HISTOIRE DE FRANCOIS 1., ROI DE FRANCE, PAR M. GAILLARD, DE L'ACADÉMIE...

RULES
of the
CHRIST CHURCH LIBRARY,
NAPLES

1. A **minimum** Subscription of five francs per annum entitles the Subscriber to take out three volumes at a time, and to keep them for one month.

2. Subscribers of more than five francs are entitled to privileges in proportion to their Subscriptions.

3. Fifty centimes per volume is charged to Non-Subscribers on the same conditions.

4. Visitors are admitted as monthly subscribers on payment of two francs per month.

5. All books must be returned to the Library, and not lent or transferred to others, excepting by the Librarians.

6. Subscribers are responsible for the value of any book not duly returned.

7. A General meeting of the Subscribers is held in January to audit the accounts and appoint a Committee.

The Library is **open** all the year on **Sundays** from 10.15 to 10.45.
From January 1 to April 30 it is open also on Thursday from 2.45 to 3 15 p.m.

Digitized by Google

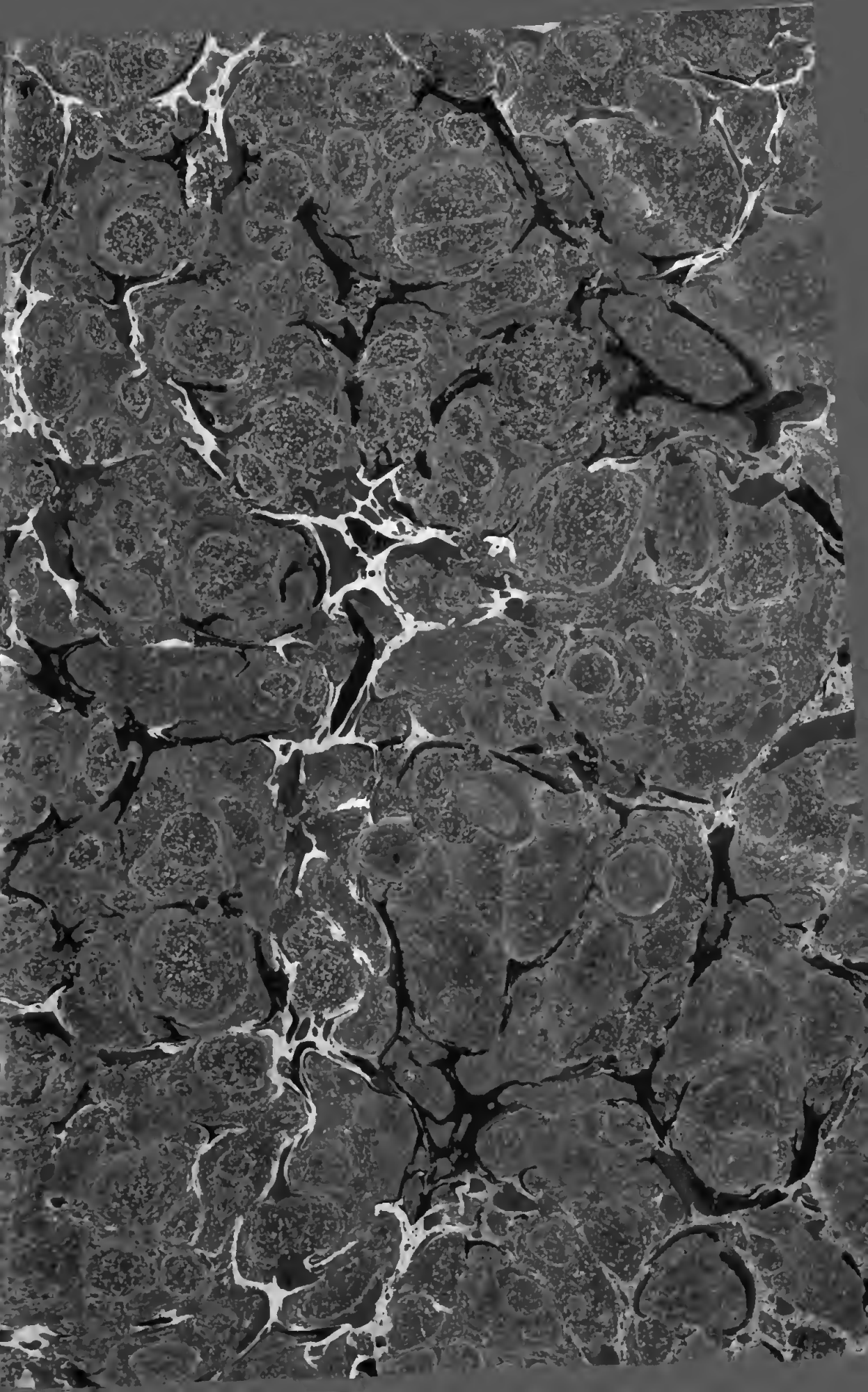

BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE

B
II
37

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRIST CHURCH LIBRARY
Naples

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS Ier.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT, L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

Digitized by Google

Sh6918

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER,

ROI DE FRANCE,

PAR M. GAILLARD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
ET DE CELLE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.
M D CCC XIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

SUITE DU LIVRE SECOND.

CHAPITRE VI.

Affaires d'Italie. Défection du connétable de Bourbon.

1522.

Pâques, le 20 avril.

Les malheurs des Français donnèrent une face nouvelle aux intérêts politiques de l'Italie [a]. Adrien étoit allé prendre possession de la tiare. Ce nouveau pape étonné de l'être, étranger dans l'Italie, ignorant les intérêts de cette contrée et les droits de ses princes, n'y portoit d'autres sentiments qu'une haine aveugle pour la France, qu'une reconnoissance respectueuse pour l'empereur, ni d'autres principes d'administration que ceux qui avoient pensé le faire chasser d'Espagne; il fut

[a] Guicciard., liv. 15.

pape à-peu-près comme Frégose avoit été doge de Gênes, c'est-à-dire qu'il fut proprement gouverneur de Rome pour l'empereur, comme Frégose l'avoit été de Gênes pour François I; il sut pourtant, mais (1) non comme le sait un prince, que sa qualité de chef de l'église exigeoit qu'il montrât des vues impartiales et pacifiques, et que lorsque le Turc, plus redoutable sous Soliman que sous aucun de ses prédécesseurs, faisoit de Rhodes le cercueil de tous ses défenseurs et désoloit jusqu'aux rives du Danube, c'étoit au père des chrétiens à empêcher que ses enfants, par leurs haines et leurs querelles, ne secondassent les progrès de l'ennemi commun; mais Adrien ne manquoit pas d'attribuer aux seuls Français tous les troubles de la chrétienté; il vouloit qu'ils achetassent la paix par le sacrifice de toutes leurs prétentions. Son incapacité, ses préjugés, sur-tout son dévouement servile à l'empereur, lui ôtoient toute confiance de la part des Français, et toute facilité pour réussir dans ce grand projet de la réunion des princes chrétiens contre les Turcs. D'ailleurs aucun de ces princes ne se prêtoit aux projets de conciliation; la paix étoit presque impossible entre eux, la trève même ne leur convenoit point; l'empereur la vouloit de plusieurs années, le roi de France la vouloit à peine de

(1) Le cardinal Pallavicin a dit de lui : *Fu ecclesiastico ottimo, pontifice in verita mediocre.* Il avoit les vertus d'un pontife s'il n'en avoit pas les talents; il vouloit réformer les abus de la cour de Rome, et rendre à l'église sa splendeur. Il y travailloit avec courage et avec succès, quand la mort le prévint; ses intentions étoient pures, son zèle sincère. Les Romains le haïrent parcequ'il haïssoit le luxe, la postérité doit l'en estimer. Il aimoit la vérité, même lorsqu'elle lui

quelques mois, ou plutôt personne n'en vouloit; tandis que, pour sauver les apparences, on faisoit semblant d'écouter les propositions du pape, on formoit de part et d'autre mille intrigues secrètes pour s'entre-nuire. Le pape, aisément égaré dans ce labyrinthe d'affaires qui lui étoient si peu connues, chercha dans le sacré collége un conseil sage qui pût le guider sûrement. Le cardinal de Médicis étoit seul dépositaire du fil dont s'étoit servi Léon X; mais ce cardinal, ou mécontent d'avoir manqué la papauté, ou inquiet sur les embarras que ses ennemis pourroient lui susciter dans la nouvelle cour, ou jaloux du rang que d'autres ministres alloient y tenir, s'étoit retiré à Florence, et y vivoit en souverain. Le pape parut vouloir être gouverné par le cardinal Soderin, évêque de Volterre. Ce cardinal gagna d'abord sa confiance, en affectant beaucoup d'impartialité, sur-tout un desir ardent de ménager la paix entre les puissances chrétiennes; mais il étoit tout Français dans le cœur. On surprit entre les mains d'un banni de Sicile, qui se disposoit à passer en France, des lettres du cardinal Soderin, adressées à l'évêque de Saintes, son neveu; Soderin le chargeoit d'engager le roi à envoyer une flotte contre la Sicile, en l'assurant qu'il y trouveroit plus d'amis qu'il ne pensoit; il ajoutoit qu'en divisant par cette diversion

étoit contraire. Il avoit fait, étant docteur de Louvain, un commentaire sur Pierre Lombard, dit le maître des sentences; il le fit imprimer étant pape, sans y changer ce qu'il avoit écrit, *que le pape peut errer en matière de foi.* (Onuphre et Ciaconius, *in vit. pontif. Bellarmin de script. ecclesiast.* Duchêne, vies des papes. Dupin, bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du seizième siècle.

les forces impériales, il lui seroit plus aisé de reconquérir le Milanez [a]. Le pape connoissant par ces lettres qu'il avoit été dupe de la dissimulation du cardinal Soderin, entra dans une colère qui fit bien connoître toute son aversion pour la France; il fit enfermer Soderin au château Saint-Ange et lui fit faire son procès comme à un criminel d'État, sous prétexte qu'il avoit voulu livrer aux ennemis un fief de l'église. Soderin en fut quitte cependant pour la perte d'une grande partie de ses biens; mais Frédéric Padella, comte de Camérata, Jean de Saint-Philippe, intendant des ports, Jean-Vincent Lofanto, trésorier de Sicile, tous complices du cardinal, furent écartelés. Le cardinal de Médicis, voyant comme on traitoit à Rome les amis de la France, vint profiter de ces dispositions; il gouverna sans concurrents l'esprit du pape, et le pape ne tarda pas à se déclarer hautement contre la France. Il commença par se réconcilier avec tous ces feudataires du saint-siége, qui s'étoient mis sous la protection de François I; il fit avec le duc de Ferrare et avec le duc d'Urbin une paix que Léon X n'eût pas faite aux mêmes conditions; il consentit à leur rendre leurs États, il crut gagner assez en les arrachant à l'alliance des Français, il s'attacha principalement à liguer contre ceux-ci toute l'Italie [b], c'étoit peut-être encore ce que Léon X n'eût pas fait, du moins s'il eût été fidèle à son projet de ne souffrir aucune puissance étrangère en Italie; car puisque les Français étoient chassés du Milanez, c'étoit contre les Impériaux qu'il

[a] Belcar., liv. 17, n. 15. [b] Belcar., liv. 17, n. 40.

falloit se liguer pour les chasser à leur tour du royaume de Naples ; mais peut-être Médicis jugeoit-il ce projet chimérique, et croyoit-il que, pour assurer la paix de l'Italie, il suffisoit d'en écarter les Français.

La défection des ducs de Ferrare et d'Urbin ne laissoit plus à la France d'autres alliés en Italie que les Vénitiens ; mais depuis que Crémone soumise n'opposoit plus aucune barrière aux forces impériales, prêtes à fondre sur le Bressan et le Bergamasque, les Vénitiens commençoient à peser avec beaucoup d'attention les avantages et les inconvénients de leur alliance avec les Français ; cette grande affaire fut discutée solennellement dans leur sénat ; le provéditeur, André Gritti (1), qui, en faisant la guerre avec les Français, s'étoit attaché à eux, plaida leur cause ; George Cornaro, noble Vénitien, plaida celle de l'empereur. Toute l'Europe avoit les yeux fixés sur le sénat de Venise, et attendoit en silence l'oracle qu'il alloit rendre. Richard Pacé, ambassadeur du roi d'Angleterre, Jérôme Adorne (2), ambassadeur de l'empereur, sollicitoient vivement une décision favorable (3). La France se bornoit à conjurer le sénat, non de prononcer en sa faveur, mais de différer d'un mois sa décision ; elle assuroit qu'avant ce temps François I pas-

(1) Il fut fait doge quelque temps après.

(2) Adorne, ministre d'un génie profond et d'une expérience au-dessus de son âge, mourut dans le cours de cette négociation, qu'il conduisoit avec beaucoup d'adresse ; il fut remplacé par Marin Caraccioli, protonotaire apostolique, depuis cardinal.

(3) L'archiduc Ferdinand, que l'empereur (son frère) avoit nommé son lieutenant-général en Allemagne, en lui abandonnant les États héréditaires d'Autriche, avoit aussi un ambassadeur à Venise.

seroit les Alpes avec la plus formidable armée qu'on eût vue en Italie. Louis de Canosse, évêque de Bayeux, autrefois évêque de Tricarico et nonce de Léon X, alors ambassadeur de France, redoubloit d'efforts pour obtenir ce délai : on envoyoit pour l'appuyer le prince de Bozzolo et le maréchal de Montmorency, qui, dans son premier séjour à Venise, s'étoit rendu agréable à la république. Mais les ministres d'Angleterre et de l'Empire, voulant prévenir l'arrivée de Montmorency qu'ils craignoient, firent tant d'instances auprès du sénat, qu'il se déclara pour eux. Il importe peu d'étaler ici les raisons contradictoirement alléguées par Gritti et par Cornaro, mais il importe peut-être, pour l'instruction des rois, qu'on sache le motif qui détermina les Vénitiens ; ce fut la connoissance que leur donna leur ambassadeur en France du caractère alors léger et inappliqué du roi, de son ardeur pour les plaisirs, de son éloignement des affaires, de l'excès de ses dépenses. Ces considérations l'emportèrent dans leur esprit sur les droits d'une alliance ancienne, qui avoit pour nœuds des intérêts essentiels, qui n'avoit été interrompue que par ce phénomène politique de la ligue de Cambray ; et dont la ligue de Cambray même avoit fait voir la nécessité (1).

1523.

Pâques, le 5 avril.

On vit donc un nouveau système politique en Europe, on vit les Vénitiens s'unir contre les Français à la maison d'Autriche, qui leur contestoit presque tous

(1) Voir l'introduction, chap. 3, art. Venise.

leurs États de terre-ferme [a]. Ces États litigieux tomboient dans le partage de l'archiduc Ferdinand, à qui l'empereur les avoit cédés; on termina toute contestation à cet égard, en stipulant que ces États resteroient aux Vénitiens, moyennant deux cent mille ducats qu'ils paieroient à l'archiduc dans l'espace de huit ans. Enfin le résultat de tous les mouvements politiques de cette année fut que le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, toute l'Italie, toute l'Allemagne, presque toute l'Europe se trouva liguée (1) contre la France seule; il ne lui resta d'amis que l'Écosse, qui ne pouvoit fournir que de foibles secours de diversion; les Suisses, sur les secours desquels on ne pouvoit compter qu'avec de l'argent toujours prêt, et le duc de Savoie, qui pouvoit du moins faciliter le passage des Alpes.

L'ardeur des puissances de l'Italie à entrer dans la ligue semble prouver qu'elles regardoient l'expulsion des Français comme le seul principe de leur repos et de leur sûreté. Toutes furent comprises dans le traité, toutes concoururent à son exécution. Sans compter les puissances directement intéressées, telles que le pape, l'empereur comme roi de Naples, et le duc de Milan, le cardinal de Médicis le signa tant en son nom qu'au nom des Florentins et des Génois; les Génois, outre la contribution générale, se chargèrent d'entretenir une flotte; le marquis de Mantoue reçut avec joie la commission de capitaine général des troupes combinées de l'église et de Florence. Le duc d'Urbin prit le commandement des troupes vénitiennes; la seigneurie, jalouse de faire

[a] Belcar., liv. 17, n. 38.

(1) C'est ce qu'on appelle la *ligue de Rome*.

voir qu'elle brisoit de bonne foi tous les liens qui l'avoient attachée à la France, ôta ce commandement à Théodore Trivulce, parcequ'on le savoit partisan des Français, et le donna au duc d'Urbin, parcequ'il venoit de rompre avec eux. La France dans son malheur ressembloit au lion accablé de vieillesse, chacun vouloit lui porter un coup. Tout, jusqu'aux républiques de Sienne et de Lucques, jouoit un personnage dans la ligue formée contre elle. Il est vrai que la crainte des armes de l'empereur n'aidoit pas peu à cette réunion de toutes les petites puissances; les républiques de Lucques et de Sienne, par exemple, ne contribuèrent que parcequ'elles y furent forcées par Charles de Lannoy, qui venoit d'être fait vice-roi de Naples à la mort de don Raymond de Cardonne. Le cardinal de Médicis haïssoit Prosper Colonne; il eût bien voulu faire nommer généralissime de la ligue ce Charles de Lannoy; mais le mérite reconnu de Colonne l'emporta. Il fut nommé par le pape et par l'empereur, qui s'étoient réservé le choix du général.

L'inévitable attrait du plaisir subjugue plus ou moins tous les hommes, mais le foible est dompté sans retour; c'est en se replongeant dans la mollesse qu'il se console des maux que la mollesse entraîne; le grand homme sait la vaincre quand il le faut, et les disgraces lui rendent sa vertu. François I se réveilla au bruit de l'Europe conjurée; il s'arracha aux voluptés, il s'enflamma de nouveau pour la gloire; tant d'ennemis qu'il falloit combattre ne firent qu'irriter son courage, il ne se borna point à se défendre contre eux, ce qui paroissoit déja bien difficile, il vou-

lut encore les attaquer, ce qui paroissoit presque impossible. « Toute l'Europe se ligue contre moi, dit-il à un « gentilhomme espagnol en lui rendant la liberté; eh « bien! je ferai face à toute l'Europe; je ne crains point « l'empereur, il n'a point d'argent; ni le roi d'Angle- « terre, ma frontière de Picardie est bien fortifiée; ni « les Flamands, ce sont de mauvaises troupes. Pour « l'Italie, c'est mon affaire; je m'en charge moi-même. « J'irai à Milan, je le prendrai, je ne laisserai rien à « mes ennemis de ce qu'ils m'ont enlevé. »

En effet, contre l'attente publique, le roi disposa tout pour son voyage d'Italie, après avoir pourvu à la défense de ses frontières. Les troupes marchoient vers Lyon où elles devoient s'assembler. Le duc de Suffolk Rose-Blanche y menoit ses Lansquenets et deux mille hommes de troupes levées en Picardie. L'amiral de Bonnivet et de Lorges avoient même pris les devants et étoient allés placer six mille hommes d'infanterie au Pas de Suze [a]. Le roi se souvenoit de l'importance de ce poste et de l'embarras où l'on s'étoit trouvé en 1515, pour avoir laissé le temps aux Suisses (1) de s'en saisir. Le maréchal de Montmorency avoit aussi passé les Alpes avec un corps de douze mille hommes, et s'étoit joint à l'amiral près Turin, où ils devoient attendre l'arrivée du roi et du reste de l'armée. Le roi lui-même étoit déja en marche, lorsqu'une révolution, dont le germe fermentoit depuis quelques années au milieu de sa cour, vint à éclater tout-à-coup, et à rompre toutes ses mesures [b].

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar., liv. 17, n. 43.
(1) Alors ennemis.

La duchesse d'Angoulême avoit conçu depuis longtemps pour le connétable de Bourbon une passion malheureuse, qui fut la source des plus grands désordres (1). Quoique la naissance et le mérite du duc de

(1) L'histoire de cette passion est contée par le père Daniel avec beaucoup de maladresse et de confusion. La crainte d'être romanesque l'a précipité dans tous les défauts contraires; c'est un religieux qui parle de l'amour; il cherche à douter qu'un grande princesse ait pu aimer un grand prince; et, lorsqu'il est forcé de céder sur ce point à l'autorité de l'histoire, il s'amuse à disputer contre Varillas sur l'époque de cet amour; il veut que la duchesse d'Angoulême « ayant toujours été ennemie du nom de Bourbon, ait senti « naître dans son cœur de l'inclination pour le connétable, dès qu'il « eut perdu sa femme. » Ce sont ses propres termes. On sent tout l'embarras que donnent à cet historien les variations qu'il aperçoit dans la conduite de la duchesse à l'égard du connétable, comme si l'agitation ordinaire des grandes passions ne suffisoit pas pour en rendre compte. Faute de connoître le cœur humain, et de pouvoir le reconnoître aux disparates mêmes de la conduite de la duchesse, le père Daniel fait un système. Il remonte à la haine si connue d'Anne de Bretagne et de la duchesse d'Angoulême; il suppose qu'Anne de Bretagne étoit la protectrice déclarée de la maison de Bourbon; que par cette raison la duchesse d'Angoulême en étoit la persécutrice; qu'on ne doit attribuer à celle-ci aucun des bienfaits répandus sur le connétable, qu'au contraire elle n'avoit cessé de le haïr et de le persécuter jusqu'au moment où elle s'enflamma pour lui, parcequ'il étoit veuf. Mais l'histoire n'offre guère de traces de ce grand amour d'Anne de Bretagne pour la maison de Bourbon, ni de la haine de la duchesse d'Angoulême pour cette maison. Il est vrai que le père Daniel, en niant que le connétable dût son élévation à la duchesse, se fonde sur l'autorité de Marillac, secrétaire du connétable, et qui a écrit sa vie; mais il eût dû considérer que cette vie est plutôt un *factum* qu'une histoire, et que Marillac se conformoit aux vues de son maître, qui eût voulu se déguiser à lui-même les obligations qu'il avoit à son ennemie. Mais nous avons sous les yeux des lettres dans lesquelles il les reconnoît expressément. Ce Marillac en général paroît peu instruit de ce qui concerne la duchesse d'An-

Bourbon dussent naturellement l'élever aux plus grands honneurs, il est certain qu'il dut en grande partie son élevation à la duchesse; le roi, quoiqu'il rendît justice aux talents de ce prince, n'étoit pas porté à l'aimer. Bourbon avoit une fierté sévère et taciturne qui sympathisoit peu avec l'humeur enjouée du roi : mais les sollicitations de la duchesse d'Angoulême engagèrent le roi, naturellement équitable, à vaincre ses répugnances. Il paroît que Bourbon permit à son grand cœur de profiter des foiblesses d'une femme, qui pouvoit servir son ambition, il paroît qu'il flatta ces foiblesses, qu'il donna des espérances, qu'il se servit en homme habile de cet ascendant que donne l'indifférence sur un cœur passionné. Mais il ne put se trahir long-temps, il ne le voulut plus même, lorsqu'il fut parvenu au dernier degré où il pouvoit aspirer. Ses froideurs éclatèrent, il dédaigna hautement une princesse encore aimable, qui vouloit le paroître, et qui vouloit sur-tout le paroître à ses yeux; il ne vit plus en elle qu'une femme importune, qui avoit treize ans plus que lui.

Jusque-là elle n'étoit que méprisée, mais elle se vengea, et elle fut haïe; elle haït à son tour, comme on hait quand on aime. Les passions donnent toujours de mauvais conseils : elle crut subjuguer son amant ambitieux, en lui montrant qu'elle pouvoit lui faire autant de mal qu'elle lui avoit fait de bien. Par une conduite très peu délicate, elle sembla d'abord regarder le cœur

goulême; il la fait naître vers l'an 1481, tandis qu'elle-même dit dans son journal qu'elle naquit en 1476, ce qui justifioit encore plus les dégoûts du connétable.

de son amant comme une place qu'il falloit réduire par famine, elle fit arrêter ses pensions; il ne daigna pas s'en plaindre, et ce fut un nouvel outrage pour la duchesse d'Angoulême; mais sa belle-mère s'en plaignit pour lui; c'étoit cette fameuse duchesse de Bourbon-Beaujeu, fille de Louis XI, qui avoit gouverné sous Charles VIII avec tant de hauteur et de force. Son crédit, nécessairement très déchu sous Louis XII, ne s'étoit pas relevé sous François I; mais la fermeté de son esprit étoit toujours la même. Elle eut un éclaircissement très vif avec la duchesse d'Angoulême; celle-ci céda; on promit que les pensions seroient payées, on manqua de parole. Le connétable avoit toujours été fastueux, il affecta de le paroître encore davantage et de faire voir que sa magnificence étoit indépendante des bienfaits de la cour. Il lui naquit un fils contre son espérance [a], (car Suzanne de Bourbon-Beaujeu sa femme étoit infirme et contrefaite, il ne l'avoit épousée que pour réunir plus sûrement les biens (1) de la maison de Bourbon, et comptant peu sur sa fécondité, il s'étoit fait faire une donation universelle par le contrat de mariage). Il saisit l'occasion de cet événement inespéré pour donner dans Moulins au roi et à toute la cour une fête superbe [b]. Le roi fut prié par le connétable d'être le parrain de son fils. « Le baptême et le

[a] Au mois de juillet 1517.

(1) Ce mot, *plus sûrement*, sera expliqué dans une dissertation où l'on fera voir que selon l'usage établi dans la maison de Bourbon, et selon divers pactes de famille, la princesse Suzanne ne devoit point hériter du duc de Bourbon-Beaujeu, son père, mais que les terres devoient passer au connétable.

[b] Brant., hom. illust.

« festin, dit Brantôme, furent si somptueux, qu'un roi « de France eût été bien empêché d'en faire un pareil, « tant pour la grande abondance des vivres, que pour « les tournois, mascarades, danse et assemblées de « gentilshommes : car il s'y en trouva fort grand nom- « bre. Il y en avoit cinq cents habillés tous de velours, « que tout le monde ne portoit pas en ce temps-là, et « chacun une chaîne d'or au col, faisant trois tours, « qui étoit pour lors une grande parade et signe de « noblesse et richesse. »

Le roi en fut frappé, il ne put cacher sa jalousie, et on juge bien que les pensions du connétable n'en furent pas mieux payées.

Si le cœur de Bourbon paroissoit invulnérable du côté de la fortune, il étoit sensible aux honneurs. La duchesse qui l'avoit élevé pouvoit l'abaisser. Le roi avoit donné, en 1515, au connétable le gouvernement du Milanez qu'il avoit si bien mérité par sa bonne conduite à la bataille de Marignan et par la réduction de ce duché, qui avoit été principalement son ouvrage. La duchesse d'Angoulême persuada au roi qu'il étoit imprudent de mettre un État si éloigné, mal uni encore à la France, entre les mains d'un prince du sang, jeune, puissant, ambitieux, aimé des troupes, du peuple, de la noblesse, capable de tout entreprendre; sa gloire, ses talents, ses vertus mêmes s'élevèrent contre lui, on le rappela, et la duchesse goûta tout à-la-fois le plaisir de l'affliger et celui de le revoir.

Elle lui procura encore une mortification bien amère, lorsqu'au passage de l'Escaut, en 1521, elle fit donner la conduite de l'avant-garde au duc d'Alençon, et

dépouilla ainsi le connétable d'une des plus nobles prérogatives de sa dignité. Le ressentiment de ce prince fut très vif, et s'aigrit encore par l'impuissance de le faire éclater. De son côté, il n'épargnoit à la duchesse aucun témoignage de mépris ni de haine. Ce fut dans l'espérance de la perdre qu'il aida Lautrec à se justifier; malheureusement cette justification, en inculpant la duchesse d'Angoulême, fit périr l'innocent Semblançai.

Au milieu de tous ces mouvements d'amour et de haine, la duchesse Suzanne étoit morte à Châtellerauld, le 28 avril 1521, sans enfants (1), ayant confirmé par son testament la donation portée dans son contrat de mariage.

La duchesse d'Angoulême sentit son amour renaître avec l'espérance; elle pouvoit réparer tous les maux qu'elle avoit faits au connétable, elle pouvoit l'élever au faîte de la puissance, partager avec lui l'empire souverain qu'elle exerçoit sur l'esprit de François I, et le faire presque roi sous l'autorité de son fils. Le cœur ulcéré du connétable repoussa cette main bienfaisante qui s'offroit à lui. Quand on lui parla d'épouser la duchesse, il rejeta la proposition avec horreur, il résista aux instances, il brava les menaces, il fit des railleries sanglantes sur l'âge et sur la conduite de la duchesse, il mit le comble à la rage de cette malheureuse princesse. Que de maux il eût épargnés à la France, que de maux il se fût épargnés à lui-même, s'il eût pu vaincre son cœur, étouffer une aversion à quelques égards injuste et consentir à son bonheur!

(1) Celui que le roi avoit tenu sur les fonts n'avoit guère vécu, non plus que deux autres qui étoient nés avant terme.

On a cru long-temps, sur la foi d'une vieille tradition, que le roi lui-même proposa sa mère au connétable; que celui-ci, oubliant le respect qu'il devoit au roi, joignit à son refus des discours qui attaquoient l'honneur de cette princesse, et que le roi, indigné de son insolence, lui donna un soufflet. Si le fier Bourbon eût été assez imprudent pour s'attirer un pareil affront, il eût été assez fou pour se perdre aussi sur-le-champ.

La duchesse d'Angoulême n'ayant plus que le désespoir pour guide, prit le parti violent et affreux de dépouiller le connétable de tous ses biens en réclamant la succession de la maison de Bourbon, comme héritière de (1) Suzanne de Bourbon-Beaujeu, femme du connétable; nous discuterons dans une dissertation particulière l'objet de ce fatal procès.

Le chancelier Duprat devoit sa fortune à la duchesse d'Angoulême : s'il eût été reconnoissant, il eût combattu ses fureurs; mais il n'étoit que courtisan, il les servit. Il haïssoit le connétable, dont la fierté imprudente prodiguoit les mépris aux favoris et aux ministres, et qui avoit refusé de vendre quelques terres que Duprat avoit voulu acquérir en Auvergne [a]. Duprat épuisa la féconde subtilité de son esprit pour prêter des couleurs à l'injustice; il connoissoit et ne rejetoit pas les honteuses ressources de la chicane; en interprétant certaines clauses, en abusant des mots, en détournant le sens, il en fit résulter un prétendu droit de réversion de certaines terres au domaine (2), il parvint

(1) Elle étoit sa cousine-germaine par sa mère.

[a] Belcar., liv. 17, n. 46.

(2) Cela sera plus clairement expliqué dans sa dissertation.

à mettre en jeu les droits sacrés de la couronne, il fit intervenir le roi, il intéressa le zèle des magistrats à dépouiller Bourbon; il arma contre lui et l'artifice et la force, et le sophisme et le crédit, et l'autorité trop flexible des lois, et l'éloquence trop versatile des avocats, et les foiblesses et les erreurs des juges.

Jamais cause en France n'eut tant d'éclat et ne mérita tant d'en avoir par l'importance de l'objet, par la qualité des parties, par le mérite des défenseurs.

Quant à l'objet, il ne s'agissoit de rien moins que de la possession de plusieurs provinces, telles que le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche, le Forez, le Beaujolais, la principauté de Dombes, sans compter une multitude d'autres seigneuries titrées et considérables.

Les parties étoient d'un côté le roi et sa mère; de l'autre un prince du sang, le second par la naissance, le premier par le mérite, et connétable de France.

Tous les orateurs qui plaidèrent cette grande cause parvinrent dans la suite aux premières dignités de la magistrature. L'avocat-général (2) Lizet qui parloit pour le roi fut premier président; Poyet, avocat de la duchesse, fut chancelier; Monthelon même, avocat du connétable, fut garde-des-sceaux; mais on juge bien que ce ne fut qu'après la mort de la duchesse.

Toutes les passions étoient en mouvement dans cette affaire. L'orgueil d'un héros, incapable de fléchir, trop capable de se venger; la rage d'une femme dédaignée et toute-puissante; les préventions d'un grand roi

(1) On les appeloit alors *avocats du roi*.

qu'aveugloit une tendresse respectueuse pour sa mère; de la part des juges, la crainte qu'inspiroit la duchesse, l'amour qu'on avoit pour le roi, les égards qu'on devoit à la gloire du connétable, la honte de prêter son ministère à l'oppression du héros de la France, le desir de la faveur, l'espérance des graces, ce vent de la cour qui excite tant de tempêtes par-tout où il souffle; ces divers mouvements, combattus les uns par les autres, agitoient et bouleversoient toutes les ames.

La duchesse de Bourbon-Beaujeu, belle-mère du connétable, vit entamer cette odieuse affaire, elle recueillit les restes d'un courage affoibli par ses malheurs et par la mort de sa fille; elle défendit son gendre, elle réclama l'exécution des dernières volontés de cette fille qu'elle pleuroit; mais elle la rejoignit bientôt; elle mourut [a] accablée sous le poids de l'injuste pouvoir dont elle avoit elle-même accablé ses ennemis sous Charles VIII; son testament confirma celui de sa fille.

Bourbon, resté seul, fit tête à l'orage, qu'il eût pu conjurer d'un seul mot. L'avarice avoit peu de part à l'injustice de la duchesse d'Angoulême; cette princesse vouloit moins posséder les biens qu'elle réclamoit, que les enlever à Bourbon. Qu'on les adjugeât à la duchesse, qu'on les réunît à la couronne, la duchesse étoit contente, pourvu que le connétable fût dépouillé, pourvu que l'impuissance de soutenir son rang et l'humiliation qu'entraîne la pauvreté le ramenassent aux pieds de celle qu'il avoit bravée, et qu'à l'honneur d'avoir réduit l'ennemi rebelle elle pût joindre la douceur de

[a] Le 14 novembre 1522.

pardonner à l'amant soumis. Le parlement avoit bien secondé ses vues, en ordonnant par provision le séquestre des biens de la maison de Bourbon [a]. C'étoit commencer dès-lors la ruine du connétable; cet arrêt que la duchesse de Bourbon-Beaujeu avoit vu rendre avoit précipité la fin de ses jours.

Le bruit de ce procès remplissoit l'Europe. L'empereur, attentif à tout, avoit les yeux fixés sur le sort du connétable; il vit avec plaisir ses imprudents ennemis pousser ce héros à la défection; il fit sonder Bourbon, il le plaignit, il irrita sa colère, il fit briller à ses yeux la fortune et la vengeance, il lui fit des propositions dont l'avantage excessif annonçoit le peu de sincérité; il lui offrit en mariage la princesse Éléonor, sa sœur (1), veuve du roi de Portugal, avec une dot de deux cent mille écus, sans compter vingt mille écus de rente qu'elle possédoit déja, et des bagues et joyaux pour cinq ou six cent mille écus. Il promit de l'instituer son héritière, et de la faire instituer par son frère, l'archiduc Ferdinand, au défaut d'enfants mâles de tous deux. Ce mariage devoit se faire incessamment à Perpignan. Le connétable, de son côté, assignoit pour douaire à la reine de Portugal le Beaujolais, qu'il évaluoit vingt mille écus de revenu; il devoit faire soulever les provinces de sa dépendance, tandis que l'empereur, pour

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

(1) L'évêque d'Autun (dans son interrogatoire du 9 novembre 1523, procès manuscrit du connétable de Bourbon) dit que la duchesse de Bourbon-Beaujeu exigea en mourant, du connétable, son gendre, qu'il recherchât l'alliance de l'empereur, et qu'il demandât la reine de Portugal en mariage.

appuyer cette révolte et prêter la main au connétable, d'un côté entreroit dans le Languedoc (1), de l'autre feroit entrer en Bourgogne une armée de Lansquenets, et que le roi d'Angleterre attaqueroit la Picardie, et, s'il pouvoit, la Normandie [a]. On devoit attendre que le roi se fût engagé dans l'expédition d'Italie; alors on eût mis le feu au centre et aux deux extrémités de son royaume, et, s'il eût voulu accourir pour l'éteindre, le retour même lui auroit été coupé. Mais comme la moindre démarche hasardée avant l'arrivée des Impériaux auroit pu entraîner la perte du connétable, on convint qu'il ne se déclareroit que dix jours après qu'ils auroient commencé quelque siége. Les trois alliés devoient partager entre eux la France.

Le traité ne fut que verbal; le connétable n'écrivit rien. En général, cela devroit être égal chez tous les hommes, parceque la parole engage autant que les écrits, et cela n'est égal que chez quelques princes, parceque les écrits ne les engagent pas plus que leur parole; mais ni la parole ni les écrits ne peuvent obliger au crime et à la révolte.

Ce fut le comte de Beaurein (2), parent de Chièvres, qui lia cette intrigue, au nom de l'empereur, avec le connétable; il le persuada aisément; il étoit éloquent et habile; mais la cause de l'empereur étoit encore plus éloquemment plaidée dans le cœur du connétable par sa haine pour la duchesse d'Angoulême. « Il ne fal-

(1) Procès du connétable de Bourbon.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

(2) Adrien de Croy, seigneur de Beaurein, fils du comte de Rœux, chambellan de l'empereur.

« loit pas grand prescheur, dit Pasquier (1), pour per-« suader celui qui ne l'étoit que trop de soi-même. » Le dépit du connétable l'aveugloit sur les suites de cette affaire, sur la juste défiance qu'il auroit dû avoir des promesses de l'empereur, sur le déshonneur de la trahison, sur l'horreur qu'il alloit inspirer à sa patrie, sur les mépris qu'il alloit essuyer de la part de ces mêmes ennemis auxquels il se livroit. Il se précipitoit tête baissée dans le crime et dans le malheur.

L'empereur, pour captiver le roi d'Angleterre, en usoit avec lui comme avec le connétable; il le repaissoit d'espérances éblouissantes; mais Henri VIII, moins passionné que Bourbon, étoit aussi moins crédule. Un jour Beaurein, pour lui répondre du connétable, lui expliquoit quel seroit le partage de ce prince, et à quelles conditions on croyoit pouvoir compter sur lui. *Et moi, qu'aurai-je?* interrompit brusquement le jaloux Henri VIII. *Sire*, dit Beaurein, *vous serez roi de France: il y aura bien à faire*, dit Henri, *que M. de Bourbon m'obéisse*. On verra dans la suite que c'étoit connoître Bourbon.

Il falloit à ce prince des confidents et des complices pour la révolution qu'il vouloit opérer dans ses provinces, et qu'il paroît même avoir voulu étendre au-delà. Ses émissaires agissoient, négocioient, intriguoient dans toute la France et à la cour même où il avoit beaucoup d'amis, c'est-à-dire, où la duchesse d'Angoulême avoit beaucoup d'ennemis.

Parmi tous ceux à qui le connétable fut obligé d'ex-

(1) Pasq, rech. de la Fr., liv. 6, c. 12.

poser ses chagrins et ses projets, il paroît que le comte de S. Vallier (1) eut le plus de part à sa confiance (2); c'étoit son parent et son ami, c'étoit d'ailleurs un mécontent. S. Vallier étant allé le voir un jour à Montbrison, le connétable s'enferme avec lui dans son cabinet, lui donne quelques bagues, puis réclamant tous les droits de l'amitié, comme prêt à verser un grand secret dans son sein, il lui présente un reliquaire où il y avoit du bois de la vraie croix. « Mon cousin, lui dit-il en soupi-« rant, tu sais combien je t'ai toujours aimé; mon cœur « ne peut avoir de secrets pour toi; je vais t'en confier « un dont dépend ma destinée. Jure-moi sur cette croix « de ne jamais révéler ce que tu vas apprendre.» Son cœur se décharge alors de tout le fiel qui le remplissoit; il éclate en plaintes contre le roi, en reproches contre sa mère. « Monsieur, lui dit S. Vallier, que ne parlez-« vous au roi? pouvez-vous méconnoître sa franchise « et son équité? il ne vous hait point; votre cœur l'ou-« trage en se fermant au sien.... Mon cousin, reprit le « connétable, tu es aussi maltraité que moi; nos mal-« heurs, nos injures nous réunissent. Laissons mes in-« térêts, dit S. Vallier, occupons-nous des vôtres. Eh « bien, lui dit le connétable, ce roi dont tu me vantes « si généreusement l'équité, en éprouvant son injus-« tice, le roi n'entend plus rien dès qu'il s'agit de sa « mère, mais mon destin m'offre d'autres ressources, et « tous les princes ne sont pas aussi aveugles que lui. » Il confie alors à S. Vallier les intelligences qu'il entre-

(1) Jean de Poictiers, seigneur de S. Vallier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes.

(2) Interrogatoire de S. Vallier, du 12 octobre 1523.

tenoit avec l'empereur, et les propositions que lui faisoit ce prince. « Mais, Monsieur, lui dit S. Vallier, « comptez-vous sur toutes ces magnifiques promesses? « Beaurein, répliqua le connétable, doit venir ce soir « chez moi, tu l'entendras, tu jugeras toi-même du prix « que l'empereur attache à mon alliance, tu verras que « ton ami n'est pas encore le rebut du monde entier. »

Le comte de S. Vallier fut présent en effet à l'entrevue du connétable avec le comte de Beaurein; il fut témoin de toutes les paroles qu'ils se donnèrent et de toutes les mesures qu'ils prirent.

Le lendemain de cette entrevue, le connétable s'étant encore enfermé avec S. Vallier, celui-ci lui dit: « Monsieur, vous l'avez voulu, j'ai tout entendu, je « suis tout plein de vos projets et de vos espérances; « j'ai passé la nuit entière à m'en occuper: dites-moi, « je vous prie, mon cœur vous est-il connu? comptez-« vous sur votre ami? Je n'ai jamais plus aimé le frère « que j'ai perdu, dit le connétable, je n'aurois pas plus « compté sur son cœur. Eh bien, croyez donc l'enten-« dre, ce frère que vous avez tant aimé, et prenez en « bonne part tout ce qu'il va vous dire. Vous allez vous « perdre ou perdre votre patrie: pesez bien cette alter-« native. Si votre secret transpire, rien ne peut vous « dérober à la rage de vos persécuteurs; vous périssez, « et vous périssez infame. Si vos desseins réussissent, « vous allez servir ces ennemis à qui votre nom fut si « redoutable; vous allez combattre vos parents, vos « amis, tout ce qui vous aima, tout ce qui vous fut « cher. Je ne parle ici ni de cette femme qui ne vous « hait que pour vous avoir trop aimé, ni du roi qui

« vous aimeroit, si vous l'aviez voulu. Mais que vous « a fait la vertueuse reine, sa femme? que vous ont fait « ses enfants innocents à qui vous devez votre appui, « ces princes à qui le sang vous lie, ces grands qui vous « avoient pris pour modèle, cette noblesse généreuse « accoutumée à vaincre sous vous, cette patrie infortu- « née que vous livrez aux fers des étrangers, cette pa- « trie dont vous êtes le héros et l'idole, qui vous plaint « et vous admire, qui s'indigne de vos affronts, qui dé- « teste les fureurs de votre persécutrice? — Mais le roi les « permet, Duprat les seconde, Bonnivet les aigrit. — Non, « le roi ne vous a point abandonné, il ne vous abandon- « nera point, il permet à sa mère de vous éprouver, de « tenter tous les moyens de vous ramener à elle; mais « il ne laissera point consommer l'iniquité; croyez-en « ses vertus, croyez-en vos services, dont il ne peut « avoir perdu la mémoire. S'il vous rend sa faveur, que « vous importent les intrigues de vos envieux? Mais « s'ils ont pu détruire votre fortune, n'allez pas sacrifier « à leur fureur un trésor plus précieux dont vous seul « pouvez vous priver, votre gloire. Elle est entière, elle « est augmentée peut-être par l'infortune; son éclat en « est devenu plus pur et plus intéressant; irez-vous le « ternir par la trahison? Voulez-vous que les cris de « la France désolée déposent contre vous dans la posté- « rité, qu'on dise : *il fut le fléau de sa patrie, et son nom « en est l'horreur.* Ce frère que vous pleurez encore, ce « frère que mon amitié, dites-vous, remplace dans votre « cœur, il est mort sous vos yeux, à vos côtés (1), en

(1) A la bataille de Marignan. Voir le premier chapitre du premier livre.

« combattant pour cette même patrie que vous allez « déchirer; il vous suivoit alors dans la carrière de « l'honneur, il ne vous suivroit point dans celle de l'in- « famie; il désavoueroit son frère, il rougiroit du hé- « ros de sa race, devenu traître et rebelle... Ah! s'é- « cria douloureusement Bourbon, que veux-tu donc « que je devienne? ils m'ont tout pris, je n'ai plus rien, « je ne suis plus rien; ils veulent que j'expire dans « l'opprobre et dans la misère. » Alors il répandit un torrent de larmes dans le sein de son ami; ces larmes d'un héros désespéré devoient coûter bien du sang à la France. S. Vallier pleuroit aussi entre ses bras, et l'attendrissement animant son éloquence, il parut ébranler Bourbon; il se flatta de l'avoir entraîné. « Mon « cousin, lui dit Bourbon, avec un transport qui parois- « soit sincère, n'en parlons plus, je renonce à mon pro- « jet; oublie à jamais ces écarts où m'emportoit une « fureur aveugle. Jure-moi de nouveau de n'en jamais « parler à personne, et reçois le serment que je te fais « de ne plus songer à ces honteuses folies. »

Le lendemain S. Vallier prenant congé du connétable, lui dit: « Monsieur, je vous quitte, content de « vous et de moi, rassuré sur votre sort et sur celui de « la France. Oui, cousin, lui répondit le connétable, « tiens ta parole et compte sur la mienne. »

Environ un mois après, le connétable lui envoya réitérer les mêmes assurances et les mêmes exhortations. S. Vallier le crut véritablement changé, et ne fut désabusé que par sa fuite. Telle fut du moins la déposition de S. Vallier; il ne consentit à la faire qu'après s'être assuré que tout le secret de la conspiration

étoit découvert, et il y persista jusqu'à l'échafaud; mais il n'est pas sûr qu'elle ait été sincère dans tous les points.

Cependant ces bruits sourds, avant-coureurs ordinaires des grands événements, sur-tout lorsqu'il y a beaucoup de personnes dans le secret, commençoient à se répandre et à parvenir jusqu'au roi. Ce prince avoit si peu voulu perdre le connétable, et avoit si peu renoncé à l'espérance de le réconcilier avec sa mère, qu'en se disposant à partir pour l'Italie (1) il l'avoit nommé son lieutenant-général dans le royaume pour régler, conjointement avec la duchesse d'Angoulême, toutes les affaires d'État pendant son absence; mais depuis, ayant conçu quelques soupçons sur sa fidélité, il pressoit le connétable de l'accompagner en Italie, pour être à portée d'éclairer toutes ses démarches. Bourbon promettoit de le suivre, refusoit de l'accompagner, et feignoit une maladie pour s'en dispenser [a]. Le roi, dont cette conduite augmentoit les soupçons, va lui-même à Moulins s'éclaircir avec le connétable [b]. « Je conçois vos chagrins, lui dit-il; on dit qu'ils vous « font oublier votre devoir. On dit que vous traitez avec « l'empereur, je n'en veux rien croire, vous n'avez pas « dû croire non plus que je vous laissasse dépouiller ir- « révocablement de vos biens. Servez-moi comme vous

(1) Discours de M. de Brion au parlement, du dernier octobre 1523, imprimé parmi les preuves de l'histoire de la ville de Paris, par dom Félibien.

Lettres patentes du roi au parlement, du 1er novembre 1523, art. de l'information contre Bourbon.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar., liv. 17, n. 46.

« avec toujours fait; soyez fidèle à votre roi, à votre « gloire, et, quel que soit l'événement de ce triste pro- « cès, n'en appréhendez rien.

« Cela eût été bon, dit Brantôme (1), si M. de Bour- « bon eût été un fat. »

Cette basse réflexion seroit bien injurieuse à François I, mais elle ne fait tort qu'à Brantôme; il eût été digne de Bourbon de se confier à François I, qui ne se confia que trop à lui.

Bourbon employa jusqu'à la vérité pour tromper le roi; il lui avoua que le comte de Beaurein lui avoit fait des propositions de la part de l'empereur; il ajouta qu'il n'avoit pas prétendu en faire un mystère au roi, mais que, dans la crainte des interprétations sur une matière si délicate, il n'avoit voulu en rien confier ni au papier ni à un tiers: il savoit que le roi devoit passer par Moulins, et il avoit cru devoir l'attendre pour lui révéler tout à lui-même. Il donna ensuite à cette fausse confidence toutes les bornes qu'il voulut. Pour dissiper tous les soupçons, il montra le plus grand empressement à partir pour l'Italie; il avoit eu soin de se mettre au lit pour avoir un prétexte de différer son départ; mais les médecins l'avoient, dit-il, assuré que dans peu de jours il pourroit soutenir la litière, et il espéroit joindre incessamment le roi à Lyon.

Le roi s'étoit rendu le plus fort dans Moulins, il pouvoit s'assurer du connétable, on le lui conseilloit, mais le soupçon ne prenoit point racine dans son ame, et toute violence lui étoit odieuse. Il ne prit d'autre pré-

(1) Vies des hommes illustres, art. François I.

caution contre l'infidélité du connétable que de lui faire signer une promesse de remplir tous les devoirs d'un sujet fidèle, et de lui envoyer ensuite de Lyon un homme de confiance, nommé Perrot de Warty, chargé en apparence de s'informer de sa santé, mais en effet, de veiller sur la conduite du connétable, et de l'amener à Lyon auprès du roi.

C'étoit un espion importun, dont Bourbon ne songea qu'à se débarrasser en se servant toujours du prétexte de sa maladie, et en supposant adroitement des vicissitudes, qui tantôt lui permettoient, tantôt l'empêchoient de se mettre en route. Warty lui avoit fait savoir son arrivée, et n'avoit été admis auprès de lui que longtemps après. Le connétable s'étoit donné le loisir de se préparer au personnage qu'il vouloit jouer. Il reçut Warty dans sa garde-robe, couché sur un lit de repos: il montra la plus grande impatience d'aller joindre le roi, il espéroit le pouvoir bientôt, il se trouvoit beaucoup mieux; il s'étoit promené le matin dans son jardin, le lendemain il se proméneroit au parc pour s'accoutumer par degrés à l'air et à la fatigue, et vendredi ou samedi au plus tard (on étoit au mardi), il devoit se mettre en route, il iroit à petites journées, il tâcheroit de faire cinq, six, sept lieues par jour [a]. Warty porte ces nouvelles au roi qui les publie avec joie à son lever. Le mardi suivant on n'avoit point de nouvelles du départ du connétable pour Lyon. Le roi s'inquiète, et renvoie Warty avec ordre exprès de l'accompagner et de l'amener. Warty trouve le connétable en route; il

[a] Vers la fin d'août.

s'étoit avancé en litière jusqu'à Saint-Géran (1). « Vous « voyez, lui dit le connétable, je fais plus que je ne « peux, je n'ai différé mon départ que d'un jour, j'ai « plus d'impatience d'arriver que le roi n'en a de me « revoir; ma santé me désespère, elle me force de ra- « lentir ma marche [a]. » On continue la route, Warty accompagne le connétable; on arrive le jeudi à la Palice, on faisoit à peine deux lieues par jour. Vendredi matin le bruit se répand que le connétable a passé une très mauvaise nuit, les médecins s'empressent de l'annoncer à Warty (2), le connétable l'envoie chercher; il le reçoit dans son lit : « Je me suis trouvé très mal « cette nuit; j'espère pourtant me remettre en marche « ce soir, sinon je ferai demain double journée. » On ne part point le soir; la nuit suivante toute la maison est en alarme; tous les officiers, tous les domestiques vont et viennent sans cesse autour de la chambre de Warty, on appelle à grands cris du secours; on demande tantôt les médecins, tantôt les apothicaires. Le lendemain les médecins tout effrayés se plaignent d'une nuit beaucoup plus mauvaise que la précédente, parlent de danger, annoncent une impuissance absolue de continuer la route. Le connétable, qui ne se fit voir que très tard à Warty, lui confia qu'il n'espéroit point guérir de cette maladie; que les médecins le flattoient,

(1) Déposition de Perrot de Warty, des 17 et 19 septembre 1523.
[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.
(2) Voici une circonstance singulière de leur rapport : « Warty de- « manda auxdits médecins comme ils lui trouvoient le pouls, qui lui « firent réponse qu'ils ne l'oseroient tâter, de peur de l'étonner, et « que s'ils le tâtoient, qu'il penseroit être mort. » Un héros tel que Bourbon, auquel on ne peut tâter le pouls de peur de l'effrayer!

mais qu'il se sentoit beaucoup plus mal qu'on ne paroissoit le croire; qu'il regrettoit sur-tout en mourant les services qu'il auroit pu rendre encore au roi. « Les « médecins, ajoute-t-il, n'imaginent plus qu'une res- « source, c'est de me faire prendre l'air de mon pays; « je compte peu sur ce reméde, mais je vais le ten- « ter. » Aussitôt, pour prévenir toute réplique et toute remontrance, il se retourna de l'autre côté, et dit qu'il vouloit dormir. Warty courut en poste avertir le roi de ce qui se passoit. Le lendemain (dimanche), le roi le renvoie au connétable avec une dépêche qui annonçoit des soupçons, contenoit des reproches et des promesses. Warty ne trouve plus le connétable à la Palice, il s'étoit enfui dans son château de Chantelle, place forte où il croyoit d'abord avoir moins à craindre qu'à Moulins. Warty qui couroit sur ses traces étoit venu jusqu'à Varenne sur l'Allier, où un batelier lui apprit que le connétable avoit passé, qu'il étoit monté sur une haquenée, et qu'il paroissoit en très bonne santé (1). Un vivandier qui arriva au même lieu apprit à Warty que c'étoit à Chantelle, au-delà de l'Allier, que

(1) Desguières, dans son interrogatoire du 25 septembre 1523, dit qu'il avoit très mauvais visage. Il se pouvoit faire que sa maladie fût réelle, et on pourroit l'induire de plusieurs dépositions et de plusieurs lettres contenues dans son procès; mais sûrement il l'exagéroit. Un des domestiques du connétable, nommé Grossone, dit qu'étant arrivé à Moulins un jour ou deux avant le roi, et rendant compte d'une commission au connétable, il le trouva non seulement très malade, mais dans une espèce de délire, « qu'il s'interrompoit « à tous momens pour dire des *pater* et des *ave*, et que dans un « propos fort court, il y eut cinq ou six interruptions semblables. » (Interrogatoire de Grossone, du 4 octobre 1523, procès manuscrit du connétable.)

le connétable étoit allé. Warty, frappé de cette nouvelle, la mande à l'instant même au roi, et poursuit sa route jusqu'à Chantelle; il y arriva environ une heure après le connétable. La place étoit fermée, on garnissoit les murs d'artillerie, on prenoit les plus promptes mesures pour l'approvisionnement. Warty attendit long-temps en-dehors, enfin on l'introduisit auprès du connétable, qui lui dit: « Warty, vous me chaussez les « éperons de bien près. » Warty lui répondit en riant: « Monsieur, vous avez de meilleurs éperons que je ne « pensois; vous ne veniez pas avec cette diligence. » Le connétable feignit alors d'avoir eu avis que le roi étoit parti de Lyon pour le faire arrêter (1). Il se plaignit d'ennemis et de courtisans qui l'avoient voulu perdre dans l'esprit du roi; c'étoit pour échapper à leur rage qu'il s'étoit retiré dans ce château avec une précipitation dont sa santé souffriroit; il finit par charger Warty de lettres pour le roi, pour le bâtard de Savoie, et pour le maréchal de Chabannes, qu'il attendoit, disoit-il, pour se justifier devant eux, protestant qu'il ne sortiroit point de la place, ou que du moins il ne s'en éloigneroit pas de plus de cinq ou six lieues. « Je le crois « bien, répondit Warty, eh! où iriez-vous, Monsieur? « sortiriez-vous du royaume? Le roi a pourvu à tout, « vous ne le pourriez pas. Je le veux encore moins, dit « le connétable. Adieu, portez mes lettres. »

Ces lettres n'étoient que pour renvoyer Warty dont la présence n'avoit jamais été plus importune au connétable que dans cette place, qu'il tâchoit de mettre en

(1) Peut-être en effet le croyoit-il.

état de défense (1). En même temps il fit partir l'évêque d'Autun (2) avec une autre lettre, par laquelle il assuroit le roi de sa fidélité, et lui donnoit avis que son mal, redoublé par la fatigue du voyage, l'avoit obligé de se faire porter à Chantelle, celui de ses châteaux qui s'étoit trouvé le plus voisin [a]; mais des instructions particulières données à l'évêque d'Autun, mettoient pour condition expresse à la fidélité qu'il juroit, que le roi lui feroit restituer dès à-présent tous les biens de la maison de Bourbon. L'évêque d'Autun n'arriva que prisonnier à Lyon; le roi avoit appris la retraite du connétable à Chantelle; il avoit été forcé de voir la trahison, dont il avoit toujours voulu détourner ses regards. « Ah! s'écria-t-il, ma franchise, ma bonté au« roient *dû lui crever le cœur*; je lui ai parlé avec la « tendresse d'un frère: que le perfide périsse, puisqu'il « veut périr [b]. » Aussitôt il fit partir le bâtard de Savoie, grand-maître de sa maison, frère de la duchesse d'Angoulême, et le maréchal de Chabannes, avec de la gendarmerie pour arrêter le connétable. Ils rencontrèrent l'évêque d'Autun à peu de distance de Lyon, ils l'envoyèrent au roi sous une sûre garde; on saisit ses papiers, et le roi vit avec une indignation nouvelle, dans les instructions de l'évêque, que le connétable eût osé mettre des réserves et des conditions à sa fidélité, et

(1) On voit dans la déposition de Grossone, du 4 octobre 1523, que, parmi les gens du connétable, les uns disoient qu'il falloit arrêter Warty, les autres, qu'il falloit le pendre aux créneaux de la place comme un espion.

(2) Jacques Hurault.

[a] Belcar., liv. 17, n. 47. [b] Mém. de du Bellay, l. 2.

qu'il eût voulu traiter avec lui d'égal à égal. Le sujet insolent parut l'irriter encore plus que le sujet rebelle. Bientôt tous les mystères de la conspiration lui furent révélés, et voici par quel moyen.

Bourbon cherchoit des complices dans toute la France; Lurcy, son secrétaire de confiance, parcouroit les diverses provinces, et sondoit parmi la noblesse ceux qu'il croyoit les plus attachés au connétable, et les plus mécontents de la duchesse d'Angoulême. Matignon et d'Argouges, gentilshommes des plus distingués de la Normandie, reçurent des lettres du connétable, qui leur annonçoient l'arrivée de Lurcy, comme d'un homme chargé de leur faire des propositions de sa part. Par des lettres postérieures de Lurcy même, ils étoient priés de la part du connétable de se trouver un certain jour à Vendôme, dans une hôtellerie que la lettre indiquoit; là ils devoient apprendre ce qu'ils auroient à faire. Matignon et d'Argouges se trouvent à Vendôme au lieu et au jour marqués; Lurcy les fait jurer sur l'évangile de ne parler à personne de ce qu'il alloit leur dire; alors il leur révèle toute la conspiration, les presse d'y entrer, leur dit que le connétable leur enverra *un certain nombre de gens de bien pour agir en Normandie*, et les prie de faciliter l'entrée (1) des Anglais dans cette province, même d'aller les chercher en Angleterre. Lurcy avoit mal connu ces sujets fidèles; Matignon et d'Argouges retournèrent chez eux saisis d'horreur. Ils vouloient tout révéler, mais un scrupule les retenoit; ils avoient

(1) Compte que le premier président de Selve rendit au roi du procès des conjurés, au lit de justice des 8 et 9 mars 1524.

promis le secret avec serment. Devroit-on jamais en faire sans en connoître l'objet! C'est la curiosité qui, pour se satisfaire, jure de violer peut-être les devoirs les plus saints.

Les deux gentilshommes auroient voulu avertir le roi sans déceler le connétable. La voie mystérieuse et détournée qu'ils prirent annonce les combats de leur conscience. Un prêtre alla trouver Brézé, grand-sénéchal et lieutenant-général pour le roi en Normandie, il lui déclara que deux hommes de qualité de la province (il ne les nomma point) lui avoient appris en confession qu'un des *gros personnages du royaume et de sang royal* (1), qu'ils ne lui avoient pas nommé non plus, conspiroit contre l'État avec l'empereur et le roi d'Angleterre. D'après les conjonctures, le nom du coupable n'étoit pas difficile à deviner. Sur l'avis que Brézé se hâta d'en donner à la cour, la régente (2) lui envoya ordre de s'informer du nom des deux gentilshommes et de les faire partir au plus tôt pour Blois avec toutes les assurances possibles qu'il ne leur seroit fait aucun mal. Le prêtre les fit trouver et ils se rendirent à la cour; le chancelier Duprat reçut leur déposition, le secrétaire Robertet l'écrivit, la régente se hâta d'en instruire le roi, qui envoya des troupes de tous côtés pour tâcher d'envelopper le connétable et de lui fermer tous les chemins, en même temps il se saisit de toutes les places fortes des domaines de Bourbon.

Le connétable, ou sachant ou soupçonnant ce qui se

(1) Ce sont les termes de la lettre de Brézé au roi, du 10 aout 1523.
(2) Le roi s'étoit déja mis en marche pour l'Italie.

passoit, étoit parti de Chantelle avec toute sa maison et s'étoit d'abord rendu à Herment, petite ville d'Auvergne; mais sa marche ne pouvant désormais être trop secréte, il falloit se débarrasser de cette suite dont l'éclat l'eût trahi. Le connétable se déguise et part de Herment pendant la nuit avec quatre ou cinq personnes seulement. Ce peloton se sépara encore dans la suite, Bourbon resta seul avec un gentilhomme, nommé Pompérant, dont il se disoit le valet de chambre. Un de ses officiers, nommé Montagnac Tausannes, qu'il avoit mis dans le secret, s'étoit chargé de tromper la foule de ses domestiques, il prend le cheval et les habits du prince, il part avant le point du jour à la lueur de quelques flambeaux, il se fait suivre de tous les domestiques, qui le prennent pour le prince, il les éloigne de Herment, et plus encore de la route qu'avoit prise le connétable; enfin lorsque le jour paroissant alloit dissiper l'erreur, il se découvre à eux, leur déclare la fuite du connétable, les remercie de leurs services de sa part, et les congédie. Cette nouvelle et l'incertitude du sort d'un maître qu'ils aimoient répandirent la désolation dans cette troupe, qui se dispersa en pleurant. Montagnac resta six semaines caché dans un château, il se fit ensuite couper la barbe, qu'il avoit toujours portée fort longue, il se travestit en ecclésiastique, et se retira en Franche-Comté, d'où il se rendit auprès du connétable dans le Milanez.

Cependant Bourbon seul avec Pompérant, poursuivi de tous côtés par les troupes du roi, ne pouvoit faire un pas sans se voir entouré d'espions et d'ennemis; il commençoit à recueillir les fruits amers de la trahison,

il apprenoit à connoître la crainte, il fuyoit, et qu'alloit-il chercher? des mépris. Il pensa mille fois être découvert, il avoit beau changer de route (1), prendre des chemins détournés, il rencontroit par-tout ceux qu'il évitoit, ce fut par une espèce de miracle qu'il leur échappa [a]. En passant le Rhône dans un bac, il se trouve au milieu de dix ou douze soldats; quel soldat pouvoit ne pas connoître un tel connétable? aucun d'eux ne le reconnut. Un seul reconnut Pompérant, et c'en étoit assez pour mettre le prince dans le plus grand danger, il échappe, il suit quelque temps le grand chemin de Grenoble, il s'enfouce ensuite dans des bois, il va dans un château écarté qu'habitoit une femme âgée dont il n'étoit point connu, il se proposoit d'y coucher. Pendant le souper cette femme reconnoît Pompérant. « Seriez-vous, lui dit-elle, de ces gens qui ont fait les « fous avec monsieur de Bourbon? » Pompérant répond d'un ton ferme : « Je voudrois avoir perdu tout mon « bien et être avec lui. » Cette réponse ne parut apparemment qu'une expression innocente d'attachement et de regret. L'aventure du connétable devint le sujet de la conversation. Sur la fin du souper, on vint dire que le prévôt de l'hôtel, cherchant par-tout le connétable, n'étoit qu'à une lieue avec une puissante escorte. Bourbon pâlit, fait un mouvement pour se lever de table et se sauver; Pompérant l'arrête, tâche de dérober à tout le monde le trouble du prince et le sien; mais

(1) Varillas dit que Bourbon et Pompérant avoient fait ferrer leurs chevaux à rebours, pour mieux tromper ceux qui alloient à leur poursuite.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

après le souper ils montent précipitamment à cheval et se sauvent par les sentiers les moins frayés; ils ne respirèrent enfin que lorsqu'ils furent arrivés en Franche-Comté, province appartenante à l'empereur, et où le cardinal de La Baume, abbé de S. Claude, leur donna une escorte dès leur entrée sur la frontière.

Bourbon trouva dans cette province plusieurs gentilshommes de son parti, qui s'y étant rendus à force de travestissements et de détours, l'attendoient avec la plus grande inquiétude. Bourbon avoit partagé entre eux une somme d'environ vingt-cinq ou trente mille écus (1), qui étoit toute sa ressource dans cette fuite précipitée; il n'avoit voulu ni s'en charger, ni la confier à une seule personne, de peur de tout perdre à-la-fois, elle lui fut rendue tout entière; mais il eut la douleur de laisser exposés à la justice sévère du roi plusieurs de ses confidents et de ses complices.

On avoit arrêté à Lyon et ailleurs le comte de S. Vallier et sept autres gentilshommes, Aimard de Prie, François Descars, seigneur de La Vauguyon, Pierre Popillon, seigneur de Paray et chancelier du Bourbonnais, Hector d'Angerai, seigneur de S. Bonnet, Gilbert Guy, dit Bandemanche, Bertrand Simon, dit Brion (2), et Desguières. Antoine de Chabannes, évêque du Puy, fut aussi arrêté; on a déja dit que l'évêque d'Autun l'avoit été.

On instruisit le procès de tous ces accusés, ainsi que

(1) Interrogatoire de S. Bonnet, du 24 septembre 1523, et divers autres interrogatoires du procès du connétable.

(2) Ce Brion n'a rien de commun avec Brion de la maison de Chabot, qui fut depuis amiral.

celui du connétable. Le roi nomma d'abord des commissaires (1) pour aller à Tarare interroger les évêques d'Autun et du Puy, Aimar de Prie, S. Vallier et d'autres complices, dont les dépositions en firent arrêter une multitude d'autres, de tout rang et de tout état, tant français qu'étrangers cabalant dans le royaume, courriers portant des lettres, etc. Dans la suite le roi renvoya cette affaire au parlement de Paris, où elle fut poursuivie avec plus ou moins de vivacité, selon les évènements que la guerre entraîna.

La base de ce procès fut la déposition de Matignon et de d'Argouges (2). La déposition de Matignon surtout, beaucoup plus grave que celle que fit dans la suite le comte de S. Vallier et dont on a vu plus haut la teneur, rendoit Bourbon bien plus coupable. Suivant Matignon, il y avoit, indépendamment des projets généraux de révolte, une entreprise particulière sur la personne du roi; il devoit être enlevé entre Moulins et Lyon et enfermé au château de Chantelle; Lurcy avoua de plus à Matignon que son avis avoit été plus violent et qu'il auroit voulu qu'on eût tué le roi; mais que le connétable n'avoit jamais voulu y consentir. Pour d'Argouges, non seulement il ne dit pas un mot de cette entreprise contre la liberté ou la vie du roi; mais, interrogé sur cet article, il nia formellement que Lurcy lui en eût parlé. Cependant d'Argouges et Matignon étoient en-

(1) Les commissaires étoient Brinon, premier président du parlement de Rouen, nommé garde du petit sceau du roi pour le voyage d'Italie, et quelques maîtres des requêtes qui lui servoient d'adjoints.

(2) Dépositions de d'Argouges et de Matignon, du 8 septembre 1523, faites à Blois.

semble quand Lurcy leur parla; mais d'Argouges, par sa réponse, avoit d'abord ôté toute espérance à Lurcy; Matignon au contraire ayant fait semblant d'être ébranlé, afin d'engager Lurcy à s'ouvrir davantage, avoit eu ensuite avec lui une conversation particulière, dans laquelle Lurcy avoit avoué l'attentat sur la personne du roi (1).

On trouve dans l'interrogatoire de Matignon un article singulier. On lui demande si Lurcy avoit représenté cette conjuration comme l'effet du mécontentement du connétable sur le procès de la succession de Bourbon, Matignon déclare que Lurcy l'a assuré du contraire.

On seroit tenté de croire que la demande et la réponse n'auroient eu pour objet que de mettre la duchesse d'Angoulême à couvert du reproche d'avoir poussé le connétable à la révolte. Cet endroit de l'interrogatoire paroît contredire la déposition même de Matignon, où il est dit que Lurcy lui parla des mécontentements du connétable.

Chabot (2) envoyé par le roi pour annoncer au parlement de Paris la découverte de la conspiration, dit des choses bien extraordinaires; il suppose que François I devoit être livré au roi d'Angleterre par le connétable (3);

(1) Il y a entre les dépositions de d'Argouges et de Matignon quelques petites contradictions sur des circonstances étrangères au fait de la révolte. D'Argouges dit qu'il arriva à Vendôme avec Matignon un mardi du mois d'août; Matignon dit que ce fut le lundi, 1er août; mais en cela il se contredit lui-même, puisqu'il a dit plus haut qu'il n'avoit reçu qu'au commencement du mois d'août l'invitation d'aller à Vendôme.

(2) Qui fut depuis l'amiral de Brion.

(3) Discours de Brion au parlement, du dernier octobre 1523.

qu'on devoit faire des pâtés (ce sont ses termes) de tous les enfants de France; que la duchesse d'Angoulême *seroit enfermée dans un lieu d'où elle ne sortiroit pas quand elle voudroit*, et que les partisans du connétable avoient résolu d'exterminer toute la branche régnante; il suppose de plus que tout cela avoit été révélé par Lurcy à Matignon et à d'Argouges : or, il est certain, par la déposition de d'Argouges, qu'on ne lui avoit rien dit de semblable, et par celle de Matignon qu'on ne lui avoit parlé que d'enfermer le roi à Chantelle, non de le livrer au roi d'Angleterre, encore moins d'égorger ses enfants. Le crime du connétable n'étoit-il pas assez grand, sans qu'on y ajoutât toutes ces horreurs? mais les conjonctures exigeoient alors qu'on échauffât les esprits (1).

Au reste, dans ce procès, tout capital qu'il étoit, il n'y eut guère que les absents qui eurent tort. Dix-neuf complices du connétable, qui l'avoient suivi hors du royaume, furent condamnés à mort [a] par contumace (2).

(1) Les ennemis, comme on le verra dans la suite, avoient passé la Somme, et s'avançoient vers Paris. Il falloit combattre la consternation par l'indignation.

[a] Arrêt du 13 août 1524.

(2) C'étoient René de Brosse, dit de Penthièvre, gendre du célèbre historien Philippe de Comines; Pompérant; Lurcy et Ponthus de S. Romain, son frère; trois frères nommés de Vitry Lallière, (l'un desquels étoit religieux, et fut renvoyé pour le délit commun devant l'évêque de Paris); deux frères nommés Despina, dont l'un mourut au service de l'empereur, l'autre revint en France et rentra en grace; François de Montagnac Tausannes ou d'Estausannes; Philippe des Escures, dit Guignard; Barthelemi de Guerre; Châtelain de Monlins; Simon dit Fuissieux, huissier de salle du connétable; Vercler, qui obtint aussi sa grace, et s'attacha au service de la du-

Toute la différence qu'on mit entre Lurcy (qui avoit voulu qu'on tuât le roi) et les autres complices du connétable, fut que la tête de Lurcy, au lieu d'être exposée au pilori, ou bien à une des portes de Paris, comme celles des autres condamnés, devoit être exposée à Lyon sur le pont du Rhône. On voit par une lettre du chancelier Duprat au parlement, datée du 2 novembre 1523, qu'il y eut un soldat écartelé à Lyon, pour avoir porté une lettre en chiffres, dont il savoit la teneur. C'est presque le seul acte de sévérité qui se soit fait dans cette affaire. Le sévère Duprat l'approuvoit fort.

Quant aux deux évêques qui avoient été arrêtés, il n'y eut point de jugement prononcé contre eux, mais l'évêque d'Autun fut retenu prisonnier (1), et c'est en effet celui de tous les complices qui paroît avoir eu le plus de part à la révolte du connétable. L'évêque du Puy fut mis en liberté (2).

chesse d'Angoulême (lettres du 25 mai 1527, données au bois de Vincennes); Jacques de Beaumont; Charles de Tocques ou de La Mothe des Noyers; Peloux; Jean de Bavant; Huguet Nagu, seigneur de Varennes; Jean de l'Hôpital, médecin du connétable, père du fameux chancelier Michel de l'Hôpital.

Le jeune de l'Hôpital (depuis chancelier), âgé alors d'environ dix-huit ans, fut arrêté à Toulouse où il achevoit ses études. Les commissaires ayant déclaré qu'il n'avoit aucune part à la conjuration, il fut mis en liberté; mais pendant tout le règne de François I, cette affaire mit obstacle à son élévation; ce prince voyoit toujours en lui le fils d'un homme dévoué au connétable de Bourbon et complice de sa révolte. On avoit arrêté aussi Georges de l'Hôpital, chanoine d'Aigneperse, frère du médecin. Il fut déclaré innocent par des lettres du 10 octobre 1526.

(1) Voir tout le procès du connétable.

(2) Il y avoit beaucoup de division dans la maison du connétable;

Quant aux sept gentilshommes arrêtés en même temps que le comte de S. Vallier, Gilbert Guy, dit Baudemanche (1), fut aussi mis en liberté sans subir aucune peine; S. Bonnet obtint des lettres de rémission (2).

Desguières et Bertrand Simon, dit Brion, furent condamnés à faire amende honorable, et à être relegués et enfermés pendant trois ans en tel château qu'il plairoit au roi.

Descars, après avoir vu de près l'appareil de la question, après s'être vu attaché aux anneaux et prêt à être tiraillé, attendrit ses juges par ses gémissements, par ses larmes, par son profond désespoir, par les cris douloureux avec lesquels il appeloit la mort. Tant d'agitations lui donnèrent dans la prison une maladie dangereuse, et Isabelle de Bourbon-Carency sa femme, eut la liberté de venir lui rendre des soins. Ses protestations de n'avoir rien su de la conjuration, ni même du

il paroît que l'évêque d'Autun et l'évêque du Puy se disputoient le gouvernement de ses affaires, et qu'il y avoit entre eux beaucoup de haine et de jalousie. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un interrogatoire de l'évêque du Puy, du 21 octobre 1523. Sur quelques propos que l'évêque du Puy tenoit au connétable, l'évêque d'Autun vint à lui tout en colère, et lui dit : *vos fièvres quartaines*.... l'évêque du Puy répondit : *qui vous puissent serrer, maître Vaillant*; et n'eût été le connétable qui se mit entre deux, il eût baillé un soufflet à l'évêque d'Autun. Le connétable tirant l'évêque du Puy à part, lui dit : *laissez cela, mon évêque. Si vous n'y prenez garde*, répondit l'évêque du Puy, *il vous conseillera quelque folie*. Ce fut vraisemblablement la préférence que donna le connétable à l'évêque d'Autun qui sauva l'évêque du Puy.

(1) Baudemanche avoit fait des levées pour le connétable ; il prétendit avoir cru les faire pour le roi, ignorant les projets du connétable. (Interrogatoire de Baudemanche, du 24 septembre 1523.)

(2) Datées de Blois en décembre 1523.

mariage projeté avec la reine de Portugal, parurent sincères, quoiqu'on eût découvert un chiffre entre Descars et le chancelier de Bourbonnais, et que Descars, mari d'une Bourbon, eût des liaisons assez intimes avec le connétable. Descars (1) n'eut point la question, et fut seulement condamné à demeurer deux ans dans Orléans (2).

Ces peines étoient singulières par leur extrême douceur. Presque tous ces accusés avoient eu connoissance de la conspiration, il paroît que chacun d'eux y avoit eu plus ou moins de part, aucun ne l'avoit révélée; aussi le roi, quoiqu'il ne fût pas naturellement porté à

(1) Interrogatoire de Descars, du 2 juillet 1524. Arrêt du 7 juillet 1524.

(2) Descars, avant son jugement, étoit parvenu à forcer sa prison, et n'avoit été repris qu'en traversant la rivière pour se sauver; un de ses domestiques, qui favorisoit sa fuite, avoit été tué dans cette occasion. A la fin de l'arrêt, le parlement exhorte Descars (sans lui rien enjoindre) de faire prier pour l'ame de ce serviteur trop zélé, et de faire du bien à sa veuve et à ses enfants. Un autre de ses domestiques, nommé Lusson, qui avoit secondé le même projet, fut condamné à faire amende honorable, à être fustigé et banni de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Un gentilhomme de la Marche, nommé du Mas, fit aussi amende honorable, et fut condamné à trois ans de prison pour la même affaire. Surye, premier huissier du parlement, qui avoit eu Descars en garde, fut déposé et condamné en quatre cents livres d'amende pour sa négligence. Que de malheureux, parceque Bourbon avoit été coupable!

Descars fut lavé et réintégré dans la suite par des lettres datées d'Angoulême, le 27 juin 1526, et continua de servir en homme de son nom. Du Mas et Lusson obtinrent aussi des lettres de rémission, mais ce ne fut qu'après les malheurs du roi et par le crédit de l'Espagne. (Lettres du mois de mai 1526, données à Coignac, et du 4 août, données à Amboise.)

la rigueur, trouva-t-il les juges bien indulgents dans une affaire d'une telle importance. Il vint tenir son lit de justice au parlement le 9 mars 1524, il se fit rendre compte de l'état du procès. Quelques uns des jugements qu'on vient de rapporter avoient déja été rendus. Le roi parut très mécontent de l'excessive clémence des juges; il dit que quand Desguières et le nommé Brion avoient été arrêtés à Lyon, ils s'attendoient à être pendus, et que la loi n'avoit pas dû les traiter plus favorablement que leur conscience. Le premier président voulut justifier sa compagnie, il expliqua les motifs des jugements qu'elle avoit rendus; le roi ne fut point entraîné, il menaça de faire revoir ces procès par des commissaires choisis dans tous les parlements du royaume; il en nomma en effet, mais le parlement de Paris obtint que ses arrêts ne seroient point soumis à leur examen, et ces commissaires furent seulement adjoints aux juges du parlement pour les procès qui restoient à juger et qui ne furent pas jugés plus rigoureusement que les autres, malgré l'adjonction des nouveaux juges. Le roi en fut irrité; il écrivit de Blois et de Romorantin deux lettres (1) fort dures au parlement, dans l'une desquelles il défendoit *sous peine de la vie* d'exécuter les nouveaux arrêts (2). Il sied bien mal à un roi de se montrer plus sévère que la justice même, mais il paroît

(1) Des 2 et 18 juillet 1524.

(2) « Je vois, dit-il dans la lettre de Romorantin, que vous êtes dé« libérés de persévérer en votre erreur, et préférer vos volontés par« ticulières à notre honnête service et au bien de tout le royaume..... « et plus bas, nous en ferons une telle démonstration, que ce sera « exemple aux autres. »

que François I, jaloux de l'honneur de pardonner, vouloit que ses juges vengeassent la majesté des lois et du trône, qu'ils effrayassent la révolte par des peines rigoureuses (1), tandis qu'il se réservoit de la désarmer par la clémence.

Quelque légères que fussent les peines prononcées contre les complices du connétable, le roi les en exempta encore, il est vrai que ce ne fut qu'après ses malheurs. Il n'y eut que le chancelier du Bourbonnais (Popillon) qui fut enfermé à la Bastille, où il mourut le 15 août 1524. Sa veuve et ses enfants eurent la liberté d'enlever son corps pendant la nuit, et de le faire enterrer où ils voudroient, mais sans pompe et sans convoi (*a*).

S. Vallier fut, de tous les complices du connétable, le plus sévèrement jugé, soit qu'on voulût punir en lui le parent et le plus intime ami de ce prince, soit qu'en effet ces liens qui l'attachoient au connétable (2) l'eussent engagé plus avant dans sa révolte, et qu'il eut été, comme il paroît par quelques pièces du procès, dépositaire de tous ses secrets ainsi que (3) du chiffre dont le prince se servoit pour écrire à l'empereur, à l'archiduc, au roi d'Angleterre.

Nous avons rapporté plus haut la dernière déposition de S. Vallier; bien loin de le charger, elle le peint

(1) Toutes ses lettres au parlement recommandent la sévérité.

[*a*] Arrêt du 16 août 1524.

(2) Lettres des sieurs Lequinghen et du Châtel au comte de Rœux, du 9 septembre 1523.

(3) Il paroît par la déposition du bâtard de Savoie, du 12 octobre 1523, que S. Vallier avoit prêté serment entre les mains de l'évêque d'Autun, qui s'étoit chargé de prendre le serment de tous les conjurés, et toujours sur la vraie croix.

comme un sujet fidèle et zélé, qui croyoit avoir rendu à sa patrie le service de lui conserver le connétable. Mais jusque-là il avoit tout nié; il n'avoit consenti à faire l'aveu, peut-être peu sincère dont nous avons parlé, qu'après que S. Bonnet lui eût soutenu à la confrontation qu'il (S. Vallier) étoit présent lorsque le connétable avoit ordonné, à lui S. Bonnet, de partir pour l'Espagne avec le comte de Beaurein. L'objet apparent de ce voyage de Saint-Bonnet en Espagne avec Beaurein étoit de négocier le mariage du connétable (au service duquel S. Bonnet étoit attaché) avec la reine de Portugal, sœur de l'empereur; mais dans la route, Beaurein avoit appris à S. Bonnet (1) qu'il s'agissoit d'une conspiration contre la France; à cette nouvelle S. Bonnet avoit quitté Beaurein, étoit revenu sur ses pas et s'étoit retiré du service du connétable. Tel étoit le motif qui lui avoit fait accorder des lettres de rémission; si donc S. Bonnet avoit pu, sans être coupable, recevoir et accepter la commission d'aller en Espagne avec Beaurein, il semble que le comte de S. Vallier, avoit pu tout aussi innocemment entendre donner cette commission à S. Bonnet. Mais S. Vallier pendant tout le cours du procès et jusqu'à sa confrontation avec S. Bonnet, nia toujours la négociation pour le mariage du connétable avec la reine de Portugal, et la commission donnée en sa présence à S. Bonnet. Il alla même jusqu'à remettre entre les mains des juges un cartel de défi (2) à tous ceux qui oseroient lui soutenir qu'il eût eu connoissance de ces faits, et de tous les autres projets imputés au conné-

(1) Interrogatoire de S. Bonnet, du 24 septembre 1523.
(2) Cartel daté de la tour de Loches, le 20 septembre 1523.

table (1). On voit souvent dans ses interrogatoires, que, pressé par les questions de ses juges et par les difficultés qu'ils lui proposoient, il prenoit le parti de ne plus répondre et de dire qu'il révéleroit tout au roi et à la duchesse d'Angoulême. D'après cela quelle foi doit-on ajouter à sa dernière déposition, dans laquelle il peut si bien n'avoir avoué que ce qu'il ne pouvoit plus nier, et avoir tourné tout le reste à son avantage? Pourquoi d'ailleurs ces juges, si indulgents envers tous les autres complices, auroient-ils été si rigoureux pour le seul S. Vallier, si les charges du procès ne les y eussent forcés?

Ce qu'il y a de certain et d'embarrassant, c'est qu'il persista dans sa déposition jusqu'à l'échafaud, et qu'à toutes les instances qu'on lui fit pour lui arracher d'autres aveux, il répondit qu'il permettoit à son confesseur de révéler sa confession, si on croyoit qu'elle contînt quelque chose de plus que sa déposition et que ses réponses aux interrogatoires; il soutint toujours, et avant et après l'arrêt, qu'il n'avoit mérité ni la mort ni aucune autre peine; qu'il n'avoit rien à se reprocher, *qu'il n'avoit jamais rien fait que de bon et d'honnête;* il vanta ses services. *J'ai toujours servi le roi à mes dépens*, dit-il. Il se plaignit de l'abandon où on le laissoit; *Mes amis*, dit-il, *me manquent bien au besoin.* Les interrogations qu'on lui faisoit sur le prétendu attentat contre la personne du roi et des princes ses fils le mettoient en fureur et lui arrachoient les serments les plus forts; il s'agitoit, il se tourmentoit, il se livroit à toute l'horreur de son sort; sa santé s'altéra sensiblement; l'arrêt qui

(1) Aimar de Prie fit un pareil défi, quoique âgé de soixante-dix ans. (Interrogatoire d'Aimar de Prie, du 12 octobre 1523.)

le déclarant criminel de lése-majesté, le dégradoit de tous honneurs et le condamnoit à perdre la tête, est du 16 janvier 1524. Il portoit qu'avant d'être conduit à la Grève, cet infortuné seroit appliqué à la torture. Sa maladie obligea d'en différer l'exécution; le roi parut mécontent de ce délai, et le 15 février suivant, le chancelier vint de sa part au parlement presser l'exécution de l'arrêt. Le 17 on fit venir le médecin du parlement, qui déclara que le malade ne soutiendroit point la question. Le chancelier vouloit qu'on la lui donnât, dût-il y périr; le parlement plus humain fut d'un autre avis; S. Vallier ne fut que présenté à la question, et ne la subit pas; on lui en étala, comme à Descars, l'effrayant appareil pour le faire parler, il protesta qu'il n'avoit rien à dire. Il se soumit à tous ces tourments avec beaucoup de résignation, mais il parut très sensible à la cérémonie humiliante par laquelle on lui arrachoit le collier de S. Michel. Le roi avoit chargé de cette commission le comte de Ligny de la maison de Luxembourg. « Le roi, s'écria S. Vallier, n'est pas en droit de me « l'ôter, sans le consentement de tous les chevaliers as- « semblés, et je n'ai pas mérité d'en être dépouillé. » Il n'avoit point son collier; le comte de Ligny lui demanda où il étoit : « Le roi sait bien où je l'ai perdu, répondit « S. Vallier, il sait que je l'ai perdu à son service. » Le comte de Ligny lui en présenta un pour faire la cérémonie de le lui arracher; S. Vallier refusa jusqu'à deux fois de le prendre. Le président l'avertit qu'il falloit obéir au roi. *J'obéis donc*, dit S. Vallier, il se tut et se laissa attacher et détacher le collier. Il demanda la permission de faire quelques legs à ses domestiques sous

le bon plaisir du roi, elle lui fut accordée. On le conduisit à la Grève, tout malade qu'il étoit toujours; il monta sur l'échafaud, et dans l'instant où il se baissoit pour recevoir le coup de hache, sa grace arriva (1), mais quelle grace! La commutation d'un moment de douleur en une longue mort. Les lettres de rémission du comte de S. Vallier portent qu'il sera enfermé pour toute sa vie entre quatre murailles, où il ne recevra le jour et la nourriture que par une petite fenêtre. On le laissa quelques jours à la Conciergerie, on le transféra ensuite dans une autre prison.

Les auteurs de l'histoire généalogique assurent qu'il s'échappa, qu'il se retira en Allemagne avec la permission du roi [a]; ils prouvent par diverses pièces qu'il vivoit en 1528, 1531, 1532. Ils disent qu'il fit son testament dans son château de Pisançon, le 26 août 1539; ils ne marquent point l'année de sa mort. Le traité de Madrid prouve certainement qu'il étoit encore prisonnier au mois de janvier 1526; car ce traité porte qu'il sera promptement délivré, ainsi que l'évêque d'Autun. Le roi déclare par des lettres du mois de juillet de la même année 1526, que S. Vallier est sorti de prison, qu'il est absent du royaume, qu'il peut y revenir quand il voudra, et que ses biens lui seront rendus.

La maladie de S. Vallier, et l'espèce de grace qui lui fut accordée, ont donné lieu à beaucoup de fables, dont quelques unes passent encore pour vraies, faute d'avoir été examinées. On a dit qu'en attendant la lecture de son arrêt, il fut saisi d'une frayeur si violente, que ses

(1) Datée de Blois au mois de février 1524.

[a] Tome 2, page 206.

cheveux blanchirent en une nuit, et que ses gardes ne le reconnoissoient pas le lendemain; il avoit alors environ quarante-huit ans.

M. de Thou dit que lorsqu'on le menoit au supplice, la frayeur lui donna une fièvre [a], qui depuis est passée en proverbe, sous le nom de *fièvre de S. Vallier.*

Il est vrai que la fièvre de S. Vallier est passée en proverbe, mais les actes du procès et le rapport de Braillon, médecin du parlement, prouvent que c'étoit une fièvre invétérée, qui même avoit fait retarder longtemps son supplice, et qui lui avoit épargné les tourments de la question.

Pasquier (1) dit que l'horreur de la mort, qu'il avoit vue de si près, lui donna une fièvre que la nouvelle de sa grace ne put guérir, et dont il mourut peu de temps après. Ce fait est contredit par tous les actes qu'on vient de citer.

On conçoit aisément que la fièvre de S. Vallier n'ait pas été guérie par la nouvelle d'une grace qui ne faisoit qu'éterniser son malheur. On veut pourtant que la célèbre Diane de Poictiers (2), sa fille, ait acheté cette grace au prix de son honneur et même de sa virginité,

[a] Thuan., lib. 3, ad annum 1547.

(1) Pasquier, recherches, l. 8, c. 39, sur la fièvre de S. Vallier.

(2) Qui fut depuis maîtresse de Henri II, fils et successeur de François I. Henri II la fit duchesse de Valentinois. Le Valentinois et le Diois avoient été cédés à la couronne par la maison de Poictiers. La Planche, hist. de Franç. II. Hilarion de Coste, éloge des dames illustres, tom. 1. Le Laboureur, additions aux mém. de Castelnau, tom. 1. Mézerai, abr. chronolog. L'auteur des galanteries des rois de France, tom. 1, page 195. Bayle, dictionn., art. Diane de Poictiers, note P.

dont elle fit, dit-on, le sacrifice à François I, pour sauver son père; mais ce n'est encore vraisemblablement qu'une fable; c'en est une certainement quant à la virginité, puisque Diane de Poictiers étoit mariée depuis près de dix ans [a].

Voici les motifs de cette grace, tels qu'ils sont exprimés dans les lettres de rémission :

« Comme puis n'agnéres notre cher et féal cousin [b], « conseiller et chambellan le comte de Maulevrier-Bré« zé, grand sénéchal de Normandie, et les parents et « amis charnels de Jean de Poictiers, sieur de S. Val« lier, nous ayent en très grande humilité supplié et « requis avoir pitié et compassion dudit de Poictiers « sieur de S. Vallier.... Nous ayant considération aux« dits services, et principalement à celui que ledit « grand sénéchal nous a fait en découvrant les machi« nations et conspirations, etc. »

Le grand sénéchal de Normandie étoit le mari de Diane de Poictiers, il avoit donné les premiers avis de la conspiration, il étoit assez naturel qu'on lui accordât la grace de son beau-père; peut-être même cette explication s'est-elle trouvée trop simple pour la plupart des historiens; ils ont mieux aimé imaginer que Diane de Poictiers, maîtresse de Henri II, avoit commencé par être maîtresse de François I, père de Henri II. Les auteurs protestants ont sur-tout accrédité ce bruit, pour charger du crime d'inceste la duchesse de Valentinois qui persécutoit leur secte.

Le Laboureur, qui croit cette imputation calom-

[a] Le 29 mars 1514. [b] Mém. de du Bellay, liv. 2.

nieuse, raconte pourtant que lorsque Henri II se fut attaché à Diane, on jeta dans sa chambre la malédiction prononcée contre Ruben (1), dans la Genèse.

Quant au procès du connétable, il fut plusieurs fois suspendu et repris, suivant les conjonctures que la suite de cette histoire fera connoître; il ne fut terminé qu'après la mort du connétable. Sa mémoire fut flétrie, l'arrêt le retrancha de cette race immortelle des Bourbons, *comme ayant notoirement dégénéré des mœurs et fidélité des antécesseurs de ladite maison de Bourbon* [a]. L'arrêt dressé le 26 juillet 1527 fut prononcé solennellement le lendemain. On envoya un conseiller au parlement pour faire effacer les armes de Bourbon et les épées de connétable dans toutes ses terres; les biens du connétable furent confisqués. Le roi en donna une partie à la duchesse d'Angoulême, qui recueillit ainsi les fruits de la persécution qu'elle avoit fait souffrir à son ennemi.

Varillas dit que le chancelier eut pour sa récompense les belles terres de Thryerne et de Thory, sur l'Allier. C'étoient apparemment les terres que le connétable avoit refusé de lui vendre.

Mais le roi (2) s'étant obligé par le traité de Cambray de rendre les biens du connétable à ses héritiers, n'en rendit cependant qu'une partie à Louis de Bourbon,

(1) « Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma force, et vous êtes « devenu la principale cause de ma douleur.... Mais vous vous êtes « répandu comme l'eau. Puissiez-vous ne point croître, parceque « vous avez monté sur le lit de votre père, et que vous avez souillé « sa couche. » (Gen., chap. 49, vers. 3 et 4. »

[a] Sleidanus, commentar., liv. 6.

(2) Déclaration datée d'Angoulême au mois de mai 1530, enregistrée au parlement le 21 du même mois.

prince de La Roche-sur-Yon, duc de Montpensier, neveu du connétable; il révoqua ensuite cette donation; mais enfin par un acte fait à Champigny, le premier septembre 1538, le duc de Montpensier remit au roi une partie de ces biens pour s'assurer l'autre; c'est de là qu'est venue en partie la richesse de la branche de Montpensier, éteinte le 4 juin 1627, dans la personne de Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, et mère de la célèbre mademoiselle de Montpensier.

Les duchés d'Auvergne, de Bourbonnais, de Châtellerault et plusieurs autres domaines confisqués sur le connétable, avoient été réunis à la couronne en 1531.

Pendant qu'on entamoit en France toutes ces procédures, et que le roi travailloit à empêcher les effets les plus sinistres de cette grande défection, le connétable, errant, fugitif, sans train, sans équipage, sans autre suite que celle de quelques amis fugitifs et dépouillés comme lui, étoit réduit à regarder comme un bonheur d'avoir enfin quitté les frontières de France. Le roi lui avoit envoyé un gentilhomme de sa maison, nommé Imbaut, qui, l'ayant joint hors du royaume, lui offrit encore de la part du roi son pardon, s'il vouloit le mériter par un repentir sincère et une fidélité désormais constante; il rapporta qu'il n'avoit rien pu gagner sur l'esprit du connétable. Ce fut apparemment cet Imbaut qui, le voyant obstiné dans sa révolte, lui redemanda au nom du roi l'épée de connétable et le collier de l'ordre: « Quant à l'épée, répondit ce prince, toujours ul-« céré de l'affaire de Valenciennes (1), il me l'ôta au

(1) Voir le troisième chap. de ce second liv.

« passage de l'Escaut, lorsqu'il donna l'avant-garde à « conduire à M. d'Alençon. Quant au collier de l'ordre, « je l'ai laissé derrière mon chevet à Chantelle. » Brantôme remarque en passant [a] qu'il se fit du moins l'honneur de ne vouloir jamais prendre l'ordre d'Espagne. On lui doit en général le témoignage qu'un homme éloquent (1) a rendu à un autre grand prince qui se trouva dans des conjonctures à-peu-près semblables, le témoignage qu'il n'a point laissé avilir la grandeur de sa maison chez les étrangers.

De la Franche-Comté, Bourbon passa en Allemagne, et, tournant autour de la Suisse, alliée de la France, il gagna le Trentin, et se rendit à Mantoue, où le marquis de Mantoue, son cousin-germain, lui donna un équipage. Il alla ensuite à Plaisance conférer sur les opérations de la campagne avec les généraux de l'empereur, puis il vint attendre à Gênes les ordres que Lurcy étoit allé de sa part demander à cet empereur, devenu son maître.

Charles-Quint avoit voulu acquérir dans le connétable un allié puissant et utile, qui l'eût introduit dans le centre de la France, qui eût bouleversé en sa faveur ce royaume, et l'eût partagé avec lui. Cette chimère étoit détruite; ce n'étoit plus qu'un illustre banni que le sort lui donnoit à protéger. Au lieu de cinq ou six provinces, et d'un grand parti, Bourbon n'avoit plus à lui offrir que son épée, ses talents et son désespoir. Ce n'étoit plus un allié, ce n'étoit qu'un sujet que l'empereur acquéroit, mais ce sujet c'étoit Bourbon, il falloit l'em-

[a] Brant., capit. étrang., art. Bourbon.

(1) Bossuet, oraison funèbre du grand Condé.

ployer. Seulement les avantages étoient changés, et le prix devoit l'être. L'empereur se respectoit trop pour révoquer sitôt ses promesses, mais il s'aimoit trop pour les exécuter. A la chaleur de l'empressement succédèrent sans éclat et sans indécence les froideursde la protection. Au bout d'un temps assez considérable, Lurcy arriva, et avec lui le comte de Beaurein. Celui-ci propose à Bourbon, de la part de l'empereur, ou de passer en Espagne, ou de rester dans le duché de Milan avec le titre de son lieutenant-général en Italie. C'étoit lui proposer d'être un courtisan obscur ou un héros brillant. Le choix n'étoit pas difficile; le proposer étoit déja presque une insulte. Qu'eût fait l'empereur d'un guerrier tel que Bourbon dans son Espagne alors paisible, tandis que l'Italie étoit le seul théâtre de la guerre et de la gloire? Si Bourbon eût pressé l'empereur de lui donner la reine de Portugal, il l'eût forcé à un refus embarrassant, mais Bourbon savoit ce que les conjonctures exigeoient de lui; il vouloit mériter cet honneur par ses services; il alla partager avec les généraux de l'empereur le commandement de l'armée impériale dans le Milanez.

CHAPITRE VII.

Campagne de l'amiral de Bonnivet dans le Milanez, pendant les années 1523 et 1524.

L'ÉVASION du connétable et la découverte de sa conjuration avoient changé les projets du roi pour cette campagne, et en avoient retardé considérablement les opérations [a]. On étoit déja au commencement de septembre, et on n'avoit encore rien entrepris. Ce délai fut le premier tort que le duc de Bourbon fit à sa patrie.

On ne jugea pas que le roi dût passer en Italie, tandis que l'intérieur même du royaume étoit menacé. Il retint auprès de lui les ducs d'Alençon, de Vendôme, et le maréchal de Chabannes, avec un nombre de troupes suffisant pour arrêter les mouvements qui pourroient s'élever en France; il s'agissoit de donner un général aux troupes qu'il envoyoit en Italie. Le roi avoit rendu justice à la fidélité du maréchal de Lautrec dans l'affaire du Milanez, mais il lui reprochoit de la présomption, de l'imprudence, une indocilité opiniâtre. La duchesse d'Angoulême n'eut pas de peine à persuader au roi que Bonnivet réussiroit mieux; on alléguoit pour présage la prise de Fontarabie (1), qu'on représentoit toujours comme l'exploit le plus brillant de cette guerre. Mais Lautrec étoit frère de la com-

[a] Guicciard., liv. 15.

(1) Voir le troisième chapitre de ce second livre.

tesse de Château-Briant; on l'envoya commander en Guyenne à la place de Bonnivet.

Celui-ci, long-temps avant que le connétable fût arrivé en Italie, s'avançoit à la tête d'une puissante armée(1); il cherchoit à pénétrer du Piémont dans le Milanez, lorsqu'il arriva une aventure bizarre, qui sembloit pouvoir beaucoup influer sur les affaires d'Italie.

Le duc de Milan, François Sforce, alloit de Monza à Milan, monté sur une petite mule; sa garde marchoit à quelques pas de lui, pour ne pas l'incommoder par la poussière excessive que les chevaux élèvent en été dans les plaines de Lombardie; un jeune Milanais, nommé Boniface, de la maison de Visconti, monté sur un cheval turc, étoit assez près du duc. On arrive à un carrefour. Tout-à-coup Boniface s'élance sur le duc un poignard à la main [a]. Sforce ne dut la vie en ce pressant danger qu'aux mouvements de sa mule, qui s'effraya et recula, et qu'à ceux du cheval turc que sa fougue empêchoit de rester en place; il ne fut atteint qu'à l'épaule. Boniface mit aussitôt l'épée à la main et lui porta un second coup qui ne fit qu'une légère blessure. Ceux qui accompagnoient le prince accoururent. Visconti s'enfuit par un des chemins qui aboutissoient au carrefour, et n'ayant pu être atteint par les gardes, il se sauva en Piémont. Le duc reprit la route de Monza, dans la crainte qu'il n'y eût une conspiration formée

(1) Composée de quinze cents lances et d'environ vingt-sept mille hommes d'infanterie, mêlée de Suisses, d'Allemands, d'Italiens et de Français.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

contre lui à Milan. Quelques mois avant cet accident, Moron, ce chancelier du Milanez, si utile au duc Sforce, avoit fait assassiner à Milan pour des raisons qu'on ignore, mais vraisemblablement par ordre du duc, un Monsignorino Visconti, parent de Boniface. Il restoit un frère de Monsignorino, qui étoit ce même évêque d'Alexandrie, que nous avons vu, en 1521, former contre les Français une entreprise malheureuse sur Milan. Moron et Colonne le firent arrêter à Milan; on ne trouva point qu'il fût complice de Boniface, et il fut relâché quelques années après. On sut que l'attentat de Boniface n'étoit que l'effet de mécontentements particuliers et personnels; on avoit cassé sa compagnie, on lui avoit refusé un gouvernement, etc. Il y a cependant ici une chose remarquable. Du nombre des Milanais bannis par le nouveau gouvernement étoient un Galéas et un Barnabé Visconti, qui servoient alors dans l'armée française; il étoit naturel de penser que Monsignorino Visconti n'avoit été assassiné par Moron que pour avoir entretenu quelques intelligences avec les Francais. Boniface Visconti, l'assassin du duc, s'étoit sauvé dans le Piémont où étoit alors l'armée française; enfin sur le faux bruit qui se répandit de la mort du duc, un Galéas de Birague, Milanais, avec quelques autres bannis de Milan et quelques soldats français, fut introduit dans Valence sur le Pô par les habitants mêmes : cependant parmi tant d'ennemis des Français, aucun n'eut l'injustice de concevoir sur leur compte un soupçon de complicité avec l'assassin du duc. On savoit trop combien leur roi aimoit l'honneur, combien il abhorroit les moyens bas et odieux, pour croire qu'au-

cun de ses sujets eût osé le servir par un assassinat. Non seulement les historiens italiens et espagnols ne témoignent aucun soupçon, ils ne disent pas même qu'on en ait formé aucun, ni qu'on ait fait semblant d'en former. En effet, indépendamment du caractère connu de François I, quel avantage eût-il pu se promettre de la mort de Sforce? Sforce étoit-il le véritabe obstacle aux projets du roi? Sforce régnoit-il à Milan? N'étoit-ce pas l'empereur qui y régnoit sous son nom et qui eût régné alors sous le sien propre, en alléguant la réunion du fief?

L'armée des confédérés n'étoit point encore rassemblée. Prosper venoit d'essuyer une longue maladie, et s'occupoit plus de sa convalescence que des affaires de la ligue; il ne pouvoit penser qu'après la défection des Vénitiens, les Français songeassent encore à conquérir le Milanez. Antoine de Léve, qui par hasard étoit à Ast avec un camp volant d'Espagnols, courut reprendre Valence, où il tua quatre cents hommes aux assiégés et fit plusieurs prisonniers, entre autres Birague même, puis il vint reprendre son poste à Ast. Mais bientôt l'approche de toute l'armée française le fit reculer jusqu'au-delà du Tésin, et Bonnivet s'empara sans obstacle de toute la partie du Milanez, située en-deçà de ce fleuve.

Colonne, bien sûr enfin que les Français en vouloient au Milanez, rassemble quelques troupes à la hâte et s'avance pour disputer le passage du Tésin. Il dispose ses quartiers le long du fleuve depuis Turbigo jusqu'à Biagrasso. Les Français s'avancent par Vigevano, un peu au-dessous du camp des alliés, et passent moitié à

gué, moitié dans des barques entre Biagrasso et Binasco, après avoir écarté à coups de canon quelques Allemands qui bordoient le fleuve de ce côté-là.

Colonne ayant ainsi échoué dans son projet et n'étant point en état de résister à l'armée française, se retira promptement à Lodi; Antoine de Léve se jeta dans Pavie avec trois mille hommes d'infanterie et cent hommes d'armes; alors les alliés commencèrent à trembler pour Milan. Cette capitale étoit à peine en état de défense; on avoit négligé d'en relever les murailles, mais la garnison étoit très nombreuse, c'étoit presque une armée entière. La plupart des historiens soutiennent que Bonnivet fit une faute inexcusable de ne pas marcher droit à Milan; qu'il eût pris cette place d'emblée au milieu de la consternation où étoient les alliés; c'est ainsi qu'on soutient qu'après la bataille de Cannes, Annibal devoit courir à Rome; tous ces jugements peuvent être hasardés. Quoi qu'il en soit, Bonnivet ne crut pas possible de forcer une place défendue par près de quinze mille hommes d'infanterie, par huit cents lances, par autant de chevau-légers, et où la haine qu'on avoit pour les Français auroit armé les bourgeois au défaut d'autres défenseurs. Il se contenta d'en faire le blocus; il s'applaudissoit de ne se pas laisser emporter à la fougue française, comme Lautrec et tant d'autres généraux, mais de mesurer toutes ses démarches sur les conjonctures, sur le génie des peuples et des généraux qu'il avoit à combattre, il se piquoit de joindre à la vigueur savante d'Annibal la lenteur prudente de Fabius. On prétend que les Milanais mêmes qui étoient dans son armée, craignant que leur

patrie ne fût livrée au pillage, l'aidèrent à prendre le parti du blocus; ils demandèrent quelques jours pour traiter avec les amis qu'ils avoient dans Milan; ils firent espérer que la reddition volontaire de la place pourroit être le fruit de leur négociation. Ce délai donna le temps de relever les murailles, de rassurer les esprits, de préparer tout pour la défense. L'infatigable Moron, plus utile au duc de Milan que les plus habiles généraux, encourageoit et les bourgeois et les soldats, veilloit à l'approvisionnement de la place et à l'avancement des travaux, et faisoit de plus en plus repentir les Français de ne lui avoir point tenu parole. Bonnivet n'ayant pu surprendre Milan, se proposa de l'affamer, il brisa les moulins des environs, il coupa les canaux qui portoient de l'eau dans la ville, et, pour tarir de plus en plus les sources de l'abondance, il voulut réduire toutes les places un peu importantes qui environnoient Milan; il s'empara de Monza; il envoya le chevalier Bayard prendre Lodi. Prosper avoit laissé dans cette dernière place le marquis de Mantoue avec cinq cents chevaux et quatre cents hommes d'infanterie; le marquis s'enfuit à l'arrivée, au seul nom de Bayard, et se retira sur les terres des Vénitiens. Bayard ayant pris Lodi, jeta un pont sur l'Adda, et courut à Crémone jouir d'un spectacle bien digne de lui.

Il faut se rappeler que lorsque les Français avoient perdu le Milanez au printemps de l'année précédente, il ne leur étoit resté que le château de Crémone, où commandoit Janot d'Herbouville, seigneur de Bunou. Ce château étoit assiégé par la garnison de la ville et ne voyoit d'ailleurs que des ennemis autour de lui; sur-

tout depuis que les Vénitiens s'étoient ligués contre la France. D'Herbouville mourut pendant ce siége; tous les officiers et presque tous les soldats du château, qui n'étoient originairement qu'au nombre de quarante, étoient morts moitié de maladie, moitié de la misère, inévitable à des assiégés dans un pays ennemi. Il ne restoit plus que huit soldats dans le château et ils n'avoient pu encore être réduits. Ces huit soldats, ces huit héros dont on ne conçoit pas comment l'histoire a pu oublier les noms, se regardant comme chargés de continuer la possession des Français en Italie [a], s'étoient fait serment les uns aux autres de défendre cette place jusqu'à la mort du dernier d'entre eux; ils la défendoient depuis plus de dix-huit mois, sans avoir reçu aucuns secours, aucunes nouvelles, aucunes consolations de la France. Dans quelle histoire, chez quelle nation trouve-t-on de plus grands exemples d'attachement et de vertu? Que ne pouvoit-on pas faire avec de pareils hommes! Mais comment récompensa-t-on leurs services? C'est ce que l'histoire ne nous apprend pas plus que leurs noms.

Bayard ayant rafraîchi la garnison et ravitaillé le château, fit sur la ville même une tentative qui n'eut point de succès, parceque Colonne y avoit fait entrer trois mille cinq cents hommes, et que le duc d'Urbin d'un côté à la tête des Vénitiens, le marquis de Mantoue de l'autre à la tête des troupes de l'église, s'avancèrent à dessein de fondre sur les troupes de Bayard, lorsqu'elles iroient à l'assaut; il n'étoit pas cependant

[a] Brant., hommes illustres.

impossible que l'invincible Bayard battît et le duc d'Urbin et le marquis de Mantoue et la garnison de Crémone, mais il ne pouvoit forcer les saisons. Quatre jours de pluie continuelle ayant rendu les chemins impratiquables, et les vivres ne pouvant parvenir dans son camp, il fut obligé de lever le siége.

La fortune sembla pendant toute cette campagne se jouer tour-à-tour des deux partis ennemis. Les Français avoient eu depuis leur entrée dans le Milanez plusieurs succès mêlés de quelques disgraces. Les alliés ne tiroient pas de la ligue tout le fruit qu'ils en avoient espéré. La multitude des chefs et des différents corps rendoit chez eux les mouvements lents et difficiles; les infirmités de Colonne l'empêchoient d'agir avec vigueur, il étoit pourtant toujours d'autant plus jaloux du commandement qu'il le sentoit plus prêt à lui échapper. Pescaire si digne de commander, si incapable d'obéir, n'ayant pu s'accorder avec lui, avoit quitté l'armée, et s'étoit retiré à Naples, d'où il avoit passé en Espagne pour rendre compte à l'empereur des motifs de sa retraite. Comment depuis trois ans les Français n'avoient-ils pas tiré un meilleur parti des divisions continuelles de ces deux généraux?

Au milieu des longues opérations du blocus de Milan, on reçut la nouvelle de la mort du pape Adrien [a]. Cet accident, dit Guichardin, priva les confédérés de l'éclat que l'autorité pontificale donnoit à leurs armes; d'ailleurs ce fut à peine un événement, et le seul que cette mort produisit, fut que le duc de Ferrare redevint

[a] Sleidan, commentar., liv. 4. Guicciard., liv. 15. Belcar., liv. 17, n. 55.

ennemi du saint siége, parcequ'Adrien lui avoit bien à la vérité donné l'absolution, mais ne lui avoit pas restitué Modène et Regge, suivant leurs conventions; il arma pour reconquérir ces deux places, ce qui opéra en faveur des Français une foible diversion, qui fut réprimée en partie par Guichardin, gouverneur de ces deux places. Le duc de Ferrare prit cependant Regge; et s'il ne put forcer Modène, il s'en dédommagea, il prit Rubière, poste important par la facilité qu'il donne de faire des courses jusqu'aux portes de Modène et sur le chemin de Rome.

Bonnivet bloquoit toujours Milan; la prise de Monza empêchoit les vivres d'arriver du côté du nord par le Lambro; la prise de Lodi et de Crémone les empêchoit de venir du côté du levant par l'Adda; Pavie vers le midi appartenoit encore aux alliés, mais Bonnivet ayant assis son camp d'une manière avantageuse entre cette place et Milan, aucun convoi ne pouvoit passer de ce côté-là sans être intercepté : enfin au couchant les Français étoient maîtres de tout le cours du Tésin; d'ailleurs ni le Lambro, ni l'Adda, ni le Tésin ne passent par Milan, ils y communiquent seulement par des canaux, et ces canaux étoient coupés. La famine commençoit à se faire sentir; ce n'est pas qu'il n'y eût dans la ville une grande quantité de blé, mais on ne pouvoit faire de la farine, tous les moulins étoient ruinés. Plus de cent mille personnes manquèrent de pain pendant huit jours. Moron dans ces extrémités sembloit redoubler de zèle et de travaux; il inspiroit aux habitants son esprit de ressource, il les animoit à la constance, il leur représentoit que Bonnivet souffroit beaucoup dans

son camp, que sa cavalerie manquoit de fourrages; que les pluies et les neiges continuelles ne lui permettroient pas de tenir la campagne long-temps dans un pays coupé par-tout de canaux et de rivières; que celui des deux partis qui auroit le plus de patience seroit infailliblement le vainqueur. Cela étoit vrai, on le sentit, on agit en conséquence, on employa des moulins à bras, on tira parti de l'extrême fertilité des environs de Milan, on déroba quelques convois à la vigilance des Français, on en fit passer d'autres à la pointe de l'épée. Jean de Médicis, qui, après avoir quitté le parti des alliés pour celui des Français, étoit retourné à celui des alliés, en escortoit un assez considérable, qui venoit de Terzo; il rencontra quatre-vingts lances françaises de la compagnie de Barnabé Visconti; pour lui il avoit deux cents hommes d'armes; trois cents chevau-légers et mille hommes d'infanterie; il courut avec un détachement de son escorte au-devant des Français; ceux-ci firent face, Médicis feignit de plier, il fut poursuivi, et les Français tombèrent dans une embuscade qu'il leur avoit préparée. Plusieurs y périrent, la plupart furent faits prisonniers; tous les jours étoient marqués par des pillages, des courses, des rencontres, des escarmouches, où ordinairement les Français n'avoient point l'avantage; en peu de temps ils avoient perdu dans différents petits échecs jusqu'à quinze cents chevaux; ils ne furent pas plus heureux dans une entreprise secrète qu'ils avoient formée sur la ville par le moyen d'un officier parmesan de la compagnie de Jean de Médicis, nommé Murgant, qui devoit leur livrer un bastion avancé un jour qu'il y seroit de garde; un de ses com-

plices alla révélér cette trahison à Médicis; Murgant et quatre autres de ses complices furent condamnés à passer par les piques.

Colonne entreprit d'affamer Bonnivet lui-même dans son camp. Bonnivet tiroit tous ses vivres du Novarése et de la Lomelline, à la faveur d'un pont qu'il avoit sur le Tésin vis-à-vis de Vigevano. Prosper, pour s'emparer de ce pont, envoya le marquis de Mantoue à Pavie avec cinq cents chevaux; d'autres troupes devoient l'y suivre successivement et sans bruit; Antoine de Léve, qui commandoit dans Pavie, devoit y joindre les siennes, et toutes ensemble devoient marcher vers le pont. L'amiral pénétra leur dessein, et pour le prévenir, il ordonna au chevalier Bayard et à Renzon de Ceré (1) de marcher à Vigevano, avec les troupes qui étoient à Monza; cette démarche fit perdre aux ennemis l'envie et la facilité de s'emparer du pont du Tésin, mais elle leur procura l'avantage qu'ils desiroient le plus. Le poste de Monza étoit évacué, les vivres vinrent en abondance dans Milan du Bergamasque, du Bressan, de tout l'État de Venise.

Les historiens qui reprochent tant à Bonnivet de n'avoir pas tenté de forcer Milan aussitôt après le passage du Tésin, ne lui font pas ici un reproche qui semble pourtant plus légitime. Premièrement, le pont du Tésin auroit toujours dû être gardé, puisqu'il assuroit seul le transport des vivres au camp, si les Français y restoient, et la retraite, s'ils étoient obligés d'y avoir recours. Secondement, il ne devoit point être gardé aux

(1) Il s'étoit distingué dans l'Italie par plusieurs exploits. Il étoit de la maison des Ursins.

dépens du poste de Monza, ni d'aucune des places dont on s'étoit emparé autour de Milan, mais, par un détachement particulier qu'il falloit tirer du corps de l'armée [a].

Bonnivet, frustré de l'espérance d'affamer Milan, ne songea plus qu'à se retirer au-delà du Tésin pour mettre ses troupes en quartier d'hiver dans le Novarése et la Lomelline [b]; elles avoient beaucoup souffert du froid et des neiges; l'inaction fatigante où on les retenoit leur paroissoit plus à craindre que le danger; les Suisses sur-tout, accoutumés à une guerre de mouvement et d'action, murmuroient de périr ainsi sans combattre.

D'un autre côté Prosper succombant sous le poids de la maladie, avoit confié les détails du commandement au capitaine Alarcon, qui, depuis la retraite de Pescaire, commandoit l'infanterie espagnole. Prosper ne s'étoit réservé avec l'autorité qu'une inspection générale sur les opérations. Indépendamment de la maladie dont il mouroit, il en avoit une autre qui le rendoit aussi ridicule que ses talents l'avoient rendu grand, c'est qu'à près de quatre-vingts ans il étoit devenu éperdument amoureux de la donna Chiera, une des plus belles femmes de l'Italie, dont un autre étoit aimé. Ce rival heureux de Colonne étoit ce même Galéas Visconti, qui servoit, comme on l'a dit, dans l'armée française. Bonnivet qui connoissoit mieux que personne le pouvoir des femmes, voulut employer celui de Chiera pour obtenir de Prosper une trève de quelques mois, afin de n'être point troublé dans la retraite qu'il méditoit; mais

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar., liv. 17, n. 57.

fit-il bien de choisir pour cette négociation Galéas Visconti, qui devoit être si peu agréable à Prosper? Quoi qu'il en soit, Visconti vint à Milan avec un passe-port de son rival; il vit Chiera, il lui proposa de la part de Bonnivet d'être la bienfaitrice et des Français et des alliés, et de la chrétienté entière, en ménageant une trêve, d'où naîtroit bientôt une paix universelle et une heureuse réunion contre les Turcs. Cette femme fut flattée du grand rôle qu'on lui donnoit à jouer, elle parla de cette affaire à Colonne; mais, soit que Colonne aimât mieux mortifier son rival que d'obliger sa maîtresse, soit qu'il ne permît à l'amour que de l'amuser et non de le gouverner, il renvoya Chiera au capitaine Alarcon et aux autres généraux de la ligue, sans lesquels il déclara qu'il ne pouvoit rien faire; il y eut en effet une négociation entamée avec eux, mais elle ne produisit rien, parceque Prosper, qui vouloit qu'elle échouât, eut l'adresse de faire nommer Moron pour les conférences; Moron, l'implacable ennemi de la France, le plus ferme appui de la ligue, rebuta les députés français (1) par ses hauteurs et leur fit perdre promptement toute espérance.

Bonnivet sortit de son camp et s'avança vers le Tésin en très bon ordre. Aussitôt que les alliés le virent s'ébranler, ils demandèrent tous à grands cris la bataille; Prosper seul sut la refuser avec sa fermeté ordinaire; il ne vouloit point abandonner aux caprices de la fortune des avantages certains, obtenus sans danger et sans effusion de sang. « La gloire des généraux souffre plus, « disoit-il, de la témérité, qu'elle ne reçoit d'éclat de la

(1) Galéas Visconti et Boyer, trésorier de l'armée.

« victoire. » C'étoit avec de pareils principes qu'il avoit presque détruit l'armée française à la Bicoque, et Pescaire qui avoit voulu sortir des retranchements, avoit été obligé d'y rentrer. C'étoit avec ces mêmes principes qu'il avoit déja chassé les Français du Milanez, qu'il les en chassoit encore dans ce moment, et il n'étoit pas naturel qu'à son âge il changeât des maximes auxquelles il devoit tous ses succès, pour des maximes plus hasardeuses.

L'amiral ayant mis son artillerie en sûreté au-delà du Tésin, et ayant envoyé en quartier d'hiver en Piémont, en Provence, en Languedoc, une partie de son infanterie fatiguée et délabrée, mit le reste de ses troupes dans Biagrasso et dans Rosat, où il avoit des vivres en abondance ; il résolut d'attendre à Biagrasso les troupes fraîches que la France devoit faire passer en Italie. Pour occuper le loisir de celles qui lui restoient, il envoya Renzo de Ceré attaquer Arona, au bout du Novarèse, sur le lac Majeur ; Prosper en ayant eu avis, y envoya douze cents hommes d'infanterie.

Cependant il s'affoiblissoit tous les jours. La maladie, la vieillesse et l'amour lui ouvroient le tombeau ; il avoit toujours craint qu'on ne lui substituât de son vivant le viceroi de Naples Lannoi ; mais l'extrême foiblesse, éteignant en lui ces mouvements de jalousie, il pressoit lui-même depuis quelque temps Lannoi de venir prendre le commandement de l'armée. Lannoi s'approche de Milan, mais par respect pour ce grand capitaine, il différa d'y entrer jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 décembre 1523 [a].

[a] Belcar., liv. 17, n. 58.

Les alliés perdirent dans Prosper de grands talents mûris par une grande expérience. C'étoit le premier Italien qui eût su faire la guerre, depuis que Charles VIII, perçant l'Italie d'un bout à l'autre, y avoit développé des principes jusqu'alors inconnus de cet art terrible. Prosper et Fabrice Colonne, cousins-germains, furent ses disciples et ses créatures, mais ils sembloient n'avoir servi sous lui que pour apprendre à combattre les Français; ils furent les premiers à donner l'exemple de la défection, sur-tout Prosper, qui entraîna son cousin dans le parti des ennemis de la France. Tous deux en furent punis et tombèrent entre les mains des Français; Fabrice à la bataille de Ravenne sous Louis XII; Prosper sous François I, à Villefranche, comme on l'a vu au commencement de cette histoire. Après leur délivrance, ils restèrent toujours ennemis des Français. Prosper, nommé chef de la ligue conclue contre eux sous Léon X en 1521, et sous Adrien VI en 1523, ajouta beaucoup, par les grandes choses que nous lui avons vu faire, à la haute réputation dont il jouissoit déja, et ce qui est fort rare, sa vieillesse fut le temps de sa plus grande gloire. Ce fut lui qu'on put regarder véritablement comme le Fabius de son siècle; il sut toujours temporiser avec fruit, il avoit un génie sage et souple, propre à déconcerter le génie français; il étoit ennemi des batailles, il les trouvoit toujours dangereuses et jamais nécessaires : il vouloit tout devoir à la sagesse de ses mesures et rien au hasard : il aimoit à faire une guerre systématique, savante, ingénieuse, et à pouvoir rendre compte de tous ses succès; il excelloit dans l'art de choisir ses campements, de fatiguer, de

ruiner les armées ennemies sans combattre, de leur couper les vivres, de rendre leurs forces inutiles, d'éviter tous leurs piéges et de les faire infailliblement tomber dans les siens. C'est cet art que les Turenne et les Catinat ont tant perfectionné depuis, cet art d'appliquer la philosophie à la destruction des hommes, et de présenter un spectacle aux sages dans la guerre même. On a reproché à Prosper de n'avoir pas toujours tiré parti de l'état où il avoit su réduire ses ennemis, d'avoir souvent perdu par trop de réserve une partie du fruit de ses travaux; il répondoit que c'étoit rendre à un ennemi affoibli toute sa force que de le réduire au désespoir; il pouvoit appuyer cette maxime sur bien des exemples, dont le combat de la Bicoque eût peut-être grossi le nombre, si l'impétuosité de Pescaire l'eût emporté sur la sage retenue de Colonne.

Prosper avoit sur-tout recueilli et considérablement étendu les connoissances qui commençoient à se répandre de son temps en Italie sur l'art de fortifier et de défendre les places.

On peut juger enfin par ce que fit Colonne, malgré les contradictions perpétuelles du marquis de Pescaire, de ce qu'il auroit pu faire avec une autorité plus absolue.

Il mourut à propos pour éviter l'affront d'un rappel. Son ennemi le cardinal de Médicis ayant mieux formé son intrigue à la mort d'Adrien qu'à la mort de Léon, venoit, après cinquante jours de conclave, d'être élevé au pontificat. Cette dignité sembloit lui être due. Le choix qu'on avoit fait d'Adrien n'avoit servi qu'à prouver à tout le sacré collége la nécessité d'élire Médicis,

Digitized by Google

puisque Adrien avoit été obligé de se gouverner par ses avis et de s'appuyer de son crédit à Florence. Cependant le conclave se divisa en une multitude de petites factions, mais dont aucune n'étoit aussi puissante que celle de Médicis. La faction impériale, qui d'ailleurs lui étoit plus favorable que contraire, étoit assez foible; la française qui le craignoit l'étoit encore davantage; le cardinal Colonne qui le haïssoit étoit à la tête d'une troisième; les vieux cardinaux en formoient une quatrième qui ne vouloit point de Médicis, parcequ'il étoit encore jeune. Médicis, en entrant au conclave, étoit assuré de seize suffrages, il s'en ménagea bientôt cinq autres de la faction impériale; mais le chef-d'œuvre de sa politique fut d'obtenir celui de Colonne lui-même, en lui promettant la vice-chancellerie (que Médicis avoit alors), et le magnifique palais qu'il tenoit de la libéralité de Léon X, son cousin. Colonne lui donna les voix de sa faction. La multitude des bénéfices dont Médicis étoit revêtu, et qui devoient être partagés entre tous les cardinaux, acheva de lui donner plus des deux tiers des voix, qui suffisent pour la validité de l'élection [a].

Le cardinal de Médicis se nommoit Jules, il parut porté d'abord à conserver son nom, une très belle raison l'en empêcha; les cardinaux l'avertirent, dit Guichardin, que les papes qui n'avoient pas changé de nom, étoient morts dans l'année de leur élection, ou peu de temps après. Il prit le nom de Clément VII. A son avénement il usa de clémence envers ce cardinal Soderin, évêque de Volterre, que ses intelligences avec

[a] Sleidan, commentar., liv. 4.

les Français avoient fait emprisonner sous Adrien. Ce pape, quelques jours avant sa mort, l'avoit exclu du sacré collége; les cardinaux cependant l'avoient admis au conclave, et Soderin d'autant plus ennemi de Médicis qu'il étoit ami des Français, et que Médicis lui avoit succédé dans la confiance d'Adrien, ne cessa de cabaler contre Médicis dans le conclave. Cependant le pape Clément VII, oubliant les injures faites au cardinal de Médicis, accorda de lui-même au cardinal Soderin sa grace et celle de toute sa famille, qui avoit eu part à la conspiration contre la Sicile.

Clément VII avoit une grande réputation, et une assez longue expérience des affaires, il avoit été le conseil d'Adrien VI, et de Léon X; il aimoit le travail, il dédaignoit les plaisirs, il réunissoit par le crédit de sa maison les forces de la république de Florence à celles de l'État ecclésiastique, dont sa nouvelle dignité le rendoit maître. Aussi puissant que Léon X, et réputé aussi habile, il sembloit promettre un pontificat illustre. Les Français s'attendoient à l'avoir pour ennemi, l'empereur comptoit sur son amitié, mais le pape se fit une loi de dépouiller tous les sentiments particuliers qui l'animoient lorsqu'il n'étoit que cardinal, de ne plus envisager que ce qu'il devoit à sa dignité; il crut lui devoir une impartialité entière; il reçut également bien et Beaurin que lui envoya l'empereur, et S. Maixent que lui envoya François I. Il fit dire à l'empereur que Jules de Médicis seroit toujours fidèle à l'ancienne amitié qui les unissoit, mais que Clément VII ne feroit désormais entre la France et l'Espagne que l'office de médiateur.

Cependant comme il croyoit le repos de l'Italie attaché à l'expulsion des Français, et que cet ouvrage si nécessaire paroissoit assez avancé, il voulut bien contribuer à l'achever; et l'impartialité qu'il promettoit ne regardoit que certains projets de l'empereur contre la France, qu'on verra bientôt éclore. Il continua donc, mais en secret, la ligue pour la défense du Milanez, il donna vingt mille ducats à l'ambassadeur de Charles V; il obligea les Florentins d'en fournir trente mille.

Bonnivet étoit toujours à Biagrasso, où il attendoit les secours qui devoient lui venir de France et de Suisse, et où il tiroit toujours ses vivres du Novarèse et de la Lomelline; il espéroit que les alliés se dissiperoient, faute d'argent; les alliés se flattoient que ses vivres se consommeroient; et que la famine le chasseroit de son poste, où il paroissoit impossible de le forcer. Le vice-roi de Naples avoit remplacé Colonne; Pescaire, qui n'étoit pas fait pour l'inaction, accourut à l'armée dès qu'il sut la mort de Colonne; le duc de Bourbon, nouvel et digne objet de jalousie pour Pescaire, y arriva aussi vers le même temps; le duc de Milan vint partager le commandement avec eux.

L'armée des confédérés eut donc quatre principaux chefs, tous jaloux les uns des autres. C'étoit aux Français à profiter de leurs divisions.

L'amiral avoit envoyé le chevalier Bayard avec deux cents hommes d'armes et quelque infanterie, au village de Rebec, différent de ce Rebec situé sur l'Oglo, où Lautrec, en 1521, avoit laissé échapper toute l'armée ennemie qu'il pouvoit détruire. Le Rebec dont il s'agit ici, est situé entre Pavie, Lodi et Milan; l'intention

de l'amiral étoit que Bayard pût intercepter les convois qui iroient du Lodesan et de Pavie à la capitale [a]. Bayard ne s'étoit chargé de cette commission qu'à regret; il avoit représenté que Rebec étoit trop éloigné du quartier-général; qu'on ne pourroit aisément y être secouru, si on étoit attaqué par les ennemis; que cependant il étoit impossible qu'une troupe si foible se défendît seule dans un poste sans fortifications; l'amiral s'étoit servi de son autorité pour forcer Bayard d'obéir, et l'avoit assuré qu'au premier avis il voleroit à son secours [b]. Ce que Bayard avoit prévu, arriva. Le marquis de Pescaire sut qu'il étoit à Rebec, il vint avec trois cents chevaux et une infanterie nombreuse pour l'enlever. Comme cette expédition devoit se faire pendant la nuit, il avoit fait mettre à ses soldats des chemises sur leurs habits, pour qu'on pût les reconnoître dans l'obscurité. Il arriva deux heures avant le jour. A son arrivée, les gardes avancées, trop foibles pour résister, s'enfuirent et répandirent l'alarme dans le camp. Bayard étoit malade, et venoit de prendre une médecine, mais tant qu'il respiroit, rien ne pouvoit l'empêcher de faire son devoir; il monta promptement à cheval et y fit monter sa gendarmerie, il donna ordre à de Lorges de rassembler l'infanterie et de se retirer avec elle à Biagrasso. Pour lui, avec une poignée de gendarmes, il fit tête à l'ennemi, il couvrit et facilita la retraite de l'infanterie; il s'attacha principalement à ménager les hommes et sacrifia tout le bagage. Bonnivet ayant appris que Bayard étoit attaqué, courut, mais

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. [b] Belcar., l. 18, n. 1.

trop tard, à son secours avec le corps d'armée. Pescaire eut le temps de faire son expédition et de se retirer vers Milan avant que Bonnivet fût arrivé jusqu'à lui. On nomma ce coup de main *la camisade de Rebec*, à cause des chemises que les Espagnols avoient sur leurs habits, et le nom de camisade est resté à ces sortes d'expéditions nocturnes. Pescaire acquit beaucoup de gloire dans celle-ci par l'extrême activité qu'il fit paroître, et par l'adresse avec laquelle il sut éviter un grand danger; car Rebec est à dix-sept milles de Milan, et n'est qu'à deux milles de Biagrasso; d'ailleurs, quoique avec des forces supérieures, c'étoit Bayard qu'il avoit battu. Celui-ci avoit montré tant de vigueur malgré sa maladie, tant d'intelligence dans l'obscurité de la nuit, il avoit fait de si heureux efforts de courage et de génie, que cette défaite valoit une victoire et eût suffi à la réputation d'un autre; mais enfin c'étoit une défaite, et Bayard n'étoit pas accoutumé à des affronts; il ne put pardonner à Bonnivet de lui avoir attiré celui-ci. « Vous m'en ferez raison, lui dit-il, en temps et lieu; « maintenant le service du roi exige de nous d'autres « soins. » Le fier Bonnivet ne répondit rien à ce défi, et ne crut pas devoir irriter Bayard.

Ce grand capitaine étoit l'oracle de l'armée, il méritoit de l'être, et cette affaire de Rebec, et cette contestation avec Bayard firent grand tort à la réputation de Bonnivet. L'armée s'accoutuma ainsi que le peuple à le regarder comme un courtisan qui vouloit que tout cédât à sa faveur.

L'amiral attendoit toujours des renforts sans lesquels il ne pouvoit rien entreprendre. Les alliés en avoient

reçu un considérable de Lansquenets, et le duc d'Urbin étoit arrivé au camp avec ses Vénitiens; cependant ils ne crurent point encore devoir attaquer l'amiral dans son poste, mais ils résolurent de passer le Tésin et de s'emparer des places qu'il possédoit au-delà de ce fleuve, pour lui couper les vivres et l'enfermer entre le Tésin et Milan. Un seul point les arrêtoit, ils craignoient, en dégarnissant trop Milan, de mettre l'amiral en état de s'en emparer; mais le zèle des habitants les rassura. Sforce et Jean de Médicis y restèrent avec deux mille hommes de garnison, le reste de l'armée passa le Tésin au-dessous de Pavie sur trois ponts, et entrant dans la Lomelline, s'empara de Gambalo. L'amiral craignit de perdre Vigevano et le reste de la Lomelline, il passa promptement le Tésin, ne laissant à Biagrasso que cent chevaux et mille hommes d'infanterie. Il plaça son avant-garde autour de Vigevano, et son corps de bataille à Mortare. Ce poste étoit encore très-avantageux pour les vivres, parceque les chemins du Montferrat, du Vercellois et du Novarèse étoient libres.

1524.

Pâques, le 27 mars.

Cependant on n'étoit qu'à deux milles des ennemis. Bonnivet leur présenta la bataille deux jours de suite, et quoique très supérieurs en forces, ils la refusèrent, car l'esprit de Colonne animoit encore cette armée, et Pescaire lui-même, qui avoit tant attaqué les principes de ce général pendant sa vie, les adoptoit après sa mort. D'ailleurs des lettres interceptées leur avoient appris

que l'armée française manquoit d'argent, ce qui leur faisoit espérer qu'elle se dissiperoit d'elle-même. Le duc d'Urbin alla faire le siége de Garlasco, place qui, par sa situation entre Gambalo et Pavie, coupoit les vivres à l'armée des confédérés; les Vénitiens s'en emparèrent après deux assauts où ils perdirent beaucoup de monde. Leurs soldats s'y distinguèrent par leur constance; on les vit traverser entre deux retranchements un fossé où ils avoient de l'eau jusqu'au cou.

Le voisinage des deux armées occasionoit de fréquentes escarmouches. Jean de Médicis, ennuyé d'être enfermé dans des murailles, avoit quitté Milan pour venir partager les succès des confédérés; il étoit à la tête d'un détachement nombreux, lorsqu'il rencontra deux cents soldats suisses de l'armée française qui alloient au fourrage; il les obligea de se rendre, mais après leur avoir promis la vie, il les fit passer au fil de l'épée; tous les Suisses jurèrent de s'en venger, et ayant obtenu de l'amiral la permission d'aller à la petite guerre, ils dressèrent pendant trois semaines des embûches continuelles aux ennemis, ils en surprirent un grand nombre qu'ils massacrèrent; quelquefois ils amenoient ces malheureux jusque dans le camp et donnoient de sang-froid à toute l'armée le spectacle horrible de ces massacres. Cette fureur des Suisses produisit le bon effet de rendre les ennemis moins ardents à inquiéter l'armée française; mais d'un autre côté ceux-ci continuoient d'accumuler des succès solides; ils prirent Sartirano, place située vers le confluent de la Sessia et du Pô dans la Lomelline, puis remontant le long de la Sessia, ils allèrent prendre Verceil. Au moyen de ces deux

conquêtes les Français d'un côté se voyoient coupés et fort embarrassés pour leur retour en France, de l'autre perdant toute communication avec le Montferrat, ils étoient réduits pour les vivres au seul Novarèse, province épuisée et ruinée. Il leur restoit pourtant encore quelque espérance, il leur arrivoit du côté d'Yvrée six mille Suisses qui devoient être soutenus par quatre cents hommes d'armes. Ces Suisses pouvoient passer la Sessia au-dessus de Verceil, et se joindre avec Bonnivet à Novare, où il s'étoit avancé pour les recevoir; d'un autre côté six mille Grisons s'avançoient vers le Bergamasque et devoient se joindre à Lodi avec le prince de Bozzolo, qui les y attendoit. Si cette double jonction eût pu réussir, le prince de Bozzolo avec les Grisons devoit faire aux environs de Milan une diversion capable d'y rappeler l'armée des confédérés, et Bonnivet avec son renfort de Suisses pouvoit inquiéter beaucoup les confédérés dans leur retour, soit au passage de la Sessia, soit au passage du Tésin, ou bien, se joignant lui-même avec Bozzolo, il pouvoit reporter la guerre au-delà du Tésin et forcer Milan. Les confédérés s'attachèrent donc à traverser ces deux jonctions à-la-fois. Quant à la première, le gros de l'armée des alliés se plaça entre la Sessia et Novare, pour disputer aux Suisses le passage de la Sessia, et pour couper de plus en plus les vivres aux Français. En même temps, pour empêcher la seconde, Jean de Médicis repassa le Tésin avec un détachement considérable, s'approcha des Grisons, et poussa des partis jusqu'à leur camp au village de Cravina, entre l'Adda et le Brembro. Les Grisons se voyant ainsi harcelés, et n'ayant trouvé à Cravina ni cavalerie

pour les soutenir, ni argent pour les payer, reprirent le chemin de leur pays, en se plaignant amèrement des Français, qui se plaignoient bien plus amèrement d'eux. Après leur retraite Médicis revint sur le Tésin, où il mit en piéces le pont de bateaux que les Français avoient construit vers Bufalora; par ce moyen il enferma Bonnivet entre le Tésin et la Sessia, et s'assura qu'il ne seroit point traversé par ce général dans la conquête qu'il vouloit faire de tout ce qui restoit aux Français entre le Tésin et Milan.

Ils n'avoient plus dans cette partie de poste considérable que Biagrasso. Cette place, située sur le grand canal qui portoit à Milan presque tous ses vivres, interceptoit toujours une des principales sources de l'abondance de cette capitale. Sforce vint lui-même faire avec Médicis le siége de Biagrasso, il y mena l'élite de la jeunesse milanaise, qui voulut absolument l'y accompagner. Les batteries furent dressées, la bréche faite, l'assaut livré, la ville prise en un même jour. Médicis se couvrit de gloire dans cette rapide et brillante expédition; ce fut alors en effet que Milan put se dire véritablement délivré, on y fit de grandes réjouissances de la prise de Biagrasso, mais elles furent bientôt changées en deuil, quoique sans aucun fruit pour les Français. La peste avoit commencé à se faire sentir dans Biagrasso, avant qu'on en formât le siége; les dépouilles de cette malheureuse ville portées à Milan, y développèrent un venin, qui dans l'espace de quelques mois emporta plus de cinquante mille personnes. Ce fléau s'étendit jusqu'au camp des Français, soit que des fuyards de Biagrasso l'y eussent porté, soit qu'il fût

le fruit des fatigues continuelles et de la disette. Il y fit de grands ravages et parmi les Français et parmi les Suisses. Le maréchal de Montmorency pensa en mourir. Cette déplorable armée enfermée entre des rivières, pressée par les ennemis, assiégée par la faim, affoiblie par les désertions, désolée par les maladies, dépérissoit de jour en jour; elle ne pouvoit plus sans un danger pressant, ni passer la Sessia, ni rester au-delà de cette rivière. Il ne lui restoit que l'espérance de se joindre avec les Suisses, qui étoient arrivés à l'autre bord de la Sessia, et qui pouvoient, sinon mettre l'armée en état de se maintenir dans le Milanez, du moins faciliter sa retraite en France; mais la Sessia étoit débordée, les Suisses ne pouvoient la passer qu'avec peine, ils étoient d'ailleurs mécontents que le duc de Longueville ne se fût pas trouvé à Yvrée avec ses quatre cents lances pour les escorter, comme le roi le leur avoit promis. Bonnivet envoya des députés les prier de se joindre promptement à lui; ils eurent la dureté de répondre qu'ils n'étoient point venus pour le servir, mais pour reconduire leurs compatriotes dans leur pays, et que le roi ne leur ayant pas tenu parole, ils étoient libres de tout engagement. Ce malheur en entraîna un autre. Lorsque les Suisses, qui mouroient de faim, de maladie et de rage dans l'armée française, virent leurs compagnons à l'autre bord, ils se débandèrent et passèrent en foule la rivière à tous les gués qu'ils purent rencontrer. Il fallut donc enfin se déterminer à passer comme eux la Sessia pour s'enfuir en France, comme on pourroit, par le Val d'Aoste. L'amiral fit jeter un pont entre Romagnano et Gattinara et s'avança pendant la nuit

sur le bord de la Sessia. Les Impériaux, que des marches et des contre-marches perpétuelles n'avoient guère moins fatigués que les Français, auroient voulu passer cette nuit dans leur camp, pour faire reposer les soldats; c'étoit l'avis du vice-roi de Naples et du duc d'Urbin; mais le duc de Bourbon, qui avoit eu la plus grande part aux succès de cette campagne, leur persuada de marcher une partie de la nuit, pour s'approcher du bord de la Sessia et veiller sur les démarches des Français. A la pointe du jour l'amiral fit défiler son infanterie sur le pont, et prenant pour lui le poste que l'honneur lui indiquoit, il se mit à l'arrière-garde, composée de la gendarmerie; il soutint avec elle les efforts de toute l'armée ennemie, jusqu'à ce qu'il reçut au bras un coup de mousquet qui lui fit perdre beaucoup de sang et le mit hors de combat.

Il manda aussitôt le chevalier Bayard, le comte de Saint-Pol et Vandenesse, et s'adressant à Bayard: « Vous « voyez, lui dit-il, que je ne suis plus en état ni de com- « battre ni de commander; je vous remets le sort de l'ar- « mée, sauvez-la, s'il est possible. » Il est bien tard, lui répondit Bayard, encore sensible à l'affaire de Rebec, « mais n'importe, *mon ame est à Dieu et ma vie à* « *l'État*. Je vous promets de sauver l'armée aux dé- « pens de mes jours. » Vandenesse, à qui Bonnivet confia l'artillerie, en jura autant, et tous deux ne tinrent que trop bien parole. Bonnivet se fit porter au-delà du pont, et il fit bien; nulle infortune n'eût égalé pour lui celle de tomber entre les mains de Bourbon, son mortel ennemi, qui croyoit en effet toucher au moment de la vengeance.

Vandenesse fut tué sur la place, d'un coup d'arquebuse à croc. Le chevalier Bayard en reçut un aussi dans les reins; il cria, ou la nature cria pour lui : *Jesus, mon Dieu, je suis mort.* Il mourut comme il avoit vécu. Ses dernières actions portent le caractère de cette simplicité héroïque et chrétienne qu'il avoit signalée toute sa vie. Au défaut de croix, il baisoit la croisée de son épée; n'ayant point de prêtre, il se confessoit à son maître-d'hôtel ; il consoloit ses amis et ses domestiques, il bravoit sans orgueil et sans foiblesse la rebellion triomphante. *Pleurez sur vous, Monsieur,* dit-il, au duc de Bourbon, qui s'attendrissoit à l'aspect de ce héros expirant, *pleurez sur vous-même* (1), *pour moi je ne suis point à plaindre. Je meurs en faisant mon devoir, vous triomphez en trahissant le vôtre. Vos succès sont affreux, et le terme en sera funeste* [a].

La retraite des Français ayant laissé Bayard entre les mains des Impériaux, le marquis de Pescaire lui rendit tous les honneurs qu'il aimoit à rendre à la vertu, quand elle n'étoit plus à craindre; il le secourut mourant, il le pleura mort, et les regrets dont les Espagnols honorèrent la cendre de Bayard ne le cédèrent point à ceux des Français. Bayard n'avoit que des admirateurs et des amis parmi les ennemis mêmes, qui avoient plus d'une fois éprouvé sa générosité, lorsque le sort des armes les avoit fait tomber entre ses mains. Sa vie (2) n'est qu'une suite d'exploits étonnants et

(1) Pasquier, recherches de la France, liv. 6, chap. 18, 19, 20, 22, et *alii passim.*

[a] Vie du chev. Bayard. Belcar., l. 15, n 5. Mém. de du Bellay, l. 2.

(2) Elle a été écrite par son secrétaire, qui ne s'est pas nommé;

d'actions vertueuses. Toujours vainqueur dans les tournois, dans les combats singuliers, hardi dans les coups de main, savant dans les expéditions plus importantes, il fut le plus grand des guerriers. Doux, simple, modeste dans la société, amant délicat, ami sincère, franc chevalier, pieux, humain, libéral, il fut le meilleur des hommes. On ne lit point sans verser des larmes de tendresse, d'admiration et de plaisir, tout ce qu'il a fait pour l'humanité, pour la gloire et pour la galanterie. La bienfaisance, qui embellit et anima toutes ses vertus, joint un intérêt touchant à l'éclat imposant de sa réputation.

Blessé presque mortellement à l'assaut de Bresse, il fut porté dans une maison ennemie, qui s'attendoit à toutes les horreurs du pillage, le mari s'étoit enfui dans un couvent; deux jeunes filles, malheureusement belles, s'étoient cachées dans un grenier, pour éviter la brutalité du soldat; leur mère tremblante n'espéroit rien de toutes ces précautions. Bayard rassemble cette famille éperdue, la rassure, la console, la met à l'abri de tout péril, refuse la rançon qu'on lui offre, reçoit un présent de la mère pour ne la pas désobliger, le rend à ses filles, et, joignant toujours la galanterie à la générosité,

elle a paru pour la première fois en 1527, trois ans après la mort de Bayard. L'ame de ce héros paroît y réunir toutes les vertus, sans aucun mélange de défauts. On pourroit croire ou que l'auteur a été aveuglé par son zèle, ou qu'il n'a voulu que présenter aux hommes un modèle chimérique et inimitable, si son récit n'étoit confirmé par celui de tous les historiens contemporains, soit français, soit étrangers, tels que Jean d'Auton, Martin du Bellay-Langei, Symphorien Champier, Guichardin, Paul Jove, Galeas Capella, Mambrino Roseo, etc.

reçoit d'elles deux bracelets, et d'autres petits ouvrages qu'il promet de garder toujours pour l'amour d'elles. Père, mère, filles, tout pleure à ses pieds de joie et de reconnoissance; Bayard pleure avec eux, leur jure lui-même une reconnoissance éternelle, et leur laisse en partant des regrets que n'inspire guère le départ d'un ennemi.

Un officier, envoyé pour seconder Bayard dans un coup de main, dont Bayard seul eut tout l'honneur, réclama la moitié du butin, qui étoit immense; Bayard soutint ses droits, et le conseil de guerre jugea en sa faveur. Bayard entendit cet officier regretter amèrement la fortune qui lui échappoit : « Nous serons donc riches « tous deux, dit-il, cette fortune que vous disputiez à « votre supérieur, recevez-la de votre ami. » Il lui donna sa moitié et distribua l'autre aux soldats.

La misère avoit forcé une mère de vendre la beauté d'une fille honnête et vertueuse aux plaisirs de Bayard. Les larmes, le désespoir de cette fille instruisent Bayard de son innocence, il respecte la fille, il réprimande la mère, il marie cette fille à son amant, il la dote, il met la mère à l'abri de la misère, il fait trois heureux, il l'est lui-même.

Telle fut l'ame de Bayard. Pour ses exploits, ils sont répandus par-tout dans cette histoire; il avoit commencé à se signaler sous Charles VIII, à la bataille de Fornoue, sa gloire militaire remplit tout le règne de Louis XII.

Bayard étoit d'un sang respectable, toujours dévoué à la patrie, toujours versé pour elle. Avant la réunion du Dauphiné à la France, ses ancêtes mouroient pour

les dauphins de Viennois, dont ils étoient sujets, ils moururent pour leurs rois depuis la réunion. Le trisaïeul du chevalier fut tué sous les yeux du roi Jean à la bataille de Poitiers, son bisaïeul à la bataille d'Azincourt, son aïeul à celle de Mont-Lhéry, son pére fut mis hors de combat à la journée de Guinegaste par une grande blessure, qui lui ôta pour toujours l'usage d'un bras, le chevalier mourut à la retraite de Romagnano (1). Les du Terrail ne survivoient guère aux malheurs de la France, quand ils pouvoient obtenir la mort.

Le chevalier Bayard n'étoit point marié, il ne laissa qu'une fille naturelle.

On pouvoit refaire une autre armée, mais il étoit difficile de retrouver un Bayard et un Vandenesse. Le comté de S. Pol, digne d'être associé à la commission glorieuse sous laquelle ils avoient succombé, continua de couvrir la retraite avec autant de valeur que de prudence, et ménageant le peu de soldats qui lui restoient, il se retira toujours combattant avec Annebaut et le vidame de Chartres, qui se distinguèrent dans cette journée. De Lorges, auquel il restoit un gros d'infanterie qui n'avoit point encore passé la rivière, fit faire à propos une décharge de mousqueterie si furieuse sur les Espagnols, qui pressoient le plus la gendarmerie française, qu'il les fit reculer très loin, ce qui donna le temps et à sa troupe et au reste de l'armée de passer la rivière. On perdit dans les dernières dé-

(1) Plusieurs auteurs confondent cette retraite de Romagnano avec l'affaire de Rebec, parceque Bayard fut malheureux dans ces deux expéditions. C'est une erreur où l'on tombe assez communément pour qu'il puisse être utile d'en avertir.

charges Beauvais, officier illustre, surnommé *le brave* par tous les braves de l'armée, fameux sur-tout par l'audace avec laquelle il avoit enfoncé la porte de cette place de Villefranche, où Colonne avoit été surpris.

Les Français s'illustroient du moins par leurs disgraces mêmes. Cette retraite de Romagnano est à jamais malheureuse sans doute, puisqu'on y perdit Beauvais, Vandenesse et sur-tout Bayard, mais d'ailleurs ce fut une des plus belles opérations qu'on eût vues depuis long-temps ; elle se fit dans le meilleur ordre, on ne perdit que peu de bagages, l'artillerie fut sauvée, et, ce qui est plus précieux, le sang des hommes fut épargné. On y perdit fort peu de monde.

Le comte de S. Pol donna l'artillerie à conduire aux Suisses, il ne pouvoit la remettre en de plus mauvaises mains ; ils la laissèrent en-deçà d'Yvrée [a], où les Impériaux, qui avoient passé la Sessia sur le pont jeté par les Français, s'en emparèrent sans effort ; les Suisses rentrèrent dans leur pays par le nord du Val d'Aoste, les Français tournant au midi allèrent gagner le Pas de Suze et rentrèrent dans le Dauphiné ; ils rencontrèrent entre Suze et Briançon le duc de Longueville avec ses quatre cents lances, qui auroit pu retarder ou empêcher cette retraite, s'il fût arrivé plus tôt, il revint en France avec Bonnivet et le comte de S. Pol.

Quelque temps avant la journée de Romagnano, le château de Crémone s'étoit rendu faute de vivres ; il ne restoit plus aux Français que Lodi et Alexandrie, qui, ne pouvant être secourus, furent obligés de se rendre.

[a] Belcar., liv. 18, n. 2.

Ainsi l'évacuation du Milanez sous Bonnivet fut plus entière encore qu'elle ne l'avoit été sous Lautrec. Dans cette calamité publique, Lautrec eut la triste consolation de voir sa conduite en quelque sorte excusée par celle de l'amiral; il lui rendit avec usure les railleries que Bonnivet ne lui avoit pas épargnées, en 1522. L'Espagnol Antoine de Vera prétend que Bonnivet humilié repondit : *Je confesse que cinq mille Espagnols sont cinq mille gendarmes, cinq mille chevau-légers, cinq mille fantassins, cinq mille pionniers et cinq mille diables.*

Au reste, quand on examine la conduite de Bonnivet, on ne la trouve pas aussi répréhensible que beaucoup d'historiens la représentent. On n'y trouve aucune de ces fautes grossières qu'on a reprochées avec raison à Lautrec. Bonnivet paroît avoir toujours mis beaucoup d'intelligence dans ses marches, dans ses campements, osons dire même dans ses projets et dans leur exécution. On lui a reproché deux fautes, l'une générale et qui a influé, dit-on, sur le succès des deux campagnes, c'est de n'avoir point été surprendre Milan, aussitôt après le passage du Tésin en 1523. L'autre particulière, c'est d'avoir envoyé Bayard en détachement à Rebec. Ceux qui s'intéressent à la mémoire de Bonnivet peuvent passer condamnation sur cette seconde faute, qui eût été moins remarquée, si elle n'avoit pas été commise malgré les remontrances de Bayard, mais ils ne devoient point du tout abandonner Bonnivet sur la première. Nous avons déja insinué que le succès de l'entreprise sur Milan eût été bien douteux. Il paroît d'ailleurs qu'on doit des éloges à la manière dont Bon-

nivet conçut le plan de son blocus; il est vrai que pour en assurer le succès, il eût peut-être fallu se rendre maître de Pavie et d'Arona pour dominer tout le cours du Tésin depuis le lac Majeur jusqu'au Pô. Par ce moyen les Impériaux n'auroient pu passer derrière l'armée de Bonnivet pour lui enlever les vivres de la Lomelline et du Novarèse, qu'en prenant un tour immense et qu'en traversant deux fois le Pô dans des endroits où ils auroient été obligés de jeter des ponts, ce qui n'eût pu se faire sans que les Français, en fussent avertis et disputassent au moins le second passage du Pô du côté de la Lomelline; au lieu que Pavie, leur offrant un pont libre sur le Tésin même, les introduisoit immédiatement dans la Lomelline. Mais pour forcer Pavie et Arona, places très bien défendues, et plus encore pour les conserver ainsi que toutes les autres, sans trop affoiblir l'armée, Bonnivet avoit besoin d'une augmentation de troupes; il falloit donc que le roi lui en envoyât à propos; il falloit que les Grisons et les Suisses trouvassent, en arrivant plus tôt, l'argent qu'on leur avoit promis, et sur-tout l'escorte de cavalerie sans laquelle on savoit bien qu'ils n'aimoient point à s'engager dans un pays ennemi; il falloit enfin ne pas laisser périr à force de lenteurs et de mesures mal prises une très belle armée dans laquelle servoit l'élite des capitaines français, et que commandoit un favori qui n'étoit pas sans mérite. C'est donc le roi lui-même (il faut l'avouer, car une histoire n'est point un panégyrique), c'est le roi principalement qu'il faut accuser de cette seconde perte du Milanez. Le roi à la tête de ses armées étoit un héros, mais dans sa cour il n'étoit souvent qu'un jeune prince

aimable et dissipé. C'est donc bien gratuitement que quelques historiens admirent l'effet du crédit excessif de la duchesse d'Angoulême dans le bon accueil que le roi fit à Bonnivet à son retour du Milanez; c'étoit le moindre prix que le roi devoit à un homme qui l'avoit bien servi et comme général et comme soldat, quoiqu'il n'eût point été heureux.

CHAPITRE VIII.

Hostilités du côté de l'Espagne et des Pays-Bas pendant l'année 1523.

1523.

Les armes françaises ne prospéroient guère plus alors du côté des Pyrénées que du côté des Alpes; l'empereur y commandoit en personne. Il est vrai que ce prince avoit échoué devant Bayonne, qu'il étoit venu attaquer avec de grandes forces et de terre et de mer [a]; il l'avoit tenu quelque temps investi au nord par l'Adour; au levant par la petite rivière d'Orces, qui recevoit ses vaisseaux lorsque la mer étoit montée; au midi par une armée de terre; au couchant par la mer [b]. Lautrec, qui, comme on l'a dit, avoit succédé à Bonnivet dans le gouvernement de Guyenne, défendit Bayonne avec tant de courage et fut si bien secondé par les habitants, par les femmes, par les enfants mêmes [c], au défaut de

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.
[b] Belcar., l. 17, n. 51.
[c] Petr. de Angler., epist. 791.

la garnison qui manquoit, qu'il eut la gloire de forcer l'empereur à une retraite honteuse.

L'empereur prit sa revanche, non sur Lautrec, mais sur le nouveau gouverneur de Fontarabie (1). L'exemple qu'avoit donné le brave du Lude dans la défense de cette place, fut bien mal imité par son successeur. C'étoit le capitaine Frauget, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du feu maréchal de Chatillon. Cet homme avoit acquis une assez grande réputation de valeur et de hardiesse ; tout le monde approuvoit le choix qu'on avoit fait de lui pour succéder à du Lude ; mais le courage est journalier comme tous les avantages humains. Frauget n'eut pas honte de rendre en moins d'un mois cette même place que du Lude avoit défendue pendant un an entier de siége et de famine, et qui depuis avoit été ravitaillée et fortifiée de nouveau. Elle étoit en effet si forte, si bien garnie de troupes et si abondamment approvisionnée, que les capitaines les plus expérimentés de l'empereur taxoient ce siége de témérité. Le fameux Frédéric, duc d'Albe, disoit hautement : « l'empereur a ressemblé jusqu'ici à « son sage aïeul maternel Ferdinand ; le voilà qui va « ressembler à son imprudent aïeul paternel Maximi- « lien, que la difficulté d'aucune entreprise ne rebuta « jamais, et qui échoua constamment dans toutes celles « qu'il forma. »

Il étoit beau de démentir de tels oracles, mais la lâcheté de Frauget diminua bien la gloire de l'empereur. Le roi conçut une si violente colère contre Frau-

(1) Voir le troisième chapitre de ce second livre.

get, qu'il vouloit lui faire trancher la tête, et s'il lui fit grace de la vie, ce fut pour le couvrir d'une infamie plus cruelle que la mort pour un homme de cœur tel que Frauget avoit paru l'être jusqu'alors; il le fit casser et dégrader de noblesse sur un échafaud, dans la place publique de Lyon, avec les cérémonies les plus ignominieuses.

Les alarmes que la fuite du duc de Bourbon avoit inspirées ayant fait retenir, comme on l'a dit, le duc de Vendôme auprès du roi, La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, avoit été envoyé pour commander à sa place en Picardie, et le comte de Guise en Bourgogne et en Champagne. Tous deux eurent beaucoup d'affaires dans leurs nouveaux départements.

Par une suite de la révolte du connétable, la tréve qui avoit été conclue pour la Bourgogne et la Franche-Comté étoit rompue. Charles de Toques ou de La Mothe-des-Noyers, secrétaire du connétable, étoit allé de sa part en Allemagne pour hâter la marche du comte Guillaume de Furstemberg et du comte Félix qui devoient faire une irruption en Bourgogne avec les troupes impériales. La Mothe-des-Noyers les conduisit lui-même par la Franche-Comté au mois de septembre 1523; ils s'avancèrent vers le Bassigny, menaçant ainsi à-la-fois et la Bourgogne et la Champagne; ils prirent la petite ville de Coiffy, près de la source de la Meuse, puis, remontant la rive gauche de ce fleuve, ils le passèrent à Neufchâtel, et prirent le château de Montéclair, entre la Meuse et la Marne. Ce fut là le terme de leurs foibles conquêtes. Le comte de Guise se jeta promptement dans Chaumont avec trois cents hommes d'armes, puis d'Or-

val étant venu le joindre avec six cents autres, le comte de Guise se crut en état de tenir la campagne contre douze mille Lansquenets; il est vrai que ces Lansquenets n'avoient point de cavalerie comme le comte de Guise n'avoit point d'infanterie. Les Lansquenets avoient compté sur les gendarmes dont Bourbon avoit promis de les faire soutenir, mais les mêmes raisons qui forcèrent Bourbon de précipiter sa fuite l'empêchèrent de remplir cet engagement. Le comte de Guise ayant divisé sa cavalerie en divers pelotons qui couroient sans cesse la campagne, et donnoient par-tout la chasse aux Lansquenets, les affama bientôt dans leur camp; ils reprirent la route de Neufchâtel, abandonnant les places qu'ils avoient prises. Le comte de Guise, les voyant prêts à repasser la Meuse, détacha deux ou trois cents gendarmes qu'il envoya par-delà la Meuse, pour attaquer les Allemands en tête dans le moment du passage, tandis qu'il les chargeroit en queue avec le reste de sa gendarmerie. Ses ordres furent mal exécutés. Deux chefs du détachement, Courville et du Châtelet, prirent querelle; du Châtelet tua Courville; la marche du détachement en fut retardée, les Allemands ne trouvèrent point d'ennemis à combattre de l'autre côté de la Meuse, et l'avant-garde passa sans obstacle; mais le comte de Guise exécuta parfaitement la partie de son projet dont il s'étoit réservé l'exécution, il tailla en pièces l'arrière-garde des Allemands. Brantôme rapporte (1) que le comte de Guise avoit fait venir à Neufchâtel la duchesse de Lorraine, la comtesse de Guise et toutes les femmes

(1) Vies des hommes illustres, art. du duc Antoine de Lorraine.

de la cour de Lorraine pour leur donner le spectacle de la défaite des Allemands, qu'elles virent du haut de leurs fenêtres très à leur aise et sans aucun danger. Il n'y avoit qu'un chevalier tel que le comte de Guise qui pût sentir combien la présence de ces femmes devoit animer le courage des Français, et contribuer à leur victoire. Les Allemands après cet échec rentrèrent dans leur pays, qu'ils n'avoient quitté que pour être battus par un petit nombre d'hommes à la vue de quelques femmes.

Les Anglais et les Flamands donnèrent plus d'embarras à La Tremoille en Picardie. Le duc de Suffolk, beau-frère de Henri VIII, ayant passé la mer à la tête de quinze mille Anglais, s'étoit joint au comte de Bure, lieutenant-général de l'empereur dans les Pays-Bas. Leurs forces réunies formoient une armée de près de trente mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie. La Tremoille n'avoit presque aucunes troupes à leur opposer; il n'en avoit pas même suffisamment pour garnir ses places, il falloit qu'il portât successivement, et avec beaucoup de péril, dans chaque place menacée le peu de soldats qu'il avoit. Les ennemis marchoient à grandes journées, ils sembloient avoir résolu de prendre des quartiers d'hiver en France; ils ne s'arrêtoient point à faire des siéges, ils s'attachoient à pénétrer dans le cœur du royaume. Ils passèrent devant Thérouane, devant Montreuil, devant Hesdin, devant Dourlens, sans les attaquer. La Tremoille les attendoit au passage de la Somme pour le leur disputer; il s'étoit jeté dans Corbie. Les ennemis qui sembloient prendre la route de Corbie, tournèrent à gauche, et allèrent

passer à Bray. Le vaillant Créqui de Pontdormi, que nous avons déja vu se signaler par tant d'exploits, rassembla promptement cent cinquante hommes d'armes, douze à quinze cents hommes d'infanterie, et alla se jeter dans Bray; cette place étoit sans défense. Trois grandes montagnes qui la serroient de très près et qui la dominoient entièrement, auroient rendu inutiles toutes les fortifications qu'on auroit pu y faire. Pontdormi ne prétendoit point non plus s'y renfermer, il ne vouloit que rompre les ponts après s'être retiré au-delà de la rivière, pour pouvoir ensuite attaquer les ennemis de front, lorsqu'ils passeroient; mais il se vit pressé si vivement, et par des forces si supérieures, qu'il fut trop heureux de pouvoir assurer la retraite de son infanterie a Corbie, en la couvrant de sa cavalerie. Les ennemis passèrent, et s'avancèrent sans obstacle vers Montdidier. La Tremoille desiroit ardemment de jeter du secours dans cette place, qui commençoit à devenir une barrière importante pour Paris du côté de la Picardie; mais il falloit passer à travers l'armée ennemie, répandue entre Corbie et Montdidier [a]. Le péril de cette entreprise effrayoit tout le monde : Pontdormi seul osa s'en charger, comme il s'étoit chargé, après la journée de la Bicoque et la prise de Lodi, de se jeter dans Crémone; il marcha toute la nuit, et la fortune secondant son courage, il arriva aux portes de Montdidier, sans avoir fait aucune mauvaise rencontre [b]; mais il falloit revenir à Corbie, où La Tremoille vouloit concerter avec lui les moyens d'arrêter la marche rapide des An-

[a] Belear., liv. 17, n. 52. [b] Mém. de du Bellay, liv. 2.

glais. Pontdormi ne daigna pas attendre que la nuit facilitât son retour; il se mit en marche avec sa compagnie d'hommes d'armes et celle du comte de Lavedan, bien résolu d'attaquer avec cette foible troupe tout ce qu'il rencontreroit d'ennemis. Il rencontra un détachement de cinq cents chevaux, c'est-à-dire à-peu-près deux fois plus fort que le sien; il l'attaqua, le rompit, le mit en fuite. Il rencontra un autre détachement de deux mille hommes de gendarmerie; il ne veut point exposer sa troupe à une perte certaine, il la détourne du chemin de Corbie, il lui fait prendre la route d'Amiens, et, joignant à ce trait de prudence un trait d'intrépidité inoui, mais nécessaire, il fait tête avec trente hommes au détachement ennemi, pour l'empêcher de poursuivre le reste de sa troupe; il fut accablé par le nombre, comme il devoit l'être; son cheval fut tué sous lui, et il se trouva embarrassé dans sa chute. Barnieulles, son frère, et Canaples, son neveu, qui l'accompagnoient dans cette dangereuse expédition, volent à son secours, le remontent, lui donnent le temps de suivre sa troupe vers Amiens, mais ils furent faits prisonniers, après avoir soutenu, comme Pontdormi, par des prodiges de valeur, la gloire du nom de Créqui.

Les ennemis ayant brûlé Roye, attaquèrent Montdidier, qui se rendit après quelque résistance; La Tremoille et Pontdormi étoient au désespoir; rien n'arrêta plus ce torrent; bientôt il s'étendit jusqu'aux bords de l'Oise, et déja il n'étoit plus qu'à onze lieues de Paris. La terreur fut universelle dans cette capitale. On fuyoit en foule vers le midi du royaume, on ne se croyoit en sûreté nulle part. Ceux qui restoient dans la ville

ne savoient quel parti prendre. Le roi étoit absent, il étoit toujours resté à Lyon : si cette circonstance diminuoit l'effroi d'un côté, elle le redoubloit de l'autre. Elle mettoit la personne du roi en sûreté, mais elle laissoit la ville sans défense. Le roi sut les justes alarmes des habitants de Paris ; il fit partir en poste le jeune Brion (1) pour les rassurer et leur annoncer qu'il envoyoit à leur secours un corps considérable de cavalerie sous les ordres du duc de Vendôme.

On ne sait pourquoi du Bellay insinue, et pourquoi Beaucaire et Varillas assurent que Brion, par une vanité puérile, dissimula d'abord une partie de sa commission ; qu'il dit seulement que le roi l'avoit envoyé pour rassurer et défendre les habitants de Paris, sans parler du secours que le duc de Vendôme amenoit [a] ; sur quoi Baillet, second président du parlement, lui répondit au nom de sa compagnie, que les habitants de Paris étoient bien sensibles aux bontés de sa majesté, mais que dans de pareilles conjonctures ils avoient osé en attendre un secours plus efficace et plus prompt ; qu'ils n'avoient point oublié que quand le duc de Bourgogne, Charles, avoit pénétré jusqu'à Beauvais [b], Louis XI ne s'étoit pas contenté de leur envoyer faire des compliments par un jeune gentilhomme, mais qu'il avoit fait marcher à leur secours le maréchal de Rouault à la tête de quatre cents hommes d'armes.

On conclut de tout cela que Brion, sans troupes et sans caractère, avoit voulu s'ériger ridiculement en

(1) Chabot, son chambellan, depuis amiral.

[a] Belcar., liv. 17, n. 53. [b] En 1472.

sauveur de Paris, tandis qu'il n'étoit que le précurseur du véritable sauveur, le duc de Vendôme.

On ne pouvoit décrier plus gratuitement un homme qui a toujours bien servi l'État, et auquel les historiens n'ont pas rendu assez de justice. Le premier mot que Brion dit (1) au parlement annonça l'arrivée du duc de Vendôme; la réponse (2) du président Baillet ne contient que des témoignages de reconnoissance pour le roi et pour Brion. S'il cite l'exemple de Louis XI et du maréchal de Rouault, c'est pour observer que la conduite de François I, en envoyant le duc de Vendôme, étoit conforme à cet exemple.

Lorsque les Anglais et les Impériaux apprirent la marche du duc de Vendôme, ils craignirent de se voir enfermés entre son armée et les forces que La Tremoille pourroit rassembler derrière eux dans toute la Picardie; ils croyoient ces forces déja plus considérables qu'elles ne l'étoient, parceque La Tremoille les avoit multipliées à leurs yeux avec beaucoup d'art, en les faisant paroître tour-à-tour dans les différentes places sur la route des ennemis; d'ailleurs les divers combats que Pontdormi avoit livrés ajoutoient encore à cette idée; de plus les ennemis n'avoient derrière eux de place que Montdidier; ils crurent donc devoir songer à la retraite; pour éviter le passage de la Somme, ils tournèrent à droite au-dessus de sa source; sur leur route ils brûlèrent Montdidier; ils prirent, ou plutôt ils reçurent en

(1) C'est le discours dont on a parlé au chapitre sixième, dans l'histoire du procès du connétable de Bourbon. Il est du dernier octobre 1523.

(2) Procès manuscrit du connétable de Bourbon.

passant Bohain, dont le gouverneur, comme dit Martin du Bellay, leur épargna jusqu'à la peine de le sommer de se rendre; ils y laissèrent une garnison, et la saison trop avancée leur faisant perdre toute espérance de pouvoir prendre des quartiers d'hiver en France cette année-là, ils se retirèrent en Artois, après avoir fait un ravage affreux du nord-ouest au midi jusqu'aux portes de Paris, et du midi au nord-est jusqu'aux frontières du Hainaut. La Tremoille, quelques jours après, parut devant Bohain, le reprit, et eut la gloire d'avoir réduit presque sans troupes une armée de près de quarante mille hommes à ne pouvoir s'assurer, pendant toute une campagne, un seul pouce de terre en France. Pontdormi, son digne coopérateur, ajouta mille nouveaux lauriers à ceux qu'il avoit cueillis tant de fois en Italie; mais ce qu'on doit peut-être plus admirer encore, c'est le concert, c'est l'unité de vues, principe infaillible des succès de ces deux grands capitaines.

CHAPITRE IX.

Campagne du roi dans le Milanez pendant les années 1524 et 1525.

1524.

En Italie Bonnivet battu, les Français détruits et chassés, le Milanez arraché à leurs efforts, la couronne assurée à Sforce sous la protection de l'Empire, tant de triomphes de la ligue, tant de pertes de la France, ne suffisoient point encore à la haine de l'empereur ni à la

vengeance de Bourbon. L'ivresse du succès les entraîna bientôt dans des projets plus vastes, où tous leurs alliés ne les suivirent pas; ils résolurent de transporter la guerre d'Italie en France. Un nouveau traité fut conclu entre l'empereur, le roi d'Angleterre et Bourbon [a]. On convint que ce dernier seroit mis en possession, non seulement des provinces qu'il avoit autrefois possédées en France, mais encore de toutes celles sur lesquelles il avoit des prétentions; que l'empereur érigeroit en royaume ces provinces réunies; que le reste de la France seroit partagé entre l'empereur et le roi d'Angleterre. Le premier devoit avoir les provinces qui seroient le plus à sa bienséance; le roi d'Angleterre devoit réaliser son titre de roi de France, et être reconnu en cette qualité par Bourbon lui-même; mais Bourbon, toujours grand chez ses nouveaux maîtres, toujours délicat sur les conditions qu'on prescrivoit à sa vengeance, refusa noblement de souscrire à cette dernière clause. Le reste du traité subsista [b]. Le connétable de Bourbon devoit faire soulever tout ce qu'il avoit en France d'amis, de vassaux, de serviteurs; le roi d'Angleterre promettoit de lui faire tenir cent mille ducats, aussitôt qu'il auroit passé les monts, et pour l'avenir, ce monarque devoit ou continuer la même contribution tous les mois, ou passer en France du côté de la Picardie avec une nombreuse armée, à laquelle la Flandre fourniroit trois mille gendarmes, dix mille hommes d'infanterie, l'artillerie et les munitions nécessaires. L'empereur se chargeoit aussi de l'armée qui devoit entrer en France

[a] Guicciard., liv. 15. Belcar., liv. 18, n. 8.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 2.

du côté de l'Italie, et déja il avoit fait passer à Gênes deux cent mille écus. La plupart des puissances d'Italie, contentes d'avoir assuré la paix de leurs États par l'expulsion des Français, refusèrent d'entrer dans cette nouvelle entreprise. Clément VII prédit dès-lors qu'elle ne serviroit qu'à rallumer en Italie une guerre plus opiniâtre; il fit ce qu'il put pour en détourner l'empereur, et déclara qu'il se borneroit à l'office de père commun des fidèles : les Florentins, à son exemple et par son autorité, refusèrent de contribuer à cette expédition. A l'ombre de ces deux puissances, les Siennois et les Luquois cessèrent aussi de fournir leur contingent. Les Vénitiens dirent qu'ils n'étoient entrés dans la ligue que pour la défense du Milanez, et qu'ils n'avoient jamais prétendu porter la guerre en France. Tous desiroient que l'empereur acceptât la médiation du pape, qu'une paix solide succédât à tant de ravages, et que les Français, rebutés par le mauvais succès de tant d'entreprises sur l'Italie, renonçassent pour jamais à cette belle et funeste contrée; mais les Français vouloient laver leur honte, Bourbon vouloit venger ses injures, Henri vouloit troubler l'Europe, Charles vouloit faire des conquêtes.

L'inaction de tant d'alliés ne ralentit point l'ardeur de Charles, et bientôt l'armée impériale pénétra dans la Provence. L'avis de Bourbon étoit que, sans s'arrêter à faire des siéges sur la frontière, on pénétrât jusqu'à Lyon (1); il se flattoit qu'alors ses domaines de Forez,

(1) Le roi écrivoit au parlement, le 2 juillet 1524 : « Je vais à Lyon « pour empêcher les ennemis d'entrer dans le royaume, et je puis « vous assurer que Charles de Bourbon n'est pas encore en France. »

de Beaujolais, de Bourbonnais, d'Auvergne, etc., le recevroient à bras ouverts; que la noblesse à laquelle il étoit si cher se déclareroit d'abord en sa faveur, et lui faciliteroit la conquête du reste de la France méridionale, tandis que les Anglais et les Flamands réunis soumettroient toutes les provinces septentrionales.

Ce plan étoit beau dans la spéculation, et ne paroissoit point chimérique dans l'exécution; mais les forces réunies seroient trop à craindre sans deux écueils inévitables contre lesquels elles se brisent toujours; la défiance et l'intérêt particulier.

L'empereur craignit que Bourbon, introduit en France et rétabli d'abord dans ses domaines, ne se ressouvînt qu'il étoit Français, et ne fît sa paix particulière en sacrifiant l'armée impériale; il voulut d'ailleurs prendre Marseille, afin d'avoir une porte en Provence, comme le roi d'Angleterre en avoit une en Picardie [a].

Bourbon, obligé de ne rendre à l'empereur que les services qu'il daigneroit agréer, entreprit le siége de Marseille (1), il parut même l'entreprendre avec plaisir; il affecta de regarder cette conquête comme aussi facile qu'importante. « Trois coups de canon, disoit-il amène-« ront ces timides bourgeois à nos pieds, les clefs à la « main et la corde au col. » Il fallut bientôt qu'il changeât de langage, les soldats, les habitants s'encouragèrent mutuellement à la défense; on fortifia la place avec une promptitude incroyable; on combattoit d'une main, on travailloit de l'autre; les femmes, même les

[a] Belcar., liv. 18, n. 9.

(1) M. de Thou dit qu'il prit d'abord Aix, Toulon, et quelques autres places en Provence.

plus considérables, oubliant leur mollesse et leur timidité, s'exposoient à tous les périls, bravoient les fatigues des plus rudes travaux; elles firent du côté même de l'attaque des contre-mines qu'on nomma *la tranchée des dames*. Tous se piquèrent d'être fidèles à la patrie contre un prince infidèle : cette circonstance ne fut point indifférente; on eût eu moins d'ardeur contre un général étranger. Cependant une artillerie puissante et bien servie, protégeant les travaux, tonnoit sur le camp ennemi. Le marquis de Pescaire étant à la messe dans sa tente, un boulet de canon y entra, tua le prêtre qui disoit la messe, et deux gentilshommes de Pescaire qui l'entendoient; Bourbon accourt au bruit, et demande ce que c'est. « Ce sont, » répond Pescaire, encore plus jaloux de la gloire de Bourbon qu'il ne l'avoit été de celle de Colonne, « ce sont ces timides bourgeois qui « viennent à vos pieds la corde au col et les clefs à la « main. »

Il falloit que Bourbon dissimulât les contradictions perpétuelles, les railleries amères de ce général : l'empereur auroit pu employer Pescaire ailleurs, mais il l'associoit exprès à Bourbon dans le commandement, parcequ'il connoissoit sa jalousie, et qu'il comptoit sur elle pour éclairer les démarches de Bourbon, pour répondre de sa fidélité.

Le roi, voyant l'audace de ses ennemis montée au point d'oser l'attaquer d'un côté où ils s'étoient estimés trop heureux jusqu'alors de se défendre, s'indigna de l'oisiveté où le zèle circonspect de ses sujets l'avoit retenu, il rougit d'avoir craint son sujet rebelle et de n'avoir point été l'accabler lui-même en Italie; il voulut

voler au secours de Marseille; il y avoit envoyé d'abord Brion et Renzo de Céré avec deux cents hommes d'armes et trois mille fantassins; tandis qu'il rétablissoit avec promptitude l'armée de Bonnivet, qu'il la renforçoit de quatorze mille Suisses, de six mille Lansquenets, de quinze cents hommes d'armes; que le maréchal de Chabannes à la tête de l'avant-garde se saisissoit d'Avignon, et que le roi lui-même avec le corps d'armée s'avançoit jusqu'à Salon, Bourbon, qui depuis six semaines perdoit son temps, sa gloire et son armée devant Marseille, voulut prévenir l'arrivée du roi, il poussa les attaques avec une vigueur extraordinaire, mais que la constance des assiégés rendoit inutile; les Impériaux se décourageoient et trembloient à l'approche de l'armée royale, le canon cependant avoit fait une bréche à la muraille, mais Pescaire apprit qu'entre cette bréche et le rempart, il y avoit un fossé profond, plein d'artifice et défendu par un grand nombre d'arquebusiers et de piquiers. Pescaire étoit charmé de voir Bourbon échouer dans la première entreprise qu'il formoit contre la France, dans une entreprise dont le succès l'eût rendu trop important; il saisit avec avidité cette fâcheuse nouvelle, il entre dans la tente de Bourbon, qu'il trouve accompagné des principaux officiers, délibérant avec eux sur les opérations du siége. « Messieurs, dit-il, en s'adressant aux officiers (sans daigner consulter Bourbon, ni lui adresser la parole, ni le « regarder), ceux qui sont pressés d'aller en paradis, « peuvent rester à ce siége; pour moi, qui n'ai point « envie d'y aller sitôt, je pars. Croyez-moi, Messieurs, « retournons en Italie, nous avons laissé ce pays dé-

« pourvu de soldats, et on pourroit bien y prévenir « notre retour. »

Ce discours, dans la bouche d'un général dont on ne pouvoit soupçonner la valeur, fit impression; les officiers suivirent Pescaire. Bourbon resta seul dans sa tente, accablé de douleur, couvert de confusion, agité de mille pensées funestes, dévorant avec désespoir un traitement si indigne, gémissant d'avoir quitté son injuste et ingrate patrie pour servir en esclave des maîtres plus injustes et plus ingrats encore; il fallut céder à la destinée et suivre cet insolent Pescaire, il fallut lever le siége d'une place où l'horreur de la trahison et l'amour de la patrie avoient transformé les femmes mêmes en autant de héros. On dit alors que Bourbon étoit venu faire *une rodomontade espagnole sur les terres de France*. Bons mots du temps. On prépara tout pour la retraite, elle se fit en bon ordre, mais quelque diligence qu'on employât, on ne put échapper à la diligence plus grande encore du maréchal de Chabannes, qui, arrivant avec quatre ou cinq cents chevaux, tailla en pièces une partie de l'arrière-garde, et enleva beaucoup de bagages, tandis que Montmorency, à la tête d'un autre détachement, harceloit sans cesse l'ennemi dans sa retraite, et le poursuivoit jusqu'au-delà de Toulon [*a*].

Vers le même temps l'empereur avoit essuyé un autre échec, qui n'avoit pas peu contribué à la levée du siége de Marseille. Il avoit beaucoup compté pour le succès de ce siége sur son armée navale, commandée par Hugues de Moncade (que nous verrons dans la

[*a*] Guicciard., liv. 15. Mém. de du Bellay., l. 2.

suite vice-roi de Naples); mais la flotte française commandée par le vice-amiral La Fayette et par le célèbre André Doria Génois, attaché au service de la France (et dont il sera beaucoup parlé dans la suite) remporta une victoire complète sur Moncade et lui prit plusieurs vaisseaux, dans l'un desquels étoit le prince d'Orange Philibert de Chalon, capitaine illustre, dont les exploits et le ressentiment implacable contre les Français, nous occuperont aussi dans la suite.

Que devoit faire le roi après avoir ainsi délivré sa frontière et battu ses ennemis sur la terre et sur la mer? La paix sans doute, s'il n'eût aimé que ses peuples, mais il leur préféra la gloire, et la continuation de la guerre fut résolue. Le roi ne pouvoit consentir d'avoir pris en vain à son avénement le titre de duc de Milan, il ne pouvoit se voir sur les frontières du Milanez, à la tête d'une armée puissante et victorieuse, sans tenter de nouveau cette fragile et périlleuse conquête. Bonnivet, en lui rendant compte de son expédition dans ce duché, lui avoit dit qu'il n'y avoit que le roi en personne qui pût le conquérir solidement. Ce propos, qu'on avoit pris alors pour une flatterie d'un courtisan qui vouloit excuser ses fautes, avoit cependant un sens très vrai. En effet, le roi, en voyant par ses yeux tous les besoins de l'armée, devoit être beaucoup plus attentif à les satisfaire et à prévenir les négligences qui avoient fait échouer Bonnivet. En vain les capitaines les plus expérimentés représentèrent que la saison étoit trop avancée, qu'on ne pourroit former aucune entreprise considérable sans s'exposer à passer l'hiver sous la tente, au milieu des neiges et des eaux, le roi répondit

qu'il étoit résolu à braver les saisons et les périls, qu'au reste les chemins de la France étoient ouverts à ceux que la fatigue ou le danger épouvanteroit. Il ne fut plus question de répliquer, et chacun prit le parti de se perdre, s'il le falloit, avec ce prince intrépide et imprudent.

On pourvut à la défense de toutes les provinces exposées aux incursions des Anglais et des Impériaux; le duc de Vendôme alla commander en Picardie et dans l'Ile de France; La Tremoille vint rejoindre l'armée; Louis de Brezé (1) (Maulevrier) commanda en Normandie, en l'absence du duc d'Alençon, gouverneur de cette province, qui accompagnoit le roi; le comte de Laval commanda en Bretagne, Lautrec en Guyenne et en Languedoc, le duc de Guise en Bourgogne et en Champagne.

La duchesse d'Angoulême ayant appris la résolution de son fils en fut effrayée; elle partit sur-le-champ de Lyon pour la faire révoquer, bien sûre que le roi ne pourroit lui résister en présence. Mais comme elle craignoit qu'il ne la prévînt, elle se hâta de lui mander qu'elle avoit les secrets les plus importants à lui révéler, qu'ils n'étoient pas de nature à pouvoir être confiés à une lettre; qu'elle le conjuroit de ne point passer les Alpes avant qu'elle l'eût entretenu. Le roi devinant assez par ce dernier mot quels étoient les secrets qu'on avoit à lui apprendre, et craignant l'ascendant de sa mère sur lui, ne répondit à son billet que par une confirmation de lettres de régence qu'il lui fit expédier; il partit sans

(1) C'est ce gendre du comte de S. Vallier par qui les premiers avis de la révolte du connétable avoient été donnés à la cour.

vouloir l'attendre, et sans que la mort (1) même de la reine (madame Claude), dont on reçut la nouvelle sur ces entrefaites, pût arrêter son impatience [a].

L'armée des Impériaux fuyoit toujours vers le centre du Milanez; Bourbon et Pescaire s'étoient réunis avec le vice-roi de Naples, qui, pendant le siége de Marseille, étoit resté à Ast pour assurer la retraite. L'armée française entra dans le Milanez sur leurs traces.

Le roi, pour ne point tomber dans la faute tant reprochée à Bonnivet, marcha droit à Milan; les Impériaux, qui observoient sa marche en fuyant devant lui, se hâtèrent de l'y prévenir; mais à peine le vice-roi de Naples y entroit-il par une porte, que le marquis de Saluces parut à une autre porte avec un détachement de l'armée française. Le vice-roi voulut faire prendre les armes aux habitants, mais Milan n'étoit plus cette ville florissante qui suffisoit autrefois à sa défense, et dont les bourgeois étoient autant de soldats. Les ravages qui y avoient été faits par la peste l'avoient changée en un vaste desert, où tout présentoit l'image de la désolation et de la mort. Le peu d'habitants qui avoient échappé à ce fléau, consternés, abattus par le spectacle de tant de malheurs, n'étoient plus capables d'une résolution courageuse; leur haine pour les Français étoit absorbée par des sentiments plus pressants; les Espagnols, réduits à eux-mêmes, voulurent défendre un des faubourgs contre le marquis de Saluces: ce faubourg fut forcé, et le vice-roi ayant appris que le roi, qui étoit à

(1) Arrivée le 26 juillet 1524. Beaucaire, en annonçant sa mort, l'appelle *sanctissima fœmina*.

[a] Belcar., liv. 18, n. 9.

Vigevano, envoyoit un nouveau détachement sous les ordres de La Tremoille, pour appuyer le marquis de Saluces, il crut devoir quitter Milan et se retirer à Lodi. Ainsi les Français, sans beaucoup d'efforts, devinrent possesseurs paisibles de la capitale.

Cette capitale affoiblie, épuisée, ruinée, ne décidoit plus, comme autrefois, du sort du duché. Il restoit à faire de plus importantes conquêtes; on proposa le choix du siége de Lodi ou de celui de Pavie. Lodi rendoit maître de l'Adda, Pavie, du Tésin; on prétend que tous les vieux chefs opinoient pour le siége de Lodi, l'armée impériale s'y étoit retirée, mais dans un tel état de dépérissement et de désordre, qu'il paroissoit impossible qu'elle résistât. La route forcée qu'elle avoit faite de Marseille à Lodi avoit été si pénible, la difficulté d'éviter des ennemis vainqueurs sans jamais les perdre de vue, et en réglant toujours sa fuite sur leur course, l'avoit jetée dans tant de marches et de contre-marches violentes, que les soldats, épuisés de fatigue, jetoient leurs armes dans les fossés, les laissoient tomber dans les chemins, ne pouvant plus ni les soutenir ni se soutenir eux-mêmes [a]. La dyssenterie en avoit emporté un grand nombre; ceux qui restoient n'avoient presque ni armes, ni habits, ni munitions, ni argent; ils ne pouvoient qu'affamer promptement Lodi, où les vivres n'étoient pas assez abondants pour fournir à leur subsistance. On se flattoit donc que cette armée, ou se rendroit sans défenses, dès qu'on paroîtroit aux portes de Lodi, ou seroit aisément détruite, si elle ré-

[a] Guicciard., liv. 15.

sistoit, qu'alors Pavie, perdant toute espérance d'être secourue, tomberoit d'elle-même, ainsi que les autres places du Milanez.

Mais Bonnivet et un autre courtisan nommé S. Marsault, dont tout le monde envioit alors le crédit, donnèrent la préférence au siége de Pavie, peut-être par les mêmes raisons qui avoient empêché Bonnivet d'aller droit à Milan, après le passage du Tésin; ils crurent sans doute qu'on exagéroit le mauvais état de l'armée impériale, qu'il seroit impossible de la forcer dans une place, où les attaques, quelque vives qu'elles fussent, lui laisseroient toujours le temps de se rétablir. Peut-être Bonnivet, pour l'honneur de son blocus de Milan, voulût-il que le roi ne prît Lodi et ne réduisît l'armée impériale que par blocus, en s'emparant d'abord de toutes les places circonvoisines, et premièrement de Pavie.

François I crut Bonnivet et S. Marsault; le siége de Pavie fut résolu [a].

C'étoit Antoine de Léve qui commandoit dans cette place [b]. Si le courage et les talents de ce général avoient eu besoin d'être animés, la gloire d'arrêter le vainqueur de Marignan, et de voir tous les efforts d'un si grand roi se briser contre sa constance, eussent suffi pour l'engager à la défense la plus opiniâtre.

Les Français commencèrent ce siége par une cruauté inutile et dangereuse. Le maréchal de Montmorency ayant fait sommer la garnison d'une tour qui défendoit un pont sur un des bras du Tésin, et la garnison ayant refusé de se rendre, il força la tour et fit pendre toute

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.
[b] Belcar., liv. 18, n. 12. Sleidanus, commentar, liv. 4.

la garnison, pour avoir osé se mesurer contre une armée royale, c'est-à-dire, pour avoir osé faire son devoir. Les assiégés n'en devinrent que plus ardents à se défendre : des motifs de haine se joignirent aux motifs de l'honneur.

Tout parut cependant prospérer d'abord aux Français; les batteries ayant fait une grande brèche au corps de la place du côté du quartier du roi, on donna l'assaut, on emporta la brèche, on se crut maître de Pavie; mais on aperçut des retranchements intérieurs que de Léve avoit fait faire, et qu'il étoit impossible de forcer, avant de les avoir ruinés en partie par l'artillerie. Ces retranchements étoient disposés de manière qu'ils n'étoient vus d'aucun lieu voisin et que l'artillerie passoit par-dessus sans pouvoir les entamer; il fallut donc abandonner cette première attaque.

Silly, bailli de Caen, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc d'Alençon, proposa un autre plan d'attaque, relatif à la situation de Pavie. Le Tésin ne traverse point cette place; l'un de ses bras en baigne seulement les murailles de l'ouest au sud du côté de la Lomelline, tandis qu'un autre bras plus foible coule dans la Lomelline même, à la droite du premier, avec lequel il se rejoint à un mille au-dessous de Pavie. Le lit du principal bras, très profond en cet endroit, étoit pour la ville un fossé qu'on ne pouvoit franchir; elle ne craignoit aucune attaque de ce côté-là; Silly proposoit de faire refluer les eaux du grand canal dans le petit, pour mettre à sec les environs de la place, après quoi quelques coups de canon devoient suffire pour renverser la muraille et introduire les Français par la brèche.

Déja on commençoit à élever avec succès des digues dans le grand canal pour arrêter son cours, et à élargir le lit du petit canal, pour le mettre en état de recevoir les eaux qu'on y détournoit, lorsque le Tésin, enflé tout-à-coup par des pluies abondantes, renversa les digues et fit abandonner le projet.

Le siége alors tourna en longueur; on employa la sape et la mine, on chercha les moyens d'affamer la place.

Les Français firent une perte considérable. Claude, duc de Longueville, fut tué d'un coup de mousquet en sortant de la tranchée pour aller reconnoître un poste qu'il vouloit attaquer; c'étoit lui qui, l'année précédente, avoit porté à Bonnivet ce secours tardif qui n'avoit pu empêcher la désertion des Suisses, ni la perte du Milanez; mais on ne pouvoit lui imputer ce retardement, et sa valeur mérita les regrets de l'armée.

D'un côté la longueur du siége de Pavie, l'incertitude du succès, un certain relâchement que la lenteur des opérations mettoit dans les esprits; de l'autre une fièvre quarte qu'eut alors l'empereur et qui l'empêchoit d'agir, le refroidissement du roi d'Angleterre, qui, au lieu de fournir les sommes qu'il avoit promises pour la descente en Provence, redemandoit d'autres sommes que l'empereur lui devoit, l'impuissance où étoit l'empereur de tirer promptement de ses États l'argent dont il avoit besoin, parurent au pape des conjonctures favorables à la paix [a]. Ce pontife avoit maudit l'expédition des Impériaux contre Marseille, comme Atéius chez les

[a] Belcar., liv. 18, n. 13.

Romains avoit maudit l'expédition de Crassus contre les Parthes; sa prédiction avoit été accomplie comme celle d'Atéius; il voyoit avec douleur la guerre se rallumer en Italie, comme il l'avoit prévu, il desiroit sincèrement de l'éteindre; il proposa d'abord une trève de cinq ans, pendant laquelle les Français conserveroient toute la partie du Milanez située entre l'Adda et le Pô, à l'exception de Lodi, et Milan seroit mis en séquestre entre les mains du pape. Giberto, évêque de Vérone et dataire apostolique, un des plus intimes confidents du pape, vint de sa part faire cette proposition à François I et au vice-roi de Naples, qui tous deux la rejetèrent avec hauteur.

Le vice-roi de Naples répondit que, sans un ordre exprès de son maître, il n'écouteroit jamais aucune proposition tendante à laisser aux Français un seul pouce de terre dans le Milanez.

François I répondit qu'il alloit prendre Pavie et soumettre tout le Milanez; qu'il ne sacrifieroit point de tels avantages aux frivoles espérances d'une paix qui ne pouvoit être solide.

Le pape ne se rebuta point, il continua d'employer sa médiation, mais sans fruit; il falloit qu'une sanglante catastrophe vidât cette querelle. Au reste, soit que dans ces négociations Clément VII eût été plus content des dispositions du roi que de celles de l'empereur, soit qu'il eût vu avec aigreur que Charles-Quint n'eût point déféré à ses remontrances dans l'affaire de Marseille, soit qu'il trouvât alors plus d'avantage à s'unir avec le roi qu'avec l'empereur, il chargea l'évêque de Vérone de conclure la paix particulière du saint-siége avec la

France, car le saint-siége étoit toujours censé être à la tête de la ligue conclue en 1521 contre François I. Les conditions du traité furent que le pape et les Florentins ne fourniroient aucun secours à l'empereur, et que François I prendroit sous sa protection l'État ecclésiastique et la république de Florence; on expliqua ces mots : *prendre sous sa protection la république de Florence*, c'étoit maintenir à Florence l'autorité de la maison de Médicis, par conséquent opprimer cette république et élever la monarchie sur ses ruines.

Ce traité fut entre le pape et l'empereur une source de mésintelligence, d'où naquirent dans la suite de grandes révolutions. Clément VII n'avoit point embrassé comme Léon X la chimère de la liberté absolue de l'Italie et de l'expulsion de tous les étrangers indistinctement; il lui paroissoit nécessaire que le Milanez et le royaume de Naples appartinssent à la France ou à l'Espagne, il croyoit ne devoir appliquer ses soins qu'à empêcher la réunion de ces deux États dans une même main; il vouloit donc que le Milanez fût possédé par la France, puisque l'Espagne possédoit le royaume de Naples. Cependant sa conduite n'avoit pas toujours été conforme à ces vues, puisqu'à son avénement il avoit continué la ligue et fourni des secours pour chasser François I du Milanez; mais il faut considérer qu'alors l'expulsion des Français paroissoit infaillible, et que Clément VII, en n'y contribuant pas, eût irrité gratuitement l'empereur. Au siége de Pavie au contraire tout étoit changé: François I, en supposant même qu'il fût forcé de lever ce siége, conservoit toujours la supériorité de forces dans le Milanez, c'étoit lui qu'il importoit

de ne pas offenser; le pape devoit lui faciliter la conquête du Milanez ou du moins ne la pas traverser; mais il survint bientôt une nouvelle circonstance plus propre à embarrasser la politique du pape.

Le roi, se persuadant qu'il n'avoit pas besoin de toutes ses forces pour soumettre Pavie, et considérant que le vice-roi de Naples avoit transporté presque toutes les troupes de ce royaume dans le Milanez, crut devoir à son tour former des projets plus vastes que la conquête de ce duché. L'occasion lui parut favorable pour porter enfin la guerre dans le royaume de Naples. Il détacha de son armée le duc d'Albanie avec deux cents lances, six cents chevau-légers, quatre mille hommes d'infanterie et quelque artillerie pour cette expédition; Renzo de Céré embarqua aussi à Villefranche, dans le comté de Nice, une nombreuse infanterie, dont le rendez-vous avec la troupe du duc d'Albanie devoit être à Livourne.

Les auteurs varient sur la conduite que tint le pape dans cette conjoncture [a]. Les uns disent que ce fut lui qui donna au roi le conseil d'envoyer des troupes dans le royaume de Naples, non à la vérité pour en faire la conquête, mais pour faciliter celle du Milanez par une diversion qui obligeât les Impériaux à diviser leurs forces [b]. D'autres disent que le roi conçut ce projet lui-même [c], qu'il le fit communiquer au pape par le prince de Carpy, son ambassadeur, en demandant passage sur les terres de l'Église et de Florence, et la permission de faire quelques levées dans Rome; que le pape combattit

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2. Galeas Capella.
[b] De Thou, liv. 1.
[c] Guicciard., liv. 15. Belcar., liv. 18, n. 14.

ce projet de toute sa force; qu'il représenta au roi qu'en montrant trop d'ambition il blesseroit lui-même ses vrais intérêts; que l'expédition de Naples nuiroit à l'expédition du Milanez, etc.

On ajoute que ces représentations n'ayant pu détourner le roi de son projet, le pape employa toute sorte d'expédients pour retarder la marche du duc d'Albanie.

Cette opposition du pape à l'expédition de Naples nous paroît si naturelle, si conforme à ses intérêts et à ses principes, que nous l'adopterions sans balancer, quand même elle ne seroit pas appuyée sur l'autorité de Guichardin, l'homme le mieux instruit des affaires d'Italie et des vues particulières du pape. En effet toute la conduite de ce pontife ne tendit qu'à éloigner de Naples le duc d'Albanie, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Les levées dans Rome se faisoient avec une lenteur excessive; le pape vouloit avoir une entrevue avec le duc d'Albanie, il vouloit que les troupes de ce général s'employassent en passant à réformer le gouvernement de Sienne; il réussit du moins à retarder l'arrivée du duc d'Albanie dans le royaume de Naples.

Au reste, il avoit exigé que son traité avec la France fût secret pendant quelque temps; les Impériaux ne faisoient que s'en douter. Les levées que le duc d'Albanie faisoit faire dans Rome ne prouvoient rien, parceque dans le même temps le pape permettoit aux Colonnes d'en faire aussi au nom de l'empereur. Pour s'éclaircir de la vérité, les Impériaux députèrent au pape, Marino, abbé de Nagera, commissaire de l'armée. Marino somma le pape sans détour de fournir à la ligue les secours qu'il lui devoit. Le pape parla va-

guement d'impartialité, de neutralité, de paternité, de médiation; mais enfin se voyant pressé de se déclarer, il profita du passage du duc d'Albanie par les terres de l'Église pour avouer que la crainte des armes françaises l'avoit forcé de consentir à un traité. Cependant il continuoit d'offrir sa médiation pour la paix; les Impériaux indignés la rejetèrent avec fureur, et accablèrent le pape de reproches.

La marche du duc d'Albanie vers le royaume de Naples répandoit l'alarme dans le camp des Impériaux. Le vice-roi frémissoit du danger où ce royaume étoit exposé, il l'avoit laissé sans troupes, sans défense; il vouloit y reporter ce qui lui restoit des forces qu'il avoit transportées dans la Lombardie, mais le marquis de Pescaire soutint qu'il falloit rester dans le Milanez; que cette tentative sur le royaume de Naples ne seroit que de pure ostentation; que l'armée du duc d'Albanie étoit trop foible pour une expédition de cette importance, qu'elle seroit arrêtée par la résistance des places fortes du royaume, que François I ne feignoit de menacer Naples que pour jeter le trouble parmi les défenseurs du Milanez et les obliger de diviser leurs forces : on s'en tint à cet avis; on laissa le duc d'Albanie s'avancer autant qu'il voulut, et sans perdre entièrement de vue la défense du royaume de Naples, on s'occupa principalement de la défense de Pavie. La guerre du Milanez continua de réunir tous les efforts et d'attirer toute l'attention.

Les munitions de guerre manquoient et dans Pavie et dans le camp du roi; on tiroit fort peu de part et d'autre, l'attaque et la défense languissoient; le roi, pour se

procurer et de l'argent et des munitions, vendit au duc de Ferrare sa protection (1) moyennant soixante-dix mille ducats, dont cinquante mille furent fournis en argent comptant, et vingt mille en munitions. La protection qu'on accordoit en échange au duc de Ferrare devoit être assez stérile, car le duc de Ferrare ne pouvoit être efficacement protégé que contre le pape, et le pape étoit alors tellement réconcilié avec les Français, qu'il leur fournit des voitures pour transporter ces munitions dans leur camp par le Parmesan et le Plaisantin. Cette circonstance même mit un nouveau degré d'amertume dans les plaintes des Impériaux, qui regardèrent ces voitures fournies et ce passage livré comme un secours direct que le pape donnoit à leurs ennemis.

Antoine de Léve avoit encore plus d'embarras dans sa ville que le roi dans son camp; l'argent lui manquoit; les Lansquenets, qui composoient la plus grande partie de la garnison, et qui étoient dix contre un Espagnol, murmuroient, et menaçoient de livrer la place s'ils n'étoient payés. De Léve avoit épuisé les promesses et toutes les ressources du crédit, il falloit des ressources plus efficaces; il écrivit à ce sujet au vice-roi, et ils concertèrent ensemble un stratagème ingénieux que le succès justifia. Nul convoi ne pouvoit s'introduire dans la ville qu'à travers le camp français; deux hommes se chargèrent de cette commission hardie, ils traversèrent le camp français déguisés en vivandiers; chacun d'eux conduisit un cheval chargé de deux barils de vin; ils s'approchèrent le plus qu'ils purent de la ville, sous

(1) Il la lui avoit donnée pour rien autrefois, mais aussi il la lui avoit retirée.

prétexte de mieux vendre leur vin; de Léve, averti de l'endroit où ils devoient s'arrêter, fait de ce côté-là une sortie furieuse et inattendue; ceux de ses soldats qui étoient du secret courent aux barils, les défoncent, et les trouvent pleins d'argent au lieu de vin; c'étoient trois mille ducats que Lannoi envoyoit à de Léve avec des lettres par lesquelles il annonçoit que le reste de la somme due aux Lansquenets étoit au camp impérial à Lodi, mais qu'on n'avoit pas voulu l'exposer à être prise tout entière par les Français. Ce petit événement fit renaître la joie, la confiance et la concorde dans Pavie; les généreux Espagnols voulurent sacrifier la part qu'ils pouvoient prétendre aux trois mille ducats, afin que les Lansquenets touchassent davantage. Ceux-ci se piquèrent d'honneur, et voulurent que les Espagnols partageassent. On a accusé de Léve d'avoir joint le crime à l'artifice pour apaiser plus sûrement l'impatience des Lansquenets; on lui impute d'avoir hâté par le poison la mort très prompte d'Azarnes, leur capitaine général, qu'il soupçonnoit de porter sa troupe à la révolte, et d'entretenir des intelligences avec les Français [a].

Le léger mouvement d'enthousiasme que l'entrée du convoi avoit excité se dissipa bientôt; l'argent manquant toujours, les murmures et les mutineries des Lansquenets recommencèrent. De Léve n'avoit plus rien à espérer du vice-roi, on ne pouvoit pas toujours faire passer des barils pleins d'argent à travers un camp ennemi. De Léve prit sur lui de scandaliser les Espa-

[a] Belcar., liv. 18, n 18. Mém de du Bellay, liv. 2.

gnols pour payer les Lansquenets; il suivit un exemple que la fameuse Marie de Pachéco avoit osé donner à Tolède même dans les troubles d'Espagne; il fit fondre l'or et l'argent des vases sacrés et des reliquaires, et en fit faire une monnoie que les Lansquenets, déja imbus des opinions de Luther, trouvèrent doublement agréable; il crut corriger cette espèce de profanation par un vœu solennel de dédommager avantageusement, dans un temps plus heureux, les églises qu'il dépouilloit; mais il fit ce vœu au nom de l'empereur pour le service duquel il les dépouilloit, et l'empereur, qui ne tenoit guère ses promesses, tenoit encore moins celles d'autrui.

Tandis que François I pressoit lentement les opérations du siége au milieu de l'hiver [a], tandis que le duc d'Albanie s'avançoit plus lentement encore vers le royaume de Naples, tandis qu'Antoine de Léve fatiguoit, épuisoit l'armée royale par des sorties toujours vigoureuses et toujours faites à propos, tandis que Pescaire marquoit tous ses jours par quelque course heureuse (1), par la prise de quelque place, de quelque fort, le duc de Bourbon qui avoit prévu que les talents et l'expérience d'Antoine de Léve arrêteroient longtemps l'armée royale, avoit employé ce temps à l'exécution du projet le plus noble et le plus utile; il avoit entrepris de redonner une armée à l'empereur, qui n'en

[a] Guicciard., liv. 15.

(1) Antoine de Véra conte que, pendant le siége de Pavie, François I montroit assez de mépris pour l'armée impériale, et qu'en reprochant à Bonnivet d'avoir fui devant elle l'année précédente, il lui disoit : *Voilà donc ces lions d'Espagne!* à quoi Bonnivet répondit : *ils dorment, sire, et vous les reconnoîtrez à leur réveil.*

avoit plus en Italie : car on a vu dans quel état étoient réduits les tristes restes qu'on avoit ramenés de la Provence dans le Milanez. Cet illustre proscrit, sans argent, sans crédit, suivi du seul nom de Bourbon, part malgré Lannoi, qui n'avoit pas assez d'élévation dans l'ame pour croire l'exécution d'un tel projet possible, malgré Pescaire qui avoit trop de jalousie pour ne pas desirer qu'il échouât. Il va trouver le duc de Savoie, ce même duc de Savoie qu'une amitié si tendre avoit toujours uni avec la duchesse d'Angoulême, sa sœur, ce duc de Savoie qui, attaché à tous les intérêts de la France, avoit ouvert, en 1515, aux Français une route inconnue à travers les Alpes, et qui depuis les avoit servis dans toutes les occasions; il étoit bien changé alors; ce changement étoit comme tant d'autres l'ouvrage d'une femme : le duc avoit épousé Béatrix de Portugal (1), sœur d'Isabelle, dont le mariage avec l'empereur se négocioit alors, et s'accomplit peu de temps après (2). Béatrix attira insensiblement le duc de Savoie au parti impérial; il ne se déclara point hautement, mais il prêta en secret au duc de Bourbon des pierreries et de l'argent. Bourbon passe en Allemagne, et, moitié avec ce secours, moitié sur le crédit de l'archiduc Ferdinand, parvient à lever douze mille Lansquenets [a], presque tous vieux soldats, très aguerris, très disciplinés. Georges Fronsberg les commandoit, capitaine d'une taille gigantesque, d'une force extraordinaire, d'une valeur féroce, excellent citoyen, luthérien furieux, ca-

(1) Le 26 mars 1521.

(2) En 1526.

[a] Le Feron, francisc. Væles. Guichenon, hist. de Savoie.

pable de tout entreprendre pour servir sa patrie et pour nuire au pape, saisissant avec ardeur l'occasion d'aller faire la guerre en Italie, dans l'espérance que les conjonctures amèneroient quelques moyens d'humilier le saint-siége. Son ambition étoit de porter ses mains sacriléges jusque sur le pape, il avoit fait faire une chaîne d'or pour l'étrangler, disoit-il, de sa propre main, *parcequ'à tous seigneurs, tous honneurs* (1), plaisanterie féroce d'un barbare que la haine abrutissoit, et qu'un amour insensé de sa religion rendoit impie.

Bourbon arrive avec cette armée, qui étoit plus à lui qu'à l'empereur, il rejoint Pescaire et Lannoi à Lodi, et assuré désormais d'une considération que son mérite seul eût dû lui procurer, il vole à la victoire avec plus de confiance [a].

1525.

Pâques, le 26 avril.

C'est ainsi que les Impériaux augmentoient et réunis soient leurs forces à la vue de l'ennemi, tandis que François I affoiblissoit les siennes par des diversions imprudentes.

Indépendamment de l'expédition du duc d'Albanie, le roi avoit encore envoyé le marquis de Saluces avec un détachement de quatre ou cinq mille hommes pour s'emparer de quelques places de la rivière de Gênes; il prit en effet Savone et Varraggio [b], il défit quatre

(1) Brantôme rapporte de ces Allemands d'autres horreurs dont l'humanité frémit, et dont la pudeur rougit.

[a] Brant., capit. étrang., art. Frousberg.

[b] Belcar., liv. 18, n. 17.

Digitized by Google

mille hommes que Hugues de Moncade avoit débarqués sur cette côte, pour essayer de reprendre ces places; en même temps les galères françaises, commandées par André Doria, poursuivoient Moncade sur la mer, brûloient la capitane de Gênes jusque dans le port, et faisoient Moncade lui-même prisonnier. On croit que si le marquis de Saluces avoit eu plus de troupes, il auroit pu forcer Gênes du côté de la terre, tandis que Doria en auroit forcé le port avec ses galères. Mais vains triomphes! dangereux avantages! ce n'étoit ni à Gênes, ni à Naples qu'il falloit courir; c'étoit devant Pavie, c'étoit dans l'armée du roi que, comme en un foyer, auroient dû se réunir tous les rayons de force et de puissance qu'on écartoit ainsi mal à propos.

L'armée impériale étoit forte alors de dix-sept ou dix-huit mille hommes d'infanterie, de sept cents hommes d'armes et d'autant de cavalerie légère. François I croyoit avoir treize cents lances et vingt-six mille hommes d'infanterie, parcequ'il payoit en effet son armée sur ce pied-là; mais à peine en avoit-il la moitié; aucune troupe n'étoit complète ni entretenue; les officiers italiens recevoient et prenoient pour eux la paye des soldats qui leur manquoient, et la négligence intéressée des commissaires secondoit cette avare infidélité. Tout le monde profitoit de l'inapplication du roi pour le tromper.

Les Impériaux s'avancèrent pour secourir Pavie. Divers incidents qui arrivèrent alors semblèrent autant d'avant-coureurs du grand événement qui se préparoit.

Le roi, voyant que tout annonçoit une affaire générale, avoit mandé les garnisons de la plupart des places

qu'il possédoit dans le Milanez; les troupes mêmes qu'il avoit à Savone revenoient joindre l'armée, lorsqu'en passant dans l'Alexandrin, elles furent attaquées par le gouverneur d'Alexandrie Gaspard Maïno, qui, avec une poignée de soldats, mais frais et vigoureux, dissipa aisément ces troupes fatiguées d'une longue marche; elles se réfugièrent dans un petit fort, où n'ayant pu se soutenir, elles furent obligées de se rendre.

Les Impériaux, en s'avançant vers Pavie, tiroient principalement leurs vivres de Lodi et de Crémone; les Français s'attachoient à enlever les convois qui venoient de ces deux places. Un détachement de l'armée française, commandé par Pyrrho de Gonzague, frère du prince de Bozzolo, occupoit le poste de St.-Angelo, entre Lodi et Pavie; les Impériaux sentant toute l'importance de ce poste qui leur eût enlevé la communication de Lodi, passèrent le Lambro et allèrent l'attaquer. La place, visitée par le prince de Bozzolo et par le maréchal de Chabannes, avoit paru en état de défense; la garnison étoit forte; cependant à peine le marquis de Pescaire avoit-il fait jouer son artillerie, que les assiégés saisis d'effroi se sauvèrent dans la citadelle, où ils capitulèrent quelques heures après. Pyrrho de Gonzague et trois autres seigneurs de la même maison demeurèrent prisonniers, le reste de la garnison eut la liberté de se retirer où il voudroit, mais sans armes, sans chevaux, et à condition de ne point servir d'un mois contre l'empereur.

Les Français n'avoient pas mieux réussi dans le projet de couper la communication de Crémone; un seigneur milanais du nom de Palavicin, qui s'étoit mis

depuis peu au service de la France, ne promettoit pas moins d'abord que de s'emparer de cette place, qu'il supposoit très mal gardée, il se borna ensuite à empêcher le transport des vivres que les Impériaux pouvoient en tirer; il s'avança jusqu'à Casal-Maggiore avec quatre cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie. Le duc Sforce, qui étoit dans Crémone, envoya contre lui Alexandre Bentivoglio, avec quatorze cents hommes d'infanterie qu'il fit soutenir par ses gardes. Palavicin, se sentant supérieur en nombre, crut qu'il lui seroit honteux d'attendre un secours que François Rangoné lui menoit, il se hâta d'attaquer Bentivoglio, il fut défait et pris, et sa troupe entièrement dissipée.

Ce brave et infidèle Jean de Médicis, qui avoit si souvent passé du camp des Impériaux dans celui des Français et du camp français dans celui des Impériaux, venoit de repasser dans le parti des Français, parceque Lannoi, qui ne l'aimoit pas, ne lui fournissoit point d'argent pour payer sa troupe. Une sortie que de Léve fit à propos rendit cette défection inutile aux Français. Médicis ayant été chargé de repousser cette sortie et s'en acquittant avec sa hardiesse ordinaire, fut blessé au talon comme Achille, dont il avoit la valeur. Un coup de feu lui brisa l'os et le mit hors de combat. Il fut obligé de se faire transporter à Plaisance. Sa troupe, qui n'aimoit et ne craignoit que lui, se débanda, lorsqu'elle se vit sans chef. Elle étoit composée de près de quatre mille hommes.

A tant de petits échecs qui minoient en détail les Français, à tant de diversions volontaires qu'ils avoient faites, se joignit par une aventure bizarre une diver-

sion forcée qui les affoiblit considérablement. Alors s'élevoit sur les bords du lac de Côme, vers les confins du Milanez et du pays des Grisons, l'étonnante fortune d'un homme aussi singulier que l'avoit été Sickinghen en Allemagne, et le premier Sforce en Italie. Il se nommoit Jean-Jacques Médequin (1), il étoit Milanais, fils d'un commis à la douane. Son esprit, ses talents, ses intrigues lui avoient donné entrée dans la maison du duc Sforce, auquel il servoit de secrétaire. Bientôt il conçut l'espérance d'une plus grande fortune, si les Français s'emparoient du Milanez, et pour s'attirer leur faveur, il leur révéloit tous les secrets de son maître; Sforce fut instruit de cette infidélité par une lettre qu'il intercepta; il jura dès-lors la perte de Médequin. Il pouvoit, il devoit sans doute le livrer à la rigueur des lois, mais il voulut éviter les longueurs et l'éclat d'une procédure criminelle [a]. Le parti de l'assassinat avoit encore plus d'inconvénients. Ces coups violents attirent trop de haine, laissent trop de soupçons d'injustice, et le duc n'avoit point oublié qu'on l'avoit assassiné lui-même, après qu'il eut fait assassiner Monsignorino Visconti (2). Il prit un autre expédient, il chargea Méde-

(1) Médicis, Médici, Médiquin ou Médequin. Il faut observer que ce Médequin étant devenu dans la suite un des hommes les plus illustres de l'Italie, et Jean-Ange Médequin, son frère, ayant été fait pape sous le nom de Pie IV, Come I, à la faveur de la ressemblance des noms, reconnut ces Médicis ou Médequins de Milan pour être de sa maison; mais cette opinion n'a pu s'établir.

[a] Paul Jove.

(2) Guichardin dit que Sforce s'étoit servi de Médequin pour assassiner Monsignorino Visconti, ou plutôt il le fait entendre, et il paroît par le récit de quelques autres auteurs, que c'étoit un complice que Sforce avoit voulu perdre dans Médequin.

quin d'une lettre pour le gouverneur de Musso, place située à l'extrémité du Milanez, vers le nord du lac de Côme, dans un pays dont à peine on recevoit des nouvelles dans le reste du duché. Cette lettre étoit un ordre au gouverneur de faire jeter le porteur dans le lac. Médequin, soit par défiance, soit pour pouvoir instruire les Français du sujet de sa commission, décacheta la lettre et apprit le sort qu'on lui préparoit. Sur cette découverte, un homme ordinaire auroit fui ou se seroit caché; mais Médequin avoit l'audace d'un héros avec l'âme d'un traître; il voulut que les moyens employés pour sa perte devinssent les degrés de sa fortune et les instruments de sa vengeance, il entreprit de se rendre redoutable au duc même. Il supprime la lettre de Sforce, et, imitant son écriture, il fabrique deux autres lettres adressées, l'une au gouverneur de Musso, l'autre à son lieutenant. Par la première, le duc avertissoit vaguement le gouverneur d'être en garde contre les Grisons, qui, en descendant de leurs montagnes pour servir la France, pourroient surprendre Musso. Par la seconde, le duc mandoit au lieutenant qu'il avoit découvert un projet formé par le gouverneur de livrer la place aux Français, qu'il falloit prévenir cette trahison, et prêter main-forte à Médequin, qui alloit par son ordre à Musso, pour arrêter le gouverneur et veiller à la sûreté de la place. Médequin arrive à Musso, rend les deux lettres, est bien reçu par le gouverneur, bien servi par le lieutenant. Le gouverneur est arrêté, Médequin se saisit de son argent, et l'emploie à corrompre la garnison, il se rend maître de la place, il lève le masque et chasse le lieutenant. Mais pour conserver cette place et

pour pouvoir braver le ressentiment de Sforce, il avoit besoin d'une puissante protection, il avoit à choisir de celle des Français ou des Impériaux, il préféra celle de l'empereur, et, pour la mériter, il résolut de lui rendre un service important. Il y avoit alors six mille Grisons dans l'armée de François I. Médequin entreprit de les forcer à quitter l'armée et à retourner dans leur pays. Les Grisons, ainsi que les autres peuples de la confédération helvétique, vivoient en paix avec tous leurs voisins et n'avoient jamais de guerre pour leur propre compte; comme ils étoient sans ennemis, ils étoient sans défiance. Médequin profita de cette sécurité, il dressa des embûches au gouverneur de Chiavenne, place importante du pays des Grisons, et voisine du lac de Côme; il enleva aisément ce gouverneur, un jour qu'il étoit sorti de la place sans escorte; il paroît ensuite à la vue de Chiavenne, il demande à parler à la femme du gouverneur, elle se présente sur la muraille. Médequin tenant une épée dans une main, lui montre de l'autre son mari désarmé, lié, prêt à recevoir le coup mortel. « Choisissez, madame, lui dit-il, de me remettre votre « place, ou de voir égorger votre mari [a]. » Cette femme s'effraie, et n'ayant point le courage de préférer son devoir à son mari, ouvre les portes à Médequin.

C'étoit une situation nouvelle pour les Grisons que de se voir attaqués chez eux-mêmes et d'avoir à défendre leur propre pays; ils crurent devoir rassembler toutes leurs forces; l'élite de leurs soldats étoit devant Pavie dans l'armée du roi, ils leur envoyèrent les ordres les

[a] Brant., capit. étrang.

plus pressants de revenir dans leur pays, ils joignirent à ces ordres des menaces si terribles contre les réfractaires, qu'il fallut obéir. Le roi à qui leurs services devenoient plus nécessaires que jamais, leur fit en vain les plus grandes instances de rester jusqu'après la bataille, le maréchal de Foix s'emporta en vain contre eux et leur prodigua les reproches de parjure et de lâcheté; ils furent inflexibles et quittèrent le camp, non sans laisser quelque soupçon d'intelligence entre eux et les Impériaux.

Tant de présages sinistres avoient un peu déconcerté l'audace française; Antoine de Léve au contraire, voyant qu'on venoit à son secours, redoubloit de courage, multiplioit les sorties, épuisoit les assiégeants par cent petits combats [a]. Les Impériaux approchoient, et déja les Français étoient assiégés à leur tour, déja le marquis de Pescaire avoit poussé ses retranchements jusqu'au pied de leur camp et les tenoit en alarme par de continuelles escarmouches où l'avantage étoit presque toujours du côté des Impériaux.

On ne pouvoit plus prendre Pavie sans livrer bataille, et les Français découragés commençoient à mettre en question s'ils exposeroient le roi et l'État au hasard d'une affaire générale. On tint un grand conseil à ce sujet. Là tous ces vieux capitaines qui avoient acquis tant de gloire sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François I, les Louis d'Ars, les Sanseverin, les Galiot de Genouillac, le maréchal de Chabannes, le maréchal de Foix lui-même, quoique plus jeune et plus bouillant,

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

sur-tout le fameux La Trémoille, instruit par les succès et par les malheurs, osèrent proposer de lever le siége, d'éviter la bataille et de se retirer à Birasco. Ils ne pouvoient soutenir l'idée des désastres que la perte d'une bataille alloit entraîner, ils voyoient les troupes affoiblies, fatiguées, abattues; ils sentoient qu'elles auroient affaire à des troupes qui n'avoient éprouvé ni les fatigues d'un siége, ni les rigueurs de la mauvaise saison. L'intérêt des Impériaux étoit de combattre, parceque n'ayant point d'argent, ils ne pouvoient se flatter de retenir long-temps les Lansquenets, qui ne s'étoient engagés à servir que dans l'espérance d'une bataille prochaine. Les Français au contraire devoient attendre dans des postes assurés que ce torrent s'écoulât de lui-même; ce sage délai, en procurant à l'armée française un repos dont elle avoit besoin, et en donnant le temps d'arriver aux renforts qu'on attendoit de la France, de la Suisse et de l'Italie même, mettroit le roi en état de conquérir facilement tout le Milanez, aussitôt que le défaut de paiement auroit dissipé les Lansquenets. Tel étoit l'avis presque unanime des officiers expérimentés.

Mais les conseils de la prudence n'étoient pas les plus agréables au roi; il s'étoit vanté publiquement, il avoit écrit par-tout qu'il prendroit Pavie, ou qu'il périroit sous ses murs; il ne pouvoit se résoudre à reculer après de tels engagements. Les Bonnivet, les S. Marsault, les Brion, les Montmorency, non moins habiles courtisans que braves guerriers, ne lui donnoient que des avis conformes à son courage. Bonnivet surtout parut s'indigner de l'idée d'une retraite.

« Quelle honte, Messieurs, s'écrioit-il, (1) osez-vous « proposer au roi, vous voulez qu'il démente aujour- « d'hui le cours entier de sa vie, qu'il flétrisse les lau- « riers cueillis à Marignan, à Valenciennes, à Mar- « seille; qu'un soldat, un de Léve puisse se vanter de « l'avoir forcé à la retraite; que le traître Bourbon puisse « dire qu'il a vu son maître fuir devant lui? Vous comp- « tez les difficultés et les périls, mais comptez-vous les « ressources? Songez-vous que l'élite de la noblesse « française est ici? Songez-vous que le roi est à sa tête? « comptez-vous pour rien et sa présence et son exem- « ple? Ah! cessons de le déshonorer par des précau- « tions indignes de lui et de nous! C'est dans les « champs de Pavie, non sous l'abri honteux des murs « de Binasco qu'il faut chercher notre salut; cette ti- « mide circonspection, à laquelle je n'ai que trop eu la « foiblesse de m'assujettir autrefois, n'est plus aujour- « d'hui de saison. L'Europe nous demande compte de « la gloire de notre roi; c'est par la victoire ou par la « mort qu'il faut lui répondre. »

Le maréchal de Chabannes voulut répliquer et soutenir l'avis des vieux chefs. Bonnivet l'interrompit : « monsieur de Chabannes, lui dit-il, « vous parlez bien « plus selon votre âge que selon votre grand cœur. Vous « seriez bien fâché que cette occasion de gloire vous « échappât, ce seroit la première fois que vous auriez « évité la rencontre de l'ennemi. Le roi a besoin aujour- « d'hui de votre valeur ordinaire et non de cette pru- « dence dont l'excès vous est étranger. »

(1) Brant., homm. illustr., art. Bounivet.

Bonnivet eut le malheur de persuader le roi ou de le trouver persuadé. Il fut résolu qu'on attendroit les ennemis dans les retranchements[a]; on crut concilier la prudence avec la valeur, en profitant contre eux des avantages d'un camp bien assis et bien retranché. La situation des Français étoit en effet presque aussi heureuse que l'avoit été celle des Impériaux à la Bicoque, il ne manquoit aux premiers qu'un Prosper Colonne qui sût se borner aux soins d'une sage défense, sans prétendre aux honneurs d'une attaque indiscrète. Bonnivet fut chargé des dispositions de cette fameuse journée, et ces dispositions n'eurent rien encore de condamnable. Le camp du roi fut placé de manière qu'il défendoit de tous côtés l'entrée de Pavie et qu'il donnoit la main au parc de Mirabel, de sorte qu'on ne pouvoit faire entrer aucun secours dans Pavie qu'en forçant les retranchements ou qu'en renversant les murailles de ce parc. Mirabel étoit, comme la Bicoque, un château bâti dans un parc fort étendu; le duc d'Alençon avec l'arrière-garde étoit dans le parc; l'avant-garde commandée par le maréchal de Chabannes et le corps de bataille commandé par le roi lui-même, remplissoient le reste du camp, qui dominoit avec avantage toute la campagne. On avoit établi une communication entre le camp et le parc, en abattant les murailles du côté du camp seulement.

Les ennemis approchoient, les escarmouches devenoient fréquentes, et tous les jours le marquis de Pescaire signaloit son activité par quelque avantage, par quelque insulte faite aux retranchements des Français : enfin

[a] Belcar., liv. 18, n. 20, 21.

les Impériaux résolurent de pénétrer dans Pavie par le parc de Mirabel. Si les Français sortoient de leur camp pour venir défendre le parc, ils perdoient l'avantage de la situation, et les Impériaux étoient déterminés à leur livrer bataille. Si les Français restoient dans leur camp, les Impériaux se flattoient d'enlever aisément le quartier du duc d'Alençon et d'entrer dans Pavie sans obstacle.

Telle étoit la situation des deux armées, lorsque le roi reçut des lettres du prince Carpy, son ambassadeur à Rome, qui le conjuroit de la part du pape de ne point exposer une conquête infaillible au hasard d'une bataille que les ennemis seuls avoient intérêt de livrer. Le pape l'avertissoit qu'il avoit vu plusieurs lettres des officiers généraux de l'armée impériale, qui mandoient que leurs troupes étoient prêtes à se dissiper faute d'argent; que Pavie ne pouvoit plus tenir; que si quelque bataille heureuse ne fournissoit aux soldats un butin immense, il n'étoit plus possible de les retenir sous le drapeau. Le pape ne demandoit au roi que d'attendre encore quelque temps pour voir l'accomplissement de sa prédiction; mais le sort en étoit jeté, le roi n'écoutoit plus rien, il resta dans son camp et attendit les ennemis.

Il ne les attendit pas long-temps, la nuit du 23 au 24 février, ils renouvelèrent la camisade de Rebec, c'est-à-dire, qu'ils firent mettre des chemises aux soldats par-dessus leurs armes pour les reconnoître dans l'obscurité. Ils s'avancèrent vers le parc de Mirabel, et cependant pour occuper les Français dans leur camp et les détourner de l'attaque principale, ils firent deux fausses attaques qu'ils appuyèrent d'un feu continuel de leur artillerie. A la faveur de ce bruit et de cette

diversion, on n'entendit point, on n'aperçut point le travail des pionniers qui sapoient les murs du parc de Mirabel, où se faisoit la principale attaque; ce ne fut qu'au point du jour qu'on vit les Espagnols entrer en foule dans ce parc par une brèche large de plusieurs toises et tourner les uns vers Mirabel pour entrer dans Pavie, les autres vers le camp des Français du côté où il communiquoit au parc. Le roi croyant que tout l'effort des ennemis alloit se porter sur le château de Mirabel, sort à la hate de son camp et déploie sa gendarmerie dans le parc; mais il n'étoit plus temps de sauver Mirabel, déja le jeune marquis du Guast (don Alphonse d'Avalos), digne cousin, disciple illustre de Pescaire, qui entroit alors sur ses pas dans la carrière de la gloire, avoit forcé ce château l'épée à la main et surpris la garnison; déja même un détachement de sa troupe étoit aux portes de Pavie; mais Brion, détaché de l'arrière-garde du duc d'Alençon pour couper le chemin de Pavie à ce détachement, eut le bonheur de le battre et d'arrêter pour un temps la communication. En même temps Galiot de Genouillac qui avoit eu tant de part à la victoire de Marignan, et qui eût vaincu seul à Pavie, si on n'eût pas rompu toutes ses mesures, dirigea si avantageusement son artillerie contre les Impériaux qui s'efforçoient d'entrer par la brèche, qu'il les mit dans le plus grand désordre; on les voyoit courir en se précipitant et se renversant les uns sur les autres, pour gagner un vallon voisin, où ils pussent être à couvert de cette foudroyante artillerie. Le roi eût dû sans doute se contenter d'accabler les restes de la troupe de du Guast, qui se trouvoient enfermés dans

le parc et séparés du gros de l'armée; il eût dû se reposer sur les batteries de Genouillac du soin de défendre la brèche et d'en fermer le passage aux Impériaux, mais il ne put voir de sang froid ses ennemis s'ébranler et présenter les apparences d'une défaite prochaine; il crut qu'il se rendroit indigne des faveurs de la victoire s'il les négligeoit; son courage l'emporta, il sortit du parc, il se répandit dans la campagne avec toute sa gendarmerie, il fit la faute énorme de masquer par cette démarche imprudente les batteries qui tonnoient par la brèche. Dès que les Impériaux se sentirent à l'abri du canon, ils reprirent courage, ils se rallièrent promptement. Bourbon avec ses Allemands, Pescaire avec ses Espagnols, Lannoi avec ses Italiens s'avancèrent pour envelopper le roi, tandis que le marquis du Guast, quittant le parc de Mirabel, et n'ayant pu être arrêté par le duc d'Alençon, revenoit attaquer les Français par derrière, et qu'Antoine de Léve, se joignant à lui et faisant une sortie vigoureuse avec toute sa cavalerie, secondoit puissamment les efforts des Impériaux.

Dans l'armée française, l'avant-garde du maréchal de Chabannes et l'arrière-garde du duc d'Alençon, voyant l'affaire engagée en pleine campagne, accoururent au secours du corps de bataille et lui formèrent deux ailes. Le maréchal de Chabannes étoit à l'aile droite, le duc d'Alençon à la gauche. Entre l'aile droite et le corps de bataille, étoient les bandes noires réduites à cinq mille hommes, reste de cette troupe que le duc de Gueldres avoit levée en 1515 dans ses États, et qui avoit si bien servi à Marignan; elle étoit alors conduite par le

duc de Suffolk-Rose-Blanche dont on a tant parlé (1). A gauche, entre le même corps de bataille et l'aile du duc d'Alençon, étoit un corps d'environ huit ou dix mille Suisses conduits par le colonel Diespach. Ces deux corps d'infanterie étoient à portée d'être soutenus et par le corps de bataille presque tout composé de gendarmerie, et par la cavalerie de l'aile à laquelle chacun des deux corps répondoit. Les Impériaux divisèrent leur armée en une multitude de corps particuliers prêts à se porter par-tout et à s'entre-secourir suivant la nécessité des conjonctures.

Toutes les forces étant ainsi déployées de part et d'autre, le front de la bataille devint extrêmement étendu. Les grands efforts des Impériaux se portèrent au corps de bataille des Français, et à l'aile droite. Les bandes noires, soutenues par leur propre courage, par les exhortations de Suffolk, et par le désespoir où on les avoit réduites (car pour les punir d'avoir pris parti dans les troupes de France, on les avoit mises au ban de l'Empire), les bandes noires avoient en tête les Allemands de Bourbon, qui, les regardant comme rebelles à la patrie, les combattoient avec cette horreur qu'inspire aux Allemands la rebellion, quoiqu'eux-mêmes fussent alors commandés par un rebelle. Le combat ne put être long-temps égal entre deux troupes si fort inégales. Bourbon fit faire à ses Lansquenets un mouvement décisif. Les colonels Fronsberg et Sith allongèrent par son ordre les deux pointes de leur gros bataillon, et serrant les bandes noires, dit Varillas, comme dans

(1) Voir l'introduction, chap. troisième, art. d'Angleterre.

une tenaille, ils les écrasèrent et les détruisirent entièrement. Le comte de Vaudemont y fut tué, le duc de Suffolck y périt aussi, étouffé sous un monceau de cadavres; la France perdit en lui un allié utile, qui la servoit toujours efficacement et sans pouvoir rien exiger d'elle.

Les Lansquenets, devenus plus terribles par cette victoire, et voyant l'aile droite des Français entièrement détachée du corps de bataille, tournèrent leurs efforts contre elle et l'enveloppèrent. Elle étoit déja fort affoiblie du combat qu'elle avoit rendu contre un gros corps de cavalerie napolitaine, commandé par Castaldo, lieutenant de Pescaire. Le maréchal de Chabannes avoit jusqu'à deux fois enfoncé ce corps, et jusqu'à deux fois il s'étoit rallié. Le brave Clèrmont d'Amboise, que son courage avoit élevé à la lieutenance de l'avant-garde dès vingt-trois ans, venoit d'être tué; le maréchal de Chabannes, accablé par la multitude, vit sa troupe se dissiper sans pouvoir la retenir. Tandis qu'il faisoit de vains efforts pour la rallier, il eut son cheval tué sous lui, il s'en dégagea, malgré son grand âge, avec une adresse infinie, et il alloit se jeter dans une autre troupe pour y combattre à pied, lorsqu'il tomba entre les mains de Castaldo, qui le fit prisonnier. Castaldo voulant le mettre en lieu de sûreté, fut rencontré par un capitaine espagnol nommé Buzarto. Chabannes étoit le plus beau vieillard de son siécle. Sa bonne mine, son air noble et la magnificence de sa cotte d'armes, firent juger à Buzarto que c'étoit un prisonnier considérable et dont la rançon seroit forte; il voulut être associé au profit de la prise. Castaldo allégua les droits de la guerre et refusa de partager. *Eh bien*, dit Buzarto, *il ne sera donc*

ni pour toi ni pour moi, en même temps il tua Chabannes d'un coup d'arquebuse (1). C'est ainsi que ce général (2), la terreur et l'admiration des Espagnols, qui ne l'appeloient que le *grand maréchal de France*, fut réuni à son brave frère Vandenesse. Buzarto en est encore aujourd'hui surnommé *le Cruel*, épithète trop douce pour une action si infame.

Au corps de bataille, le roi faisoit des prodiges de valeur presque incroyables. Une cotte d'armes de toile d'argent et un casque orné de grands pennaches qui flottoient sur ses épaules, le faisoient aisément remarquer, son courage le faisoit bien plus remarquer encore. Si tous les soldats de son armée avoient pu exécuter autant de coups de main qu'il en exécuta lui-même, jamais les Impériaux n'auroient pu résister. Il tua d'abord de sa main Fernand Castriot, marquis de Saint-Ange, dernier de la race des anciens rois d'Albanie et petit-fils de Scanderberg; il blessa aussi à la joue un gentilhomme franc-comtois, nommé d'Andelot, avec lequel il se battit long-temps comme en combat singu-

(1) Brant., homm. illust., art. La Palice.

(2) Le maréchal Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, avoit assisté à presque autant de batailles que le maréchal de Trivulce; il ne s'en étoit pas livré une seule un peu considérable sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François I, dans laquelle il ne se fût distingué. Il étoit à celle de Fornoue, en 1495; au combat de Ruvo, à la bataille de Cerignole, en 1503; à celle d'Aignadel, en 1509; à celle de Ravenne, en 1512, où il contribua tant à la victoire, que l'armée l'élut pour général après la mort du duc de Nemours; à celle de Guinegaste ou des éperons, en 1513; à celle de Marignan, à celle de la Bicoque, à celle de Pavie, sans compter une multitude d'autres expéditions, ou glorieuses ou périlleuses, et des siéges qui valoient des batailles.

lier. La troupe d'Italiens que commandoit le marquis de Saint-Ange fut aisément ouverte et dissipée par la gendarmerie française et par le corps des Suisses, qui d'abord la seconda bien. Mais le marquis de Pescaire s'étant ensuite avancé à la tête des Espagnols, arrêta leurs progrès, en même temps il fit un signe et l'on fit commencer une opération bien capable de déconcerter la valeur. Quinze cents arquebusiers, basques, d'une agilité extrême et qu'il avoit formés depuis long-temps à cette espèce d'exercice, s'approchoient des rangs les plus serrés de la gendarmerie française, y faisoient leur décharge, et disparoissant tout-à-coup avec la rapidité d'un trait, ils alloient recharger à l'abri du danger, et revenoient faire une nouvelle décharge, sans qu'il fût possible ni de venger ses pertes sur ces espèces d'oiseaux qui échappoient toujours à tire d'aile, ni d'éviter les nouveaux coups qu'ils préparoient. Le roi crut donner moins de prise à leurs décharges en ordonnant à sa cavalerie de s'élargir; le mal en devint plus grand encore [a]. Les Basques se mêloient dans les rangs, choisissoient celui qu'ils vouloient frapper, miroient leur coup à loisir, et le faisoient toujours tomber sur les capitaines qui se distinguoient le plus par leur courage. Ainsi ce corps invincible de la gendarmerie française se vit presque entièrement détruit en moins d'une heure par une troupe irrégulière, presque invisible, presque impalpable, dont toute la force consistoit dans la fuite. La Trémoille eut à-la-fois la tête et le cœur traversés de deux balles, comme si les Basques eussent choisi en lui les deux plus nobles parties comme ils

[a] Guicciard., l. 15. Mém. de du Bellay, l. 2. Petr. de Angler., epist.

choisissoient les plus vaillants hommes pour les frapper. Le grand écuyer de Saint-Séverin étoit percé de coups, et son cheval, aussi maltraité que lui, ne pouvoit plus le soutenir; Guillaume du Bellai-Langei le voyant tomber, mit promptement pied à terre pour le secourir: *Je n'ai plus besoin de rien*, lui dit le grand écuyer (1) d'une voix expirante, *courez au roi, et me laissez mourir*. Louis d'Ars, ce vaillant défenseur de Venouse (2), qui, même depuis la défection de Bourbon, avoit su allier l'amitié la plus tendre pour ce sujet rebelle avec la fidélité la plus inviolable pour son maître, fut démonté, foulé aux pieds, étouffé dans la presse, ainsi que le comte de Tournon. Le comte de Tonnerre étoit si défiguré des coups qu'il avoit reçus, qu'à peine put-on le reconnoître dans la foule des morts après la bataille. Le baron de Trans avoit été placé dans l'aile gauche où commandoit le duc d'Alençon, et se plaignoit du sort qui lui envioit les occasions de se signaler; son fils unique, à son gré plus heureux, étoit au corps de bataille. Ce jeune homme avoit combattu avec beaucoup de courage; enfin cédant à l'épuisement et à la fatigue, et porté par les vicissitudes du combat aux environs de l'aile gauche, il croit pouvoir se retirer auprès de son père. Le père le regardant avec indignation, lui demande où est le roi. *Je n'en sais rien*, répond le jeune homme; *allez l'apprendre*, réplique le père d'un ton sé-

(1) Brantôme dit que dans cette bataille le grand écuyer fut sans cesse occupé à parer les coups qu'on portoit au roi, et que tel étoit, selon l'ancien usage, l'emploi du grand et du premier écuyer dans les batailles où étoit le roi.

(2) En 1503.

vère, *il vous est honteux de l'ignorer.* Le jeune de Trans rentre dans la mêlée, pénètre jusqu'au roi et meurt sous ses yeux d'un coup d'arquebuse.

Tandis que toute cette généreuse noblesse mouroit ainsi pour son roi, avec cet empressement et ce plaisir qu'inspire une ivresse héroïque, le duc d'Alençon, beau-frère du roi, le premier prince de son sang, au lieu de voler à son secours avec son aile tout entière qui n'avoit point encore donné, s'épouvante de la ruine de l'aile droite, du désordre du corps de bataille, et se livrant à une lâcheté à laquelle rien n'avoit encore préparé de sa part, il fait sonner la retraite. Le gros corps des Suisses qui avoit compté être soutenu par sa cavalerie, s'épouvante à son tour, il est saisi d'une terreur pareille à celle qui, à Marignan, avoit pensé mettre en fuite les Lansquenets, il croit qu'on veut le sacrifier à la haine des Allemands de Fronsberg et de Sith, qui s'avançoient en ce moment pour le presser comme ils avoient fait les bandes noires. Ce fut en vain que Fleuranges se mit à la tête des Suisses et employa pour les retenir les plus fortes remontrances, les offres les plus sincères; ce fut en vain qu'il voulut faire mettre pied à terre à sa compagnie d'hommes d'armes et la faire charger au premier rang des Suisses, ceux-ci n'étoient déja plus en état de rien entendre. Diespach, leur chef, homme plein de courage et d'honneur, voyant la honte dont sa nation se couvroit, s'alla précipiter de désespoir au milieu du gros bataillon des Allemands de Fronsberg et y fut accablé comme il le desiroit. Fleuranges courut se ranger auprès du roi. La Roche-du-Maine, lieutenant de l'aile gauche, ayant en vain combattu de

tout son pouvoir l'étrange résolution du duc d'Alençon, le quitta, et s'alla aussi jeter dans le corps de bataille, ainsi que le baron de Trans. C'étoit là que se rassembloient tous ceux qui aimoient l'honneur, le roi, la patrie; les débris de l'aile droite s'y étoient réfugiés; on ne voyoit de toutes parts que des seigneurs français qui, à travers mille périls, se faisoient jour l'épée à la main vers l'endroit où combattoit leur maître, et qui cherchoient à lui faire un rempart de leurs corps. Les pelotons épars de la gendarmerie presque détruite se rapprochent, et combattent avec une espèce de rage qu'excitoient en eux leur malheur et le danger du roi, ils redeviennent plus redoutables que jamais; le roi les rallie, ils se serrent, ils s'élancent sur l'ennemi, la mêlée devient si forte que l'escopetterie des arquebusiers cesse enfin. Pescaire est pressé à son tour; il reçut une grande blessure au visage, il fut porté par terre, foulé aux pieds des chevaux, et ne dut son salut qu'à la promptitude avec laquelle il fut dégagé. Lannoi, qui avoit déja combattu dans différents postes avec assez peu de succès, s'avança pour le soutenir et fut repoussé; c'étoit la première fois qu'il se trouvoit à une bataille; le moindre échec le déconcertoit. On prétend que dans cette conjoncture il fut si troublé, qu'il oublia de faire marcher à son secours le corps de réserve que commandoit le comte de Verre, son neveu; mais il n'en eut pas besoin: le quartier du roi étant désormais le seul où l'on pût combattre, tous les corps des Impériaux se portèrent naturellement à ce centre de la bataille. Du Gast, Gastaldo, de Léve, arrivèrent de tous côtés; mais le corps qui acheva de déterminer la victoire, fut celui de Bour-

bon, auquel rien n'avoit encore pu résister. Tous ces corps chargèrent ensemble avec tant d'impétuosité, que le peu de gendarmerie qui combattoit autour du roi fut rompu et ouvert en six endroits, sans aucune espérance de pouvoir se rallier. Ce fut là que périrent Chaumont, fils du fameux maréchal de Chaumont d'Amboise; Hector de Bourbon (1), vicomte de Lavedan; François, comte de Lambesc, frère du duc de Lorraine et du comte de Guise, et une multitude d'autres braves chevaliers, dont les noms doivent être bien chers à la nation, mais dont nous n'entreprendrons point de donner ici une liste qui ne pourroit qu'être imparfaite (2).

Le bâtard de Savoie, grand maître de France, fut tiré du milieu des morts, parcequ'il respiroit encore (3); il fut porté à Pavie, et toutes les ressources de l'art employées pour lui sauver la vie ne servirent qu'à le faire expirer dans des tourments affreux.

Le maréchal de Foix, furieux, désespéré, ayant l'épaule et le bras fracassés, et se voyant frappé à mort, ne conservoit plus d'autre sentiment qu'une haine aveugle et féroce pour Bonnivet, auquel seul il imputoit les malheurs du roi et de toute la France; il cherchoit partout ce favori pour le percer du bras qui lui restoit, et mourir de joie en l'égorgeant; il croyoit par-là venger le roi; mais l'ambition irritée ne se cachoit-elle pas sous le masque du zèle? n'étoit-ce pas la chute du crédit de sa maison que le maréchal de Foix vouloit venger sur un rival plus heureux? Quoi qu'il en soit, le sang qu'il

(1) De la branche bâtarde de Bourbon-Malauze.
(2) Le père Daniel en donne une liste assez ample.
(3) Brant., hommes illust., art. Lescut ou Lescun.

perdoit en abondance l'ayant fait tomber de cheval, il fut pris et conduit à Pavie, chez la comtesse de Scarsafiore ou d'Escaldasor, dont il étoit amoureux; on ne put guérir ses blessures, mais il eut du moins la consolation de mourir dans les bras de la gloire et de l'amour.

Cependant le malheureux Bonnivet, voyant les tristes effets du conseil qu'il avoit donné, mais qu'on avoit mal suivi, s'épuisoit en vains efforts pour arracher son maître aux périls qui l'environnoient; il rallioit tantôt quelques Suisses qui n'avoient pas suivi leur gros bataillon, tantôt quelques gendarmes qui ne pouvoient se résoudre à fuir; il fut coupé, séparé du roi, jeté hors de la mêlée par le choc violent des Lansquenets de Bourbon; il ne tenoit qu'à lui de se sauver, mais son ame étoit trop haute et son désespoir trop sincère; il jeta un triste regard sur le champ de bataille, et s'écria (1): « Non, je ne puis survivre à un pareil désastre. » Aussitôt il s'élance sur le bataillon des Lansquenets, et tendant la gorge à toutes les épées et à toutes les piques, il se délivra de l'horreur de vivre.

Bourbon, plus à craindre pour lui que le maréchal de Foix, s'étoit flatté de le faire prisonnier, et avoit sur-tout recommandé à ses soldats de s'attacher à le prendre vif; lui-même il s'étoit armé exprès en simple cavalier, pour que Bonnivet ne pût le distinguer ni tenter de lui échapper; il regardoit cette prise comme le prix le plus flatteur de sa victoire; il ne lui fut point donné d'en jouir, le désespoir de Bonnivet en avoit décidé autrement. Bourbon passa par l'endroit où il venoit

(1) Brant., vies des capit. illustr., art. Bonnivet.

d'être égorgé; il vit les restes sanglants et livides de cette figure si belle et si noble, qui avoit fait l'admiration de la cour. A ce spectacle sa colère s'affoiblit, elle fit place à un mouvement de compassion; il se contenta de s'écrier, en détournant ses regards : « Ah! malheureux, tu « es cause de la perte de la France et de la mienne! »

Le roi combattoit encore et combattit le dernier dans cette journée; toute la noblesse qui l'avoit environnée étoit, ou massacrée, ou prise, ou écartée par l'affluence des ennemis qui se pressoient autour de lui; il n'avoit plus pour le défendre que sa réputation et son désespoir; l'un et l'autre le servoient bien. Il avoit devant lui un rempart effroyable de Français et d'ennemis massacrés; tous ceux qui osoient franchir cette barrière payoient de leur vie leur témérité. Le combat romanesque d'Alexandre contre toute la garnison d'une ville des Indes (1), où il étoit seul entré par escalade, paroît moins incroyable que cette résistance opiniâtre du roi contre une armée entière. Alexandre, dans ce grand péril, tua trois Indiens qui le pressoient trop; François I avoit déja tué de sa main cinq ou six de ses ennemis, lorsque son cheval, percé d'une balle, tomba mort, et, l'entraînant dans sa chute, se renversa en partie sur lui. Tous les soldats espagnols et allemands s'approchent à l'envi, se disputant d'avance cette glorieuse prise. Le roi, blessé en deux endroits à la jambe, épuisé par le sang qui sortoit d'une autre large blessure qu'il avoit au front, froissé et presque écrasé par sa chute et par le poids de son cheval, eut assez de force

(1) Quinte-Curce, liv. 9.

et de courage pour se relever, pour combattre à pied, et pour tuer encore deux de ses ennemis; mille voix lui crioient de se rendre et le menaçoient de le tuer; mais il lui étoit moins affreux de mourir que de se voir exposé à la brutale insolence des soldats; il alloit sans doute se faire tuer, lorsque Pompérant, ce même gentilhomme français qui avoit seul accompagné Bourbon dans sa fuite, arriva en cet endroit, et reconnut le roi à son courage, car le sang dont il étoit couvert avoit confondu tous ses traits. Pompérant eut assez d'autorité pour écarter les soldats et pour pénétrer jusqu'au roi. Plein de respect pour ce grand prince, se souvenant qu'il étoit né son sujet, il se jette à ses pieds, le conjure de ne point s'obstiner davantage à sa perte, et de céder au sort qui trahissoit sa valeur, il lui proposa de se rendre au duc de Bourbou; François, à ce nom frémissant de colère, proteste qu'il mourra plutôt que de se rendre à un traître, mais il demanda le vice-roi. Pompérant l'envoya chercher, il vint, et le roi lui remit son épée; Lannoi la reçut à genoux, baisa la main du prince, et lui donna une autre épée (1).

(1) On joua long-temps en Espagne une espèce de comédie sur la bataille de Pavie, où l'on voyoit François I, terrassé par un Espagnol qui, lui mettant le pied sur la gorge, l'obligeoit à demander la vie. Henri IV se piquoit de prendre François I pour modèle, et sa cour étoit pleine de respect pour la mémoire de ce grand roi. Un ambassadeur de Henri IV à la cour de Philippe II, assistant à une représentation de cette pièce, passa son épée au travers du corps de l'acteur qui insultoit ainsi François I. La pièce ne fut plus représentée. L'ambassadeur se nommoit Émeri Jaubert de Barrault. Cette anecdote piquante est rapportée par un auteur moderne qui n'a point cité ses garants.

Brantôme dit qu'après la bataille le roi se fit conduire dans l'église des Chartreux pour y faire sa prière, et que là (1), le premier objet qui frappa ses yeux, fut cette inscription (2) : « Bonum mihi quia humiliasti me, « ut discam justificationes tuas. » L'application étoit sensible ; le roi en fut frappé et touché. Il n'appartient qu'à la religion de consoler les malheureux par le prix qu'elle attache à l'humiliation et à l'infortune.

Le roi témoigna qu'il lui seroit bien dur d'être conduit à Pavie, à la face d'un peuple qu'il avoit tenu longtemps assiégé, et qu'il s'étoit tant flatté de réduire. Le vice-roi eut égard à une aversion si naturelle, et fit conduire le roi dans son camp, où ses plaies furent pansées ; ce fut là qu'il écrivit à sa mère ce billet terrible et sublime : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur.* C'étoit le cri d'une ame forte et supérieure aux disgraces, c'étoit le cri de l'ame de François I, et sa mère étoit digne de l'entendre.

Si le roi avoit bravé le péril dans la bataille, il ne brava pas moins le sort dans sa captivité, il prit un visage riant et serein, reçut avec bonté, parut voir avec une joie majestueuse et tranquille les soldats de l'armée impériale, dont le premier soin, après s'être regorgés de butin, fut d'aller voir cet illustre prisonnier. Son affabilité aimable, ennoblie par les traits de la grandeur et de l'héroïsme, gagna tous les cœurs, et les fit passer aisément de la fureur à la tendresse. Ils ne pouvoient se lasser de le regarder, de l'admirer, de le plaindre,

(1) Brant., homm. illustr., art. François I.

(2) Tirée du psaume 118, verset 71. « Il m'a été bon que vous « m'ayez humilié, pour que j'apprenne vos préceptes. »

de comparer cette audace guerrière qu'il venoit de signaler à leurs dépens et aux siens, avec la vie oisive que l'empereur avoit menée jusqu'alors (1). Antoine de Vera et Varillas racontent qu'un soldat qui n'avoit que quatre livres de solde par mois, présenta au roi une balle d'or, qu'il disoit avoir fait faire exprès pour le tuer dans la bataille, s'il l'avoit rencontré; il en avoit aussi fait faire six d'argent pour six des principaux capitaines de l'armée française, et il les avoit employées. Si tout cela n'est qu'un conte, il auroit pu être plus ingénieux et plus vraisemblable. L'enthousiasme de respect et d'admiration que le roi inspiroit aux soldats impériaux parut suspect aux chefs, et, sous prétexte que le roi avoit besoin de repos, on ne permit plus guère aux soldats de l'approcher. Au reste, Lannoi eut soin de le faire servir en roi. Bourbon fit demander à ce maître dont il étoit trop vengé la permission de le voir, et il l'obtint contre son espérance. Il vint avec Pompérant; le roi reçut Bourbon comme un prince de son sang, et Pompérant comme un homme auquel il devoit la vie; mais celui qu'il accueillit de la manière la plus flatteuse, fut le marquis de Pescaire. Ce général, à peine guéri des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille, s'empressa d'aller faire sa cour au roi; et, au lieu que les autres officiers impériaux étaloient depuis la bataille une magnificence injurieuse aux Français, et due en partie à leurs dépouilles, Pescaire affecta de ne paroître devant le roi qu'avec un simple habit de drap noir, comme s'il eût voulu marquer par cette apparence de

[a] Ant. de Vera, hist. de Charles V.

deuil la part qu'il prenoit au malheur d'un si grand prince. Son compliment, assorti à cet extérieur et aux conjonctures, fut simple et respectueux. Pescaire étoit un juste estimateur du mérite, qui ne lui faisoit point ombrage. Le prix des vertus militaires n'échappoit pas à la sensibilité de son ame héroïque. Il avoit été le témoin de la valeur du roi, elle avoit fait naître en lui une admiration tendre. Le roi l'embrassa plusieurs fois, le fit asseoir à côté de lui, le combla d'éloges, lui attribua tout l'honneur de la victoire, causa familièrement avec lui sur les circonstances de cette affaire, comme un grand homme s'entretient de son art avec un grand homme qu'il estime et dont il n'est point jaloux. Pescaire termina la conversation par ces paroles remarquables :

« Je crois connoître la modération de l'empereur; je « suis sûr qu'il usera généreusement de la victoire. Si « pourtant il pouvoit oublier ce qu'il doit à votre rang, « à vos vertus, à vos malheurs, je ne cesserois de le lui « rappeler, et je perdrois le peu de crédit que mes ser- « vices peuvent m'avoir acquis, ou vous seriez content « de sa conduite. »

Le roi, à ce discours, embrassa de nouveau Pescaire, et lui jura une amitié éternelle [a].

Le roi, n'ayant point voulu être conduit à Pavie, fut envoyé au château de Pizzighitone, au-delà de l'Adda, sous la garde du capitaine Alarçon, qui avoit commandé l'infanterie espagnole sous Prosper Colonne, lorsque Pescaire avoit quitté l'armée. Le roi devoit rester dans

[a] Belcar., liv. 18, n. 25.

ce château jusqu'au retour des courriers qu'on avoit envoyés en Espagne pour prendre les ordres de l'empereur.

Le jour que le roi fut pris, le tumulte et l'effroi ayant écarté tous ses domestiques, et aucun ne se présentant pour le déshabiller, un inconnu s'offrit avec empressement à lui rendre ce service (1). Le roi lui dit: Qui êtes-vous? Vous paroissez Français. — Je le suis, répondit l'inconnu. Je me nomme Montpezat (2), gentilhomme du Quercy. — Mais que faites-vous ici? — J'étois un des gendarmes de la compagnie du maréchal de Foix. Un soldat espagnol de votre garde m'a fait son prisonnier et me mène à sa suite de peur que je ne lui échappe. Le roi fait venir le soldat espagnol, et lui dit: Je vous réponds de la rançon de ce gentilhomme, et je vous donnerai de plus cent écus; laissez-le-moi seulement pour valet-de-chambre. Dès ce moment la fortune de Montpezat fut décidée; il s'attacha au roi, il lui plut, il le servit utilement pendant sa prison, et fit plusieurs voyages, tantôt vers l'empereur, tantôt vers la régente, chargé de commissions secrètes, et qu'on n'osoit écrire. Ses talents pour la négociation et pour les intrigues utiles l'élevèrent aux honneurs militaires, et jusqu'à la dignité de maréchal de France.

(1) Antoine de Vera dit que quand on sut la prison du roi, plusieurs gendarmes français vinrent se rendre volontairement prisonniers, quoiqu'ils fussent à l'abri du danger.

(2) Brantôme, vie des hommes illustres, dit que ce Montpezat n'avoit rien de commun avec celui qui fut donné en otage, en 1518, pour l'affaire de Tournay, et qu'il distingue par le nom de Montpezat d'Agenez. Le Montpezat dont il s'agit ici se nommoit Antoine de Lettes. Voir la note du chap. V, liv. I, vers le commencement.

François I ne fut pas le seul roi qui perdit la liberté à la bataille de Pavie; la fortune de l'empereur fit encore tomber entre ses mains Henri d'Albret, roi de Navarre. Pescaire, qui l'avoit pris, le tenoit enfermé dans le château de Pavie, et refusa, dit-on, cent mille écus qu'il lui offroit pour sa rançon. La fidélité de Pescaire menaçoit le roi de Navarre d'un sinistre avenir. La raison d'État, source d'injustice et de cruautés presque nécessaires, sembloit défendre à l'empereur de mettre en liberté un prince dont son aïeul avoit usurpé la couronne. Le roi de Navarre prit d'autres mesures pour sortir de captivité; il corrompit deux de ses gardes, qui favorisèrent un stratagème concerté entre lui et Vivès, son page. Celui-ci entra le matin dans la chambre du roi de Navarre pour l'habiller; le roi prit les habits de Vivès, qui se mit au lit à sa place. Le faux page passa au travers du corps-de-garde sans être reconnu, il trouva des chevaux hors du château, et prit précipitamment la route du Piémont. Vivès, pour donner plus de temps à son maître, feignit d'abord de dormir quand on entra dans la chambre, puis il prétexta une maladie, et tint toujours ses rideaux fermés jusqu'au soir. Enfin l'inquiétude fit violence au respect; le capitaine de la garde entra, ouvrit les rideaux, et reconnut Vivès. On fit grace à sa jeunesse, dit Varillas; pourquoi ne pas croire que ce fut à son zèle? Vivès avoit fait son devoir, et il y auroit eu de la lâcheté à le punir (1).

(1) Le père Daniel dit, d'après la préface de la vie du maréchal de Gassion, que ce fut Jean de Gassion, bisaïeul du maréchal, qui procura la liberté au roi de Navarre; cela paroît même constant par le témoignage de du Bellay. Il paroît que Jean de Gassion fut choisi

Le comte de S. Pol, baigné dans son sang et privé de sentiment (1), avoit été laissé sur le champ de bataille parmi les morts, l'avarice d'un soldat espagnol lui sauva la vie; ce soldat ayant essayé de lui ôter une riche bague qu'il avoit au doigt, et n'ayant pu en venir à bout, voulut lui couper le doigt; la douleur le ranima, il poussa un cri aigu, revint à lui et se nomma; il avertit le soldat de garder le secret, parceque si les généraux de l'empereur apprenoient qu'il eût un prince de la maison de France en son pouvoir, ils pourroient bien le lui enlever pour profiter eux-mêmes de la rançon; il lui promit une récompense proportionnée au service. Le soldat conduisit le comte de S. Pol à Pavie, où il fut guéri de ses blessures. Dès qu'il put monter à cheval, il revint en France avec le soldat, auquel il donna la somme promise.

Le prince de Bozzolo, qui avoit aussi été fait prisonnier, gagna ses gardes, comme le roi de Navarre, et se sauva de sa prison.

Le maréchal de Montmorency eut la douleur d'être pris sans avoir eu l'honneur d'assister à la bataille. Il avoit été envoyé la veille en détachement à Saint-Lazzaro. Dès qu'il entendit le bruit du canon, il accourut pour se trouver à la bataille, mais il rencontra entre

par les États de Béarn pour traiter de la rançon du roi de Navarre, et que, n'ayant pu convenir de rien avec les généraux ou les ministres de l'empereur, il employa son argent et celui des États à corrompre les gardes qui facilitèrent l'évasion du roi de Navarre. Mais les deux récits se concilient; Gassion aura tout disposé par son argent et ses intrigues, et le stratagème de Vivès aura servi au moment de l'exécution.

(1) Brantôme, hommes illustr., art. S. Pol.

Saint-Lazzaro et Pavie un détachement ennemi beaucoup plus fort que le sien, qui l'enveloppa et le fit prisonnier.

Excepté le malheureux Bonnivet, tous les favoris du roi eurent le même sort que leur maître. Sans compter Montmorency, qui fut pris, comme on vient de le dire, hors de la bataille, Saint-Marsault, Brion, Montchenu, furent pris dans la mêlée même, et avec eux beaucoup d'autres seigneurs qui valoient mieux que des favoris [a], tels que Fleuranges, de Lorges, Guillaume du Bellai-Langei, La Roche du Maine, Montejan, Annebaut, Boutières, un frère du marquis de Saluces, Barnabé Visconti, et une multitude d'autres que nous avons déja vus ou que nous verrons dans la suite illustrer leurs noms par leurs exploits ou par leurs places.

Théodore Trivulce et Chandion, qui étoient restés pour la garde de Milan avec deux mille hommes, ayant appris la ruine entière de l'armée française, et sentant l'impossibilité de défendre cette capitale, voulurent du moins sauver la garnison; ils sortirent à la hâte de la place, et comme heureusement le parti impérial n'avoit point de troupes dans le nord du Milanez, ils allèrent passer le Tésin en remontant vers sa source, et en s'éloignant le plus qu'ils pouvoient de Pavie; ils traversèrent ensuite les États du duc de Savoie, qui n'étoit pas encore assez hautement déclaré contre les Français pour leur refuser le passage.

Les garnisons françaises avoient été rappelées de toutes les autres places du Milanez avant la bataille,

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

ainsi ce duché tout entier se trouva évacué le jour même de la bataille. Les Impériaux poursuivant de loin Trivulce et Chandion pour s'assurer qu'il ne restoit plus de Français dans le Milanez, prirent en passant Montcarlier, Raconis et Carmagnole dans le Piémont, soit pour punir le duc de Savoie d'avoir laissé passer les Français, soit pour l'obliger d'embrasser hautement le parti impérial; ils s'emparèrent aussi des États du marquis de Saluces, pour le punir de son attachement à la France.

Du moins la retraite de Trivulce et de Chandion avoit été nécessaire, elle étoit même utile, puisqu'enfin elle sauvoit deux mille hommes qui eussent été infailliblement pris; mais de quel front le duc d'Alençon après sa fuite put-il soutenir les regards d'une cour qu'il remplissoit de consternation et de désespoir? il ne les soutint pas long-temps. Les mépris que sa femme lui prodigua plus que jamais, les reproches dont la duchesse d'Angoulême l'accabla, les murmures de toute la France révoltée contre lui, ses propres remords, le consumèrent bientôt. Il mourut de honte et de douleur à Lyon [a], où la cour étoit restée depuis le départ du roi, doublement malheureux de n'avoir point perdu avec honneur dans la bataille une vie qu'il devoit conserver si peu et dont les restes furent flétris. En lui s'éteignit la branche d'Alençon, issue de Philippe-le-Hardy par Charles de Valois.

Tels furent les fruits de cette journée de Pavie, à jamais mémorable et funeste; la captivité de deux rois;

[a] Le 21 avril 1525.

la prise ou la mort de plusieurs princes du sang et des premières personnes de l'État; la ruine presque entière de la gendarmerie française, de la fleur de la noblesse; la perte inestimable de tous ces vieux chefs formés dans les guerres d'Italie sous Charles VIII et sous Louis XII, la destruction totale de ce corps fameux des bandes-noires, élite de l'infanterie allemande; l'évacuation absolue et irrévocable du Milanez.

Tandis que ces généreuses victimes s'immoloient pour l'État dans les champs de Pavie ou gémissoient dans les fers de l'empereur; tandis que la cour, agitée du passé, accablée du présent, inquiète sur l'avenir, se livroit à la terreur et au découragement, on voyoit dans Paris des politiques oisifs, des bourgeois ou inutiles ou onéreux à l'État, censurer amèrement et les généraux et les ministres, insulter aux mânes du malheureux Bonnivet et à la douleur du roi, qui plus juste et plus sensible, pleuroit tant de zèle et tant de courage si mal récompensés; il devoit pleurer sans doute: son peuple étoit malheureux et avoit droit d'être mécontent.

Il faut pourtant encore ici rendre justice à ce Bonnivet tant décrié, que son malheur et non son incapacité rendit auteur de presque tous les conseils qui réussirent mal. En discutant le récit des divers historiens qui ont décrit la bataille de Pavie, nous n'y voyons point de quoi fonder cette violente satire que quelques uns d'entre eux ont faite de la conduite de ce général.

On lui reproche d'abord d'avoir fait préférer le siège de Pavie à celui de Lodi.

Mais il est sûr que Pavie étoit moins défendu que

Lodi, et sembloit devoir être bien plus facilement soumis. C'étoit une raison de préférence au moins spécieuse, sur-tout à la fin d'une campagne et aux approches de l'hiver.

On lui reproche ensuite d'avoir déterminé le roi à la bataille contre l'avis de tous les vieux chefs; on croit voir dans ce conflit d'opinions la présomption qui combat l'expérience et qui l'emporte au jugement de la témérité. Bonnivet vouloit épargner au roi la honte de fuir devant ses ennemis, sur-tout devant son sujet; et si l'on considère que pour éviter cette honte, il ne falloit que rester dans les retranchements; que Bonnivet avoit disposé le camp de manière à le rendre inexpugnable; que, de l'aveu des historiens, même après la brèche faite aux murs du parc de Mirabel, le seul Genouillac avec son artillerie eût détruit l'armée impériale, on verra que ce n'est point Bonnivet qu'il faut accuser des malheurs de cette journée, on croira même lui devoir quelques éloges pour avoir su concilier les intérêts de la gloire de son maître avec les lois de la prudence, on trouvera enfin quelque grandeur dans ce désespoir qui l'empêche de survivre aux disgraces de sa nation.

A quoi faut-il donc imputer la défaite de Pavie? à la bravoure du roi, à la lâcheté du duc d'Alençon. Le roi, qui avoit fait tant de fautes avant la bataille, en fit une bien plus inexcusable dans la bataille même, lorsqu'emporté par son courage, il courut aux ennemis que son artillerie foudroyoit. Par-là il masqua cette artillerie, il renversa l'ordre de la bataille, il perdit tous les avantages et de la situation qu'avoit choisie Bonnivet et des dispositions qu'il avoit faites. Si le roi eût vain-

eu malgré tant de fautes, il faudroit toujours le blâmer de les avoir commises. Mais qui songeroit aujourd'hui à l'en blâmer? c'est le succès qui fait les réputations. Si Bonnivet eût été assez heureux pour que le roi fût resté dans les retranchements, les Impériaux auroient été repoussés et le nom de Bonnivet seroit aujourd'hui révéré. D'où naît donc le déchaînement des historiens contre ce général? de ce qu'il fut malheureux, peut-être encore de ce qu'il étoit favori. Les favoris sont des victimes toujours dévouées à la censure des historiens et à la malignité des lecteurs. Si le connétable de Bourbon eût été plus cher à son maître, il seroit peut-être diffamé aujourd'hui dans nos histoires, où il est assez bien traité, il semble que les historiens aient juré de refuser aux rois le talent de choisir leurs amis.

CHAPITRE X.

Hostilités en Picardie pendant les années 1524 et 1525.

Du côté de la Picardie, les Français eurent sur les Impériaux quelques avantages trop achetés par une perte irréparable. Il y avoit une espèce de canal tiré de Saint-Omer à Aire; ce canal étoit défendu par des redoutes et bordé d'artillerie à la tête de tous les chemins par où l'on pouvoit y aborder [a], c'est ce qu'on nommoit le passage du Neuf-fossé: au-delà de ce canal, entre

[a] Mém. de du Bellay, liv. 2.

Saint-Omer et Cassel, étoit une vallée très fertile, nommée le Val de Cassel, où les Flamands faisoient paître leurs troupeaux, et où les habitants des bourgs et des villages voisins avoient retiré leurs effets les plus précieux, comme dans un lieu inaccessible. L'infatigable Pontdormi, qui commandoit en Picardie sous le duc de Vendôme, partant de Montreuil pour ravitailler Thérouenne, entreprit de forcer le Neuf-fossé et de pénétrer dans le Val de Cassel, ce que tout le monde croyoit impossible. Il y réussit cependant en surprenant les ennemis. Tous ces malheureux paysans qui dormoient en paix sur la foi des redoutes du Neuf-fossé, furent réveillés par le bruit des armes, pour se voir enlever leur bétail, leur richesse, l'unique soutien de leur vie; leurs cris et leurs pleurs furent aussi impuissants que les barrières du Neuf-fossé; le butin que firent les soldats français fut immense, et les enrichit pour toujours. Mais Pontdormi fut averti que les garnisons d'Aire, de Lille, de Béthune s'étant rassemblées, l'attendoient au retour pour lui fermer le passage; en même temps il se vit attaqué dans le Val de Cassel même par un gros de cavalerie, venu de Saint-Omer, qu'il tailla en pièces. Dans ce combat le seigneur de Liques fut pris par d'Étrées, guidon de la compagnie de gendarmes du duc de Vendôme. De Liques et d'Étrées avoient été rivaux; tous deux avoient prétendu à la main de mademoiselle de Fouquerolles. De Liques l'avoit emporté, il venoit d'épouser mademoiselle de Fouquerolles le jour même qu'il tomba entre les mains de son rival; la conjoncture étoit singulière; mademoiselle de Fouquerolles écrivit à d'Étrées pour lui rede-

mander son mari; d'Étrées le lui renvoya sur-le-champ sans rançon, avec cette politesse et cette générosité qui caractérisent le génie français.

Pontdormi repassa le Neuf-fossé, rencontra les garnisons dont nous avons parlé, leur passa sur le ventre, fit plusieurs prisonniers, et entra triomphant dans Thérouenne.

Un soldat français de la garnison d'Hesdin, nommé Bâtard, avoit été pris dans un parti et conduit à Béthune; le comte de Fiennes, gouverneur de Flandre, et le duc d'Arscot, commandant des troupes impériales dans les Pays-Bas, voulant avoir leur revanche de la surprise du Neuf-fossé, tentèrent de corrompre Bâtard, auquel ils connoissoient beaucoup d'esprit et de courage; ils lui donnèrent la liberté et lui promirent une grande récompense s'il pouvoit leur livrer le château d'Hesdin. Bâtard s'y engagea; il leur dit que les clefs de ce château sont entre les mains d'un de ses amis, qu'il le mettra facilement dans ses intérêts, qu'il va concerter cette entreprise avec lui, que les Français ne pourront rien soupçonner et le croiront envoyé à Hesdin pour traiter de sa rançon avec sa famille. Bâtard étoit fidèle et n'employoit cet artifice que pour surprendre les ennemis. Arrivé à Hesdin, son premier soin fut d'avertir Pontdormi de la proposition qu'on lui avoit faite et de ce qu'il avoit répondu. Pontdormi lui ordonne d'entretenir sa fausse intelligence avec les Impériaux et de les amener, s'il peut, dans Hesdin, sur l'espérance de les rendre maîtres du château. Pontdormi remplit le parc de troupes choisies, il fait faire une herse derrière la porte pour la faire tomber, quand une partie des enne-

mis seroit entrée dans le parc; un ravelin placé près de la porte, et par lequel les Impériaux devoient nécessairement passer, fut rempli de barils de poudre et d'artifices couverts de paille, où l'on devoit mettre le feu quand les ennemis seroient entrés dans le ravelin. Pontdormi se place au-dessus de la porte près de la herse, et attend l'effet des intrigues de Bâtard : celui-ci ayant assuré les Impériaux du succès de l'entreprise, arrive pendant la nuit avec le comte de Fiennes, le duc d'Arscot, et un nombre considérable de troupes. Le duc d'Arscot, qui se souvenoit qu'un pareil projet formé contre Guise en 1523, avoit manqué par la trahison d'un soldat qu'il croyoit avoir séduit, prit cette fois-ci les plus grandes précautions. Bâtard marchoit au premier rang, lié, entouré de quatre soldats, qui avoient ordre de le poignarder s'ils apercevoient quelque trahison. Bâtard donne un coup de sifflet, on lui répond, il demande à voix basse : *Est-il temps?* on répond, *oui*. La porte se trouve ouverte, et les soldats impériaux entrent avec lui à la file. Quand Pontdormi crut qu'il en étoit entré un assez grand nombre, il ordonna de baisser la herse, mais le bois s'étant apparemment déjeté, la herse ne tomba qu'à moitié, et ne ferma point le passage. Pontdormi ordonne aussitôt qu'on mette le feu aux poudres du ravelin, qu'on jette les fusées et les saucisses; on veut lui obéir, on se presse en tumulte, comme dans toutes les expéditions nocturnes; une fusée échappe des mains de l'ingénieur, est portée à la fenêtre où étoit Pontdormi, crève et lui brûle le visage. Pour comble de malheur Pontdormi parloit en ce moment pour donner ses ordres; le feu lui entre par la bouche avec tant de

violence, qu'il eut aussi les intestins tout brûlés; il tomba sans connoissance. Canaples, son neveu, ne put le remplacer, le même coup lui ayant brûlé une partie du visage, et l'ayant presque aveuglé; les autres officiers, consternés de ce malheur, n'étant peut-être point d'ailleurs dans le secret, n'osent ou ne peuvent donner les ordres nécessaires; on se contente de faire prisonniers ceux des Impériaux qui étoient entrés dans le parc, on ne poursuit point ceux qui étoient restés au-dehors, et qui se voyant trahis, avoient pris la fuite. Bâtard, au travers de tout ce désordre, sut éviter la mort, en promettant la vie aux quatre soldats qui le gardoient, et qui se rendirent à lui. C'étoit un spectacle assez singulier que quatre hommes bien armés, qui s'avouoient les prisonniers d'un homme qu'ils tenoient désarmé et garrotté.

Le malheureux Pontdormi ne recouvra le sentiment que pour expirer au bout de deux jours dans des douleurs inexprimables; il fut pleuré de toute la France. Ce fut une perte horrible jointe à toutes les autres qu'on fit quinze jours après à Pavie.

Cette campagne de 1525 sembla, pour ainsi dire, abaisser le génie de la France pendant tout le cours du règne de François I. Elle lui laissa encore quelques grands hommes, tels que les Guise, les Montmorency, les du Bellai-Langeis et plusieurs autres; mais on ne vit plus comme dans les dix premières années, une pépinière féconde de héros rassemblés et tout formés, tels qu'avoient été les Chabanne, les La Trémoille, les d'Ars, les Bayard, les de Foix, les Pontdormi, et tant d'autres dont les noms réveillent encore aujourd'hui l'idée de la valeur et de la véritable gloire.

CHAPITRE XI.

Contenant ce qui s'est passé depuis la bataille de Pavie jusqu'au traité de Madrid.

La cour de France sembla d'abord succomber sous le poids de tant de malheurs qui paroissoient en annoncer tant d'autres. La duchesse d'Angoulême ne savoit que gémir et se désespérer. « Sage La Trémoille, répé-« toit-elle sans cesse, que mon fils ne vous a-t-il cru! « vous vivriez, il seroit libre. Que ne m'a-t-il cru moi-« même (1)! mes craintes lui prédisoient tous ses mal-« heurs. » Mais bientôt elle ranima son courage à la vue des périls qui menaçoient l'État.

Le roi étoit prisonnier, l'armée d'Italie étoit détruite, la France n'avoit presque plus de troupes, elle avoit encore moins d'argent; l'empereur alloit vraisemblablement l'inonder du côté des Alpes, des Pyrénées, de l'Allemagne, des Pays-Bas, Henri VIII du côté de la Picardie.

Tous les fléaux se réunissoient alors contre ce malheureux royaume. En Alsace, quinze mille paysans, que Mézeray appelle *Avortons de Luther*, avoient pris les armes [a]. Ces furieux, instruits par la nouvelle réforme à ne respecter aucune autorité, et ayant entendu dire à des prédicants que dans l'église naissante tous les

(1) Brantome, hommes illustres, art. François I.
[a] Abr. chronolog.

biens des fidèles étoient communs, s'imaginèrent que cet usage auroit dû toujours subsister, et que le droit de propriété étoit proscrit par la loi évangélique. Sous ce prétexte ils infestoient tout le pays par leurs courses et leurs brigandages.

L'intérieur du royaume n'étoit pas même tranquille. Une foule de mécontents ne cherchoit qu'à y exciter ces troubles presque inévitables dans l'absence ou dans la minorité des rois; toutes les horreurs qu'avoit amenées la captivité du roi Jean sembloient prêtes à renaître. Toute la face de la France étoit couverte de deuil, il n'y avoit pas une famille, sur-tout dans la noblesse, dont les larmes ne redemandassent au ciel un père, un époux, un fils. Tant de pertes répandoient dans la nation un levain d'aigreur contre le gouvernement, qui n'est ordinairement aimé et respecté qu'à proportion des succès.

Le parlement n'avoit pas été assez ménagé sous le règne brillant et jusqu'alors plus heureux de François I. La vénalité des charges, l'affaire du concordat (1), l'avoient irrité; il voulut éloigner du conseil le chancelier Duprat, auquel il imputoit les abus de l'administration; il commença quelques procédures contre ce magistrat (2), il envoya d'amples instructions pour le gouvernement à la régente, qui en avoit besoin. Dans ces instructions on trouve quelques articles qui font seulement connoître l'esprit du temps, et qui ne s'y seroient

(1) Elle est renvoyée à la partie de l'histoire ecclésiastique de ce règne.

(2) Le parlement le décréta d'ajournement personnel (manuscrits de Colbert, tome 1 des mémoires concernant le parlement.)

pas glissés dans un siècle plus éclairé; tel est, par exemple, l'article où l'on demandoit que les luthériens fussent exterminés, etc.

Mais en même temps on relevoit plusieurs abus réels dans les différentes branches de l'administration, principalement dans celle des finances, on donnoit le conseil de rechercher les financiers, et le conseil meilleur encore de diminuer la dépense.

On avoit voulu engager le duc de Vendôme à demander la régence en qualité de premier (1) prince du sang. On l'assuroit que le parlement seroit pour lui; on lui étaloit les droits de sa naissance, on offroit sans cesse à son ressentiment l'outrage fait au nom de Bourbon dans la personne du connétable et les biens de cette maison, possédés à ses yeux par la duchesse d'Angoulême; on lui exagéroit ce qu'il devoit à son rang et aux intérêts de sa maison; mais le sage Vendôme crut devoir encore plus à l'État; il répondit à ceux qui lui proposoient de le troubler, que le service du roi et les ordres de la régente l'appeloient à Lyon, qu'il alloit travailler avec elle à procurer la sûreté du royaume et la liberté du roi.

La duchesse d'Angoulême avoit mandé tous les princes du sang et tous les gouverneurs des provinces frontières, pour concerter avec eux les moyens d'empêcher la ruine de la France. Le parti qui se présenta d'abord à leur esprit, fut de faire revenir au plus tôt les troupes

(1) Il n'étoit que le second, mais le duc d'Alençon n'étoit pas encore arrivé d'Italie, et il mourut peu de temps après son retour. Cette mort, et la proscription du duc de Bourbon, rendirent le duc de Vendôme premier prince du sang.

de ce duc d'Albanie, qui avoit été si mal-à-propos détaché de l'armée royale pour une expédition dans le royaume de Naples, qui n'eut point lieu. Le contre-coup de la défaite de Pavie se faisoit si fortement sentir aux Français dans toute l'Italie, que l'armée du duc d'Albanie, originairement composée de dix mille hommes, se trouvoit réduite par les désertions à quatre cents chevaux, mille Lansquenets, et quelques fantassins italiens. Il étoit impossible qu'ils revinssent par terre, tous les passages étant occupés par les vainqueurs. André Doria et La Fayette, qui étoient alors à Marseille, allèrent avec leur flotte recevoir à Civita-Vecchia ces malheureux restes de l'armée française, moins pour procurer leurs foibles secours à la France, que pour les sauver eux-mêmes.

On ordonna aussi dans le conseil que tous les prisonniers faits à la bataille de Pavie, tant officiers que soldats, seroient rachetés; résolution juste, mais généreuse dans un si grand besoin d'argent.

Cependant les paysans allemands continuoient leurs ravages, et ayant passé de l'Alsace désolée dans la Lorraine, ils alloient pénétrer en Bourgogne et en Champagne, si le comte de Guise n'eût rassemblé avec toute la diligence possible quelques troupes éparses dans la Champagne et dans la Picardie; il marcha promptement à la rencontre de ces brigands, n'ayant que six mille hommes contre quinze mille; il les joignit près de Saverne, il en tailla en pièces huit ou dix mille, le reste se noya dans le Rhin ou s'égara dans les montagnes, et le Rhin servit pour toujours de barrière aux courses de ces brigands. Les envieux du comte de Guise préten-

dirent qu'il avoit témérairement exposé des troupes qui étoient alors la dernière ressource de l'État, et qu'il auroit mieux fait de laisser brûler la Lorraine, la Bourgogne et la Champagne. Le chancelier Duprat, qui pouvoit bien être de ces envieux, sut persuader à la duchesse d'Angoulême que le comte de Guise avoit eu tort, mais la duchesse ne put le persuader au roi, qui, plus juste et moins prévenu, jugea que le comte de Guise avoit rendu un service important à la France. Il l'en récompensa dans la suite par une faveur presque sans exemple alors; il érigea pour lui le comté de Guise en duché-pairie; jusque-là ces sortes d'érections n'avoient guère été faites qu'en faveur des princes du sang. Le parlement fit des remontrances sur cette nouveauté, il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion, témoignages glorieux de la satisfaction du roi et de son estime pour le comte de Guise (1). Le parlement lui avoit aussi donné des marques d'estime et de reconnoissance, il lui avoit écrit en corps et en vertu d'une délibération solennelle, pour le féliciter sur sa victoire.

Ce premier péril écarté, on commença un peu à respirer; on entrevit que comme les plus grandes prospérités sont souvent empoisonnées par quelques disgraces, les calamités les plus accablantes sont aussi mêlées de quelque consolation, et que les États en apparence les plus voisins de leur chute trouvent dans la combinaison des intérêts, des passions et des conjonctures, les moyens de se relever et de s'affermir. L'empereur et le roi d'Angleterre avoient paru d'abord vouloir partager

(1) L'enregistrement est du 12 août 1528. Les lettres sont du mois de juillet précédent.

entre eux la France dont ils auroient fait la conquête à frais communs; mais on n'envahit point ainsi les grands États en Europe; ils ne purent s'accorder sur le partage, chacun vouloit faire sa part trop forte, chacun d'eux craignit d'avoir l'autre pour voisin, par conséquent pour ennemi; la défiance, la jalousie les empêchèrent d'agir; quelques autres raisons encore firent naître entre eux un refroidissement dont la France profita. L'empereur étoit fort dégoûté de la clause du traité de Windsor, par laquelle il avoit promis d'épouser la princesse Marie d'Angleterre. Marie n'étoit qu'un enfant, ce mariage ne pouvoit se faire que dans plusieurs années; il ne devoit d'ailleurs apporter rien de réel à l'empereur, parceque la dot étoit imputée sur les sommes qu'il devoit au roi d'Angleterre. Élisabeth, ou Isabelle, sœur de Jean III, roi de Portugal, étoit nubile; les Espagnols vouloient une reine qui fût presque de leur nation, qui parlât leur langue, qui aimât leur pays, qui pût donner bientôt des successeurs au trône; ils offroient en faveur du mariage avec l'infante de Portugal des sommes considérables, dont l'empereur avoit toujours besoin. D'un autre côté, le roi d'Angleterre, voyant qu'il falloit abandonner le projet d'envahir la France, et de s'en faire couronner roi, reprit aisément ce système d'équilibre auquel il avoit toujours été assez fidèle; et, voyant la France opprimée par l'Autriche, sa rivale, il commença de s'intéresser pour la première.

On prétend que de petits motifs se joignirent, comme il arrive souvent, à ces grandes vues. L'empereur, depuis sa victoire, croyant avoir moins besoin du cardinal d'Yorck, flatta moins son orgueil. Jusqu'alors il

lui avoit écrit de sa main, et avoit toujours signé, *votre fils et cousin Charles* [a]. Depuis la bataille de Pavie, il se contenta de lui faire écrire par un secrétaire, et de signer simplement *Charles* : changement méprisable par lequel l'empereur accusoit lui-même de bassesse les avances qu'il avoit faites jusqu'alors au cardinal. Une ame élevée eût à peine daigné apercevoir ce ridicule effet de la prospérité, mais Volsey s'en indigna, et, pour se venger, il engagea son maître à recevoir favorablement les ambassadeurs que la régente envoya en Angleterre pour traiter de la paix (1).

Henri VIII se piqua de modération et de générosité, il déclara que, touché des malheurs de la France, loin de vouloir les aggraver, il alloit employer sa médiation ou ses armes pour les faire cesser; on signa en effet, le 30 août, à Moore en Angleterre, divers traités, soit de ligue, soit de commerce [b]. Henri VIII s'engagea formellement à procurer la liberté de François I à des conditions raisonnables, dont Henri seroit l'arbitre, et, poussant déja jusqu'à l'excès son zèle pour les intérêts de ses nouveaux alliés, il voulut qu'on exprimât que le royaume de France ne pourroit être démembré pour la rançon du roi. La régente promit de payer les arrérages échus du douaire de la duchesse de Suffolk, veuve de Louis XII, et sœur de Henri VIII; elle se reconnut débitrice au nom du roi, son fils, envers le roi d'Angle-

[a] Belcar., liv. 13, n. 33.

(1) C'étoient Jean de Brinon, premier président du parlement de Normandie, et Jean Joachim Passano, Génois, qui avoient des talents pour la négociation.

[b] Guicciard., liv. 16.

terre, de la somme de dix-huit cent mille sept cent trente-six écus au soleil, qui, jointe à celle qu'il faudroit sans doute payer pour la rançon du roi, pouvoit ruiner la France : aussi les gens du roi protestèrent-ils contre cet article du traité. Leurs protestations furent insérées au registre secret du parlement, pour servir au roi ou plutôt à l'État en temps et lieu.

La régente et son conseil n'avoient pas négligé non plus de traiter avec l'empereur; toute l'Europe avoit les yeux fixés sur lui, pour voir comment il sauroit user de la victoire; il se piqua d'éblouir l'Europe par les apparences d'une modération héroïque qui ne se démentit qu'à l'égard de Volsey (1); il se contenta de remercier Dieu de ce qu'il lui avoit, disoit-il, fourni les moyens de pardonner à ses ennemis, de récompenser ses alliés, de procurer une paix solide à la chrétienté, de la réunir contre les infidèles. On ne le vit ni s'enorgueillir ni s'applaudir de ses succès; il défendit les feux de joie, les sons de cloche, les réjouissances publiques [a] « A Dieu « ne plaise, dit-il, que j'insulte par d'odieuses fêtes au « malheur de mes frères! Les réjouissances ne convien- « nent qu'aux succès obtenus contre les ennemis de la « religion. » Il répondit avec la même sagesse aux ambassadeurs des princes qui le félicitoient sur sa victoire; il ne parla que de paix, d'alliance et de réunion contre les Turcs. On disoit en France que tous ces traits de modération n'étoient que des traits d'hypocrisie, cela peut être; mais cette hypocrisie étoit très décente et digne d'un grand prince. Ce dessein qu'avoit l'empereur

(1) Antoine de Vera, hist. de Charles V.

[a] Belcar., liv. 18, n. 28.

d'être ou de paroître modéré, le défaut d'argent qui toujours arrêta ou fit échouer ses projets, la défection du roi d'Angleterre, divers orages qui se formoient contre les Impériaux en Italie, déterminèrent l'empereur à prêter l'oreille aux propositions de la France. Il commença par lui accorder une tréve qui devoit être employée en négociations pour la liberté du roi.

Le roi, aussitôt après la bataille de Pavie, avoit mis lui-même en liberté, sans rançon, ce don Hugues de Moncade, pris par André Doria, peu de temps auparavant, sur la côte de Gênes [a]: c'étoit donner à l'empereur l'exemple d'être généreux, et se ménager auprès de lui des intercesseurs désormais nécessaires. Moncade étoit ami du vice-roi de Naples Lannoi, et Lannoi avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de l'empereur. Ce fut, dit-on, par les conseils de Lannoi que l'empereur consentit à la tréve; les négociations s'entamèrent sous ces auspices favorables.

La France, à l'ombre de sa foiblesse, ranima ses espérances, renoua ses intrigues, et redevint bientôt capable d'inspirer des inquiétudes au vainqueur. Plus celui-ci étoit redoutable, et plus il avoit lui-même à craindre. La France négocioit avec toutes les puissances d'Italie; la politique italienne fermentoit sourdement et préparoit de nouvelles révolutions.

L'armée impériale répandue dans le Milanez épuisoit ce duché de vivres; le duc Sforce pour lequel l'empereur sembloit avoir vaincu, n'étoit en effet que son premier esclave, par conséquent son ennemi secret.

[a] Belcar., liv. 18, n. 32.

Le pape avoit mécontenté l'empereur, il avoit condamné l'expédition de Marseille, il avoit refusé ses secours pour cette entreprise, il avoit abandonné la ligue, fait son traité particulier avec les Français, favorisé le siége de Pavie, permis des levées dans Rome pour le duc d'Albanie. Après la bataille de Pavie, au lieu de recourir à la miséricorde du vainqueur, il avoit voulu se faire un rempart de l'armée du duc d'Albanie contre les Impériaux; il n'avoit plus cet appui, d'ailleurs foible et dangereux, il ne pouvoit de long-temps recevoir aucun secours de la France; un vainqueur irrité le menaçoit à-la-fois et du côté de Naples et du côté du Milanez, et ce vainqueur étoit empereur, c'est-à-dire héritier des plus vastes prétentions sur l'Italie, assez ambitieux pour vouloir les réaliser, assez fort pour le pouvoir.

Les Florentins, qui, gouvernés par le pape, avoient suivi toutes ses démarches, étoient enveloppés dans sa disgrace, partageoient ses craintes et la haine secrète que la crainte produit toujours.

Les Vénitiens avoient moins de reproches à se faire; ils n'avoient point traité avec les Français, ils n'avoient point renoncé à la ligue, mais ils l'avoient mal servie; ils n'avoient point pris part à l'expédition de Marseille, ni à la dernière guerre du Milanez qui en avoit été la suite; et l'empereur, leur ennemi naturel, n'avoit pas besoin d'un meilleur prétexte pour faire valoir contre eux, soit les prétentions générales de l'Empire, soit les prétentions particulières de la maison d'Autriche.

A l'exemple de ces grandes puissances, les petites avoient aussi été infidèles à la ligue; Luques avoit cessé

ses contributions, Sienne avoit reçu la loi du duc d'Albanie, le duc de Ferrare avoit fourni des secours aux Français pendant le siége de Pavie; c'étoit le duc de Ferrare qui se trouvoit alors dans la situation la plus critique. Ennemi de l'empereur contre lequel il avoit servi les Français, et qui d'ailleurs prétendoit la suzeraineté de Regge et de Modène, plus ennemi du pape, qui lui retenoit Modène, et qui, suivant le système des précédents pontifes, brûloit d'envahir tous ses autres États, il avoit à craindre que ces deux puissances ne s'unissent pour l'accabler, ou que l'une des deux ne le vendît aux ressentiments de l'autre. En effet, le pape dont la politique incertaine et timide tendoit toujours à écarter le péril le plus pressant, se hâta de faire son traité particulier avec l'empereur, et dans ce traité il se fit sacrifier le duc de Ferrare [a]. Mais ce duc n'avoit rien à craindre du pape, si l'empereur étoit pour lui; il le mit dans ses intérêts, il reconnut tenir de l'Empire les villes de Regge et de Rubière, et força par cette soumission l'empereur de le protéger comme son vassal. La fourniture du sel dans le Milanez acheva d'ailleurs de brouiller l'empereur et le pape; celui-ci vouloit vendre son sel de Cervia; l'empereur donnoit la préférence à l'archiduc Ferdinand, son frère, qui avoit des salines dans ses États voisins du Milanez; d'ailleurs il s'excusoit, en disant qu'il ne pouvoit empêcher le duc de Milan de prendre son sel où il vouloit. Cependant les troupes impériales prenoient fort librement leurs quartiers dans les villes du Plaisantin, et le pape

[a] Belcar., liv. 18, n. 27.

perdoit tous les fruits du traité prématuré que sa crainte s'étoit hâtée de conclure avec l'empereur.

Les sages Vénitiens s'étoient moins empressés de traiter; une lenteur prudente avoit mieux caché leur foiblesse; ils étoient entrés en négociation, mais en même temps ils avoient employé sous main tous leurs efforts, soit pour traverser le traité du pape avec l'empereur, soit pour irriter le ressentiment que l'inexécution de ce traité inspiroit au pape [a]; ils auroient voulu l'entraîner dans une ligue contre l'empereur, dont la puissance devenoit trop formidable.

Les princes d'Italie n'avoient que deux partis à prendre, ou de réunir leurs forces pour arrêter les progrès de l'empereur, ou, si elles se divisoient, de s'humilier devant le vainqueur, et de subir le joug qu'il voudroit leur imposer. La terreur, répandue alors dans toute l'Italie, conseilloit assez ce second parti; le premier demandoit du courage et de la concorde; encore étoit-il bien tard de vouloir s'opposer au vainqueur.

Deux choses cependant pouvoient rendre les Italiens plus entreprenants : 1° la garde de la personne du roi dans le Milanez occupoit beaucoup de troupes; on ne pouvoit trop veiller sur un tel dépôt, dans un pays où l'autorité de l'empereur n'étoit que l'effet de la force. Lannoi, particulièrement chargé de la garde de François I, se défioit de tout et craignoit tout le monde. Sforce pouvoit, en délivrant le roi et en traitant avec lui, s'assurer une possession à jamais tranquille du Milanez, et une possession indépendante de l'empereur.

[a] Belcar., liv. 18, n. 26.

Bourbon pouvoit par un si important service expier son infidélité, mériter son rétablissement. L'ambitieux Pescaire, sujet médiocrement fidèle, pouvoit aussi fonder des projets sur la délivrance du roi.

Toutes les puissances de l'Italie pouvoient, par force ou par artifice, ouvrir sa prison; il falloit donc qu'une armée entière entourât sans cesse le château de Pizzighitone; il restoit aux Impériaux peu de troupes qui pussent agir dans l'Italie.

2° La fidélité de ces troupes, sur-tout des troupes étrangères, dépendoit de l'exactitude du paiement; le pillage du camp français, qui avoit tant enrichi les soldats impériaux, ne les avoit pas rendus moins ardents à exiger leurs montres. Les généraux de l'empereur, toujours dépourvus d'argent, l'étoient sur-tout dans ce moment-là. L'active intelligence de Lannoi sut remédier à ces deux inconvénients.

Il parcourut toute l'Italie, rançonnant impérieusement tous les États trop foibles ou trop timides pour lui résister; il prit, soit à titre de prêt, soit à titre de contribution, dix mille ducats aux Lucquois, quinze mille aux Siennois, cinquante mille au duc de Ferrare, quinze mille au marquis de Montferrat. Le traité fait entre l'empereur et le pape avoit procuré à l'empereur cent mille ducats, qu'il devoit rendre s'il n'exécutoit point le traité; il n'exécuta point le traité et il ne les rendit point. On tira aussi cent mille ducats du duc de Milan, et on lui demanda ensuite des sommes exorbitantes pour l'investiture que l'empereur devoit lui donner.

Les Vénitiens ne se pressèrent point de fournir les

sommes que le vice-roi leur demandoit, et ils s'en trouvèrent bien.

Lannoi, ayant ainsi pourvu au paiement des troupes, voulut encore se débarrasser de la garde si périlleuse du roi, il en vint à bout par un stratagème adroit. Les négociations pour la liberté de François languissoient, les propositions de la cour de France étoient rejetées en Espagne, celles de la cour d'Espagne étoient rejetées en France; il falloit d'ailleurs que toutes ces propositions respectives fussent communiquées et discutées en Espagne, en France, en Italie. Ce circuit entraînoit des longueurs, des incertitudes, le roi s'impatientoit, l'empereur varioit et différoit, rien n'avançoit. Lannoi, témoin de tout l'ennui du roi, et sachant combien ces lenteurs étoient insupportables à sa vivacité, lui dit que s'il vouloit se transporter en Espagne pour traiter directement avec l'empereur [a], une heure d'entrevue entre ces deux grands princes termineroit plus sûrement leurs affaires que tous les plénipotentiaires et tous les ministres ne pourroient le faire en plusieurs années. Le roi crut aisément ce qu'il desiroit, il consentit au voyage d'Espagne [b]; il eut l'imprudence, que tout le monde lui reproche, et que tout le monde peut-être auroit eue à sa place, de se remettre entre les mains de son ennemi.

Ce voyage d'Espagne avoit de grandes difficultés, il falloit le cacher à toute l'armée, sur-tout à Bourbon et à Pescaire, qui tous deux avoient intérêt que le roi restât en Italie; d'ailleurs il falloit que ce voyage se fît par mer, et on craignoit de rencontrer l'armée navale

[a] Belcar., liv. 18, n. 35. [b] Sleidan, commentar., liv. 4.

des Français. Le roi leva lui-même ce dernier obstacle, en priant la régente de donner à Montmorency, qu'il lui dépêcha, sept galères choisies parmi celles qui étoient à Marseille, et de faire désarmer les autres. Ces sept galères, sur l'une desquelles le roi s'embarqueroit avec Lannoi, et qui seroient toutes montées par des Espagnols, devoient être entourées par seize galères impériales, et les deux escadres n'en devoient composer qu'une. Lannoi se chargea de tromper l'armée; il assembla le conseil de guerre; il y représenta qu'il se formoit tous les jours des complots dans les cours d'Italie pour enlever le roi (1); il fit convenir Bourbon et Pescaire que les dispositions des puissances voisines du Milanez ne permettoient plus de retenir à Pizzighitone un prisonnier de cette importance; il convint avec eux qu'il ne falloit pas qu'il sortît de l'Italie [a], et il les amena jusqu'à conclure qu'il falloit le transporter à Naples, où il seroit sur les terres de l'empereur et à l'abri de toute entreprise. On convint aussi qu'il falloit que le voyage se fît par mer, parcequ'il y auroit eu trop de pays ennemi ou suspect à traverser, si l'on eût voulu aller à Naples par terre, et que d'ailleurs le

(1) Martin du Bellay dit que le comte de S. Pol, le comte de Vaudemont et le marquis de Saluces, espéroient, à la faveur de quelques intelligences qu'ils s'étoient ménagées en Italie, procurer la liberté du roi, ou empêcher qu'il ne fût tiré du Milanez; il ajoute que le comte Francisque de Pontresme conduisoit cette intrigue. Il laisse le fond de cette prétendue intrigue dans une obscurité impénétrable. Il paroît que si le roi pouvoit être enlevé, c'étoit bien moins par les Français que par les princes d'Italie, ou les généraux mêmes de l'empereur.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

voyage eût été plus long. Il fut donc arrêté que Lannoi, Pescaire, Bourbon, Alarçon, tous les chefs et presque toute l'armée, conduiroient le roi de Pizzighitone à Gênes, où Lannoi s'embarqueroit avec le roi et quelques régiments espagnols, tandis que les autres chefs conduiroient l'armée à Naples par terre. Le projet du vice-roi étoit, lorsqu'il seroit embarqué à Gênes, de faire voile, non vers Naples, mais vers l'Espagne. Cependant Montmorency ayant fait passer de Marseille à Toulon les sept galères françaises, crut devoir, avant de les remettre au vice-roi de Naples, prendre de nouveaux ordres du roi. Lannoi, toujours défiant et obligé de l'être, craignit que ce délai ne cachât quelque projet d'enlèvement; et quoique Montmorency fût reparti avec les ordres les plus exprès d'amener au plus tôt les sept galères, Lannoi, pour sonder le roi, au lieu de tourner à droite vers l'Espagne, tourne à gauche vers la côte d'Italie, comme s'il eût voulu exécuter la résolution prise dans le conseil de mener le roi à Naples. Le roi en eut toute la crainte et toute la douleur pendant deux jours, car il comptoit sur ce voyage d'Espagne pour obtenir promptement sa liberté. Le vice-roi s'arrêta à Portovenère, où Montmorency et les galères françaises le joignirent. Alors le vice-roi prit sans déguisement avec son prisonnier la route d'Espagne. Le roi, en passant près des îles d'Hières, jeta un regard douloureux sur les côtes de France, qu'on apercevoit de la flotte, et soupira de regret et d'espérance. Varillas n'eût pas cru l'histoire de cette navigation assez intéressante [a], s'il n'eût supposé qu'André Doria vint avec

[a] Hist. de François I.

ses galères pour délivrer le roi, ce qui obligea Lannoi de lui envoyer dire que, s'il ne se retiroit, il le forceroit de se porter aux dernières extrémités contre son prisonnier; que Doria ne se rendant point à cette menace, le roi lui-même parut sur une galère et lui commanda de se retirer, ce que Doria fit en frémissant de dépit.

Le roi acheva paisiblement son voyage et arriva sur les côtes d'Espagne; mais à peine étoit-on débarqué, que les soldats se soulevèrent, parcequ'il leur étoit dû quelque argent que le vice-roi ne pouvoit pas alors leur payer. Après quelques demandes insolentes de leur part et quelques refus polis de la part du vice-roi (1), ils se présentèrent en armes devant la maison où le roi étoit avec Lannoi. Ce dernier parut à la fenêtre pour les apaiser, mais une décharge que ces mutins firent de leurs arquebuses, l'obligea de se retirer; il craignit même qu'on ne forçât la maison, et il se sauva précipitamment par une porte de derrière. Le roi courut un grand danger dans cette occasion, une grêle d'arquebusades fondoit sur son appartement, les balles sifloient à ses oreilles, tomboient à ses pieds, plusieurs donnèrent contre une colonne de marbre sur laquelle il étoit appuyé, cependant il ne parut point ému, il fit ce que Lannoi auroit dû faire, il se présenta aux mutins, leur donna de l'argent, leur en promit encore; son air à-la-fois majestueux et caressant, joint à l'inclination secrète que les soldats espagnols avoient pour lui, apaisa la sédition. On a dit qu'il auroit dû mieux profiter de ses avantages, irriter la révolte au lieu de la

(1) Brantôme, homm. illustr., art. Chièvres.

calmer, obtenir des rebelles par ses libéralités et ses promesses qu'ils le laissassent remonter sur ses galères et faire voile vers la France. *C'eût été un brave coup celui-là*, dit Brantôme. Ce coup eût été plus habile que brave, mais le caractère de François I peut faire douter qu'il eût voulu devoir la liberté à un pareil moyen.

Lannoi, ayant voulu ménager à l'empereur la surprise de voir son prisonnier arriver en Espagne, ne lui avoit point communiqué sa résolution, et lui fit savoir qu'il l'avoit exécutée. L'empereur fit rendre au roi tous les honneurs dus à son rang, mais il le fit d'abord conduire dans la forteresse de Sciativa, au royaume de Valence, où les rois d'Aragon enfermoient anciennement les prisonniers d'État. Lannoi, par ses remontrances, obtint la permission de le conduire plus près de Valence, dans un pays où il pût prendre le divertissement de la chasse; le laissa ensuite sous la garde du capitaine Alarçon, qui ne l'avoit pas quitté depuis sa prise, et il partit pour la cour d'Espagne avec Montmorency; il rendit compte à l'empereur des motifs qui lui avoient inspiré l'heureux stratagème qu'il avoit employé; il lui exposa l'état de l'Italie, les dispositions de tous ses princes, celles même des généraux de son armée, et il finit par engager ce prince à la paix. L'empereur le combla de caresses et d'éloges, vanta et récompensa ses services, parut goûter ses raisons, et fit transporter le roi à Madrid, comme pour être plus à portée de conférer avec lui [a], mais en effet pour l'é-

[a] Belcar., liv. 18, n. 36.

loigner de la mer, dont le voisinage eût pu lui fournir des facilités pour la fuite.

Le transport du roi hors de l'Italie redoubla les craintes de toutes les puissances de cette contrée. L'armée impériale, n'ayant plus rien qui l'occupât, pouvoit marcher à des conquêtes nouvelles; les troupes étoient payées, contentes et victorieuses, rien ne pourroit leur résister, elles alloient courir à leur gré du Milanez au royaume de Naples, sûres de ne rencontrer aucun obstacle, les diverses puissances n'ayant eu ni le temps ni la hardiesse d'armer. Mais l'embarras des princes d'Italie n'égaloit point la fureur dont Bourbon et Pescaire furent transportés quand ils surent qu'ils avoient été les dupes de Lannoi; ils se voyoient enlever le fruit de leurs travaux, le prix de leur victoire, l'espoir de leur grandeur. Ils s'étoient accoutumés à regarder le roi moins comme le prisonnier de Charles-Quint que comme le leur; il s'étoit rendu à Lannoi; mais comme Bourbon et Pescaire ne faisoient point à Lannoi l'honneur de penser qu'il eût contribué à la victoire, ils disoient que c'étoient eux qui avoient eu la gloire de faire le roi prisonnier, et que Lannoi n'avoit eu que le bonheur de le recevoir. Maintenant Lannoi, fier du succès de son artifice, usurpoit à la cour impériale des triomphes qui n'étoient dus qu'à eux, et leur faisoit leur part de lauriers aussi petite qu'il vouloit. L'empereur paroissoit le croire, et lui attribuer la fortune de Pavie. Ce vil courtisan, pour lequel ils avoient tant de mépris les avoit assez méprisés eux-mêmes pour oser, en les trompant, rendre leur erreur complice de sa perfidie; ils avoient prêté les mains à l'enlèvement du roi, ils l'a-

voient accompagné jusqu'à Gênes, ils l'avoient mis sur les galères qui devoient le transporter en Espagne. Si toutes les circonstances de cette évasion humilioient leur orgueil, l'évasion même trahissoit encore plus leurs intérêts. Pescaire, en restant le maître de cet illustre prisonnier, avoit prétendu mettre ses services au plus haut prix; il étoit déchu de ses espérances. Bourbon, si intéressé à intervenir dans le traité qui pourroit être fait entre l'empereur et le roi, s'étoit flatté d'être le maître de ce traité, tant que le roi seroit sous ses yeux et sous sa main, dans un pays qui n'étoit point de la domination de l'empereur. Cette situation étoit bien changée, il falloit que Bourbon allât en Espagne veiller à ses intérêts, défendre ses droits, mais avec respect, en suppliant, dans une cour étrangère, comme un homme qui sollicite des graces, au lieu qu'il eût pu donner des lois. Il partit, il alla à Madrid apprendre ce métier de courtisan, trop bas pour son grand cœur, et qu'il avoit tant dédaigné de faire en France.

Bourbon traînoit par-tout le malheur attaché aux titres de banni et de rebelle; il retrouva en Espagne, plus encore qu'en Italie, toute l'horreur que la trahison inspire; les seigneurs castillans lui prodiguèrent ces mépris dont les plus grands talents ne préservent pas toujours le crime. On ne l'appeloit que *le traître à son roi*. A peine put-il trouver à se loger dans Madrid. L'empereur, qui affectoit de le recevoir comme son ami, comme un homme destiné à être son beau-frère, ne put, par les égards qu'il lui témoigna, étouffer cette aversion dans sa propre cour. Tout le monde sait cette réponse que lui fit le marquis de Villane, auquel il de-

manda son palais pour y loger Bourbon : « Je ne puis « rien refuser à votre majesté, mais je lui déclare que, « dès que Bourbon en sera sorti, j'y mettrai le feu moi-« même, comme à une maison infectée de la perfidie, et « indigne d'être désormais habitée par des gens d'hon-« neur. »

Bourbon n'oublia pas de se plaindre de Lannoi, c'étoit un des principaux objets de son voyage. Il l'accusa de lâcheté à la bataille de Pavie, et de mauvaise conduite pendant tout le cours de la guerre; il ajouta que, par les timides conseils que Lannoi avoit osé suggérer à l'empereur, il avoit empêché la conquête de l'Italie et de la France entière, qui pouvoient être les fruits naturels de la victoire de Pavie. L'empereur lui répondit avec la modération supérieure d'un maître qui connoît les hommes, qui sait employer leurs talents et dédaigner leurs querelles.

Il en usa de même à l'égard de Pescaire, qui lui écrivit contre Lannoi une lettre pleine d'emportement et de menaces. Ce général y accumuloit les reproches de lâcheté, d'incapacité, de bassesse, de fourberie. « Si « l'on eût cru ce lâche, disoit-il, on eût perdu tout le « Milanez par une fuite honteuse vers le royaume de « Naples, dès les premiers mouvements du duc d'Alba-« nie. A la bataille de Pavie, il ne savoit ni ordonner, « ni combattre, il n'avoit ni tête ni cœur, il s'écrioit « sans cesse avec un effroi qui le rendoit méprisable au « moindre soldat : *Ah! nous sommes perdus*. S'il ose « démentir ces faits, je les lui soutiendrai l'épée à la « main. »

Il est difficile de décider si Lannoi méritoit tous ces

reproches, mais Bourbon et Pescaire les lui firent publiquement, et rien ne prouve qu'ils l'aient calomnié. Au reste, s'il avoit foiblement servi son maître par ses armes, il l'avoit très bien servi par ses intrigues; le transport du roi en Espagne étoit plus utile à l'empereur que la victoire de Pavie sans ce transport, et l'empereur savoit très bien qu'il pouvoit plus compter sur la fidélité de Bannoi que sur celle de tous ces chefs si vantés que leurs talents enfloient d'un orgueil dangereux et d'une ambition suspecte.

Pescaire se plaignoit de tout, s'irritoit de tout; ses murmures éclatèrent avec tant d'amertume, que les puissances d'Italie commencèrent à y faire une attention sérieuse et à croire qu'elles pouvoient fonder sur le mécontentement de ce général les plus grandes espérances.

Jérôme Moron, ce chancelier du Milanez, toujours plus zélé pour la grandeur de François Sforce, son maître, qui faisoit la sienne, voyoit avec douleur la dépendance dans laquelle l'empereur retenoit Sforce, et la dureté des conditions qu'il lui imposoit. On nourrissoit l'armée impériale aux dépens du duc de Milan, on l'accabloit d'exactions, on n'avoit pas honte de vouloir lui vendre douze cent mille ducats une investiture que tant de ducs de Milan avoient jugée inutile; les généraux de l'empereur lui faisoient tous les jours quelque nouvel affront, il craignoit même, ou il feignoit de craindre que, pour le mieux dépouiller de ses États, on ne voulût attenter à sa liberté. Moron partageoit ses alarmes et ressentoit ses injures, il comprit que les Français trop abattus n'étoient plus des ennemis redou-

tables pour Sforce, qu'ils pouvoient devenir pour lui des alliés utiles, et que c'étoit désormais à l'empereur qu'il falloit résister; il forma, d'après ces réflexions, un projet digne de son génie, il voulut rassembler dans une ligue contre l'empereur seul la France, l'Angleterre, le pape, les Florentins, les Vénitiens et Pescaire lui-même, qui devoit attirer au parti de la ligue tout ce qu'il pourroit entraîner de l'armée impériale, et faire égorger le reste.

Ce plan hardi embrassoit le projet de la liberté de l'Italie, si cher aux papes Jules II et Léon X, mais trop vaste pour Clément VII. Les Français ne devoient rien posséder en Italie, les Espagnols devoient en être chassés, Sforce devoit être seul paisible possesseur du Milanez, Pescaire, pour prix de sa perfidie, devoit avoir le royaume de Naples, dont le pape lui auroit donné l'investiture.

Pescaire fut le premier que Moron crut devoir sonder sur ce projet; Pescaire parut l'approuver, et on crut pouvoir compter sur lui. Le pape entra aussi dans la ligue et y entraîna les Florentins; mais ce ne fut qu'après avoir pris une de ces précautions que les papes prennent toujours pour se ménager la facilité de faire la paix avec ceux contre lesquels ils entrent en guerre; cette précaution fut de donner à l'empereur, comme à son ami, le conseil de satisfaire ses généraux, mais sans rien révéler du complot qui se tramoit.

Les Vénitiens entrèrent dans la ligue avec empressement, avec joie, sans précaution, sans restriction.

La ligue traitoit avec la France; un contre-temps bizarre pensa rompre cette intrigue et faire avorter le pro-

jet dans sa naissance. Un agent que la ligue avoit envoyé en France avec beaucoup de mystère ne paroissoit plus, on n'en recevoit aucunes nouvelles, on ne savoit que penser, les alliés étoient dans l'inquiétude; le pape tremblant ne doutoit point que ce courrier ne fût tombé avec ses dépêches entre les mains des Impériaux; on soupçonnoit Pescaire de l'avoir fait arrêter; on apprit enfin que ce courrier avoit été assassiné par des voleurs sur les bords du lac Iséo, dans la Bresse. D'autres courriers furent plus heureux et portèrent en France le projet de la ligue; la duchesse d'Angoulême, persuadée que c'étoit un moyen de hâter la délivrance de son fils, promit de faire un effort pour envoyer cinq cents lances et de l'argent en Italie.

Cependant Pescaire montroit des scrupules, il demandoit la permission de consulter sérieusement les plus fameux jurisconsultes de Rome et de Milan, pour savoir s'il pouvoit en conscience trahir son maître, égorger ses soldats, et lui enlever un royaume. Les plus fameux jurisconsultes de Rome et de Milan répondirent et prouvèrent qu'il le pouvoit, qu'il le devoit même. Il est vrai qu'on déguisoit cette question infame sous la forme d'une question féodale, car dans ces matières barbares de fief et de vassalité tout est question. On demandoit, mais sous des noms supposés, si le marquis de Pescaire, baron et vassal du royaume de Naples, devoit obéir à l'empereur, qui le possédoit en vertu d'une investiture du pape, plutôt qu'au pape, seigneur suzerain de ce royaume; mais ni le pape, ni le duc de Milan, ni leurs jurisconsultes, ni Pescaire lui-même, ne croyoient sincèrement qu'à la faveur de

ces subtilités on pût être traître sans honte et sans crime.

Les avis sont partagés sur la conduite que tint Pescaire dans cette affaire. Les uns disent que, toujours fidèle sujet, il ne feignit d'écouter les propositions de la ligue qu'afin d'être mieux instruit de toutes les circonstances du projet et de les révéler à son maître avec plus de connoissance; il est sûr du moins que Pescaire se justifia ainsi auprès de l'empereur, mais il n'est pas sûr qu'il lui ait dit la vérité. Le plus grand nombre des auteurs soutient qu'il fut ébloui par l'offre d'une couronne, qu'il entra sincèrement dans les vues de la ligue, mais qu'ensuite, doutant du succès, sachant qu'Antoine de Léve et Marino, abbé de Nagera, commissaire de l'armée, avoient découvert le complot et en avoient averti l'empereur, il crut devoir se faire un mérite de sa faute, en l'avouant et en déguisant son motif, comme on vient de le dire.

Cette idée du double artifice de Pescaire, qui trahit d'abord l'empereur et ensuite les alliés, semble établie aujourd'hui, et il faut convenir que le ressentiment dont Pescaire étoit alors animé, l'ambition dont il fut toujours dévoré, la duplicité de caractère qu'on lui a universellement reprochée, favorisent cette idée.

L'empereur parut croire Pescaire et lui savoir gré des intelligences perfides qu'il avoit entretenues avec la ligue, il lui ordonna de les continuer, afin de pénétrer de plus en plus au fond de ce mystère, et lui donna le commandement général de ses troupes en Italie. Alors l'ambition de Pescaire ne fit peut-être que changer d'objet. En trahissant l'empereur, il eût pu se faire roi de

Naples; en trahissant les alliés, il parut vouloir mériter l'investiture du Milanez. Il falloit en dépouiller Sforce, et c'est à quoi Pescaire travailla.

La félonie de Sforce, qui avoit traité avec les ennemis de l'empereur, fournit le prétexte; les conjonctures étoient favorables, Pescaire commandoit dans le Milanez une armée puissante, le duc de Milan, alors atteint d'une maladie dangereuse et qu'on croyoit mortelle, étoit hors d'état d'agir; mais Moron agissoit pour lui, et Pescaire connoissoit toutes les ressources de l'esprit de ce ministre; il voulut s'assurer de lui, non seulement pour ôter cet appui au duc de Milan, mais encore pour convaincre par son moyen ce malheureux prince de la félonie dont on l'accusoit.

Pescaire attira Moron dans un piège presque inévitable. On ignoroit encore que Pescaire eût trahi la ligue, on voyoit seulement dans ses démarches une irrésolution, une incertitude que l'ardent Moron s'empressoit à dissiper. Pescaire étoit retenu à Novare par une assez forte maladie, qui ne l'empêchoit pourtant pas de suivre ses projets, il y avoit rassemblé le plus de troupes qu'il avoit pu, il fit prier Moron de vouloir bien se rendre à Novare pour mettre avec lui la dernière main au traité contre l'empereur. A cette proposition Moron hésite, balance, craint de se perdre, s'il y va; craint d'aliéner Pescaire, s'il n'y va pas : son courage et son zèle pour les intérêts de son maître l'emportent, il se rend à Novare. « Cette résolution, dit Guichardin, me « surprit d'autant plus, que Moron m'avoit assuré plu- « sieurs fois, lorsque nous faisions la guerre sous le « pontificat de Léon X, que le marquis de Pescaire étoit

« l'homme le plus méchant et le plus perfide qu'il con-
« nût en Italie. »

Moron arrive à Novare, Pescaire le reçoit avec toutes les marques de la confiance et de l'amitié; l'ancienne intrigue se renoue, Moron développe tous les ressorts de la ligue, Pescaire se prête à tout, on convient de massacrer tous les Espagnols fidéles à l'empereur, nommément Antoine de Léve, qui, par la défection de Pescaire, alloit devenir leur chef. Cette conversation étoit entendue d'Antoine de Léve, que le marquis de Pescaire avoit fait cacher derrière une tapisserie; Moron, en sortant de la chambre de Pescaire, est arrêté et conduit au château de Pavie. Pescaire, de son complice, devenu son juge, alla l'interroger lui-même sur toutes les circonstances du complot, Moron est forcé de tout avouer à un homme qui savoit tout, il chargea le duc de Milan de complicité, c'étoit cet aveu dont on avoit besoin [a]. Aussitôt qu'on l'eut arraché, Pescaire parut aux portes de Milan, demandant au nom de l'empereur des places de sûreté que le duc n'osa refuser; le lendemain il en demanda de nouvelles qu'il fallut bien lui accorder encore, il en redemanda encore d'autres, et réduisit enfin le duc aux seuls châteaux de Crémone et de Milan, encore les assiégea-t-il tous deux, et le duc, qui étoit dans celui de Milan, se vit près d'y être forcé; l'impitoyable Pescaire le pressoit avec toute la violence que lui inspiroient son ambition et le desir d'expier une perfidie dangereuse par une perfidie utile; en vain Sforce demandoit justice à l'empereur et vengeance à

[a] Belcar., liv. 18, n. 42.

tous ses alliés, en vain il désavouoit timidement Moron, qui avoit, disoit-il, profité du temps de sa maladie pour ourdir toute la trame dont l'empereur se plaignoit; Pescaire vouloit qu'il lui remît tous ses États, qu'il livrât son secrétaire et celui de Moron. A peine lui promettoit-il la vie. Sforce prit le parti de se défendre avec tout le courage du désespoir. Il n'avoit plus d'autre ressource, la crainte avoit glacé tous ses alliés d'Italie, le pape étoit prêt à se jeter aux pieds de l'empereur, les Vénitiens traitoient avec lui, tout abandonnoit Sforce; un événement imprévu le sauva, Pescaire mourut à trente-six ans.

Ce jeune héros venoit de ternir un peu sa réputation par l'affaire de Novare et par la conduite au moins équivoque qu'il avoit tenue à l'égard de la ligue [a]. Tant d'artifice étoit trop au-dessous d'un si grand homme, on voyoit trop le principe intéressé de cette bassesse politique. Dans les autres occasions, Pescaire avoit toujours déployé une ame fière, faite pour le commandement, peu capable d'obéissance. Ami sincère du mérite, pourvu que la concurrence ne l'en rendît point jaloux, il l'honora dans Bayard, il l'admira dans François I, il le persécuta dans Colonne, il l'insulta dans Bourbon. Ses talents militaires, opposés en tout à ceux de Prosper Colonne, mais éminents dans leur genre, s'étoient déja mûris par une étude assidue et par une prompte expérience. Dès vingt-trois ans, il s'étoit distingué à la bataille de Ravenne, où il avoit été fait prisonnier; il partagea depuis avec Colonne l'hon-

[a] Paul. Jov., histor., l. 18. Elog. Aval. Piscarii. Guicciard., liv. 16.

neur de la victoire de la Bicoque, il eut seul l'honneur d'avoir défait Baïard à la camisade de Rebec, mais son chef-d'œuvre fut la bataille de Pavie; elle suffit pour l'immortaliser, puisqu'au jugement même du roi vaincu, le principal honneur de cette fameuse journée est dû à Pescaire. Ce général aimoit l'éclat de la gloire et le fracas des batailles, mais il ne sacrifioit rien d'essentiel à ce goût dominant. Dans les rencontres, dans les siéges, dans les courses de partis, il étonnoit par une activité incroyable qui le rendoit présent par-tout, qui surprenoit presque toujours l'ennemi le plus vigilant, qui ne lui permettoit pas de se reconnoître pendant la chaleur de l'action. Les auteurs italiens dépriment beaucoup son caractère; Guichardin dit que « cet homme « altier, dangereux, faux, méritoit plutôt d'être né en « Espagne qu'en Italie (1). » Ces reproches nationaux sont trop aisés à rétorquer, mais il est sûr que le caractère de Pescaire plaisoit autant aux Espagnols qu'il déplaisoit aux Italiens. L'infanterie espagnole, dont il étoit capitaine général, avoit pour lui une affection sans bornes.

Il laissa pour héritier de ses biens et de ses talents le marquis du Guast, son cousin, auquel il recommanda, en mourant, ses chers soldats espagnols, et Victoire Colonne, sa femme, qu'il avoit tant aimée, à laquelle il avoit été si cher, et à laquelle il avoit dédié un livre d'amour pendant sa prison, après la bataille de Ravenne. Il est singulier que son attachement pour cette

(1) La maison d'Avalos étoit originaire de Catalogne, mais les ancêtres de Pescaire s'étoient établis dans le royaume de Naples sous Alphonse-le-Magnanime, au commencement du quinzième siècle.

femme ne lui ait pas inspiré plus d'égards pour Prosper Colonne, à qui elle appartenoit de si près (1).

L'empereur parut moins redoutable à toute l'Europe, lorsqu'il eut perdu Pescaire. La ligue se ranima au bruit de cette mort, et entendit enfin les cris de Sforce. La France promit de nouveau cinq cents lances et quarante mille ducats par mois, qui devoient être employés à lever des Suisses. La régente promettoit, de plus, de porter la guerre sur les frontières d'Espagne, pour empêcher l'empereur d'envoyer des secours en Italie; les Vénitiens commencèrent à s'ébranler, le pape même perdit ses terreurs, le duc de Ferrare, à la sollicitation des Vénitiens, consentoit aussi d'entrer dans la ligue, pourvu que le pape consentît à lui laisser Regge.

Tant d'orages qui s'élevoient sans cesse en Italie contre l'empereur le déterminoient assez à faire la paix avec la France, mais il ne vouloit presque rien relâcher des conditions rigoureuses qu'il pouvoit prescrire, et le roi ne vouloit point accepter de conditions qu'il ne pût remplir avec honneur.

Aussitôt après la bataille de Pavie, l'empereur avoit fait examiner dans son conseil quel usage il devoit faire de sa victoire, et quelle conduite il devoit tenir à l'égard de son prisonnier. L'évêque d'Osma, son confesseur, se fit l'honneur d'ouvrir l'avis de renvoyer le roi sans rançon [a], et de faire avec lui une paix solide, fondée sur la générosité et sur la reconnoissance : conseil excellent, si les hommes savoient s'élever jusqu'à une politique si sublime. Mais le duc d'Albe qui opina

(1) Elle étoit sa nièce à la mode de Bretagne.

[a] Belcar., liv. 18, n. 29 et 30.

ensuite, jugea cette générosité trop romanesque et plus propre à orner un panégyrique qu'à servir la politique; il fut d'avis de tirer le meilleur parti possible des conjonctures, de n'accorder la paix qu'aux conditions les plus avantageuses pour l'empereur. Cet avis prévalut, et Beaurein porta au roi, qui étoit encore à Pizzighitone, les conditions de sa liberté.

On exigeoit, 1° qu'il renonçât à tous droits sur l'Italie.

2° Qu'il cédât la Bourgogne, ou plutôt, selon l'empereur, qu'il la restituât (1), parceque c'étoit le patrimoine de Marie de Bourgogne, aïeule de Charles-Quint; et qu'il renonçât à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois.

3° Qu'il rétablît le duc de Bourbon dans tous ses biens; qu'il y ajoutât la Provence et le Dauphiné; que tous ces États fussent érigés en royaume, possédé par Bourbon en toute souveraineté, et sans aucune mouvance de la couronne.

4° Qu'il payât au roi d'Angleterre (qui n'avoit point encore rompu alors avec l'empereur) tout ce que l'empereur lui devoit.

Le roi reçut ces propositions avec douleur et avec colère; il protesta qu'il ne consentiroit jamais à aucun démembrement de son royaume, il allégua les lois de l'État, qui s'opposoient à toute aliénation.

Il fit ses offres de son côté; 1° il accorda le premier article, qu'aussi bien il ne pouvoit plus refuser.

2° Il rejeta le second, il offrit, en la place, d'épouser

(1) Ces prétentions seront discutées dans une dissertation particulière placée à la fin de ce volume.

Éléonore, sœur de l'empereur et veuve du roi de Portugal, à condition de tenir d'elle le duché de Bourgogne à titre de dot; et de le rendre héréditaire aux enfants qui naîtroient de ce mariage. Cette princesse étoit depuis long-temps promise au duc de Bourbon, et le roi ne craignoit rien tant qu'une alliance qui rendroit son rebelle sujet toujours redoutable par la facilité d'appeler en France, quand il voudroit, l'empereur son beau-frère. Pour détourner ce coup, François crut devoir s'offrir lui-même, jugeant bien que la reine de Portugal préféreroit toujours un roi que ses malheurs laissoient encore un des plus puissants de la chrétienté, à un prince fugitif et proscrit, dont la fortune dépendoit de la clémence de son maître, et des bontés de l'empereur.

Au reste, cet article de la Bourgogne, d'après les offres du roi, étoit délicat et un peu équivoque pour l'avenir. S'il venoit des enfants de ce mariage, ceux du premier lit, auxquels la couronne devoit appartenir, souffriroient-ils que la Bourgogne en demeurât détachée en faveur de ceux du second lit? Souffriroient-ils qu'il s'élevât une nouvelle maison de Bourgogne, c'est-à-dire, un nouvel ennemi domestique dans le centre du royaume?

Si ce mariage ne produisoit point d'enfants, la Bourgogne, comme dot d'Éléonore, devoit-elle retourner à l'empereur?

3° Le troisième article, qui concernoit le duc de Bourbon, fut rejeté avec horreur, en ce qui concernoit la cession de la Provence et du Dauphiné, et sur-tout l'érection des États de Bourbon en royaume. Le roi

promit seulement de le rétablir dans ses domaines; et, pour le dédommager de l'inexécution de son mariage avec la reine de Portugal, il lui offrit la duchesse d'Alençon sa sœur, alliance moins flatteuse, peut-être pour l'ambition de Bourbon, mais plus touchante pour son cœur, s'il est vrai, comme on le croit assez communément, qu'il aimoit la duchesse.

4° Le quatrième article, concernant les sommes dues au roi d'Angleterre, ne fit point de difficulté et n'en pouvoit point faire.

C'étoit par honneur que Charles-Quint avoit fait des demandes si fortes pour le duc de Bourbon, il les abandonna insensiblement; c'étoit par intérêt qu'il demandoit la Bourgogne, il ne voulut point abandonner cet article.

Les choses étoient dans cet état, lorsque le vice-roi de Naples avoit persuadé à François I de passer en Espagne pour traiter en personne avec l'empereur. L'attente du roi fut cruellement trompée. L'empereur, qui craignoit d'être généreux, lui fit dire qu'il n'étoit pas à propos qu'ils se vissent, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord sur les conditions (1).

(1) On prétend que le roi qui s'ennuyoit et s'impatientoit à Madrid, prit plaisir à humilier l'orgueil des grands d'Espagne, dont sa simplicité franche étoit sans cesse choquée. Il s'éleva des disputes sur le cérémonial. Le roi se découvroit pour saluer les grands; ils prétendirent qu'il devoit encore s'incliner, et, pour l'y contraindre, ils obtinrent qu'on baisseroit la porte de sa chambre, afin que le roi fût obligé de s'incliner pour sortir, et que les grands qui seroient en dehors pussent prendre cette inclination pour eux. Le roi, dit-on, déconcerta leurs mesures; il sortit à reculons, en tournant le dos aux grands. Tout cela seroit bien petit de part et d'autre; ce n'est pas une

Il fallut donc négocier par des ambassadeurs. C'étoient Jean de Selve, premier président du parlement de Paris; Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, depuis cardinal; François de Tournon, archevêque d'Embrun, qui fut aussi cardinal, et que nous verrons jouer un grand rôle dans la suite.

La duchesse d'Alençon passa elle-même en Espagne pour consoler et secourir le roi son frère, à qui le chagrin de n'avoir pu voir l'empereur avoit causé une maladie si dangereuse, qu'on trembla pour ses jours [a]. Les médecins avertirent l'empereur que lui seul pouvoit rendre la vie à son prisonnier, en calmant la douleur qui avoit fait naître et qui irritoit son mal [b]. Charles-Quint craignit de perdre avec François I la riche rançon qu'il en espéroit, il résolut de le voir et de lui donner des espérances; le chancelier Mercurin Arborio, dit Gattinara (1), lui représenta que, s'il voyoit son prisonnier dans ces conjonctures [c], il falloit qu'il lui accordât la liberté sans rançon et sans conditions, qu'autrement on ne manqueroit pas d'attribuer

raison de rejeter l'anecdote, mais on peut du moins en douter. Bayle rejette l'anecdote suivante, comme peu constatée. Un grand d'Espagne jouoit avec François I, le roi gagnoit beaucoup; l'Espagnol demanda sa revanche, le roi la refuse; l'Espagnol jette l'argent sur la table, et dit avec une fureur insolente : « Tu as raison, tu as be-« soin de cet argent pour payer ta rançon. » Le roi indigné lui passe son épée au travers du corps, et l'empereur ne répondit aux plaintes de toute sa cour sur cette violence qu'en plaignant et en blâmant l'Espagnol que le roi avoit tué.

[a] Sleidanus, commentar., liv. 6.

[b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

(1) Du nom d'une petite ville du Piémont où il étoit né.

[c] Guicciard., liv. 10.

cette visite à des motifs peu dignes d'un si grand empereur. Charles put sentir ce qu'il y avoit de noble et de juste dans ce conseil, mais il ne le suivit point [a]. Il alla voir François dans l'intention de ne lui donner que des paroles vagues, mais consolantes.

Lorsque François le vit entrer dans sa chambre, il lui dit d'un ton triste et abattu qui annonçoit l'état de son ame : « V. M. impériale vient donc voir mourir son « prisonnier [b] »? « Vous n'êtes point mon prisonnier, « répondit Charles, mais mon frère et mon ami, je n'ai « d'autre dessein que de vous donner la liberté et toute « la satisfaction que vous pouvez desirer » ; il l'embrassa tendrement, il l'entretint avec cet air de franchise qu'il savoit prendre, et dont François I ne savoit pas se défier.

La duchesse d'Alençon fut très bien reçue à la cour d'Espagne : elle en fit les délices pendant tout son séjour; l'empereur paroissoit avoir le plus grand plaisir à s'entretenir avec elle; les espérances du frère et de la sœur se ranimèrent; l'entrevue des deux monarques fit un prompt effet sur le malade, en peu de jours il fut hors de danger, mais sa convalescence fut longue. Lorsque l'empereur le vit bien rétabli, il changea de langage, et reprit toute son inflexibilité sur l'article de la Bourgogne; la duchesse d'Alençon ne put rien obtenir, et le terme de son sauf-conduit étant près d'expirer, elle fut obligée de quitter les terres d'Espagne. On prétend qu'elle s'enfuit avec beaucoup de précipitation sur un avis anonyme que lui fit passer le duc de Bour-

[a] Belcar., liv. 18, n. 40

[b] Arnold. Feron, liv. 8 rer. gallic. Paul. Jov., histor., liv. 3.

bon. Cet avis lui apprenoit que l'empereur qui la retenoit à sa cour par toute sorte d'égards, mais qui ne renouveloit pas son sauf-conduit, étoit résolu de la faire arrêter, dès que le terme seroit arrivé.

Le roi perdant enfin toute espérance, prit une résolution digne de son grand cœur, et propre à frustrer l'avidité de Charles-Quint; il remit à sa sœur, lorsqu'elle partit pour retourner en France, un acte par lequel il renonçoit à la couronne et la remettoit entre les mains du dauphin, exhortant sa famille et son peuple à le regarder désormais comme s'il étoit mort. Par ce moyen il ne restoit dans les fers de l'empereur qu'un prisonnier ordinaire, dont la rançon ne pouvoit plus être qu'un objet presque indifférent.

Ainsi ce grand roi se condamnoit lui-même à une prison perpétuelle, si l'État, pour lequel il se sacrifioit, l'eût assez peu aimé pour lui obéir. Il donna ordre à Brion et à Montmorency de se rendre auprès de son successeur pour l'aider de leurs conseils; Montmorency et Brion attendris, saisis d'admiration et de respect, différèrent leur départ, attendirent des ordres plus absolus, conjurèrent le roi de ne les pas donner, d'espérer mieux du sort et du temps. Cependant les ambassadeurs continuoient la négociation, l'empereur, quoique toujours inexorable, faisoit de temps en temps briller aux yeux des Français quelques fausses lueurs d'espérance. Ce monument de la générosité du roi, que la duchesse d'Alençon portoit en France, servit à la gloire du roi, sans nuire à sa liberté.

Tous les Français qui l'entouroient lui répétoient sans cesse qu'il avoit assez fait pour l'État et pour la

gloire, qu'il falloit désormais qu'il fît tout pour sa délivrance; que si l'honneur lui défendoit de consentir à aucun démembrement de son royaume, il lui permettoit de dissimuler avec un vainqueur impitoyable qui abusoit de sa fortune; que la nécessité ne connoissoit point de loi; qu'il falloit tout promettre et ne tenir que ce qui seroit raisonnable; qu'une liberté pleine et entière dans les contractants étoit essentielle à la validité de tout traité; que ceux qu'on souscrivoit en prison n'engageoient qu'autant qu'ils étoient justes: ces maximes, quoique présentées avec tout l'art qui pouvoit les faire paroître légitimes, avoient peine à se graver dans une ame aussi pleine de droiture et de vérité que celle du roi; cependant à force de les entendre, il parvint à s'y accoutumer; il capitula, pour ainsi dire, avec lui-même, il imposa silence au rigoureux honneur qui murmuroit tout bas, il prit toutes les précautions qu'il crut capables de le satisfaire, il fit des protestations par-devant notaires contre la violence qu'il éprouvoit; enfin il se détermina, le 14 janvier 1526, à signer ce fatal traité de Madrid, qu'il ne vouloit ni ne pouvoit peut-être exécuter.

1526.

Pâques, le 1 avril.

Par ce traité, le roi cédoit à l'empereur tous ses droits sur l'Italie, il rendoit le duché de Bourgogne avec toutes ses dépendances, il renonçoit à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, il ôtoit sa protection au roi de Navarre, au duc de Gueldre, au duc de Virtemberg, à

Robert de La Marck [a]. Le sacrifice de ses amis et de ses biens ne pouvoit être plus entier. Non seulement il abandonnoit ses alliés d'Italie, mais encore il devoit fournir à l'empereur des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux, pour les expéditions qu'il méditoit dans ce pays. Le duc de Bourbon et ses complices devoient être rétablis dans tous leurs biens, on permettoit au duc de discuter juridiquement les prétentions qu'il avoit sur la Provence. Le prince d'Orange, qui avoit été dépouillé de ses biens pour s'être attaché au parti d'Autriche, devoit aussi être rétabli dans tous ses droits. François s'obligeoit à payer au roi d'Angleterre cinq cent mille écus que lui devoit l'empereur, et à celui-ci deux millions de rançon. Le roi épousoit la reine de Portugal et promettoit de faire épouser un jour au dauphin l'infante de Portugal, fille de la reine qu'il épousoit.

Pour assurer l'exécution d'un traité si onéreux, il falloit des sûretés et des otages. Le roi donna sa parole de venir se remettre en prison, si les conditions du traité n'étoient pas remplies; il s'obligea de le ratifier dans la première ville de ses États où il entreroit en sortant d'Espagne, de le faire ratifier par les États généraux, et enregistrer dans tous les parlements de son royaume; enfin de le faire ratifier par le dauphin, aussitôt qu'il auroit atteint l'âge de quatorze ans.

Il donna d'ailleurs des otages et les otages les plus précieux; c'étoient ses deux fils aînés. On lui laissoit seulement la liberté de livrer à la place de son second fils douze des plus grands seigneurs du royaume, qui

[a] Guicciard., liv. 16. Sleidan, commentar., liv. 6.

seroient nommés par l'empereur, liberté dont la régente ne crut pas devoir faire usage, parceque Charles-Quint, par le choix qu'il avoit fait des douze otages, privoit la France des meilleurs chefs qui lui restoient (1).

Ce traité de Madrid que la France regardoit comme son opprobre et sa ruine, le chancelier de l'empereur ne le jugeoit pas moins contraire aux vrais intérêts de son maître, il auroit voulu que l'empereur eût étouffé la ligue par un traité solide avec les puissances d'Italie, et que, laissant François I en prison, il eût tourné ses armes contre la Bourgogne, qu'il eût acquise plus sûrement par la voie de la conquête que par celle d'un traité dont il étoit aisé de prévoir la rupture. Cette rupture alloit donner à la ligue un protecteur puissant dans la personne de François I, libre et rendu à ses États; au lieu que s'il restoit à Madrid, la France, dans la crainte d'irriter l'empereur, feroit peu d'efforts en faveur de la ligue. Gattinara étoit si persuadé que le traité de Madrid ne seroit point exécuté, qu'après avoir opiné contre ce traité dans le conseil, il refusa de le sceller. L'empereur le scella, mais les raisons du chancelier avoient fait impression sur son esprit, sa conduite annonça qu'il comptoit peu sur l'exécution du traité; il commença lui-même par ne point l'exécuter; il laissa le roi en prison à Madrid plus d'un mois après la signature. Le roi,

(1) Cette paix eût trop ressemblé à celle des brebis avec les loups, où les brebis donnent leurs chiens pour otages. Les douze otages demandés à la place du duc d'Orléans étoient le duc de Vendôme, le duc d'Albanie, le comte de S. Pol, le comte de Guise, le maréchal de Lautrec, le comte de Laval, le marquis de Saluces, les seigneurs de Rieux et de Brezé, le maréchal de Montmorency, l'amiral de Brion, le maréchal d'Aubigny.

replongé dans tous ses chagrins, paroissoit menacé d'une rechute, ce qui rendit à l'empereur ses anciennes inquiétudes. Le roi étant au lit, le lendemain d'un violent accès de fièvre, voit entrer dans sa chambre, en bottes et en habit de campagne, le comte de Lannoi, qui lui dit qu'il étoit chargé de la procuration de la reine de Portugal pour les fiançailles. La cérémonie s'en fit sous ces tristes auspices, le roi n'osant pas témoigner combien il trouvoit ridicule qu'elle se fît par procureur, tandis que la reine de Portugal étoit en Espagne, à quatre ou cinq lieues de Madrid [a].

L'empereur alla ensuite voir François I [b], le traita comme frère et comme allié, fit tout ce qu'il put pour lui faire oublier les rigueurs de sa longue prison, et pour le disposer à l'exécution du traité; ils allèrent ensemble dans un même carrosse visiter la reine de Portugal. Ces deux princes se traitèrent à l'envi, se donnèrent des fêtes; on les voyoit s'entretenir en public, avec une familiarité, une gaieté, un air de confiance, dont tous ceux qui n'étoient ni courtisans ni politiques auguroient bien.

Le maréchal de Montmorency étoit allé porter à la régente la nouvelle de la conclusion du traité, et l'avertir de se rendre à Baïonne avec les deux princes, ses petits-fils, pour consommer l'échange.

Si l'on en croit Antoine de Véra, que ses prodiges, ses rodomontades, son ignorance, ses panégyriques perpétuels de Charles-Quint et des Espagnols (1) rendent si

[a] Belcar., liv. 18, n. 49. Mém. de du Bellay, liv. 3.
[b] Le 17 février.
(1) Ant. de Vera, hist. de Charles V.

peu croyable, l'empereur reconduisant François I un peu au-delà de Madrid, le jour de son départ, lui dit: « Mon frère, vous voilà libre, et vous ne pouvez plus « cesser de l'être; mais nous n'avons traité qu'en prin- « ces, traitons à présent en gentilshommes; avouez-moi « avec la franchise d'un chevalier, si vous êtes ou non « dans la résolution d'exécuter le traité. » Le roi jura de l'exécuter, et prit à témoin de son serment une croix qui se trouvoit sur le chemin. « Si vous y manquiez, ré- « pliqua l'empereur, je pourrois donc dire que vous au- « riez manqué à votre honneur autant qu'au traité. » Vous le pourriez, répondit François, et ils se séparèrent.

Enfin, après tant d'infortunes, François I vit luire le jour de sa délivrance; ce fut le 18 mars 1526; il avoit été conduit à Fontarabie; sa mère et ses enfants étoient à Baïonne [a]; on avoit mis à l'ancre une grande barque vide au milieu de la rivière de Bidassoa qui coule entre Fontarabie et Andaye, et qui sépare les deux États. François I, accompagné du vice-roi de Naples, du capitaine Alarçon, et de cinquante chevaux, parut sur la rive gauche de cette rivière. Le maréchal de Lautrec se présenta en même temps sur l'autre bord avec les deux princes, escorté d'un pareil nombre de cavalerie. François I, Lannoi et Alarçon entrent avec huit hommes seulement dans un bateau qui les conduit à la barque; Lautrec, avec les princes et huit hommes armés exactement comme les Espagnols, se rend aussi à la barque de son côté; l'échange se fait, les princes passent dans

[a] Sleidanus, commentar., l. 6. Belcar., liv. 18.

le bateau de Lannoi. Aucun historien n'a daigné remarquer l'impression que dût faire sur le roi l'aspect de ses enfants, entrants en captivité à sa place. Le roi s'élance avec précipitation dans le bateau de Lautrec, qui regagne promptement la rive. Le roi y trouve un cheval turc d'une vitesse extrême sur lequel il se jette à l'instant; il court à bride abattue jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, sans s'arrêter ni regarder derrière lui, soit qu'il craignît quelque surprise, soit que l'impatience de revoir ses États et le plaisir d'exercer le premier acte de sa liberté l'emportassent hors de lui, soit plutôt qu'il ne songeât qu'à s'éloigner de ses enfants dont la présence le troubloit dans ce moment mêlé de joie et de douleur. S'étant rafraîchi à la hâte à Saint-Jean-de-Luz, il poussa jusqu'à Baïonne, où les embrassements de sa famille, les transports de sa cour, et les acclamations de ses peuples lui firent sentir vivement le bonheur d'avoir été malheureux.

CHAPITRE XII.

Opérations de la ligue en Italie, depuis le traité de Madrid jusqu'au sac de Rome, et jusqu'à la prise du pape.

La conduite que François I alloit tenir étoit l'objet des inquiétudes et des espérances de tous les princes de l'Europe, sur-tout des potentats d'Italie; la ligue l'appeloit et lui tendoit les bras, mais ses enfants étoient au pouvoir de l'empereur: il n'y avoit que deux moyens

de leur procurer la liberté; l'un étoit d'exécuter le traité de Madrid, l'autre de remporter sur l'empereur des avantages qui le forçassent à une paix dont leur délivrance seroit la première condition. La ligue pouvoit faciliter ces avantages, si tous les alliés étoient fidèles, si les intérêts particuliers ne prévaloient jamais sur l'intérêt commun, si les princes d'Italie qu'il falloit commencer par secourir, pour qu'ils s'intéressassent à la délivrance des fils du roi, continuoient de faire les mêmes efforts, lorsqu'ils auroient obtenu ce qu'ils desiroient; tout cela étant incertain, il étoit dangereux d'entrer dans la ligue, mais il étoit affreux d'exécuter le traité de Madrid.

Dès l'arrivée du roi à Baïonne, il fut aisé de s'apercevoir que ce traité ne seroit point exécuté[a]. Un exprès qui avoit suivi le roi dans cette ville par ordre du vice-roi de Naples, le somma de ratifier le traité suivant sa promesse. Le roi répondit qu'il falloit d'abord assembler les États de Bourgogne pour savoir s'ils consentoient au changement de domination.

Le premier soin du roi, lorsqu'il fut arrivé à Baïonne, fut d'écrire au roi d'Angleterre une lettre pleine de tendresse et de reconnoissance, dans laquelle il attribuoit à ses bons offices la liberté qu'il avoit enfin recouvrée, lui juroit une amitié inviolable, lui promettoit de n'avoir d'autres intérêts, de ne prendre d'autres conseils que les siens. François I aima toujours Henri VIII, il ne lui fit jamais la guerre qu'en se défendant, il s'empressa en toute occasion de lui rendre les plus grands

[a] Guicciard., liv. 17. Mém. de du Bellay, liv. 3.

services. Ces deux princes étoient de même âge, ils avoient à quelques égards les mêmes inclinations et se ressembloient un peu, du moins dans leurs foiblesses; mais Henri VIII étoit jaloux de François I, et François I ne l'étoit point de Henri VIII, preuve incontestable de la supériorité de François I.

Après cet acte de reconnoissance et de politique, le roi pourvut aux grandes places que le désastre de Pavie avoit laissées vacantes. Celle de grand-maître qu'avoit eue le bâtard de Savoie fut donnée au maréchal de Montmorency avec le gouvernement de Languedoc; Chabot-Brion eut la dignité d'amiral qu'avoit eue le malheureux Bonnivet, avec le gouvernement de Bourgogne qu'avoit eu La Trémoille; le gouvernement de Dauphiné qu'avoit aussi Bonnivet fut donné au comte de S. Pol; Théodore Trivulce eut le bâton du maréchal de Chabannes, et Fleuranges celui du maréchal de Foix [a]; Pompérant qui avoit effacé le crime de sa rebellion par le bonheur qu'il avoit eu de sauver la vie au roi à Pavie, obtint avec sa grace une compagnie de cent hommes d'armes.

De Baïonne le roi se rendit à Bordeaux, puis à Cognac. Il goûta le plaisir de revoir, après tant d'infortunes, l'heureux berceau de son enfance, et d'éprouver ce sentiment si pur et si doux que l'aspect de la patrie inspire aux hommes qui ont vécu loin d'elle. Il pensa y trouver son tombeau dans les périls de la chasse, plus souvent funestes aux princes que ceux de la guerre, comme l'a remarqué Mézerai. En poursuivant un cerf il tomba de cheval et se blessa dangereusement.

[a] Le 23 mars 1526.

Pendant son séjour dans cette même ville, il reçut une ambassade à laquelle il devoit s'attendre. Le vice-roi de Naples, dont les conseils avoient contribué à sa délivrance, étoit resté à Vittoria, dans la Biscaïe, avec les otages et la reine Éléonore, prêt à les conduire en France lorsque le traité seroit exécuté; il apprit par l'exprès qu'il avoit envoyé à Baïonne le refus que le roi avoit fait de le ratifier. Ayant pris les ordres de l'empereur, il vint à Cognac avec Moncade et le capitaine Alarçon, pour rappeler au roi ses engagements. Le roi reçut bien ces ambassadeurs, et, par les distinctions dont il honora le vice-roi, il prouva qu'il n'avoit pas oublié ses bons offices, mais il lui répéta ce qu'il avoit dit à son exprès. Les ambassadeurs restèrent à la cour, pour attendre la réponse des États de Bourgogne, et pour voir quel seroit le résultat de toutes les négociations dont cette cour étoit alors le centre.

Les puissances d'Italie, sur-tout le pape (1) et les Vénitiens, n'avoient pas manqué d'envoyer des députés pour complimenter le roi sur sa délivrance, pour le sonder sur ses projets et pour l'entraîner dans la ligue. Le roi ne donna pas beaucoup d'exercice à la pénétration de ces ministres; il laissa éclater devant eux tout son ressentiment contre l'empereur, il se plaignit avec la plus grande amertume de sa dureté, indigne, disoit-il, et d'un chrétien, et d'un prince, et d'un homme [a]; il rappela tout ce qu'il avoit souffert de contrainte, d'ennui, de chagrin et de maladie; il peignit la pitié

(1) Le pape avoit envoyé Chiappino de Mantoue; les Vénitiens, André Rosso, secrétaire de la seigneurie.

[a] Belcar., liv. 18, n. 51. Sleidan., commentar., liv. 6.

lâche et intéressée que Charles-Quint lui avoit témoignée, lorsque son état avoit fait craindre qu'il ne mourût sans avoir payé sa rançon, et la barbare inflexibilité qui avoit succédé à cette fausse pitié, lorsque sa santé rétablie avoit dissipé les basses craintes de l'empereur; il compara la rigueur cruelle dont on avoit usé envers lui avec la douceur généreuse que le roi Jean avoit trouvée en Angleterre dans ses vainqueurs; il dit aux ministres du pape et des Vénitiens qu'il avoit été à portée de juger par lui-même des vues et des projets de l'empereur, qu'il s'étoit convaincu que l'ambition de ce prince en vouloit à la liberté de toute l'Italie, qu'elle seroit à peine assouvie par l'usurpation de la monarchie universelle; qu'il étoit de l'intérêt de toute l'Europe chrétienne de se réunir contre cet ennemi commun, plus conjuré contre elle que les Turcs, de mettre à son avidité un frein qu'elle ne pût briser.

D'après des dispositions si clairement annoncées, il étoit aisé de voir que François respiroit uniquement la guerre, que sa haine pour Charles-Quint s'étoit encore aigrie par le malheur, qu'on n'avoit pas besoin de l'exciter à entrer dans la ligue, qu'il seroit le premier à y entraîner les autres puissances. Elle fut en effet conclue à Cognac le 22 mai; mais le roi ne voulut pas qu'elle fût publiée jusqu'à ce que les États de Bourgogne se fussent déclarés sur l'article du traité de Madrid qui concernoit le changement de domination.

Les ambassadeurs de l'empereur pressoient le roi de s'expliquer, et demandoient à prendre possession de la Bourgogne au nom de leur maître (1).

(1) Du Bellay dit que le prince d'Orange étoit déja en chemin

Les députés des États de Bourgogne arrivèrent à la cour, et déclarèrent, en présence des ambassadeurs de l'empereur, que la Bourgogne étoit française par devoir et par inclination, qu'elle ne vouloit point être autrichienne, que le traité de Madrid étoit nul, comme l'ouvrage de la violence et de la contrainte (1).

Que François I eût provoqué ou non cette décision, il l'adopta, du moins quant à la Bourgogne; il offrit à l'empereur d'exécuter le traité de Madrid dans tous les autres points, et de donner en échange de la Bourgogne deux millions; car il ne vouloit manquer à sa parole que le moins qu'il pourroit; et jamais engagement n'a été violé avec tant d'égard pour l'honneur, ni tant d'amour pour la justice [a].

L'empereur, à cette nouvelle, fit transférer les enfants de France à Valladolid, dans la vieille Castille, rejeta avec hauteur l'offre des deux millions, réclama la foi trahie, somma le roi de venir reprendre ses fers, et cependant laissa ses ambassadeurs en France pour négocier.

Leur présence ne servit qu'à leur faire recevoir un second affront, celui d'entendre publier la ligue. L'obstination constante de l'empereur à exiger la restitution de la Bourgogne força le roi de prendre ce parti; mais une répugnance secrète combattoit encore cette démarche forcée; le remords ne s'étouffoit point dans son cœur délicat, l'infidélité, si familière à tant de rois, lui étoit

pour aller commander dans cette province au nom de l'empereur.

(1) Ils dirent en propres termes : « Que cette paix étoit très injuste, et que combien que le roi eût beaucoup de pouvoir, toutefois cela n'étoit en son seul vouloir. »

[a] Belcar., liv. 18, n. 53.

trop étrangère, il avoit besoin d'être enhardi par des autorités. Il consulta son parlement et les grands de son royaume sur la validité du traité de Madrid, et sur la sommation que lui faisoit l'empereur de retourner en Espagne.

Il vint tenir son lit de justice au parlement pour cette affaire, le 12 décembre 1527.

L'assemblée étoit aussi solennelle que l'objet l'exigeoit. Le roi avoit à sa suite plusieurs cardinaux et archevêques, un grand nombre d'évêques, les princes de son sang, les chevaliers de l'ordre, une foule de gentilshommes, et on avoit joint aux officiers du parlement de Paris des députés des parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix, et le corps de ville de Paris. Le roi commença par faire prêter serment à toute l'assemblée de ne rien révéler de ce qu'il alloit dire. Il retraça ensuite toute l'histoire de son règne; il dit que, quand il parvint au trône, il avoit trouvé l'État endetté d'un million huit cent mille liv., la gendarmerie non payée, etc., et beaucoup d'autres abus qu'il avoit tâché de corriger.

En parlant de sa malheureuse expédition d'Italie, il dit : « Si mes sujets ont eu du mal, j'en ai eu avec eux. » Témoignage que beaucoup de rois, même alors, ne pouvoient pas se rendre.

Il raconta ensuite toute l'histoire de sa prison (1), il fit lire cet édit qu'il avoit remis à la duchesse d'Alençon, sa sœur, par lequel il cédoit la couronne à son fils, et se condamnoit à une captivité éternelle. A ce

(1) Manuscrits de Colbert, tom. 1 des mémoires concernant le parlement.

monument de son courage et de son amour pour ses peuples, tous les cœurs furent saisis d'admiration et pénétrés de tendresse.

Le roi continua son récit, il rendit compte de l'état de ses finances, il entra dans le détail des charges auxquelles il avoit à satisfaire, il montra la destination de ses deniers, il dit ce qu'il pouvoit fournir pour la rançon de ses fils, il demanda le reste.

Il finit par offrir de retourner en Espagne, si l'on ne pouvoit trouver aucun autre expédient. Il avoue qu'il avoit donné sa foi d'y retourner au bout de quatre mois, si le traité de Madrid n'étoit point exécuté, mais il prétendit ne l'avoir donnée que parcequ'il savoit qu'elle ne l'engageoit à rien, à cause du défaut de liberté.

On a beau dire, cette dernière proposition fait toujours de la peine, Qu'est-ce que c'est que de donner sa parole, parcequ'on sait qu'elle n'engage pas?

Le clergé répondit par la bouche du cardinal de Bourbon, qu'il le conseilleroit selon sa conscience, et l'aideroit en tout ce qu'il pourroit.

La noblesse répondit la même chose par la bouche du duc de Vendôme, et ajouta qu'elle étoit prête à employer à son service *corps* et *biens*.

Le premier président de Selve fit au roi les plus tendres remerciements, tant pour sa compagnie que pour les autres compagnies souveraines et le corps de ville; il appliqua au roi les paroles d'Esdras à Artaxercès : « Benedictus Dominus Deus, qui dedit hanc voluntatem in cor regis (1).

(1) « Béni soit le Seigneur, le Dieu de nos pères, qui a mis au « cœur du roi cette pensée. » Esdras, liv. 1, chap 7, vers. 27.

Quoique le roi eût commencé par déclarer à ces différents corps qu'il ne les avoit point assemblés par forme d'États, il décida qu'ils délibéreroient à part. Chacun de ces corps voulut relire en particulier l'édit d'abdication, et cette lecture touchante dicta leurs suffrages.

La délibération dura quatre jours. Le 16 décembre, le parlement arrêta que le roi n'étoit obligé ni de retourner en Espagne, ni d'exécuter le traité de Madrid; qu'il pouvoit *saintement et justement* lever sur ses sujets exempts et non exempts deux millions pour la rançon de ses fils, et les autres besoins de l'État.

Cette décision affermit le roi dans l'avis dont il s'efforçoit d'être sur la nullité prétendue de ses engagements; mais l'État pouvoit avoir raison sans que le roi cessât absolument d'avoir tort, c'étoit lui qui avoit promis. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Espagnols raisonnoient tout autrement sur cette affaire.

« Puisque les rois, disoient-ils, veulent paroître à la « tête de leurs armées, la gloire leur semble donc assez « belle pour mériter qu'ils en courent tous les ris- « ques (1), comme la prison et les traités onéreux qu'elle « peut entraîner. Si les traités où la force a eu quelque « part étoient nuls, quels droits seroient légitimes? où la « paix se trouveroit-elle ?

« Il est vrai qu'aucun particulier ne peut se prévaloir « contre un autre des engagements qu'il a pu lui extor- « quer par violence, parceque le droit de la guerre n'est « point établi entre les particuliers, et que les lois posi-

(1) Ant. de Vera, hist. de Charles V.

« tives, qui servent de fondement à la société, défendent « la violence et annullent ses effets; mais il n'est ni de « la dignité ni de l'intérêt des rois d'alléguer la con- « trainte pour éluder leurs engagements : si ce dange- « reux système étoit admis, il produiroit l'un de ces « deux effets, ou de rendre éternelle la captivité des « princes, ou de rendre nos guerres plus barbares, et « de souiller du sang des rois nos armes sacriléges. »

Le généreux roi Jean, qui disoit : « Que la vérité et la « bonne foi, si elles étoient perdues dans le monde, de- « vroient se retrouver dans la bouche des rois », étoit bien éloigné de croire que les engagements qu'ils contractoient en prison fussent nuls, lui qui, ayant appris que le duc d'Anjou, son fils, s'étoit sauvé d'Angleterre où il étoit en otage, y retourna lui même pour acquitter la foi donnée, et pour traiter de la rançon de son fils.

Sans doute en cette occasion le roi Jean fut plus grand que François; mais il faut admirer le premier, et plutôt plaindre que blâmer le second.

C'étoit dans la ligue que résidoit le seul espoir de la délivrance des princes, le roi s'y livra tout entier. Cette ligue qui, dans l'origine, n'avoit été qu'une conjuration (1), prit une forme plus légitime et s'appela *sainte*, parceque le pape en étoit le chef [a], il y fit entrer les Florentins, mais les Vénitiens ne purent obtenir de lui que le duc de Ferrare y fût admis. On y fit entrer les Suisses pour avoir leurs soldats, et le roi d'Angleterre pour avoir son argent. Celui-ci fut déclaré protecteur de la ligue, et ne fit rien pour elle.

(1) Voir le chapitre précédent.
[a] Belcar., liv. 18, n. 55.

L'objet de la ligue, tel qu'il fut fixé par le traité, étoit d'assurer le Milanez à François Sforce qui épouseroit une princesse du sang de France [a], paieroit à Maximilien Sforce son frère, qui vivoit toujours en France, la pension que le roi lui avoit payée jusqu'alors, et au roi lui-même un tribut annuel de cinquante mille écus. A ces conditions, le roi confirmoit la cession qu'il avoit faite du Milanez, et ne se réservoit que la cité de Gênes et le comté d'Ast, lorsqu'on les auroit repris.

On devoit aussi conquérir le royaume de Naples, dont le pape donneroit, l'investiture à qui il voudroit, non cependant sans l'aveu des autres confédérés. Si le roi d'Angleterre et le cardinal d'Yorck servoient bien la ligue, ils devoient avoir dans le royaume de Naples, le premier une principauté de trente mille ducats de revenu, le second une de dix mille. Au reste, on n'enlevoit point irrévocablement ce royaume à l'empereur, on lui laissoit la liberté d'entrer lui-même dans la ligue qui se formoit contre lui; à ce prix il pouvoit conserver le royaume de Naples et ne perdre que le Milanez [b]. Sur-tout aucun des confédérés ne devoit poser les armes qu'après avoir forcé l'empereur à mettre les princes en liberté. On fixa le nombre de troupes que chaque puissance fourniroit, elles devoient former une armée capable d'exécuter les plus grands projets, si elle n'eût obéi qu'à un seul chef, si elle n'eût pas été formée de parties discordantes et mal unies.

L'expédition la plus pressée étoit de voler au secours du duc de Milan, sur qui s'acharnoit toujours la vengeance de l'empereur; il ne restoit plus au malheureux

[a] Sleidan., commentar., liv. 6. [b] Belcar., liv. 18, n. 54.

Sforce, comme on l'a déja dit, que les châteaux de Crémone et de Milan; Pescaire avoit envahi tout le reste; à peine la mort de ce général laissa-t-elle respirer Sforce un moment dans le château de Milan, où il étoit assiégé, bientôt Antoine de Léve et le marquis du Guast reprirent les opérations du siége avec la plus grande vivacité.

Les vivres manquoient aux assiégés; mais lorsqu'ils considéroient le sort des peuples soumis à l'armée impériale, ils ne pouvoient chercher de ressource que dans le désespoir. La faim et la mort étoient moins cruelles que le joug espagnol. La ville de Milan l'éprouvoit; il y avoit long-temps qu'elle s'étoit rendue au marquis de Pescaire, dans l'espérance de jouir sous la tyrannie de l'empereur du repos que ses ducs particuliers n'avoient pu lui procurer; mais ce qu'elle avoit souffert jusqu'alors et la peste qui l'avoit ravagée les années précédentes n'étoient encore qu'un foible prélude de ses maux. L'empereur n'envoyant point d'argent en Italie, et ses troupes n'étant point payées, les généraux les avoient distribuées dans diverses places du Milanez, où elles vivoient à discrétion. Chaque officier, chaque gendarme, chaque soldat devoit être logé et nourri par ceux des habitants dont la maison leur avoit été assignée ou avoit été choisie par eux. Les Impériaux qui étoient logés à Milan exigeoient des vivres, non seulement pour eux, mais encore pour leurs amis qui venoient les voir en foule. Leurs hôtes n'ayant pas assez de vivres pour tant de personnes, se voyoient souvent arracher leur propre subsistance, et, pour se conserver le nécessaire, étoient obligés de traiter avec les soldats

et de leur donner de l'argent au lieu de vivres. Alors ces soldats alloient forcer un autre bourgeois de les loger et de les nourrir eux et leurs amis. Il y avoit tel soldat qui avoit à-la-fois cinq ou six hôtes, dont un seul le logeoit et le nourrissoit, tandis que tous les autres lui donnoient de l'argent pour son logement et sa nourriture. Ces contributions étoient exigées avec la plus grande rigueur, le moindre retardement étoit puni par d'affreuses violences. Bientôt ces exactions n'eurent plus de bornes. Chaque soldat vouloit avoir une table abondamment, délicatement servie, et de l'argent à profusion. Les Allemands et les Espagnols disputoient d'avarice, d'insolence et de cruauté. La patience échappa quelquefois aux malheureux Milanais, le désespoir leur fit prendre les armes contre leurs tyrans et leurs bourreaux; mais comme une rage aveugle présidoit seule à ces séditions, de Léve et du Guast les apaisèrent aisément, moitié par adresse, moitié par force. L'esclavage des Milanais n'en devint que plus insupportable. On les désarma, pour prévenir de nouveaux soulèvements; sous prétexte de faire la recherche des armes, les soldats pénétroient dans les endroits les plus cachés et pilloient par-tout à loisir. Pour se soustraire à tant d'horreurs, les Milanais n'avoient plus d'autre ressource que de sortir de la ville avec tout ce qu'ils pourroient emporter; mais toutes les portes, toutes les avenues étoient soigneusement gardées, et les défenses de sortir si expresses, qu'on n'osoit s'y exposer qu'après avoir pris le parti de renoncer à la vie, s'il le falloit. Pour prévenir ces fuites que le désespoir rendoit cependant assez fréquentes, les Espagnols enchaînoient leurs hôtes, hom-

mes, femmes, enfants dans les maisons; ils forçoient les domestiques, le poignard sur la gorge, de leur découvrir l'endroit où leurs maîtres avoient caché leur argent. A cette monstrueuse barbarie se joignoit une incontinence féroce; ils abusoient brutalement de l'un et de l'autre sexe, sans que ni l'âge, ni le malheur, ni les cris, ni les larmes de ces innocentes victimes pussent troubler leurs infames plaisirs. Ceux qui avoient vu autrefois Milan dans sa splendeur ne le reconnoissoient plus. Le commerce, ce principe de richesses, les arts qui le nourrissent, le luxe qu'il fait naître et qu'il entretient à son tour, les fêtes, les plaisirs, la joie avoient fui de cette ville infortunée. Ce n'étoit plus qu'un vaste cachot, où des milliers de captifs expiroient chaque jour dans l'opprobre et dans la rage; les magasins étoient vides, les comptoirs abandonnés, les maisons fermées; l'or, l'argent, les effets précieux confiés au sein de la terre; nulles liaisons, nulle société; à peine voyoit-on se traîner languissamment dans les rues quelques tristes citoyens revêtus de haillons, la honte et la misère sur le front, le désespoir dans le cœur [a].

Les Milanais s'étoient quelquefois adressés à l'empereur, ils l'avoient conjuré, par ses intérêts, par les droits sacrés de l'humanité, d'adoucir l'excès de leur misère. L'empereur qui ne la voyoit point, qui la croyoit exagérée, et qui ne pouvoit payer son armée, faisoit aux Milanais des promesses vagues. Ces promesses ne soulageoient point leurs maux, et le temps les aggravoit.

Telle étoit la perspective épouvantable et prochaine

[a] Guicciard., liv. 17.

que la ville de Milan offroit aux regards du château, et qui l'invitoit à ne se rendre jamais. Quelques soldats s'y défendoient encore avec leur duc, pour l'arracher, pour s'arracher eux-mêmes à une pareille destinée; les confédérés ne pouvoient faire de trop prompts efforts pour les dégager. Les puissances d'Italie, comme plus voisines et du mal et du reméde, s'ébranlèrent les premières. Pendant que François balançoit encore à servir la ligue, dans l'espérance que l'empereur se contenteroit des deux millions offerts en échange de la Bourgogne, les troupes du pape, des Florentins, des Vénitiens, s'avançoient lentement vers Milan. Le comte Guy Rangon commandoit les troupes de l'Église, les lances florentines étoient conduites par Vitelli, le célèbre Jean de Médicis, guéri de la blessure qui l'avoit empêché d'assister à la bataille de Pavie (1), étoit capitaine-général de l'infanterie italienne, Guichardin avoit le titre de lieutenant-général de l'armée de l'Église; les Vénitiens avoient pour capitaine-général le duc d'Urbin, et pour provéditeur Pierre Pesaro. On n'avoit point nommé de généralissime, mais ce tort sembloit en quelque sorte réparé par la déférence de tous ces chefs pour le duc d'Urbin (2), à qui ses guerres contre le saint-siége avoient acquis de la considération. Les talents de ce général, sans être à mépriser, n'avoient pourtant rien d'éminent, et il n'est pas sûr que ses intentions fussent droites; il fut accusé d'avoir cherché à prolonger la guerre, et d'avoir craint de rendre trop puissante une ligue dont un pape du nom de Médicis étoit le chef; il n'avoit pas

(1) Voir le dixième chapitre de ce second livre.
(2) La Rovère.

oublié les injures qu'il avoit reçues de Léon X et de Clément VII lui-même, alors cardinal; il voyoit avec indignation les Florentins garder toujours le fort de Saint-Léo, et tout le Montefeltro usurpés sur lui, et la fille unique de Laurent de Médicis (1) prendre le titre de duchesse d'Urbin.

Le duc d'Urbin dans le cours de cette guerre parut s'attacher davantage à essayer son autorité sur les chefs et sur l'armée, qu'à procurer des succès à la ligue. Dans les conseils il prévenoit toujours l'avis des chefs, et annonçoit d'abord le sien avec tant de hauteur, qu'on osoit à peine le combattre; Guichardin prit quelquefois cette liberté, mais toujours en vain, quoique souvent il eût raison. Dans les opérations militaires, le duc d'Urbin fatiguoit quelquefois l'armée par des mouvements sans objet, dont il ne rendoit point raison, et qui sembloient n'avoir pour but que d'accoutumer les soldats à l'obéissance et les chefs à la soumission [a]; il se rendit maître à la vérité de Lodi, place importante que le marquis du Guast tenta vainement de reprendre; mais s'étant ensuite avancé pour dégager le château de Milan, premier et principal objet de cette guerre, une terreur panique ou un vertige imprévu lui fit faire tout-à-coup une retraite honteuse à laquelle Guichardin s'opposa de tout son pouvoir, et dont Jean de Médicis fut indigné [b].

(1) Mort en 1519, comme on l'a dit, ainsi que Marguerite de Boulogne, sa femme. Leur fille, dont il est ici question, fut la fameuse Catherine de Médicis. Voir le quatrième chapitre du livre premier.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

[b] Belcar., liv. 19, n. 2, 4, 6.

L'irrésolution et l'incertitude régnoient dans l'armée, et plus encore dans les cabinets des princes, les hostilités languissoient, les négociations étoient ouvertes par-tout; l'empereur traitoit avec le roi pour l'engager à exécuter le traité de Madrid; avec le duc de Milan, pour l'engager à remettre le reste de ses États, à se confier en sa justice et en sa miséricorde; avec le pape, pour le détacher de la ligue; avec les Colonnes, pour les soulever contre le pape, dont ils étoient ennemis personnels; avec les Vénitiens, pour empêcher qu'ils ne resserrassent les nœuds de leur ancienne union avec la France. Tous les confédérés traitoient aussi entre eux; chaque jour voyoit éclore des projets de traités particuliers contraires au traité général de la ligue. Tantôt on offroit au roi de France de conquérir le Milanez pour lui-même, tantôt on vouloit qu'il se contentât du comté d'Ast et de la ville de Gênes, suivant le traité de Coignac; d'autres fois on lui faisoit d'autres propositions plus ou moins vagues selon le plus ou le moins de besoin qu'on croyoit avoir de lui. Personne ne savoit ce qu'il vouloit. La défiance et le défaut de concert traversoient toutes les démarches; les confédérés faisoient faire des levées en Suisse par Médéquin (1), et par l'évêque de Lodi; François I, auquel par un raffinement ridicule la ligue faisoit mystère de ces levées, s'y opposoit par le ministère de son agent auprès des cantons; les uns vouloient qu'on se contentât des troupes italiennes, dont la fidélité seroit plus sûre; les autres croyoient qu'on ne vaincroit qu'à force

(1) Il servoit alors la ligue contre l'empereur; il se faisoit nommer le marquis de Marignan.

de Suisses. Le roi d'Angleterre et le cardinal d'Yorck demandoient que les principautés qu'on leur avoit assignées pour prix des services qu'ils ne rendoient pas à la ligue, fussent dans le Milanez, au lieu d'être dans le royaume de Naples. François I ne témoignoit pas plus de zèle pour la ligue, il ne lui avoit fourni encore ni troupes ni argent. Toute son ardeur guerrière se ralentissoit alors; soit que l'inaction de sa prison l'eût accoutumé à une vie oisive, soit que le desir de tenir sa parole à l'empereur ne lui eût permis d'entrer dans la ligue que pour intimider ce prince et l'engager à se contenter des deux millions pour la Bourgogne. D'ailleurs la volupté l'amollissoit de plus en plus; l'amour qui pourroit servir d'aiguillon à la gloire, mais qui en est trop souvent le fléau, l'arrêtoit dans sa course; une des filles de la suite de la duchesse d'Angoulême (Anne de Pisseleu, qu'il fit depuis duchesse d'Étampes) avoit remplacé la comtesse de Châteaubriant.

Pendant qu'il languissoit ainsi, l'empereur, qui n'étoit amoureux que par délassement et qui ne négligeoit pas ses affaires, songeoit à tirer parti des talents supérieurs du duc de Bourbon, que l'inexécution du traité de Madrid laissoit toujours en Espagne [a]; il l'envoya poursuivre la conquête du Milanez, dont il lui promettoit l'investiture, lorsqu'il en auroit dépouillé Sforce; l'empereur espéroit trouver plus de fidélité dans un prince étranger et proscrit, qui auroit toujours besoin de son appui, que dans un souverain dont la maison avoit au trône ducal des droits déja anciens, reconnus par les

[a] Belcar., liv. 18, n. 53.

puissances d'Italie, et qui pouvoient devenir indépendants des volontés de l'empereur.

Le duc de Bourbon arrivé à Milan, les magistrats lui font une peinture énergique de leurs maux; les cris et les larmes d'un peuple désespéré la rendoient plus énergique encore. Bourbon, que ses propres malheurs avoient dû rendre sensible, et qui dans un temps plus heureux pour eux et pour lui avoit été leur gouverneur sous François I, les console, les encourage, pleure avec eux, leur promet un prompt soulagement, mais il leur avoue que le défaut d'argent étant la source de tous ces désordres, il faut de l'argent pour les faire cesser; il les conjure de faire un dernier effort, afin de fournir trente mille ducats pour la solde d'un mois; il jure que moyennant ce secours il fera camper l'armée hors de la ville. « Je sais, leur dit-il, que vous avez souvent été trompés « par de semblables promesses, mais, ajouta-t-il, si je « vous trompe, que Dieu qui m'entend, me fasse périr « au premier assaut ou à la première bataille du premier « coup que tireront les ennemis. »

Ces paroles furent bien remarquées alors, et le furent encore davantage dans la suite.

Quoique trente mille ducats parussent une somme exorbitante aux Milanais épuisés par tant d'extorsions, cependant si à ce prix ils alloient être délivrés de l'armée impériale, il n'y avoit pas à balancer; chacun fait ses efforts, ils vont déterrer leur argent, ils l'apportent pleins de crainte et d'espérance aux pieds de Bourbon. Ce général se contente de faire passer de la ville dans les faubourgs quelques compagnies; il ne voulut ou ne put pousser plus loin l'exécution de sa parole. Le gros

de l'armée qui faisoit le siége du château, reste toujours dans la ville et continue d'y commettre les mêmes excès; les Milanais, trahis dans leur dernière espérance, connoissent enfin qu'ils n'ont plus d'asile contre la barbarie des Espagnols que dans la mort. La plupart embrassent cette horrible ressource, les uns se précipitent du haut des toits et s'écrasent sur le pavé, les autres se pendent dans leurs maisons; ces effroyables aventures se multiplient de jour en jour sous les yeux cruels des Espagnols, qui daignent à peine s'en apercevoir, et poursuivent le cours de leurs violences.

C'est ainsi que des hommes traitoient des hommes à Milan, et voilà les effets de la guerre.

Cependant les défenseurs du château, instruits et peut-être témoins de toutes ces horreurs, étoient réduits à se rendre, pour ne pas laisser tomber leur duc entre les mains des Impériaux; La Rovère, qui s'étoit éloigné de Milan, lorsqu'il pouvoit le secourir, examinoit dans le conseil s'il étoit à propos de s'en approcher, lorsqu'il apprit que Sforce avoit remis le château de Milan au duc de Bourbon [a].

La capitulation portoit que Sforce pourroit se retirer dans la ville de Côme et qu'il en auroit le gouvernement; c'étoit le reléguer à l'extrémité de ses États, dans une place sans conséquence, parcequ'elle étoit sans communication avec les autres; Sforce s'étoit flatté, du moins, que la garnison de cette ville en sortiroit à son arrivée; mais les Impériaux interprétant à leur gré les lois qu'ils avoient eux-mêmes dictées, prétendirent que

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

le duc devoit s'estimer trop heureux qu'on le laissât demeurer dans Côme en sûreté; Sforce, qui ne croyoit pas y être en sûreté si la garnison y restoit, prit contre sa première intention, un parti capable d'irriter l'empereur; il alla trouver les confédérés à Lodi, place qu'il devoit à leurs armes, et qui étoit avec le château de Crémone, la seule qui lui restât [a]. Quelque temps après, les confédérés s'emparèrent aussi de la ville de Crémone; mais cette expédition, faite mal-à-propos, fit perdre l'occasion de surprendre Gênes. Une flotte que la France venoit d'équiper conformément au traité de Coignac, et la flotte combinée du pape et des Vénitiens, s'étoient rangées aux deux côtés de Gênes; la première à Savonne, au couchant de Gênes; la seconde à Porto-Fino, au levant; de là elles croisoient perpétuellement dans ces mers, et resserrant Gênes de ce côté, qui fait sa plus grande force, elles la réduisoient à manquer de vivres; les commandants des flottes demandoient que l'armée des confédérés détachât quatre mille hommes d'infanterie, pour resserrer pareillement Gênes du côté de la terre; ils répondoient de la soumettre, mais le duc d'Urbin, occupé alors au siége de Crémone, ne voulut pas faire une diversion si utile, et par ce refus fit manquer l'entreprise [b].

Enfin le secours de terre que le roi devoit fournir à la ligue arrive dans le Piémont; c'étoient cinq cents lances françaises et quatre mille hommes d'infanterie commandés par le marquis de Saluces, des talents duquel le roi lui-même avoit assez mauvaise opinion.

[a] Guicciard., liv. 16. [b] Belcar., liv. 19, n. 10.

La ligue acquit encore de nouveaux alliés. Ce Médéquin, ce marquis de Marignan, qui avoit tant influé sur le succès de Pavie, en forçant par la prise de Chiavenne les Grisons à quitter l'armée française, étoit à Lodi dans l'armée des confédérés, lorsque Sforce y arriva, sortant du château de Milan. Médéquin, qui avoit été son secrétaire et qui l'avoit offensé par tant de trahisons, sur-tout par la surprise de Musso, ne put soutenir son aspect et quitta l'armée; il eut l'insolence d'être mécontent de ce que la ligue lui préféroit Sforce, et il en témoigna son mécontentement d'une manière plus insolente encore en faisant arrêter un des ambassadeurs de Venise (qui alloit en France), sous prétexte que la ligue lui devoit de l'argent pour les levées qu'il avoit faites en Suisse. Les Grisons venoient de reprendre sur lui Chiavenne, mais il les gênoit tant par des impôts qu'il avoit établis sur la navigation du lac de Côme, dont la ville de Musso le rendoit le maître, que les Grisons, pour s'exempter de ces droits, lui avoient donné cinq mille cinq cents ducats et lui en avoient promis encore autant. Les Grisons n'étoient point des alliés à dédaigner, Bourbon le savoit bien, et il faisoit faire des levées chez eux; il falloit empêcher ces levées d'aller joindre l'armée impériale, il falloit empêcher aussi que les Grisons ne livrassent passage à des troupes que le duc de Bourbon faisoit venir d'Allemagne; les Grisons, sur les sollicitations de la ligue, consentirent à ces deux points, et même à un troisième, qui étoit de fournir deux mille hommes à la ligue, et la ligue promit de les acquitter envers le marquis de Marignan, des cinq ducats qui restoient à payer, de leur rembourser

ceux qu'ils avoient déja payés, et de faire cesser les vexations de cet aventurier.

La ligue avec tous ces secours n'en devint ni plus entreprenante ni moins irrésolue; il est vrai que l'empereur sut l'affoiblir par une diversion adroitement ménagée; les Colonne, dont la destinée fut plus d'une fois de faire trembler les papes, étoient alors doublement ennemis de Clément VII, comme sujets de l'empereur dans le royaume de Naples, et plus encore pour des raisons qui leur étoient personnelles. Ces Colonne étoient Vespasien, fils de Prosper; Ascagne, fils de Fabrice, et le cardinal Pompée Colonne (1), le plus violent et le plus furieux des trois; ils menaçoient les États de l'église du côté du royaume de Naples, ce qui obligeoit le pape d'entretenir une armée de ce côté-là, et l'empêchoit de secourir la ligue aussi puissamment qu'il l'auroit pu faire; il crut se délivrer de ces ennemis par un traité de paix dont Vespasien Colonne jura l'observation en son nom et au nom de ses cousins. Sur la foi de ce serment et de ce traité, le pape licencia une partie de l'armée qu'il entretenoit à Rome, et envoya le reste à l'armée de la ligue : les Colonne soulevés par l'empereur, trouvant l'occasion favorable, surprennent Rome pendant la nuit, se saisissent de trois portes, avancent en massacrant tout ce qui leur résiste; le cardinal Pompée Colonne ne se proposoit rien moins que d'égorger le pape, et d'aller, les mains teintes de son sang, forcer les cardinaux à le couronner lui-même; il marchoit déja vers Saint-Pierre et vers le Vatican. Le pape, écrasé

(1) Prosper et Fabrice étoient cousins-germains, le cardinal Pompée étoit neveu de Prosper.

de ce coup de foudre, n'a pas la force de prendre un parti, il n'avoit plus de troupes; il ne pouvoit compter sur le peuple, dont la moitié voyoit cet événement avec joie, et l'autre moitié avec indifférence. L'excès du péril ranima son courage; il voulut aller, revêtu des habits pontificaux, attendre ses ennemis sur le siége apostolique, comme avoit fait Boniface VIII, lorsqu'il avoit été surpris par Sciarra Colonne; mais cet appareil imposant n'avoit pas plus arrêté la fureur de Sciarra Colonne, qu'un stratagème à-peu-près pareil des sénateurs romains n'avoit arrêté celle des Gaulois, lorsqu'ils avoient pris Rome. La fuite étoit plus sûre que tout cet héroïsme forcé : les cardinaux qui entouroient Clément, effrayés de son danger, se jetèrent à ses pieds pour l'engager à s'y soustraire; ils eurent beaucoup de peine à obtenir qu'il se retirât avec eux dans le château Saint-Ange. Il étoit temps qu'il prît ce parti; à peine étoit-il sorti de son palais, que les troupes de Colonne y entrèrent et le mirent au pillage, elles pillèrent aussi les ornements de la Basilique de Saint-Pierre; mais le désordre dura peu, le canon du château Saint-Ange arrêta l'impétuosité des Colonne. Moncade, qui étoit alors ambassadeur de l'empereur auprès du pape (car, malgré la rupture, les diverses puissances avoient des ambassadeurs dans les cours ennemies), Moncade se rendit au château Saint-Ange, et voulut être médiateur entre le pape et les Colonne; il fit également la loi à tous les deux partis [a], il accorda au pape une trêve au nom de l'empereur, et força les Colonne, qui n'agissoient que

[a] Guicciard., liv. 17. Mém. de du Bellay, liv. 3.

sous l'autorité de l'empereur, d'y consentir. La trêve étoit de quatre mois. Les Impériaux firent sortir leurs troupes de Rome et de tout l'État ecclésiastique; mais le pape fut obligé de rappeler celles qu'il avoit dans la ligue, ce qui dérangea tous les projets de cette armée.

Ce que Rome et le pape souffrirent en cette occasion n'étoit que l'avant-coureur des maux bien plus grands qui les attendoient. Rome devoit être réduite à envier le sort de Milan.

L'empereur eût aisément subjugué toute l'Italie, si l'argent eût secondé ses intrigues et ses armes, mais, faute de ce nerf puissant de la guerre, il ne pouvoit tirer de l'Allemagne les troupes dont il avoit besoin; l'archiduc, son frère, plus pauvre que lui, ne pouvoit lui fournir ces secours; Bourbon, plus pauvre qu'eux, avoit su, par la confiance qu'inspiroient ses talents et sa réputation, tirer de ce pays cette troupe d'Allemands qui avoient tant contribué à la victoire de Pavie : le chef de ces Allemands, George Fronsberg, qui avoit vaincu sous lui, et à qui l'amour de la patrie et l'horreur de la religion romaine rendoient tout possible, détermina un grand nombre de Lansquenets à le suivre en Italie, moyennant un écu d'engagement par tête : il leur promit une fortune immense dans cette heureuse contrée, il leur rappela tout ce que le pillage du camp français à Pavie avoit procuré de richesses à leurs compatriotes, l'archiduc les fournit d'artillerie et de chevaux. Ils partirent pleins d'espérance, profanant sur leur route les vases sacrés, et déchirant les images.

Au bruit de leur marche, le duc d'Urbin qui avoit pris trop tard le parti d'assiéger Gênes, leva le siége pour

aller empêcher leur jonction avec l'armée de Bourbon. Il voulut les attendre au passage de quelques rivières ou à la sortie de quelques défilés; mais il se trompa d'abord sur leur route; il croyoit qu'ils passeroient par le Bressan et le Bergamasque, et il s'avançoit contre eux vers l'Adda, tandis qu'ils traversoient le Trentin, le Véronèse et le Mantouan. Le duc d'Urbin, rectifiant sa marche sur celle des ennemis, les alla chercher dans le Mantouan, et par malheur il les rencontra : ce fut près de Borgo-Forté, vers le confluent de l'Oglio et du Pô : on eût dû sans doute attendre pour les attaquer qu'ils tentassent le passage du Pô : on crut devoir prévenir ce moment. Le duc de Ferrare que le pape avoit refusé d'admettre dans la ligue, s'étoit jeté entre les bras de l'empereur. Le moindre ennemi peut être dangereux, le moindre ami peut être utile, le duc de Ferrare fit tenir aux Allemands à Borgo-Forté quelques fauconneaux qui les servirent très bien; un entre autres fracassa la cuisse au fameux Jean de Médicis, qui chargeoit les Allemands à la tête des chevau-legers [a] : il fut transporté à Mantoue, et il y mourut de cette blessure (1). Brantôme et Varillas disent qu'on lui coupa la cuisse, et que Médicis, sans vouloir souffrir ni qu'on le soutînt ni qu'on lui bandât les yeux, poussa la fermeté jusqu'à tenir lui-même la lumière pendant l'opération, sans qu'il parût la moindre altération sur son visage.

C'étoit le seul de tous les chefs de la ligue que les ennemis craignissent; tous les partis tour-à-tour avoient

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. Belcar., liv. 19, n. 11.

(1) Brant., homm. illustres et capitaines étrangers, art. Jean ou Jeannin de Médicis.

éprouvé son courage. Un tempérament plein de feu le précipitoit dans toutes les occasions périlleuses; ses talents que l'expérience mûrissoit tous les jours, sembloient devoir rendre à l'Italie les Pescaire et les Colonne réunis en lui seul. Il mourut à vingt-neuf ans. Les exploits dont il remplit cet espace si court auroient suffi pour illustrer une longue carrière.

La troupe particulière dont il étoit le chef, pour témoigner la douleur qu'elle avoit de sa perte, arbora le drapeau noir (1) qu'elle conserva depuis ; monument respectable de la gloire du général et de l'amour de ses soldats. Elle prit le nom de Bandes-Noires, qu'avoit porté la troupe du duc de Gueldres, détruite à Pavie.

Les confédérés après cette perte, la plus grande qu'ils pussent faire, devinrent moins ardents à poursuivre les ennemis; mais, donnant dans un autre excès, ils le devinrent trop peu; ils laissèrent les Allemands côtoyer sans obstacle le Pô, choisir l'endroit où ils le passeroient, le passer à Ostiglia, passer ensuite la Secchia, la Lenza, la Parma, le Taro, la Nura, et se joindre à un détachement des Impériaux vers Plaisance.

Cet accroissement de forces rendoit Bourbon à-peu-près égal aux confédérés, et son génie le rendoit bien supérieur, mais il étoit plus embarrassé des troupes qu'il avoit, que de celles qu'il n'avoit pas; l'argent lui manquoit toujours; il avoit beau combler le désespoir des Milanais, dévorer leur substance, faire périr dans les prisons les bourgeois qu'il croyoit les plus riches,

(1) Brantôme dit que c'étoit Jean de Médicis lui-même qui avoit fait prendre à sa troupe le drapeau noir, à la mort de Léon X. (Brant., capitaines étrangers, tome second.)

déchirer les autres par les plus cruelles tortures, il n'en pouvoit plus rien tirer; toutes les ressources étoient épuisées; toutes les églises étoient dépouillées de leur argenterie, usage qui commençoit à devenir fréquent, et auquel les Espagnols s'étoient accoutumés aussi-bien que les Allemands; ils s'étoient accoutumés à un usage plus odieux encore, celui de voir sans émotion couler les pleurs et le sang des infortunés : on a vu par quelle monstrueuse barbarie ils se procuroient dans Milan une opulence détestable ; les sources de cette opulence étoient taries, et ils ne demandoient pas mieux que d'être conduits dans une autre ville plus riche, dont ils pussent opprimer les habitants avec plus de fruit; mais quelle que fût leur destination, ils vouloient, avant tout, qu'on leur payât toutes les montres qui leur étoient dues. La longue habitude qu'ils avoient de la licence obligeoit leurs généraux de se conformer à leur volonté, qui d'ailleurs avoit au moins les apparences de la justice. Bourbon imagina pour les satisfaire un stratagème qui lui réussit. Moron, toujours enfermé au château de Pavie, attendoit que l'empereur ordonnât de son sort; on lui avoit fait son procès; convaincu d'avoir soulevé contre l'empereur toute l'Europe, et sur-tout Sforce son maître, d'avoir voulu séduire le marquis de Pescaire et faire égorger l'armée impériale, il fut condamné à perdre la tête. Bourbon lui promit la vie moyennant vingt mille ducats ; Moron, voyant qu'on traitoit avec lui, crut qu'on ne se détermineroit pas aisément à perdre un homme dont on pouvoit employer si utilement les talents en les tournant contre la ligue; il refusa de donner cette somme. Bourbon, sans s'amu-

ser à marchander, fit tout préparer pour son supplice; la peur saisit Moron, et la nuit du jour qu'il devoit être conduit à l'échafaud, il fournit les vingt mille ducats [a]. Échappé ainsi à la mort, il se fit connoître de plus en plus au duc de Bourbon, qui admira ses talents et goûta son caractère : bientôt il eut sur l'esprit de ce général un ascendant presque égal à celui qu'il avoit eu sur celui de Sforce.

1527.

Pâques le 21 avril.

Lorsque la vente honteuse de la grace de Moron, l'enlèvement scandaleux des derniers ornements des dernières églises, la multiplication barbare des supplices, des gênes, des estrapades contre les malheureux Milanais, eurent mis Bourbon en état de satisfaire en partie ses troupes, il les fit défiler vers Pavie, leur annonçant qu'il les alloit mener dans un lieu où elles s'enrichiroient à jamais [b]. Le ton dont il faisoit cette promesse, l'air de mystère et de confiance à-la-fois qu'on voyoit sur son visage, piquèrent et réveillèrent les esprits; on ne parloit plus que des victoires de Marignan et de Pavie; on espéroit tout du héros qui avoit fixé la fortune dans ces deux batailles; on ne pouvoit que vaincre sous lui; tout retentissoit de sa gloire; les soldats dans leurs chansons l'élevoient au-dessus de tous les conquérants. « Nous vous suivrons par-tout (1),

[a] Guicciard., liv. 17.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 3.
(1) Brantôme, capit. étrang., art. Bourbon.

« crioient-ils avec un enthousiasme effréné, dussiez-« vous nous mener à tous les diables. »

Ces transports, ce dévouement aveugle étoient pour Bourbon le dédommagement le plus flatteur de ses disgraces; ses longs ennuis cédoient au plaisir si touchant de se voir adoré par tant de braves hommes, et d'être plus roi dans son camp qne Charles et François ne l'étoient dans leurs cours. Ce prince si fier et si froid avec les courtisans savoit gagner le cœur des soldats par l'affabilité, comme il savoit exciter leur admiration par sa valeur; il affectoit avec eux ce ton d'égalité qu'il connoissoit si propre à les séduire : « mes enfants, leur « disoit-il, je suis un pauvre cavalier, je n'ai pas un sol « non plus que vous, faisons fortune ensemble. » Il leur avoit distribué sa vaisselle, ses meubles, ses bijoux, ses habits, et ne s'étoit réservé qu'une casaque de toile d'argent, qu'il portoit sur ses armes; son armée étoit devenue sa famille, sa patrie, sa fortune. Bourbon ne savoit plus lui-même jusqu'où ce personnage d'aventurier illustre alloit l'entraîner; il pouvoit être duc de Milan, il pouvoit se faire roi de Naples, il pouvoit bouleverser l'Italie et y fonder une monarchie nouvelle, une juste vengeance l'animoit contre son pays, où la duchesse d'Angoulême régnoit encore sous l'autorité de François; il étoit mécontent de l'empereur, qui ne lui avoit point tenu parole sur son mariage avec la reine de Portugal, et qui ne vouloit l'employer que comme un instrument servile de sa grandeur; il avoit à se faire un sort également indépendant et de ses ennemis et de ses protecteurs. Son armée étoit plus à lui qu'à l'empereur, mais les intérêts de l'empereur devoient servir

de prétexte à toutes ses démarches, et de principal fondement à l'obéissance de ses troupes, jusqu'à ce que les conjonctures lui permissent de lever le masque et de s'approprier le fruit de ses travaux; c'est du moins tout ce qu'on peut entrevoir de ses projets, à travers le voile impénétrable dont ils sont restés couverts.

Quelques historiens ont écrit que son dessein étoit de faire sa paix avec la France aux dépens de l'empereur, auquel il devoit enlever le royaume de Naples. Mézerai parle d'une lettre de Bourbon au roi, « laquelle, « dit-il, se voit en bon lieu, et qui contient ces mots : « Naples vous donnera des preuves de ma repentance « et justifiera ma faute. » Mais les traces de ce projet sont trop foibles et trop équivoques pour être érigées en preuves.

Bourbon, ayant préposé à la garde du Milanez Antoine de Léve avec quelques troupes espagnoles et italiennes, se mit en marche avec l'armée impériale, sans qu'elle sût où il la conduisoit et sans qu'il le sût peut-être lui-même; il parut d'abord menacer Plaisance, puis Bologne, enfin on le vit s'avancer vers l'État de Toscane, et les alliés commencèrent à comprendre qu'il n'en vouloit pas à moins qu'à Florence ou à Rome.

Jusque-là leurs démarches avoient toujours été gênées, parcequ'ils ignoroient quelle route prendroit Bourbon, et quelle entreprise il formeroit ; on n'avoit pu concevoir qu'un général si sage voulût sans aucune raison apparente prendre un parti désesperé, tel que celui de s'engager au milieu d'un pays ennemi, à travers tant de places fortes, entre lesquelles il alloit se

voir enfermé, sans ressources et sans vivres, poursuivi par une armée au moins égale à la sienne, et abondamment pourvue de tout. Il falloit en effet tous les talents de Bourbon pour traîner ainsi à travers tant de périls et tant d'obstacles une armée composée d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, tous peuples opposés d'inclinations, de religion, de caractères, jaloux, ennemis les uns des autres, apportant à l'exécution des desseins de leur chef des dispositions toutes différentes [a]; les Espagnols accoutumés dans Milan à une oisiveté opulente, à une mollesse cruelle; les Italiens craignant la fatigue, le travail, et ayant toujours l'oreille ouverte aux sollicitations de leurs concitoyens qui servoient dans l'armée ennemie; les Allemands n'ayant rien reçu, ne devant rien recevoir, ni pour leur engagement, ni pour leur solde, et menacés de la faim dans un climat étranger où leur nom et leur religion étoient abhorrés. Tous ces intérêts divers se réunissoient en un intérêt commun contre un général qui, au lieu de paiement, n'offroit que des espérances vagues, que de belles chimères; encore ne les offroit-il pas nettement; il parloit d'un grand projet, mais il ne le dévoiloit pas; plus ses promesses étoient magnifiques, plus elles étoient suspectes. On étoit environné d'ennemis : la Toscane, l'État de l'église, les possessions des Vénitiens, entouroient de toutes parts une armée isolée, fatiguée, abattue, à qui l'armée des alliés alloit encore ôter toute communication avec le Milanez. Ces travaux, ces fatigues, ces périls étoient présents et réels, le prix étoit

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

bien incertain. A tant de motifs de découragement et de révolte se joignoient les circonstances les plus fâcheuses, la conjuration des éléments, le débordement des rivières, qui allongea la route, retarda la marche, gêna l'approvisionnement; une violente attaque d'apoplexie vint encore, pour comble de malheur, frapper le général Fronsberg, dont l'exemple et l'autorité étoient si nécessaires pour soutenir la constance des Allemands. Le génie de Bourbon triompha de tous ces obstacles; ce général déclara enfin à ses troupes que c'étoit à Rome qu'il les menoit, il leur fit sentir l'importance et en même temps la facilité de cette expédition, il les remplit de son ardeur, on ne songea plus qu'à le suivre, à vaincre et à s'enrichir.

Il falloit à des Espagnols quelque chose de plus que le courage ordinaire pour aller braver ainsi la religion dans le centre de son empire, et s'enrichir par la profanation autant que par le brigandage; mais il y avoit déja long-temps que l'avarice les avoit conduits à l'impiété, et leur commerce avec les Allemands avoit achevé de leur ôter tous leurs scrupules.

Les prétextes ne manquoient point à Bourbon pour cette entreprise, et il étoit aisé de persuader à l'empereur qu'elle n'avoit été formée que par zèle pour son service. Le pape avoit violé la trève que la force l'avoit obligé de conclure avec les Colonne; quelques légers avantages qu'il eut dans cette guerre, un peu d'argent qu'il sut tirer à force de prières de toutes les puissances confédérées, lui ayant enflé le courage, il avoit osé porter la guerre jusque dans le royaume de Naples; mais bientôt une juste terreur le saisit, lorsqu'il reçut la nou-

velle de la marche rapide et effrayante du duc de Bourbon vers les États de Toscane et de l'église, et lorsqu'il sut que le marquis de Saluces et le duc d'Urbin n'avoient pas pu ou n'avoient pas voulu l'arrêter. Le foible Saluces ne faisoit aucune démarche sûre; il étoit plus propre, dit Guichardin, à briller dans un tournoi qu'à paroître à la tête d'une armée. Le duc d'Urbin cachoit son ressentiment contre les Médicis pour le leur faire mieux sentir; il avoit toujours un prétexte tout prêt pour laisser échapper Bourbon. Tantôt il feignoit de craindre pour les États des Vénitiens; et, comme c'étoit à eux qu'il étoit principalement attaché, c'étoit à leur sûreté, disoit-il, qu'il étoit le plus obligé de veiller; tantôt il alléguoit une maladie pour se dispenser d'agir, et mandoit la duchesse d'Urbin, sa femme, comme s'il eût été en danger. On entrevoyoit bien quelque mauvaise foi dans toutes ces défaites, et on la regardoit comme un assez juste retour de la mauvaise foi du pape lui-même, qui ne cessoit de négocier avec les Impériaux sans la participation de ses alliés, et qui étoit alors en négociation ouverte avec le vice-roi de Naples; mais Guichardin démêla mieux le vrai motif des infidélités du duc d'Urbin; il comprit que ce général vouloit qu'on lui restituât le Monte-Feltro et S.-Leo, et que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il étoit disposé à défendre Rome et Florence. Guichardin lui promit cette restitution au nom du pape; mais le pape, qui haïssoit encore plus La Rovère qu'il n'en étoit haï, désavoua Guichardin, et courut à sa perte, comme tous ceux qui écoutent trop la haine.

Le pape crut avoir trouvé un moyen plus efficace

d'arrêter le duc de Bourbon, en concluant une tréve avec le vice-roi de Naples, et en faisant venir ce vice-roi à Rome, afin que son autorité contînt l'armée impériale, si elle continuoit de s'avancer; il se hâta de faire part de la tréve au duc de Bourbon, et de l'engager à l'accepter, en lui offrant de l'argent pour ses troupes; ces offres furent rejetées comme insuffisantes. Le vice-roi envoya aussi un député au duc de Bourbon, pour lui proposer, moitié par forme de conseil, moitié par forme d'ordre, d'accepter la tréve. Les Espagnols, pour toute réponse, voulurent massacrer ce député, qui se sauva du camp avec peine [a]. Le marquis du Guast crut devoir déférer aux ordres du vice-roi, qui seul représentoit pleinement la personne de l'empereur en Italie; il quitta l'armée, et se retira dans le royaume de Naples. Les soldats, de leur propre autorité, le déclarèrent rebelle; tel étoit leur dévouement au duc de Bourbon.

Le vice-roi ayant appris l'accueil qu'on avoit fait à son député, se faisant d'ailleurs un honneur de dissiper les terreurs du pape, et de procurer l'exécution d'un traité qui étoit son ouvrage, partit pour aller lui-même trouver le duc de Bourbon, et lui faire accepter la tréve. Il promit au pape que si Bourbon résistoit, il sauroit l'obliger à se soumettre, en se servant de son autorité pour lui enlever les Espagnols et les Italiens de son armée, et le réduire à ses seuls Allemands; c'étoit où le duc de Bourbon attendoit Lannoi pour lui prodiguer tous les mépris et tous les témoignages de haine qu'il

[a] Belcar., liv. 19, n. 23.

lui devoit depuis l'enlèvement de François I de Pizzighitone en Espagne, injure que Bourbon n'avoit pas oubliée; il savoit que l'attachement des Espagnols à sa personne l'emporteroit toujours sur l'autorité impuissante de Lannoi, qu'ils ne pouvoient ni aimer ni estimer; il prit plaisir à rendre la démarche de Lannoi ridicule, il courut de pays en pays, toujours suivi de loin par Lannoi, qui ne pouvoit l'atteindre, parceque Bourbon lui indiquoit des rendez-vous et ne s'y trouvoit jamais.

La marche de Lannoi l'exposoit aux plus grands dangers. Comme en courant après Bourbon il passoit presque sans suite dans des pays qui venoient d'être dévastés par les Impériaux, les paysans, irrités par les brigandages de l'armée, pensèrent plusieurs fois s'en venger sur lui, et l'immoler à leur fureur; il fallut qu'il se retirât à Sienne, et le pape n'eut plus d'autre ressource que de fatiguer de ses cris les Vénitiens et les Français. Il se flattoit pourtant encore que la guerre se borneroit à l'État de Toscane, ce qui n'étoit déja que trop dur pour lui, et que du moins elle ne seroit point portée à Rome, parceque le duc d'Urbin et le marquis de Saluces s'étant enfin déterminés à venir couvrir Florence, les armées ennemies sembloient ne pas pouvoir échapper l'une à l'autre; mais cette espérance fut bientôt détruite. Bourbon partit d'Arezzo, en Toscane, le 26 avril, sans artillerie, sans bagage, et, faisant une marche forcée, s'avança rapidement vers Rome, laissant bien loin derrière lui le duc d'Urbin et le marquis de Saluces.

Quand il fut sous les murs de Rome, « Voici, dit-il à

« ses troupes, l'objet de nos desirs, le terme de notre « course, la fin de nos maux, la source de notre for- « tune. »

Ayant reconnu la place, il disposa tout pour un assaut, qui sembloit devoir être d'autant plus meurtrier, qu'on n'avoit point d'artillerie pour renverser les murs. Un porte-enseigne romain, auquel on avoit confié la garde d'une brèche qu'on n'avoit pas eu le temps de relever, vit le duc de Bourbon s'avancer avec quelques soldats; l'effroi le saisit, il s'égare, il veut fuir, il croit rentrer dans la ville, il marche droit à Bourbon. Le duc ne doute pas que cet homme ne commande une sortie contre lui, et qu'il ne soit suivi d'une troupe nombreuse; il s'arrête pour l'observer et pour donner le loisir à ses soldats de s'assembler autour de lui; en même temps il fait sonner la charge. Au bruit des trompettes, un nouveau saisissement fait rentrer en lui-même le porte-enseigne, qui, dirigeant mieux sa course, fuit vers la ville, où il rentre par la brèche à la vue de Bourbon. « Mes amis, s'écrie ce général, suivons la route que le « ciel prend soin de nous tracer lui-même. » Il court aussitôt vers la brèche, une échelle à la main, et, l'appliquant le premier à la muraille, il fut à l'instant suivi de tous ses Allemands.

C'étoit là qu'il devoit subir la malédiction qu'il avoit prononcée contre lui-même à Milan, lorsque ses faux serments avoient trompé les Milanais désespérés. Le premier coup d'arquebuse parti des remparts de Rome, et parti, dit-on, de la main d'un prêtre (1), renversa ce

(1) Beaucaire semble insinuer que Launoi pourroit bien avoir eu

héros si brillant, si dangereux, et termina ses agitations avec sa vie.

La haine et la vengeance l'avoient égaré dans la carrière de la gloire; il rejeta les faveurs solides que la fortune et l'amour lui offroient dans sa patrie, pour poursuivre des chimères dans des climats étrangers. Esclave de ses passions et de ses espérances, il rampa le moins bassement qu'il put dans la cour la plus orgueilleuse, qui croyoit lui faire grace en permettant qu'il la fît triompher. Ses rivaux, qu'il effaçoit, traversèrent toutes ses entreprises; ils feignoient de le mépriser comme rebelle, pour se venger d'être contraints de l'admirer et de le craindre comme un homme supérieur. L'Espagne, qu'il servit trop bien, le négligea; l'Italie, qu'il opprimoit, le détesta; la France, qu'il trahit, fut plus indulgente, elle le plaignit. On s'y souvenoit toujours qu'on avoit autrefois vaincu sous lui et par lui; on rejetoit toute la haine de sa révolte sur la duchesse d'Angoulême, qui l'y avoit

part à ce coup. Un fou très singulier, nommé Benvenuto Cellini, qui étoit orfèvre, sculpteur, sur-tout ouvrier très habile en médaille, soldat, ingénieur, musicien, poëte, historien, voyageur, qui étoit tout, mais qui n'étoit pas prêtre, prétend dans sa vie, qu'il a lui-même écrite, que ce fut lui qui tua Bourbon. Il vit arriver l'armée de Bourbon devant Rome; il aperçut dans cette armée un homme qui s'élevoit au-dessus de tous les autres; un brouillard épais ne lui laissoit pas distinguer si cet homme étoit à pied ou à cheval, il lui tire un coup d'arquebuse et le renverse; il remarque aussitôt un grand désordre dans l'armée ennemie, il sut depuis que c'étoit Bourbon qu'il avoit tué; mais comme il répète à-peu-près la même aventure à l'égard du prince d'Orange, son récit est suspect: il paroît avoir voulu s'attribuer l'honneur ou le bonheur d'avoir tué par hasard les deux héros du siècle. (*Vita di Benvenuto Cellini, orefice scultore fiorentino, da lui medesimo scritta.*)

forcé. C'étoit elle seule qu'on accusoit d'avoir enlevé à la patrie et donné aux ennemis tant de valeur et de talents. On jugeoit qu'un héros n'avoit pas dû être opprimé pour n'avoir pu aimer une femme; il s'en faut bien que la mémoire de Bourbon soit odieuse en France comme celle de Robert d'Artois, avec lequel son sort eut d'ailleurs tant de conformité; c'est que Robert d'Artois avoit été faussaire avant d'être rebelle; des crimes volontaires l'avoient conduit à ce crime forcé; on n'avoit vu au contraire dans Bourbon, avant qu'un ascendant malheureux l'entraînât au crime, que de la grandeur et de la générosité; il ne lui avoit manqué, pour être toujours grand, que de savoir souffrir des injures et ne s'en pas venger.

Le coup qui le frappa lui laissa le temps de mourir en héros, comme il avoit vécu. Dès qu'il se sentit blessé mortellement, il dit à un capitaine gascon, nommé Jonas ou Gogna, de le couvrir d'un manteau et de cacher sa mort, de peur qu'elle n'abattît le courage des soldats (1); Jonas exécuta cet ordre, et Bourbon expira sur-le-champ, à l'âge de trente-huit ans, le dimanche 5 mai 1527 (2).

A cet ennemi de la France succéda un autre ennemi aussi implacable et presque aussi terrible, Philibert,

(1) Déposition de François Compagne, de Guillaume du Bellay-Langey, de François Trigory, de Guillaume le Rat, Roger le Maistre, des 14, 16 et 21 juillet 1527. Procès manuscrit du connétable de Bourbon.

(2) Ou plutôt à deux heures du matin la nuit du dimanche au lundi. Le Ferron dit qu'il respiroit encore lorsque Rome fut prise, qu'il y fut porté, et qu'il y expira.

dernier prince d'Orange de la maison de Châlons [a]. Ce seigneur, né Français, avoit d'abord offert ses services à François I; il parut dans un équipage brillant à la cérémonie du baptême du dauphin, mais on ne lui témoigna point toute l'estime qu'il méritoit; il fut froidement accueilli, on lui ôta même l'appartement qu'on lui avoit donné d'abord à la cour. Sa fierté ressentit vivement cet outrage; il partit mécontent, et s'alla jeter entre les bras de Charles-Quint.

Les Français, pour punir Philibert de s'être attaché à une puissance ennemie, confisquèrent la principauté d'Orange et les grands biens qu'il possédoit en Bourgogne. La haine du prince d'Orange pour les Français devint si violente, qu'il ne pouvoit la contenir; elle éclatoit en toute occasion, elle s'exhaloit en satires et en injures, quand elle ne pouvoit s'assouvir par les armes; il s'affligeoit hautement de leurs succès, il insultoit publiquement à leurs disgraces. Il avoit été pris par André Doria dans une bataille navale, donnée à la vue de Villefranche sur la mer de Gênes, en 1524 (1). On l'avoit enfermé au château de Lusignan, en Poitou; là, son amusement étoit de charger les murailles de sa chambre d'inscriptions injurieuses aux Français. Par le traité de Madrid, l'empereur lui fit assurer la restitution de ses biens; le traité de Madrid étant resté sans exécution, ses biens ne lui furent point restitués, mais il recouvra sa liberté, dont il fit aussitôt usage contre les Français et contre leurs alliés. Ce fut lui qui, à la

[a] Belcar., liv. 19, n. 29.
(1) Voir le chapitre 9 du livre 2.

mort du duc de Bourbon, dont il fut témoin, se trouva chargé de l'exécution de son entreprise; les soldats retrouvèrent en lui Bourbon, il leur cacha la mort de ce général, jusqu'à ce que leur courage et leur constance les eussent conduits au haut des remparts à travers tous les obstacles, et avec une perte de mille soldats; alors, pour les rendre inaccessibles à la pitié comme ils l'avoient été à la crainte, il leur annonça que Bourbon étoit mort, et qu'il falloit le venger. La rage s'empara aussitôt de tous les cœurs; on ne respira plus que fureur et que vengeance; on n'entendoit que des voix féroces de soldats qui s'animoient au carnage, et qui crioient horriblement (1) : *Carné, carné, sangré, sangré, Bourbon, Bourbon.* Les Romains fuyoient de tous côtés, jetant leurs armes, et ne songeant qu'à sauver leur vie. Le pape et les cardinaux se réfugièrent au château Saint-Ange; quelques uns d'entre eux eurent à peine le temps d'y arriver. Le cardinal Armelyn y arriva trop tard, les portes étoient fermées, et il restoit exposé aux outrages des Impériaux, si un de ses amis ne l'eût tiré avec une corde par-dessus les murs.

Le cardinal Santiquatro fuyant à toute bride vers le château, fut renversé de cheval, son pied resta embarrassé dans l'étrier, et son cheval, continuant de courir, le traîna jusqu'à la porte du château, où il entra brisé et déchiré, mais dérobé du moins à la rage des vainqueurs.

L'imagination est effrayée de toutes les horreurs dont Rome fut le théâtre pendant deux mois (chose

(1) Brant., homm. illustr., capit. étrang., art. Bourbon.

inouie) que dura le pillage sans interruption [a]. Elle avoit trouvé plus de traces d'humanité dans ces brigands barbares qui l'avoient saccagée autrefois sous les Alaric, les Genseric, les Totila. Les vierges violées, puis égorgées; l'honneur tant vanté des dames romaines livré à la plus infame prostitution, en présence de leurs maris; la nation outragée en mille manières, et par la fureur et par le plaisir; l'avarice et l'impiété se disputant l'honneur de dépouiller les temples, de profaner les choses sacrées, de piller les monastères; la brutale insolence de l'hérésie employant avec affectation les habits sacerdotaux, les marques de la dignité pontificale, aux farces les plus scandaleuses; l'opprobre, l'ignominie, les coups, la mutilation prodigués aux prêtres et aux évêques; des rançons exorbitantes arrachées jusqu'à trois et quatre fois avec une fureur impitoyable à des malheureux qui donnoient tout pour sauver leur vie, et qu'on massacroit lorsqu'ils n'avoient plus rien à donner; toutes les rues semées de cadavres et inondées de sang: tel fut le spectacle qu'offrit pendant deux mois (on le répète) la capitale du monde chrétien, et c'étoient des chrétiens qui le donnoient.

On avoit tellement lâché la bride à la licence et à la barbarie, que non seulement on ne distingua ni rang, ni sexe, ni âge, mais qu'on ne distingua pas même les amis des ennemis. Les palais des cardinaux les plus impérialistes furent livrés au pillage et aux flammes, aussi bien que ceux des cardinaux les plus attachés à la ligue.

[a] Guicciard., liv. 18. Sleidan., commentar., liv. 6. Belcar., liv. 19, n. 28. Mém. de du Bellay, liv. 3.

Le cardinal de Sienne avoit compté sur son dévouement connu aux intérêts de l'empereur, et n'avoit point cru devoir chercher un asile au château Saint-Ange contre ses amis; il fut obligé de payer sa rançon, d'abord aux Espagnols, ensuite aux Allemands, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le promenât ignominieusement, tête nue, sur un âne, au milieu des rues de Rome, en l'accablant de coups. On fit le même traitement au cardinal de la Minerve et au vieux cardinal Ponzetta, qui avoit alors quatre-vingt-dix ans.

Telles sont les horreurs que l'énergique et indécent Brantôme raconte en riant, et en s'excusant d'omettre, dit-il, des particularités fort plaisantes.

On peut juger de l'immensité du butin qui fut fait en cette occasion, par la durée du pillage, par l'opulence de la ville, par la surprise qu'elle avoit éprouvée. Personne n'avoit cru qu'elle pût être attaquée, personne ensuite n'avoit cru qu'elle pût être prise. Le pape, oubliant sa timidité, avoit défendu aux habitants de sortir de la ville, et même de sauver leurs effets par le Tibre, comme quelques uns auroient pu le faire. Le ciel, qui avoit résolu l'oppression des Romains, leur ôta et la prévoyance et le courage.

Le vice-roi, dont le traité avec le pape avoit été si peu respecté par l'armée impériale, voyant que le duc de Bourbon, son ennemi, étoit mort, tenta de disputer le commandement au prince d'Orange. Il vint à Rome, mais les dispositions peu favorables où il trouva les troupes tant allemandes qu'espagnoles effrayèrent sa timide ambition; il ne se crut pas même en sûreté à Rome, et déja il reprenoit la route du royaume de Na-

ples, lorsqu'il rencontra son ami Moncade, le marquis du Guast et le capitaine Alarçon, qui, voyant que la guerre continuoit, malgré la tréve du vice-roi qu'ils avoient cru devoir respecter, revenoient tous à l'armée; ils ramenèrent avec eux le vice-roi, qui fut seulement souffert par les troupes, mais qui ne put recouvrer la considération, encore moins l'autorité. Elle resta tout entière entre les mains du prince d'Orange, qui dirigea seul les opérations du siége du château Saint-Ange.

L'insolence des Lansquenets à l'égard des évêques et des cardinaux annonçoit assez au pape le sort qu'il devoit attendre, s'il étoit forcé dans ce château. Sa vie même pouvoit être exposée à la rage des Colonne, qui s'acharnoient à sa perte. L'implacable duc d'Urbin, chargé de défendre et de sauver le pape, qui n'espéroit plus qu'en lui, saisit cette occasion de s'en venger. Au lieu de courir à Rome, sa haine industrieuse, secondant les vœux des Impériaux, fait naître mille occasions de lenteur. Il s'arrête d'abord à Pérouse, il s'approche ensuite de Rome, il s'en éloigne, il se fait voir du château Saint-Ange sur des montagnes, il disparoît, il revient encore, il reconnoît les postes, il va les attaquer, il change de projets, toujours constant dans ses perfides irrésolutions. Il sembloit qu'il prît plaisir à faire périr le pape d'une mort lente et recherchée, en le faisant passer mille fois de l'espérance au désespoir.

Cependant le prince d'Orange pressoit le siége, au péril de sa vie. Un coup d'arquebuse qu'il reçut à la tête pensa le joindre au duc de Bourbon; il fut plusieurs jours dans un extrême danger, il n'en devint que plus ardent à presser les attaques. Le pape comprit enfin

qu'il n'avoit de salut à attendre que de lui-même, et qu'il falloit se résoudre à traiter avec des ennemis moins à craindre encore pour lui que les faux amis qui prétendoient le secourir; il capitula en homme qui a sa vie à sauver, c'est-à-dire, aux conditions les plus dures; il consentit à remettre aux Impériaux, non seulement le château Saint-Ange, mais encore les citadelles d'Ostie, de Civita-Vecchia, de Civita-Castellana, et les villes de Parme, de Plaisance et de Modène; il se constitua lui-même prisonnier dans le château Saint-Ange, avec treize cardinaux, jusqu'au paiement de sommes considérables qu'il promit de livrer à l'armée impériale; il donna d'ailleurs plusieurs évêques et autres personnages importants en otage, et l'absolution aux Colonne et à tous ceux qui l'avoient offensé, c'est-à-dire, à tous les Impériaux [a]. Le malheureux pontife fut confié à la garde du capitaine Alarçon, dont la destinée étoit de garder des souverains prisonniers, comme celle de Charles-Quint étoit d'en faire. Le pape fut resserré dans un appartement fort étroit. Les Vénitiens, oubliant qu'ils étoient membres d'une ligue dont le pape étoit le chef, et qu'ils n'étoient déja que trop coupables de l'avoir laissé sans secours dans une pareille extrémité, profitèrent de ses disgraces pour le dépouiller. Ils surprirent Ravenne, s'emparèrent de Cervia et de ses salines. Sigismond Malatesta, un de ces petits princes de la Romagne, un de ces feudataires du saint-siége, que le saint-siége avoit autrefois écrasés, rentra dans Rimini; un Jean de Sassatello prit Imola; le duc de Fer-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

rare avoit pris Modène et le garda; Florence secoua le joug des Médicis; tout étoit juste alors contre eux, parceque tout étoit facile; le temps étoit venu où le pape devoit connoître combien on a tort d'être foible et malheureux. Ses amis, ses sujets mêmes nuisoient à sa délivrance, en ne livrant point les places qu'il avoit promis de remettre. La ligue garda Civita-Castellana, André Doria, Civita-Vecchia (1); Parme et Plaisance refusèrent de recevoir les Impériaux.

Pour comble de calamité, la peste ravagea Rome et le château Saint-Ange, où le pape, toujours en danger de la vie, voyoit chaque jour expirer autour de lui ses domestiques et ses amis.

Quelques cardinaux qu'il chargea d'aller implorer pour lui la miséricorde de l'empereur, n'osèrent se remettre entre les mains *de ce preneur de princes* [a].

L'empereur n'avoit point paru se réjouir de la prise de François I, il parut s'affliger de celle de Clément VII [b]. On n'a pas manqué d'observer qu'il fit faire des prières publiques pour la délivrance du pape, et sur cela l'on s'emporte contre son hypocrisie, qui feignoit de n'attendre que de Dieu ce que lui-même il pouvoit très bien accorder. On suppose que l'empereur n'avoit qu'à dire un mot pour se faire obéir de son armée; mais c'est de quoi on peut raisonnablement douter, quand on considère que cette armée n'étoit presque point à lui, que les différents corps dont elle étoit composée ne connoissoient guère que leurs chefs particuliers; que l'ar-

(1) Pour sûreté de 14000 ducats qu'il disoit lui être dus pour ses appointements.

[a] Guicciard., liv. 18. [b] Sleidan, commentar., liv. 6.

mée entière en se dévouant aux fureurs héroïques du duc de Bourbon, avoit moins prétendu servir l'empereur, que suivre un aventurier illustre, dont il est fort incertain que l'empereur approuvât l'expédition; que pendant la vie du duc de Bourbon, elle avoit refusé d'obéir au vice-roi, qui exerçoit légitimement l'autorité de l'empereur dans l'Italie; qu'après la mort de Bourbon elle avoit elle-même élu son général et méconnu l'autorité de l'empereur, réclamée par Lannoi. Les généraux mêmes qu'elle s'étoit donnés n'avoient sur elle qu'une autorité très bornée. L'habitude du pillage et de la licence avoit rendu son indocilité incorrigible. Quelle peine le duc de Bourbon n'avoit-il pas eue à l'arracher de Milan! quelle peine n'avoit point alors le prince d'Orange à la tirer de Rome! Avoit-il pu arrêter un pillage dont la durée et les excès le rendoient l'horreur de l'Italie? or, si les généraux qu'elle avoit élus par confiance et par amour avoient sur elle un si foible empire, que faut-il penser de l'empereur, qu'elle ne connoissoit point, dont elle ne recevoit pas un sou, et dont elle étoit en grande partie indépendante? L'erreur de ceux qui croient que le sort du pape étoit entièrement entre les mains de l'empereur vient de ce qu'ils supposent un souverain absolu, qui paye bien son armée, et qui de son cabinet en dispose à son gré. Mais dans cette supposition, comment expliquent-ils l'hypocrisie qu'ils reprochent à l'empereur? quel but lui donnent-ils? car l'hypocrisie en a toujours un, elle veut faire illusion. Or, à qui l'empereur, qu'on suppose universellement reconnu pour le seul maître de la destinée du pape, eût-il pu en imposer par des prières publiques pour la délivrance de son

prisonnier? Dans ce système, ce n'eût point été une hypocrisie, c'eût été une momerie impertinente, une insulte barbare et sacrilége au malheur du pape, une farce odieuse, capable d'attirer à son auteur la haine et le mépris publics. Peut-on soupçonner d'un procédé si mal adroit un empereur habile, plein d'esprit et de vues, qui ne faisoit rien sans dessein?

Mais enfin quel étoit son dessein? le voici; du moins je crois que le voici. L'empereur connoissoit les bornes de son pouvoir sur l'armée d'Italie, il savoit qu'on les connoissoit comme lui; il vouloit qu'on les connût, il cherchoit même à les exagérer aux yeux de l'Europe, afin qu'on ne lui imputât point la captivité du pape, à laquelle il n'avoit peut-être en effet aucune part, mais dont il vouloit tirer le meilleur parti possible, en la prolongeant s'il le falloit. On sent que les prières publiques de Madrid entrent naturellement dans ce plan, et qu'elles y entrent dépouillées de cette indécence que je leur reprochois dans le système contraire.

Quelques auteurs disent que l'empereur vouloit faire transporter le pape en Espagne comme François I, et qu'il n'abandonna ce projet que sur les remontrances des prélats et des grands de son royaume, qui craignirent que ce transport ne rendît l'empereur odieux. Quand cette circonstance seroit vraie, ce qui est incertain, elle ne détruiroit point ma conjecture. Il étoit naturel que l'empereur voulût en tout événement se rendre le seul maître de la destinée du pape, on auroit vu alors quelle auroit été la conduite de Charles-Quint, mais sûrement on n'en sait rien. Au reste on peut douter que l'armée eût consenti au transport du pape en Espagne.

En un mot, le personnage naturel de l'empereur étoit de paroître désavouer la détention du pape, desirer sa délivrance, travailler à la procurer, mais de persuader qu'elle ne dépendoit pas de lui.

Par la même raison, le personnage de ses ennemis étoit de représenter le ravage de l'Italie, le sac de Rome et l'emprisonnement du pape comme l'ouvrage de l'empereur, d'étaler dans des manifestes violents tous les titres qui auroient dû rendre la personne du souverain pontife respectable et sacrée à un prince chrétien, de rendre enfin la conduite de l'empereur odieuse et redoutable à toute l'Europe. Ce dernier point n'étoit pas difficile. Un roi de France et un pape successivement pris par l'armée impériale, le pape actuellement gardé par un capitaine espagnol, tandis que les deux fils de France étoient encore au pouvoir de l'empereur, le Milanez arraché aux Sforce, le patrimoine de S. Pierre enlevé à ses successeurs, l'Italie entière asservie ou menacée, tout cela rendoit l'empereur pour le moins trop redoutable. Aussi la ligue fit-elle enfin, mais trop tard, de véritables efforts. François I et Henri VIII s'unirent d'une plus étroite alliance.

Jusqu'alors l'un n'avoit point agi du tout, l'autre avoit agi trop mollement. Divers traités conclus entre les deux rois, le 30 avril et le 29 mai 1527, n'avoient rien produit. Pendant toute cette année 1527, il y eut beaucoup de négociations pour le mariage de François I avec la princesse d'Angleterre Marie, qui avoit été promise au dauphin dès l'année 1518; mais le scandale qui venoit d'être donné dans l'Italie réchauffant le zèle romanesque de Henri VIII, il offrit à François I de ne

plus poser les armes que le pape et les fils de France ne fussent mis en liberté; le cardinal Volsey passa la mer et vint trouver François I à Amiens pour prendre des mesures avec lui. Les deux rois proposèrent aux cardinaux de se rendre à Avignon pour y travailler en paix au soulagement des maux de l'Église; mais les cardinaux, que tout alarmoit, craignirent de se mettre dans la dépeudance de François I, et rejetèrent la proposition. Les deux rois convinrent du moins, par un traité du 18 août, que si l'empereur convoquoit un concile, soit en son nom, soit sous le nom du pape, tant qu'il seroit en sa puissance, les décrets n'en seroient reçus ni en France ni en Angleterre; mais il ne s'agissoit point de concile, il s'agissoit de guerre. On convint que les deux rois feroient passer en Italie une nouvelle armée, qu'ils entretiendroient à frais communs[a]. Le roi d'Angleterre fit à Lautrec l'honneur de le demander au roi pour commander cette armée [b], soit qu'à travers les fautes qu'il avoit faites autrefois en Italie on démêlât les talents d'un grand capitaine, soit que le roi d'Angleterre prévît, comme d'autres l'ont cru, que Lautrec auroit assez de vivacité pour réparer d'abord le mal présent, et qu'il feroit ensuite assez de fautes pour mettre des bornes aux succès de son maître, deux choses qu'il étoit dans le caractère de Henri VIII de desirer également. François, qui n'aimoit plus la comtesse de Châteaubriant, et qui n'estimoit guère Lautrec, accorda celui-ci avec répugnance aux sollicitations de Henri VIII [c].

[a] Belcar., liv. 19, n. 34. [b] Sleidan., commentar., liv. 6.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

Lautrec accepta aussi malgré lui ce dangereux honneur, prévoyant, d'après la haine de la duchesse d'Angoulême, que la disgrace de la comtesse de Château-Briant (1), devoit pourtant avoir diminuée (*a*), et d'après la négligence du roi, que le temps et les plaisirs augmentoient chaque jour, qu'on le laisseroit manquer de tout, lorsqu'il seroit en Italie.

François I fit aussi avec Sforce et les Vénitiens un nouveau traité, par lequel on convint de part et d'autre du nombre de troupes qu'on entretiendroit contre l'empereur. Les Vénitiens entraînèrent dans la ligue les Florentins, quoique libres alors du joug des Médicis.

Ainsi ce fut toujours la même ligue qui avoit été formée en 1526; mais cette ligue excitée par les événements, alloit enfin sortir de son inaction et servir la cause commune.

(1) Elle étoit alors remplacée, comme on l'a dit, par Anne de Pisseleu, autrement mademoiselle de Heilly, depuis duchesse d'Étampes, dont le roi étoit devenu amoureux à Bordeaux, à son retour d'Espagne.

[*a*] Guicciard., liv. 18.

CHAPITRE XIII.

Cartels respectifs de Charles-Quint et de François I.

1528.

Pâques le 12 Avril.

François et Henri (1) envoyèrent déclarer la guerre à l'empereur par des hérauts d'armes. La guerre, depuis 1521, avoit à peine cessé entre Charles-Quint et François I; mais elle devint plus vive et plus personnelle par l'éclat dont cette déclaration fut accompagnée, par les défis mutuels dont elle fut suivie, par les témoignages de haine, et les reproches sanglants qu'elle entraîna de part et d'autre [a]. Tout fut spectacle et décoration dans les préliminaires de cette nouvelle guerre qui sembloit devoir être éternelle et qui fut très courte. L'empereur au milieu de toute sa cour assemblée à Burgos, donna audience à Guyenne, héraut d'armes de France, et à Clarence, héraut d'armes d'Angleterre : il écouta les plaintes qu'ils lui firent de la part de leurs maîtres, et y répondit.

Ces plaintes infinies, dans le détail, avoient trois

(1) Presque tout le récit suivant est tiré d'une chronique qu'on trouve à la bibliothèque du roi parmi les manuscrits de Béthune, n° 8471 et 8472.

[a] Belcar., liv. 19, n. 46. Guicciar. Paul. Jov. Du Bellay. Le Ferron., *et alii passim*. Sleidan., commentar., liv. 6.

objets principaux; la captivité du pape, celle des enfants de France, le refus que faisoit l'empereur de payer au roi d'Angleterre les sommes qu'il lui devoit.

L'empereur répondit avec une modération ferme et fière, qu'il n'avoit eu aucune part à la violence que le pape avoit essuyée, et qu'aussitôt qu'il l'avoit sue, il avoit pris, autant qu'il étoit en lui, les mesures propres à la faire cesser; qu'il rendroit la liberté aux enfants de France, quand le traité de Madrid seroit exécuté, qu'il étoit prêt à payer au roi d'Angleterre, dans des termes convenables, ce qu'il pouvoit lui devoir, et qu'il n'y avoit qu'à compter.

L'empereur ne dissimula point au roi d'Angleterre qu'il étoit instruit des chagrins que ce monarque volage commençoit à donner à Catherine d'Aragon, sa femme, et tante de l'empereur (1). « On vous impute à cet égard, lui dit-il, « des projets dont je vous crois in- « capable. » S'ils étoient réels, ce seroit bien un autre sujet de guerre.

Il l'avertit d'avoir une confiance moins aveugle dans le cardinal d'Yorck. « Cet ambitieux, lui dit-il, ne peut « me pardonner de n'avoir pas voulu employer mon « armée d'Italie, à forcer les suffrages des cardinaux « pour le placer sur le saint-siége, comme vos lettres « et les siennes m'en ont tant de fois pressé; il a juré de « se venger de mon refus, il a osé se vanter publique- « ment qu'il exciteroit entre nous des brouilleries éter- « nelles, dussent-elles entraîner la ruine de l'Angleterre. » Henri VIII ne regarda cet avis, peut-être utile, que

(1) On en parlera dans la suite.

comme un détour dont se servoit l'empereur pour l'outrager dans la personne de son ministre.

Au reste, dans cette affaire, comme dans toutes les autres, Henri VIII voulut jouer un grand rôle et n'en joua aucun, il n'y avoit de véritable querelle qu'entre Charles-Quint et François I.

Cette querelle produisit d'abord beaucoup d'écritures, aussi indécentes qu'inutiles : on se convainquit réciproquement des plus grands torts; on s'imputa de part et d'autre les malheurs de la chrétienté, les progrès des infidèles et des hérétiques ; on poussa si loin la subtilité de la dispute, que Charles-Quint prouva qu'on devoit imputer à François I le sac de Rome et la prison du pape, parceque c'étoit François I qui, en revendiquant le Milanez, avoit été cause de tous les troubles de l'Italie. On sent qu'avec cette manière de raisonner personne n'étoit innocent ni coupable du traitement fait au pape.

On joignit les mauvais procédés aux mauvais écrits. L'empereur relégua Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, ambassadeur extraordinaire de François I, et le président de Calvimont, son ambassadeur ordinaire, à vingt lieues de la cour, et leur donna des gardes [a] ; il traita de même les ambassadeurs des autres puissances confédérées. Le roi, usant de représailles, fit mettre au Châtelet Granvelle, ambassadeur de l'empereur. Soit que cette vengeance, plus éclatante encore que l'offense, en eût imposé à Charles-Quint, soit que les premiers mouvements de sa colère eussent naturellement

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

cédé à des réflexions plus sages, les ambassadeurs de France ne tardèrent point à être mis en liberté; le roi les rappela aussitôt : il relâcha aussi Granvelle, qui reçut de son maître le même ordre de se rendre auprès de lui.

Tandis qu'on avoit ainsi violé le droit des gens et les régles de la bienséance, on s'étoit piqué de procéder suivant les lois de la chevalerie. Charles-Quint et François I, oubliant qu'ils étoient rois, et se souvenant seulement qu'ils étoient gentilshommes, se défioient à un combat singulier. Charles-Quint dit au héraut Guyenne : « Je suis surpris que votre maître s'avise, au bout de sept « ans, de me déclarer une guerre qui n'a point cessé « entre nous : cette démarche qui ne seroit qu'irrégu- « lière, si votre maître étoit libre, devient téméraire et « insolente par les circonstances, puisqu'il est mon pri- « sonnier, et qu'il m'a donné sa parole de rentrer dans « mes fers, si le traité de Madrid n'étoit pas exécuté; au « reste je ne puis penser que ce héros si jaloux de sa « gloire, ce gentilhomme à qui les maximes de l'hon- « neur sont si sacrées, n'ait pas voulu entendre ce que « je dis, il y a deux ans, en Grenade à Calvimont son « ambassadeur; mais soit que ce ministre ait été muet, « ou que votre maître ait été sourd, je vous charge ex- « pressément de redire à celui-ci ce que je vous dis « aujourd'hui; c'est le devoir de votre office, et ce n'est « qu'à ce prix que vous jouissez dans ma cour des pri- « vilèges qui y sont attachés. » L'empereur ne s'expliqua pas davantage. Guyenne rendit compte au roi de ce discours mystérieux, et lui remit les longues réponses que les secrétaires d'état espagnols avoient faites aux

longs écrits des secrétaires d'état français. Le roi ne fit attention qu'au mot de l'empereur. Impatient d'apprendre quelles étoient ces paroles si importantes qui intéressoient son honneur, il se hâta d'écrire à Calvimont, qui étoit encore alors en Espagne ; il lui reprocha sa négligence ou sa discrétion, il lui ordonna de redire le plus littéralement ce que l'empereur lui avoit dit à Grenade. Calvimont étonné, ou feignant de l'être, écrivit, le 18 février, à l'empereur une lettre respectueuse, il accusa sa mémoire, il le pria de vouloir bien répéter le propos tenu à Grenade, et qu'il avoit oublié, afin qu'il pût en instruire son maître, qui le menaçoit de sa disgrace, s'il n'en étoit instruit au plus tôt. L'empereur lui répondit le 8 mars : » Je vous ai dit que votre maître « avoit lâchement violé la parole qu'il m'avoit donnée « à Madrid, et que s'il osoit le nier, je le lui soutiendrois « seul à seul les armes à la main. Aussi bien, tandis que « les ennemis de la foi menacent de toutes parts la « chrétienté, il sied mal à des rois, qui doivent en être « les défenseurs, de verser des flots de sang chrétien; « il vaut mieux qu'un combat particulier décide d'une « querelle particulière. N'est-ce pas là, monsieur l'am- « bassadeur, le mot dont vous êtes en peine? redites-le « à votre maître et qu'il en sente toute la force. »

Le roi ayant reçu cette réponse, assembla, le 28 mars, les princes de son sang, les cardinaux, les prélats, tous les grands du royaume, tous les ministres des cours étrangères, et en leur présence donna l'audience de congé à Granvelle, qui venoit de recevoir son ordre de rappel. « Je suis fâché, lui dit-il, qu'on m'ait contraint « de vous traiter avec une rigueur dont votre ministère

« et votre conduite sembloient devoir vous garantir; « mais il falloit venger l'outrage fait à mes ambassa- « deurs, et leur procurer la liberté en vous l'ôtant. Je « rends témoignage aux vues pacifiques que j'ai tou- « jours reconnues en vous, je sais qu'il n'a pas tenu à « vos soins qu'un traité juste et solide ne nous ait réu- « nis, votre maître et moi, contre les infidèles. C'est à « lui de récompenser des services qui auroient pu lui « être plus utiles. Pour moi, je me dois à moi-même « une apologie authentique sur les accusations dont il « ose me noircir dans l'Europe. Écoutez-moi, et rendez « un compte fidèle à votre maître de ce que vous aurez « entendu. »

Le roi reprit alors toute l'histoire de son régne, réfuta son ennemi sur tous les points, tourna tout à son avantage et à la charge de l'empereur. Comme ce plaidoyer n'avoit point de contradicteur, puisque Granvelle étoit là pour écouter et non pour répondre, il fut aisé au roi de prouver que le traité de Madrid étoit nul, parcequ'il l'avoit souscrit en prison. « Je ne suis point « le prisonnier de Charles, dit-il, et je ne lui ai point « donné ma foi, car nous ne nous sommes jamais trou- « vés ensemble les armes à la main. »

Reproche adroit peut-être, mais mauvaise raison! il est vrai que l'empereur avoit fui devant François I à Valenciennes, et qu'il n'avoit pas combattu en personne à Pavie; mais, comme l'empereur ne dédaigna pas de l'observer, les rois sont censés faire eux-mêmes ce qu'ils font par leurs généraux.

Au reste, le principal objet de cette assemblée étoit d'y faire lire un cartel adressé à l'empereur et que Fran-

çois I avoit écrit de sa main. Ce cartel conçu dans tous les termes de la brutalité chevaleresque, disoit que l'*élu en empereur avoit menti par la gorge*, lorsqu'il soutenoit que François I avoit manqué au devoir d'un gentilhomme [a]. Le cartel finissoit par les sommations les plus pressantes. « Assurez-moi le champ. Plus d'écri-« tures. Tout est dit; entrons en champ clos, et termi-« nons, en gens d'honneur, une querelle illustre que tant « de disputes font dégénérer en un procès ridicule. »

Le roi présenta cet écrit à Granvelle, sans lui dire ce qu'il contenoit, et le pria de le lire tout haut. Granvelle qui se douta de la teneur de l'écrit, et qui voyoit ces divisions avec douleur et ces cartels avec pitié, répondit sagement que la lettre de rappel avoit annulé ses pouvoirs et l'avoit dépouillé de son caractère. Sur son refus, le roi fit lire ce cartel par le secrétaire d'état Robertet, puis il continua de faire son apologie et la satire de l'empereur. La chaleur de la dispute produisit sur lui son effet ordinaire, elle l'emporta au-delà de toutes les bornes, il oublia ce qu'il devoit à son rang, ce qu'il se devoit à lui-même, il s'abaissa jusqu'à insulter non seulement l'empereur, mais encore ses ministres. « Si « votre maître, dit-il, démentant son défi généreux, « continue à traiter cette affaire en praticien, je ferai « répondre à son chancelier par un avocat beaucoup « plus homme de bien que lui »; sur quoi l'empereur plus sage et plus maître de ses passions, répondit encore avec avantage, qu'il étoit honteux à un roi d'outrager des officiers qui faisoient leur devoir en défendant leur maître.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

Robertet, par ordre du roi, mit en écrit tout le discours dont on vient de parler. Le roi voulut le remettre avec le cartel à l'ambassadeur. Celui-ci se dispensa encore de s'en charger, en alléguant toujours sa révocation. On fut obligé de remettre le tout au héraut Guyenne, qui retourna en Espagne intimer le cartel et demander le champ.

Ce fut encore devant toute sa cour, solennellement assemblée le 8 juin, que l'empereur voulut recevoir les démentis, les reproches, les défis de son rival; il étoit alors à Monçon, en Aragon. Il parut revoir Guyenne avec plaisir, et Guyenne se loue par-tout, dans son procès-verbal, du bon accueil que lui fit l'empereur, et des attentions que ses officiers lui prodiguèrent. Guyenne, en présentant à l'empereur le cartel et le discours, lui dit : « Sire, si votre réponse est la sûreté du champ, j'ai « ordre de la rapporter; si c'est toute autre chose, mon « maître m'a expressément défendu de m'en charger. « Votre maître, répondit l'empereur, n'a point de lois « à donner dans mes États, vous pouvez partir, mon « héraut d'armes lui portera ma réponse. » L'empereur chargea seulement Guyenne d'obtenir du roi un sauf-conduit pour son héraut, et de le faire tenir promptement au gouverneur de Fontarabie.

L'empereur ne voulut laisser sans réponse ni le discours ni le cartel. Il répondit au discours tout ce qu'on imagine aisément, cette réplique n'étoit qu'une pièce de plus au procès. A l'égard du cartel, il déclara qu'il le recevoit avec joie, qu'il lui paroissoit avoir tardé trop long-temps, puisque, étant daté du 18 mars, il ne lui avoit été remis que le 8 juin, il fixa le lieu du combat

sur la petite rivière de Bidassoa [a] : « ce lieu vous est « connu, dit-il au roi, c'est celui où vous fûtes délivré, « c'est celui où vous me donnâtes vos enfants pour ota- « ges de l'exécution de ce traité que vous avez violé de- « puis. Ce lieu ne peut vous être suspect, il est situé « autant dans vos États que dans les miens. Rendez- « vous-y, si vous aimez l'honneur. Rien ne doit plus vous « arrêter. Nous envoyerons de part et d'autre un seul « gentilhomme, pour arranger tout ce qui pourra pro- « curer la sûreté égale du champ, et pour décider du « choix des armes que je prétends m'appartenir. »

François I dans son cartel, avoit protesté que, si l'empereur s'amusoit à écrire au lieu d'assurer le champ, il resteroit chargé du délai ou du refus de combattre; l'empereur lui rend cette protestation, et lui déclare que, si dans quarante jours, à compter du jour que le héraut espagnol lui aura remis le présent cartel, il ne se trouve au lieu du combat, la honte du délai retombera sur lui seul. On prétend que Charles-Quint avoit déja fait choix d'un second pour ce combat; on dit qu'il avoit jeté les yeux pour cela sur Baltazar Castiglioné, comme sur le plus brave homme qu'il connût. Castiglioné n'avoit pas moins d'esprit que de valeur; il est l'auteur du *Cortégiano*. Au reste, pour appuyer les reproches d'infidélité qu'il lui avoit faits, et qu'il lui renouveloit dans sa réponse et dans son cartel, il lui envoya une copie collationnée du sixième article du traité de Madrid, par lequel le roi avoit promis de se rendre prisonnier en Espagne, si dans quatre mois la Bourgogne n'étoit pas rendue à l'empereur.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

On ne pouvoit, ce semble, procéder de part et d'autre avec plus de bonne foi, et rien ne paroissoit pouvoir retarder un combat si desiré par les deux parties.

Il faut avouer que si les principes de l'art de régner, mieux connus aujourd'hui, nous font apercevoir un ridicule réel dans ce duel d'un empereur et d'un roi, les maximes de ce temps-là diminuoient considérablement ce ridicule, ou même le faisoient disparoître; on sent assez que le desir d'épargner le sang des sujets, de ménager les forces de la chrétienté, etc. fournissoit à cette conduite des prétextes du moins plausibles. Mais un ridicule bien plus réel, et que rien ne peut sauver, c'est de s'être défiés mutuellement avec tant d'éclat, d'avoir fixé sur ce combat les yeux de toute l'Europe, de s'en être fait publiquement un point d'honneur rigoureux, d'y avoir rapporté pendant près d'un an toutes ses démarches, d'avoir demandé le champ, de l'avoir donné et d'avoir fini par n'y point entrer.

Il reste à examiner à qui de l'empereur ou du roi, cette honte doit être imputée, ou si tous deux la partagent.

On doit observer d'abord que sur cet objet le procès-verbal, dressé en France par le sécrétaire d'état Bayart, ne se rapporte point dans toutes les circonstances au procès-verbal de Bourgogne (1), héraut d'armes de l'empereur. Nous croyons devoir analyser ici ces deux pièces, afin que rien ne manque à la discussion de ce fait, très important sans doute, puisqu'il intéresse

(1) Les hérauts d'armes portent des noms de provinces. On sent pourquoi le héraut de l'empereur portoit le nom de Bourgogne.

l'honneur de deux souverains, et qui plus est, de deux grands hommes.

Selon la relation de Bourgogne, l'empereur lui remit, le 24 juin, trois écrits; le cartel, l'extrait du traité de Madrid, et la réponse au discours du roi; il lui ordonna de rendre le cartel et l'extrait au roi seul, après les lui avoir lus, et de donner à Robertet ou à un autre secrétaire d'état la réponse au discours. Bourgogne arriva le dernier juin à Fontarabie, il n'y trouva point le sauf-conduit que Guyenne s'étoit chargé d'y faire tenir, et que le gouverneur de Fontarabie avoit déja demandé inutilement au gouverneur de Bayonne. Bourgogne ne manqua pas d'écrire dès le lendemain au gouverneur de Bayonne pour avoir ce sauf-conduit. Saint Bonnet (c'étoit le nom de ce gouverneur) répondit le 3 juillet qu'il l'attendoit, et qu'il l'enverroit aussitôt qu'il l'auroit reçu. Le lendemain il écrivit de nouveau à Bourgogne, et lui manda qu'avant tout le roi vouloit savoir s'il portoit l'assurance du champ; et s'il n'avoit point d'autre commission. Bourgogne après avoir dépêché vers l'empereur pour savoir s'il permettoit qu'on fît part de ses commissions à d'autres qu'au roi, répondit le 16 par ordre de l'empereur, qu'il portoit l'assurance du champ, la réponse au cartel du roi, et autres choses concernant cette affaire. S. Bonnet récrivit le lendemain : « le roi, comme il l'a fait assez entendre « dans son cartel, ne veut plus qu'il soit question d'é- « critures ni de contredits; le combat répond à tout, si « donc vous voulez lui porter l'assurance du champ « seulement, j'envoyerai au-devant de vous un gentil- « homme jusqu'à Andaye; je vous ferai conduire vers

« le roi, et vous pouvez compter sur le meilleur ac-
« cueil. » Bourgogne attendit jusqu'au 26 l'exécution de cette promesse. Enfin ne voyant pas arriver le gentilhomme, il écrivit à S. Bonnet : « Tous ces délais sont « de bien mauvaise grace : Je vous ai déja dit que je « portois l'assurance du champ; si j'ai d'autres commis- « sions, elles sont toutes relatives au combat; il est bien « étonnant que celui qui parle et qui provoque ne « veuille pas qu'on lui réponde. Votre maître n'auroit-il « prétendu que donner son cartel, en prendre acte, et « borner là cette affaire? Je vous somme de me donner « mon sauf-conduit, et je proteste contre tous les délais « qui seront apportés de votre part à l'exercice de mon « ministère. » Cette lettre resta sans réponse. Neuf jours après, Bourgogne écrivit une seconde lettre qui resta sans réponse encore; il en écrivit une troisième. S. Bonnet perdit patience, il dit en propres termes au trompette que Bourgogne lui avoit envoyé, « qu'il allât à « tous les diables, et qu'il ne s'avisât plus de revenir. » Bourgogne ne manqua pas d'insérer littéralement ce propos dans son procès-verbal, et il prit plaisir à risquer une quatrième lettre le 12 août. Enfin le 17 août, S. Bonnet répondit : « Le sauf-conduit est arrivé, le roi « me sait mauvais gré de vous avoir retardé si long- « temps; mandez-moi quand vous voudrez partir, je « vous envoyerai à Andaye un gentilhomme, comme je « vous l'ai promis. » S. Bonnet, pour détruire les soupçons que tant de longueurs avoient pu faire naître contre le roi, crut devoir envoyer à Bourgogne l'original d'une lettre du roi, par laquelle en adressant à lui S. Bonnet un second sauf-conduit, il lui marquoit son méconten-

tement de ce qu'il n'avoit pas fait usage du premier qu'il lui avoit adressé long-temps auparavant. « Je « trouve bien étrange, lui disoit le roi, que vous ayez « tant différé de laisser venir le hérant de l'empereur, « puisqu'il vous avoit écrit qu'il m'apportoit l'assu- « rance du champ. »

Voilà donc jusqu'ici la conduite de François I disculpée. Loin d'autoriser les délais dont Bourgogne se plaignoit, il s'en plaignoit lui même. Tout devoit être imputé au seul S. Bonnet. Il paroît que ce gouverneur, sentant toute l'importance d'une pareille affaire, avoit cru devoir ne rien précipiter, donner le temps au roi de faire toutes ses réflexions, attendre de nouveaux ordres et un nouveau sauf-conduit.

Bourgogne ayant reçu ces deux lettres, répondit le 18 : « Je suis tout prêt, je n'attends plus que mon sauf- « conduit, et je partirai aussitôt. » Le lendemain un trompette lui apporta le sauf-conduit à Fontarabie, et l'avertit que Boussonsault, capitaine du vieux château de Bayonne, député par S. Bonnet pour l'accompagner en France, l'attendoit à Andaye. Bourgogne arriva le 7 septembre à Etampes, où il trouva le héraut d'armes Guyenne, qui lui dit : « Le roi est allé à la chasse vers « Montfort-l'Amaury, il m'a envoyé au-devant de vous « pour vous dire d'aller à Longjumeau où vous recevrez « de ses nouvelles. Je suis chargé de l'avertir de votre « arrivée, et je vais le trouver. » Le lendemain Guyenne vint à Longjumeau où Bourgogne l'attendoit, et rapporta que Montmorency, grand-maître de la maison du roi, auquel il s'étoit adressé, lui avoit dit : « Le roi est « à plus de dix lieues d'ici à la poursuite d'un cerf, il

« tourne du côté de Houdan, où vraisemblablement il « passera la nuit; retournez avertir le héraut de l'empe- « reur de rester à Longjumeau, jusqu'à ce que le roi « soit revenu à Paris, et qu'il lui fasse savoir sa vo- « lonté. » Bourgogne, qui crut que c'étoit une défaite, répondit : « C'est trop de délais, je veux absolument « aller à Paris et savoir par moi-même où je pourrai « trouver le roi. » Guyenne voyant l'impatience de Bourgogne, dit à l'officier qui l'avoit amené en France : « Je vous défends de la part du roi de mener cet homme « à Paris et de souffrir qu'il y aille. » Bourgogne s'offensa de ce procédé, il dit au héraut d'armes français : « Ce n'est pas là le traitement que vous avez reçu en « Espagne; on ne vous y a point troublé dans les fonc- « tions de votre office. Vous devez savoir qu'on n'en use « pas ainsi avec un héraut d'armes, j'en ferai mon rap- « port à l'empereur; vous ne devez point me celer le « roi, puisque j'ai son sauf-conduit. » Eh bien! répartit Guyenne avec colère, « allez donc le chercher au tra- « vers des forêts, mais absolument vous n'irez point à « Paris. » Bourgogne fut donc obligé d'attendre à Longjumeau. Le même jour un gentilhomme vint de la part de Montmorency tenir compagnie à Bourgogne et le prier d'attendre les ordres du roi à Longjumeau. Bourgogne insista encore pour aller à Paris, le gentilhomme lui dit que cela n'étoit pas possible pour ce jour-là, parceque le roi étoit engagé dans une partie de chasse, mais que le lendemain Guyenne iroit demander les ordres du roi. Cela fut exécuté. Guyenne vint le lendemain prendre Bourgogne pour le mener à Paris. Il s'éleva entre eux une assez frivole dispute à propos de

la cotte d'armes, dont Bourgogne voulut se revêtir en entrant dans les faubourgs de cette ville, Guyenne s'y opposa de la part du roi, et fit plusieurs plaisanteries assez grossières sur ce vain cérémonial dont Bourgogne sembloit jaloux. Les deux gentilshommes qui, avec Guyenne, accompagnoient le hérant de l'empereur, le firent descendre dans une hôtellerie des faubourgs, et dirent qu'avant de le faire passer outre il falloit qu'ils parlassent au roi. Ils revinrent quelques heures après, accompagnés de deux notaires en présence desquels ils déclarèrent à Bourgogne qu'il y avoit du danger pour lui à paroître dans Paris avec sa cotte d'armes, que le peuple pourroit l'insulter, que s'il persistoit à vouloir y entrer dans cet équipage, il falloit que ce fût à ses risques, périls et fortunes, et qu'ils demandoient à être déchargés de la garde de sa personne. A cette proposition, Bourgogne qui se voyoit dans une terre ennemie, entouré de gens qu'il ne connoissoit pas, craignit que les deux gentilshommes, quand ils l'avoient quitté, n'eussent été soulever le peuple contre lui, ou lui tendre quelque autre piége; il déclara que, puisqu'on ne vouloit point se charger de sa personne, il ne sortiroit point du logis où il étoit. Sur cet incident, les deux gentilshommes sortirent encore pour prendre de nouveaux ordres, et à leur retour, ils dirent à Bourgogne : « Nous avons parlé à M. le grand-maître, vous pouvez « entrer dans la ville en tel équipage qu'il vous plaira, « nous nous chargeons de vous. » Bourgogne eut donc la satisfaction qu'il avoit desirée, d'entrer dans Paris avec sa cotte d'armes. On le mena dans la maison d'un chanoine de Notre-Dame, où des archers le gardèrent.

Ces archers, nécessaires ou non pour sa sureté, ne le quittèrent point pendant tout son séjour à Paris. Aussitôt qu'il fut arrivé, il pria un des deux gentilshommes d'aller avertir le grand-maître qu'il voudroit lui parler. Ce qui fut fait, et le lendemain 10 septembre, le grand-maître l'envoya chercher. Bourgogne lui exposa l'objet de son voyage : le grand-maître lui dit de retourner dans son logis jusqu'à ce qu'on le mandât. Le même jour, à quatre heures après midi, plusieurs gentilshommes, hérauts d'armes et un nombreux cortége d'archers vinrent le prendre pour le mener au palais, où le roi l'attendoit au milieu des princes du sang, des prélats et de tous les grands du royaume.

Aussitôt que le héraut parut, avant même qu'il parlât, et tandis qu'il s'inclinoit pour saluer le roi, le roi impatient lui crie : « Héraut, toutes tes lettres annoncent « que tu apportes l'assurance du champ. L'apportes-tu? » « Sire, répondit gravement l'Espagnol, étonné de cette « vivacité peu conforme au cérémonial, permettez que « je fasse mon office, et que je dise ce que l'empereur « m'a chargé de dire. Non, s'écria le roi, je ne t'écouterai « point, si avant tout tu ne me donnes une patente, « signée de ton maître, contenant la sûreté du champ. » Le héraut espagnol voulut tout faire par ordre, et sans s'émouvoir, commença sa harangue. *Sire, la très sacrée majesté de l'empereur....* « Je te dis, interrompit le roi, « que tu me donnes la patente de ton maître, tu haran- « gueras après tant que tu voudras. » « Sire, dit le hé- « raut, j'ai ordre de vous lire le cartel et de vous le « donner ensuite. » Quoi donc, s'écria le roi, en se levant de son siége, plein de colère, ton maître pré-

« tend-il introduire des usages nouveaux dans mon « royaume et me donner des lois dans ma cour? Quel « est ce nouveau trait d'hypocrisie qu'il nous prépare? » Le héraut choqué de ce terme d'hypocrisie assez déplacé en effet, répondit d'un ton ferme : « Sire, mon maître « fera toujours ce que doit faire un prince vertueux et « plein d'honneur. Ah! ah! dit le roi, je le veux croire. » Montmorency voulut parler, soit pour apaiser son maître, qu'il voyoit s'écarter trop de la modération, soit pour ouvrir quelque avis. A peine avoit-il prononcé le mot, *sire*... que le roi l'interrompant avec la plus grande colère, s'écria : « Non, non, je ne souffrirai point qu'il parle « avant qu'il m'ait donné l'assurance du champ »; puis se tournant vers Bourgogne : « donne-la-moi, lui dit-il, « ou retourne-t'en comme tu es venu. » Bourgogne voyant que le roi ne vouloit point lui laisser faire sa commission à son gré, qu'il l'interrompoit à chaque mot, qu'il le troubloit par ses transports de colère, prit le parti de lui dire : « Sire, je ne puis sans votre per- « mission faire mon office, je vous la demande; si vous « ne daignez point me l'accorder, faites-moi donner « votre refus par écrit, et faites entretenir mon sauf- « conduit pour le retour. » Le roi répondit toujours avec le même ton d'aigreur : « Je le veux bien, qu'on le lui « donne. »

Bourgogne sortit de l'assemblée, et retourna dans son logis avec la même escorte qu'il avoit eue en venant au palais; il demanda ensuite à parler au grand maître, ce qu'il ne put faire que le surlendemain; il lui dit : « Mon- « sieur, c'est à vous que je me suis adressé pour obtenir « audience du roi; vous avez vu qu'il n'a point voulu

« m'entendre, vous avez vu avec quelle dureté il m'a « parlé. J'espère cependant que ma confiance en son « sauf-conduit ne sera point trahie, et que les priviléges « de ma charge seront respectés. Je vous prie, au reste, « de vouloir bien dire au roi que, quand il lui plaira « de m'entendre, je serai toujours prêt à lui délivrer le « cartel de l'empereur, qui, comme je l'ai déja plusieurs « fois dit et écrit, contient l'assurance du champ : s'il « ne veut pas le recevoir, qu'il me fasse donner un acte « par écrit de son refus, et je proteste que l'empereur le « publiera par-tout. » Montmorency répondit qu'il en parleroit au roi et qu'il en rendroit réponse à Bourgogne. Cette réponse n'arriva que le 15; Montmorency la rendit à Bourgogne dans la grande galerie du palais où il l'avoit fait venir. « Le roi, lui dit-il, ne juge plus à « propos de vous donner audience, il regarde votre « commission comme faite, et vous permet de partir. » « Je partirai donc, répondit Bourgogne; mais je vous « répéte encore que, si le roi le veut, je suis prêt à lui « remettre le cartel de l'empereur, et que ce cartel con- « tient la sûreté du champ. S'il persiste à le refuser, je « ferai mon rapport de tout ce qui s'est passé, et je pro- « teste de nouveau que l'empereur le publiera par-tout, « afin que tout le monde sache que le combat n'a point « manqué par sa faute. » Bourgogne répéta plusieurs fois cette même protestation en présence du secrétaire d'État Bayart et d'environ cent personnes, qui étoient dans la grande galerie avec Montmorency. Bourgogne les prit pour témoins du refus qu'il essuyoit.

Le même jour, Bayart l'envoya chercher, et voulut lui remettre un écrit contenant un procès-verbal de

l'audience du 10. Bourgogne refusa de s'en charger, parcequ'il le trouva, dit-il, trop contraire à la vérité. Presque tout y étoit altéré ou dissimulé. Les paroles dures et violentes du roi n'y étoient point insérées, on ne parloit point de ses transports de colère, les réponses mêmes de Bourgogne étoient changées. Enfin, le 16 septembre, ce héraut partit de Paris, reportant à l'empereur son cartel, et les autres pièces dont il l'avoit chargé. Le premier octobre il passa par Bayonne. S. Bonnet lui demanda des nouvelles de son voyage et de sa commission. « On ne m'a point maltraité, dit Bourgogne, « mais on n'a pas voulu m'entendre. » « Je m'en doutois « bien, reprit S. Bonnet, et je vous l'aurois prédit. » Le 7, Bourgogne arriva à Madrid, où il fit à son maître la relation qu'on vient de voir.

Cette relation est pleine de venin, et ne contient pas une circonstance qui ne se rapporte au dessein de faire retomber sur le roi la honte du refus de combattre. Tout s'y présente d'abord de mauvaise grace de la part de la France. Ce sauf-conduit qui se fait attendre près de deux mois, les brutalités, les variations, les lenteurs étudiées de S. Bonnet, les duretés et les bouffonneries de Guyenne, l'incident sur la cotte d'armes, la crainte du peuple qu'on veut inspirer à Bourgogne, la demande qu'on fait d'être déchargé de sa garde, etc. Cependant lorsque l'on considère attentivement toutes ces circonstances vraies ou fausses, on voit qu'il n'en résulte rien contre le roi.

On a déja prouvé qu'on ne pouvoit lui imputer les délais qu'essuya Bourgogne à Fontarabie; et que tout étoit sur le compte du gouverneur de Bayonne.

Quant aux délais qu'essuya Bourgogne à Longjumeau, ils se réduisent à deux jours, puisque étant arrivé le 7 septembre, il eut audience le 10. Un si foible retardement est assez expliqué par la partie de chasse où le roi, qui ne savoit point l'arrivée de Bourgogne, s'étoit engagé entre Montfort-l'Amaury et Houdan.

Si d'ailleurs il est échappé un trait d'emportement à un officier gascon trop vivement pressé; si dans une nation gaie et railleuse il s'est trouvé un mauvais plaisant; si l'on a craint qu'un héraut ennemi, s'annonçant avec trop d'appareil, dans de semblables conjonctures, ne blessât les yeux du peuple, que peut-on conclure contre le roi de ces menus faits, recueillis avec une affectation si suspecte, et dont les uns ne parvenoient pas à la connoissance du roi, les autres annonçoient de sa part une attention délicate pour le héraut même?

En supposant donc que le procès-verbal de Bourgogne ne contînt rien de faux ni d'exagéré, tout ce qu'on entrevoit dans le récit des faits qui précèdent l'audience du 10 septembre, c'est que les Français, toujours tendrement attachés à leurs maîtres, ne pouvoient voir sans une juste inquiétude, le roi s'exposer aux hasards d'un combat singulier; mais rien ne fournit la plus légère induction contre la sincérité du desir que le roi témoignoit de combattre son rival.

Quant à la conduite du roi dans l'audience du 10 septembre, on croit devoir suspendre les réflexions qui se présentent sur cet objet, jusqu'à ce qu'on ait rapproché du procès-verbal de Bourgogne celui que le secrétaire d'État Bayart dressa par ordre du roi, et dont Bourgo-

gne refusa de se charger, parcequ'il le trouvoit, disoit-il, trop infidèle.

Ce procès-verbal ne parle ni des délais de Bayonne, ni de ceux de Longjumeau, il commence par l'assemblée du 10 septembre, dont il étale toute la pompe. Le roi, avant d'introduire le héraut espagnol, expose l'état de l'affaire, et rappelle tout ce qui s'est passé depuis sa prison. Il pose toujours pour base de sa justification la nullité prétendue du traité de Madrid; il fait sentir la nécessité que les circonstances lui imposent de défendre son honneur contre les reproches et les cartels de l'empereur. Le héraut est ensuite introduit.

On croit devoir transcrire ici mot à mot toutes les questions du roi et toutes les réponses de Bourgogne, parceque c'est en cela que réside le nœud de la difficulté qu'on examine, et dont on abandonne la solution au lecteur.

Le roi a dit: « Héraut, portes-tu la sûreté du champ, « telle qu'un assailleur comme l'est ton maître, doit « bailler à un défendeur tel comme je suis? Le héraut « lui a dit : sire, il vous plaira me donner congé de faire « mon office. Alors le roi lui dit, baille-moi la patente « du champ, et je te donnerai congé de dire après tout ce « que tu voudras de la part de ton maître. Le héraut « commence à dire : *la très sacrée majesté....* sur lequel « mot le roi lui a dit derechef; montre-moi la patente « du champ; car je pense que l'élu en empereur soit gen- « til prince, ou le doive être, qu'il n'auroit point voulu « user de si grand hypocrisie, que de t'envoyer sans la- « dite sûreté du champ, vu ce que je lui ai mandé, et « aussi tu sais bien que ton sauf-conduit contient que

« tu portes ladite sûreté. Ledit héraut a répondu qu'il « croyoit porter chose que ledit seigneur roi s'en de- « vroit contenter. A quoi ledit seigneur roi a répliqué; « héraut baille-moi la patente du champ, baille-moi-la, « et si elle est suffisante, je l'accepte; et après, dis tout « ce que tu voudras. A quoi ledit héraut a répondu, qu'il « avoit commandement de son maître de ne la bailler « point, qu'il n'eût premièrement dit aucune chose, « qu'il lui avoit donné charge de dire. Alors le roi lui a « dit : ton maître ne peut pas donner de lois en France; « et d'autre part, les choses sont venues à tel point, qu'il « n'est plus besoin de paroles; et si dois être averti que « je n'ai fait porter paroles par mon héraut à ton maî- « tre; mais ce que je lui ai mandé a été par écrit, signé « de ma main; à quoi ne falloit autre réponse que ladite « sûreté du champ, sans laquelle je ne suis délibéré de « te donner audience; car tu pourrois dire chose dont tu « serois désavoué, et aussi ce n'est pas à toi à qui j'ai « à parler, ne à combattre, mais seulement à l'élu en « empereur. Ledit héraut a dit lors audit seigneur, qu'il « lui donnât donc congé, et sauf-conduit pour s'en re- « tourner; ce que ledit seigneur lui a accordé, et a dit « au héraut, *prends acte;* et après a demandé à moi « Gilbert Bayart,... acte comme il n'avoit tenu et ne « tenoit à lui, qu'il ne reçût ladite patente, et qu'en la « lui baillant telle qu'elle doit être, il ne refusoit de « venir audit combat, et ce fait s'est retiré en la cham- « bre ordonnée pour tenir son conseil. Et ledit héraut « a requis audit seigneur, que les choses susdites lui « fussent baillées par écrit; ce qui avoit été accordé. « Fait, etc. »

L'exacte justice demande d'abord qu'on ne croie aveuglément ni la relation de Bourgogne, ni celle de Bayart. L'une peut exagérer les circonstances, l'autre peut les dissimuler; c'est en les balançant l'une par l'autre qu'on peut rencontrer la vérité. Au reste, les différences qu'on y aperçoit ne roulent que sur le plus ou le moins de vivacité que le roi a pu mettre dans ses interpellations au héraut. Toutes deux s'accordent sur le fond, et il résulte également de l'une et de l'autre que Bourgogne auroit remis au roi le cartel de l'empereur, si le roi eût eu la patience de lui accorder une audience plus régulière, et d'écouter les choses que ce héros étoit chargé de lui dire, sur quoi l'on ne peut trop s'étonner qu'une formalité si légère ait décidé d'une affaire si importante. Comment le roi a-t-il pu ne pas sentir, qu'en renvoyant ainsi sans audience un héraut qui lui portoit la sûreté du champ, il fournissoit à son rival le plus beau prétexte de décrier sa valeur, et de rejeter sur lui le refus du combat? On ne peut pas dire qu'il craignît d'essuyer devant une assemblée si solennelle les reproches d'infidélité que ce héraut pourroit lui faire de la part de son maître. 1° Ces reproches n'eussent fait aucune impression sur cette assemblée, qui les avoit déja jugés injustes, en déclarant nul le traité de Madrid. 2° Le roi permettoit au héraut de dire tout ce qu'il voudroit, quand il lui auroit remis le cartel.

La seule raison dont le roi coloroit son excessive vivacité, est qu'il falloit mettre fin aux écritures, aux discours, et terminer l'affaire par des actions. Mais le vrai moyen de faire cesser la dispute, n'étoit pas de rejeter les écritures de l'empereur, ni d'imposer silence

à son héraut; c'étoit de ne point répondre, de recevoir l'assurance du champ et de venir au lieu du combat.

D'un autre côté, s'il étoit vrai que l'empereur desirât si sincèrement le combat, il semble que son héraut ne risquoit rien de laisser au roi le cartel seulement, et de protester que sur tout le reste on n'avoit voulu ni l'entendre, ni recevoir ses papiers; mais le héraut eût répondu à cette objection, que dans une affaire où il s'agissoit de l'honneur et de la vie d'un empereur et d'un roi, il ne lui étoit pas permis d'interpréter les ordres de son maître, qu'il falloit qu'il les exécutât strictement et avec la plus scrupuleuse exactitude.

Ceux qui aiment à se persuader que l'empereur, content de s'être donné dans l'Europe la gloire d'avoir défié François I, n'avoit voulu que proposer le combat, et l'éviter, remarquent avec plaisir qu'il débuta très mal dans cette affaire. Ce fut à l'ambassadeur de François I, et à un ambassadeur, homme de robe, qu'il fit les premières propositions du duel; il devoit sentir que ce ministre de paix pourroit se faire un devoir d'être discret sur un article si délicat; il falloit qu'il chargeât son propre ambassadeur de faire le défi directement à François I. Mais l'irrégularité de cette première démarche n'est-elle pas réparée par toutes les suivantes? L'empereur avertit le roi de se faire rendre compte par son ambassadeur de ce qu'il lui a dit; il donne par écrit le discours qu'il lui a tenu, il reçoit le cartel du roi, il y répond, on lui demande l'assurance du champ, il la donne et dans un lieu non suspect. Que pouvoit-il faire de plus?

Ceux qui cherchent dans le caractère des deux sou-

verains la décision de cette question alléguent en faveur de François I les preuves éclatantes qu'il avoit données de son courage, son goût pour les armes, son ardeur pour la gloire. L'histoire, disent-ils, taxera plutôt de témérité que de timidité le vainqueur de Marignan et le prisonnier de Pavie. Cela est incontestable. Mais aussi dépouillons-nous (l'histoire l'exige) des préjugés nationaux, et que, pour la première fois peut-être, une vie de François I, ne soit point un *factum* contre Charles-Quint. Tant d'avantages que cet empereur remporta en personne sur les infidèles, sur les Gantois, sur les princes allemands de la ligue de Smalcalde, l'expédition de Tunis, la bataille de Mulberg, tant d'autres exploits ne prouvent-ils pas que Charles-Quint étoit par sa valeur personnelle un digne concurrent de François I? On peut pourtant remarquer que, dans le temps de ce défi, Charles-Quint n'avoit point encore fait ses preuves de valeur, et que François I avoit fait les siennes.

Tout ce qu'on peut dire de plus juste en faveur de ce dernier, c'est que, s'il faut nécessairement conclure que l'un des deux rivaux a voulu en imposer à l'Europe par des défis fastueux, et proposer un combat qu'il n'avoit pas dessein de livrer, la franchise connue de François I écarte de lui ce soupçon et le fait retomber sur son adroit adversaire, dont les artifices continuels dans le cours de cette histoire paroîtront déposer sans cesse contre lui. Mais le fond de la question reste toujours indécis. C'est un de ces problèmes que l'histoire aime à offrir quelquefois à la sagacité du lecteur. La partialité les résout aisément, l'équité les discute et n'ose rien prononcer.

Les auteurs qui disent que Henri VIII envoya aussi un cartel à Charles-Quint, confondent les cartels avec les déclarations de guerre. On ne produit aucun cartel de Henri VIII. Ce prince n'avoit avec l'empereur que quelques légères discussions d'intérêt et nulle affaire d'honneur.

Au reste, l'histoire fournit quelques exemples de défis entre souverains, elle n'en fournit aucun de duel réellement exécuté entre eux.

Antoine défia Auguste, qui lui répondit que, s'il étoit las de vivre, il avoit mille moyens de mourir; mais que jamais Auguste ne tremperoit ses mains dans le sang d'un citoyen.

Antigonus avoit fait la première partie de cette réponse à un défi de Pyrrhus.

L'empereur Héraclius et Chosroës, roi de Perse, convinrent de terminer leurs guerres par un combat singulier. Chosroës mit en sa place un de ses officiers revêtu de ses armes. L'empereur pousse son cheval au faux Chosroës, en lui criant : *lâche, vous êtes suivi malgré nos conventions.* Le faux Chosroës tourne la tête pour voir s'il est vrai qu'on le suive, dans ce moment Héraclius lui porte le coup mortel; il n'y a rien là de brave de la part d'aucun des deux souverains.

Louis-le-Gros défia Henri I, roi d'Angleterre, à un combat singulier en présence des deux armées, qui applaudirent au défi; elles n'étoient séparées que par la rivière d'Epte, sur laquelle il y avoit un pont qui tomboit en ruine. Quelques plaisants crièrent : *il faut que les deux rois se battent sur le pont qui tremble.* Henri I se moqua du défi et livra bataille.

Pierre, roi d'Aragon, propose à Charles d'Anjou, son compétiteur au royaume de Sicile, un combat ou de corps à corps, ou de cent contre cent; Charles l'accepte, et le roi d'Angleterre, Édouard I, leur parent, leur assure le champ à Bordeaux. Charles se présente au jour marqué, et reste sous les armes depuis le lever du soleil jusqu'au coucher. La nuit Pierre arrive en poste, court chez le sénéchal de Bordeaux, prend acte de sa venue, proteste contre Charles et contre le roi de France, qui lui ont, dit-il, dressé des embûches sur son chemin, et il s'enfuit.

Édouard III défia Philippe de Valois, qui lui répondit, selon les uns, qu'un suzerain ne recevoit point de défi de son vassal; selon les autres, qu'il accepteroit le défi si Édouard vouloit mettre dans la balance l'Angleterre contre la France; la vérité est que la réponse de Philippe ne dit rien de tout cela; mais seulement qu'il espère chasser Édouard du royaume.

On dit encore que le même Edouard et le roi Jean se défièrent, mais on n'a point leurs cartels.

En 1611, Charles IX, roi de Suède, envoya un cartel injurieux à Christiern IV, roi de Danemarck, qui lui répondit : « Tes injures sont des mensonges, et ton « cartel une folie. Prends de l'ellébore. »

Il y a au contraire un exemple d'un roi qui voulut sincèrement se battre contre deux particuliers. C'est Pierre III, roi de Cypre, de la maison de Lusignan; ses adversaires étoient les seigneurs de Rochefort et de Sbarses, sujets du pape. Ils avoient fait au roi de Cypre un reproche indirect; le roi leur avoit donné un démenti; l'un d'eux s'étoit écrié : « Ah! si nous avions

« affaire à un simple gentilhomme!... Eh bien c'est à « un simple gentilhomme que vous avez affaire, je me « dépouille de la royauté pour châtier votre insolence. » Il reçut leur défi; mais ils lui donnèrent rendez-vous pour le combat devant le pape, et le pape excommunioit les duellistes. Pierre III se rendit au lieu indiqué, Rochefort n'osa paroître, Sbarses ne parut que pour tomber aux pieds de Pierre III, qui lui dit : « Le gen- « tilhomme alloit vous combattre, le roi vous par- « donne. »

De tous ces cartels le plus célèbre est celui de François I et de Charles-Quint, c'est que le caractère des deux assaillants et leur haine réciproque sembloient tellement assurer l'exécution du combat, que la cause qui le fit manquer est encore aujourd'hui un problème.

CHAPITRE XIV.

Nouvelle campagne de Lautrec dans le Milanez. Opérations de la ligue jusqu'à la délivrance du pape.

1527.

Pendant que deux souverains illustres se couvroient ainsi de ridicule, l'armée impériale répandue dans Rome et dans les environs, s'affoiblissoit insensiblement par les ravages de la peste; les restes de la vieille armée de la ligue, commandée par le duc d'Urbin, et par le marquis de Saluces, faisoient des courses et des

fautes dans l'Ombrie; le maréchal de Lautrec, avec une nouvelle armée, faisoit des conquêtes dans le Milanez, où il avoit en tête Antoine de Léve, avec fort peu de troupes [a].

Lautrec avoit passé les monts vers la fin de juillet 1527; il s'étoit trouvé dans l'Astesan à la tête d'environ mille hommes d'armes, et vingt-six mille fantassins Lansquenets, Gascons, Français et Suisses. Les Lansquenets, au nombre de six mille, avoient à leur tête le comte de Vaudemont, frère du comte de Guise; Pierre de Navarre commandoit les Gascons qui étoient aussi au nombre de six mille; quatre mille Français étoient commandés par le seigneur de Burie; Mondragon, gentilhomme gascon, gouvernoit l'artillerie; André Doria commandoit les galères françaises.

Il sembloit qu'on dût d'abord courir à Rome pour délivrer le pape, puisque c'étoit, en apparence, le principal objet de la guerre. Le duc d'Urbin même étoit de ce sentiment, soit que sa fureur contre le pape fût assouvie, soit que par hypocrisie, il ne conseillât cette démarche que parcequ'il voyoit qu'on ne la feroit point. En effet Sforce, pour qui on devoit conquérir le Milanez, et les Vénitiens qui desiroient de voir, avant tout, ce duché enlevé à l'empereur, obtinrent que Lautrec s'arrêteroit en Lombardie.

Ce général pénétra dans l'Alexandrin, prit Bosco, puis Alexandrie [b]. La prise de cette dernière place jèta quelques semences de division parmi les alliés,

[a] Guicciard., liv. 18.

[b] Belcar., liv. 19, n 37, 38. Mém de du Bellay, liv. 3. Sleidan., commentar., liv. 6.

parceque Lautrec vouloit en faire un lieu de retraite pour son armée, et un rendez-vous pour les troupes qui arriveroient de France. Les alliés crurent voir dans ce projet une disposition à conquérir tout le Milanez pour la France, et non pour Sforce, à qui le traité promettoit la restitution de ce duché. Ils exigèrent tous, sur-tout les Vénitiens et le roi d'Angleterre, que la place fût remise au duc Sforce; elle le fut, non sans beaucoup de mécontentement de la part du maréchal de Lautrec.

Pendant qu'il avoit pris Alexandrie, André Doria, parti de Marseille avec quatorze galères, avoit tellement bloqué le port de Gênes, que rien ne pouvant entrer dans la ville, elle avoit été bientôt réduite à une extrême disette [a]. Les Frégoses, toujours ennemis (1) des Adornes, étoient toujours dans le parti de la France, et les Adornes dans le parti de l'empereur [b]. Lautrec voulant seconder Doria, envoya César Frégose avec un détachement considérable pour serrer la place du côté du continent. Les Génois ayant armé quelques galères pour tenter de se procurer des vivres du côté de la mer, le combat alloit s'engager entre ces galères et celles de Doria, lorsqu'une tempête obligea Doria de se retirer à Savonne, avec perte d'une de ses galères que montoit Philippin Doria son neveu, et qui tomba entre les mains des Génois. Ceux-ci, encouragés par ce petit succès, espérèrent le même bonheur du côté de la terre; ils firent une sortie contre Frégose, et elle parut encore leur réussir d'abord; mais l'ivresse du succès ayant engagé

[a] Guicciard., liv. 18. Belcar., liv. 19, n. 37.
(1) Voir le liv. 1, chap. 1, et le liv. 2, chap. 4.
[b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

les Génois trop avant, ils furent coupés et mis en déroute; leur général Martinengue fut fait prisonnier. Cette défaite ayant abattu le courage des assiégés, ils se rendirent, et Lautrec donna le gouvernement de Gênes au maréchal Théodore Trivulce (1). Le doge Adorne, avec ses partisans et les Impériaux, s'étoit retiré dans le château, qu'il rendit assez lâchement sans attendre qu'on l'attaquât.

La nécessité avoit contraint Sforce d'oublier les outrages qu'il avoit reçus de ce célèbre aventurier Médéquin, tyran de Musso, et maître du lac de Côme. Ce Médéquin avoit alternativement servi et l'empereur et les alliés. La situation des places qu'il avoit su enlever et au duc de Milan et aux Grisons, l'avoit rendu redoutable à ses voisins, et important dans toute l'Italie. Sforce s'étant réconcilié avec lui, l'avoit chargé de faire quelques levées avec lesquelles Médéquin alloit joindre l'armée de Lautrec. Antoine de Léve, qui étoit à Milan, fut instruit de sa marche; il sut que Médéquin occupoit un poste peu avantageux à Carata, à quatorze milles de Milan, il vint l'attaquer, et ses vieux soldats taillèrent en pièces les nouvelles levées de Médéquin, qui s'enfuit avec une précipitation dont sa gloire souffrit un peu [a].

Mais cette victoire étoit plus honorable à de Léve

(1) Il avoit eu le bâton du maréchal de Chabannes. Voir le chap. 12 de ce second livre. Il étoit cousin-germain du fameux maréchal Jean-Jacques Trivulce, dont Lautrec lui-même avoit causé la mort. Voir le chap. 4 du liv. 1.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. Guicciard., liv. 18. Galeazzo Capella. Brantôme, capit. étrang., art. marq. de Matignan.

qu'utile aux affaires de l'empereur; de Léve avoit trop peu de troupes pour défendre le Milanez. Deux places importantes demandoient tous ses soins : c'étoient Milan et Pavie. Milan étoit trop vaste pour pouvoir être défendu par le peu de monde que de Léve étoit en état d'y jetter; Pavie étoit trop dépourvue de vivres pour que même ce peu de monde pût y subsister : de Léve se détermina pour Milan, et résolut d'y attendre les ennemis.

Lautrec poursuivoit ses conquêtes; il prit Vigevano, et s'empara de toute la Lomelline; il jeta un pont sur le Tesin, prit Biagrasso, et marchant droit à Milan, confirma de Léve dans l'opinion qu'il avoit eu raison de préférer Milan à Pavie[a]; mais tout-à-coup Lautrec, tournant au levant, se présenta aux portes de cette dernière place, que les Français attaquèrent du côté du château, et les Vénitiens du côté de la ville. Il s'agissoit de venger l'affront et les malheurs que le roi avoit essuyés sous ses murs. Les soldats impatients n'attendirent pas que la bréche fût assez grande pour souffrir l'assaut, ils se débandèrent et pénétrèrent sans chef jusqu'aux remparts. Leur témérité ne fut point heureuse, ils furent repoussés avec perte, et obligés de regagner leurs retranchements; mais le lendemain le canon ayant agrandi la bréche, la place fut emportée d'assaut [b]; la garnison savoit trop le sort qu'elle devoit attendre pour ne s'y pas dérober : elle eut le temps de se sauver sur le pont, qu'elle rompit après l'avoir passé. Sa perte fut légère, mais la ville fut livrée au pillage. Les sol-

[a] Belcar., liv. 19, n. 38. [b] Sleidan., commentar., liv. 6.

dats y mirent même le feu, et le maréchal de Lautrec eut beaucoup de peine à empêcher qu'elle ne fût entièrement réduite en cendres [a].

Toutes ces places furent remises fidèlement au duc Sforce [b]; tout réussissoit alors à la ligue, et cependant son chef, qu'on différoit de secourir, étoit toujours accablé de douleur, environné de périls, et prisonnier dans le château Saint-Ange. Lorsque Lautrec étoit encore au camp devant Pavie, le cardinal Cibo, légat du pape, vint le conjurer de hâter sa marche vers Rome, lui représenter que le principal et le plus pressant objet de la ligue devoit être la délivrance du pape [c]. D'un autre côté le duc Sforce, qui arriva vers le même temps au camp, faisoit les plus fortes instances pour que le maréchal, avant de s'engager dans l'État de l'église, achevât la conquête, déja si avancée, du Milanez; il représentoit ce qui restoit à faire comme extrêmement facile; Milan sans garnison, sans argent, sans vivres alloit ouvrir ses portes dès qu'on s'y présenteroit; si au contraire on quittoit le Milanez, de Léve s'y fortifieroit, et ne pourroit plus en être chassé [d].

Cibo et Sforce avoient tous deux raison, et Lautrec prit le parti de les satisfaire tous deux. Les troupes vénitiennes, jointes à celles du duc, lui parurent suffisantes pour achever la conquête du Milanez; il résolut d'aller avec le reste de l'armée au secours du pape; il attendit quelque temps des Lansquenets qui lui manquoient. Quand ils eurent joint, il partit; mais il s'arrêta encore, d'abord à Plaisance, ensuite à Bologne:

[a] Guicciard., liv. 18. Belcar., liv. 9. [b] Guicciard., liv. 18.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3. [d] Belcar., l. 19, n. 39.

ces délais furent longs. Plusieurs auteurs jugent que ce temps eût suffi pour chasser entièrement les Impériaux de la Lombardie, ce qui, rendant Lautrec plus redoutable à l'Italie, eût facilité toutes ses entreprises. D'autres le justifient, et rejettent ces longueurs sur les ordres de la cour de France, qui étoit alors amusée par des espérances de paix avec l'empereur, auquel François I auroit aisément sacrifié la ligue, si l'empereur eût voulu lui rendre ses fils. Quoi qu'il en soit, Lautrec employa ces délais utilement pour la ligue, puisqu'il sut y attirer deux alliés nouveaux : l'un fut le marquis de Mantoue, qui s'étoit piqué long-temps d'une neutralité difficile à observer entre tant de grandes puissances, ennemies les unes des autres, et qui enfin avoit embrassé le parti de l'empereur comme celui du plus fort; l'autre fut le duc de Ferrare, qui depuis long-temps s'étoit entièrement dévoué à l'empereur [a]. Sa défection fut payée du prix le plus glorieux; elle valut dans la suite à Hercule d'Est, son fils, l'honneur de devenir beau-frère du roi : il épousa la seconde fille de Louis XII, Rénée de France, sœur de la feue reine Claude.

Lorsqu'Antoine de Lève vit que Lautrec s'éloignoit du Milanez, il sentit renaître l'espérance de le recouvrer; il comptoit pour peu de chose les troupes de Sforce et des Vénitiens, qui restoient pour la défense de cet État, et qui étoient campées entre le Pô et le Tésin [b]. Il sort de Milan, résolu de forcer les postes qui serroient cette place, et la gênoient pour les vivres;

[a] Guicciard., liv. 18. Belcar., liv. 19, n. 41.
[b] Mém. de du Bellay, liv 3.

il court à Biagrasso et s'en empare. Déja il se promettoit la conquête de toute la Lomeline, lorsque le maréchal de Lautrec, instruit de ses desseins, détacha de l'armée qu'il menoit vers Rome cinq ou six mille fantassins choisis, avec quelque gendarmerie, sous la conduite de Pierre de Navarre [a]. Ce détachement reprit Biagrasso, et resserra de Léve dans Milan.

Lautrec s'avançoit toujours vers l'État de l'église. Dès les premiers bruits de son départ pour l'Italie, l'empereur avoit songé sérieusement à délivrer le pape, et à se donner tout l'honneur de cette délivrance. Il se trouvoit alors dans le même embarras où il s'étoit trouvé après la prise de François I. Le soin de garder le pape occupant une grande partie de l'armée impériale, la mettoit hors d'état de rien entreprendre; elle bornoit toutes ses opérations à bien veiller sur son prisonnier, et tous ses projets, à ne le relâcher qu'à prix d'argent, quoi que l'empereur en pût ordonner; car le pillage de Rome n'avoit fait qu'enflammer la cupidité du soldat en la satisfaisant. L'empereur avoit envoyé en Italie le général de l'ordre de saint François, et un autre négociateur nommé Véri de Migliau, avec des instructions et des pouvoirs adressés au vice-roi de Naples [b]. Ce vice-roi n'étoit plus Charles de Lannoi; il venoit de mourir à Gaëte: c'étoit don Hugues de Moncade, son ami, le seul des grands d'Espagne qui aimât Lannoi. Celui-ci, en mourant, l'avoit désigné son successeur, sous le bon plaisir de l'empereur qui agréa ce choix [c].

[a] Belcar., liv. 19, n. 40. [b] Belcar., liv. 19, n. 42.
[c] Guicciard., liv. 18. Brantôme, capit. étrang., art. Moncade.

Le général et Migliau ayant conféré avec le vice-roi, partirent pour Rome; et Moncade qui, dans un commencement de vice-royauté, ne croyoit pas devoir quitter son gouvernement, se fit représenter à Rome par Serenon, son secrétaire [a]. Le général des cordeliers, qui vouloit être cardinal, se montra très favorable au pape. Migliau qui n'avoit point d'intérêt personnel, qui n'envisageoit que ceux de son maître, qui se défioit de la vertu des traités, en voyant sur-tout l'inexécution du traité de Madrid, et qui craignoit la vengeance que le pape voudroit peut-être tirer de sa captivité, lorsqu'il seroit libre, inclinoit assez à rendre cette captivité éternelle [b]. Moncade, qui n'étoit ni chrétien, ni humain, n'étoit pas fâché de nuire au pape qu'il n'aimoit pas, et dont il étoit haï.

Tel étoit l'état de la négociation quant aux dispositions des négociateurs.

L'objet de la négociation rouloit principalement sur deux articles, dont l'un regardoit l'armée, et l'autre l'empereur (car sans le concours de ces deux puissances rien ne pouvoit être solidement conclu). Quant à l'armée, les négociateurs exigeoient que le pape lui payât tout ce qui étoit dû par l'empereur; et, comme l'empereur ne prenoit rien pour lui, il appeloit cela délivrer le pape sans rançon.

A l'égard de l'empereur, on exigeoit des assurances solides que le pape n'emploieroit point sa liberté à se venger, en s'alliant directement ou indirectement, en public ou en secret, avec les ennemis de l'empereur;

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Belcar., liv. 19, n. 42.

et, comme tous les traités et toutes les paroles ne pouvoient donner cette assurance, on exigeoit des places de sûreté; car l'empereur ne se prêtoit point au projet odieux de tenir éternellement un pape dans les fers.

La conduite de Clément fut aussi adroite que les conjonctures l'exigeoient; il pressoit secrétement le maréchal de Lautrec d'avancer; il l'assuroit qu'il ne concluroit rien avec les Impériaux s'il n'y étoit forcé, ou que dès qu'il seroit libre, il désavoueroit tout ce qu'il auroit promis, et qu'il seroit toujours fidèle à la ligue. En tout événement il demandoit de l'indulgence pour les foiblesses que le malheur de sa situation pourroit lui arracher.

L'habile pontife avoit vu aisément ce que toute l'Europe voyoit ou pouvoit voir comme lui; que sa destinée ne dépendoit pas uniquement de l'empereur, et qu'il falloit aussi se rendre l'armée favorable; il mit dans ses intérêts le fameux Moron, qui étoit le conseil de tous les principaux chefs; il donna l'évêché de Modène à son fils; il lui promit à lui-même des sommes considérables [a].

Il ne se comporta pas moins adroitement à l'égard de son furieux ennemi, le cardinal Pompée Colonne. Ce prélat étoit venu lui rendre visite au château Saint-Ange, soit par bienséance, soit pour jouir de son humiliation. Le pape sut tirer parti de sa vanité; il s'avoua vaincu, il reconnut qu'il n'appartenoit qu'aux Colonne, et sur-tout à Pompée, d'abaisser et de relever le saint-siége à leur gré; les titres qu'il lui prodigua de dompteur des papes,

[a] Guicciard., liv. 18.

d'appui ou de fléau du saint-siége, d'arbitre de la chrétienté, flattèrent ce cœur ambitieux, et dissipèrent insensiblement sa haine. Le pape le voyant ébranlé, n'épargna ni prières ni larmes pour le fléchir; Colonne s'enivra de la noblesse du personnage qu'il pouvoit jouer, il devint l'ami du pape et son protecteur auprès de l'empereur et de l'armée; il crut que le pape, remis en liberté, se souviendroit du bienfait et oublieroit les outrages [a].

Il étoit temps que l'empereur relâchât le pape, s'il ne vouloit pas qu'il lui fût arraché. Lautrec avançoit toujours sans obstacle. L'empereur envoya de nouveaux ordres pour faire mettre le pape en liberté, aux conditions, disoit-il, les plus agréables à ce pontife. Migliau voyant que le traité alloit être conclu, ne voulut point y prendre part, et crut devoir se retirer à Naples [b]. Le général des cordeliers s'empressa d'exécuter les ordres de l'empereur, et Moncade, se lassant de persécuter le pape, sans motif et sans intérêt, Surenon, son secrétaire, fit tout ce qu'on voulut.

On convint donc que le pape seroit mis en liberté sans rançon, dans le sens qu'on a expliqué plus haut, mais en payant 67,000 ducats aux Allemands, 35,000 aux Espagnols, avant que de sortir de Rome; en donnant encore une pareille somme aux Allemands, quinze jours après, et en achevant la somme de trois cent cinquante mille ducats dans le terme de six mois [c].

A l'égard des places de sûreté, on convint que l'empereur resteroit en possession d'Ostie et de Civita-Vec-

[a] Belcar., liv. 19, n. 43. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.
[c] Belcar., liv. 19, n. 44.

chia, qu'André Doria lui avoit remises depuis le premier traité, après avoir été payé des quatorze mille ducats qu'il demandoit; et que de plus on remettroit à l'empereur Forli et Civita-Castellana [a]. On donna d'abord en otage Hippolyte et Alexandre de Médicis, en attendant que des otages moins précieux au pape, les cardinaux Pisani, Trivulce et Gaddo, qui devoient être les véritables otages, fussent arrivés de Parme où ils étoient alors; le pape fut obligé encore de livrer les cardinaux Césis et des Ursins, mais il fut obligé à une chose bien plus dure pour remplir les funestes engagements qu'il venoit de contracter. Ses besoins les plus pressants n'avoient pu le faire consentir à mettre en vente la dignité de cardinal, quoique son conseil l'y eût souvent exhorté, en alléguant l'exemple de ses prédécesseurs, qui n'avoient pas eu le même scrupule. Guichardin attribue même principalement les malheurs de ce pontife au refus opiniâtre qu'il fit d'employer cette ressource, refus dont on doit encore plus louer sa religion qu'on n'en doit blâmer sa politique. La religion céda enfin à la nécessité. L'infortuné pontife, pour trouver le prix de sa liberté, vendit, en gémissant, la pourpre romaine à des hommes qui s'en montrèrent d'autant plus indignes qu'ils consentirent de l'acheter. Il accorda autant de décimes sur le clergé que Charles-Quint en demanda; il lui permit même d'aliéner les biens ecclésiastiques pour payer les Lansquenets luthériens. Le gouvernail étoit forcé dans ses mains, on ne pouvoit plus lui rien imputer.

[a] Guicciard., liv. 18.

Enfin le jour arriva qui devoit lui rendre sa liberté; c'étoit le 9 de décembre. Les Espagnols devoient le conduire ou à Orviète, ou à Spoléte, ou à Pérouse; mais le pape les prévint [a]. Le malheur avoit aigri ses défiances; il connoissoit, il s'exagéroit peut-être les mauvaises intentions du vice-roi; tout lui étoit suspect, il ne voulut se fier qu'à lui-même et aux siens. A l'entrée de la nuit du 8 au 9 décembre, il sortit du château Saint-Ange, déguisé en marchand [b] (1); une troupe d'arquebusiers qui l'attendoit dans la prairie l'escorta jusqu'à Montefiascone; il gagna ensuite Orviète, où il arriva de nuit, presque seul et sans être accompagné d'aucun des cardinaux.

Tout affoibli, tout épuisé qu'il étoit, et dépouillé de presque tous ses États, à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il parut avoir recouvré sa puissance et sa gloire, « Preuve sensible, dit Guichardin, du respect « des princes chrétiens, et de la vénération des peuples « pour la majesté pontificale. »

[a] Mém. de du Bellay, l. 3.

[b] Guicciard., liv. 18.

(1) En marchand, dit Guichardin; en valet, dit Beaucaire. *Servi habitu.... dispensatoris sui ministrum mentitus.* Déguisé en domestique de son économe.

CHAPITRE XV.

Expédition de Naples. Défection d'André Doria.

1528.

Dès qu'on sut le pape arrivé à Orviète, les puissances d'Italie s'empressèrent de le féliciter sur sa délivrance. Le pape reconnut qu'il la devoit aux bons offices des Français et à la marche de Lautrec vers Rome; il écrivit à ce général pour l'en remercier, et il ne ménagea aucune des expressions de la plus vive reconnoissance [a]. Au reste il offrit dès-lors sa médiation pour la paix à toutes les puissances ennemies; il y eut vers ce temps quelques négociations infructueuses, qui ne firent que rendre la guerre plus animée.

Lautrec, résolu de la porter dans le royaume de Naples, voulut profiter de la reconnoissance que le pape témoignoit, pour l'engager de nouveau dans la ligue qui lui avoit été si fatale; il traversa l'État de l'église en vainqueur ami, en libérateur du pape; il lui fit rendre Imola et Rimini; mais le pape craignoit de se replonger dans les malheurs dont il étoit à peine délivré; il demandoit de quel secours il pouvoit être à la ligue, dans l'état de foiblesse où il étoit réduit, sans argent, sans troupes, et presque sans places. Il vouloit que Lautrec

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

forçât les Vénitiens de lui rendre Ravenne et Cervia, mais ni Lautrec, ni le roi, ne pouvoient employer que leurs bons offices auprès de la république; ils ne vouloient ni ne devoient se brouiller avec elle. Un autre obstacle empêchoit encore l'accession du pape à la ligue, c'étoit le traité fait avec le duc de Ferrare pendant la prison du pape [a]. Par ce traité, la France assuroit au duc de Ferrare la possession de ses États. Les papes, toujours ennemis du duc de Ferrare, ne pouvoient ratifier cette clause. Clément offroit cependant de traiter avec le duc, mais il vouloit qu'on remît les choses dans l'état où elles étoient avant sa prison. Lautrec, toujours négociant avec le pape, toujours se plaignant de ses irrésolutions, toujours espérant les vaincre, s'avançoit vers le royaume de Naples, qui alloit enfin devenir sérieusement le théâtre de la guerre.

Les Impériaux, débarrassés du soin gênant de garder le pape, se retirèrent dans ce royaume, et se livrèrent entièrement au soin de le défendre [b]. La marche de Lautrec étoit pénible, elle se faisoit au milieu d'un hiver très rigoureux; plus de trois cents hommes de son armée moururent de froid sous ses yeux dans l'Abbruzze; il arriva dans la Capitanate, où il partagea son armée en plusieurs corps pour la commodité des vivres. Le prince d'Orange en ayant été averti, vint pour les couper. Lautrec étoit à Lucera, le prince d'Orange à Troïa. Lautrec voyant son dessein, se hâta de réunir toute son armée à Lucera. Le prince d'Orange parut vouloir traverser la jonction, mais la fière contenance

[a] Guicciard, liv. 18. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

de Lautrec lui imposa, et l'arrêta entièrement, sans même qu'il osât risquer la moindre escarmouche.

Après la jonction, ce furent les Français qui allèrent chercher les Impériaux dans leur camp de Troïa; ceux ci en sortirent comme s'ils eussent voulu attaquer eux-mêmes Lautrec, mais il n'y eut que de foibles escarmouches, et les Impériaux rentrèrent dans leurs retranchements, d'où il ne fut plus possible de les tirer. Le maréchal de Lautrec tourna autour du camp, parut sur toutes les montagnes voisines, insulta le camp de tous côtés par son artillerie; rien ne fut capable d'émouvoir les Impériaux. Il ne restoit plus que deux partis à prendre, il falloit ou renoncer à les combattre, ou les forcer dans leurs retranchements; l'armée inclinoit fort pour ce dernier parti, les Suisses baisoient la terre avec ardeur (1), tous les soldats crioient qu'on les menât à l'ennemi. Lautrec ne fut point de cet avis; il en fut loué, il en fut blâmé [a]. Ses raisons étoient qu'il ne pouvoit livrer cette bataille sans une perte irréparable des plus braves gens de son armée dont il avoit besoin pour la conquête du royaume de Naples; et que d'ailleurs il vouloit attendre les bandes noires qui devoient incessamment le joindre. C'étoit la fameuse troupe de Jean de Médicis, commandée alors par Horace Baglionè; elle n'arriva qu'au bout de huit jours. Pendant tout ce temps les armées restèrent dans la même position; seulement les braves des deux partis se signalèrent par quelques escarmouches. Lautrec n'en négligea aucune, et

(1) Signe d'impatience et de desir de combattre.

[a] Guicciard., liv. 18.

parut dans plusieurs au milieu du péril, l'armet en tête et l'épée à la main [a]. Plusieurs soldats périrent encore, non par les armes des ennemis, mais par la rigueur d'un froid excessif, amené par un orage si violent, qu'il avoit renversé toutes les tentes. Enfin la nuit qui suivit l'arrivée des bandes noires, les Impériaux, prévoyant qu'ils pourroient être attaqués et forcés dans leur camp, se retirèrent sans tambours, sans trompettes, et allèrent droit à Naples. Quand le retour du jour apprit à Lautrec leur évasion, il se contenta d'envoyer à leur poursuite quelques compagnies de gendarmes et de chevau-légers, qui purent à peine tomber sur quelques traîneurs, tant la diligence des Impériaux avoit été grande.

Les avis étoient partagés dans l'armée française. Les uns soutenoient que toute l'armée devoit suivre celle des Impériaux vers Naples; que sûrement le prince d'Orange, dont le vice-roi méconnoissoit l'autorité, envioit la puissance et détestoit la personne, trouveroit beaucoup de difficulté à se faire ouvrir les portes de cette capitale où commandoit le vice-roi; que peut-être seroit-il obligé d'employer la violence; on auroit le temps de l'atteindre et de mettre à profit ces divisions, surtout l'armée française étant supérieure en forces [b]. Les autres, à la tête desquels étoit Pierre de Navarre, vouloient qu'on commençât par s'emparer des principales places du royaume; ils prétendoient qu'alors Naples tombant de lui-même, les troupes qui s'y seroient renfermées seroient obligées de se rendre à dis-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

crétion. Peut-être qu'on n'eût pas mal fait de tenter d'abord le premier parti, et que s'il n'eût pas réussi, c'est-à-dire, si le prince d'Orange fût entré sans obstacle dans Naples, et si on n'eût pu l'atteindre, il auroit toujours été temps de revenir au second parti. Quoi qu'il en soit, on s'en tint à ce second; l'armée tira vers Basilicate; Pierre de Navarre prit Melphe avec ses Gascons et les bandes noires [a]; un autre détachement prit Venouse, place devenue célèbre dans l'histoire des guerres de Naples, par le courage avec lequel le brave Louis d'Ars la défendit si long-temps au milieu du désastre des affaires françaises dans ce royaume, sous Ferdinand-le-Catholique et Louis XII, en 1503 et 1504.

Après la prise de Melphe et de Venouse, la plupart des autres villes ouvrirent leurs portes; il n'y eut que Manfredonia sur la mer Adriatique, et Gaëte sur l'autre mer, qui firent quelque résistance [b]. Les Vénitiens, comme on l'a déja plusieurs fois observé, n'avoient jamais voulu consentir que le Milanez et le royaume de Naples appartinssent à une même puissance; ils n'avoient point changé de principes. Si le Milanez, presque entièrement conquis par les Français, n'avoit pas été remis au duc Sforce, ils eussent traversé la conquête que les Français faisoient alors du royaume de Naples, ils la facilitèrent, à condition de la partager; ils se firent céder tous les ports de ce royaume dont ils s'étoient vus en possession avant que le traité de Cambray, conclu contre eux, eût amené la bataille de Ghiara d'Adda, si fatale à leur république. Pour remplir cette condition,

[a] Guicciard., liv. 18. [b] Belcar., liv. 19, n. 55.

Monopoli et Trani, qui étoient deux de ces ports, leur furent remis [a].

Lautrec, après s'être assuré des places les plus importantes dans presque toutes les provinces du royaume de Naples, s'approcha de Naples même, et parcourut en conquérant toute la terre de Labour [b]. Déja toutes les places qui servent comme de boulevards à la capitale, Acerra, Capoue, Nole, Averse, s'étoient rendues. Quarante hommes d'armes surprirent et pillèrent Vico, où ils firent un butin immense. Sans compter les profits inconnus, chaque homme d'armes eut pour sa part douze cents écus, somme étonnante pour le temps. Pouzzols se rendit aussi; il ne restoit plus enfin qu'à réduire la capitale.

C'étoit-là le plus difficile, toutes les forces des Impériaux y étoient rassemblées [c]; il est vrai que de ces forces mêmes pouvoit naître la foiblesse de la place, les vivres pouvoient manquer; il n'y avoit de blé que pour un peu plus de deux mois, et très peu de viande et de fourrages. La division d'ailleurs pouvoit se mettre parmi les chefs; indépendamment de la haine mutuelle de Moncade et du prince d'Orange, deux combats singuliers dans l'un desquels le marquis du Guast blessa le comte de Potenza, et dans le second desquels il tua le fils de ce seigneur, donnèrent les plus grandes espérances aux Français [d] : mais ces espérances devoient être cruellement deçues : c'étoit entre les Français et leurs alliés que la division alloit naître; c'étoit à eux qu'elle alloit attirer les plus grands malheurs.

[a] Du 14 mai 1509. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.
[c] Belcar., liv. 20, n. 2. [d] Guicciard., liv. 18.

Cependant tout sembla d'abord leur être favorable. A peine parurent-ils à la vue de Naples, qu'il se livra autour de cette ville diverses escarmouches, dans lesquelles ils eurent presque toujours l'avantage ; dans une entre autres fut tué ce Migliau qui s'étoit tant opposé à la liberté du pape [a].

Enfin Naples fut investi. On délibéra si l'on feroit un siége régulier, ou un simple blocus. Le siége, contre une armée entière qui défendoit la ville, devoit être dangereux et meurtrier; le succès du blocus parut plus certain; il étoit déja presque tout formé du côté de la terre, par la prise de toutes les places situées autour de Naples [b]. Pour la serrer encore davantage, et couper tous les convois qui pourroient venir par terre, on construisit divers forts dont l'attaque et la défense donnèrent lieu à plusieurs combats, tous assez violents. Les Impériaux voulurent surprendre par une camisade le fort des Basques (1), construit dans les marais de la Madeleine, confié à la garde des capitaines Martin et Raimonet [c]. C'étoit deux officiers d'une valeur éprouvée (2).

[a] Belcar., liv. 19, n. 43.

[b] Le dernier jour d'avril ou le premier de mai. Sleidan., commentar., liv. 6. Mém. de du Bellay, liv. 3.

(1) Ainsi nommé, parceque c'étoient les Basques et les Gascons de Pierre de Navarre qui l'avoient construit et qui le défendoient.

[c] Belcar., liv. 20, n. 2.

(2) Le nom de Raimonet étoit célèbre par la défense des forts. Un Raimonet, sous Louis XI, avoit arrêté l'armée de Maximilien pendant une campagne presque entière devant un fort ouvert de tous côtés, et lui avoit fait perdre, par cette résistance héroïque, tout le fruit de la bataille de Thérouenne.

Raimonet ne démentit point la gloire de son nom dans le fort des Basques [a], les sentinelles françaises ayant aperçu de loin les Impériaux qui se traînoient ventre contre terre, et que quelques uns avoient pris d'abord pour des moutons qui paissoient près du fort, avertirent les commandants ; ceux-ci firent mettre promptement les soldats sous les armes, mais sans bruit et sans aucun mouvement apparent. Les Impériaux s'approchent, on leur crie : *Qui vive*. Pour toute réponse ils s'élancent sur les remparts, et ne doutent plus du succès de leur entreprise. Alors tous les soldats basques paroissent et les enveloppent; les Impériaux sont taillés en pièces, il en resta deux cent cinquante sur les remparts ou dans les fossés; mais ce combat coûta aussi aux Français; le capitaine Martin y reçut des blessures dont il mourut peu de jours après [b]. Raimonet fut aussi brave et plus heureux, un grand coup d'arquebuse dont il fut blessé au genou ne l'empêcha pas de combattre, quoiqu'il ne pût se soutenir que sur une jambe.

Dans un autre combat, près du même fort, Baglionè, capitaine des bandes noires, défit un détachement ennemi, mais il fut enseveli dans son triomphe; il mourut couvert de gloire et percé de coups : digne successeur, par son courage, de l'illustre Jean de Médicis. Sa charge de capitaine général des troupes florentines ou bandes noires, fut donnée au comte Hugues de Pepoli, Bolonais.

Il y eut encore un autre combat particulier, digne de mémoire, autour d'un autre fort, où le jeune Bon-

[a] En 1479. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

nivet, fils de l'amiral, qui promettoit d'effacer la gloire, ou si l'on veut, la honte de son père, reçut une si violente blessure, que les intestins lui sortoient du corps; il en guérit cependant à Venouse où il fut transporté, mais ce ne fut que pour mourir quelque temps après de maladie.

Cependant c'étoit en vain que du côté de la terre tant de places conquises, tant de forts construits, tant de précautions prises fermoient le passage aux vivres; c'étoit en vain que Lautrec étendoit ses quartiers jusqu'à un demi-mille de la place pour la priver de la commodité des aqueducs de Poggio-Reale (1) où il étoit posté; si la mer n'étoit pas également fermée, si le port restoit libre, les vivres entroient en abondance, et Naples étoit imprenable [a]. Or l'escadre française n'étoit pas suffisante pour bloquer entièrement le port de Naples, et les Vénitiens, qu'on pressoit tous les jours de joindre leurs galères aux galères françaises pour achever le blocus, aimoient mieux s'emparer des ports de Polignano, de Brindes et d'Otrante, que de bloquer celui de Naples. Ces trois premiers ports étoient situés sur leur golfe, et ils espéroient les garder, quel que fût dans la suite le sort du reste du royaume, au lieu que Naples ne devoit pas être pour eux [b]. Cette conduite intéressée des Vénitiens commença de nuire à la cause commune; mais les affaires françaises devoient être absolument détruites dans ce pays-là, par une de ces grandes défections trop communes sous le règne de

(1) Palais magnifique bâti par Alphonse II.

[a] Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 5.

[b] Guicciard., liv. 19.

François I, et qui prouvent que ce grand prince ne s'attachoit pas assez à connoître les hommes; Seckinghen et les La Marck méconnus lui avoient fait manquer l'Empire, et perdre sa supériorité dans l'Europe; le connétable de Bourbon, poussé à la révolte par d'indignes traitements lui avoit fait perdre le Milanez et la liberté; il falloit encore qu'il perdît le royaume de Naples, et une armée victorieuse, pour n'avoir pas su connoître André Doria [a].

André Doria, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Gênes, étoit le plus grand homme de mer de son temps, il aimoit la gloire et sa patrie, et ne dédaignoit point la fortune [b]. La fierté républicaine qu'augmentoit encore en lui la connoissance de ses talents, le rendoit odieux aux courtisans, et lui rendoit les courtisans odieux. Il avoit autrefois servi avec éclat François I; depuis il avoit passé au service de Clément VII, auquel il fut attaché pendant la ligue, dont on vient de voir l'histoire; il se remit au service de François I dans le temps où Lautrec fut envoyé en Italie; c'étoit lui qui, en bloquant le port de Gênes sa patrie, avoit aidé à la soumettre au roi; mais il attendoit de ce dernier service un prix digne de flatter un grand homme. Il desiroit que le roi, content de n'avoir plus les Génois pour ennemis, voulût les avoir pour alliés, non pour sujets, et qu'il rétablît à Gênes, sous sa protection, le gouvernement républicain. Les Génois, pour obtenir cette grace, avoient offert au roi deux cent mille ducats [c]. Le roi

[a] Sleidanus, commentar., liv. 6. [b] Mém. de du Bellay., l. 3.
[c] Belcar., liv. 20, n. 11.

non seulement ne l'accorda point, mais encore, jugeant par cette demande et par tant d'exemples de l'inconstance génoise, qu'il falloit humilier et affoiblir cette ville, il parut vouloir relever Savone sa rivale, sa voisine et sa sujette; il la démembra de l'État de Gênes, il en rétablit les fortifications et le port, qu'il parut destiner à la construction et à la retraite de ses vaisseaux; il la mit en état de partager avec Gênes l'empire de la mer de Ligurie; déja le commerce de Savone s'agrandissoit au point d'alarmer celui de Gênes. Le trafic du sel y avoit été transporté; les Génois prièrent Doria d'employer le crédit que lui donnoient ses services pour obtenir que Savone fût réduite à son premier état : il parla et n'obtint rien [a]. Les courtisans qui régnoient alors, les Duprat, les Montmorency, traitèrent même de crime d'État les pressantes sollicitations de Doria en faveur de sa patrie [b]. Le défaut ordinaire des courtisans, dans un État monarchique absolu, est de ne voir par-tout qu'une seule espèce de sujets, et de ne pas assez distinguer des sujets naturels ceux qui ne le sont qu'à titre de conquête ou que par un choix libre; on prétend d'ailleurs que des vues d'intérêt contribuoient à rendre Montmorency inflexible; on assure qu'il jouissoit des impôts qui se levoient au port de Savone [c].

On crut apercevoir les premiers signes du mécontentement de Doria dans une expédition qui fut tentée sur la Sicile [d], vers le temps où le maréchal de Lautrec

[a] Car. Sigonius, de vitâ et rebus gestis Andr. Auriæ., lib. 1.
[b] Mém. de du Bellay, l. 3.
[c] Mézerai, abrég. chronolog.
[d] Belcar., liv. 19, n. 51, et liv. 20, n. 8.

arriva devant Naples. Un Sicilien, nommé César Imperador, avoit proposé aux Français de leur faciliter la conquête de cette île par le moyen de quelques uns de ses amis las du joug espagnol. Ses offres parurent mériter de l'attention, et François I résolut d'envoyer un corps d'armée en Sicile, André Doria eut le commandement de la flotte, et Renzo de Céré celui des troupes de débarquement [a]. Une tempête violente obligea la flotte de cingler vers l'île de Corse, d'où la proximité engagea les Français à passer en Sardaigne. Doria voulut qu'on s'arrêtât dans cette dernière île, et il l'emporta sur Renzo de Céré, qui vouloit, selon sa destination, continuer sa route vers la Sicile.

Le vice-roi de Sardaigne vint à la rencontre des Français avec des forces très supérieures; il fut pourtant battu et mis en déroute : la prise de Sassary fut le fruit de cette victoire qui ne coûta aux Français qu'un officier distingué; c'étoit Jacques du Bellay, frère de ces fameux du Bellay dont nous verrons les exploits dans la suite. Mais ces succès, qui sembloient présager la conquête de l'île entière, n'aboutirent à rien. Une extrême disette, que suivit trop rapidement une abondance meurtrière, amena une peste qui consuma les trois quarts de cette petite armée. La mésintelligence de Doria et de Renzo, s'envenimant d'ailleurs de plus en plus, fit abandonner l'entreprise de Sardaigne, et manquer celle de Sicile; les restes de cette armée victorieuse et détruite revinrent à Gênes, où André Doria resta dans une inaction très suspecte. Il laissa cependant Phi-

[a] Mémoires de du Bellay, liv. 3.

lippin Doria, son neveu, prendre le commandement des galères qui devoient bloquer le port de Naples pour seconder Lautrec qui bloquoit cette place du côté de la terre [a]. Cette flotte, comme on l'a déja dit, ne suffisoit pas pour fermer absolument le passage aux vivres, mais elle incommodoit la ville par des interceptions fréquentes [b]. Le vice-roi Moncade entreprit ou de surprendre cette flotte, ou de l'attaquer à force ouverte. Il fit armer le plus secrétement qu'il put six galères; et, pour imposer à ses ennemis par l'appareil d'une flotte nombreuse, il joignit à ses galères toutes les barques de pêcheurs qu'il put rassembler [c]. Moncade, instruit par ses espions que le service étoit fort négligé sur la flotte de Doria, et que souvent les soldats en descendoient pour aller se promener au camp de Lautrec, espéroit les surprendre, et croyoit marcher à un succès certain [d]. Les principaux chefs des Impériaux, le marquis de Guast, le seigneur de Ris, les Vaudrei et plusieurs autres s'empressèrent de partager la gloire de cette entreprise. Mais Lautrec, mieux servi encore en espions que le vice-roi, sut tout ce qui se préparoit; il en avertit Philippin Doria, et lui envoya quatre cents arquebusiers sous les ordres du capitaine du Croc. L'étalage des innombrables voiles de la flotte impériale ébranla d'abord un peu Philippin; mais de loin c'étoit quelque chose, et de près ce n'étoit rien. Cette flotte, à mesure qu'elle approchoit, dissipoit elle-même l'illusion qu'elle avoit fait naître : les premiers coups de canon

[a] Guicciard., l. 19.
[b] Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Auriæ., lib. 1.
[c] Belcar., l. 20, n. 3. [d] Mém. de du Bellay, liv. 3.

écartèrent toutes ces voiles impuissantes. Philippin vit qu'il n'avoit réellement à faire qu'à six galères : il en coula d'abord deux à fond, il enveloppa les autres et les força de venir à l'abordage. Ces quatre galères, montées par l'élite des troupes impériales, se défendirent avec le plus grand courage; on combattit depuis deux heures après midi jusqu'à une heure après minuit. On vit des compagnies espagnoles changer jusqu'à sept fois d'alfier ou de porte-enseigne [a], tous briguant avec audace l'honneur de porter cette enseigne qui sembloit promettre une mort certaine à quiconque osoit s'en charger; mais Philippin, redoublant par des manœuvres adroites la supériorité de ses forces, triompha enfin de toute cette résistance. De huit cents soldats embarqués sur les galères espagnoles, sept cents périrent dans le combat, et la plupart de ceux qui restèrent furent blessés. Tous les chefs de la flotte impériale, Ascagne Colonne, fils de Fabrice, et Camille Colonne, neveu du cardinal Pompée Colonne, le seigneur de Ris, un des Vaudrey, le prince de Salerne, le marquis du Guast lui-même furent faits prisonniers; César Ferramusca, ou Fieramosca, qui avoit été pris autrefois (1) avec Prosper Colonne dans Villefranche, fut submergé [b]. Moncade qui n'avoit jamais montré tant de valeur que dans cette journée, après avoir long-temps combattu, malgré une blessure considérable qu'il avoit reçue au bras, mourut accablé sous une grêle d'arquebusades. La superstition remarqua que des trois négociateurs

[a] Guicciard., liv. 19.
(1) Voir le premier chapitre du premier livre.
[b] Belcar., liv. 20, n. 9. Mém. de du Bellay, liv. 3.

qui avoient traité avec le pape, les deux qui s'étoient opposés à sa délivrance, Migliau et Moncade, périrent à ce siége de Naples. L'empereur perdit dans Moncade, sinon un grand général, du moins un brave soldat, un bon sujet, d'ailleurs un méchant homme : le prince d'Orange lui succéda dans la vice-royauté de Naples.

Ce terrible combat, connu sous le nom de combat de Salerne, parcequ'il se livra dans le golfe de ce nom, coûta beaucoup aux Français [a]. Des quatre cents arquebusiers envoyés par Lautrec à Philippin Doria, il n'en revint que soixante; mais la victoire fut entière; on prit deux galères aux Impériaux, deux avoient été submergées, les deux autres regagnèrent à force de rames le port de Naples; le prince d'Orange qui, étant resté dans la ville, pouvoit ignorer combien il avoit été nécessaire de fuir, fit pendre le patron d'une de ces galères pour avoir fui. Cette sévérité déplacée fit révolter l'autre galère, qui vint se rendre à Philippin Doria.

Cette victoire, qui sembloit devoir entraîner la réduction de Naples, ne fit qu'accélérer la ruine des Français. Lautrec voulut envoyer en France les importants prisonniers qu'on avoit faits; Philippin Doria eut ordre de les y conduire [b] : mais lorsqu'il fut arrivé avec eux à Gênes, André Doria, qui ne pouvoit trouver une meilleure occasion, les retint, et protesta qu'il ne les rendroit que quand on l'auroit dédommagé de la rançon du prince d'Orange, et de celle de Moncade, qu'il avoit faits prisonniers autrefois; le premier dans un combat

[a] Belcar., liv. 20, n. 3.
[b] Guicciard., liv. 19.

naval (1), vers la côte de Gênes; le second (2) à Varaggio, sur la même côte. Le roi avoit renvoyé Moncade libre (3), sans rançon; mais peut-être avoit-il été généreux aux dépens de Doria; du moins Doria le prétendoit ainsi, et soutenoit que, suivant son traité avec le roi, tous les prisonniers qu'il faisoit devoient lui appartenir. Pour le prince d'Orange, c'étoit le traité de Madrid qui lui avoit procuré la liberté, toujours aux dépens de Doria, auquel on n'avoit point payé de rançon. Doria dépêcha un gentilhomme à la cour de France pour rendre compte de sa conduite, et pour solliciter le paiement de quelques sommes qui lui étoient dues. Quand le conseil de François I apprit par ce moyen de quelle manière hardie Doria s'étoit procuré des otages de son paiement, il fut saisi d'indignation. Montmorency, qui s'élevoit insensiblement au comble de la faveur, et les autres courtisans qui vouloient s'y élever comme lui, ne virent dans le procédé de Doria qu'un excès d'insolence, qu'un attentat criminel; ils n'examinèrent point si ses demandes étoient justes, ils n'en virent que la forme, qui en effet paroissoit violente; on alloit prendre contre lui des résolutions plus violentes encore : car l'autorité déposée entre les mains de jeunes favoris connoît peu cet art des tempéraments, si nécessaire à la politique : l'étourderie, l'orgueil sont ses guides et l'égarent [a]. Un homme qui n'étoit ni favori,

(1) Voir le chap. 9 de ce livre 2.

(2) Voir le chapitre 9 de ce livre 2.

(3) Voir le chapitre 11 de ce livre 2.

[a] Car. Sigon., de vit. et reb. gestis Andr. Auriæ., lib. 1. Belcar., liv. 20, n. 9.

ni courtisan, mais citoyen plein de zèle et de fidélité, quoique ami de Doria, du Bellay Langei, sut des premiers (par les espions qu'il entretenoit par-tout avec beaucoup de soin et d'intelligence) que son ami Doria tendoit à la défection; que le marquis du Guast, aussi utile à son maître dans la prison qu'à la tête des armées, négocioit fortement auprès de ce général pour l'attirer au parti de l'empereur; qu'il aigrissoit le ressentiment de Doria, qu'il lui exagéroit ses injures, qu'il levoit tous ses scrupules, et que Doria n'attendoit peut-être pour lever l'étendard de la rebellion qu'une réponse peu favorable de France [a]. Il avertit Lautrec de ce qui se passoit, et se fit envoyer à la cour pour concilier, s'il se pouvoit, cette affaire plus importante qu'on ne paroissoit le croire. Avant de passer en France, il alla voir Doria dans Gênes, pour arracher à son amitié la confidence de ses chagrins et de ses projets. Doria lui ouvrit son cœur, lui fit ses plaintes, le chargea de ses propositions. Langei partit pour aller plaider à la cour la cause de Doria et des Génois, avec tout le zèle d'un ami et tout le respect d'un sujet. Il tâcha de faire prendre à cette cour trop fière et trop prompte des idées plus exactes de l'importance de Doria; il montra le besoin qu'on avoit de ses services, sur-tout dans la conjoncture du siège de Naples, où Doria pouvoit décider du succès par l'usage qu'il feroit de ses galères; il représenta que la défection de ce général entraîneroit celle de l'État de Gênes; il voulut faire juger de la nécessité de conserver Doria, par les mouvements que se

[a] Mém. de du Bellay; liv. 3. Brant., capit. étrang., art. André Doria.

donnoit du Guast pour le séduire; mais c'étoit parler une langue étrangère dans un pays où un sujet, quel qu'il fût, n'étoit toujours qu'un sujet, et où les talents paroissoient bien moins nécessaires que l'obéissance. Ce n'étoient pas seulement les jeunes courtisans qui pensoient ainsi, le chancelier Duprat, que son expérience et ses lumières rendoient l'oracle du conseil, ne vouloit jamais que l'autorité reculât ni fléchît : système dangereux, et qui deviendroit inutile, si l'autorité savoit mieux l'art de fléchir avec grandeur [a].

Il fut décidé que Doria seroit déposé du commandement, que sa charge d'amiral du Levant, ou de général des galères, seroit donnée à Barbésieux, qui iroit prendre possession non seulement des galères françaises, mais encore des galères génoises [b], et qui, après s'être assuré d'André Doria, l'enverroit en France recevoir le châtiment de son insolence et de sa félonie (1).

Ce dernier ordre étoit plus aisé à donner dans le conseil du roi, qu'à exécuter à Gênes. Il devoit être secret, mais il ne put l'être assez pour échapper à Doria, qui avoit tant d'intérêt de le savoir; il en fut instruit par les amis qu'il avoit à la cour, sans que l'histoire répande à cet égard le moindre soupçon sur Langei. Lorsque Bar-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

[b] Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Aur., lib. 1.

(1) Sur un bruit qui courut dans la suite que Doria venoit insulter les côtes de Provence, Montmorency écrivoit: *Je voudrois qu'il y fût déja pour le pouvoir faire pendre et étrangler.*

Dans une autre lettre il parle de *le faire châtier comme tels paillards le méritent.*

Dans une autre, il l'appelle *le bon Génois qui est en danger de faire comme saint Denis.*

bésieux fut arrivé à Gênes, son premier soin fut d'aller rendre visite à Doria, qui l'attendoit sur ses galères. Tandis que Barbésieux préparoit en bégayant les discours dont il vouloit l'éblouir, Doria lui dit : *je sais ce qui vous amène;* et lui montrant d'un côté les galères de France, de l'autre celles de Gênes : « Voici, ajouta-t-« il, les galères de votre maître que je vous remets, « voici celles de ma république que je conserve, accom-« plissez le reste de votre ordre, si vous l'osez. » On juge bien que ce reste de l'ordre ne fut pas accompli; mais les prédictions de Langei ne le furent que trop. Le marquis du Guast, profitant des fautes de la cour de France, et redoublant ses efforts auprès de Doria, l'amena enfin à traiter avec l'empereur.

Si cette défection peut avilir Doria aux yeux de l'austère honneur, la gloire qu'il eut de faire servir cette défection même à la liberté de sa patrie semble devoir l'illustrer à jamais [a]. Gênes fut déclarée libre sous la protection de l'empereur, Savone fut rendue aux Génois; Doria s'engagea à commander douze galères pour le service de l'empereur, qui lui assigna soixante mille ducats d'appointements.

On peut induire du récit de Martin du Bellay, que Doria ne restitua (1) point les galères du roi, comme il l'avoit promis, mais qu'il les fit passer avec les siennes au service de l'empereur, procédé qui paroît ne recevoir point d'excuse.

Au reste, il se présente ici une singularité assez remarquable; les auteurs français accusent de la défec-

[a] Guicciard, liv. 19.

(1) Beaucaire le dit formellement. Belcar., liv. 20, n. 10.

tion d'André Doria la hauteur et la précipitation du conseil de France; au contraire l'Italien Guichardin justifie la cour de France, et rend la conduite du général génois très blâmable [a]. Selon cet historien, Doria, moins par amour de la patrie que pour les intérêts de sa propre grandeur, préparoit depuis long-temps la révolution de Gênes, et traitoit secrètement avec l'empereur. Lorsque les premières traces de son mécontentement furent aperçues, François I, touché de ses plaintes, lui offrit le paiement de tous ses appointements, la rançon de tous ses prisonniers, même celle du prince d'Orange; il fit plus, il lui laissa le choix ou de garder les prisonniers du combat de Salerne, ou d'en recevoir la rançon; enfin il voulut le satisfaire sur l'article de Savone; mais plus il faisoit d'avances à Doria, plus celui-ci reculoit et redoubloit d'insolence et de dureté. Il traita enfin publiquement avec l'empereur, et du moins il cessa d'être perfide; car Guichardin soutient que depuis long-temps il trahissoit François I [b]; que sa flotte eût suffi pour bloquer entièrement le port et affamer Naples, mais que lui-même avoit plusieurs fois ouvert le passage aux vivres, et que Philippin Doria en avoit souvent fait porter par ses brigantins.

Il reste à décider si le suffrage d'un Italien, lorsqu'il est favorable à la France, doit l'emporter sur le témoignage des Français, lorsqu'il lui est contraire.

Dans notre premier récit nous avons suivi les historiens français, nommément du Bellay [c], frère de

[a] Du Bellay, liv. 3. Mézerai, abr. chronolog. Guicciard., liv. 19.
[b] Guicciard, liv. 19.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

Langei, et, parmi les étrangers, celui de Sigonius, qui paroît avoir approfondi cette affaire.

Doria, devenu l'ennemi déclaré des Français, commença par ravitailler Naples, qui n'avoit besoin que de vivres pour résister [a]. Ces secours firent traîner le siége en longueur; les Français se virent attaqués par le plus redoutable de tous les ennemis, la peste. On prétend qu'elle y fut portée par des ballots de hardes infectées, que les assiégés, au mépris du droit des gens, firent passer dans le camp des Français. Ce fléau emporta une grande partie de l'armée, et s'étendit jusqu'aux plus précieuses têtes. Vaudemont en mourut; Lautrec lui-même en fut atteint [b]. Les assiégés, reprenant courage, tiennent à leur tour les Français comme assiégés dans leur camp; ils leur enlèvent tous leurs convois; bientôt la famine se joignit à la peste; les désertions, suites de ces calamités, devinrent tous les jours plus fréquentes; les restes languissants de cette armée long-temps triomphante, resserrés alors dans leurs retranchements, bornoient tous leurs efforts et toute leur espérance à s'y défendre.

Lautrec, au milieu du mal qui le consumoit, déployoit cette grande ame que la prospérité pouvoit quelquefois enfler de trop d'orgueil, mais que l'adversité ne pouvoit abattre, et qui se relevoit toujours plus forte et plus hardie au sein du malheur. On le voyoit sans cesse courir dans le camp, visiter les malades, les consoler, les secourir, les rassurer, promettre à l'armée découragée des renforts qu'il sollicitoit avec ardeur à la cour, montrer aux soldats fatigués la fin

[a] Belcar., liv. 20, n. 8. [b] Belcar., liv. 20, n. 12, 13.

prochaine de leurs maux [a]. Sa vigilance embrassoit tout, il faisoit garder les passages avec le plus grand soin, pour empêcher les désertions; les convois, appuyés de puissantes escortes, parvenoient quelquefois jusqu'au camp, ou du moins n'étoient pas enlevés sans combat; la garde se faisoit avec une exactitude qui prévenoit toute surprise. Mais la cour, toujours pour le moins négligente (1), le servit mal, elle lui envoya des secours trop foibles et trop tardifs [b]; lui-même il avoit trop différé à les demander, soit que par une présomption, qui étoit de son caractère, il crût pouvoir s'en passer, soit que par une foiblesse, qui est d'un courtisan, il craignît de se rendre importun. Il réparoit alors, autant qu'il étoit en lui, et ses fautes de courtisan, et ses fautes de général; mais c'étoit bien de la constance perdue, et peut-être eût-il mieux valu lever le siége, comme la plupart des chefs l'en pressoient. Son corps, moins robuste que son ame, succomba enfin sous le poids de la fatigue et de la maladie [c]; il se vit obligé de garder le lit; il n'y consentit qu'à l'extrémité, une inquiétude continuelle l'y consumoit encore plus que son mal; il ne songeoit qu'au salut de l'armée, il de-

[a] Guicciard., liv. 19.

(1) Beaucaire peint bien plus fortement cette négligence qu'il impute au roi. *Lautrecius*, dit-il, *in desperationem versus, Francisci socordiam execratus est, qui neque ullâ ratione, neque datâ fide, neque suâ utilitate motus, tot inutiles impensas faceret, necessarias omitteret.* Belcar., rer. gallicar., liv. 19, n. 52. Lautrec au désespoir, détesta la négligence de François I, qui, sans raison et oubliant sa promesse et ses intérêts, faisoit tant de dépenses inutiles, et en omettoit de nécessaires.

[b] Belcar., liv. 19, n. 52. [c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

mandoit à tous moments des nouvelles de l'état des troupes; on le trompoit, et on avoit raison; on l'assuroit que tout alloit bien, que la peste avoit cessé ses ravages. Il se défioit de ces récits, et, pour son malheur, il voulut être désabusé; il fit venir deux pages qui n'étoient préparés à rien; il leur ordonna, d'un air terrible, d'avouer la vérité, les menaçant de les faire fouetter jusqu'au sang s'ils lui déguisoient la moindre chose: les pages avouent en tremblant que le mal augmentoit chaque jour, et que la désolation étoit au comble. La peinture qu'ils firent des malheurs de l'armée saisit Lautrec et lui creva le cœur: il se tourna de l'autre côté de son lit en gémissant, et expira [a].

Mort digne d'un cœur sensible et d'un vrai citoyen. « Mort bien différente, dit Brantôme, de celle de Gaston « de Foix, son cousin. » Mais, quoi qu'en dise Brantôme, l'avantage est tout entier du côté de Lautrec. Une témérité folle avoit précipité Gaston au-devant de la mort, une juste sensibilité avança la fin de Lautrec. Malheur à qui ne sent pas tout ce qu'a de noble et de respectable le désespoir d'un général qui ne peut survivre à la perte de son armée! Faut-il toujours avertir les hommes d'être sensibles, ou de respecter ceux qui le sont! Que le petit-fils du grand Consalve serve ici d'exemple. Les honneurs que ce seigneur espagnol fit rendre au général français, à l'ennemi de sa nation, ont ajouté à la gloire du nom de Consalve. Les restes du malheureux Lautrec, enterrés d'abord dans un champ par ses derniers soldats, transportés depuis dans une

[a] Belcar., liv. 20, n. 12.

cave à Naples, par un soldat espagnol qui espéroit les vendre bien cher à sa famille, y reposoient sans éclat et sans honneur; le petit-fils de Consalve leur érigea un tombeau de marbre parmi ceux de ses pères dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve [a], uniquement guidé par ce mouvement tendre et respectueux qu'inspire aux cœurs sensibles le spectacle ou le souvenir des malheurs de l'humanité (1) [b].

Le pape, qui avoit dû sa délivrance à Lautrec, lui fit faire de magnifiques obsèques à Rome, et François I à Paris, dans l'église de Notre-Dame [c]. Lautrec méritoit en effet qu'on honorât sa mémoire; ses talents étoient dignes d'estime, son courage d'admiration, ses services de reconnoissance, ses malheurs de pitié. Le peuple, quelquefois injuste, haïssoit en lui la source de sa faveur sous François I. Dès le règne de Louis XII, on avoit répandu un ridicule ineffaçable sur la carrière militaire de Lautrec. Il avoit eu le malheur d'être choisi pour escorter à Pise les prélats du concile, que Louis XII y convoquoit contre Jules II. Cette commission d'escorter des prêtres, quoique ennoblie par son objet, donna lieu à ces plaisanteries si redoutables qui souvent étouffent une réputation naissante, ébranlent une

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

(1) Tel est le sens général de l'épitaphe que ce petit-fils du grand Consalve fit faire à Lautrec, et que voici: *Odeto Fexio Lautrecco, Consalvus Ferdinandus, Ludovici filius corduba, magni Consalvi nepos, cùm ejus ossa, quamvis hostis, ut belli fortuna tulerat, sine honore jacere comperisset, humanarum miseriarum memor, ita in avito sacello, duci gallo hispanus princeps posuit.*

[b] P. Jov., in élog.

[c] Brant., homm. illustr., art. Lautrec.

réputation établie, et dont l'influence ne peut être détruite qu'à force d'exploits. Ceux de Lautrec furent mêlés de trop de fautes pour produire tout leur effet. Sa valeur, à la vérité, fut non seulement irréprochable, mais éclatante : en condamnant la témérité de Gaston à Ravenne, en s'efforçant de la réprimer, il la partageoit, et il pensa en être la victime; il combattoit seul contre une armée entière, pour arracher Gaston à la mort : cette époque est la plus brillante de sa vie. Mais les négligences qu'il parut affecter pendant la campagne de 1521 dans le Milanez, l'inflexibilité barbare avec laquelle il gouverna ce duché, l'opiniâtreté aveugle avec laquelle il suivit ses projets sans les communiquer, sans consulter l'expérience des vieux chefs, la présomption qui présida souvent à ses démarches, qui sembla prendre plaisir à appeler le danger, à le laisser parvenir au comble, pour le dissiper tout-à-coup par un trait de génie; qui rejeta la victoire quand elle s'offroit, pour la rappeler ensuite malgré elle; les pertes, les défaites qu'entraîna cette conduite équivoque, ont obscurci sa gloire, l'ont fait confondre dans la foule des capitaines du second ordre [a], ont empêché qu'on ne lui tînt compte de tout ce qu'il avoit fait à la journée de la Bicoque, et de ce qu'il souffrit devant Naples (1).

On perdit tout en le perdant; le marquis de Saluces,

[a] Belcar., liv. 29, n. 12.

(1) Beaucaire dit qu'il eut, comme Démétrius I, roi de Macédoine, le surnom de *Poliorcetes*, ou *preneur de villes*. Beaucaire ne se trompe-t-il pas? Ce surnom paroît convenir bien mieux au fameux Pierre de Navarre, qui mourut peu de temps après.

qui prit le commandement de l'armée, n'avoit pas les mêmes ressources dans l'esprit; d'ailleurs il étoit malade, le peu qui restoit de troupes étoit découragé; André Doria étoit à Gaëte avec douze galères [a]. Les ennemis, enhardis par la mort de Lautrec, sembloient vouloir attaquer le camp qu'ils avoient toujours respecté pendant sa vie; ils venoient de surprendre Nole, Sarno, Capoue; il étoit à craindre que les Français ne se trouvassent pressés entre ces places, celle de Naples et la mer. Dans ces malheureuses conjonctures, le marquis de Saluces ne put se refuser aux instances de cette armée détruite qui demandoit la retraite : on la fit pendant la nuit, et d'abord en assez bon ordre; mais ensuite les ennemis en ayant été avertis, vinrent la troubler; ils défirent l'arrière-garde, et, pénétrant jusqu'au corps de bataille que commandoit Pierre de Navarre, ils firent celui-ci prisonnier [b]; on le conduisit à Naples, il étoit malade, il mourut peu de temps après. On a écrit qu'il fut étouffé entre deux matelas par ordre de l'empereur, en punition de ce qu'il s'étoit attaché au service de la France. Cependant, lorsque le même Pierre de Navarre avoit été pris à Gênes par les mêmes Impériaux, quelque temps auparavant, il avoit été traité comme un prisonnier ordinaire, il avoit été délivré moyennant une rançon, et l'on n'avoit point exigé qu'il quittât le service de France. Quelle rage soudaine auroit donc pu engager l'empereur à faire assassiner lâchement un vieillard qui n'étoit plus à craindre, et qui ne l'avoit point offensé? Car c'étoit sous Ferdinand-le-

[a] Guicciard., liv. 19. Belcard., liv. 20, n. 13.
[b] *Idem. Ibid.* Mém. de du Bellay, liv. 3.

Catholique que Pierre de Navarre avoit quitté le service d'Espagne pour celui de France, parcequ'après la bataille de Ravenne, où il avoit été pris par les Français, la cour d'Espagne avoit refusé de payer sa rançon. D'ailleurs ces défections étoient trop communes alors pour être punies, et si l'on eût voulu les réprimer par la terreur, Pierre de Navarre eût été livré publiquement au supplice, et non pas étouffé avec un secret qui laisse au moins la liberté de douter de ce fait étrange.

Ce fut encore un excellent capitaine que la France perdit. Sa longue expérience, l'art des mines qu'il inventa, ou du moins qu'il exerça le premier en Europe avec un succès marqué, tant de siéges qu'il conduisit, tant de malheurs qu'il éprouva, sur-tout celui d'être pris jusqu'à trois fois, l'ont distingué parmi les capitaines de son temps [a]. Consalve Ferdinand de Cordoue, ce généreux ami des héros malheureux, rendit à sa mémoire les mêmes honneurs qu'à celle de Lautrec : ce qui ajoute encore aux raisons de douter que Pierre de Navarre soit mort victime de l'injuste vengeance de l'empereur (1).

Quel qu'ait été son sort, il n'effraya point le prince

[a] P. Jov., in élog. Brantôme, vies des capit. étrang.

(1) Consalve Ferdinand de Cordoue fit enterrer Pierre de Navarre avec honneur, ainsi que Lautrec, dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, et il fit mettre sur son tombeau une inscription où il dit que la prérogative de la vertu est de se faire admirer même dans un ennemi. Voici cette inscription : *Ossibus et memoriæ Petri Navarri Cantabri, solerti in expugnandis urbibus arte clarissimi, Consalvus Ferdinandus, Ludovici filius, magni Consalvi Suessiæ principis nepos, ducem Gallorum partes secutum, pro sepulchri munere honestavit. Hoc in se habet virtus, ut vel in hoste sit admirabilis.*

de Melphe, Jean-Baptiste Caraccioli (1), qui venoit de se livrer à la France pour le même sujet que Pierre de Navarre, c'est-à-dire, parcequ'ayant été pris par les Français, l'empereur l'avoit oublié dans les fers.

L'armée française s'étoit retirée à Averse, les Impériaux en firent aussitôt le siége; le marquis de Saluces y ayant eu un genou cassé d'un éclat de pierre, se détermina un peu trop promptement à une capitulation [a], par laquelle il remit au prince d'Orange la ville et le château d'Averse, l'artillerie, les vivres, les munitions, les armes, les bagages, les chevaux, sa personne même, et celle des principaux officiers [b]. Les Italiens de l'armée de Saluces s'engagèrent à ne servir de six mois contre l'empereur; les Français devoient être renvoyés avec une escorte jusqu'aux frontières de France; le marquis de Saluces promit même de se rendre médiateur auprès des Français, des Vénitiens et de leurs alliés, pour les engager à remettre les places dont ils s'étoient emparés dans le royaume de Naples. Un traité si humiliant ne pouvoit être exécuté dans tous ses points, et le marquis de Saluces n'avoit pas une assez grande autorité dans l'armée pour la faire souscrire à son infamie; ceux des Français que la maladie n'avoit pas entièrement abattus, allèrent se joindre dans l'Abbruzze aux troupes que Renzo de Céré et le prince de Melphe y avoient nouvellement levées [c]; elles se reti-

(1) Il fut fait maréchal de France, le 4 décembre 1544, à la place du maréchal de Montpezat.

[a] Belcar., liv. 20, n. 13. Mém. de du Bellay, liv. 3. Guicciard, liv. 19.

[b] Belcar., liv. 20, n. 13. [c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

rèrent toutes ensemble à Barlette et dans quelques autres places maritimes, d'où l'on ne put les chasser. D'autres Français qui, pour favoriser la retraite de l'armée à Averse, étoient restés dans le fort des Basques, devant Naples, firent du moins une capitulation plus honorable, et sortirent du fort avec armes et bagages. Saluces n'eut pas long-temps à rougir de son déshonneur, il mourut de ses blessures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant un instant que pour voir perdre tout le royaume de Naples, et dissiper toute l'armée de la ligue.

CHAPITRE XVI.

Dernière expédition du Milanez jusqu'à la paix de Cambray, ou des dames, et à la dissolution entière de la ligue.

Pendant que toutes ces révolutions agitoient le royaume de Naples, il en étoit arrivé d'autres dans le Milanez. Les troupes vénitiennes, jointes à celles de Sforce, s'étoient chargées de resserrer Antoine de Léve dans Milan, et de le réduire par famine; mais le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes vénitiennes, se bornoit à couvrir les frontières de la république, et montroit beaucoup d'indifférence sur le reste des affaires de la ligue [a]. De Léve, à force d'extorsions et de nouvelles violences exercées sur les malheureux Milanais, trou-

[a] Guicciard., liv. 19.

voit le moyen de faire subsister ses troupes [a]. Il s'étoit emparé de tous les vivres, il en avoit fait des magasins; les Milanais n'avoient que le rebut des soldats, et ne l'avoient qu'au prix qu'il plaisoit à de Léve d'y mettre.

Cependant ni les troupes de de Léve, ni celles de la ligue, n'étoient en état d'agir. On attendoit de part et d'autre des renforts nécessaires.

Le duc de Brunswick assembloit des troupes dans le Tirol et dans le Trentin pour l'empereur. Le succès des Lansquenets de Fronsberg, attirant en foule les Allemands en Italie, Brunswick eut bientôt dix mille hommes de bonne infanterie, appuyés de six cents chevaux.

D'un autre côté la ligue attendoit le comte (1) de Saint-Pol, qui devoit partir incessamment de France avec une armée à-peu-près aussi forte.

Tout dépendoit de la diligence, vertu inconnue alors à la cour de France, où l'on ne songeoit aux affaires que quand on étoit las des plaisirs. Brunswick étoit déja en Italie avant que le comte de Saint-Pol fût seulement en état de partir [b].

Une autre négligence venoit de faire perdre Pavie à la ligue [c]. Cette place, avec une très forte garnison, étoit très mal gardée, parceque personne ne faisoit son devoir. Antoine de Léve, qui ne s'occupoit que du sien, vint escalader la nuit, par trois endroits, cette importante place, et l'emporta. Il réduisit aussi Mortare, et

[a] Belcard., liv. 20, n. 16.

(1) Prince de la maison de France, de la branche de Bourbon-Vendôme. Voir l'introduction, chap. 4.

[b] Mém. de du Bellay, liv. 3. [c] Guicciard., liv. 19.

tout cela sans le secours du duc de Brunswick, qui ne lui servit de rien, même dans la suite; car de Léve et Brunswick ayant formé, après leur réunion, le siége de Lodi, la peste, le défaut de paiement, l'inconstance, dissipérent peu-à-peu les Lansquenets, et le siége de Lodi fut levé. En vain le marquis du Guast, ayant obtenu d'André Doria un congé de dix jours sur sa parole [a], vint à Milan travailler avec le duc de Brunswick à retenir les Lansquenets; ils vouloient de l'argent, Brunswick n'en avoit point, de Léve n'en vouloit point donner; les Lansquenets partirent au grand contentement d'Antoine de Léve, qui ne vouloit partager avec eux ni l'autorité, ni le pillage, et qui se flattoit que la négligence des Français lui laisseroit reconquérir le Milanez avec ses seules troupes : il ne resta de toute l'armée de Brunswick que deux mille Allemands qui s'attachèrent à de Léve, et qu'il voulut bien recevoir.

Le comte de Saint-Pol arriva enfin avec une armée beaucoup moindre qu'elle ne devoit l'être, moindre même qu'on ne le croyoit en France; car, grace à la négligence des généraux et à l'avarice des commissaires de l'armée, les troupes étoient toujours payées comme complétes, et ne l'étoient jamais [b]; ces funestes effets de l'inapplication des princes ne peuvent être trop remarqués, ils expliquent pourquoi la France qui abondoit, sous ce régne, en braves soldats, en grands capitaines, en citoyens pleins d'amour pour leur maître, de zéle pour l'État, de passion pour la gloire, ne réussissoit dans aucune de ses entreprises. Tout se faisoit à

[a] Belcar., liv. 20, n. 14. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

contre-temps, et d'une manière insuffisante; la dissipation du roi étoit trop bien imitée par ses courtisans, par ses ministres, par ses généraux; trop bien aperçue par ces hommes mercenaires et avides, par-tout détestés et par-tout employés, qui ont intérêt que l'État soit mal gouverné, que le prince ait des foiblesses, et que les peuples soient malheureux. Les (1) secours n'arrivoient jamais dans le temps où ils auroient pu être utiles [a]. On ne les envoyoit qu'à l'extrémité, on en envoyoit trop peu. L'argent, moins bien fourni encore que les soldats, ne suffisoit jamais aux besoins, et il falloit que le peu qu'on fournissoit essuyât toutes les déprédations qu'entraîne une administration négligée.

Le comte de Saint-Pol paroissoit arriver sous d'heureux auspices. Sa foible troupe, qui n'eût pu résister à l'armée du duc de Brunswick, n'avoit plus cette armée à craindre, elle étoit dissipée [b]. La jonction du comte de Saint-Pol avec les confédérés ne fut point traversée, et ne pouvoit pas l'être; elle se fit vers les bords de l'Adda, dans le Lodesan, après que Saint-Pol eut passé le Pô près de Crémone: alors les troupes des confédérés se trouvèrent monter presque au double de celles d'Antoine de Léve, mais c'étoient des forces de confédérés, que la division affoiblit toujours. Les Vénitiens tout au plus ne trahissoient pas la cause commune, mais ils la servoient bien mal. Uniquement occupés du soin de garder leurs frontières, pour lesquelles ils feignoient

(1) *Ordinairement en France*, dit l'historien du chevalier Bayard, *ne se font pas volontiers les provisions de saison ne de raison.* Est-ce un défaut de la nation, ou seulement de quelques uns de ses chefs?

[a] Belcar, liv. 19, n. 52. [b] Guicciard., liv. 19.

toujours de craindre, tandis qu'ils ne craignoient réellement que la trop grande puissance des Français en Italie (1); secrètement flattés de voir l'État de Gênes échapper à François I, par la défection de Doria, leur conduite équivoque se ressentoit de ces principes qu'ils cachoient pourtant avec soin; elle ne faisoit qu'embarrasser les opérations, et le duc d'Urbin, leur général, ne secondoit que trop bien leurs vues.

Ces dispositions ne se manifestèrent point d'abord; on commença par presser de toutes parts les Impériaux avec assez de bonne foi, on pénétra dans le centre du Milanez, on prit Saint-Angelo, on chassa les ennemis de Marignan, on menaça Milan, un détachement passa le Tésin, et alla prendre Vigevano; on vint ensuite faire le siége de Pavie [a]. La ville fut forcée et pillée, le château se rendit; mais ce fut là le terme des succès des alliés et du zèle des Vénitiens.

La défection d'André Doria, qui avoit fait perdre le royaume de Naples aux Français, n'influoit pas moins puissamment sur les affaires de la Lombardie; la peste qui avoit si bien servi les projets de Doria devant Naples, les servit aussi bien à Gênes. Les ravages qu'elle faisoit dans cette place l'avoient fait abandonner presque entièrement par les troupes françaises; Théodore Trivulce, qui y commandoit pour le roi, s'étoit retiré dans le château [b]. La flotte française que commandoit

(1) Les Français faisoient alors la conquête du royaume de Naples.

[a] Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 16. Mém. de du Bellay, liv. 3.

[b] Belcar., liv. 20, n. 15. Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Aur., liv. 1.

Barbésieux, voyant les galères de Doria qui s'avançoient pour profiter du trouble et de l'abandon où étoit la ville, se sauva promptement à Savone, dans la crainte que le port de Gênes ne fût bloqué, et les chemins de la France fermés. Doria n'avoit que cinq cents hommes de débarquement; il n'avoit osé se promettre un succès si rapide; il en profita, il entra dans Gênes, où il fut reçu comme le père et le libérateur de sa patrie : le joug français fut brisé. Trivulce, enfermé dans le château, écrivit au comte de Saint-Pol de lui envoyer en diligence trois mille hommes d'infanterie, l'assurant qu'avec ce secours il reprendroit la place; le comte de Saint-Pol les envoya aussitôt sous la conduite de René de Montejan (1) : mais ils n'allèrent point jusqu'à Gênes, et se dissipèrent (2) faute de paiement [a]. A cette nouvelle, le comte de Saint-Pol partit lui-même avec deux mille hommes d'infanterie, et cent lances; mais une partie de sa troupe s'étant encore dispersée, et toujours faute de paiement, il désespéra de sauver le château de Gênes; il voulut du moins secourir Savone, dont les Génois formèrent alors le siége [b] : mais Montejan, auquel il ordonna de se jeter dans cette place avec trois cents hommes d'infanterie, trouva tous les passages fermés.

1529.

Pâques, le 28 mars.

La flotte française, qui vouloit toujours conserver la

(1) Qui fut depuis maréchal de France, en 1538.

(2) C'étoient des Lansquenets et des Suisses.

[a] Car. Sigon., de vit. et reb. gest. Andr. Aur., liv. 1. Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Guicciard., liv. 19.

liberté du retour, avoit quitté le port de Savone comme celui de Gênes. Il étoit trop dur pour le comte de Saint-Pol de n'être accouru de la Lombardie dans la Ligurie que pour laisser prendre sous ses yeux le château de Gênes et Savone; il envoya demander trois mille hommes aux ducs de Milan et d'Urbin, qui lui en envoyèrent douze cents; Saint-Pol jugea ce secours insuffisant pour défendre Savone : elle fut prise [a]. Trivulce rendit aussi le château de Gênes, que les Génois rasèrent aussitôt; ils comblèrent le port de Savone; et désormais libres de toute autorité étrangère, délivrés de toute concurrence sur la mer de Ligurie, ils établirent, par le conseil d'André Doria, une forme de gouvernement qui parut enfin fixer leur inconstance [b]. On comprit que les fureurs de parti, si invétérées à Gênes, avoient été la source des troubles et de la servitude; on s'appliqua sérieusement à les éteindre, à extirper les profondes racines des factions des Guelphes et des Gibelins, de la noblesse et du peuple, des Adorne et des Fregose; on unit, on confondit les familles nobles avec les plébéïennes, les partisans des Adorne avec ceux des Fregose; on forma un conseil de quatre cents personnes en qui résida le pouvoir de nommer à toutes les magistratures, et sur-tout de créer le doge qui devoit changer tous les deux ans. Doria, commandant les galères de l'empereur, maître par leur secours d'asservir Gênes, n'y voulut conserver d'autre autorité que celle que donnent la sagesse, la réputation, les talents, les bienfaits; il fut le dieu de sa patrie pour n'avoir pas voulu en être

[a] Belcar., liv. 20, n. 15. [b] Belcar., liv. 20, n. 17.

le roi, il fut maître absolu en paroissant, en croyant n'être qu'un simple citoyen [a]; on le consultoit sur tout, on déféroit en tout à ses avis; il refusa d'être chargé de l'administration des deniers publics, de concourir à l'élection du doge et des autres magistrats : cette modération politique affermit son pouvoir en désarmant la défiance et la jalousie. Gênes, fatiguée de ses longues agitations, se reposa, pour ainsi dire, à l'ombre de ce grand homme; la fureur de parti fit place aux vues de commerce, il ne fut plus question parmi les Génois d'être grands ni puissants, ils ne songèrent qu'à être riches, libres et à-peu-près égaux.

Ainsi furent remplis, à la gloire éternelle du généreux Doria, les deux grands objets de son traité désintéressé avec l'empereur; la liberté de Gênes, l'asservissement de Savone [b].

Barbésieux sembla rougir de ses fuites perpétuelles devant les galères de Doria; il osa enfin les envisager, les attaquer même, à la hauteur de Nice et de Monaco : Doria eut une galère coulée à fond, mais ce combat ne produisit rien.

Le comte de Saint-Pol se voyoit presque abandonné des Vénitiens, qui lui avoient fait manquer son expédition de Gênes et de Savone, qui ne songeoient qu'à passer l'Adda pour se renfermer dans la défense de leurs frontières, qu'on n'eût point attaquées, qui s'applaudissoient de la liberté que Gênes avoit recouvrée, par l'intérêt qu'avoient toutes les puissances d'Italie à l'affoiblissement des puissances étrangères. Ils avoient

[a] Guicciard., liv. 19. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

promis à Saint-Pol de lui fournir des troupes pour réduire diverses places du territoire de Gênes, et pour la resserrer du moins du côté de la terre; ils lui manquèrent de parole. Saint-Pol erra long-temps dans le Tortonèse, l'Alexandrin, la Lomelline, sans forces suffisantes pour rien entreprendre, toujours se plaignant des Vénitiens, toujours implorant leur secours, et ne l'obtenant jamais.

Il imagina pourtant un projet dont le succès eût pu renverser l'édifice naissant de la liberté génoise. Le palais d'André Doria, situé sur le bord de la mer, et presque contigu aux murs de Gênes, n'y touchoit pourtant pas entièrement : c'étoit un bâtiment isolé, sans défense. Saint-Pol résolut de l'y surprendre et de l'enlever; il fit faire, pendant la nuit, une marche forcée à deux mille hommes d'infanterie, soutenus de cinquante chevaux commandés par Villacerf, et par Montejan, qui vouloit prendre sa revanche du mauvais succès de son expédition de Savone [a]. Mais de Vitade, d'où ils étoient partis à quatre heures du soir, la distance étoit si grande qu'ils ne purent arriver que quelques heures après le lever du soleil; on les vit [b]. Doria eut le temps de se jeter dans une barque, les Français n'eurent que celui de piller son palais et de retourner promptement sur leurs pas [c].

Après bien des entrevues du duc Sforce, du duc d'Urbin et du comte de Saint-Pol, après bien des plaintes réciproques, bien de froides excuses et de profondes

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Guicciard., liv. 19.
[c] Belcard., liv. 20, n. 18.

dissimulations, on fit semblant d'agir de concert et avec ardeur; on envoya des troupes et de l'argent de France et de Venise, mais toujours moins qu'on n'en avoit promis, et bien moins qu'il n'en falloit. Antoine de Léve reçut aussi du secours. Les forces, soit séparées, soit réunies des Français, des Vénitiens et des autres Italiens, ne purent empêcher deux mille cinq cents Espagnols arrivés à Gênes de joindre ce général à Landriano : on courut à leur rencontre dans l'Alexandrin, dans le Tortonèse, dans tout le Milanez; ils se détournèrent par le Plaisantin, passèrent le Pô la nuit à Arona, et de détours en détours arrivèrent à Landriano, sans avoir rencontré les alliés. Ceux-ci s'en vengèrent par la prise de Mortare et de Novare, entre le Tésin et la Sessia, de Saint-Angelo et de Saint-Colombano, dans le Lodesan; ce fut le comte de Saint-Pol, presque seul, qui fit toutes ses conquêtes, et qui réduisit par degrés Antoine de Léve aux deux places de Milan et de Côme [a].

Il restoit toujours à forcer de Léve dans Milan par un siége régulier, ou à l'affamer par un blocus; le comte de Saint-Pol proposoit le premier de ces deux partis, les Vénitiens le second : Sforce n'avoit pas assez d'autorité pour décider entre eux : et comme on ne pouvoit rien entreprendre contre Milan sans les Vénitiens, ce furent eux qui l'emportèrent. D'ailleurs, les esprits n'étoient pas disposés aux grandes entreprises, ils se tournoient tous vers la paix; François I, qui s'étoit déja lassé de la guerre pour lui-même, commençoit à s'en lasser

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

15 March 26 since freedom of King

même pour ses sujets; il n'espéroit plus recouvrer ses enfants que par un traité avec l'empereur. Les Vénitiens, instruits de ces dispositions conformes aux leurs, songeoient aussi à traiter, et se refusoient aux expéditions ou coûteuses, ou périlleuses. Il fut donc décidé qu'on se borneroit au blocus; mais le comte de Saint-Pol, peu fait pour l'inaction, indigné des subterfuges perpétuels du duc d'Urbin, et jaloux de son ascendant, déclara qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'il restât les bras croisés; et que, puisqu'on renonçoit à faire le siége de Milan, il iroit ailleurs chercher la gloire et servir son maître [a]. En effet, une autre expédition plus importante pour les Français que le siége même de Milan tentoit toujours son courage : c'étoit la réduction de Gênes. Cette place devoit appartenir au roi, s'il en faisoit la conquête, au lieu que Milan devoit être remis au duc Sforce. D'ailleurs, Saint-Pol ne se consoloit point d'avoir vu prendre Gênes, et de songer que son commandement dans l'Italie serviroit d'époque à la perte de cet État. Pendant qu'il erroit entre le Tésin et Milan, mécontent de ses alliés, et méditant les moyens de venger seul cet affront, de Léve lui en fit essuyer un autre. Ce fameux Philippe Torniello, qui avoit été pris en l'année 1522 dans Novare, vivoit encore. Sa haine pour les Français étoit devenue moins féroce, mais non moins vive, depuis sa captivité. De Léve l'envoya faire le siége de cette même ville de Novare; le château tenoit encore pour l'empereur, et Torniel y fut aisément introduit; il lui fut aisé aussi, avec le renfort qu'il ame-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

noit, de réduire la ville. Mais on vit alors un singulier exemple du danger de la sécurité. Torniel étoit allé faire des courses pour se procurer des vivres, et le commandant du château étoit allé se promener dans la ville, l'un et l'autre ayant laissé tout paisible et sans aucune apparence de mouvement. Deux soldats de Sforce qui avoient été faits prisonniers, et trois habitants de Novare, qu'on savoit être mal intentionnés pour l'empereur, étoient gardés dans le château, mais ils l'étoient assez négligemment depuis la réduction de la ville; ils échappèrent aisément à leurs gardes, ils mirent quelques ouvriers dans leurs intérêts, on leur fournit des armes; ils égorgèrent une partie de la garnison, s'assurèrent de l'autre, se rendirent maîtres du château; ils savoient que quand Torniel étoit parti pour faire le siége de Novare, les alliés avoient de leur côté fait partir un corps de troupes pour la défense de cette place; ils s'attendoient donc à être secourus; mais lorsqu'au lieu des troupes des alliés, ils virent arriver Torniel écumant de colère, qui investissoit le château, qui préparoit l'assaut, qui juroit de ne faire aucune grace aux rebelles, s'ils ne se rendoient à l'instant; la frayeur les saisit, ils remirent le château moyennant la vie sauve seulement.

Cependant le zèle inhabile de Saint-Pol l'entraînoit à sa ruine; il vouloit toujours marcher seul contre Gênes, et il étoit déja en route. Il se proposoit de passer par Pavie pour gagner le Tortonèse, il envoyoit devant lui son avant-garde avec l'artillerie et les bagages, qui devoient l'attendre à Lardarigo, près de Pavie, où il comptoit se rendre le lendemain, et il s'avança jusqu'à

Landriano [a]. De Léve instruit de sa marche, sachant qu'il étoit seul, séparé non seulement des autres corps de la ligue, mais encore de son avant-garde et de son artillerie, jugea qu'il ne trouveroit jamais une plus belle occasion de le battre; il va, malgré la goutte qui le tourmentoit, livrer une camisade aux Français à Landriano; il les surprend et les met aisément en désordre [b]. Saint-Pol ne trouva que du courage à lui opposer; il fit avancer tour-à-tour, et toujours au hasard, les Lansquenets, la cavalerie, et quelques troupes italiennes qu'il avoit avec lui : tous ces différents corps repoussés, renversés les uns sur les autres, ne firent qu'augmenter la déroute.

On rencontroit par-tout de Léve qui ne pouvant monter à cheval, à cause de sa goutte, se faisoit porter tout armé, dans une chaise par quatre hommes. Saint-Pol, entraîné dans la fuite des siens, se trouve arrêté par un large fossé, il pousse son cheval pour le franchir, le cheval se cabre, résiste, s'élance et tombe enfoncé dans la fange; Saint-Pol est fait prisonnier, ainsi que Jérôme de Castiglione et Claude Rangoné, qui commandoient les Italiens de l'armée française [c]. Plusieurs autres officiers distingués furent pris avec lui. Annebaut seul, monté sur un cheval ou plus hardi, ou plus vigoureux, passa heureusement le fossé [d]. La perte fut aussi grande qu'elle pouvoit l'être; la cavalerie qui fuyoit tout effrayée vers Pavie, rencontra l'avant-garde, et lui communiqua son effroi; celle-ci se mit à fuir aussi en abandonnant l'artillerie et les bagages, qui tombè-

[a] Guicciard., liv. 19. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.
[c] Belcar., liv. 20, n. 22. [d] Guicciard., liv. 19.

rent au pouvoir du vainqueur [a]. L'armée du comte de Saint-Pol fut entièrement dissipée, les soldats qui restèrent reprirent la route de France.

Cet échec des Français fut le dernier acte d'hostilité de cette guerre. L'épuisement de toutes les puissances rendoit la paix nécessaire. François I vouloit revoir ses enfants, et soulager ses sujets; l'empereur, malgré tous ses succès, n'étoit sûr de rien. Son principal ennemi étoit écrasé dans le royaume de Naples et dans le Milanez, mais la ligue subsistoit toujours, et pouvoit, par des efforts plus heureux, lui enlever ces deux États. Une grande partie du Milanez étoit encore entre les mains du duc Sforce; au royaume de Naples, les restes des Français, joints aux nombreux partisans qu'avoit la France parmi la haute noblesse du pays, entretenoient toujours la guerre dans l'Abbruzze, dans la Pouille, dans la Basilicate, guerre de siéges épineuse, difficile, sans éclat, sans succès décisif, procurant peu de profit à l'empereur, peu d'honneur à ses généraux. D'un autre côté les Turcs commençoient à presser les États autrichiens en Allemagne; la malheureuse Italie ravagée tour-à-tour par tant d'ennemis redoutables et de dangereux amis, fatiguée du flux et du reflux perpétuel de tant d'armées refoulées sans cesse par le sort de la guerre du Milanez au royaume de Naples, et du royaume de Naples au Milanez, l'Italie ne demandoit qu'à respirer. Le pape qui avoit éprouvé les plus grandes horreurs que la guerre puisse entraîner, qui avoit langui dans les fers, qui avoit vu saccager sa capitale,

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

qui ne voyoit, depuis long-temps, que le péril et la mort autour de lui; qui ne pouvoit plus ni prendre parti, ni rester neutre, n'imaginoit de sûreté que dans la pacification universelle. Les Vénitiens ne prenoient à tous ces troubles qu'un intérêt foible, éloigné; ils vouloient que le Milanez restât au duc Sforce, et que Gênes fût libre; ils s'embarrassoient peu à qui appartiendroit le royaume de Naples, pourvu qu'ils conservassent les places qu'ils y avoient conquises; ils pouvoient aussi-bien obtenir tous ces objets par un traité que par les armes. L'Angleterre qui n'avoit d'autre intérêt que celui de tenir la balance, pouvoit s'imaginer la tenir en paix comme en guerre. D'ailleurs l'Angleterre pouvoit arrêter lorsqu'il étoit question d'entrer en guerre, non lorsqu'il s'agissoit de faire la paix. De plus, par des circonstances particulières dont on aura lieu de parler dans la suite, le roi d'Angleterre avoit trop besoin alors du roi de France pour ne pas approuver tout ce qu'il feroit [a].

Le pape fit d'abord sa paix particulière avec l'empereur [b]. L'empereur lui devoit bien des sacrifices pour le dédommager de tout ce qu'il lui avoit fait souffrir. Outre sa prison et ses longs malheurs, les suites de l'expédition du connétable de Bourbon avoient fait descendre du trône de Florence la maison de Médicis. On a vu que cet État, d'abord républicain, s'étoit accoutumé insensiblement au joug de cette maison. Il reprenoit cependant quelquefois avec violence la liberté qu'on lui ôtoit; l'esprit démocratique étoit presque tou-

[a] Guiociard., liv. 19. [b] Belcar., liv. 20, n. 23.

jours en fermentation contre le despotisme chancelant et incertain des Médicis. Léon X, qui avoit gouverné la Toscane depuis la mort de Laurent de Médicis son neveu, avoit éprouvé peu de contradictions. Clément VII fut moins heureux. Lorsque le terrible Bourbon menaçoit à-la-fois Rome et Florence, et tenoit toute l'Italie dans une attention pleine d'effroi, les Florentins, qui n'étoient entrés dans la ligue contre l'empereur que comme sujets du pape, ne voulurent plus l'être. Le plus grand bien de la servitude est de procurer la paix, et la leur ne faisoit qu'attirer chez eux les fléaux de la guerre. Ils se soulevèrent contre le gouvernement, prirent les armes, forcèrent le palais, firent rendre un décret de proscription contre Hippolyte, et Alexandre de Médicis, cousins du pape. La détention de ce pontife augmenta encore l'insolence des mutins; il s'élevoit de toutes parts un cri de haine contre les Médicis, on s'indignoit de la foiblesse qu'on avoit eue de servir l'ambition de Léon X et de Clément VII, dans tous les projets qu'il leur avoit plu d'enfanter, et d'en avoir fait tous les frais. On se rappeloit avec fureur que la guerre d'Urbin sous Léon X avoit coûté à Florence cinq cent mille ducats, celle du même pape contre la France, autant; qu'on en avoit fourni en différentes occasions trois cent mille autres aux généraux de l'empereur; que la guerre présente en coûtoit déja six cent mille. Ces calculs et ces raisonnements, ranimant l'amour de la liberté et la haine pour les Médicis, on s'emporta contre eux jusqu'aux plus violents excès; on abattit, on effaça leurs armoiries dans toute la ville; on brisa les statues de Léon et de Clément dans l'église de L'Annonciade;

on saisit les biens du pape, on rétablit la démocratie. Le pape, remis en liberté, tenta par mille voies obliques de rendre à sa maison l'autorité qu'elle avoit eue à Florence [a]; les Florentins recherchèrent contre lui l'appui des Français, et le pape flottant entre Charles-Quint et François I, n'osant depuis sa captivité ni rentrer dans la ligue, ni en sortir, redoutant plus l'empereur dont il avoit trop senti la puissance, espérant plus de lui, par la même raison, pour la réduction de Florence, mécontent d'ailleurs des intelligences que François I avoit entretenues avec les Florentins, prit le parti de traiter avec l'empereur.

La base de ce traité devoit être et fut le rétablissement des Médicis à Florence; l'héritière légitime de cette maison étoit Catherine de Médicis, fille de Laurent. Mais l'intérêt du nom faisoit préférer les mâles bâtards aux filles légitimes; la bâtardise, dans cette maison, n'étoit un obstacle ni à la grandeur, ni à la fortune; Clément VII lui-même (1) étoit bâtard, et le nom de Médicis n'étoit porté alors avec éclat que par trois bâtards, Clément VII, fils naturel de Julien; Alexandre (2), fils naturel de Laurent II; et Hippolyte, fils naturel de Julien II. C'étoit à Alexandre que Clément VII destinoit le gouvernement de Florence; il avoit fait Hippolyte cardinal, partage dont celui-ci fut

[a] Guicciard., liv. 19.

(1) Lorsqu'il avoit été fait cardinal, de faux témoins avoient déposé pour la forme, contre la notoriété publique, qu'il étoit né en légitime mariage, parceque c'étoit une opinion reçue qu'un bâtard ne pouvoit être cardinal, quoique cela ne fût établi par aucune loi.

(2) Scipion Ammirato dit qu'Alexandre étoit fils naturel du pape Clément VII lui-même, et non de Laurent.

toujours mécontent. L'empereur profita pour sa bâtarde des vues qu'avoit le pape pour les bâtards de sa maison; il donna en mariage à Alexandre de Médicis, Marguerite d'Autriche, qu'il avoit eue d'une Flamande nommée Marguerite Van-Gest; il promit de le remettre en possession de l'autorité que les Médicis avoient eue à Florence; promesse dont le mariage de sa fille garantissoit l'exécution. Il s'engagea de plus à faire rendre au pape Modène, Reggio, et Rubiera, dont le duc de Ferrare s'étoit emparé; il promit même, mais d'une manière moins solennelle et moins authentique, d'aider le pape à reconquérir Ferrare, s'il en étoit requis en qualité d'avoué, de protecteur et de fils aîné du saint-siége: ce galimatias signifioit qu'il ne falloit pas compter sur lui pour la réduction de Ferrare; mais il s'engagea de la manière la plus formelle à faire rendre au pape Ravenne et Cervia, dont les Vénitiens s'étoient emparés en lâches ou en politiques pendant la captivité du pape. Comme le plus grand avantage de Cervia consistoit dans ses salines, il fut décidé que les Milanais s'y fourniroient de sel pendant la vie du pape, et deux ans encore après. L'empereur se chargea d'y faire consentir Ferdinand son frère, roi de Hongrie, qui avoit aussi des salines dans le voisinage du Milanez. Le pape de son côté donnoit à l'empereur l'investiture du royaume de Naples, moyennant un cheval blanc pour toute reconnoissance de souveraineté, et en annulant le cens qu'il s'étoit réservé par ses traités précédents avec l'empereur [a]. Ils partagèrent entre eux la nomi-

[a] Guicciard., liv. 19.

nation aux bénéfices de ce royaume; on permit aux Vénitiens d'accéder au traité, mais à condition de rendre toutes les places qu'ils avoient prises, soit à l'empereur dans le royaume de Naples, soit au pape dans la Romagne.

A l'égard du Milanez, l'empereur reprenant l'ancienne accusation de félonie contre Sforce, stipula qu'on jugeroit ce prince; que si, par l'événement du procès, il étoit justifié, le duché lui seroit rendu; que s'il étoit jugé coupable, l'empereur ne disposeroit de ce duché qu'en faveur d'une personne agréable au saint-siége.

On inséra aussi dans le traité deux clauses qui étoient devenues de style lorsqu'on traitoit avec un pape; l'une concernant les Turcs, l'autre concernant les hérétiques. Clément accorda à l'empereur et à Ferdinand son frère le quart des revenus ecclésiastiques de leurs États, pour se défendre contre les Turcs; on convint d'employer les armes spirituelles et temporelles pour la conversion ou la punition des hérétiques.

Les clauses de ce traité n'étoient encore qu'arrêtées lorsque Charles-Quint reçut la nouvelle de la déroute des Français à Landriano[a]; on craignoit que ce succès ne l'empêchât de signer, il signa cependant, et ce fut encore un trait de modération que ses partisans eurent à publier. La ratification de ce traité, faite avec la plus grande solennité dans la cathédrale de Barcelone, est du 29 juin.

Par ce traité, l'empereur ne cédoit que ce qu'il vou

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

loit, le pape obtenoit tout ce qu'il vouloit, le duc de Ferrare, les Vénitiens et les Florentins étoient sacrifiés.

C'étoit à la France à les défendre dans le traité qu'elle alloit faire; mais elle avoit assez de ses intérêts à discuter, le sort des armes ne l'avoit pas mise en état de ménager ceux de ses alliés. C'étoit gagner beaucoup, si elle obtenoit quelque adoucissement au traité de Madrid.

On se rappelle que le roi eût exécuté ce traité si dur, sans l'article de la cession de la Bourgogne, auquel ses sujets n'avoient pas même voulu consentir. Pourvu que cet article fût changé, pourvu qu'il pût revoir ses enfants, il étoit déterminé à recevoir toutes les conditions que l'empereur voudroit lui prescrire; en effet, la paix de Cambray, ainsi que la convention de Madrid, fut moins un traité de puissance à puissance, qu'une suite de conditions imposées au vaincu par le vainqueur.

Le roi renonça au duché de Milan, au comté d'Ast, au royaume de Naples; et bien loin d'assurer aux Vénitiens les places dont ils s'étoient emparés dans ce royaume, François s'engagea lui-même à leur en demander la restitution les armes à la main, s'il le falloit [a].

Un autre article très important, fut la renonciation du roi à toute souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois, et la cession qu'il fit à l'empereur de tous ses droits sur Tournay, ainsi que sur Arras [b].

L'empereur eut la générosité de ne point abandonner

[a] Guicciard., liv. 19. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

le duc de Bourbon, même après sa mort. Il exigea que son procès fût annulé, sa mémoire réhabilitée, ses biens rendus à ses héritiers. Nous avons dit (1) jusqu'à quel point cette clause fut exécutée. L'empereur, pour faire voir qu'on ne perdoit rien à le servir, voulut que toutes les confiscations auxquelles la dernière guerre avoit donné lieu fussent rendues. Cette clause resta sans exécution à l'égard du prince d'Orange, en faveur de qui elle avoit principalement été faite. L'empereur s'en plaignit, mais il ne fit que s'en plaindre.

Le roi promit encore de ne se mêler jamais des affaires ni de l'Allemagne, ni de l'Italie : promesse trop vague pour pouvoir être fidèlement remplie.

Il ne fut plus question de la Bourgogne.

On mit au traité de Cambray le même sceau qu'on avoit voulu mettre au traité de Madrid; c'est-à-dire le mariage de François I avec Éléonore, reine douairière de Portugal, et sœur aînée de l'empereur; on ajouta seulement, par rapport à la Bourgogne, cette clause dont il étoit aisé de prévoir l'inexécution : « que s'il naissoit « un fils de ce mariage, il hériteroit du duché de Bour- « gogne au préjudice des fils du premier lit. »

On convint d'envoyer des députés à Bayonne et à Fontarabie pour la délivrance des enfants de France; le roi s'obligea de payer deux millions d'écus d'or pour leur rançon, dont douze cent mille écus en recevant ses fils; sur les huit cent mille autres, le roi s'engageoit à faire remettre à l'empereur pour environ cinq cent mille écus de terres situées dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut,

(1) Voir le chapitre 6 de ce liv. 2.

le Brabant et qui avoient passé, par des alliances, dans les branches de Bourbon-Montpensier et de Bourbon-Vendôme; il se chargeoit aussi d'acquitter l'empereur envers le roi d'Angleterre, d'environ cent mille écus qui restoient, il se chargeoit encore de quelques autres sommes.

Les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan, le duc de Ferrare, les bannis du royaume de Naples, et tous les seigneurs napolitains qui avoient pris le parti de la France, furent sacrifiés.

De toutes ces victimes qu'on abandonnoit à la vengeance, soit de l'empereur, soit du pape, les Vénitiens étoient la plus considérable [a]. Ce traité conclu à Cambray, et conclu par Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, rappeloit aux Vénitiens la fatale ligue faite contre eux en 1508, au même lieu par la même femme. « La ville de Cambray, dit le doge André Gritti, « est le purgatoire des Vénitiens; c'est là que les empe- « reurs et les rois de France font expier à la républi- « que la faute qu'elle fait toujours de s'allier avec « eux. »

La paix de Cambray fut publiée le 5 août; on l'appelle aussi *la paix des dames*, parcequ'elle fut l'ouvrage de deux femmes qui négocièrent ensemble à Cambray en qualité de plénipotentiaires, assistées seulement par quelques ministres pour la discussion des divers articles [b]. Ces deux femmes étoient Marguerite d'Autriche pour l'empereur, et la duchesse d'Angoulême pour

[a] Guicciard., liv. 19.

[b] Belcar., liv. 20, n. 24, 25. Mém. de du Bellay, liv. 3. Sleidan., commentar., liv. 6.

le roi de France. Cette paix si nécessaire, que la duchesse sut terminer avec tant de promptitude, est un bienfait que les Français ne doivent pas oublier, eux qui se souviennent si bien de toutes les fautes de cette princesse; mais le père Daniel fait à ce sujet une réflexion sévère, qui est sans réplique; c'est que la duchesse d'Angoulême ne répara point par ce traité la double perte du Milanez, qu'elle avoit causée par sa haine pour le maréchal de Lautrec et pour le connétable de Bourbon.

Cette paix de Cambray fut négociée avec le même secret que l'avoit été la ligue de Cambray en 1508. Les deux plénipotentiaires furent impénétrables; toutes deux, accoutumées aux affaires et au secret qu'elles exigent, savoient se taire et dissimuler (1). La dissimulation de la duchesse d'Angoulême avec le ministre des confédérés alla jusqu'à l'artifice, elle les assuroit tous les jours qu'elle ne concluroit rien contre eux, ni sans eux, mais la nécessité excusoit tout. S'ils furent trompés, ils voulurent bien l'être; ils n'avoient qu'à considérer l'état des affaires et la captivité des princes, pour sentir que la France ne pouvoit songer qu'à elle-même.

Guichardin dit que quand le roi, après la conclusion du traité, alla voir Marguerite d'Autriche à Cambray, il évita, pendant plusieurs jours, de voir les ministres de ses alliés, redoutant leurs reproches [a], et ayant trop à rougir devant eux; que, forcé enfin de leur don-

(1) Afin de pouvoir conférer ensemble plus librement, elles s'étoient logées dans deux maisons contiguës, et qui communiquoient l'une à l'autre.

[a] Guicciard., liv. 19.

ner audience, il s'excusa sur la nécessité de racheter ses enfants, sur la juste impatience qu'il avoit de les revoir, joignant à ces excuses de vaines promesses pour l'avenir : on sentoit que tout ce qui avoit l'air d'un manque de foi coûtoit infiniment à sa franchise [a].

Parmi les ministres qui assistèrent au congrès de Cambray pour les puissances intéressées, Guichardin nomme l'évêque de Londres, et le duc de Suffolk (Charles Brandon) pour le roi d'Angleterre [b]. Il assure que rien ne se décidoit sans l'agrément de ce prince. Martin du Bellay assure au contraire que le traité de Cambray fut conclu sans que le roi d'Angleterre y eût eu aucune part, et que Henri VIII en témoigna son ressentiment à Langei, envoyé par François I pour traiter avec lui du remboursement des sommes déléguées par le traité de Cambray [c]. Langei, par sa dextérité et par les services qu'il eut occasion de rendre au roi d'Angleterre en profitant de ses foiblesses, sut calmer l'esprit de ce monarque ; et comme Henri VIII ne se piquoit pas moins de grandeur d'ame que de politique, il remit à François I des sommes que celui-ci s'étoit chargé de payer à l'acquit de l'empereur, et il fit présent au prince Henri, duc d'Orléans, son filleul, d'une fleur de lis d'or de cinquante mille écus donnée autrefois en gage au roi d'Angleterre par Philippe d'Autriche, père de Charles-Quint, et que François I, par le traité de Cambray, s'étoit chargé de retirer. C'étoient là les vertus de Henri VIII, prince d'ailleurs si vicieux ;

[a] Paul Jov., liv. 26, hist. [b] Guicciard., liv. 19.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

on le reconnoissoit à ce procédé noble qui adoucissoit à François I les conditions de la délivrance de ses fils [a].

Ce fut le maréchal de Montmorency, dont la faveur étoit alors au plus haut degré, qui fut choisi avec l'archevêque d'Embrun (1) pour les aller recevoir. La cérémonie de leur délivrance se fit au même lieu [b], avec les mêmes précautions et les mêmes marques de défiance que celle de François I. Comme c'étoit un échange d'hommes contre de l'argent, il fallut s'assurer de la somme, de l'aloi, du poids [c]. On fit venir sur la frontière des directeurs des monnoies de France et d'Espagne, qui employèrent quatre mois à cet examen. Dupleix prétend que le chancelier Duprat avoit justifié ces défiances, en faisant affoiblir l'aloi des écus, petite fraude dont il espéroit tirer pour son maître un léger profit, et qui ne fit que tourner à sa confusion; car il fallut pour compléter la somme ajouter quarante mille écus (2). On déposa ensuite la somme entière dans quarante-huit caisses de vingt-cinq mille écus chacune, qui toutes furent scellées du sceau des députés et de France et d'Espagne [d]. Au jour pris pour l'échange, on vit paroître sur la rive espagnole de la Bidassoa, la reine douairière de Portugal avec les fils de France, conduits par don Pedro Fernandès de Velasco, connétable de Castille; et sur la

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

(1) Qui fut depuis le cardinal de Tournon.

[b] Le premier juin 1529. [c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

(2) Dupleix rappelle, à cette occasion, que quand saint Louis paya sa rançon aux Sarrasins, ceux-ci se trompèrent à leur préjudice de dix mille écus, et que saint Louis l'ayant su, leur envoya cette somme à l'instant, en les avertissant de l'erreur.

[d] Belcar., liv. 20, n. 31.

rive française, Montmorency avec ses quarante-huit caisses. Deux seuls gentilshommes, l'un français, l'autre espagnol, entrèrent dans un bac qui se trouva placé au même endroit, où en 1526 s'étoit fait l'échange du roi et des princes. Lorque ce bac fut bien au milieu de la rivière, lorsqu'il fut bien visité, lorsqu'on se fut bien assuré qu'il ne contenoit rien de suspect, le gentilhomme espagnol appela le connétable de Castille, qui s'avança dans une barque avec la reine et les princes, tandis que Montmorency appelé pareillement par le gentilhomme français, s'avançait, de son côté, dans une barque avec l'argent : les sceaux reconnus, l'échange fut consommé [a]. Montmorency envoya Montpesat en porter la nouvelle au roi qui s'étoit avancé jusqu'à Bordeaux; il partit aussitôt pour aller recevoir ses fils et sa nouvelle femme. La rencontre et le mariage se firent dans l'abbaye de Veien, située sur les confins des Landes et du Condomois, entre Rocquefort de Marsan et Capitieux ou Capsjoux. La reine fit son entrée solennelle à Bordeaux; Cognac, Amboise, Blois, jouirent tour-à-tour du spectacle de cette cour renouvelée. Le couronnement de la reine à Saint-Denis [b], et son entrée à Paris, furent célébrés par un magnifique tournoi qui se donna dans la rue Saint-Antoine [c].

Ces fêtes, ces tournois, cette femme qu'il n'aimoit guère, ce titre de beau-frère d'un homme qu'il haïssoit, voilà tout ce qui restoit à François I de tant de

[a] Sleidan., commentar., liv. 7. [b] Au mois de mars 1530.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

justes prétentions sur la Ligurie, sur la Lombardie, sur le royaume de Naples, de tant d'armements, de tant d'argent, de tant de sang, de cette gloire acquise à Marignan par la victoire, conservée à Pavie au sein du malheur, mais presque perdue depuis dans sa cour par la mollesse et l'inapplication.

Cependant son rival exerçoit sans obstacle sa puissance en Italie; il y exécutoit avec hauteur le traité de Cambray [a]. Les Italiens, abandonnés à leur foiblesse, attendoient en tremblant quelle seroit leur destinée.

L'empereur s'étoit transporté chez eux, tant pour recevoir la couronne impériale des mains du pape, que pour régler en personne ses affaires dans ce pays-là. Le pape et l'empereur étant d'accord, et ce dernier paroissant en armes dans l'Italie, son couronnement ne souffroit ni difficultés, ni délais : il se fit à Bologne, dans l'église de Saint-Petronio [b]. L'empereur, à genoux, baisa ces mains, qui portoient encore les marques de ses fers; le pape embrassa et couronna cette tête qu'il eût voulu écraser : il parut avoir oublié toutes ses injures, l'amitié la plus tendre sembla présider à cette entrevue [c].

Il restoit, pour la pacification universelle, à réconcilier le duc de Ferrare avec le pape, le duc de Milan et les Vénitiens avec l'empereur; enfin, à réduire la république de Florence [d] : cette dernière expédition intéressoit à-la-fois le pape et l'empereur, à cause du ma-

[a] Guicciard., liv. 19. Belcar., liv. 20, n. 17.
[b] Le 24 février 1530.
[c] Guicciard., liv. 20. Sleidan., commentar., liv. 7.
[d] Belcar. liv. 20, n. 29.

riage d'Alexandre de Médicis avec la bâtarde de Charles-Quint.

Le duc de Ferrare vit bien qu'il n'avoit pas d'autre parti à prendre que celui de soumettre ses droits au jugement de l'empereur ; le pape prit aussi ce prince pour arbitre, comptant sur un peu de partialité que l'empereur lui avoit promis, et sur quoi il ne lui tint point parole. Clément VII affectoit d'étendre les prétentions du saint-siége jusque sur Ferrare, afin que le duc s'estimât trop heureux d'en être quitte pour la restitution de Modène et de Regge. L'empereur décida que Modène et Regge appartenoient au duc de Ferrare, et il lui remit Modène, qu'il avoit entre les mains; à l'égard de Ferrare, il prononça que le pape en donneroit une nouvelle investiture au duc, moyennant cent mille ducats [a]. Le pape fut très mécontent de cette décision, il ne voulut pas s'y soumettre; il refusa les cent mille ducats, et le cens que le duc fit lui offrir publiquement; il ne fit ni la paix, ni la guerre, mais le duc de Ferrare obtint de l'équité de l'empereur tout ce qu'il avoit espéré de l'alliance des Français [b].

Charles-Quint avoit voulu paroître juste envers le duc de Ferrare, il voulut paroître clément envers le duc Sforce; celui-ci, à qui Antoine de Léve enlevoit toujours quelques portions du Milanez, prit le parti d'aller se jeter aux pieds de l'empereur, et se justifier de la prétendue félonie dont il étoit toujours accusé [c]. Antoine de Léve pressoit l'empereur de disposer du Milanez en

[a] Paul Jov., de vitâ Alphonsi, ducis Ferrariæ.
[b] Belcar., liv. 20, n. 38. Guicciard., liv. 20.
[c] Guicciard., liv. 19.

faveur d'Alexandre de Médicis ou de quelque autre sujet sans prétentions et sans titres, qui devroit tout à sa bonté et que la reconnoissance attacheroit à ses intérêts; mais il falloit faire un choix agréable à toute l'Italie, et ce choix étoit tout fait dans la personne de Sforce. L'empereur qui n'auroit pu prendre le Milanez pour lui-même, sans renouveler les troubles qu'il vouloit alors étouffer, crut qu'il n'étoit pas même prudent d'y établir sa bâtarde et son gendre, en dépouillant celui que le vœu de l'Italie entière y avoit appelé. Il donna un sauf-conduit à Sforce, qui vint le trouver à Bologne. Sforce parut devant son juge avec une contenance modeste et assurée : « Je ne veux point d'autre sûreté que mon in-« nocence, lui dit-il », il jeta le sauf-conduit aux pieds de l'empereur [a]. Cette manière franche et noble plut à Charles-Quint. Le duc rejeta tout ce qu'il avoit fait sur les violences du marquis de Pescaire, qui l'avoient forcé à prendre les armes pour sa défense lorsqu'il s'étoit vu pressé par ce furieux ennemi dans le château de Milan. Pescaire étoit mort, il valoit mieux qu'il eût tort que Sforce; d'ailleurs la conduite de Pescaire n'avoit jamais été bien éclaircie. Ces considérations, jointes aux motifs politiques qui déterminoient alors l'empereur, donnèrent beaucoup de poids à la justification du duc. Le pape, qui vouloit voir l'empereur débarrassé de toute autre affaire, afin qu'il s'occupât uniquement de la réduction de Florence, employa ses bons offices en faveur de Sforce. L'empereur confirma donc l'investiture qu'il avoit autrefois donnée du Milanez à Sforce ; il la con-

[a] Belcar., liv. 20, n. 28.

firma moyennant quatre cent mille ducats payables dans un an, et cinquante mille autres ducats payables d'année en année pendant dix ans. Le duc conservant ses États à ce prix, perdit l'amour de ses sujets, qu'il fut obligé d'accabler d'impôts pour remplir des engagements si onéreux, et pour être en état de récompenser les seigneurs qui l'avoient le plus utilement servi. Le sort du duché de Milan étoit toujours d'être opprimé par ses ennemis ou par ses maîtres [a].

L'empereur pour s'assurer de plus en plus de la fidélité de Sforce, lui fit épouser dans la suite la princesse de Danemarck sa nièce (1).

Les Vénitiens, par l'entremise du pape, traitèrent aussi avec l'empereur en même temps que Sforce [b]. Ils furent obligés de rendre Ravenne et Cervia au saint-siége, d'évacuer toutes les places qu'ils occupoient dans le royaume de Naples, et de fournir beaucoup d'argent à l'empereur [c]. Ce traité fut non seulement une paix perpétuelle, mais encore une alliance défensive entre l'empereur, le duc de Milan et les Vénitiens; on régla le nombre de troupes que chacune de ces puissances entretiendroit toujours pour la défense de leurs États respectifs. Le duc d'Urbin fut compris dans le traité comme allié et protégé des Vénitiens; ainsi son duché d'Urbin lui fut assuré.

[a] Guicciard., liv. 19.

(1) Fille de Christiern II, roi de Danemarck, et d'Élisabeth, sœur de Charles-Quint; elle se nommoit Christine.

[b] Le 23 décembre 1529. [c] Belcar., liv. 20, n. 29.

1530.

Pâques, le 17 avril.

Il ne resta enfin que les Florentins à soumettre. Eux seuls ne goûtèrent point les douceurs de la paix [a]. Ce vif enthousiasme qu'excite la liberté qu'on recouvre, plus encore que la liberté qu'on défend, enflammoit chez eux tous les esprits; ils osèrent résister aux forces de l'empereur, qui n'ayant plus d'autres ennemis à combattre, se rassembloient toutes contre Florence [b]. L'armée du prince d'Orange avoit reflué du royaume de Naples dans la Toscane; les troupes occupées autrefois contre Sforce et les Vénitiens venoient aussi, sous la conduite du marquis du Guast, presser Florence du côté du nord, et donner la main à celles du prince d'Orange [c]. Malatesta Baglionè, qui, avec Étienne Colonne, commandoit dans la ville, fit assembler tous les officiers de la garnison dans l'église Saint-Nicolas, et, après leur avoir fait entendre la messe, il les fit jurer par le saint sacrifice de défendre la liberté jusqu'à la mort; mais lui-même il fut le premier à violer ce serment, à entretenir des intelligences avec le prince d'Orange, à traiter sourdement avec le pape, pour être rétabli dans Perouse, qui avoit appartenu à sa maison. Ses vues et ses intrigues ayant été découvertes, excitèrent contre lui des soulèvements qu'il eut beaucoup de peine à calmer. Baglionè, Étienne Colonne étoient à la solde de François I, qui leur ordonnoit hautement

[a] Belcar., liv. 20, n. 30. [b] Guicciard., liv. 20.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 3.

de sortir de Florence, et qui, dit-on, les engageoit en secret à rester [a] : il faisoit aussi tenir quelque argent aux Florentins, n'osant pas leur envoyer d'autres secours qu'il leur promettoit pourtant. Ces petites infidélités méritent à peine ce nom en matière de politique, tant l'usage les autorise.

Les malheureux Florentins abandonnés à eux-mêmes, enveloppés de tous côtés par des forces supérieures, réduits aux dernières horreurs de la famine, déchirés par les divisions, suite de la défiance et de l'infortune, ne se soutenoient plus que par le fanatisme républicain et par un désespoir aveugle [b], ressources toujours redoutables, mais impuissantes contre les talents du prince d'Orange et du marquis du Guast. Cependant quelque mésintelligence survenue entre ces deux généraux, délivra les Florentins du marquis du Guast, qui quitta l'armée, et un petit combat fort peu décisif, où les Impériaux furent vainqueurs, emporta dès le premier choc le prince d'Orange (1), auquel les historiens font le reproche, toujours flatteur, d'avoir mérité son sort par une témérité plus digne d'un soldat que d'un général [c]. Sa mort eut cela de commun avec celle du duc de Bourbon, son maître et son ami, qu'elle n'empêcha pas ses troupes de vaincre.

Le prince d'Orange n'avoit que trente ans lorsqu'il mourut, après avoir fait de si grandes choses, après

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Guicciard., liv. 20.

(1) Il fut tué, non comme le dit Brantôme, devant un des forts de Florence, mais en attaquant un convoi sur le chemin de Pise à Pistoya.

[c] Belcar., liv. 20, n. 32.

avoir exécuté l'entreprise du connétable sur Rome, après avoir détruit les affaires de France dans le royaume de Naples, après avoir tant avancé la réduction de la Toscane, qui fut presque entièrement son ouvrage. Le capitaine florentin Ferruccio, qui commandoit le convoi, à l'attaque duquel avoit péri le prince d'Orange, ayant été pris par les Impériaux, fut immolé aux mânes de ce général, et au ressentiment des soldats, dont le prince d'Orange s'étoit fait aimer, comme Bourbon, par sa libéralité affable et généreuse. Brantôme semble attribuer le redoublement de valeur que le prince d'Orange fit paroître dans cette guerre de Toscane, au desir qu'il avoit d'épouser Catherine de Médicis, que Brantôme appelle sa maîtresse, et qu'il prétend que Clément VII avoit promise au prince d'Orange. J'ignore si on pouvoit l'appeler la maîtresse du prince d'Orange, mais elle avoit à peine onze ans quand il fut tué.

La retraite de ce marquis du Guast, si digne de remplacer et Pescaire, et Bourbon, et d'Orange, procura le commandement de l'armée et la vice-royauté de Naples à Ferdinand de Gonzague [a], qui avoit été colonel-général de la cavalerie légère, sous Bourbon, au siége de Rome, et sous d'Orange à l'expédition de Naples, et à celle de Florence.

Les Florentins se défendoient toujours en furieux contre les armes de l'empereur et du pape, contre les intrigues de Malatesta Baglionè, leur chef, contre les remontrances de leurs magistrats, amis de la paix, qui vouloient sauver, avec les restes de la république, les monuments dont les arts avoient embelli cette ville

[a] Guicciard., liv. 29.

opulente sous la protection des Médicis. Le siége traînoit en longueur; le pape commençoit à craindre pour le succès : tant de révolutions qu'il avoit éprouvées l'avoient accoutumé à l'inquiétude : toute la fortune, toute la puissance de l'empereur, son nouvel allié, ne le rassuroient pas. Il avoit prié François I d'agir auprès des Florentins pour les engager à se rendre. Le roi avoit offert sa médiation, et fait négocier ses ministres (1); ce qui valut le chapeau à deux d'entre eux, à l'évêque de Tarbes, Grammont, alors ambassadeur du roi à Rome, et au chancelier Duprat, qui eut la légation de France.

Enfin, à travers mille orages qu'excitoient à Florence les divisions au-dedans, les pertes au-dehors, l'intérêt des chefs, la fureur du peuple, la famine, le fanatisme, l'horreur des Médicis, le desir effréné de se défendre, la nécessité absolue de se rendre, l'idée répandue par quelques zélateurs, que le ciel attendoit qu'on fût réduit à la dernière extrémité pour sauver la république par un miracle, des députés florentins furent envoyés à Ferdinand de Gonzague pour capituler, au bout d'onze mois de siége [a]. On fit, pour la forme, une espèce de traité [b], par lequel on prétendit sauver quelques restes de la liberté; mais en effet les Florentins se livroient la corde au cou à leurs vainqueurs et à leurs

(1) Ces négociations duroient depuis long-temps. Le chancelier Duprat avoit reçu le chapeau dès le 19 janvier 1528; deux ans après il eut la légation. Il fit son entrée solennelle à Paris, en qualité de légat *à latere*, le 20 décembre 1530. L'évêque de Tarbes fut fait cardinal le 8 juin 1530.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3. [b] Le 9 août 1530.

maîtres [a]. Ce qu'il y eut de mieux exécuté de toute la capitulation, ce fut le paiement de quatre-vingt mille ducats qu'on exigea des Florentins pour l'armée qui les avoit opprimés. D'ailleurs, malgré l'amnistie solennellement promise, l'exil, la prison, le supplice même, vengèrent et délivrèrent les Médicis de leurs ennemis les plus acharnés. L'autorité souveraine fut entièrement rétablie en Toscane, et déclarée héréditaire dans la maison de Médicis, par la décision de l'empereur.

La réduction des autres places de cet État, ou avoit précédé ou suivit celle de Florence.

La foible influence que la France avoit eue dans l'affaire de Toscane ne méritoit en effet que ce qu'elle obtint, c'est-à-dire, deux chapeaux de cardinal.

L'Italie connut enfin la paix, elle se retrouva au même point à-peu-près où elle s'étoit vue à l'avénement de François I au trône; Sforce régnoit à Milan; les Vénitiens étoient réduits à leurs anciennes possessions; les Médicis régnoient à Rome et à Florence; le royaume de Naples étoit assuré à l'empereur, comme héritier de la maison d'Aragon [b]. A quoi donc avoit servi la guerre?

Le duc de Savoie qui ne l'avoit point faite, quoiqu'il s'en fût mêlé, fut presque le seul à qui elle valut un agrandissement réel par l'acquisition du comté d'Ast, que l'empereur lui vendit, pour que le duc eût encore plus d'intérêt de l'aider à éloigner toujours les Français de la Lombardie [c].

[a] Belcar., liv. 20, n. 32. [b] Guicciard., liv. 20.
[c] Belcar., liv. 20, n. 35.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

LIVRE TROISIÈME.

Qui comprend tout l'intervalle de la paix, depuis le traité de Cambray jusqu'à la guerre de 1535.

CHAPITRE PREMIER.

Administration intérieure. Réunion de la Bretagne à la couronne.

1530. 1531.

Le génie de la France abaissé, sa considération diminuée dans l'Europe, ses alliés abandonnés et opprimés, tant de sacrifices extorqués à sa foiblesse, les enfants de France dépouillés de leur patrimoine par la cession d'Ast et du Milanez, la couronne privée du droit éminent de souveraineté sur la Flandre et sur l'Artois, tant de pertes, tant de malheurs, tant d'humiliations occupoient tristement l'esprit du roi, il vouloit et n'osoit abjurer ce traité honteux de Cambray; il fit et fit faire par son procureur-général, contre les divers articles de

cession contenus dans ce traité, de vaines et secrètes protestations, tristes témoignages de foiblesse et de douleur. Au milieu de ce grand désastre des affaires politiques, le roi se tourna du côté des lettres; elles le consolèrent, elles l'illustrèrent même, et lui procurèrent une gloire plus solide que celle qui lui avoit tant coûté pour lui échapper ensuite. Cette gloire nouvelle n'avoit rien à craindre ni des revers de la fortune, ni des fautes d'un général, ni des malversations des gens d'affaires, ni des révolutions du temps. Ce nom de père et de restaurateur des lettres est encore aujourd'hui le plus bel ornement de la mémoire de François I; toute la fortune de Charles-Quint n'a rien à opposer à ce titre. On vit, au milieu des douceurs de la paix, la face de la cour changer et s'embellir, les mœurs s'adoucir, une politesse aimable tempérer l'orgueil sauvage de la chevalerie, les arts fleurir, les vues s'étendre, et la France regagner par les succès de l'esprit cette considération qu'elle gémissoit d'avoir perdue par les armes et par les traités. Tout ce que François I fit pour les arts, tout ce que les arts firent pour l'embellissement et l'amélioration du royaume, sera exposé dans une partie de cet ouvrage, uniquement consacrée à l'histoire littéraire du règne de François I.

Je remarquerai seulement ici que ce goût de littérature qui tient de si près à l'esprit philosophique, adoucit beaucoup à ce monarque l'amertume du traité de Cambray, en lui montrant le dédommagement de tous ses sacrifices dans le bonheur de ses sujets. Les lettres firent plus encore, elles détachèrent insensiblement François I des idées de conquête; elles l'accoutumèrent

à ne plus tant chercher la grandeur dans l'éclat des victoires ni dans l'abaissement de ses ennemis, mais dans la réforme des abus de son royaume, et dans le perfectionnement des différentes parties de l'administration intérieure.

Il ne renonça pourtant à aucun de ses projets de vengeance et d'ambition, mais il les suivit avec moins d'ardeur, et il les prépara mieux; ce qui fut encore une suite de l'esprit de réflexion que les lettres nourrirent en lui.

Il se partageoit entre les soins de l'administration intérieure et les intrigues de la politique au-dehors.

Le premier objet, devenu le plus important à ses yeux, fut rempli par des réformes et des établissements utiles; tels furent par rapport à l'administration et à la réformation de la justice, les grands jours tenus à Poitiers et ailleurs, divers réglements, diverses ordonnances que la sagesse du roi lui dicta pour le bonheur de ses peuples; telle fut, pour la perfection de l'art militaire, l'institution de légions nationales. Nous nous étendrons sur ces objets dans la partie où nous examinerons les progrès de l'esprit humain, sous le régne de François I, dans les lettres, dans les arts et dans les sciences.

Un des principaux soins dont s'occupa François I pendant la paix, fut de consommer la réunion de la Bretagne à la couronne, comme un de ses premiers soins, à son avénement, avoit été de confirmer celle de la Provence, que les ducs de Lorraine avoient disputée à tous ses prédécesseurs depuis Louis XI (1).

(1) Les lettres de confirmation de la réunion à la Provence sont du mois d'avril 1515. Les droits des contendants seront exposés dans une dissertation particulière.

Quant à la Bretagne, on a vu dans l'introduction, que la reine Anne avoit toujours voulu assurer à cette province un duc particulier. Cette manière d'envisager les intérêts de sa patrie lui étoit commune avec presque toute la province (1). D'ailleurs, les intérêts particuliers, dont l'intérêt public n'est jamais que le masque, s'opposoient à la réunion. Les seigneurs qui descendoient de la maison ducale par femmes (2) pouvoient-ils ne pas combattre un projet qui, établissant pour le duché le même ordre de succession que pour le royaume, détruisoit toutes leurs espérances? Ils alléguoient et les lois générales du pays et les conventions particulières.

Les lois du pays n'admettoient point les dispositions de la loi salique, et le contrat de mariage entre Louis XII et Anne de Bretagne portoit expressément que si la reine mouroit sans enfants, ou si sa postérité venoit à s'éteindre, le duché passeroit à ses plus proches héritiers, issus de la maison de Bretagne.

Mais il restoit un moyen efficace et légitime d'annuler ces conventions, et de changer les lois du pays relativement à la loi salique (3).

(1) Ceux qui voudront entrer dans la grande question de l'indépendance de la Bretagne, question qui devient étrangère ici, peuvent consulter ce qu'ont écrit sur ce sujet, d'un côté D. Lobineau, dans son *hist. de Bretagne*; de l'autre, l'abbé Vertot, dans son *traité historique de la mouvance de la Bretagne*; ils peuvent voir aussi M. des Thuilleries, *dissertation sur la mouvance de Bretagne*.

(2) Les droits de la maison de Rohan suivoient immédiatement les droits de la maison de France. François II, père d'Anne de Bretagne, avoit épousé la fille aînée de François I, duc de Bretagne, un de ses prédécesseurs; et Jean II, vicomte de Rohan, avoit épousé la cadette.

(3) Voyez l'éclaircissement à la fin de ce volume.

Le chancelier Duprat cherchoit ce moyen. Son esprit s'épuisoit en expédients, il avoit imaginé divers projets, et dressé divers mémoires [a]. Cette affaire étoit depuis long-temps le grand objet des délibérations du conseil, lorsque le roi, pour en faciliter le succès, prit le parti de faire un voyage en Bretagne (1).

1532.

Le chancelier voulut sonder les esprits et prendre des instructions sur les lieux; il s'entretenoit de cette affaire avec un président au parlement (2) de Bretagne, nommé Louis des Déserts; celui-ci rejeta tous les projets du chancelier, et lui dit qu'il n'y en avoit qu'un de raisonnable, qui étoit de faire demander la réunion par les États eux-mêmes; le chancelier croyoit la chose impossible; le président lui enseigna les moyens de réussir, lui nomma ceux qu'il falloit gagner. Les États furent convoqués à Vannes; Montejan y assista au nom du roi; la réunion fut proposée, l'assemblée se partagea : ceux que la cour n'avoit point gagnés, soit qu'elle les eût négligés, soit qu'elle n'eût pu les séduire, insistèrent beaucoup sur le danger dont la province étoit menacée de perdre ses priviléges, malgré tous les engagements que le roi pourroit prendre à cet égard.

« Ce soupçon, répondoient les partisans de la cour,

[a] D'Argentré, hist. de Bret., liv. 12, chap. 470.

(1) Il y avoit déja fait un voyage en 1518, et il y avoit gagné tous les cœurs par son affabilité. A Saint-Malo il avoit été le parrain du fils du syndic ou maire de la ville, nommé Grout, de la famille des Grotius de Hollande.

(2) Il s'agit des grands jours, ou ancien parlement de la province; car le parlement de Rennes n'a été créé que par Henri II, en 1553.

« est trop injurieux au roi; mais supposons-le fondé, « quel reméde appliquez-vous à ce mal? Résisterons-« nous seuls à toutes les forces de la France, qui, ayant « sur nous des droits légitimes, voudra certainement « les faire valoir? Nous appellerons les Anglais, c'est « notre ressource ordinaire. Qu'a-t-elle produit? Vous « le savez : nos champs ravagés, nos villes pillées, notre « commerce détruit, nos ducs esclaves dans leur cour, « la dureté d'un joug étranger, au lieu de la douceur « d'un joug domestique, voilà les fruits que nous avons « constamment recueillis de cette fatale alliance [a]. »

Ces raisons puissantes, fortifiées encore et développées par la contradiction, produisirent leur effet; les maisons qui pouvoient avoir intérêt à la succession de Bretagne, voyant leurs droits s'éloigner, voyant que le roi avoit trois fils et plusieurs filles, tous issus de la reine Anne, et qui par conséquent les excluoient, mirent peu de chaleur dans leur opposition, l'avis de la réunion l'emporta.

Mais on ne vouloit pas seulement que les États y consentissent, on vouloit qu'ils la demandassent; c'étoit lui donner un caractère et plus authentique et plus favorable, mais c'étoit ce qui révoltoit sur-tout les opposants à la réunion. Quoi! s'écrioient-ils, nous demanderons la servitude comme une grace! Le député de Nantes s'opposa fortement à cette proposition, il déclara que ses pouvoirs ne s'étendoient pas jusque-là; qu'il croiroit trahir la confiance dont on l'avoit honoré, et sacrifier, par une lâche prévarication, les intérêts de

[a] D'Argentré, hist. de Bret., liv. 12, chap. 470.

sa patrie, s'il prêtoit les mains à une pareille démarche sans avoir consulté de nouveau sa communauté. Montejan, soldat téméraire, négociateur maladroit, courtisan peu accoutumé à trouver de la résistance quand il parloit au nom du roi, s'emporte, éclate, se lève de son siége pour maltraiter le député. Cette indécence révolte la fierté bretonne, les États indignés se soulèvent et veulent se séparer; enfin les esprits sages calment les esprits échauffés; ils leur font comprendre que si la réunion est un bien pour la Bretagne, comme on vient de le reconnoître, la démarche que le roi demandoit aux États devenoit pour eux un honneur et un devoir: on se rendit à ces raisons, la réunion fut demandée et accordée; la charte en fut donnée au mois d'août 1532.

Cette charte déclaroit, conformément à la requête des États, le duché de Bretagne irrévocablement et inséparablement uni à la couronne, ses priviléges réservés en leur entier; le dauphin y étoit nommé propriétaire de ce duché, l'usufruit réservé au roi; le roi défendoit à tous ceux qui descendoient de la maison de Bretagne par femmes de prendre le nom de Bretagne, d'en porter les armes pleines et sans différence; il ordonnoit aux bâtards de cette maison de briser leurs armes par une barre [a].

Le parlement de Paris fit des remontrances sur quelques articles de cette charte, principalement sur celle qui déclaroit le dauphin propriétaire de ce duché. Il le regardoit apparemment comme réuni, de droit ainsi que de fait, à la couronne, soit par la mort du dernier

[a] D. Lobineau, hist. de Bret., liv. 22, n. 107.

duc sans enfants mâles, soit par les mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII et avec Louis XII; il représentoit cette qualité de propriétaire donnée au dauphin comme une espèce d'aliénation du domaine ou d'avancement d'hoirie, qui ne pouvoit avoir lieu tant que le roi occupoit le trône, le domaine ne pouvant être donné aux enfants de France qu'en apanage. Le parlement se déterminoit par des maximes domaniales d'un ordre plus universel et d'une influence plus étendue que les lois particulières de la Bretagne; mais le roi, content d'avoir terminé cette affaire délicate d'une manière plus douce et plus heureuse qu'il ne l'avoit espéré, ne changea rien à la charte de réunion. Le dauphin fut couronné duc à Rennes, le 14 août; il eut toujours, comme duc de Bretagne, son sceau et ses chanceliers particuliers [a].

La duchesse d'Angoulême ne vit point faire cette réunion dont elle s'étoit souvent occupée avec le roi, son fils; elle avoit été malade à Fontainebleau pendant presque toute l'année 1531; elle se crut enfin guérie, et voulut prendre la route de Romorentin; elle ne put aller que jusqu'à Grès en Gâtinois, où elle mourut le 22 septembre de la même année 1531 [b].

L'historien de la maison de Savoie, Guichenon, l'a comblée d'éloges [c] (1), parcequ'elle étoit de la maison

[a] D. Lobineau, hist. de Bret., liv. 22, n. 107.

[b] Belcar., liv. 20, n. 38. Sleidan., commentar., liv. 8. Mém. de du Bellay, liv. 4.

(c) Guichenon, hist. gén. de la maison de Savoie, tom. 1, pag. 602 et suiv.

(1) Voir dans Guichenon (*loc. citat.*) la liste des poëtes qui l'ont

de Savoie; mais la France hait sa mémoire, quoiqu'elle fût mère de François I. Le badinage peu décent et peu ingénieux par lequel Marot (1) prétend représenter la douleur des diverses provinces de son apanage, à sa mort, persuade peu la sincérité de cette douleur.

Le supplice de Semblançai, l'acharnement avec lequel les de Foix furent traversés et le connétable de Bourbon persécuté, ont plus diffamé cette princesse que les talents qu'elle employa pendant ses deux régences, surtout dans les temps orageux de la seconde, ne l'ont illustrée.

Je ferai seulement en sa faveur une observation peut-être peu importante, c'est que tout le mal qu'on lui reproche a été fait hors du temps où elle a été revêtue de l'autorité (2).

célébrée, et quelques uns de leurs vers. Il y en a entre autres du chanchelier Olivier, qui ont été traduits par Colletet.

(1) Coignac s'en coigne en sa poitrine blême;
Romorentin la perte rememore :
Anjou fait joug : Angoulême est de même.
Amboise en boit une amertume extrême :
Le Maine en meine un lamentable bruit.
Églogue sur la mort de madame Louise de Savoie, mère du roi.

(2) François I, en faisant part à l'empereur de la mort de la duchesse d'Angoulême, lui dit : « Que le plus grand soulagement que « sache avoir un homme tombé en affliction, est de découvrir son « deuil *à ses principaux amis.*

Lettre du 29 *septembre* 1531.

« Je vous advertis, dit le connétable de Montmorency à l'évêque « d'Auxerre (lettre du 7 octobre 1531) que la vie de madame a été si « bonne en toutes choses, que, après son décès, l'on lui a bien trouvé « quatorze ou quinze cent mille écus », somme alors exorbitante, qui montre et le crédit de la duchesse et l'usage qu'elle en faisoit.

CHAPITRE II.

Divorce de Henri VIII. Services que lui rend François I. Alliance intime entre ces deux princes.

1527. 1528.

Tandis que les arts changeoient la face de la France, l'amour changeoit celle de l'Angleterre. Henri VIII, marié depuis dix-huit ans avec Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, et tante de Charles-Quint, se dégoûta d'elle, et devint amoureux d'une des filles attachées à cette reine, nommée Anne de Boulen (1), fille du chevalier Thomas de Boulen, vicomte de Rochefort. Si l'ambition d'Anne de Boulen (2) n'eût aspiré qu'à l'autorité, il ne tenoit qu'à elle d'en jouir, en bornant Catherine d'Aragon au titre de reine, mais elle étoit jalouse du titre, dût-elle perdre l'autorité. Elle voulut être reine; son adresse servit si bien son ambition, elle enchaîna si fortement Henri VIII par des refus attirants, qu'il désespéra de la vaincre, et ne songea plus qu'à l'épouser [a]. Il se souvint alors que

(1) Elle avoit suivi en France Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII. Elle avoit été attachée depuis à la reine Claude, et, après sa mort, à la duchesse d'Alençon.

(2) Ou Bolleyn ou Bollen.

[a] Sanderus, de schismate. Burnet, hist. de la réforme. Duchesné, hist. d'Angleterre, etc. Larray, hist. d'Angleterre. Rapin de Thoiras.

Catherine d'Aragon avoit épousé d'abord Artur, son frère aîné, qui étoit mort si peu de temps après ce mariage, qu'on ne croyoit pas qu'il eût été consommé; c'étoit même sur ce fondement que le pape Jules II avoit accordé une dispense pour le mariage de Catherine d'Aragon avec Henri VIII [a]. Il ne s'étoit point élevé jusqu'alors de doutes sur la validité de cette dispense, la résistance inflexible d'Anne de Boulen en fit naître; ce fut le cardinal Volsey qui en montra le premier: mais ses vues étoient bien différentes de celles du roi d'Angleterre. Le fier Volsey n'étoit point assez bas pour servir en courtisan les amours de son maître, il n'étoit qu'assez petit pour ne pouvoir pardonner à l'empereur le retranchement de quelques égards dont ce prince avoit flatté sa vanité, quand il avoit cru avoir besoin de lui [b]. Volsey vouloit se venger de Charles-Quint, et c'étoit déja lui faire un assez grand affront que de faire répudier sa tante; mais Volsey ne bornoit point là sa vengeance, il vouloit faire épouser à Henri VIII la duchesse d'Alençon, sœur de François I (1), afin d'unir par cet étroit lien Henri VIII et François I dans une haine commune contre l'empereur [c]. Il fit part sans doute de son projet à Henri; mais Henri, conduit par la puissante et habile Boulen, prit son ministre

[a] Guicciard., liv. 19. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) Quelques auteurs nomment, au lieu de la duchesse d'Alençon, la princesse Renée, belle-sœur de François I, qui n'avoit point encore épousé le duc de Ferrare; ils disent que la duchesse d'Alençon avoit déja épousé Henri d'Albret, roi titulaire de Navarre. Elle l'épousa le 3 janvier 1527, et Renée épousa le duc de Ferrare le 30 juillet de la même année.

[c] Sleidan., commentar., liv. 9, *passim*.

pour dupe. L'ambassadeur de France, Grammont, évêque de Tarbes, étant arrivé en Angleterre sur ces entrefaites, Volsey l'engagea à proposer, comme de lui-même, au roi d'Angleterre le mariage de la duchesse d'Alençon, et à lui faire voir l'illégitimité du premier. L'évêque de Tarbes fit la proposition; Henri parut étonné, scandalisé; puis il examina, il eut des scrupules, il consulta, il demanda avec un effroi religieux aux docteurs en droit canon s'il étoit vrai qu'il eût le malheur de vivre depuis dix-huit ans dans l'inceste, et il les fit prier de répondre que *oui*. Ce fut alors que Langey, député extraordinairement pour traiter avec le roi d'Angleterre des sommes déléguées par la paix de Cambray, sut pénétrer dans le secret des foiblesses de ce prince, et en tirer parti pour son maître. Langey étoit savant et ami des savants, il jouissoit d'une grande considération dans les universités de l'Europe; ses intrigues, les présents de Henri VIII, ceux de François I qui le seconda bien, procurèrent au roi d'Angleterre des consultations favorables des universités les plus célèbres de France et d'Italie. On décida que la dispense de Jules II étoit nulle et contraire à la loi de Dieu; mais ce n'étoit encore qu'une décision de jurisconsultes, il falloit un jugement, la reine se défendit, et il étoit aisé de juger qu'avec de l'argent elle auroit eu pour le moins autant de consultations en sa faveur que Henri VIII.

1529.

Le pape, qui avoit essuyé tant d'outrages de la part de l'empereur, et qui avoit eu obligation de sa déli-

vrance aux efforts de la ligue (1), s'étoit trouvé d'abord assez bien disposé en faveur du divorce [a]; mais dans la suite les intérêts ayant changé, toutes les conséquences de cette affaire ayant été mûrement pesées dans le consistoire, il ne songea plus qu'à gagner du temps, dans l'espérance que la passion de Henri VIII se dissiperoit; il délégua cependant des juges pour instruire l'affaire sur les lieux : c'étoient le cardinal Volsey et le cardinal Campége [b]. Il prévoyoit aisément que le choix même de ces juges feroit naître des incidents et des longueurs; que la reine ne manqueroit pas de récuser Volsey comme un juge prévenu (2) et trop attaché à Henri VIII. Guichardin dit que pour satisfaire Henri VIII, le pape remit au cardinal Campége, en l'envoyant en Angleterre, la bulle de divorce toute dressée; qu'il lui ordonna de la montrer au roi d'Angleterre et à Volsey, de les assurer qu'il la publieroit si la procédure ne prenoit pas un tour favorable, mais de leur insinuer qu'il valoit mieux tenter le sort d'une procédure régulière pour mettre de leur côté les apparences de la justice; qu'en même temps le pape avoit expressément défendu au cardinal Campége de publier cette bulle, et de terminer l'affaire sans de nouveaux ordres. Cependant Volsey, dont la reine se défioit le plus, fut celui qui la servit le mieux. Lorsqu'il eut découvert le vrai motif qui faisoit agir le roi, lorsqu'il sut

(1) Tout ceci se passoit pendant la guerre. On se souvient que les rois de France et d'Angleterre étoient les principaux chefs de la ligue.

[a] Guicciard., liv. 18, 19. [b] Belcar., liv. 19, n. 49, 50.

(2) Des mémoires portent que le pape voulut déléguer des juges pour décider cette affaire à Cambray, comme pays neutre.

qu'en favorisant le divorce il travailloit pour sa plus redoutable rivale d'autorité, il changea de conduite. On prétend qu'il avertit le pape qu'Anne de Boulen suivoit les opinions de Luther, et qu'il étoit à craindre qu'elle ne les inspirât au roi, à qui elle avoit su inspirer un desir si effréné de l'épouser. Ce combat du ministre contre la maîtresse dut fournir un spectacle intéressant à l'oisiveté inquiète du courtisan. Le pape, soit sur les avis de Volsey, soit par d'autres raisons, évoqua l'affaire au tribunal de la Rote, après avoir donné ordre au cardinal Campége de brûler la bulle de divorce, ce qui fut exécuté. Henri, furieux de voir cette affaire sortir de l'Angleterre, où il lui étoit aisé de la faire juger en sa faveur, s'en prit à Volsey, et ce cardinal si puissant, ce ministre si absolu, ce tyran de son maître, ce juge des empereurs et des rois, ce Séjan de l'Angleterre, dont il sembloit que rien ne pût renverser la fortune, fut détruit d'un coup-d'œil. Le roi, passant tout-à-coup d'une déférence aveugle à une haine implacable, le dépouilla de sa dignité de chancelier, d'une grande partie de ses biens, et le relégua dans son archevêché [a].

1530. 1531. 1532.

Alors mille cris que la crainte avoit étouffés, s'élevèrent de toutes parts contre le ministre opprimé. Le roi avoit l'oreille ouverte à toutes les plaintes qu'on vouloit hasarder; il ordonna qu'on lui fît son procès, il le fit arrêter; mais tandis qu'on le traînoit en criminel d'Yorck à Londres, exemple éclatant de l'in-

[a] Guicciard., liv. 18, 19.

constance de la fortune et des révolutions des cours, la douleur et la dyssenterie [a], plus promptes que la rage de ses envieux, terminèrent sa vie [b].

La réputation de Volsey fut trop grande pour n'avoir pas été fondée sur quelques talents, mais l'orgueil et l'avarice les ont flétris. Il faut avouer au reste que le temps où il a régné a été le plus beau temps de la vie de Henri VIII, et celui où l'Angleterre a tenu la balance avec le plus de grandeur. Tant qu'il vécut, le fougueux Henri n'osa s'abandonner à toute l'impétuosité de ses passions; le principal éloge de ce ministre se tire de tout ce que Henri VIII ne fit point pendant sa vie, et de tout ce qu'il fit après sa mort.

Le roi d'Angleterre, sous prétexte de malversations, confisqua la meilleure partie de ses biens, sur-tout sa belle maison d'Hamptoncourt. Gregorio Leti (1) rapporte qu'un jour qu'Anne de Boulen y étoit avec le roi, peu de temps après leur mariage, elle lui dit : « Qu'il « m'est doux, sire, de me voir avec vous dans ce palais, « dans ces jardins que mon ennemi semble n'avoir em- « bellis que pour moi, quoiqu'il y ait si souvent médité « ma perte! » Sentiment naturel, mais indigne, qui étale le vil triomphe de la vengeance et de l'usurpation.

Henri attendoit toujours la décision de Rome avec toute l'impatience de l'amour; plus il la pressoit, moins il l'obtenoit. Anne de Boulen, sur l'assurance d'un prochain mariage, s'étoit enfin rendue aux desirs du roi qu'elle regardoit déja comme son mari, et le roi n'en étoit que plus ardent à solliciter le divorce. L'honneur

[a] Belcar., liv. 20, n. 21. [b] Le 30 novembre 1530.
(1) Vie d'Élisabeth, reine d'Angleterre.

de sa maîtresse commençoit à exiger qu'il l'épousât promptement et publiquement; il ne garda plus de mesures, et se passa d'un jugement qu'on lui faisoit trop attendre; il fit casser son mariage par l'archevêque de Cantorbery, Thomas Crammer, primat du royaume [a]; il épousa (1) Anne de Boulen, la fit couronner, et publia son mariage dans les cours [b]. Il faut rendre à François I une justice que plusieurs auteurs protestants ne lui ont pas rendue; quelque desir qu'il eût de voir rompre tous les nœuds d'alliance et d'amitié entre l'empereur et le roi d'Angleterre, il fut effrayé du parti violent que ce dernier avoit pris, il en prévit les suites, il les représenta. Langey n'oublia rien pour porter Henri VIII à terminer cette affaire avec Rome par la voie de la négociation.

1533.

Rome ne put pardonner le mépris que l'impatient monarque avoit fait de son autorité. Clément sortit de la prudente lenteur avec laquelle il avoit traité cette affaire, il assembla le consistoire, il y prononça une sentence d'excommunication contre Henri VIII; mais il ne la publia pas encore [c]. François I en fut

[a] Mém. de du Bellay, liv. 3.

(1) Il l'épousa au mois de janvier 1533, et elle accoucha, le 3 septembre, de la fameuse Élisabeth; mais on prétend qu'il avoit épousé secrètement Anne de Boulen, le 14 novembre 1532.

Dinteville, ambassadeur de France à Londres, écrivoit à François I, le 7 novembre 1533: «Les principaux d'ici seroient bien «marryz que le pape eust baillé sentence contre celle qui souloit «être royne, car c'este-cy ni toute sa race n'est guéres aymée.»

[b] Guicciard., liv. 20. [c] Guicciard., liv. 18, 19.

pourtant informé, il fit tout ce qu'il put pour apaiser et le pape et le roi d'Angleterre; mais les limites de la modération étoient franchies, il étoit difficile d'y rentrer. François envoya en Angleterre l'homme le plus éloquent et le plus habile de son royaume, Jean du Bellay-Langey, évêque de Paris, frère de ces du Bellay-Langey, tous si utiles à leur patrie. Ce prélat, à force d'éloquence, suspendit un moment l'éclat de la rupture. Il fit consentir le roi d'Angleterre à négocier, il courut lui-même à Rome, où son crédit obtint du pape et des cardinaux que la sentence d'excommunication ne seroit point publiée, et qu'on attendroit l'événement de cette négociation; mais le pape fixa un terme, après lequel il jura de publier la sentence, s'il n'avoit pas une réponse du roi d'Angleterre telle qu'il la demandoit. Ce fut la cause de tous les maux. Le terme expira, le courrier d'Angleterre n'arriva point; l'évêque de Paris épuisa toutes les ressources de son zèle et de son éloquence pour obtenir un nouveau délai; il représenta toutes les raisons, tous les accidents qui pouvoient avoir retardé l'arrivée du courrier [a]; la rigueur de la saison, les vents contraires, l'inconstance de la mer, les mauvais chemins, la maladie, etc. Le pape fut inflexible; il ne voyoit dans toute la conduite de Henri VIII qu'un mépris choquant pour le saint-siége, il craignoit de redoubler ce mépris par une indulgence qui seroit prise pour de la foiblesse (1).

[a] Guicciard. liv. 16, 19.

(1) Il paroît, par les lettres des cardinaux de Grammont et de Tournon, ambassadeurs à Rome, que le pape, à la sollicitation de François I, étoit disposé à ménager Henri VIII; mais que le consistoire le força d'éclater. *Tous les cardinaux se désespéroient contre le*

Un seul consistoire termina tout, et la fatale sentence fut publiée [a]. Deux jours après le courrier arriva apportant des propositions dignes d'être écoutées, et qui eussent pu l'être si les choses eussent été moins avancées [b]. Le consistoire s'assembla, examina, délibéra; mais comme enfin le roi d'Angleterre ne faisoit pas une réponse précise, comme l'autorité n'aime point à reculer, comme le mal étoit fait, on ne changea rien, et la sentence eut lieu.

1534.

La fureur de Henri, à cette nouvelle, ne connut plus de bornes, il rompit tous les liens de l'unité, il se constitua le chef de l'église anglicane [c]; il établit ce schisme trop fameux et trop durable dont l'église romaine gémit toujours, et qu'on vit bientôt amener sur ses pas l'hérésie qui le fortifia encore (1).

Cette rupture fut un spectacle d'autant plus éclatant pour l'Europe, que de tous les États catholiques, c'étoit peut-être l'Angleterre qui avoit poussé le plus loin l'obéissance aveugle au saint-siége; mais l'excès même de

pape, s'il n'eût faict ce qu'il a faict, dit le cardinal de Tournon dans sa lettre du 17 août 1533. Il dit à-peu-près la même chose dans la lettre du 27 septembre de la même année.

[a] Belcar., liv. 20, n. 47. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

[c] Belcar., liv. 20, n. 54.

(1) François I l'avoit prédit au pape quelques années auparavant, en lui recommandant les intérêts de Henri VIII. « Je crains, « lui disoit-il, quelque grand scandale.... lequel redonderoit à la di- « minution de l'autorité du saint-siége.... Il pourroit être que du côté « de l'Angleterre, votre sainteté n'auroit, par cy après, l'obéissance « telle qu'elle a eue par le passé. » Lettre de François I, datée d'Arques, le 10 de janvier 1531, c'est-à-dire, 1532.

cette longue obéissance en annonçoit le terme, et devoit naturellement produire l'indépendance dans un temps où tout étoit en fermentation contre Rome, et où tout avertissoit de briser son joug.

L'événement prouva combien il eût été utile de temporiser encore dans cette affaire. Un délai de deux jours eût donné le temps au courrier d'arriver, et Catherine d'Aragon mourut au bout d'un an [a]. Objet infortuné de tant de contradiction et de violence, elle étoit née pour la douceur et pour la paix [b]. Ses vertus, ses malheurs l'ont rendue respectable. Son mérite personnel, sa patience dans ses disgraces, dix-huit ans passés dans la sécurité d'un mariage contracté en vertu d'une dispense universellement jugée valable, les enfants nés (1) de ce mariage, le motif qui engagea Henri à le rompre, la passion, l'emportement qu'il signala toujours dans cette affaire, sont autant de circonstances qui le condamnent. Si la conduite de Clément VII a paru précipitée à bien des personnes, celle de Henri VIII a paru odieuse à tout le monde, celle de Catherine

[a] Le 6 janvier 1536. [b] Sleidan., commentar., liv. 10.

(1) Il y en avoit eu trois, deux fils qui étoient morts, Marie qui vivoit et qui régna. On prétend que la mort des deux fils fut regardée par une partie de la nation comme une marque du courroux du ciel contre le mariage illégitime d'un beau-frère avec sa belle-sœur. Il paroît au reste que Henri VIII n'oublia rien pour persuader que ses scrupules sur son mariage avec Catherine d'Aragon avoient commencé avant son amour pour Anne de Boulen. On a de lui une lettre dans laquelle il dit qu'il n'a point eu de commerce avec la reine depuis l'année 1524; ce qui, en supposant le fait vrai, pourroit prouver seulement qu'il s'étoit dégoûté de la reine, avant de devenir amoureux d'Anne de Boulen, ou qu'il en étoit amoureux avant cette époque, comme bien des auteurs le prétendent.

d'Aragon, ferme, égale et modeste. Peut-être pardonneroit-on à Henri d'avoir épousé sa maîtresse en répudiant la femme de son frère; si, de six femmes qu'il épousa, il n'avoit pas fait trancher la tête aux deux qu'il avoit le plus aimées; s'il n'en avoit pas répudié deux; s'il n'en avoit pas fait périr une autre dans les tortures de l'enfantement (1), en pouvant la sauver; s'il n'avoit pas mille fois menacé la vie de la sixième; s'il n'avoit pas joint les fureurs de la jalousie aux caprices de l'inconstance; si la disgrace de ses femmes n'avoit pas entraîné la proscription des enfants qu'il en avoit eus; si enfin il n'avoit pas été un roi tyran, un mari barbare, un père dénaturé, un ami infidèle, un politique bizarre, presque uniquement célèbre par le mal qu'il a fait, et plus redevable aux conjonctures qu'à son talent du pouvoir illimité qu'il exerça en Angleterre.

CHAPITRE III.

État général des affaires de l'Europe. Nouveaux points de vue dans le système politique. Alliance des Turcs.

Depuis 1528 *jusqu'en* 1534.

PENDANT le cours de cette malheureuse aventure, dont les incidents remplissent l'espace de plusieurs années,

(1) Les chirurgiens lui donnèrent, dit-on, le choix de sauver la mère ou l'enfant, ne pouvant les sauver tous deux; il répondit qu'il trouveroit aisément une autre femme.

la politique extérieure avoit produit divers événements sur lesquels cette affaire avoit influé, et qui avoient influé sur cette affaire.

Tout le temps de la guerre se passe ordinairement à préparer la paix, et tout le temps de la paix à préparer la guerre. Un petit nombre de conquérants ont paru se proposer la guerre comme un état permanent, mais en général la plupart des nations croient tendre à la paix comme à un état fixe; cependant, qu'on suive leur histoire, on ne les trouvera pas plus faites pour la paix que pour la guerre; elles ne se servent de la paix que comme on se livre au sommeil pour réparer ses forces et reprendre ses fonctions avec une nouvelle vigueur (1). Il étoit aisé de voir que les haines entre Charles-Quint et François I n'étoient qu'assoupies par l'impuissance de les faire éclater; il n'y avoit de changé, pour ainsi dire, que la manière de faire la guerre; on ne se nuisoit plus par les armes, mais par les négociations; tous les cabinets de l'Europe étoient aussi agités que l'Italie avoit été déchirée.

Le système politique n'étoit plus tout-à-fait le même quant à la forme; c'étoit toujours du Milanez et du royaume de Naples qu'il s'agissoit au fond; mais les moyens ou de les conquérir ou de les conserver devenoient différents. François I avoit perdu ses anciens alliés, ses alliés d'Italie, en les sacrifiant. Les Vénitiens s'étoient corrigés pour long-temps de l'abus d'in-

(1) Leibnitz, dans la belle préface de son *codex juris gentium diplomaticus*, est obligé d'approuver l'enseigne d'un marchand hollandais, dont l'inscription étoit: *à la paix perpétuelle*, et le tableau un cimetière.

tervenir dans les querelles des puissances étrangères; les petits États d'Italie venoient de sentir l'insuffisance et la foiblesse de la protection des Français ; de nouvelles conjonctures offrirent à la France de nouveaux alliés.

C'étoit directement vers l'Italie que les efforts de la politique, comme ceux de la guerre, s'étoient portés jusque-là [a]; il falloit désormais faire prendre aux premiers une voie indirecte; ce fut principalement en troublant l'Allemagne qu'il fallut s'ouvrir la route de l'Italie.

Il y avoit encore, à ne consulter que les intérêts immédiats de la politique, un allié naturel de la France, allié puissant, qui pouvoit mettre des poids décisifs dans la balance, allié utile qui ne pouvoit que servir, et qui ne pouvoit point nuire [b], bien différent de toutes ces petites puissances italiennes, toujours tendantes à une neutralité impossible, toujours indifférentes sur les succès du parti qu'elles avoient embrassé par force, toujours prêtes, sur la moindre crainte, sur la moindre alarme, à grossir le parti contraire; celui-ci étoit aussi essentiellement ennemi de l'Autriche que François I lui-même; il pouvoit la poursuivre à-la-fois dans l'Allemagne et dans l'Italie : c'étoit le Turc, c'étoit Soliman II, l'un des plus grands princes, l'un des plus redoutables conquérants dont l'orgueil ottoman se glorifie; mais l'intérêt de la religion, tel qu'il étoit conçu alors, l'horreur de l'Europe entière, le zèle que la France avoit toujours fait éclater contre cet ennemi du nom chrétien, le souvenir de la bataille de Nicopoli, ce titre de *très*

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.
[b] Litteræ Francisci I apud Freher., t. 3 rer. germanic.

chrétien, cette épée envoyée par Pie II à Louis XI, avec cette inscription :

> Exerat in Turcas tua me, Lodoice, furentes
> Dextera *.

Enfin mille préjugés légitimes et respectables sembloient interdire à jamais une pareille alliance. Aussi fut-on très long-temps sans oser l'avouer, et c'est ce qui fait la difficulté de fixer l'époque précise où la France commença d'agir de concert avec Soliman, les historiens étrangers avançant cette époque, et les historiens français s'attachant à la retarder pour dérober au moins quelques années à la honte de François I [*a*]; car c'est ainsi qu'ils envisagent cette alliance; et les efforts qu'ils font pour l'excuser par les conjonctures, leurs plaintes contre les prétendues calomnies de l'empereur qui accusa peut-être François I de cette alliance avant le temps, sont autant de condamnations qu'ils prononcent contre cette même alliance. Elle paroissoit alors exécrable et monstrueuse : il y a beaucoup sans doute à rabattre de cette idée; mais il est sûr que pour renverser ainsi toutes les barrières qui sembloient séparer les chrétiens et les Turcs, il falloit dans le cœur de François I toute la haine qui l'animoit contre l'empereur, et dans son esprit toute la hardiesse que les lettres d'un côté et les opinions des sectaires de l'autre commençoient à inspirer; car c'est en partie à la témérité de ces sectaires qu'on a eu l'obligation, si c'en est une, de distinguer beaucoup d'idées qu'une respectueuse

* Tirez-la contre les Turcs acharnés contre moi.

[*a*] Epist. et apolog. Francisci I apud Freher., t. 3.

et timide ignorance confondoit autrefois; ils ont enhardi l'esprit à examiner, à rapporter chaque idée à son vrai principe. L'ancien esprit des croisades, estimable à bien des égards, tenoit pourtant à un principe erroné; ce principe étoit qu'il falloit exterminer les ennemis du nom chrétien, et sur-tout arracher à leurs profanations les lieux sanctifiés par le mystère de notre rédemption; idée sublime d'une chevalerie chrétienne à-la-fois et romanesque, mais principe faux et dans l'ordre de la religion et dans l'ordre de la politique. La religion ne met à personne les armes à la main, et la politique ne permet d'attaquer que ses voisins. L'expérience dégoûta de ces pieuses et imprudentes expéditions, les croisades cessèrent, mais leur esprit subsista; c'est par un reste de cet esprit que, depuis le temps de saint Louis jusqu'au temps de François I, toute l'Europe regarda comme un devoir de suspendre ses querelles pour se réunir contre le Turc, à chaque irruption que faisoit celui-ci dans quelque État européen. C'étoient des croisades défensives au lieu des anciennes croisades offensives. A la vérité on ne remplissoit pas toujours parfaitement ce devoir, parcequ'on étoit entraîné par le mouvement des intérêts politiques, mouvement plus puissant et plus rapide que l'impression du devoir; mais enfin le principe étoit admis, c'étoit un devoir. Or, ce principe étoit composé d'idées bien confuses; on le croyoit à-la-fois religieux et politique, il n'étoit réellement ni l'un ni l'autre; il n'étoit point religieux, car encore un coup les intérêts de la religion, uniquement relatifs à une autre vie et à une autre patrie, ne doivent armer personne sur la terre; il n'étoit

point politique, car il importoit peu aux États septentrionaux et occidentaux de l'Europe que le Turc envahît quelques provinces au sud-est. La crainte qu'un peuple conquérant n'engloutisse par degrés tous les États de la chrétienté ne peut jamais être un ressort puissant que pour des États voisins; les autres comptent les barrières, et se rassurent par leur force et par leur nombre. L'intérêt présent et certain est le seul sensible pour eux, les intérêts éventuels et purement possibles se perdent dans les ténèbres incertaines d'un avenir éloigné qui n'existera peut-être jamais.

On commença donc sous François I à démêler toutes ces idées jusqu'alors confondues; on comprit que la différence de religion, laissant une égalité parfaite entre tous les peuples, quant aux motifs de vivre en paix ou en guerre, et la religion chrétienne en particulier, n'offrant à toutes les nations du monde que des principes de paix, c'étoit la politique seule qui pouvoit décider de la paix et de la guerre, et donner des ennemis ou des alliés, selon les intérêts présents, certains, et propres à chaque nation.

D'après ces idées, rien ne devoit empêcher François I et Soliman II de s'unir pour abaisser la maison d'Autriche, comme firent dans la suite Gustave Adolphe et Louis XIII, malgré la diversité de sentiments en matière de religion; la chose étoit entièrement égale: car la différence des simples sectes aux religions disparoît ici. Le même principe s'applique aux unes et aux autres, et si une puissance chrétienne ne peut s'unir avec une puissance mahométane contre une autre puissance chrétienne que la politique rend leur commune

ennemie, une puissance catholique ne peut pas plus s'unir avec une puissance luthérienne contre une autre puissance catholique.

Mais ces idées ne se développèrent pas tout d'un coup; il fallut long-temps sacrifier ses intérêts à la décence publique, rougir d'un allié nécessaire, quelquefois même s'armer contre lui [a]. Comment soutenir les clameurs de toute la chrétienté? Ce fut dans ces agitations, dans cette alternative perpétuelle de vouloir et de n'oser s'allier avec les Turcs, que se passa tout l'intervalle de la paix, depuis le traité de Cambray jusqu'à la guerre de 1535.

Pendant tout ce temps, l'affaire du divorce avoit fixé l'inconstant Henri VIII dans l'alliance de François I, qui n'avoit cessé de solliciter pour lui le pape, le sacré collége et tous les docteurs de France et d'Italie. Henri VIII alors paroissoit plus ennemi de Charles-Quint que François I lui-même, parceque Charles-Quint défendoit à Rome les droits de Catherine d'Aragon, sa tante. Henri n'oublioit rien pour engager François I à renouveler la guerre; il lui offroit de l'argent pour cela, il s'alarmoit des moindres négociations qui s'entamoient entre ces deux princes. Lorsque, par l'évocation de l'affaire du divorce à Rome, et plus encore par la sentence d'excommunication, le pape fut devenu l'ennemi de Henri VIII, celui-ci exigea hautement que le roi de France, son allié, rompît comme lui les liens de l'unité; il s'indignoit de la modération du roi, qui, loin de partager son emportement, ne cherchoit qu'à le calmer. Tous deux prêtoient l'oreille aux plaintes et aux

[a] Litteræ Francisci I apud Freher, t. 3 rer. germanicar.

propositions des protestants d'Allemagne, qui ne demandoient qu'à se soulever contre l'empereur [a].

Le pape voyoit tous les jours quelques États échapper à l'obéissance du saint-siége. Déja la réforme lui avoit enlevé une partie de l'Allemagne, une partie de la Suisse, et, pénétrant jusque dans le nord, lui faisoit perdre insensiblement le Danemarck et la Suède.

L'empereur, alarmé pour son autorité dans l'Allemagne, vouloit y étouffer le luthéranisme dont l'esprit général lui paroissoit trop républicain; il proposoit la voie du concile, mais le pape trouvoit ce remède plus dangereux que le mal [b]. Indépendamment des inconvénients ordinaires de ces assemblées par rapport à l'autorité pontificale, Clément craignoit qu'on n'allât rechercher le vice de sa naissance, et celui de son élection qui n'avoit pas été entièrement exempte de simonie, il craignoit qu'on ne lui fît un crime de l'asservissement de la Toscane, il craignoit tout, car la crainte étoit sa passion dominante. « C'étoit, disoit-on, le plus habile « politique de l'Europe, pourvu qu'il ne fût pas troublé « par la crainte [c], mais il l'étoit souvent. »

Son personnage naturel depuis les traités de Barcelone et de Cambray étoit de tenir la balance aussi égale qu'il pourroit entre François I et Charles-Quint, de déférer un peu plus à ce dernier, puisqu'il étoit le plus puissant, d'échapper pourtant à sa tyrannie, et sur-tout d'éviter le concile, dont la seule proposition le faisoit trembler.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.
[b] Guicciard., liv. 20. Sleidan., commentar., l. 7.
[c] Guicciard., liv. 20.

L'empereur s'attachoit à semer la défiance parmi ses ennemis, pour empêcher leur réunion; il négocioit avec chacun d'eux, en répandant un faux mystère sur toutes ces négociations, tandis qu'il affectoit d'en publier avec éclat le succès prétendu. Il cherchoit à embarrasser, à diviser, à brouiller les vues et les intérêts. Son activité n'avoit que trop d'exercice; il falloit qu'il dissipât les troubles de l'Allemagne, qu'il arrêtât les progrès du Turc, qu'il maintînt son autorité en Italie, qu'il intimidât le pape, qu'il contînt le roi d'Angleterre, qu'il humiliât le roi de France.

CHAPITRE IV.

Affaires d'Allemagne et de Hongrie. Ligue d'Ausbourg. Ligue de Smalcalde.

1530.

Telle étoit dans le point de vue le plus général la disposition des esprits et des affaires; il faut maintenant suivre cette même disposition dans le détail des événements.

Le trop célèbre Martin Luther, dont nous parlerons plus amplement dans l'histoire ecclésiastique de ce règne, remplissoit l'Allemagne et le nord de ses dogmes et de ses intrigues [a]. Le roi d'Angleterre, avant que

[a] Guicciard., l. 13 et 14, *passim*. Mém. de du Bellay, *passim*. Sleidan., commentar., *passim*.

l'amour l'eût rendu schismatique, avoit écrit ou fait écrire contre lui; en France, on brûloit ses sectateurs; Rome l'avoit proscrit; l'empereur l'avoit mis au ban de l'Empire. Toute cette persécution n'avoit fait que le rendre plus important, et qu'inspirer plus de zèle à ses prosélytes. Son orgueil étoit flatté d'avoir à combattre tant de souverains. Il avoit su depuis long-temps mettre dans ses intérêts Philippe, landgrave de Hesse, et Jean (1), électeur de Saxe. Ces deux princes, n'ayant pas voulu souscrire au décret qui avoit rejeté la confession d'Ausbourg, étoient devenus les chefs du parti protestant en Allemagne. Ces divisions sur la foi ne devroient jamais entraîner de troubles civils, et elles en entraînent toujours. Les princes catholiques d'Allemagne s'alarmèrent du schisme qu'ils prévoyoient, ils crurent devoir prendre des mesures pour leur sûreté et pour le maintien de la foi; ils s'unirent entre eux et avec l'empereur par la ligue d'Ausbourg [a].

Cette ligue, formée contre les protestants, menaçoit ceux-ci d'une persécution à laquelle ils voulurent se dérober. Ils devoient naturellement s'adresser aux ennemis de l'empereur, c'est-à-dire aux rois de France et d'Angleterre; mais Henri VIII faisoit des livres contre Luther, et François I dressoit des bûchers contre ses disciples. Il ne paroissoit pas que l'on pût compter sur ces deux princes, si l'on ne leur fournissoit quelque prétexte plausible, puisé dans le sein de la politique; autrement eussent-ils osé protéger au-dehors l'hérésie

(1) Jean étoit le frère et le successeur de Frédéric-le-Sage, qui avoit refusé l'empire.

[a] Belcar., liv. 20, n. 53.

qu'ils combattoient chez eux? C'étoit encore une de ces alliances délicates contre lesquelles s'élevoit le cri de la religion mal entendue. Heureusement la ligue d'Ausbourg fournit elle-même le prétexte qu'on desiroit. L'empereur, qui n'avoit point encore de fils (1) en état de le seconder, et qui vouloit non seulement assurer l'Empire à sa maison, mais encore avoir dans l'Allemagne, où il ne pouvoit pas toujours résider, un coadjuteur sûr qui résidât pour lui [a], fit élire l'archiduc Ferdinand son frère, roi des Romains [b], à la diéte de Cologne le 5 janvier 1531.

1531.

Pâques, le 9 avril.

Ce fut par le secours de la ligue catholique qu'il exécuta ce projet. Jean Frédéric, fils de l'électeur de Saxe, représentant son père à la diéte de Cologne, traversa de tout son pouvoir l'élection de Ferdinand, et n'ayant pu l'empêcher, il fit des protestations [c], le landgrave de Hesse; les ducs de Bavière, Louis et Guillaume, protestèrent aussi; ils prétendoient tous que la bulle d'Or étoit violée. Ils s'assemblèrent à Smalcalde, ville du comté de Henneberg, et de la dépendance du landgrave de Hesse, devenue célèbre par la ligue qui y fut conclue le 27 février 1531, entre tous les princes protestants et mécontents [d].

(1) Philippe II, son fils, n'avoit que trois ou quatre ans alors.

[a] Sleidan., commentar., l. 7. [b] Belcar., l. 20, n. 35.

[c] Mém. de du Bellay, l. 4.

[d] Belcar., l. 20, n. 34. Sleidan., commentar., l. 7.

L'objet de cette ligue étoit, disoit-on, la conservation des libertés du corps germanique, qu'on trouvoit blessées par l'élection du roi des Romains. On trouva aussi que, suivant les anciens traités de la France avec l'Empire, les rois de France étoient les défenseurs nés des libertés germaniques. Si le roi d'Angleterre n'avoit pas le même titre, il ne tenoit qu'à lui de le mériter, en protégeant la ligue de Smalcalde. Les raisons politiques tirent toute leur force des intérêts et des circonstances, les points de vue différents changent les objets; ce n'étoient plus des hérétiques que François I défendoit contre un prince catholique, c'étoient les lois sacrées de l'Empire qu'il maintenoit dans leur pureté [a]. Il ne faisoit qu'obéir aux traités qui lui imposoient cette obligation; il est vrai que le traité de Cambray lui imposoit bien précisément l'obligation contraire; mais outre qu'il avoit protesté contre la trop grande rigueur de ce traité, et contre l'abus cruel que le vainqueur y avoit fait de sa fortune, l'empereur lui paroissoit avoir violé ce même traité en cent manières; du moins s'il ne pouvoit alléguer de ces contraventions formelles qui rompent tout traité, l'empereur lui avoit donné de ces mécontentements qui tiennent lieu de contraventions; il ne cessoit de soulever tous les peuples de l'Italie contre François I, et de prendre toutes les mesures capables de fermer à jamais aux Français l'entrée de ce pays; il le pouvoit à la rigueur, car par le traité de Cambray, François I avoit renoncé à rien posséder en Italie, et même à se mêler des affaires de cette contrée; mais François I

[a] Sleidan., commentar., l. 8.

soutenoit qu'il falloit s'en tenir aux termes du traité de Cambray, et n'en point aggraver les dispositions déja trop dures par ces démarches plus dures encore [a]. Charles-Quint avoit vendu le comté d'Ast au duc de Savoie pour se l'attacher et le rendre éternellement ennemi de François, dont il étoit le proche parent, et dont il avoit été l'allié le plus zélé; il le pouvoit encore sans contrevenir au traité, mais c'étoit encore un grief.

Charles-Quint, non content d'enlever pour toujours le duc de Savoie à la France, se servoit du crédit que ce prince avoit auprès des Suisses et des Grisons, pour essayer de les arracher à l'alliance des Français. On ne peut pas dire que le traité de Cambray autorisât ce procédé; François I se plaignoit encore qu'on ne lui eût pas rendu des domestiques de ses fils, qui avoient été condamnés aux galères dans le temps que les princes étoient en Espagne, et que l'empereur avoit promis de rendre. Ce petit grief domestique, s'il eût été seul, eût fait peu d'impression; mais tous ces sujets de plainte joints ensemble, et joints aux dispositions où François I fut toute sa vie à l'égard de Charles-Quint, rendoient le premier moins scrupuleux sur les engagements relatifs à l'empereur. Il prêta donc l'oreille aux propositions de la ligue de Smalcalde; et il envoya Langey en Allemagne pour traiter avec les princes protestants.

1532.

Pâques le 31 mars.

L'empereur essaya de traverser ces négociations, en négociant lui-même avec François I par l'entremise de

[a] Mém. de du Bellay, l. 4.

la nouvelle reine de France sa sœur, qui brûloit d'être médiatrice entre un frère et un mari, et de donner son nom à quelque traité comme la duchesse d'Angoulême et Marguerite d'Autriche. Elle savoit que François I étoit jaloux à l'excès des droits de sa couronne, et que la cession de la souveraineté de la Flandre et de l'Artois lui étoit plus amère (1) que celle de ses droits patrimoniaux [a]; elle espéroit que son frère consentiroit au rachat de cette cession moyennant une somme considérable; elle obtint de François I qu'il envoyât Rabodange à l'empereur et au roi des Romains, pour traiter de cette affaire. L'empereur donna toutes les espérances nécessaires pour amuser François I; il parla d'une entrevue, il envoya en France Courbaron, gentilhomme de sa chambre, pour la proposer. François I, de son côté, envoya successivement de Tombes et Silly en Allemagne, pour convenir du temps et du lieu; le roi d'Angleterre s'alarmoit déja de tous ces pourparlers; le pape demandoit avec chagrin à l'empereur si c'étoit aux dépens de Gênes et du Milanez qu'il s'accordoit avec son rival; en même temps il se plaignoit à François I du secret qu'il lui faisoit de ses négociations avec l'empereur. Toutes ces inquiétudes furent bientôt dissipées, l'entrevue manqua, comme avoit manqué l'affaire du duel, sans qu'on ait su bien précisément par la faute de qui. On s'accusa de part et

(1) Le roi s'étoit fait donner l'absolution par le pape des aliénations du domaine qu'il avoit faites par le traité de Cambray, au mépris du serment qu'il avoit prêté à son sacre. La bulle d'absolution est du 19 novembre 1529.

[a] Mém. de du Bellay, l. 4.

d'autre de peu de sincérité; ce fut François I qui fit dire à l'empereur, par La Pommeraye, son envoyé, qu'il trouvoit les conjonctures actuelles peu propres à une entrevue; l'empereur en convint; le traité de Cambray subsista dans toute sa rigueur, et les négociations avec la ligue de Smalcalde continuèrent.

Vers le même temps Soliman se préparoit à faire une irruption en Hongrie. L'influence que les affaires de ce royaume avoient alors sur le système politique de l'Europe demande qu'on les reprenne de plus haut. Louis, roi de Hongrie et de Bohême, de la maison de Jagellon, avoit contracté une double alliance avec Ferdinand, frère de Charles-Quint [a]; il avoit épousé Marie, sœur de ces deux princes, et Ferdinand avoit épousé Anne Jagellon sa sœur.

En 1526 Soliman étant entré en Hongrie à la tête de cent cinquante mille hommes, Louis lui livra bataille dans les plaines de Mohacs, près des bords du Danube, la perdit et fut submergé dans des marais. Le trône de Hongrie étoit électif, mais dans tous les États électifs on avoit égard au titre le plus apparent. Ferdinand étoit doublement beau-frère du dernier roi; il se fit élire par une partie des Hongrois, mais une autre brigue nomma au trône de Hongrie Jean de Zapols, vaivode de Transylvanie, et comte de Scepus. Celui-ci, trop foible pour soutenir ses droits contre la puissance de la maison d'Autriche, trop courageux pour les abandonner, osa implorer l'appui des Turcs contre des chrétiens [b]; il se rendit tributaire du sultan, qui, en 1529

[a] Belcar., liv. 20, n. 37. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

et 1530, conquit toute la basse Hongrie, en garda pour lui les principales places, comme Cinq-Églises, Bude, Albe-Royale, Strigonie, Altenbourg; et, poursuivant ses conquêtes le long du Danube, alla mettre le siége devant Vienne; mais il fut obligé de le lever avec perte de soixante mille hommes. Il jura en partant de revenir bientôt avec un appareil plus terrible, et c'étoit cette menace qu'il effectuoit en 1532.

L'empereur n'avoit rien négligé pour persuader que c'étoit François I qui provoquoit ces irruptions du Turc dans la Hongrie et dans l'Autriche. Il est difficile de décider jusqu'à quel point cette imputation étoit calomnieuse; et puisque François I a certainement fini par être l'allié des Turcs, qu'importe qu'il l'ait été dix ans plus tôt ou plus tard? Guichardin ne balance pas à lui imputer au moins cette dernière expédition de 1532 [a]. Les historiens français relèvent Guichardin sur ce fait. François I désavouoit alors ces prétendues intelligences (1), et sa franchise peut faire penser qu'il n'avoit eu aucun commerce secret avec les Turcs, avant le temps où il prit le parti de traiter ouvertement avec eux. Un évènement imprévu qui arriva cette même année 1532, semble prouver ce fait indifférent. François I reçut une ambassade (2) du vaivode de Transylvanie, qui lui demandoit une épouse et de l'argent. Le vaivode vouloit

[a] Guicciard., liv. 20.

(1) Dans des instructions données à son ambassadeur à Rome, il dit avoir appris que le cardinal Dosme y semoit ce bruit-là, et il soutient, selon sa formule ordinaire, que ce cardinal *en a menti par la gorge.*

(2) L'ambassadeur se nommoit Jérôme de Lasco.

s'allier à François I, et demandoit une princesse du sang de France. Le roi lui destina Isabelle d'Albret, sœur du roi de Navarre; ce n'étoit pas proprement une princesse du sang, mais son frère étoit beau-frère du roi. Quant à l'argent, le roi consentit de lui en fournir, mais sous deux conditions qui prouvent, l'une son respect pour les traités, l'autre l'éloignement qu'il avoit alors pour l'alliance des Turcs. La première fut que cet argent ne seroit point employé à faire la guerre au roi des Romains, parcequ'il étoit compris dans le traité de Cambray, mais seulement à réparer les ravages qu'avoit causés le passage des Turcs. La seconde fut que le vaivode renonceroit à employer le secours des Turcs[a].

Macaut, valet-de-chambre du roi, fut chargé de porter l'argent au vaivode; mais, chose singulière! le vaivode n'ayant pas voulu se soumettre aux conditions que le roi lui imposoit, eut la bonne foi de ne point accepter l'argent, et Macaut le rapporta en France. Quelle leçon ce petit protégé des Turcs osoit donner à de grands princes chrétiens, à qui, en pareil cas, les plus fausses promesses n'auroient rien coûté!

L'accueil que François I fit dans ces conjonctures à Balanson, ambassadeur de l'empereur, réveilla les soupçons que sa conduite envers le vaivode auroit pu dissiper [a]. L'empereur croyant ou feignant de croire que François I provoquoit l'armement du Turc, affecta de lui envoyer demander solennellement du secours comme à son ami et à son allié. « Le roi, disoit l'ambassa-« deur, ne pouvoit faire moins pour une si sainte et si

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Belcar., l. 20, n. 37.

« importante expédition, où il s'agissoit de l'intérêt de « toute la chrétienté, que de fournir beaucoup d'argent ; « de prêter sa gendarmerie et sa flotte. »

François sentit l'ironie, et la repoussa fortement. « Je n'ai point d'argent à fournir, dit-il, ce n'est point « en banquier que je (1) seconde mes alliés. Je ne prête « point ma gendarmerie, je la mène moi-même aux « combats. Ma flotte, inutile pour l'expédition de Hon- « grie, est nécessaire pour garantir mes provinces de « Languedoc et de Provence des pirates dont la Médi- « terranée est infestée. Mais si l'empereur craint à-la- « fois pour la Hongrie et pour l'Italie, partageons les « efforts de la défense commune, qu'il se charge de dé- « fendre la Hongrie, j'irai à la tête de cinquante mille « hommes défendre l'Italie. »

Ce n'étoit ni l'argent, ni la gendarmerie, ni la flotte de François I que Charles-Quint demandoit, c'étoit une pareille réponse. Il ne manqua pas de la publier à la diète de Ratisbonne et dans toute l'Europe, avec des circonstances aggravantes, pour appuyer l'imputation qu'il faisoit à son rival d'avoir appelé Soliman dans la Hongrie. « Vous voyez, disoit-il, qu'il tarde à cet am- « bitieux de mettre à profit l'embarras qu'il m'a sus- « cité. Il brûle d'envahir de nouveau l'Italie, à laquelle « mes armes l'ont forcé de renoncer. Digne allié, digne « complice des infidèles, il trame avec eux la ruine de la « chrétienté, foulant aux pieds la religion, l'honneur, les « engagements les plus sacrés. »

La vraisemblance donnoit du poids à ces discours;

(1) Il avoit pourtant consenti à seconder le vaivode en banquier.

François avoit peine à en détruire l'impression, quoiqu'il montrât le plus grand zèle contre les Turcs, quoiqu'il fît proposer au pape par Dinteville, évêque d'Auxerre, son ambassadeur à Rome, une ligue générale contre eux; quoique dans une nouvelle entrevue (1) avec le roi d'Angleterre à Calais, les deux rois se fussent engagés par un traité (2) à rassembler une armée de quatre-vingt mille hommes pour *obvier aux dampnées conspirations et machinations, et résister aux dampnées efforts et violences du Turc, ancien ennemi et adversaire de notre sainte foi* [a]. Tout ce zèle parut moins sincère qu'un certain article inséré dans ce traité ne parut suspect; *et prendrons le chemin*, disoient les deux rois, *que nous verrons être plus à propos et nécessaire pour nous trouver au-devant dudit Turc*. L'empereur rapprochant cet article de la réponse faite à son ambassadeur, insinuoit que ce seroit en Italie que les deux rois iroient chercher Soliman, pendant qu'il seroit en Hongrie.

Les plaintes de l'empereur, répandues depuis long-temps dans l'Allemagne, y révoltoient tous les esprits contre François I [b]. Langey, témoin des mauvais effets qu'elles produisoient, en avoit d'autant mieux senti la nécessité de s'assurer du parti protestant. Le roi balançoit depuis long-temps à s'engager dans la ligue de

(1) On avoit expressément stipulé que cette entrevue se feroit *sans drap d'or ni d'argent*; on se souvenoit encore de la dépense qu'avoit entraînée le fameux *camp du drap d'or*. Lettre écrite de Vindsor, le 10 septembre 1532.

(2) Il y avoit eu la même année, entre les deux rois, un autre traité, signé le 30 avril à Westminster, par Henri VIII, et le 21 mai à Château-Briant, par François I.

[a] Traité du 28 octobre 1532. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

Smalcalde par respect pour cette religion qu'on l'accusoit de braver, et pour ce traité de Cambray qu'on l'accusoit de violer [a]. Entraîné enfin par les fougueuses sollicitations de Henri VIII, et par les sages remontrances de Langey, il consentit à faire un traité avec les princes protestants d'Allemagne, mais ce ne fut qu'une ligue défensive. Elle fut conclue à Eslinguen. Il consigna cent mille écus entre les mains des princes de Bavière, pour être employés à leur défense seulement; il insista sur la condition qu'on n'en feroit aucun usage, à moins qu'on ne fût attaqué; il croyoit, à la faveur de cette restriction, ne donner aucune atteinte réelle à la paix de Cambray [b]; cependant il avoit renoncé un peu indistinctement à se mêler des affaires de l'Allemagne.

C'eût été trop pour l'empereur d'être attaqué à-la-fois à l'ouest de l'Allemagne par les princes protestants, et au sud-est par le Turc; il sut habilement assoupir la ligue de Smalcalde, en accordant aux réformés le libre exercice de leur religion jusqu'au concile général qu'il promettoit de faire convoquer dans six mois, et que les protestants croyoient desirer ou feignoient de desirer. Par cette indulgence, non seulement il désarma les mécontents prêts à éclater, mais encore il réunit les protestants avec les catholiques dans une utile émulation contre les Turcs; ils s'empressèrent tous à l'envi de fournir des troupes, et en peu de temps l'empereur, qui faisoit alors sa première expédition importante, se vit sur les frontières de la Hongrie à la tête de deux

[a] Sleidan., commentar., l. 8. [b] Mém. de du Bellay, liv. 3.

cent mille hommes, dont il y en avoit trente mille de cavalerie (1).

On ne connoissoit plus depuis plusieurs siècles l'usage de ces innombrables armées; mais celle-ci étoit nécessaire pour résister à Soliman, qui, pour réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Vienne, s'avançoit avec une armée de trois cent mille chevaux, sans compter l'infanterie. Ces armements épouvantables, qui sembloient devoir inonder de sang cette partie de l'Europe, ne servirent qu'à lui donner un spectacle singulier. L'immensité des préparatifs, la longueur du chemin, la difficulté de faire mouvoir cette multitude énorme, furent cause que Soliman arriva très tard en Hongrie. Il avoit publié qu'il alloit marcher directement à l'empereur, se mesurer avec lui dans une bataille, et décider de la destinée des deux Empires; il ne fit rien de tout cela, il ravagea quelques terres, se montra et se retira. Il sembla craindre l'empereur qui le craignoit encore plus, en faisant pourtant bonne contenance (2); et comme enfin les Turcs se retirèrent, cela s'appela les avoir vaincus et forcés à la retraite. Mais on respecta cette retraite, on ne la troubla point, on s'assura bien qu'ils étoient partis, de peur qu'ils ne revinssent; on ne

(1) Beaucaire dit qu'il y avoit trente mille hommes de cavalerie et quatre-vingt-dix mille d'infanterie, ce qui paroît plus vraisemblable. Belcar., liv. 26, n. 39.

(2) « Il parcouroit les rangs, chevauchant tout armé, disant qu'il « tueroit ce chieo de turc, *et n'y a personne qui ne sçeust garder que « je ne me trouve en personne à la bataille.* »

Le fameux astrologue Luc Gauric lui indiqua les quinze premiers jours d'octobre, sur-tout le 5, comme des jours heureux pour combattre le Turc.

voulut pas même, comme il étoit si naturel et si aisé de le faire, s'arrêter en Hongrie pour soumettre ce royaume à la domination de Ferdinand : on se contenta d'y envoyer quelque infanterie italienne, *qui se révolta*, dit Guichardin, *sans pouvoir dire pourquoi*, et qui reprit brusquement la route de l'Italie, en brûlant sur son passage les villages et les bourgs, pour se venger, disoit-elle, sur l'Allemagne, de tant d'incendies et de ravages dont les Allemands avoient rempli l'Italie [*a*].

L'empereur accusa de cette sédition des troupes italiennes le cardinal Hippolyte de Médicis, que le pape avoit envoyé à l'armée de Hongrie en qualité de légat apostolique, et il le fit arrêter [*b*]. C'étoit la destinée de Charles-Quint de faire prisonniers les rois, les papes et les cardinaux, et c'étoit la destinée des papes et des cardinaux du nom de Médicis, d'être faits prisonniers au moins une fois dans leur vie. Léon X l'avoit été à la bataille de Ravenne, avant son exaltation; Clément VII l'avoit été dans Rome; le cardinal Hippolyte de Médicis (1) le fut à l'armée de Hongrie; mais la détention de ce dernier fut courte. L'empereur sentit de lui-même les conséquences du nouvel affront qu'il faisoit au pape

[*a*] Guicciard., liv. 20. [*b*] Sleidan., commentar., liv. 8.

(1) Ce cardinal étoit furieux de l'être. « Il ne pouvoit, disoit-il, « endurer que le duc Alexandre, son cousin, plus jeune que lui, plus « mal né que lui, plus bas en race que lui, moindre de savoir et de « toutes choses, fust choisi pour avoir tous les biens et les honneurs « de ce monde, et lui demourer un prêtre pour tout potage. » Il ne parloit que de faire révolter Florence et Sienne; il entretenoit pour cela des liaisons avec la France, et peut-être fût-ce la véritable cause de sa détention. (Lettre de l'évêque d'Auxerre au grand-maître de Montmorency, du 7 mars 1532.)

et au cardinal; et cette affaire, qui eût pu devenir très considérable, fut étouffée dans sa naissance.

Soliman, au retour de cette ridicule expédition, la seule de cette espèce qu'il eût jamais à se reprocher, fit une entrée triomphante dans Constantinople, pour avoir, disoit-il, empêché l'empereur de conquérir la Hongrie.

CHAPITRE V.

Affaires d'Italie. Ligue de Bologne.

1533.

Pâques, le 13 avril.

Ce qui avoit pu contribuer à la négligence avec laquelle l'empereur venoit de traiter les affaires de Hongrie, c'étoit l'impatience qui le pressoit de retourner en Italie, où il lui restoit encore bien des choses à régler [a]. Il ne croyoit pas avoir assez fermé à François I l'entrée de ce pays, quoique par son traité avec les puissances italiques il les eût toutes engagées à la défense respective de leurs États. Ce traité n'avoit paru exclure les Français que du royaume de Naples et du duché de Milan, Gênes n'étoit pas nommément comprise dans les renonciations du roi, c'étoit donc toujours une porte qui restoit à François I pour rentrer en Italie, et pour

[a] Guicciard., liv. 20.

y renouveler les troubles. A la vérité, le roi par le traité de Cambray, avoit renoncé indistinctement à toute prétention sur l'Italie; cette renonciation indéfinie sembloit embrasser Gênes comme tous les autres États de l'Italie; mais l'empereur, pour ne laisser aucune équivoque, vouloit former une confédération nouvelle de toutes les puissances italiques, et y comprendre nommément les Génois, non comme républicains, mais comme sujets de l'Empire. Il eut pour cet objet une nouvelle entrevue avec le pape, et encore à Bologne. Le pape y prit plus que jamais le caractère de père commun des fidèles, et d'arbitre de la chrétienté. Pour prouver à François I qu'il ne prétendoit point prendre d'engagement considérable contre la France, il lui fit dire qu'il voudroit bien avoir aussi une entrevue avec lui, lorsque l'empereur auroit quitté l'Italie. Tout ce règne est plein d'entrevues et de conférences entre les souverains, qui n'en vivoient pas plus en paix pour cela.

La retraite précipitée de Soliman avoit enlevé à François I et à Henri VIII ou l'occasion de faire éclater leur zèle, ou le prétexte d'envahir l'Italie. Mais les affaires de Soliman n'étoient pas les seules qui les occupassent à Calais; ils en traitoient d'autres qui intéressoient le pape, et qui lui inspiroient ce desir d'avoir une entrevue avec François I. L'affaire du divorce étoit alors dans sa crise, le pape l'avoit évoquée à Rome; Henri VIII, indigné, vouloit humilier le pape, et sollicitoit François I de concourir avec lui à la convocation d'un concile, sachant qu'on ne pouvoit rien proposer de plus embarrassant pour le pape. Henri confioit avec amertume et

avec violence à François toutes ses plaintes contre Clément. François, qui s'attachoit sans cesse à le calmer, étoit obligé de flatter son ressentiment par d'autres plaintes qu'il faisoit aussi contre le pontife, pour ne pas rendre sa modération suspecte à son fougueux allié. Cette modération habile triompha, il fut résolu que François enverroit des ambassadeurs à Bologne, pour veiller aux opérations de l'entrevue, et pour y défendre les intérêts des deux rois, de concert avec les ambassadeurs d'Angleterre. François chargea donc les cardinaux de Grammont et de Tournon d'instructions fières et menaçantes (1), mais qu'ils auroient la liberté [a] d'adoucir selon les conjonctures; car il étoit à craindre que le pape ne se jetât absolument entre les bras de l'empereur, il ne lui falloit même que de la foiblesse pour cela, et il lui falloit du courage pour soutenir la neutralité entre l'empereur présent et ses ennemis absents. Les ambassadeurs français devoient donc parler beaucoup de concile, mais ils devoient d'un autre côté

(1) Elles contenoient de grandes plaintes sur les abus qui se glissoient dans la perception de l'annate. « Se payent propines grosses « sans cause ny raison, et si convient payer huyssiers, buveurs, orto- « lans, chambriers, prothonotaires, leurs serviteurs et varletz, et « pour la restauration des apôtres, qu'ils appellent (*sacka*), combien « que l'argent de ce provenu ayt esté ordinairement employé à faire la « guerre au roi, et outre cela y a grande multiplication de bulles, ou « il ne seroit besoin d'en avoir que une, et si se payent plusieurs au- « tres choses frustratoires, où il n'y a aucune raison ne apparence, « de sorte qu'il semble que ce soit un vray engin et retz à prendre « argent..... mesmement on est fort scandalisé des grosses sommes de « deniers qui se payent pour le faict des *palyons* (*pallium*) combien « que ce soit chose *mere* (*purement*) spirituelle. »

[a] Guicciard., liv. 20.

faire la proposition la plus flatteuse pour le pape, et la plus propre à le détacher du parti de l'empereur, celle du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans, second fils de France [a]. Le pape, à qui l'on avoit déja insinué quelque chose de cette proposition, et qui regardoit avec raison l'alliance du sang de France comme le comble des grandeurs pour la maison de Médicis, trouva bon et fit trouver bon à l'empereur que les deux cardinaux entrassent aux conférences de Bologne, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter au nom du roi. Au moyen de cette admission, ce n'étoit plus une simple entrevue de deux monarques qui confèrent à l'amiable de leurs affaires, c'étoit un tribunal érigé au pape dans Bologne, pour y juger la cause politique de l'Italie, contradictoirement plaidée en sa présence par l'empereur en personne, et par les représentants du roi de France.

Sur la proposition que faisoit l'empereur d'une ligue défensive de l'Italie, dans laquelle les Génois seroient compris, les ambassadeurs de France disoient que rien ne pouvoit enlever au roi le droit de soumettre et de châtier des sujets rebelles, puisqu'il ne s'étoit point dépouillé de ce droit par le traité de Cambray [b]; que s'il avoit voulu sacrifier ses droits sur Gênes, il les auroit sacrifiés expressément, comme il avoit fait à l'égard du royaume de Naples et du Milanez [c]; que ce ne seroit point troubler la paix de l'Italie que de punir les révoltes des Génois; que le traité de Cambray étoit la loi commune de l'empereur et du roi de France, loi à la-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.
[c] Guicciard., liv. 20.

quelle on ne pouvoit après coup ni ajouter, ni déroger, loi dont l'exécution stricte et pleine avoit été jurée sous la soumission respective aux censures du saint-siége, en cas de contravention; que par cette soumission le pape ayant été constitué juge de l'exécution du traité de Cambray, il ne devoit point se rendre partie contre le roi de France, en entrant et en faisant entrer les Génois dans la ligue proposée. Ils ajoutoient en particulier que le roi, dans l'entrevue qu'il devoit avoir incessamment avec le pape, le rendroit seul arbitre de ses prétentions sur Gênes [a], et sur-tout ils lui remettoient sans cesse devant les yeux l'éclat qu'alloit répandre sur toute la maison de Médicis le mariage de Catherine et du duc d'Orléans.

L'empereur ne se bornoit point à la proposition de faire entrer les Génois dans la ligue contre la France, il en faisoit une encore d'une toute autre conséquence; il proposoit d'avoir en Italie une armée toujours subsistante pour la défense de ce pays, tant contre les Français que contre les Turcs; il vouloit que cette armée fût entretenue par les puissances confédérées d'Italie, dont chacune fourniroit son contingent, qui seroit consigné chaque mois entre les mains d'un banquier génois. L'empereur devoit disposer seul de cette armée, et lui seul ne devoit rien fournir pour son entretien.

Les ambassadeurs français ne manquèrent pas de répondre que si l'empereur avoit toujours en Italie une armée prête à se porter par-tout où il voudroit, il faudroit que le roi de France, pour sa sûreté, en eût une

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

aussi dans le Dauphiné ou dans le marquisat de Saluces; alors que n'auroit pas à craindre l'Italie de la proximité perpétuelle de deux armées ennemies? S'observeroient-elles toujours sans qu'il leur échappât aucune hostilité [a]? D'ailleurs, sans parler des conditions inégales que l'empereur imposoit à ses alliés, en prenant pour lui tous les avantages, en faisant tomber sur eux toutes les charges, la liberté de l'Italie n'auroit-elle rien à craindre d'une armée remise ainsi entre les mains puissantes et ambitieuses de l'empereur? N'étoit-ce pas proposer à l'Italie de se forger à grands frais des chaînes à elle-même?

Ces raisons étoient sensibles, elles entraînèrent; mais comme la contestation avoit deux objets, la ligue et l'armement, on prit le parti de satisfaire l'empereur en formant la ligue, et le roi de France en rejetant l'armement perpétuel. Si l'empereur n'avoit proposé l'armement que pour faire passer la proposition de la ligue, il eut satisfaction entière [b].

Le pape refusa long-temps d'entrer dans cette ligue; il y entra de mauvaise grace et avec des dispositions qui promettoient peu de zèle; mais enfin il y entra: on fixa de nouveau les contributions, et l'empereur n'en fut point exempt; mais ces contributions ne devoient avoir lieu qu'en cas que la guerre s'allumât en Italie (1).

[a] Guicciard., liv. 20. [b] Le 24 février 1533.

(1) Pour concilier la date et les dispositions du traité de Bologne, tel qu'il est rapporté dans le corps diplomatique, au 23 décembre 1529, avec le récit de tous les historiens, il faut nécessairement distinguer deux traités de Bologne; l'un en 1529, lorsque Charles-Quint alla recevoir la couronne impériale; l'autre, en 1533. Ce der-

Antoine de Léve fut fait général de l'armée non existante de la ligue [a]. On lui assigna vingt-cinq mille écus par mois pour son entretien particulier, et pour celui de quelques officiers qui devoient rester avec lui dans le Milanez, afin d'être prêts à lever des troupes aussitôt que le besoin l'exigeroit; c'est-à-dire, encore un coup, aussitôt que l'Italie seroit menacée, et non selon le plan d'armement perpétuel qu'avoit proposé l'empereur.

Malgré toutes les sollicitations de ce prince, ce ne fut pas non plus comme sujets de l'Empire, mais comme républicains, que les Génois entrèrent dans la ligue.

Les Vénitiens furent les seuls qui refusèrent absolument d'y entrer; le duc d'Urbin, qui promettoit de les y faire consentir, y perdit tout son crédit. Ils prirent le parti qu'ils auroient peut-être toujours dû prendre, celui de rester entièrement neutres. Ils s'en firent un mérite auprès des ambassadeurs français; ils les assurerent que le desir de conserver l'amitié de la France avoit été le principal motif de leur refus; ils ne tinrent pas tout-à-fait le même langage à l'empereur; ils lui dirent que l'intérêt de la liberté de l'Italie n'exigeoit rien d'eux au-delà des engagements pris par le dernier traité de paix [b]; qu'ils ne pouvoient s'obliger à pren-

nier n'est point rapporté dans le corps diplomatique, mais il est détaillé par tous les historiens, et on voit, par un acte du 8 janvier 1533, inséré dans le corps diplomatique, que l'empereur étoit alors à Bologne. Sleidan, Guichardin, du Bellay, etc., disent qu'alors il renouvela et qu'il étendit le premier traité de Bologne. Du Bellay rend compte du second, comme on vient de le faire.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Guicciard., liv. 20.

dre la défense de Gênes sans s'exposer au ressentiment des Turcs, avec lesquels ils avoient le bonheur d'être en paix, et qui vouloient tirer vengeance de quelques ravages que la flotte génoise, commandée par André Doria, avoit faits depuis peu sur les terres du grand seigneur. Il fallut que l'empereur se contentât de ces raisons.

Le traité de Bologne contenoit un article dont la France avoit d'autant plus lieu de se plaindre qu'il n'avoit qu'un rapport indirect à la défense de l'Italie; c'étoit une assignation de quelques pensions aux Suisses pour qu'ils cessassent de fournir des soldats à la France. Il paroît qu'ils n'acceptèrent point ces pensions au prix qu'on y mettoit; du moins il est sûr qu'ils persévérèrent dans l'alliance des Français. Les cantons catholiques (car la réforme avoit déja divisé la république) avoient envoyé un député à Bologne pour s'assurer des secours du pape et de l'empereur, en cas qu'ils fussent attaqués par les cantons qui s'étoient soustraits à l'autorité du saint-siége. On profita de l'occasion pour inviter ce député à entrer dans la ligue au nom de ses maîtres; mais comme il vit qu'elle se formoit contre leur alliée, il répondit sensément que ses pouvoirs ne l'autorisoient pas à conclure un pareil traité.

Pendant toutes ces années où la France fut sans ennemis déclarés, les éléments lui firent la guerre; l'extrême dérangement des saisons y perdit tout; leur inégalité régulière, leur vicissitude utile avoient disparu. Pendant cinq ans entiers, depuis 1528 jusqu'en 1533, on ne vit pas deux jours de gelée de suite; l'été régnoit seul dans la nature, il l'énervoit, il l'é-

puisoit; la terre produisoit continuellement par foiblesse, et n'amenoit rien à maturité; les insectes dévorants, les animaux destructeurs se multiplioient horriblement; les grains étoient rongés avant d'être produits; bientôt la famine et la peste couvrirent la face de la France, et lui enlevèrent un quart de ses habitants. On ne pouvoit ni nourrir les pauvres, ni secourir les malades, ni réprimer les voleurs qui portoient par-tout le brigandage et l'infection. Les châteaux, les grandes villes se fortifioient contre eux; les bourgs, les villages, les chemins en étoient infestés. Mézerai, dans sa grande histoire, étale avec force des détails à-la-fois dégoûtants et effrayants de la désolation universelle. Parmi les traits dont il charge cette douloureuse peinture, on trouve un fait qui ne peint que trop bien les derniers excès de la misère.

« Une pauvre femme, dit-il, ayant trouvé un petit « morceau de pain noir et fort sec, son enfant qu'elle « tenoit à la mamelle ayant à peine un an, le lui ar- « racha d'entre les mains, et le mangea de si grande « avidité, que la mère ayant amassé quelques miettes « qui tomboient dans son giron, il se mit à crier, à se « débattre, et à les lui ôter de la bouche avec ses petits « doigts. »

On recourut aux premiers aliments des hommes sauvages, aux glands et aux racines de fougères, dont on imagina de faire une espèce de pain. La mauvaise nourriture n'apaise un instant la faim que pour appeler la peste; ce pain de gland produisit une maladie inconnue, à qui la rapidité de ses ravages fit donner le nom de *trousse-galand*. Ces fléaux ne se bornèrent point à la

France, ils affligèrent aussi l'Italie, et du moins ils y suspendirent la rage de la guerre, le plus cruel de tous les fléaux, puisqu'il réunit le mal physique et le mal moral.

CHAPITRE VI.

Entrevue du pape et du roi à Marseille. Mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans. Mort de Clément VII.

La foible accession du pape à la ligue ne rassuroit point l'empereur sur ses dispositions; il croyoit lui voir depuis long-temps un penchant secret pour la France; bientôt ce penchant devint une liaison publique et avouée; le pape ne fit point mystère à l'empereur des espérances qu'on lui donnoit de marier sa parente au duc d'Orléans [a]. L'empereur, pour empêcher cette alliance qui alloit unir François et Clément par des nœuds trop intimes, proposa le mariage de Catherine de Médicis avec le duc de Milan, qui n'avoit point encore épousé la princesse de Danemarck; mais le pape ne trouvoit point dans cette alliance ce qui le flattoit dans l'autre, l'honneur d'unir sa maison à la plus illustre maison de l'Europe. Il répondit à l'empereur qu'il étoit trop tard, que les propositions de François I étoient les plus anciennes, et qu'il lui siéroit mal de refuser l'honneur qu'un si grand roi vouloit lui faire. A ces raisons de décence il ajouta des motifs d'intérêt. Cathe-

[a] Guicciard., liv. 20.

rine ne pouvoit, disoit-il, se marier que du consentement du roi, parceque les grands biens (1) qu'elle tenoit de la succession de sa mère étoient situés en France, et pouvoient être confisqués si le roi n'approuvoit pas son mariage [a]. L'empereur enlevoit au pape cette dernière excuse, en offrant de donner en échange de ces biens qui pourroient être confisqués des terres beaucoup plus considérables dans le Milanez, et en se chargeant de les faire céder à perpétuité, par le duc de Milan, à Catherine de Médicis, sous l'investiture de l'empereur même; mais si Charles-Quint pouvoit procurer à l'intérêt ce dédommagement, il n'avoit rien à opposer à la vanité si naturelle qui entraînoit Clément vers l'alliance de la France.

Charles-Quint tomboit quelquefois dans l'erreur de juger de François I par lui-même, et de le croire aussi rusé que lui : en considérant l'énorme disproportion des deux maisons, il ne pouvoit se persuader qu'un roi de France recherchât sérieusement pour son fils l'alliance d'une Médicis [b]. « N'embrassez-vous pas une « belle chimère, disoit-il au pape? Ne craignez-vous « point qu'après avoir présenté cet appât à votre vanité « crédule, pour vous engager dans ses intérêts, le roi « de France ne trompe vos espérances? Mais pourquoi « en courir les risques? Vous pouvez savoir votre sort : « demandez aux deux cardinaux ambassadeurs s'ils ont « un pouvoir pour traiter de ce mariage. »

(1) Les biens de la maison de Boulogne et de la maison de La Tour d'Auvergne, portés dans la maison de Médicis par le mariage de Madeleine de Boulogne avec Laurent de Médicis.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Guicciard, liv. 20.

Lorsque l'empereur parloit ainsi, les articles étoient déja dressés (1); mais le pape ne vouloit pas lui dire son secret; il feignit de prendre l'inquiétude que l'empereur vouloit lui inspirer [a]. Il promit de faire la question aux ambassadeurs, qui de concert avec lui répondirent : « Le roi nous a donné ce pouvoir verbalement; « il nous l'a confirmé par toutes ses lettres; nous n'a- « vons à la vérité aucun acte signé ni scellé à vous pré- « senter, mais nous ne demandons que le temps de « dépêcher un courrier en France, et nous vous répon- « dons qu'il nous rapportera un pouvoir en bonne « forme. »

Le pouvoir arriva en effet. Il ne ferma point encore la bouche à l'empereur. « Ce n'est, dit-il au pape, qu'un « nouvel artifice; ce pouvoir est démenti par des instruc- « tions secrétes; exigez que les ambassadeurs terminent, « vous les verrez chercher des subterfuges, dire qu'il « faut attendre de nouveaux ordres, etc. »

Le pape demanda donc à terminer. Les ambassadeurs offrirent de faire dresser à l'instant le contrat, et de le signer.

L'empereur confondu par la bonne foi de François I, insista pourtant encore; il n'avoit plus de soupçons à inspirer, mais il lui restoit des périls à montrer dans un avenir incertain. « Catherine, disoit-il, est l'héritière « légitime de la Toscane, François le prétendra du « moins, lorsque son fils l'aura épousée. Il ne cherchera

(1) Lettre des cardinaux de Tournon et de Grammont à François I, du 21 janvier 1533.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

« qu'à renverser la fortune d'Alexandre de Médicis pour « élever celle du duc d'Orléans. »

Cette raison fit peu d'impression sur le pape, qui ne songea plus qu'à l'entrevue qu'il devoit avoir avec François I.

L'empereur ne pouvant empêcher cette entrevue, voulut du moins persuader au pape qu'il lui avoit promis d'y exiger trois choses du roi [a]. La première, qu'il n'innovât rien en Italie, et qu'il ratifiât les traités de Madrid et de Cambray; la seconde, qu'il fît désister le roi d'Angleterre de la poursuite du divorce (1); la troisième, qu'il consentît à la convocation d'un concile. Pour ce dernier article, le pape ne l'avoit sûrement pas promis, du moins sincèrement [b].

Il répondit avec assez de fierté qu'il n'avoit rien promis, qu'il ne promettoit rien, qu'il n'avoit point de lois à prescrire au roi de France, qu'il seroit plutôt dans le cas d'en recevoir de lui.

L'empereur n'obtenoit plus rien du pape; avant de quitter Bologne il avoit demandé trois chapeaux, il n'en eut qu'un.

Il quitta l'Italie fort mécontent; et pour s'attacher du moins le duc de Milan lorsque le pape s'éloignoit de lui, il reprit la proposition du mariage du duc avec la princesse de Danemarck, sa nièce [c].

Le pape avoit proposé Nice, dans les États du duc de Savoie, pour le lieu de l'entrevue [d]. François I

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) Cette affaire n'étoit point encore terminée alors.

[b] Mém. de du Bellay., l. 4. [c] Guicciard., liv. 20.

[d] Belcar., liv. 20, n. 14.

témoignoit quelque répugnance à fixer ce lieu chez un prince qui n'étoit rien moins que son ami, et qui l'avoit, disoit-il, plusieurs fois trompé. C'étoit précisément à cause de cela que le pape insistoit sur ce choix du lieu de l'entrevue; il vouloit saisir l'occasion de réconcilier le duc de Savoie avec le roi, ce qui eût été utile à tous deux, mais le duc étoit trop dévoué à l'empereur [a]. Le roi demanda que du moins la ville et le château de Nice lui fussent remis pour tout le temps de l'entrevue; mais le duc, qui avoit consulté l'empereur, fit mille difficultés, comme si cette entrevue n'avoit pu se faire qu'à Nice. Quelques prétentions que le roi avoit sur Nice, et dont on rendra compte dans une dissertation particulière, ajoutoient à ces difficultés. Le pape et le roi convinrent de Marseille, circonstance agréable pour le roi, à qui le pape donnoit une marque flatteuse de confiance et d'estime en venant le visiter dans ses États [b]. Mais par la raison même qu'il se mettoit au pouvoir du roi, il crut devoir prendre quelques précautions, soit contre sa propre foiblesse, soit contre l'idée qu'on pourroit s'en former; il fit ses conditions, il stipula qu'il ne seroit fait aucun traité entre le roi et lui sur les affaires politiques pendant l'entrevue, et que le roi ne lui demanderoit le chapeau pour personne. Le pape auroit voulu persuader que cette entrevue n'avoit d'autre objet que l'affermissement de la paix universelle et la réunion des princes chrétiens contre les Turcs; mais elle n'en avoit point d'autre que la célébration du mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Belcar., liv. 20, n. 48.

L'empereur essaya encore vainement de rompre l'entrevue par de petites pratiques indignes d'un si grand prince. Quand il sut que le pape se disposoit à passer en France sur les galères de Malte, il les demanda pour une expédition contre les Turcs; le pape s'empressa de les céder, d'y joindre même les siennes, et se servit des galères de France pour son voyage.

A l'entrée du pape à Marseille, il arriva un incident qui fit voir de quel éclat les lettres et les connoissances peuvent quelquefois embellir les talents d'un homme d'État; il falloit haranguer le pape, on avoit prévu cet inconvénient, et on avoit chargé de la commission un des hommes les plus éloquents du royaume, le président Poyet, qui fut depuis chancelier [a]. Mais ce n'étoit qu'en français qu'il étoit éloquent, et il falloit haranguer en latin. On lui fit un beau discours latin qu'il entendoit à peine, et dont il chargea sa mémoire. Le jour même de l'entrée au matin, le maître des cérémonies vint au lever du roi pour fixer les objets auxquels le pape desiroit qu'on bornât la harangue. Ce pontife, jaloux à l'excès des bienséances, ne vouloit pas permettre que dans un discours public qui lui étoit adressé, l'animosité glissât quelque trait dont l'empereur ou tout autre souverain eût à se plaindre. D'après cette instruction, il eût fallu refaire le discours; le temps pressoit, on jeta les yeux sur le seul homme peut-être qui fût capable de soutenir l'honneur de la nation dans cette occasion devenue importante pour le moment. Jean du Bellay, évêque de Paris, ne craignit point de commettre sa réputation aux hasards de cette péril-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

leuse journée; il parla sur-le-champ, presque sans préparation [a]; il parut éloquent en latin, et ce petit triomphe littéraire fut assez considérable pour que l'histoire en ait conservé le souvenir.

Catherine de Médicis avoit été amenée à Marseille par le duc d'Albanie, son oncle (1), qui avoit été la prendre à Pise, sur les galères destinées au passage du pape. La reine et toute la cour s'étoient rendues à Marseille pour la recevoir. Des fêtes ordonnées par la magnificence et la galanterie embellissoient ce séjour; le roi combloit de graces et de pensions les cardinaux de la suite du pape; on admiroit son goût, son esprit, sa générosité; on jugeoit qu'il ne lui manquoit que du bonheur pour être le plus grand des rois.

Le pape et le roi étoient logés vis-à-vis l'un de l'autre, la rue les séparoit, mais on construisit une galerie de bois qui, joignant les deux palais, leur donnoit la commodité de passer en secret dans l'appartement l'un de l'autre. Ils s'occupèrent d'abord, pour la forme, des affaires de l'église, des moyens d'assembler un concile, et d'arrêter, en attendant, les progrès de l'hérésie; car le pape n'osoit avouer qu'il ne vouloit pas de concile, mais il cherchoit à l'éloigner, en grossissant les difficultés et les inconvénients [b].

Le mariage fut célébré avec toute la pompe convenable [c]; le pape en fit lui-même la cérémonie, jaloux

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) Il avoit épousé Anne de La Tour ou de Boulogne, sœur de la mère de Catherine de Médicis.

[b] Sleidan., commentar., liv. 9. Belcar., liv. 20, n. 49.

[c] Le 27 octobre 1533.

de consommer par ses mains l'ouvrage des grandeurs de sa maison. Martin du Bellay dit qu'en faveur de ce mariage, le pape fit à sa nièce une donation des places de Reggio, Modène, Rubiéra, Pise, Livourne, Parme et Plaisance[a]; mais de ces sept places, les trois premières étoient entre les mains du duc de Ferrare, et on ne voit pas que la donation (1) des quatre autres ait eu d'effet; seulement les ambassadeurs Tournon et Grammont, dans la lettre du 21 janvier 1533, qu'on a citée plus haut, parlent mystérieusement au roi des villes *qu'il sait bien*, et qui étoient l'objet d'un traité secret entre lui et le pape.

La constitution dotale fut d'ailleurs de cent mille écus. Les trésoriers, en la recevant, trouvoient que c'étoit trop peu pour une si noble alliance. « Oui, dit « Strozzi, mais il faut considérer que Catherine apporte « de plus trois bagues d'un prix inestimable, la sei- « gneurie de Gênes, le duché de Milan, le royaume de « Naples. » On se persuadoit que la clause secrète étoit que le pape et la maison de Médicis aideroient le roi à conquérir ces trois États. On n'imaginoit pas qu'un moindre avantage pût compenser la disproportion d'une pareille alliance.

Il y eut beaucoup de projets concertés entre les deux souverains pour reconquérir le duché d'Urbin en fa-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) Le contrat de mariage entre le duc d'Orléans et Catherine de Médicis ne contient pas un mot de cette donation; au contraire Catherine renonce à la succession de son père, et en transporte tous les droits au pape (à l'exception des droits sur le duché d'Urbin), moyennant une somme de trente mille écus. Le contrat est du 27 octobre 1533.

veur de Catherine de Médicis, et le duché de Milan en faveur du duc d'Orléans. Le roi et le dauphin devoient céder au duc d'Orléans ce second État (en dédommagement de la Bretagne réunie depuis peu à la couronne, et qui, suivant les idées des Bretons, auroit dû appartenir au duc d'Orléans.) Le roi eût été bien flatté de procurer un si bel établissement au second de ses fils, sans aucun démembrement de sa couronne, et dans un pays séparé de la France. Ses vues se tournèrent toujours depuis vers cet établissement; il parut perdre de vue le royaume de Naples, mais jamais le Milanez.

Tous ces projets du pape et de François ne produisirent point de traité; ils furent fidèles à l'engagement qu'ils avoient pris de n'en point prendre; mais le pape ne tint point rigueur sur les chapeaux. L'empereur n'avoit pu en obtenir qu'un, le roi en obtint quatre; un pour Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, grand aumônier du roi; un pour Philippe de La Chambre, frère utérin du duc d'Albanie, qu'on nomma le cardinal de Boulogne; un pour Claude de Givry, oncle de l'amiral de Brion; un pour Odet de Châtillon [a], neveu du maréchal de Montmorency, frère du fameux amiral de Coligny, fameux lui-même par son apostasie, par son mariage, par le rang, pour ainsi dire ecclésiastique, qu'il donna à sa femme (1), par la hardiesse avec laquelle, en se séparant de (2) l'église, il en conserva les faveurs.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) Il la faisoit nommer *la comtesse de Beauvais*, parcequ'il possédoit l'évêché de Beauvais. Elle se nommoit Élisabeth de Hauteville.

(2) Le cardinal de Châtillon, l'amiral de Coligny, et d'Andelot,

François I n'avoit oublié le roi d'Angleterre, son allié, ni à Bologne, où les ambassadeurs français étoient chargés de défendre ses intérêts auprès du pape, et de solliciter le divorce, ni à Marseille, où François I l'avoit invité à se trouver lui-même [a], et, à son défaut, avoit fait admettre ses ambassadeurs, quoique l'excommunication fût lancée contre lui; mais ces ambassadeurs, qui avoient déja le ton du schisme, traitèrent avec tant de hauteur, bravèrent le pape avec si peu de ménagement, que le roi eut tout lieu de se repentir de les avoir fait admettre à Marseille. Un jour entrant dans l'appartement du pape, il y trouva ces ambassadeurs qui, d'un air choquant et ennemi, lui signifioient un appel au futur concile. De ce moment, François sentit que ses sollicitations devenoient de mauvaise grace, et le pape l'ayant prié de ne lui plus parler de Henri VIII, il le promit et tint parole, content d'avoir rempli, quoique sans succès, envers Henri, tous les devoirs de l'alliance et de l'amitié [b]. Henri le sollicita de se soustraire comme lui à l'obéissance du saint-siége; cette proposition, si déplacée dans un temps où François I s'unissoit si intimement avec le pape, ne prouve que l'emportement de Henri VIII. François n'avoit pas besoin, pour la rejeter, de son attachement à sa religion; il lui suffisoit de n'être ni insensé ni inconséquent.

Il rendit un service plus légitime et plus utile à Henri VIII, en désarmant par sa médiation le roi d'É-

leur frère, étoient fils du maréchal de Châtillon, mort en allant porter du secours à Fontarabie, en 1522. Voir le chap. 3 du liv. 2.

[a] Guicciard., liv. 20. [b] Guicciard., liv. 20.

cosse, que les intrigues de l'empereur avoient soulevé contre l'Angleterre.

L'entrevue de Marseille finit le 20 novembre, elle avoit commencé le 4 octobre [a]. Le pape reprit la route de Rome; il ne survécut pas long-temps à cette entrevue, ni au schisme d'Angleterre; il prévit sa mort (1), l'annonça [b], il fit faire l'anneau et les habits que les papes emportent au tombeau, il désigna son successeur par ses éloges et ses conseils, et dès le jour même de l'entrée au conclave, on élut unanimement celui qu'il avoit désigné : c'étoit Alexandre Farnèse, doyen du sacré collége [c]. Son âge (il avoit 67 ans) et son origine romaine contribuèrent aussi à le faire élire. L'un flattoit les espérances des cardinaux, l'autre les desirs du peuple romain, qui gémissoit de ne voir depuis long-temps sur le saint-siége que des pontifes étrangers à Rome. Si à chaque élection il ne crioit pas autour du conclave *romano lo volemo*, comme à l'élection d'Urbain VI [d], il n'en desiroit pas moins vivement un Romain pour pape.

1534.

Guichardin loue dans Clément VII, qu'il avoit beaucoup connu, des qualités vraiment pontificales [e], de la gravité, de la décence dans les mœurs, de la piété,

[a] 1533.

(1) Clément VII mourut le 24 septembre 1534. Le Ferron ne manque pas de présenter l'idée du poison; mais, chez beaucoup d'historiens, c'est une phrase de style à la mort de chaque prince.

[b] Belcar., liv. 20, n. 57. [c] Arnold. Feron., rer. gallicar., liv. 8. Francisc. Vales. Sleidanus, commentar., liv. 9.

[d] En 1378. [e] Guicciard., liv. 20.

cet art de traiter avec les hommes, cette souplesse d'esprit si nécessaire à un souverain qui n'est puissant que par la considération qu'il sait s'attirer. La timidité, par conséquent la foiblesse, fut l'écueil le plus ordinaire de ses talents. Il seroit injuste de lui imputer les pertes que fit le saint-siége sous son pontificat; il n'eût point introduit les abus qui servirent de prétexte à la réforme, et qui firent le succès des réformateurs [a]. S'il soutint ces abus, ce fut moins par zèle que par honneur, car l'autorité place l'honneur à ne point reculer, même sur les abus. L'esprit de révolte contre Rome fermentoit depuis long-temps; le malheur des deux papes Médicis voulut qu'il éclatât sous leur règne, uniquement parceque le temps étoit arrivé. L'indulgent Léon X, le sage Clément VII, étoient punis des crimes d'Alexandre VI et des fureurs de Jules II. Clément, très supérieur à son prédécesseur Adrien VI, égal pour le moins à Léon X; puisqu'il le gouvernoit, n'avoit ni les vertus d'un Grégoire-le-Grand, ni les talents d'un Grégoire VII, ou d'un Sixte-Quint; il avoit cependant et des talents et des vertus: la postérité paroît l'avoir mis au second rang parmi les papes qui ont illustré le saint-siége. Sa passion dominante fut l'agrandissement de sa maison. Pour la soutenir à Florence, il y faisoit construire une citadelle dans le temps même où il faisoit les préparatifs de sa mort. Heureux de n'avoir point assez vécu pour voir la discorde et la haine désoler cette maison; Hippolyte conspirer contre Alexandre, et mourir empoisonné peut-être par cet Alexandre;

[a] Guicciard., liv. 20.

Alexandre lui-même égorgé par des assassins que Laurent de Médicis, un de ses parents, introduisit la nuit dans sa chambre, au lieu d'une femme qu'il s'étoit chargé d'y introduire, et que l'incontinence d'Alexandre attendoit[a]; enfin Laurent de Médicis massacré à son tour par les vengeurs d'Alexandre.

CHAPITRE VII.

Suites de la ligue de Smalcalde en Allemagne. Affaire du Wirtemberg.

1533.

Cependant les négociations de François I avec la ligue de Smalcalde continuoient toujours. L'intérêt d'un instant, qui avoit réuni les protestants avec les catholiques contre les Turcs, ne subsistoit plus; les protestants avoient repris leurs craintes, et Charles-Quint son ambition [b]. Les persécutions sembloient prêtes à renaître contre les protestants d'Allemagne; ils vouloient s'armer pour prévenir leur ruine. L'habile et infatigable négociateur, Guillaume du Bellay-Langey ne cessoit, depuis plusieurs années, de courir en Angleterre, en France, en Allemagne; il remplissoit alors l'Allemagne d'intrigues très importantes, en observant toujours, selon les intentions de son maître, de ne conclure aucun traité offensif contre la maison d'Autriche, pour

[a] Sleidan., commentar., liv. 10. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

ne violer le traité de Cambray que le moins qu'il seroit possible.

Le procès des ducs de Virtemberg contre Ferdinand, roi des Romains, attiroit alors l'attention de tout le corps germanique, et pouvoit dégénérer en une guerre civile [a]. Il faut reprendre cette affaire d'un peu plus haut. Ulric, duc de Virtemberg, prince avare, injuste et violent, opprimoit ses sujets, et outrageoit Sabine de Bavière, sa femme, parcequ'elle l'invitoit à les soulager [b]. Ses violences furent poussées à un excès si insupportable, que, d'un côté, les ducs de Bavière, Guillaume et Louis, frères de Sabine, de l'autre, la noblesse de Virtemberg, en firent des plaintes publiques en pleine diète [c]. Ulric fut mis au ban de l'empire, sa généreuse femme obtint son pardon; il promit de la mieux traiter et de réparer les torts dont se plaignoient ses sujets. Il oublia bientôt une promesse arrachée par la crainte, et poursuivit le cours de ses violences. Un de ses officiers, chargé de quelque ordre injuste, fut tué par les habitants d'une place nommée Ruthinghem. Aussitôt Ulric fait le siége de cette place et s'en rend maître; ce fut le signal d'une révolution qui entraîna la perte d'Ulric. L'empire avoit les yeux sur lui. Il existoit depuis long-temps une ligue, connue sous le nom de ligue de Suabe, car en Allemagne l'indépendance de tant d'États et de souverains donnoit lieu sans cesse à des ligues et à des confédérations, et peut-être le corps germanique ne subsistoit-il que par ces associations et ces ressources irrégulières qui

[a] En 1534. [b] Guicciard., liv. 20. [c] Sleidan., liv. 9, *passim*.

détruiroient un État monarchique. C'étoit à la ligue de Suabe que la maison d'Autriche avoit dû la plus grande partie de sa puissance en Allemagne; ce fut cette même ligue qui renversa Ulric du trône dont il étoit si indigne. Elle lui déclara la guerre; Guillaume de Bavière, s'étant mis à la tête des troupes de Suabe, s'empara de tout le Virtemberg, et força Ulric d'aller chercher un asile à Montbéliard, dont Georges, son frère, étoit souverain. Ce fut au retour de cette expédition que les troupes de Suabe, se voyant sans emploi et voulant s'en procurer, se vendirent à Charles d'Autriche (1), qui disputoit alors l'empire à François I [a]. Les scrupules de François I l'avoient empêché d'accepter leurs services pour forcer les suffrages des électeurs. Charles fit ce que François n'avoit osé faire, et conquit l'Empire presque autant qu'il l'obtint [b]. Il acheta ensuite le duché de Virtemberg de cette même ligue de Suabe qui l'avoit conquis, et il le comprit dans la cession qu'il fit de ses États d'Allemagne à Ferdinand, son frère.

Cette proscription d'Ulric paroissoit juste à tout le monde; Ulric étoit odieux, et Ferdinand jouit en paix de sa dépouille pendant plusieurs années; mais Cristophe, fils d'Ulric, élevé parmi les malheurs de son père, avoit les vertus de sa mère. Il étoit enfant lorsque Ulric fut détrôné, ses intérêts ne parurent point alors mériter d'attention; mais lorsqu'on vit ce jeune prince, parvenu à l'âge de gouverner, réclamer le trône paternel, faire parler pour lui les graces de sa jeunesse, ses malheurs, ses vertus, ce spectacle intéressa l'Allema-

(1) Voir le chapitre 1 du livre 2.

[a] En 1519. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

gne. Les ducs de Bavière, qui avoient proscrit le père, s'attendrirent sur le fils; c'étoit leur neveu, c'étoit le fils de cette sœur si chère pour laquelle ils avoient pris les armes contre son barbare époux; il leur offroit d'ailleurs l'occasion d'affoiblir la maison d'Autriche, contre laquelle ils étoient engagés dans la ligue de Smalcalde. Mais Ulric vivoit encore, et le jeune Cristophe eût été bien indigne de l'intérêt qu'il commençoit à inspirer, s'il eût consenti à profiter de la dépouille de son père, aussi ne sépara-t-il point sa cause de celle d'Ulric; les princes qui le conduisirent dans cette affaire étoient trop habiles pour permettre qu'un vernis odieux gâtât un personnage si intéressant. Ce fut donc le fils qui, appuyé d'un grand parti et de toute son innocence, demanda grace pour les crimes de son père, expiés par l'infortune. Il s'adressa à la ligue de Smalcalde, qu'il mit bientôt tout entière dans ses intérêts; il s'adressa au roi de France, qui, en alléguant le traité de Cambray pour se dispenser d'embrasser sa querelle avec éclat, ne laissa pas de lui promettre et de lui accorder ses bons offices. Cristophe fit mieux encore; plein d'une noble confiance dans la justice de sa cause, il osa s'adresser à cette même ligue de Suabe qui avoit dépouillé son père; il la prit pour juge, et lui présenta un mémoire. Il en reçut pour réponse que son affaire étoit trop compliquée pour pouvoir être jugée sur de simples mémoires, mais que s il vouloit se rendre à une diète qui alloit se tenir à Ausbourg au mois de septembre, on lui rendroit justice. On lui fit expédier, avec cette réponse, un sauf-conduit signé des chefs de la ligue de Suabe. L'empereur et le roi des Romains, pour ne point

paroître se refuser aux voies de la justice, consentirent que leurs droits fussent discutés à la diète d'Ausbourg, et donnèrent aussi un sauf-conduit à Cristophe [a]. Ce prince parut dans la diète, accompagné de l'électeur de Saxe, Jean Frédéric (1); de Henri et d'Ernest, ducs de Brunswick et de Limbourg; d'Albert, duc de Prusse; de Jean, duc de Clèves et de Juliers; d'Albert, duc de Meckelbourg; de Philippe, landgrave de Hesse; de Georges, comte de Virtemberg, oncle paternel de Cristophe; du duc François, évêque de Munster, qui tous, suivant une ancienne coutume, plus forte que toutes les lois, étoient obligés, puisqu'ils accompagnoient Cristophe, puisqu'ils étoient ses *assistants*, d'épouser sa querelle, et de la défendre par les armes s'il le falloit [b]. Langei ayant appris à quoi engageoit le personnage d'*assistant*, ne voulut point l'être quoiqu'il en fût vivement pressé par Cristophe et par ses partisans. En effet, le roi ne l'en eût point avoué, il ne s'étoit même déterminé à l'envoyer à la diète d'Ausbourg qu'avec beaucoup de difficulté, qu'après avoir bien examiné si cette démarche n'étoit pas trop contraire au traité de Cambray, et sur-tout qu'après avoir vu le sauf-conduit donné à Cristophe par Ferdinand, et la déclaration que Ferdinand y faisoit de trouver bon que l'on rendît justice aux ducs de Virtemberg. Les ducs de Bavière eux-mêmes, qui, par leurs intrigues, avoient amené l'affaire du duché de Virtemberg au point où elle étoit, et qui par leurs sollicitations avoient contribué à faire

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.
(1) Fils et successeur de Jean.
[b] Belcar., liv. 20, n. 51, 52.

envoyer un ambassadeur français à la diète d'Ausbourg, les ducs de Bavière parurent craindre l'obligation qu'imposoit le personnage d'*assistants* et crurent qu'il leur convenoit mieux de paroître à la diète comme membres de la ligue de Suabe.

Cristophe n'avoit rien négligé pour trouver des *assistants*, ou au moins des médiateurs, parmi les souverains de l'Europe, sur-tout parmi les alliés de la France.

Le roi d'Angleterre envoya aussi à la diète d'Ausbourg un ambassadeur, mais qui arriva trop tard, et qui trouva la diète séparée.

Le vaivode de Transylvanie écrivit aux confédérés de Smalcalde des lettres très pressantes en faveur du duc de Virtemberg.

Il y eut entre Langei et les ambassadeurs du roi des Romains une dispute de préséance qu'on ne décida point, mais qu'on éluda, comme on fait toujours, quand on le peut; on convint que les ambassadeurs des deux rois ne se trouveroient point ensemble à la diète, et qu'ils auroient chacun leur jour marqué pour y assister [a].

Si Langei ne fut point *assistant* des ducs de Virtemberg, il ne les en servit que mieux, il fut leur avocat. Les discours qu'il prononça dans la diète en leur faveur, et que Martin du Bellay rapporte dans ses mémoires, soutiennent assez noblement les droits de l'humanité, ceux de la souveraineté, ceux du malheur; ils firent une telle impression sur la diète, et mirent si bien dans tout son jour la tyrannie autrichienne, malgré

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

tous les ménagements de l'orateur, qu'on prit d'abord la résolution de dissoudre cette ligue de Suabe, uniquement à cause des avantages que la maison d'Autriche en avoit tirés, et qu'elle en tiroit encore [a]. Au reste, il ne paroît pas que la diéte ait prononcé de sentence définitive ; mais les ducs de Bavière, le landgrave de Hesse, tous les *assistants* des ducs de Virtemberg, tous les confédérés de Smalcalde, arrêtèrent entre eux qu'on auroit recours aux armes pour rétablir les ducs de Virtemberg dans leurs États. Il falloit de l'argent, la ligue s'adressa à Langei; on lui demanda la permission d'employer aux frais de cette guerre les cent mille écus consignés par le roi entre les mains des ducs de Bavière, comme on l'a dit plus haut (1); mais il avoit été expressément stipulé que cet argent ne seroit employé qu'à la défense de la ligue, si elle étoit attaquée par l'empereur, et il s'agissoit ici d'attaquer, non de se défendre. On cherchoit un prétexte [b]. Langei, toujours plein d'expédients et de ressources, en trouva un qui sembloit mettre le roi à couvert de tout reproche, et qui en même temps lui procuroit un avantage : ce fut que le duc de Virtemberg engageât au roi le comté de Montbelliard moyennant cent vingt mille écus [c]. Si c'étoit une contravention au traité de Cambray, elle étoit faite au moins de la manière la plus adroite, et en apparence la plus légitime. De quoi pouvoit-on se plaindre? Le roi s'étoit-il interdit par le traité de Cambray la faculté d'acquérir par engagement un pays à sa bienséance?

[a] Belcar., liv. 20, n. 53.

(1) Chapitre 4 de ce troisième livre.

[b] Mém. de du Bellay, liv. 3. [c] Sleidan., commentar., liv. 9.

Pouvoit-il empêcher qu'on ne fît l'usage qu'on voudroit du prix de l'engagement? L'argent fut donc remis entre les mains des députés du duc de Virtemberg, et le roi prit possession du comté de Montbelliard, tandis que les confédérés levoient avec son argent une armée dont le landgrave de Hesse fut nommé général, et qui étoit en marche avant que l'empereur et le roi des Romains eussent eu le temps de se mettre en défense. Les Impériaux furent aisément chassés du Virtemberg, où les légitimes souverains furent rétablis. Cette expédition fut l'ouvrage de l'éloquence et de l'adresse de Langei. Mais, chose rare dans les engagements de domaine qu'un petit prince fait à un souverain puissant, le comté de Montbelliard fut retiré dans la suite par le duc de Virtemberg, qui rendit au roi l'argent qu'il en avoit reçu, à l'exception d'environ quarante mille écus, du paiement desquels les ducs de Bavière se rendirent cautions.

Cette guerre de Virtemberg finit par un traité entre le roi des Romains et le duc de Virtemberg. Ce traité, qui assura au duc de Virtemberg la possession de son duché, attira au roi des Romains, déja trop mécontent d'y avoir été forcé, de grandes plaintes de la part du pape de ce qu'il reconnoissoit pour amis des princes ennemis de la religion; Ferdinand s'excusa tristement sur la nécessité, sur l'amour de la paix, sur la crainte de plus grands maux. Ce traité est du mois de juin ou de juillet 1534 [a]. L'empereur le ratifia le premier septembre suivant.

[a] Sleidanus, commentar., liv. 9.

CHAPITRE VIII.

Assassinat de l'écuyer Merveille.

On voyoit ainsi la haine amener par degré la guerre; les sujets de mécontentement s'accumuloient tous les jours entre François I et Charles-Quint.

L'entrevue du pape et du roi à Marseille, le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis, les projets, les vues que cette alliance supposoit, les liaisons du roi avec la ligue de Smalcalde, la dissolution de la ligue de Suabe, le rétablissement des ducs de Virtemberg, tant d'intrigues en Italie et en Allemagne, malgré la promesse de ne se mêler en aucune manière des affaires de ces deux contrées, tels étoient les griefs de l'empereur [a].

François se plaignoit des efforts continuels de l'empereur pour lui enlever ses alliés, de l'admission des Génois dans la ligue de Bologne, des discours injurieux, souvent calomnieux, par lesquels l'empereur ne cessoit d'attaquer sa réputation [b]. Indépendamment de ces sujets de plainte qui tous avoient précédé ceux qu'il avoit pu donner à l'empereur, il sentoit vivement mille marques de haine que l'empereur lui prodiguoit en toute occasion, et qu'il couronna sur-tout dans une affaire

[a] Belcar., liv. 20, n. 53. [b] Mém. de du Bellay, liv. 4.

fort étrange, survenue entre le roi et le duc de Milan, vers le temps de l'entrevue de Marseille [a].

Jusque-là le roi de France et le duc de Milan n'avoient eu aucune relation particulière. N'ayant point d'affaires à traiter ensemble, ils n'entretenoient point de ministres l'un chez l'autre. François I n'avoit jamais eu d'ambassadeur à la cour de Milan; il regardoit Sforce comme un souverain précaire, comme un ennemi subalterne, sous le nom duquel l'empereur lui enlevoit son patrimoine. Sforce n'étoit rien pour lui. Quand il le chasseroit du Milanez, il croiroit l'avoir reconquis sur l'empereur. Si à présent il l'en laissoit paisible possesseur, c'étoit son traité avec l'empereur qu'il respectoit. Si Louis XI avoit eu des liaisons avec le premier François Sforce, si Charles VIII avoit traité avec Ludovic Sforce pour l'expédition de Naples, c'est que Louis XI et Charles VIII n'avoient point de droit sur le Milanez; si pendant la prison de François I, la régente avoit compris Sforce dans une ligue de toutes les puissances italiques contre l'empereur; si François I lui-même, après avoir été mis en liberté, avoit souffert qu'il entrât dans la ligue de Cognac; et la régente et François I n'avoient fait que céder à la rigueur des conjonctures. D'ailleurs, par ces traités, Sforce étoit confondu dans la foule des souverains d'Italie; on ne traitoit point avec lui, on lui assignoit seulement la place qui convenoit à l'arrangement général; enfin Sforce n'étoit point par lui-même une puissance, du moins à l'égard de la France; il n'existoit par rapport à elle que comme protégé par

[a] En 1533.

l'empereur, ou comme réuni aux autres puissances de l'Italie.

Un gentilhomme milanais, nommé Merveille, qui étoit venu en France sous Louis XII, y avoit fait une fortune considérable par les bienfaits de ce roi et de François I [a]. La vanité assez naturelle d'étaler cette fortune aux yeux de ses parents et de ses concitoyens, lui fit faire un voyage à Milan. L'éclat avec lequel il y parut, la dépense qu'il y fit, lui donnèrent des liaisons avec les principaux officiers de la maison du duc, et le firent connoître du duc lui-même : il lui plut. Le duc avoit alors pour chancelier François Taverne, qui avoit succédé au célèbre Moron ; Taverne étoit neveu de Merveille : ce dernier revint en France. Quelque temps après son retour, Taverne allant en ambassade dans quelque cour étrangère, se détourna, passa par la France, et vit le roi à Fontainebleau. Il lui fit entendre que le duc de Milan seroit flatté d'avoir à sa cour un ambassadeur français ; que cette ambassade pourroit n'être pas infructueuse au roi, qu'elle donneroit les moyens de traiter d'affaires également avantageuses et à la France et au duc de Milan ; mais il ajouta qu'il falloit dérober avec soin à l'empereur la connoissance de ces liaisons ; qu'il ne falloit point que celui qui seroit envoyé prît publiquement le caractère d'ambassadeur, content d'être connu du duc sous ce titre ; que pour dissiper les soupçons qui pourroient naître dans l'esprit de l'empereur, le roi, par des lettres expresses, recommanderoit au duc cet ambassadeur comme un homme

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

que des affaires particulières avoit conduit à Milan. Taverne ajouta qu'il falloit nommer à cette ambassade un homme connu du duc, et qui lui fût agréable : il indiqua Merveille, son oncle. Le roi approuva ces arrangements, nomma Merveille, lui donna des lettres de créance qui ne devoient être montrées qu'au duc, des lettres de recommandation qui devoient être montrées à l'empereur en tout événement, et assigna des appointements à ce ministre déguisé.

Merveille fut bien reçu du duc, il vivoit à sa cour, il l'accompagnoit par-tout, il étoit de tous ses amusements et de toutes ses fêtes : peut-être mit-il un peu de faste dans ses démarches, peut-être la même vanité qui lui faisoit étaler ses richesses dans sa patrie le rendit-elle indiscret sur son caractère d'ambassadeur. Quoi qu'il en soit, l'empereur ou sut ou soupçonna que cet homme avoit un titre pour résider auprès du duc [a]. Ce ministre français à la cour de Milan, cette intelligence entre le roi de France et le duc, ce mystère répandu sur un commerce déja si suspect par lui-même, ne pouvoient que couvrir une trahison. L'empereur reprit son ancienne colère contre son infidèle vassal, il fit des reproches et des menaces, Sforce lui envoya les fausses lettres de recommandation ; ce stratagème n'étoit pas assez fin pour tromper l'empereur, d'ailleurs la même indiscrétion qui lui avoit appris que Merveille étoit ministre de François I, pouvoit lui avoir dévoilé l'artifice des lettres de recommandation ; il comprit que Sforce joignoit la fourberie au mystère, il parut dou-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

blement irrité; Sforce trembla, et, pour prévenir les effets du ressentiment de l'empereur, il lui promit que bientôt il recevroit des preuves éclatantes de sa fidélité.

Merveille passoit un jour dans les rues de Milan à la suite du duc [a]. Un seigneur de la maison de Castiglionè, gentilhomme de la chambre du duc, les voyant passer, s'adresse à un des domestiques de Merveille, et lui demande d'un ton fier à qui il est; le domestique répond respectueusement qu'il a l'honneur de servir le seigneur Merveille de France. Castiglionè fit une réponse qui annonçoit fort peu d'estime pour le *seigneur Merveille*. Un autre domestique de Merveille, moins respectueux que le premier, attend que le duc et Merveille soient remontés au château; il descend précipitamment, court après Castiglionè, l'atteint et lui demande raison des discours injurieux qu'il a tenus sur son maître. Castiglionè les nie, le domestique soutient qu'il les a entendus, reçoit un démenti, le rend et met l'épée à la main. Soit prudence, soit honte de se commettre avec un domestique, Castiglionè se retire et laisse à ses domestiques le soin de le venger. Deux d'entre eux fondent sur celui de Merveille, on les sépare. Merveille, instruit de tout par son domestique, prie un de ses amis, parent de Castiglionè, de lui demander ce qu'il devoit penser de ce rapport. Castiglionè proteste qu'il n'a point tenu les discours qu'on lui impute L'ambassadeur, content de ce désaveu, envoie faire des excuses à Castiglionè sur l'étourderie et l'insolence de son domestique. Le bruit de ces débats parvient jusqu'au

[a] Belcar., l. 20, n. 50.

duc, qui défend aux deux gentilshommes toute voie de fait. Merveille répond qu'il obéira d'autant plus volontiers qu'il n'a point d'ennemi, et qu'il n'a ni fait ni reçu d'insulte [a]. Cependant on voyoit Castiglionè passer et repasser devant l'hôtel de l'ambassadeur, accompagné de dix ou douze hommes armés; un soir ayant rencontré cinq ou six domestiques de l'ambassadeur, il les attaqua et les mit en fuite. Merveille en porta ses plaintes au magistrat, qui promit justice et ne la rendit point. Castiglionè attaqua de nouveau les gens de Merveille, qui étant sur leurs gardes et déterminés à tout, repoussèrent vivement l'insulte; le combat fut sanglant. Castiglionè fut la victime de ses violences, il resta mort sur la place, les siens épouvantés prirent la fuite.

Le lendemain matin (vendredi 4 juillet 1533), le même magistrat qui n'avoit pas voulu prévenir ce malheur, se transporte chez l'ambassadeur, le mène en prison, fait mettre ses gens au cachot, leur fait donner la question, n'épargne pas même un domestique de plus de quatre-vingts ans, que l'âge avoit rendu sourd, il ne néglige rien pour leur arracher par la violence des tourments une déposition contre leur maître. Merveille est gardé à vue, aucun de ses amis n'a la liberté de le voir. Quelques uns d'entre eux présentent au magistrat un mémoire pour sa justification, le magistrat ne le lit point, et le déchire en leur présence; il va faire son rapport au duc, et prendre ses ordres; le dimanche il se transporte pendant la nuit à la prison, fait trancher la tête à l'ambassadeur, fait exposer son corps dans la place de Milan.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

Un neveu de ce malheureux ministre, autre que Taverne, prend la poste, vient se jeter aux pieds du roi, et lui demander justice et vengeance [a]. Toutes les circonstances de cette affaire étoient si atroces, que pour peu que les historiens étrangers aidassent à la révoquer en doute, on ne pourroit croire que les choses se fussent passées ainsi [b].

1534.

Il faut avouer que tout est inexpliquable dans le procédé du duc de Milan. Pourquoi d'abord vouloit-il un ambassadeur français? Étoit-ce afin d'obtenir un honneur nouveau pour lui? En ce cas il falloit que l'ambassade fût publique, et il la demandoit secrète. Étoit-ce pour traiter avec la France de quelques affaires secrètes? En ce cas un agent subalterne suffisoit sans ce caractère auguste d'ambassadeur. Encore eût-il fallu respecter la personne de cet agent subalterne. Mais d'ailleurs, quelles affaires pouvoit-il y avoir à traiter entre un héritier des Viscontis, et un usurpateur du Milanez? Quels moyens le duc de Milan, toujours observé par l'empereur, toujours placé sous les yeux d'Antoine de Léve, nouvellement engagé dans une ligue de l'Italie entière contre la France, quels moyens pouvoit-il avoir dans ces conjonctures, d'intervertir l'ordre établi par le traité de Cambray et par la ligue de Bologne? et quels motifs pouvoit-il avoir de

[a] Arnold., Ferron., rer. gallicar., l. 8. Francisc. Vales. Mém. de du Bellay, liv. 4.

[b] Lettre de François I, du 16 juillet 1533, à son ambassadeur en Angleterre.

l'entreprendre dans un temps où l'empereur le combloit de bienfaits, lui assuroit la possession de son duché, venoit de le proposer pour mari à Catherine de Médicis, et alloit, au défaut de cette princesse, lui donner sa propre nièce? Quels avantages plus grands pouvoit-il espérer d'un prince dont il étoit essentiellement l'ennemi, dont il possédoit le patrimoine? Sforce n'avoit donc, en apparence, ni raisons de vanité, ni raisons d'intérêt politique pour desirer d'avoir un ambassadeur français à Milan. Mais comment concevoir ensuite qu'après avoir desiré, mendié même cet ambassadeur, la seule crainte d'avoir déplu à l'empereur lui inspire tout-à-coup le projet de faire insulter cet ambassadeur par des gens apostés, afin d'avoir un prétexte de lui faire trancher la tête? Quelle marche du crime? La foiblesse est quelquefois bien cruelle, ici elle est bien bizarre. En quoi ce crime hardi prouvoit-il à l'empereur l'innocence de Sforce à son égard? Seroit-ce parcequ'il n'étoit pas vraisemblable qu'un homme si légèrement immolé fût revêtu d'un caractère public? Voilà peut-être ce qu'on peut imaginer de plus plausible pour expliquer l'étonnante conduite de Sforce. Car enfin, que le voyage de Taverne en France, que la demande qu'il fit à François I d'un ambassadeur, que ces vues qu'il proposa, ces mesures qu'il fit prendre, ces précautions qu'il indiqua, ne fissent que couvrir un piége tendu de concert par l'empereur et le duc de Milan à François I, pour lui préparer l'affront le plus cruel, en vérité il n'y a pas moyen de se prêter à cette idée, ce seroit un trop long enchaînement de crimes et de noirceurs.

Les sujets d'étonnement ne tarissent point dans cette

affaire. Ce même Taverne, chancelier du Milanez, neveu de Merveille, et qui l'avoit demandé nommément pour ambassadeur auprès du duc, vint à la cour de France justifier son maître, et soutenir que Merveille n'avoit point ce caractère d'ambassadeur [a]. Accablé à l'instant par les preuves de son mensonge, troublé par des questions auxquelles il n'avoit rien à répondre, et par des reproches dont il sentoit la justice, pressé sur l'irrégularité de ce supplice qu'on avoit fait subir à Merveille dans la prison, et pendant la nuit, il répondit en bégayant : Que le duc en avoit usé ainsi par respect pour le roi, et par égard pour le caractère d'ambassadeur dont Merveille étoit revêtu. « Fourbe mal adroit, « lui dit François I, digne ministre d'un maître assas- « sin, te voilà convaincu par ta propre bouche. Si le « caractère d'ambassadeur avoit été aussi avili dans la « personne de Merveille qu'il l'est dans la tienne, j'ap- « prouverois presque sa destinée » ; et il chassa de sa cour ce ministre de fraude et d'impudence.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. Essais de Montaigne, liv. 1, chap. 9, tit. *des Menteurs*.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE

DE

FRANÇOIS IER.

LIVRE QUATRIÈME.

Qui contient toute la guerre de 1535 jusqu'à la trêve de Nice.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de Sforce. Face nouvelle des affaires en Italie. Négociations entre l'empereur et le roi.

1534.

Pâques, le 5 avril.

Le roi sentoit avec horreur cette indigne violation des droits les plus saints; il appela sur le perfide Sforce la vengeance de Dieu et des hommes, il prépara la sienne, il écrivit à tous les princes de l'Europe, et sur-tout à l'empereur [a]. Ces princes parurent diversement affec-

[a] Belcar., liv. 20, n. 50.

tés de cette affaire, selon leurs dispositions et leurs intérêts : ceux qui en témoignèrent le plus d'indignation, n'en témoignèrent que par lettres.

Pour l'empereur, il ne manqua pas de répondre que le duc avoit justement condamné un particulier, son sujet, qui remplissoit sa cour de cabales et de troubles. Sur cette réponse, Velly, ambassadeur de France, montre à l'empereur une lettre que le duc de Milan avoit écrite au roi, et par laquelle il reconnoissoit dans Merveille le caractère d'ambassadeur. L'empereur réplique froidement que cette affaire ne le regardoit pas. Au reste, il n'en fut que plus content de Sforce. Il envoie chercher en Flandre la princesse de Danemarck sa niéce, il la marie au duc de Milan comme pour lui payer le prix de son crime [a].

D'après cette démarche, il fut aisé de juger que la guerre alloit se rallumer entre l'empereur et le roi de France, et que le duc de Milan ne faisoit, pour ainsi dire, que prêter son nom à l'empereur, comme on avoit soupçonné le roi de Navarre, le duc de Gueldres et Robert de La Marck, d'avoir prêté le leur à François I pour les commencements de la guerre de 1521; il semble que ces grands souverains, quand ils vouloient commencer la guerre, aimoient à faire faire les premières insultes par de petits princes, qui se chargeoient du rôle d'agresseurs, et ne leur laissoient, en les appelant à leur secours, que le personnage plus noble de protecteurs et de défenseurs; mais du moins si en 1521 François I avoit engagé le roi de Navarre, le duc de

[a] Sleidan., commentar., liv. 9.

Gueldres à réclamer leurs États, et Robert de La Marck à soutenir les droits de sa principauté de Bouillon, il ne leur avoit point fait commettre de crimes : il n'avoit à défendre en eux que des princes dépouillés et opprimés, non des assassins et des parjures. C'est peut-être là un des traits qui distinguent le plus sensiblement le caractère de ces deux princes. Le régne de François I offre en tout trois grandes guerres entre lui et son rival. François I a été soupçonné d'agression dans la première, Charles-Quint en a été convaincu dans les deux autres (1). La première n'a commencé que par des voies honnêtes, les deux autres ont commencé par des voies infames.

François I, bien sûr d'avoir la justice de son côté dans cette seconde guerre, voulut encore avoir la prudence; il ne précipita rien, il fit tous ses préparatifs avec cette lente promptitude qui assure les succès, il n'oublia point que ce n'étoit pas au seul duc de Milan, mais à toute la puissance de l'empereur qu'il alloit avoir affaire.

L'empereur, qui lui faisoit souvent l'honneur de compter sur sa probité (2), s'engagea vers ce temps-là dans l'expédition de Tunis (3). François respecta cette loua-

(1) Celle-ci et celle de 1542.

(2) Quelquefois même il comptoit sur plus que de la probité.

(3) C'étoit au fameux Chairedin, dit Barberousse, que Charles-Quint alloit faire la guerre à Tunis. Ce corsaire, que la piraterie avoit fait roi, étoit né dans l'île de Metelin, d'un père chrétien, renégat et pauvre. Chairedin et Horuc, son frère, exercèrent la piraterie dès l'enfance. D'abord ils n'avoient qu'un brigantin à eux deux; enrichis par leurs brigandages, ils eurent bientôt une flotte, ils passèrent en Afrique. Deux frères s'y disputoient le trône d'Alger; Ho-

ble et glorieuse entreprise; il n'en tira aucun avantage pour attaquer l'empereur, ni même son coupable protégé. Cette modération, d'un côté l'honoroit, de l'autre lui donnoit plus de temps pour rassembler ses forces, et combiner ses projets. Il employa un an entier à lever des troupes en France, en Allemagne, à les exercer; il voulut tout voir par ses yeux, tout conduire lui-même, il parcourut les diverses provinces de son royaume, où il avoit établi des légions, il en fit la revue.

Il fut arrêté un instant dans cette tournée par un obstacle ridicule, reste de la fière indépendance des anciens seigneurs français. Un petit tyran de Champagne, nommé Busanci, de la maison d'Aspremont, osa refuser aux officiers du roi l'entrée de son château de Lumes sur la Meuse, entre Mézières et Donchéry [a]. On ne conçoit pas ce qu'il pouvoit espérer de cette folle insolence; il la poussa jusqu'à obliger de faire venir du canon pour le réduire: il fut pris, et il auroit eu la tête

ruc et Chairedin prirent parti dans cette querelle pour les dépouiller tous deux. Maîtres d'Alger, ils s'étendent et dépouillent encore le roi de Trémisen; mais Horue est battu et tué. Barberousse lui succède, il jouit seul des conquêtes communes, il les augmente. Deux frères, Araxide et Muley Assan, se disputoient aussi le trône de Tunis; Muley Assan s'y étoit établi. Barberousse se sert du nom d'Araxide pour l'en chasser, et s'y placer lui-même. Il règne à Tunis, à Alger, à Trémisen, sur toute la côte septentrionale de l'Afrique, sur toutes les mers du Levant. Soliman II lui donne le commandement de ses armées navales. Barberousse, pour servir Soliman et pour s'enrichir, infeste toutes les côtes des royaumes de Naples et de Sicile. Ce motif suffisoit bien à Charles V pour s'armer contre lui; Muley Assan, qui vint implorer sa protection, lui fournit de plus un prétexte noble.

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4.

tranchée, s'il n'avoit trouvé dans Robert de La Marck, son voisin, un intercesseur qui obtint sa grace.

Le temps étoit venu d'aller punir Sforce, cet autre ennemi plus coupable, mais moins facile à réduire [a]. Un autre ennemi encore, suscité par l'empereur à François I, vint couvrir Sforce d'une puissante barrière; c'étoit Charles, duc de Savoie, oncle de François I, autrefois son ami, son allié, son introducteur dans l'Italie, en 1515, devenu depuis son ennemi secret, et peut-être le plus dangereux de tous [b]. C'étoit lui qui, par le secours d'argent qu'il avoit fourni au connétable de Bourbon, lui avoit procuré l'armée d'Allemands avec laquelle ce héros rebelle avoit fait son roi prisonnier à Pavie, et avoit exécuté de si grandes choses. Il avoit félicité l'empereur sur cette victoire de Pavie, il avoit tenté plusieurs fois de détacher les Suisses de l'alliance de la France, il avoit acheté le comté d'Ast, patrimoine de François I. Universellement dévoué à l'empereur, il avoit envoyé le prince de Piémont, son fils, en Espagne, pour y être élevé; il donnoit tous les jours de nouvelles matières au ressentiment du roi.

La France, de son côté, avoit fourni aux habitants de Genève des secours contre le duc de Savoie; elle avoit obligé celui-ci à lever le siége de Genève. Cet affront récent (1) irritoit le duc contre le roi, et redoubloit son attachement pour l'empereur.

[a] Belcar., liv. 20, n. 57. [b] Mém. de du Bellay, liv. 5. Guichenon, hist. de Savoie.

(1) Genève se prétendoit ville libre et impériale; les ducs de Savoie qui avoient acquis les droits des évêques de Genève et des comtes du Génevois, prétendoient l'asservir.

Tels étoient les motifs de rupture entre la France et la Savoie.

Les prétextes ne manquoient pas davantage. La France avoit sur divers États du duc de Savoie des prétentions dont les fondements seront exposés dans une dissertation à la fin de ce volume; elle en avoit sur le comté de Nice, sur diverses places du marquisat de Saluces; elle demandoit l'hommage de la baronnie de Faucigny; elle demandoit sur-tout qu'on rendît compte au roi de la succession de Philippe, duc de Savoie, père commun et de Charles et de Louise de Savoie, mère de François I.

1535.

Pâques, le 28 mars.

Le roi envoie le président Poyet demander au duc de Savoie le passage sur ses terres pour porter la guerre dans le Milanez [a]. Sur le refus du duc, Poyet le somme de satisfaire le roi sur tous les objets dont on vient de parler. Le duc envoie demander du secours à l'empereur [b]. Il propose d'échanger diverses provinces qui confinoient à ce royaume, telles que le Génevois qui aussi-bien lui échappoit, le comté de Nice qui donne l'entrée en Provence, et quelques autres, contre des terres que l'empereur lui auroit données dans d'autres pays. Par-là le royaume de France eût été ouvert aux armes de l'empereur par des côtés qui, n'ayant eu jusqu'alors pour voisin qu'un prince peu redoutable, n'avoient pas été mis en état de défense. Le roi sut cette proposition; elle irrita son ressentiment en y joignant

[a] Mém. de du Bellay, liv. 4. [b] Sleidan., commentar., liv. 10.

l'inquiétude. Il s'avança jusqu'à Lyon, d'où il envoya déclarer la guerre au duc de Savoie. Ainsi le théâtre de la guerre se trouva changé comme le système politique; elle s'étoit faite jusqu'alors dans l'intérieur de l'Italie, elle s'arrêta sur la frontière; on ne pouvoit plus pénétrer dans le Milanez que par la conquête des États du duc de Savoie. L'amiral de Brion (Chabot) auquel le roi donna le commandement de son armée, soumit la Bresse, le Bugey, pénétra dans la Savoie, y prit Chambery, Montmélian, et n'éprouva quelque résistance que dans les montagnes de la Tarantaise [a]. Déja il étoit parvenu jusqu'au mont Cénis [b], et le duc de Milan voyoit approcher l'orage. Ce duc mourut sur ces entrefaites sans enfants. Cette mort inopinée changea encore tous les points de vue politiques [c].

La vengeance de François I n'avoit plus d'objet, et ses droits au Milanez paroissoient désormais sans concurrence. Cette maison rivale, que le sort sembloit avoir tirée exprès de la poussière pour exclure du Milanez la maison d'Orléans (1), étoit éteinte. François I prétendoit n'avoir renoncé au Milanez qu'en faveur de Sforce et de sa postérité. Que restoit-il, sinon que la maison d'Orléans rentrât dans tous ses droits, en les confirmant, non par le droit violent de conquête, mais par l'investiture qu'elle prendroit de l'empereur.

[a] Guichenon, hist. de la maison de Savoie. Belcard., liv. 21, n. 19. Sleidan., commentar., l. 9.

[b] Vers la fin d'octobre 1535. [c] Mém. de du Bellay, liv. 4.

(1) On se rappelle que François I étoit de la branche d'Angoulême, branche cadette de la maison d'Orléans. Au reste, il n'y avoit d'éteinte dans la maison de Sforce que la branche ducale.

Mais les convenances générales de l'Europe, et les convenances particulières de l'Italie, qui avoient toujours fait préférer l'heureuse usurpation des Sforce aux droits légitimes des princes de la maison d'Orléans, subsistoient toujours. L'Italie, à travers toutes les tempêtes qui l'avoient agitée, avoit toujours tendu assez constamment à rejeter de son sein les grandes puissances qui pouvoient détruire sa liberté. Si quelquefois, entraînée par la force, elle avoit semblé s'écarter de son objet, elle y étoit bientôt revenue par un penchant naturel. On l'avoit vue dans le temps des plus grands succès de Charles-Quint, et pendant la prison de François I, offrir le royaume de Naples au marquis de Pescaire, pour empêcher la réunion de ce royaume avec le Milanez dans une même main. Après cette réunion, ce qu'elle craignoit le plus, étoit que ces deux États fussent partagés entre deux grandes puissances étrangères, telles que la France et l'Espagne; voilà pourquoi dans le temps même où elle parut s'intéresser le plus vivement en faveur de François I contre l'empereur, elle exigea toujours que le Milanez fût donné à François Sforce, dont la puissance n'étoit pas capable d'alarmer la liberté publique; mais, par la mort de Sforce, elle sembloit n'avoir plus à combattre que pour le choix des tyrans, puisqu'elle regardoit comme tels les étrangers puissants. Pouvoit-elle espérer que Charles-Quint, au lieu de garder pour lui le Milanez, ou de terminer ses longues querelles avec François I, en lui en accordant l'investiture, daignât en investir quelque duc particulier? Il y avoit déja presque régné sous le nom de Sforce, comme il régnoit presque en Toscane sous

le nom d'Alexandre de Médicis, mari de sa bâtarde, et à Gênes qui étoit sous sa protection; mais au moins, pendant la vie de Sforce il restoit encore une image de liberté dans ces États. Charles-Quint ne pouvoit partir directement ni de Gênes, ni de Milan, ni de Florence, pour subjuguer le reste de l'Italie. Si au contraire il prenoit le Milanez pour lui, le joug se faisoit sentir a Gênes, s'aggravoit en Toscane, et alloit bientôt s'étendre aux autres États, sur-tout à l'État de l'église, qui devoit être écrasé par les efforts que les rameaux épars de ce grand arbre alloient faire pour se réunir des deux extrémités de l'Italie. Le véritable intérêt du saint-siége étoit donc d'empêcher que l'empereur ne prît le Milanez pour lui, et de s'unir avec François I pour traverser cette réunion, dût le Milanez rester à François I, qui, après tout, étoit bien moins redoutable à la liberté de l'Italie entière que Charles-Quint. Mais plus il étoit nécessaire d'abaisser en Italie la puissance de l'empereur, plus il étoit dangereux de l'entreprendre, et difficile de l'exécuter. Aussi ne paroît-il pas que Paul III ait suivi cette hasardeuse politique. L'exemple de Clément VII prisonnier effrayoit Rome, l'empereur étoit presque à ses portes; Naples l'avoit reçu en triomphe au retour de son expédition de Tunis, où il avoit vaincu Barberousse, la terreur de la Méditerranée, et rétabli sur le trône Muley-Assan que Barberousse avoit détrôné [a]. Non moins habile politique que généreux protecteur des rois, il avoit gardé pour lui la Goulette, y avoit construit un fort qui, dominant la baie de Tu-

[a] Belcar., liv. 21, n. 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12, etc. Sleidan., commentar., liv. 9.

nis, donnoit une entrée facile dans ce pays; il avoit aussi détruit l'ancienne Hippone qui lui faisoit ombrage. Cette gloire nouvelle dont il venoit de se couvrir, le rendoit encore plus redoutable, car la réputation augmente en effet la puissance. Encouragé par le succès, et en sentant tout l'avantage des conjonctures, il résolut, dès le moment de la mort de Sforce, de garder pour lui le Milanez[a], qu'il avoit déja voulu envahir du vivant même de Sforce (1).

Mais il falloit cacher ce projet pour en assurer l'exécution; il falloit embrasser son rival pour l'étouffer. Tout l'hiver de 1535 à 1536 se passa donc en négociations entre Charles-Quint et François I. Velly, ambassadeur de France, plus digne par sa franchise d'être ministre de François I, que par sa finesse de l'être auprès de Charles Quint, fut chargé de solliciter au nom de son maître l'investiture du Milanez.

La mort de Claude de France, fille de Louis XII, et femme de François I, avoit introduit à cet égard un léger changement. Comme on vouloit combiner le droit héréditaire de la maison d'Orléans avec le droit qui pouvoit résulter de l'investiture, et regarder le premier comme le droit fondamental dont l'autre n'étoit que l'accessoire, François I ne pouvoit plus demander l'investiture pour lui. Le Milanez étoit le patrimoine de ses enfants. C'étoit donc pour le duc d'Orléans, son second fils, qu'il le demandoit; par-là il entroit dans les vues de l'Italie entière qui desiroit à Milan un duc particulier. C'étoit

[a] Mém. de Guillaume du Bellay-Langey, liv. 5.

(1) C'étoit pour le dépouiller qu'il lui avoit intenté autrefois cette grande accusation de félonie.

par cette même raison qu'il ne demandoit rien pour le dauphin que sa qualité d'héritier de la couronne de France excluoit du trône de Milan.

Le duc d'Orléans, mari de Catherine de Médicis, avoit, comme on l'a dit, du chef de sa femme, des prétentions sur la Toscane et sur le duché d'Urbin. François I, dont on ne peut trop louer la modération dans toute cette affaire, offroit de faire renoncer le duc d'Orléans à ces prétentions ; il offroit aussi de confirmer ses renonciations au royaume de Naples.

Tout ce que la politique peut décemment se permettre de mauvaise foi, d'artifice et de détours, fut épuisé par l'empereur dans cette négociation. Il fut toujours sur le point de conclure, et ne conclut jamais. Velly, constamment trompé, entretenoit le roi de fausses espérances qu'il puisoit sans cesse dans les discours ou de l'empereur, ou de ses ministres, de Cannes et Granvelle. Tantôt ceux-ci renvoyoient Velly à l'empereur, tantôt l'empereur le leur renvoyoit, et tour-à-tour ou l'empereur, ou les ministres formoient ou résolvoient quelque difficulté nouvelle. Tantôt l'empereur rejetoit le duc d'Orléans comme trop proche de la couronne, et préféroit le duc d'Angoulême, troisième fils de François I. (Quand on lui représentoit que le roi ne consentiroit jamais à cette préférence du plus jeune, qui feroit naître une jalousie funeste entre les deux frères, et qui empêcheroit le duc d'Orléans de renoncer à ses prétentions sur la Toscane et le duché d'Urbin, l'empereur, après un long délai, revenoit au duc d'Orléans, puis il retournoit au duc d'Angoulême [a].)

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

Tantôt il mettoit un prix à la grace qu'il prétendoit accorder, et un prix digne en apparence d'être proposé par un prince religieux; il vouloit que François I s'engageât à convertir les hérétiques, à ramener le roi d'Angleterre au sein de l'église, à combattre les infidèles; et jamais il n'étoit content des assurances qu'on lui donnoit à cet égard. Aujourd'hui il exigeoit que le roi renonçât à l'usufruit du Milanez, qu'il avoit d'abord demandé, sur-tout à ses prétentions sur Gênes; demain il exigeoit que la France reconnût tenir uniquement son droit de l'investiture, qu'elle comptât pour rien le droit héréditaire : pure dispute de mots, puisqu'elle vouloit bien regarder l'investiture comme nécessaire; mais l'empereur, par ses intrigues, rendoit bientôt cette dispute plus réelle; car il engageoit sous main le roi de Portugal à demander le Milanez pour son frère, et assurément le frère du roi de Portugal n'auroit eu d'autre droit que celui qu'il auroit tenu de l'investiture; il est vrai que c'étoit faire une insulte gratuite au roi de Portugal et à son frère, puisque l'empereur avoit résolu de garder le Milanez; mais l'empereur craignoit peu l'inconvénient de les commettre, pourvu qu'ils servissent de prétexte à quelque délai. Quelquefois la négociation ne tenoit plus qu'à un fil, mais ce fil ourdi par la main habile de l'empereur, ne rompoit jamais. D'autres fois on touchoit à un dénouement heureux, l'empereur arrêtoit tout par quelque nouvelle plainte, par quelque nouvelle condition; il vouloit que le roi se chargeât de remarier sa nièce, la veuve du duc de Milan; et, parceque le roi d'Écosse alloit épouser la fille

du duc de Vendôme (1), c'étoit précisément au roi d'Écosse qu'il falloit que François fît épouser la duchesse de Milan. On lui proposoit encore de se charger d'autres établissements de princes et de princesses, auxquels l'empereur s'avisoit tout exprès de s'intéresser. Combien de petits sacrifices ne fallut-il pas faire à cette faveur qu'on ne devoit pas obtenir, à cette paix qui devoit échapper à mesure qu'on tendroit les bras pour la saisir! Que de ménagements et pour l'empereur et pour le duc de Savoie! Le roi faisoit lever six mille Lansquenets en Allemagne; l'empereur s'en plaignit, il fallut révoquer l'ordre [a]. Beauvais avoit été envoyé à Venise pour proposer un traité d'alliance, il fallut le rappeler. L'évêque de Winchester, ambassadeur d'Angleterre en France, étoit près d'y conclure un traité entre les deux puissances, il fallut le suspendre. On avoit envoyé Langey en Allemagne pour entretenir l'union entre les princes, et tenter de réunir les protestants à l'église [b] (la ligue de Smalcalde, satisfaite par la révolution du Virtemberg, étoit alors tranquille), il fallut rendre le compte le plus exact de toutes ces négociations à l'empereur; il eût bien voulu les rompre, mais il fut obligé de les souffrir, parcequ'elles étoient agréables au pape, informé de leur objet par le cardinal du Bellay qui étoit alors à Rome, et par l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France auprès du saint-siége.

(1) Il ne l'épousa point, il épousa d'abord Madeleine de France, fille de François I, et ensuite Marie de Lorraine, veuve de Louis, duc de Longueville.

[a] Mém. de Langey, liv. 5. [b] Sleidan., commentar., liv. 9.

Encore fallut-il, au bout de quelque temps, rappeler Langey.

Cependant l'empereur faisoit sourdement les préparatifs les plus formidables. André Doria rassembloit ses galères à Gênes; Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Naples, rassembloit la cavalerie légère; on transportoit d'Allemagne en Italie une puissante artillerie; on faisoit aussi des levées dans les Pays-Bas [a].

Un ministre qui se nommoit Duprat, comme le chancelier de France (1), envoyé par l'empereur en Allemagne, sous prétexte d'examiner les démarches de Langey, qui n'étoit pas encore rappelé, y faisoit, ainsi que le comte de Nassau, des levées considérables, y décrioit, y calomnioit le roi, et tâchoit de faire entrer les princes de l'Empire dans une ligue contre lui. En Italie, l'empereur profitoit du départ de Beauvais, qu'il avoit fait rappeler de Venise, pour engager les Vénitiens dans une ligue défensive en faveur de celui auquel il donneroit son investiture, c'est-à-dire en sa faveur, s'il se la donnoit à lui-même; en tout cas il leur persuadoit qu'il ne le gardoit que comme un dépôt, jusqu'à ce qu'il eût trouvé un sujet agréable à l'Italie entière. Il profitoit aussi de la haine que le pape avoit conçue contre la maison de Médicis (quoiqu'il dût en partie la tiare aux recommandations de Clément VII mourant), pour l'engager à s'opposer avec les autres princes et États d'Italie, à l'investiture du duc d'Orléans.

Quand Velly se plaignoit de ces négociations, dont

[a] Belcar., liv. 20, n. 18.
(1) Qui venoit de mourir.

il ne savoit point parfaitement l'objet, on lui répondoit qu'elles n'avoient aucun rapport à l'affaire du Milanez [a]; quand il se plaignoit des armements, on lui répondoit que l'armement de mer étoit destiné à une expédition d'Alger dont on parloit depuis long-temps, qui ne devoit pas être moins célèbre que celle de Tunis, et à laquelle l'empereur avoit même demandé que le duc d'Orléans l'accompagnât; mais le roi avoit répondu qu'il n'avoit plus de fils à donner en otage à l'empereur. A l'égard de l'armement de terre: « Ne voyez-« vous pas, disoit l'empereur à François I, que c'est un « stratagème par lequel j'en impose aux puissances « d'Italie, qui ne veulent point absolument voir la mai-« son de France sur le trône de Milan, et qui ne cesse-« roient de former des brigues contre notre projet, si « je ne leur présentois ces apparences d'une guerre « prête à renaître entre nous? Gardez-vous bien, ajou-« toit l'empereur, de leur rien apprendre de notre se-« cret; faites-en sur-tout mystère au pape: vous con-« noissez sa haine pour la maison de Médicis. Que votre « ambassadeur à Rome n'en sache rien, je me garderai « bien de mon côté d'en rien dire au comte de Cifuentes, « mon ambassadeur à Rome; sur-tout que le cardinal « du Bellay l'ignore. » Ce cardinal lui étoit particulièrement redoutable par la pureté de ses intentions et par l'étendue de ses lumières.

Pendant que l'empereur exigeoit ainsi le secret, il ne manquoit pas de révéler tout au pape, et de l'instruire jour par jour de l'état de la négociation; il le

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

rassuroit sur l'armement, en lui déclarant qu'il ne faisoit qu'amuser François, et qu'il garderoit le Milanez. Le pape vouloit bien regarder cela comme une bonne nouvelle, soit que, réellement trompé sur ses intérêts, il aimât mieux voir le Milanez dans les mains de l'empereur que dans celles du roi de France, soit qu'il crût plus sage de subir doucement le joug du plus fort, que de s'exposer, comme ses prédécesseurs, aux dangereuses agitations du pouvoir balancé, soit que sa haine pour la maison de Médicis l'emportât sur toute autre considération, soit enfin que, piqué du mystère que François I lui faisoit, il eût pris aux projets de l'empereur cette sorte d'intérêt qu'une confidence même fausse est quelquefois capable d'inspirer.

L'empereur en même temps mandoit au duc de Savoie qu'il alloit incessamment lui rendre tout ce qu'on lui avoit pris.

Velly cependant négocioit, écrivoit, espéroit et faisoit espérer. Le roi s'ennuya enfin de ce badinage politique[a]; il avoit bien voulu sacrifier au desir de la paix les occasions de surprise qui peuvent s'offrir pendant l'hiver même, à une armée victorieuse, voisine de l'ennemi; mais il ne vouloit pas qu'une négociation captieuse le tînt enchaîné pendant la saison d'agir. Puisqu'il falloit être trompé, il consentoit de l'être, mais jusqu'à un terme préfixe, et il chargea expressément Velly de tirer une réponse décisive de l'empereur avant la fin de janvier 1536.

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

CHAPITRE II.

Campagne de l'amiral de Brion dans les États du duc de Savoie.

1536.

Pâques le 16 Avril.

Les mois de janvier et de février se passèrent sans qu'on eût reçu cette réponse décisive. Au mois de mars l'amiral de Brion eut ordre de se mettre en campagne [a]. Son armée devoit être composée de huit cent dix lances, de mille hommes de cavalerie légère, et de vingt-trois mille hommes d'infanterie, tant française que suisse et allemande; mais elle se rassembloit lentement et par parties.

C'étoit dans le Piémont qu'il s'agissoit de pénétrer. Deux capitaines qui s'étoient illustrés dans les guerres précédentes, Philippe Torniello et ce fameux marquis de Marignan, accouroient avec quatre mille hommes d'infanterie pour s'emparer du Pas de Suze, comme avoient fait les Suisses en 1515, et pour en disputer le passage aux Français. D'Annebaut, qui fut depuis amiral, et qui commandoit alors la cavalerie légère, Montejan, qui fut depuis maréchal de France, et qui commandoit alors l'infanterie française, c'est-à-dire le corps légionnaire, furent avertis de la marche des ennemis

[a] Belcar., liv. 21, n. 19.

vers Suze. Ce Pas de Suze étoit, comme on l'a déja vu, de la plus grande importance, par la facilité de le défendre avec une poignée de monde contre une armée entière, et par l'impossibilité presque absolue de le forcer. D'Annebaut et Montejan se hâtent de prévenir les ennemis, et gagnent la plaine avant leur arrivée. Les ennemis voyant que ce Pas de Suze étoit franchi, reculent devant Annebaut et Montejan jusqu'au-delà de Turin [a].

Le duc de Savoie, quelques mois auparavant, avoit répondu à la déclaration de guerre du roi, qu'il se trouveroit à l'entrée de ses États pour les défendre; il ne fit pas même le moindre effort pour défendre sa capitale; il avertit tristement les habitants qu'il falloit céder à la force, qu'il se voyoit obligé de les abandonner [b]; il fit embarquer sur le Pô son artillerie, ses meubles les plus précieux, et sortit par une fausse porte du château avec la duchesse sa femme, et le prince de Piémont son fils; il se retira à Verceil, d'où il envoya sa femme et son fils à Milan. En partant, il conseilla encore aux habitants de se rendre, et ils suivirent son conseil dès la première sommation. Chivas se rendit aussi sans résistance.

L'amiral de Brion établit son camp entre Turin et Chivas, en attendant que ses troupes, qui arrivoient à la file, fussent rassemblées. On lui a reproché de la lenteur et de la foiblesse dans cette occasion; l'on prétend qu'il auroit pu accabler les ennemis dans la con-

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

[b] Mém. de Langey, liv. 5. Sleidan., commentar., liv. 10. Guichenon, hist. de la maison de Savoie.

sternation où ils étoient. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il eut rassemblé environ seize mille hommes, il s'avança jusqu'à la Doire, où il trouva les ennemis au nombre de quatre à cinq mille hommes d'infanterie, et de quatre à cinq cents chevaux, prêts à lui disputer le passage. On diroit qu'une destinée aveugle dispose de la réputation des événements et des hommes, ou plutôt la réputation est si peu de chose, que l'Être suprême qui gouverne tout avec un ordre impénétrable, semble quelquefois la dispenser au hasard pour en faire sentir le néant. Le passage du Rhin, en 1672, occupe une place distinguée dans la mémoire des hommes; les noms imposants de Louis XIV, de Condé, de Turenne, qui présidèrent à cette expédition, la conquête presque entière de la Hollande qui en fut la suite, peut-être l'Épître de Boileau qui l'a célébrée, tout a concouru à immortaliser le souvenir de ce passage. Un autre poëte l'a comparé au passage du Granique sous Alexandre, et il a demandé que l'on jugeât de l'une et de l'autre expédition par la comparaison des fleuves; mais si c'étoit par la comparaison des obstacles vaincus qu'il en fallût juger, ce passage du Rhin, que la postérité n'oubliera jamais, seroit peut-être un exploit ordinaire. Personne au contraire ne connoît le passage de la grande Doire en 1536, sous l'amiral de Brion, et ce passage est un chef-d'œuvre militaire. Les Français, à la vérité, étoient en plus grand nombre que les ennemis, mais ils n'avoient presque point de cavalerie; les ennemis en avoient beaucoup, et la cavalerie faisoit alors la principale force des armées [a]. Ce défaut de cavalerie étoit d'ailleurs un

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

grand obstacle à un passage qui devoit se faire en nageant. Les ennemis avoient Médéquin à leur tête, Médéquin, dont le nom avoit acquis le droit d'intimider. Les Français arrivent sur les bords de la Doire, rivière peu large, mais profonde et rapide. Fatigués de leur marche, ils avoient besoin de repos. L'amiral ne prétendoit ni qu'ils traversassent le fleuve ce jour-là, ni qu'ils le traversassent à la nage; il se préparoit à jeter un pont. A l'aspect de l'ennemi, le courage du soldat s'enflamme; impatient, il demande, il crie, non qu'on le mène, mais qu'on lui permette d'aller. L'amiral irrite cette impétuosité en la combattant; mais il la combat, il veut qu'on attende au lendemain, il veut que le pont soit jeté. Les cris des soldats redoublent, il sembloit qu'ils sentissent le moment de la victoire; le général regardant enfin leur importunité comme un de ces avis du ciel qu'il est dangereux de négliger, leur dit: *Allez donc, et que cette ardeur ne se démente point.* A ce mot ils s'élancent tous dans la rivière, Français, Lansquenets, les troupes bien séparées, et, ce qui est surtout admirable, les rangs aussi bien observés, dit Guillaume du Bellay, que s'ils se fussent trouvés dans le plus beau chemin. Un légionnaire français aperçoit du côté des ennemis un bateau qui pouvoit servir au passage de l'amiral, il se sépare de sa troupe, il nage seul vers ce bateau, le détache et l'amène à son général, action plus glorieuse, bien plus utile et infiniment plus périlleuse que celle qui a immortalisé Clélie; car quoique les historiens nous représentent Clélie et ses compagnes passant le Tibre à la nage, à travers une grêle de traits, outre que c'étoit pendant la nuit, il est à pré-

sumer que les Étrusques ménageoient des femmes qui ne leur faisoient d'autre tort que de s'enfuir, au lieu que tous les coups des ennemis se portoient vers ce soldat téméraire, qui en plein jour se détachoit de sa troupe, et marchoit à eux pour leur nuire. Ce fut par une espèce de miracle qu'il revint à l'autre bord sans la moindre blessure, malgré les décharges continuelles d'arquebuserie que les ennemis faisoient sur lui. Le général, pénétré d'admiration et de joie, donne, en présence de toute l'armée, un anneau d'or à ce brave soldat dont l'histoire n'a pas conservé le nom, et a peu célébré l'action : nouvel exemple du hasard des réputations. Les ennemis, étonnés de ce qu'ils avoient vu faire aux Français, se retirèrent avec précipitation, et même avec quelque désordre; le défaut de cavalerie empêcha de les poursuivre assez vivement pour en profiter, et ils gagnèrent Verceil sans grande perte [a].

Alors s'avança pour les défendre un général plus redoutable encore que Médéquin, Antoine de Léve. Le personnage équivoque qu'Antoine de Léve joua dans cette guerre répondoit très bien à l'état équivoque des affaires entre l'empereur et le roi. Comme il n'y avoit point entre eux de rupture formelle, comme le constant Velly suivoit toujours la négociation, quoique François n'en fût plus la dupe, François ménageoit l'empereur, qui faisoit semblant de le ménager. Le roi, en recommandant à l'amiral de pousser ses succès avec vigueur, et de livrer bataille s'il le falloit, lui avoit enjoint expressément de respecter les terres impériales.

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

L'empereur n'avoit pas tout-à-fait les mêmes égards, il faisoit assez directement la guerre aux Français; cette armée, qui avoit fui devant eux des environs de Suze jusqu'à Verceil, étoit à lui. Il est vrai qu'elle étoit commandée par un aventurier accoutumé à se louer à tout le monde; il est vrai encore que comme tous ceux qui avoient de l'argent, et même quelquefois ceux qui n'en avoient pas, étoient en possession de faire des levées en Italie, cette armée pouvoit passer pour être au duc de Savoie, si on vouloit, et qu'un désaveu n'eût rien coûté à l'empereur, si on eût daigné le demander. Mais comment désavouer Antoine de Léve, le plus ancien et le plus illustre de ses généraux? Voici le prétexte qu'il prit.

On a dit plus haut qu'en 1534 (1) les intrigues et surtout la puissance de Charles-Quint avoient entraîné les princes et les États d'Italie dans une ligue pour la défense du Milanez, s'il étoit attaqué par les Français. Chaque puissance devoit fournir un contingent proportionné à ses forces; Antoine de Léve avoit été nommé général de la ligue, et résidoit en cette qualité dans le Milanez, où il bornoit et gênoit l'autorité de Sforce. Depuis la mort de Sforce, il étoit resté dans le Milanez, supposant que la ligue subsistoit et avoit toujours le même objet. Si l'armée qu'il commandoit, et qui étoit forte alors de six cents chevaux et de douze mille hommes d'infanterie, étoit tout entière à l'empereur, c'étoit parceque l'empereur avoit été le plus prompt et le seul fidèle à fournir son contingent [a] : mais Antoine de Léve ne prétendoit point être général de l'empereur : il

(1) Voir le chapitre 5 du livre 3.

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

étoit capitaine général de la ligue; il n'avoit, disoit-il, d'autre objet que la défense du Milanez; ce n'étoit point pour le duc de Savoie qu'il agissoit, et il affectoit de ne se pas joindre à lui, il ne se mettoit en mouvement que parceque les Français, en s'approchant de la Sessia, menaçoient le Novarèse et la Lomelline. Cependant il inquiétoit extrêmement l'amiral, qui n'osoit poursuivre le duc de Savoie, de peur que le capitaine de la ligue ne redevînt le général de l'empereur, et que les Français ne fussent accusés d'avoir fait éclater la rupture. Si le duc de Savoie, qui n'avoit qu'à sortir de Verceil pour être sur les terres du Milanez, faisoit ce pas, faudroit-il le laisser échapper? faudroit-il le poursuivre? Dans cette incertitude, Brion eût bien voulu voir de Léve se déclarer, et il fit ce qu'il put pour l'y engager. Il avoit fait faire quelques levées de troupes en Italie; ces troupes, pour se rendre à son camp, devoient passer devant l'armée impériale, Brion demanda pour elles un sauf-conduit à de Léve, qui répondit : *Ah! très volontiers, si elles marchent au nom de la ligue dont je suis capitaine.* L'amiral, mécontent de cette réponse, demanda nettement au général espagnol s'il falloit le regarder comme ami ou comme ennemi. De Léve répondit par des politesses équivoques qui ne décidoient rien, et qui redoubloient l'embarras de l'amiral. Cette perplexité le retint dans l'inaction. La jalousie, qui trouble tout, avoit d'ailleurs divisé son armée, il s'étoit élevé une querelle très vive entre les légionnaires français et les Lansquenets, commandés par le comte de Furstemberg (1). On

(1) Ce comte de Furstemberg, qui avoit d'abord servi l'empereur, étoit alors attaché au service du roi.

en étoit venu aux mains, et il y avoit déja beaucoup de sang répandu, lorsque le comte de Furstemberg, arrêtant ces furieux par sa présence, fit retirer ses Allemands frémissants de courroux, respirant la vengeance, désarmés par le seul respect. Ils avoient été maltraités dans le combat qu'on les avoit obligés de quitter, et ils se proposoient bien de prendre leur revanche, mais la vigilance du comte de Furstemberg, et la rigoureuse discipline qu'il fit observer, leur en dérobèrent les occasions; ils reprirent l'habitude de l'obéissance, et l'ordre se rétablit insensiblement.

CHAPITRE III.

Suite des négociations entre l'empereur et François I. Scène scandaleuse donnée à Rome par l'empereur.

Les négociations pour l'investiture n'avoient point cessé à Naples pendant toutes ces hostilités, mais l'empereur se plaignoit de ce qu'on accabloit son allié, tandis qu'il se disposoit à faire à la maison de France un présent tel que celui du Milanez; s'il avoit pu prévoir une telle conduite, il ne se seroit pas rendu si facile [a]. « Je veux bien, ajoutoit-il, ne rien changer, quoique « j'y sois trop autorisé sans doute, j'espère qu'une même « paix terminera les affaires de Savoie et celles du Mila- « nez; mais qu'avant tout le Piémont soit évacué par les

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

« troupes françaises; et comme il ne reste plus de diffi-
« cultés pour l'investiture du Milanez, que le roi m'en-
« voie l'amiral avec un plein pouvoir pour terminer. »

Velly, à qui l'empereur tint ce discours, étoit citoyen et avoit peu d'ambition, il travailloit à la paix sans avoir la vanité d'être pacificateur; il voyoit sans envie qu'un autre eût la gloire de consommer cet utile ouvrage; il croyoit même que l'importance d'un personnage tel que l'amiral donneroit au traité plus d'éclat et d'authenticité; il regardoit la demande qu'en faisoit l'empereur comme une preuve du desir sincère qu'il avoit de terminer; il en écrivit au roi sur ce ton, mais le roi ne pensa point comme lui; de nouvelles preuves des mauvaises intentions de l'empereur arrivoient de toutes parts à la cour de France. Le roi ne pouvoit plus douter que la guerre ne fût résolue; tous les détails des préparatifs formidables de l'empereur et de ses négociations souterraines lui étoient dévoilés; il ne voulut ni évacuer le Piémont, ni laisser l'armée sans son général, sur-tout en présence d'un capitaine aussi vigilant et aussi habile que de Lève. Si l'empereur ne vouloit qu'un personnage considérable pour mettre la dernière main au traité, on lui donnoit satisfaction entière, on lui envoyoit un des plus grands seigneurs qu'il y eût en France et par la naissance et par la fortune et par le crédit [a]. C'étoit le cardinal de Lorraine, frère de Claude, duc de Guise. Comme on croyoit encore ou qu'on feignoit de croire au secret que l'empereur vouloit faire au pape de l'affaire du Milanez, le cardinal de Lorraine n'alloit point

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

trouver l'empereur à Naples, il alloit à Rome, où l'empereur devoit se trouver avant lui, et où l'on préparoit à ce vainqueur des infidèles une magnifique réception. Le cardinal pourroit y traiter à loisir avec l'empereur, sans que le pape, accoutumé à voir les cardinaux se retirer auprès de lui sans autre prétexte que celui de venir l'aider de leurs conseils, pût rien soupçonner. On écrivit à l'amiral de suspendre toute hostilité, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Lorraine, qui passeroit par l'armée pour aller à Rome.

Cependant l'empereur n'avoit encore donné que des paroles vagues et indéterminées; Velly restoit toujours chargé d'en tirer une parole positive. L'empereur, qui étoit encore à Naples, promit de la donner quand il seroit à Gaëte (pourquoi plutôt à Gaëte qu'à Naples?); quand il fut à Gaëte, il promit de la donner à Rome.

C'étoit dans Rome en effet qu'il préparoit aux ambassadeurs français la scène la plus désagréable pour eux, la plus outrageante pour leur maître, scène devenue mémorable par l'éclat qu'elle fit alors, par le venin qu'elle versa sur les plaies saignantes de ces deux cœurs mal réconciliés, et par la fureur avec laquelle la guerre se ralluma entre eux. La superstition crut voir un présage de cette guerre dans une petite circonstance très indifférente. Pour donner plus d'agrément et de vue au palais que l'empereur devoit habiter à Rome, on avoit démoli parmi quelques vieux bâtiments les restes d'un ancien temple de la paix [a]; mais la guerre qui se faisoit dans le Piémont, et les lenteurs affectées de l'em-

[a] Belcar., liv. 20, n. 21.

pereur étoient des indices bien plus sûrs d'une guerre sanglante.

L'empereur arriva à Rome le 6 avril, Velly l'y avoit suivi dans l'attente de cette réponse qu'on lui promettoit par-tout, et qu'on ne lui rendoit nulle part. Il trouva à Rome l'évêque de Mâcon, ambassadeur du roi auprès du pape, avec lequel il se concerta [a]. Ils unirent leurs efforts pour tâcher de mettre le pape dans leurs intérêts. L'empereur et ses ministres avoient si souvent et si formellement promis l'investiture en faveur du duc d'Orléans, que les deux ambassadeurs n'osoient plus en douter; ils s'imaginèrent que l'empereur n'avoit tant différé que pour ménager au pape l'honneur d'une médiation dont il seroit flatté, et le faire consentir, dans cette entrevue, au choix que l'empereur avoit fait du duc d'Orléans. Ce choix seul étoit l'objet du secret qu'on avoit recommandé à Velly, et que le scrupuleux Velly s'obstinoit à garder. Quant aux négociations générales pour le Milanez, elles étoient publiques. On savoit que François demandoit le Milanez pour le duc d'Orléans, mais il ne falloit pas qu'on sût que l'empereur l'accordoit. Tel étoit encore l'état de la négociation, lorsqu'on arriva à Rome.

Le pape parla aux ambassadeurs français avec assez de franchise, il ne leur dissimula pas qu'il croyoit être sûr que l'empereur les amusoit, et que le duc d'Orléans ne seroit jamais nommé. Velly, n'imputant ce discours qu'à l'erreur où il croyoit que le pape étoit encore, s'obstinoit par discrétion à ne le point désabuser, il se

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

contentoit de prier le pape d'entretenir l'empereur dans des dispositions pacifiques, ou de lui en inspirer.

Mais l'empereur en étoit plus éloigné que jamais. Depuis son arrivée à Rome, il prenoit un ton plus haut, il se plaignoit plus amèrement de l'invasion dans le Piémont, il se plaignoit de ce qu'on ne lui envoyoit point Brion, il se plaignoit de tout, il nommoit le duc d'Angoulême au lieu du duc d'Orléans, et disoit qu'au reste il ne termineroit rien sans l'aveu du pape et des autres puissances d'Italie. Velly, ne pouvant plus s'aveugler sur les intentions de l'empereur, osa lui parler avec plus de fermeté qu'il n'avoit fait; il lui rappela ses promesses, et l'empire qu'une parole donnée devoit avoir sur les souverains. Charles répondit qu'il avoit promis sous des conditions que le roi ne remplissoit point, et qu'il ne pourroit même jamais remplir dans toute leur étendue. *Pourquoi donc* dit l'ambassadeur, *les avez-vous imposées?* La dispute s'échauffant, et l'empereur commençant à trouver que Velly lui manquoit (petite ressource des grands qui ont tort), il lui dit avec impatience : « Mais vous qui êtes si pressant, « avez-vous des pouvoirs pour conclure? — Non, ré- « pondit Velly, mais..... — Eh bien, que demandez- « vous donc? interrompit l'empereur [a]. » Puis se tournant vers l'assemblée : « Vous voyez, dit-il, lequel de « nous deux amuse l'autre par de vaines paroles. » Discours plein de mauvaise foi, puisque l'empereur savoit qu'on lui envoyoit le cardinal de Lorraine avec les pouvoirs nécessaires.

[a] Belcar., liv. 21, n. 22. Mém. de Langey, liv. 5.

Quoique cette scène particulière dût faire tout attendre de l'empereur, Velly ne s'attendoit pas à la scène publique qui devoit se passer le lendemain. Il se rend avec l'évêque de Mâcon chez l'empereur, qui, après avoir fait un accueil assez favorable à l'évêque de Mâcon, et après avoir demandé assez sèchement à Velly s'il avoit quelque chose de nouveau à lui apprendre (quoiqu'il sût très bien qu'il étoit impossible que Velly eût eu en si peu de temps de nouvelles dépêches de France), leur dit : « Vous ne savez donc rien des « dernières intentions de votre maître? Eh bien! suivez-« moi tous deux chez le pape, vous y apprendrez les « miennes. »

Les ambassadeurs de Venise se trouvoient alors chez l'empereur, il leur dit aussi de le suivre chez le pape. Ils entrent tous dans la salle du consistoire, où les cardinaux assemblés attendoient le pape. L'empereur s'entretint avec eux. Le pape, soit naturellement, soit pour écarter tout soupçon de connivence sur ce qui alloit se passer, lui envoya demander s'il vouloit monter dans sa chambre. Non, répondit l'empereur, j'attendrai le pape ici. Le pape descend, accompagné de ses ministres, et suivi d'une nombreuse cour. L'empereur annonce qu'il a les choses les plus importantes à dire en présence du sacré collége. Le pape voulut faire sortir tout le monde excepté les cardinaux. « Non, dit « l'empereur, que personne ne sorte, ce que j'ai à dire « doit être entendu de tout le monde. » Alors il commença la satire la plus violente et la plus injuste contre les Français et contre leur roi; il retraça toute l'histoire de ses démêlés avec eux, il rappela tous les traités

conclus par sa modération, rompus par leur infidélité ; il étala tous leurs torts en remontant jusqu'à Louis XII [a], et jusqu'au livre rouge de Maximilien. Sa conduite avoit toujours été irréprochable, la leur toujours inexcusable. Sforce avoit eu raison de faire trancher la tête à l'ambassadeur de France; François I avoit eu tort de vouloir venger son ministre : c'étoit un vain prétexte qu'il avoit pris pour violer le traité de Cambray [b]. L'empereur finit par proposer fièrement à son rival le choix de trois choses; du Milanez, pour le duc d'Angoulême, du duel, ou de la guerre [c]. S'il accepte le duel, ce duel toujours proposé, jamais exécuté, l'empereur offre de combattre en chemise l'épée ou le poignard à la main; mais il veut que d'un côté le duché de Milan, de l'autre le duché de Bourgogne, soient mis en séquestre pour appartenir l'un et l'autre au vainqueur. Si c'est la guerre qui est acceptée, il jure de ne poser les armes que quand il aura réduit son rival, ou qu'il aura été réduit lui-même à la condition du plus pauvre gentilhomme de l'Europe. Ici il insulte cruellement les soldats et les généraux français : « Si « je n'en avois que de tels, dit-il, j'irois tout-à-l'heure, « les mains liées, la corde au cou, implorer la miséri- « corde de mon ennemi. » Emportement bien indécent et bien indigne d'un si grand prince, qui, dans l'affaire du cartel, avoit lui-même fait rougir François I d'un emportement beaucoup moindre contre les ministres impériaux. Il finit par exhorter le pape, le sacré col-

[a] Mém. de Langey, liv. 5.
[b] Belcar., liv. 21, n. 22, 23, 24, 25, 26, 27.
[c] Sleidan., commentar., liv 10.

lége, tous les princes d'Italie, tous les princes chrétiens de s'unir à lui contre l'allié des infidéles, et le perturbateur du repos de la chrétienté.

Lorsque dans l'affaire du cartel l'empereur et le roi avoient fait l'un contre l'autre, avec tant d'appareil, chacun dans sa cour, de grands plaidoyers bien injurieux et bien imposants, il leur avoit été facile d'avoir raison chez eux, et de se donner gain de cause dans leur propre tribunal. Le discours de l'empereur à Rome tiroit bien plus à conséquence. C'étoit dans une cour étrangère, c'étoit à la face des ministres des diverses puissances, c'étoit dans un tribunal presque sans intérêt, devant le père commun des fidéles, devant le chef de la chrétienté, qu'un prince chrétien citoit un prince chrétien, et qu'il le diffamoit avec un éclat et un scandale capables d'imprimer une tache à sa gloire [a], s'il ne se défendoit pas, ou s'il se défendoit mal (1). L'attaque étoit violente et imprévue; la présence des ambassadeurs français rendoit, pour ainsi dire, la cause contradictoire; mais l'empereur avoit pris trop d'avantage sur eux; il avoit depuis long-

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

(1) Il ne s'agit pas ici d'une compétence régulière; le pape alors n'en prétendoit aucune sur les rois, et ni l'empereur, ni François I n'en reconnoissoient aucune en lui. Il s'agit de cette compétence naturelle et universelle, acquise à tout homme, de juger à son tribunal particulier la conduite et le caractère de ses semblables; compétence à laquelle tout homme d'honneur se soumet tacitement et volontairement, par le soin qu'il prend de sa réputation, et par le desir d'acquérir de la gloire ou de conserver celle qu'il a acquise. Cette compétence du pape étoit encore confirmée par le desir qu'avoient les deux princes de l'attirer chacun à son parti.

temps préparé cette scène, et arrangé son discours. On remarqua même qu'en parlant il avoit dans la main un papier sur lequel il jetoit de temps en temps les yeux. D'ailleurs tout dans ce discours annonçoit l'art et le travail, comme tout y respiroit l'artifice. Les ambassadeurs français étoient confondus, ils ne s'étoient attendus à rien de semblable, ils n'osoient répondre de peur de répondre foiblement, ils n'osoient se taire de peur que leur maître ne parût vaincu. Après que le pape eut fait une réponse vague et modérée, dans laquelle il promettoit une neutralité qui n'étoit peut-être pas en son pouvoir, et exprimoit pour la paix des vœux qui pouvoient être sincères, l'évêque de Mâcon auquel il appartenoit de parler, puisqu'on étoit à l'audience du pape, auprès duquel il étoit ambassadeur, s'en excusa sur ce que le discours avoit été prononcé en espagnol, langue qui lui étoit si peu familière, que la plus grande partie du discours lui avoit échappé [a]. Velly sembla vouloir parler, il s'avança (1), il demanda audience en

[a] Belcar., liv. 21, n. 28.

(1) Rien n'est plus ingénieux ni plus ridicule que tout ce que dit Brantôme sur l'embarras honteux et timide de Velly dans cette scène; il lui prescrit la contenance qu'il auroit dû avoir, et lui note pour ainsi dire jusqu'au moindre geste. C'est une plaisante leçon de pantomime; il décrit encore plus burlesquement le maintien qu'il suppose qu'avoit Velly. « Je ne sçais, dit-il, si l'empereur se fût tant « avancé en paroles, et s'il n'eût pas songé deux ou trois fois, quand « il eût vu l'autre parler à lui, et répondre bravement, quelquefois « mettant la main sur le pommeau de l'épée, quelquefois au côté, « pour faire semblant de prendre sa dague, quelquefois faire une dé« marche brave, quelquefois tenir une posture altière, maintenant « son bonnet enfoncé, maintenant haussé avec sa plume, ores au « côté, ores au-devant, ores en arrière, maintenant laissant pen-

bégayant; mais comme c'étoit de l'empereur qu'il devoit l'obtenir, puisque c'étoit auprès de lui qu'il étoit ambassadeur, il fut trop heureux peut-être que l'empereur la refusât, en disant qu'il lui feroit donner son discours par écrit, et que Velly pourroit y répondre tout à loisir.

Au sortir du consistoire, les ministres de l'empereur, toujours chargés d'adoucir quand leur maître avoit aigri, ou d'aigrir quand leur maître avoit adouci, ne manquèrent pas de faire aux ambassadeurs français des excuses de ce qui venoit de se passer. « Nous n'y comprenons rien, dirent-ils, nous n'aurions jamais cru qu'il « se fût tant passionné; mais des trois points de son « discours (1), il ne faut prendre que le premier. » « Le roi, répondirent les ambassadeurs, saura répondre convenablement à tous les points. » Et sans vouloir s'expliquer davantage, ils se retirèrent, recevant les excuses, et gardant leur ressentiment.

Dès le soir même le pape fit avertir l'évêque de Mâcon qu'il vouloit lui parler avant qu'il écrivît au roi.

« cher à demi sa cappe, comme qui voudroit l'entortiller autour du « bras, et tirer l'épée.... Au lieu que M. de Velly, encore qu'il ré« poudît un peu bien.... ne pouvant tenir autre contenance, sinon « quelquefois avec les doigts r'habiller son bonnet quarré, racous« trer et étendre bien, avec ses deux mains serrées et les pouces « étendus, sa cornette de taffetas, retrousser sa grande robe de ve« lours ou de satin sur les côtés, tout cela ne pouvoit donner la « moindre terreur du monde, ni à penser en rien de peur dans « l'ame; si bien que j'ai ouï dire qu'en ce fait il alla beaucoup de « l'honneur de notre roi, par faute de quelque bravache et présomp« tueuse replique de l'ambassadeur, dont le roi n'en fut trop con« tent. »

(1) Offre du Milanez pour le duc d'Angoulême, duel ou guerre.

L'évêque de Mâcon l'alla trouver le lendemain avec Velly. Le pape leur montra le plus grand mécontentement de la scène scandaleuse que l'empereur avoit donnée au consistoire : « Mais, ajouta-t-il, le mal est « fait, songeons au remède [a]. Allez-vous envenimer « la plaie par un récit trop fidèle? Ministres de paix, « allez-vous allumer la guerre? Ne pourriez-vous pas « en adoucissant, en affoiblissant, en déguisant pru- « demment ce qu'il n'est pas à propos de montrer, en « donnant un tour favorable à ce que vous ne pourrez « dissimuler, soutenir encore sur le penchant de sa « ruine ce grand édifice de la paix, que nos mains « avoient eu tant de peine à élever? »

La proposition étoit délicate, les ambassadeurs répondirent que la scène avoit été trop publique pour qu'on pût rien dissimuler; que leur maître apprendroit par d'autres voies tout ce qu'ils auroient voulu lui cacher; qu'ils promettoient toute la circonspection qui dépendoit d'eux et rien de plus.

Le mécontentement du pape étoit apparemment sincère, car après un entretien particulier qu'il eut avec l'empereur, qui arriva dans ce moment pour prendre congé, l'empereur parut disposé à donner aux ambassadeurs français des éclaircissements sur les points de son discours qui leur faisoient le plus de peine [b].

Le plus important sans doute, et le plus délicat, étoit celui du duel qui rappeloit si sensiblement les anciens défis. Ce fut principalement sur cet objet que les ambassadeurs prièrent Charles-Quint de s'expliquer; ils demandèrent qu'il déclarât s'il avoit entendu

[a] Mém. de Langey, liv. 5. [b] Belcar., liv. 21, n. 28.

par-là faire un défi, et en ce cas ils crurent pouvoir répondre pour leur maître qu'il l'accepteroit. Brantôme eût eu raison peut-être de trouver la question peu chevaleresque, et sentant trop la procédure. En effet, où pouvoit être le doute? Proposer un duel n'est-ce pas faire un défi? cependant on ne peut blâmer la timide circonspection des ambassadeurs dans une pareille affaire. Ils prièrent aussi l'empereur de déclarer s'il entendoit reprocher au roi d'avoir manqué à quelque engagement d'honneur; car on distinguoit les engagements d'honneur des engagements politiques, comme si toute promesse n'étoit pas par essence un engagement d'honneur.

Jusque-là l'entretien avoit été particulier entre l'empereur, le pape et les ambassadeurs. L'empereur dit que sa harangue ayant été prononcée publiquement, il étoit juste que l'explication fût également publique. Malheureusement on n'étoit plus au consistoire, cependant l'assemblée étoit presque aussi nombreuse que la veille, l'intérêt ou la curiosité ayant attiré une foule de monde chez le pape. On fit approcher tous ceux qui étoient présents; l'empereur élevant la voix déclara qu'il ne pouvoit refuser aux ambassadeurs français des éclaircissements qu'ils lui demandoient sur son discours de la veille; il se plaignit de ce que plusieurs de ses auditeurs avoient faussement et malignement interprété ce discours; car en pareil cas ce sont toujours les auditeurs qui ont tort, ils ont manqué d'oreille ou d'intelligence. Il assura qu'il n'avoit prétendu faire aucun reproche au roi son frère, qu'il n'avoit voulu que se justifier. A l'égard du défi, il n'en avoit

voulu faire aucun; le roi n'étoit pas un adversaire qu'on défiât si témérairement, il avoit donné trop de preuves de valeur (comme si un brave homme ne devoit défier qu'un poltron!): la grande preuve que l'empereur n'avoit point fait de défi, c'est, disoit-il, que c'auroit été manquer de respect au pape, en présence duquel il parloit. Cependant il renouvela ses trois offres, à la vérité avec beaucoup d'adoucissement, et alors il mit la guerre avant le duel; il dit que si la guerre entraînoit trop de pertes, trop de ruine, une effusion de sang trop irréparable; si l'hérésie, si l'infidélité en tiroient de trop grands avantages, peut-être les deux adversaires, d'un commun accord, s'empresseroient de terminer cette querelle fatale par la voie du duel. Il n'étoit plus question de se réduire l'un l'autre, par un acharnement volontaire, à l'état du plus pauvre gentilhomme; il n'étoit plus même question de prévenir la guerre par le duel: cependant l'empereur prit plaisir à étaler un tableau effrayant et pathétique des horreurs de la guerre, et il demanda s'il n'étoit pas excusable d'avoir voulu prévenir tant de maux par un combat singulier. Ainsi il avoit proposé le duel, si l'on vouloit; il ne l'avoit pas proposé, si l'on ne vouloit pas. Pour les Impériaux, il avoit eu l'honneur de proposer le duel; pour les Français, il n'avoit point fait de défi en forme. Tel est le résultat des équivoques de ce nouveau discours qui fut prononcé en italien et non plus en espagnol.

Le pape y répondit par des applaudissements et par des exhortations aux ambassadeurs français de concourir aux vues pacifiques de l'empereur. Les ambas-

sadeurs dirent que la paix pouvoit être principalement l'ouvrage du pape, s'il observoit une exacte neutralité. Le pape le promit. L'empereur ayant encore beaucoup parlé de réconciliation, de paix et d'amitié, se leva pour prendre congé. Velly osa l'arrêter un instant, non plus pour les intérêts du roi, mais pour les siens propres. Il interrogea la probité de l'empereur, il intéressa son humanité. « Sauvez-moi, lui dit-il, de la disgrace « de mon maître; vous savez si je l'ai méritée. Je lui ai « porté de votre part des paroles qui restent sans exé- « cution. Est-ce votre faute? Est-ce la mienne? Il m'ac- « cusera de précipitation ou d'infidélité. Faut-il qu'un « ministre exact et zélé soit la victime des jeux de votre « politique? Je demande, sacrée majesté, pour ma justi- « fication, que vous déclariez devant sa sainteté s'il n'est « pas vrai que vous m'avez promis le Milanez pour le « duc d'Orléans? »

L'empereur, un peu déconcerté par cette pressante apostrophe, fit attendre un instant sa réponse; mais il avoit trop d'honneur pour laisser ce ministre dans le piége où il l'avoit fait tomber [a] : Charles-Quint ne vouloit tromper que les rois. Il avoua qu'il avoit fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avoit pas remplies [b]. — On peut les remplir encore. — Non, cela est impossible. Ici Velly répéta son ancienne question : « Pourquoi donc les avez-vous prescrites, si « vous les jugiez impossibles? » L'empereur qui, en parlant, trouvoit ses raisons, dit qu'il n'étoit plus temps; que le roi, en n'acceptant pas les conditions

[a] Mém. de Langey, liv. 8. [b] Belcar., liv. 21, n. 29, 30.

lorsqu'elles avoient été proposées, et sur-tout en envahissant les États du duc de Savoie, avoit rendu à l'empereur sa promesse; que cette promesse emportoit d'ailleurs la condition tacite du consentement des puissances italiques, et qu'on n'avoit pu l'obtenir; que le duc d'Orléans avoit, du chef de sa femme, des prétentions sur quelques États d'Italie, qui faisoient regarder son introduction dans cette contrée comme dangereuse; que d'ailleurs ce prince dépendroit trop du roi son père, au lieu que le duc d'Angoulême, qui, en recevant le Milanez, épouseroit une nièce de l'empereur, partageroit sa dépendance et sa docilité entre les deux princes rivaux. « Eh! sacrée majesté, dit « Velly, que de défiance et de précaution contre un « beau-frère, contre un roi qui se regarderoit éternel- « lement comme votre obligé! Il vouloit insister : mais, « dit l'empereur avec un rire amer, en se tournant vers « le pape, n'est-il pas plaisant qu'il faille que je prie le « roi de France de vouloir bien accepter le Milanez « pour un de ses fils? Sont-ils mes neveux après tout? « Sont-ils nés d'Éléonore ma sœur? Et quand ils le se- « roient, pourroit-on me disputer le choix de celui « d'entre eux auquel je voudrois bien faire un pareil « présent? » La réponse eût été qu'il s'agissoit d'une restitution, et non pas d'un présent : mais l'empereur ne voulut plus rien entendre, il prit congé et partit, laissant à Rome, pour un temps, ses ministres Granvelle et de Cannes.

Les ambassadeurs français s'adressèrent à eux pour la copie que l'empereur avoit promis de leur faire donner de sa harangue. Les ministres impériaux répon-

dirent que Charles-Quint avoit changé d'avis, et qu'il l'enverroit directement à Leidekerke son ambassadeur en France, qui la remettroit au roi. Il l'envoya en effet, mais avec beaucoup d'adoucissements. Les ambassadeurs français de leur côté combinèrent dans leurs dépêches la harangue de l'empereur avec ses explications, et suivant leur inclination pour la paix, et les avis du pape, ils dissimulèrent ou affoiblirent (1), ce qui pouvoit irriter le roi. Aussi la réponse du roi, faite d'après cette copie infidèle et cette analise adoucie de la harangue, est-elle extrêmement modérée [a]. Le roi se borne à une simple apologie sur tous les points, sans aigreur, sans récrimination, du moins outrageante; il répétoit sur le traité de Madrid ce qu'il croyoit, ce qu'on l'avoit forcé de croire, que les engagements contractés en prison étoient nuls. Le traité de Cambray étoit aussi injuste. « Je le signai pourtant, « dit le roi, parceque j'étois père. Mes enfants étoient « prisonniers, pouvois-je me croire libre? »

Sa modération ne se dément point sur l'article du duel; il déclare qu'il l'acceptera toujours avec plaisir pour épargner une plus grande effusion de sang: mais il ne se regarde point comme défié par l'empereur, et il ne le défie point. Cette réponse est adressée au pape, au

(1) Quelques auteurs ont écrit que le cardinal du Bellay, par un effort de mémoire bien singulière, avoit retenu mot pour mot toute la harangue de l'empereur; ce qui fit connoître l'infidélité de la copie que l'empereur en donna, et de l'analise que les ambassadeurs de France en firent. Ce fait, et les auteurs qui le rapportent, paroissent d'autant moins dignes de foi, que les du Bellay, dans leurs mémoires, ne disent rien de semblable.

[a] Belcar., liv. 21, n. 32, 33, 34, 35, 36.

sacré collége, aux ministres des puissances étrangères résidants à Rome, et qui avoient entendu le discours de l'empereur. Le pape donna sa bulle de neutralité.

CHAPITRE IV.

Suite des affaires du Piémont. Ambassade du cardinal de Lorraine.

Qui le croiroit, et quel excès de probité peut excuser dans un ministre une crédulité si opiniâtre ? Velly espéroit encore le Milanez pour le duc d'Orléans [a]. Il se souvenoit que, dans le cours des négociations, l'empereur lui avoit dit qu'il falloit cacher avec soin aux puissances d'Italie le projet de mettre le duc d'Orléans sur le trône de Milan; cette confidence l'avoit séduit, il ne pouvoit la croire perfide; il se flattoit, (tant on croit aisément ce qu'on souhaite!) que par cette déclamation violente, si promptement réduite à rien, l'empereur avoit seulement voulu offrir aux puissances d'Italie les apparences d'une fausse animosité contre la France, et que s'il s'étoit permis l'éclat de ces vains discours, c'étoit parcequ'il se disposoit à les réparer par de prompts et solides effets; que s'il n'avoit pas mis les ambassadeurs français dans le secret, ce pouvoit être de peur qu'ils ne jouassent pas leur rôle assez naturellement. Ainsi l'ame simple de Velly mettoit à

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

excuser l'empereur toute la finesse qu'il auroit dû mettre à le pénétrer. Il fondoit principalement ses espérances sur l'arrivée prochaine du cardinal de Lorraine, que l'empereur savoit être chargé de pouvoirs pour conclure l'affaire du Milanez. Le cardinal s'avançoit en effet à grandes journées vers Rome, où il espéroit trouver encore l'empereur. Il avoit passé par le camp de l'amiral de Brion, pour lequel il étoit chargé d'ordres du roi qui ne respiroient que la paix.

L'amiral, comme on l'a vu plus haut, étoit resté vers les bords de la Sessia, incertain de la conduite qu'il devoit tenir, observant Antoine de Léve du côté du Milanez, veillant sur le duc de Savoie enfermé dans Verceil, voulant assiéger cette place, et ne l'osant, de peur que de Léve ne vînt au secours avec les forces supérieures qu'il avoit. Ce fut dans ces conjonctures que le cardinal de Lorraine arrivant au camp, remit à Brion des lettres du roi, qui lui défendoient de continuer ses conquêtes, et lui recommandoient de se retirer dans quelque lieu de sûreté, sans y faire aucun mouvement jusqu'à nouvel ordre. L'amiral, qui ne vouloit rien faire légèrement, communiqua ces ordres au conseil de guerre, ils y éprouvèrent bien des contradictions ; Burie qui commandoit l'artillerie, et qui avoit été reconnoître Verceil, assura qu'en vingt-quatre heures il auroit fait une brèche assez grande pour qu'on pût tenter l'assaut ; si de Léve s'avançoit pour secourir Verceil, on comptoit être en état de l'arrêter du moins au passage de la Sessia : cependant il fallut obéir. Encore si l'ordre n'eût été que de suspendre les conquêtes ; mais cette retraite paroissoit insupportable.

D'Annebaut représenta que la vanité espagnole ne manqueroit pas de s'en applaudir comme d'une fuite honteuse à laquelle ils auroient forcé les Français. Dans ces conjonctures on prit un parti très raisonnable, qui satisfaisoit aux ordres du roi, en sauvant tous les inconvénients. Le cardinal avoit fait part à Antoine de Léve de son arrivée, des ordres qu'il avoit apportés, et lui avoit fait demander une escorte pour pouvoir se rendre en sûreté auprès de l'empereur; il fut résolu qu'on resteroit dans le poste où l'on étoit jusqu'à ce que le cardinal eût conféré avec le général espagnol, qu'il l'eût instruit plus particulièrement des ordres du roi, de leur motif, qu'enfin il fût bien reconnu que la retraite des Français étoit absolument libre, et faite en vue de la paix. Le cardinal fut reçu au camp ennemi avec toute sorte de distinctions; de Léve s'engagea à ne point passer la Sessia, et il fut réglé que l'amiral repasseroit la Doire : il alla camper à un poste nommé Saint-Germain, d'où il pouvoit s'assurer d'Yvrée et du Val d'Aoste, pour le passage des secours qu'il feroit venir de la Suisse, si la guerre continuoit, et d'où il étoit à portée de secourir Turin, si cette place étoit assiégée. Le cardinal continua sa route.

L'empereur étoit alors à Sienne. Ses ministres, de Cannes et Granvelle, s'y étoient rendus auprès de lui, aussi-bien que Velly. Le cardinal y arriva presque en même temps qu'eux, et commença de négocier avec d'autant plus d'avantage, que le roi venoit de donner des marques éclatantes de son amour pour la paix, en suspendant ses hostilités dans le Piémont. La négo-

ciation fut courte. Le cardinal prenoit pour base la promesse que l'empereur avoit faite à Velly du Milanez pour le duc d'Orléans. L'empereur revint à dire qu'il n'avoit rien promis, il entendoit apparemment qu'il n'avoit pas promis sans restriction, sans condition. Le cardinal, sans s'arrêter à disputer contre l'empereur, va trouver Velly, et s'explique avec lui. Velly revient prier l'empereur de rendre un nouvel hommage à la vérité, qu'il avoit déja reconnue en présence du pape. L'empereur avoue qu'il avoit promis, mais il répéte toutes les conditions qu'il prétendoit avoir mises à sa promesse, et toutes les raisons de changer que lui avoient fournies l'opposition des puissances d'Italie, et les procédés du roi. Il offrit toujours le Milanez pour le duc d'Angoulême, avec une de ses niéces en mariage [a].

Le cardinal répondit qu'il n'avoit de pouvoirs pour terminer qu'en faveur du duc d'Orléans; que si l'empereur persistoit à écarter cet unique objet de sa commission, il ne lui restoit plus qu'à prendre congé, qu'à s'en aller à Rome rendre compte au pape des offres du roi et des réponses de l'empereur.

L'empereur parut content de le voir partir, il lui dit seulement qu'il vouloit l'entretenir à son retour de Rome.

Charles partit de Sienne le jour même; le cardinal l'accompagna jusqu'au-delà de la ville; il se hâta ensuite d'écrire au roi et à l'amiral. Il fit au roi une relation fidèle de sa courte et malheureuse négociation; il aver-

[a] Belcar., liv. 21, n. 31.

tit l'amiral de se tenir sur ses gardes, et de compter peu sur la paix.

L'amiral, sur cet avis et sur les ordres que le maréchal de Montmorency lui avoit adressés au nom du roi, distribua une partie de ses troupes dans les différentes places du Piémont, dont il s'étoit emparé, et qu'il s'appliqua sans relâche à fortifier; il enferma le reste dans un camp retranché le long du Pô, près de Carignan [a].

Le cardinal prit la route de Rome, où il justifia son maître avec une éloquence également forte et inutile [b]; il voulut intéresser le pape à renouer les négociations pour la paix, en lui faisant sentir qu'on pourroit l'accuser du changement de l'empereur, qui, avant son voyage de Rome, avoit paru dans des dispositions plus pacifiques. Tout le fruit de ses représentations fut d'engager le pape à envoyer deux légats, l'un (le cardinal de Carpy) auprès de l'empereur; l'autre (le cardinal de Trivulce) auprès du roi, pour le disposer à la paix.

Le cardinal de Lorraine retourna ensuite auprès de l'empereur, qu'il trouva à Petra-Santa. Il eut le courage de lui faire sur son manque de foi des remontrances dont la liberté hardie, mais sage, fit respecter le maître et l'ambassadeur.

L'empereur parut même frappé de ses réflexions sur l'inconstance de la fortune et de quelques prédictions, quoique purement conjecturales sur la honte que ses vastes entreprises devoient lui attirer. « Je prie Dieu, « dit-il avec quelque émotion, qu'il détourne de moi les « malheurs dont vous me menacez, et que la paix puisse

[a] Mém. de Langey, liv. 5 et 6. [b] Belcar., liv. 21, n. 31.

« les prévenir. » Il se plut à rendre justice au zèle du cardinal, à son éloquence, à ses talents, à ses graces; mais il persista dans son ancien projet de garder le Milanez, et dans un projet nouvellement conçu, et qui éclatoit alors, d'attaquer la France de tous côtés.

CHAPITRE V.

Intrigues et négociations dans les différentes cours de l'Europe.

Le roi, toujours disposé à la paix, se préparoit toujours à la guerre, mais à une guerre purement défensive. Il avoit pénétré dès long-temps tous les projets de l'empereur, il les avoit pesés, il en bravoit la ridicule témérité [a]; du haut de sa franchise altière et généreuse, il regardoit avec pitié tous les artifices de son rival, il traçoit, pour ainsi dire, d'avance, tous les détours du labyrinthe dans lequel la politique de l'empereur alloit vouloir l'égarer; il le suivoit dans tous ces détours, non en dupe, comme l'empereur pouvoit le croire, mais en observateur habile qui cherche à prendre le trompeur dans ses propres piéges. Il est toujours important, et il l'étoit alors plus que jamais dans les vues du roi, de ne point paroître l'agresseur. C'étoit à quoi le roi s'attachoit uniquement. Il assembla un grand conseil, où cachant ses vues avec soin, précaution sans laquelle un roi n'est que suivi par des courtisans aveu-

[a] Mém. de Langey, liv. 5 et 6.

gles, au lieu d'être guidé par des ministres éclairés; il écoute tous les avis, auxquels une liberté entière d'opiner et de discuter laisse toute leur énergie; il les résume ensuite, et, dans un discours sans faste, mais profond et entraînant, il se montre supérieur à son rival par les procédés, supérieur à son conseil par les lumières; il fait sentir la nécessité de temporiser, d'arrêter les conquêtes de l'amiral, de lui faire peut-être repasser les monts, en se contentant de laisser de bonnes garnisons dans les places du Piémont, qui seroient en état de défense.

Cette nécessité provenoit moins de la foiblesse de l'armée, qui, par la sage prévoyance du roi, devoit recevoir à temps les secours nécessaires, que du desir d'enlever à Charles-Quint jusqu'au moindre prétexte de rupture, de lui accorder plus qu'il ne pouvoit exiger, et plus qu'il n'attendoit. C'étoit le battre avec les armes qu'il fournissoit lui-même. En effet, l'empereur ne faisoit pas une proposition qu'elle n'eût pour but d'attirer un refus, dont il eût profité pour charger le roi de la rupture aux yeux des gens prévenus.

Le roi étant encore dans le conseil, on lui remit une dépêche de Velly; cet ambassadeur désabusé enfin de ses vaines espérances depuis le mauvais succès de la négociation du cardinal de Lorraine, écrivoit au roi que les ministres de l'empereur lui avoient demandé si le roi ne se déterminoit pas enfin à envoyer l'amiral à leur maître; certainement on ne pouvoit pas faire de demande plus déplacée après l'envoi du cardinal de Lorraine [a]. Velly, qui commençoit à apprendre au-

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

près de l'empereur l'art quelquefois utile de tromper, proposoit au roi d'entamer, par le moyen de l'amiral, une fausse négociation pour le Milanez en faveur du duc d'Angoulême, pour se donner le temps de fortifier Turin et quelques autres places du Piémont. Le roi sourit en lisant cette lettre. « L'empereur, dit-il, devoit « mettre plus d'adresse dans le choix du prétexte. Il « montre trop clairement ou qu'il n'est pas prêt, ou « qu'il n'aime point l'amiral à la tête de mon armée. « Allons, il faut le désespérer, c'est-à-dire le satisfaire. » Alors le roi ne prenant du conseil de Velly que ce qui s'accordoit avec sa propre franchise, et rejetant la négociation pour le duc d'Angoulême, écrit à l'amiral de presser les fortifications de Turin et des autres places, de ne conserver de l'armée que ce qui formeroit les garnisons, de renvoyer le reste en France, et de se tenir prêt à se rendre auprès de l'empereur au premier avis que lui donneroit le cardinal de Lorraine. Ce cardinal avoit rompu sa négociation avec l'empereur, mais il étoit encore à Rome, et il devoit à son retour, comme on l'a dit plus haut (1), voir encore l'empereur. L'amiral n'entendit parler de rien; lorsque l'empereur vit qu'on étoit disposé à le lui envoyer, il ne le demanda plus; mais ce qui est assez singulier, c'est que l'amiral, sans éprouver alors aucune disgrace, sans rien perdre de sa faveur, sans qu'on formât aucune plainte contre lui, fut cependant rappelé. A la vérité, il revint en général, ramenant en France son armée, mais il n'eut plus de commandement.

(1) Voir le chapitre précédent.

Tous les artifices de l'empereur venoient échouer contre la pénétration et la sagesse du roi. Il déconcertoit l'empereur à force de complaisance; l'empereur, ne pouvant lui trouver de torts, fut réduit à lui en supposer. On vit alors combien il y avoit de bonne politique dans la modération du roi. Si des calomnies à détruire lui donnèrent tant de peine, qu'auroit-ce été s'il eût eu des torts réels? L'empereur n'avoit pas manqué de décrier son rival dans toutes les cours étrangères, pour empêcher qu'on ne lui fournît des secours. Il l'avoit fait avec éclat à Rome, il le fit sourdement et avec beaucoup d'artifice par-tout ailleurs.

Il écrivit au roi d'Angleterre pour lui demander le renouvellement des anciennes alliances, et solliciter son secours contre le Turc, disoit-il, mais en effet contre François I; il promettoit d'oublier à ce prix les outrages faits à la feue reine Catherine d'Aragon sa tante. Il envoya aussi au roi d'Angleterre une copie du discours qu'il avoit prononcé à Rome.

Henri répondit assez durement que cette copie étoit infidèle, qu'il avoit sur cela des avis certains, qu'il en avoit de certains aussi sur un article qui le regardoit personnellement, sur des propos calomnieux que l'empereur avoit tenus contre lui à Rome et ailleurs au sujet de la mort de Catherine d'Aragon [a]; qu'il verroit à loisir s'il devoit oublier cette injure, ou s'en venger; qu'il prendroit sur cela conseil de sa gloire; qu'au reste il connoissoit et condamnoit les desseins ambitieux de l'empereur contre la France. Henri étoit toujours étroi-

[a] Mém. de Langey, liv. 5.

tement lié avec François I, dont il n'avoit pas encore oublié les services. On traitoit même alors d'un mariage entre le duc d'Angoulême et la princesse Élisabeth, fille de Henri VIII, encore au berceau.

Les intrigues de l'empereur avoient mieux réussi en Allemagne, où il lui importoit tant de faire des levées, et d'empêcher son ennemi d'en faire. Il y avoit envoyé des copies de son discours, toutes différentes les unes des autres. S'adressoit-il aux protestants; il avoit été leur défenseur auprès du pape, et il alloit consommer l'ouvrage de leur réunion à l'église, lorsque la nouvelle du Piémont envahi et du Milanez menacé l'avoit obligé de quitter Rome précipitamment. S'adressoit-il aux catholiques; il avoit été le plus zélé defenseur de la foi; il avoit soin pourtant de combiner ses lettres de manière que les protestants pussent voir celles des catholiques, et les catholiques celles des protestants, sans être désabusés. Il peignoit aux uns et aux autres François I comme un ennemi furieux de l'Allemagne; François avoit banni à son de trompe tous les Allemands de ses États, il faisoit brûler, sous prétexte d'hérésie, tous les Français qui entretenoient quelque commerce avec l'Allemagne, et les Allemands même que le commerce attiroit chez lui. Sa rage contre les Allemands ne distinguoit ni religion, ni parti; il avoit fait un traité avec le Turc, qui devoit se jeter sur l'Allemagne.

Vers ce temps-là des incendiaires publics ravageoient toute cette contrée (1); il n'y avoit presque point de jour qu'il n'y eût quelque bourg ou quelque village ré-

(1) Ils ravageoient aussi la France, où ils brûlèrent plusieurs villes, Troie entre autres.

duit en cendres, c'étoit François I qui allumoit ces feux; il brûloit les Allemands chez eux, il brûloit leurs amis chez lui. L'empereur, indigné d'une si odieuse fureur, avoit envoyé défier cet ennemi de la religion et de l'humanité. Il lui avoit fait remettre par un héraut une épée teinte de sang, signal d'une haine irréconciliable et d'une guerre mortelle. François avoit reçu ce gage de bataille en présence des princes de son sang et de toute sa cour, et il n'avoit osé répondre au défi. On publioit ces calomnies dans les chaires, on les affichoit aux portes des églises. De petites images qu'on répandoit par-tout montroient le héraut de l'empereur présentant au roi une épée rouge et flamboyante; on lisoit au bas cette explication : *Guerre à feu et à sang à l'ennemi de la religion*. Les lettres de défi étoient imprimées et datées; on y voyoit le nom du héraut, le lieu où elles avoient été présentées. Rien n'étoit oublié. Cette fanfaronnade calomnieuse jette de violents soupçons sur la conduite de l'empereur dans la grande affaire du cartel en 1528 [a].

Les esprits étoient prévenus, les cœurs étoient révoltés, tout Allemand frémissoit d'horreur et de colère au seul nom de François I; ils couroient en foule s'enrôler sous le comte de Nassau, qui faisoit des levées pour l'empereur. François I n'eût pas trouvé un seul soldat. Telles étoient les dispositions de l'Allemagne, lorsque François I y renvoya, pour la désabuser, le sage Guillaume du Bellay-Langey.

Il falloit toute l'intrépidité de ce ministre pour l'en-

[a] Mém. de Langey, liv. 6. Belcar., liv. 21, n. 39.

treprendre, et toute son adresse pour y réussir; il étoit obligé de se présenter, non en ministre public, on ne l'eût pas reçu à ce titre, mais en agent secret; il connoissoit le pays, il s'y étoit fait des amis dans ses ambassades précédentes; mais ces amis consternés (même les ducs de Virtemberg qui lui devoient tout) bornoient leur zèle à ne le point dénoncer, à l'avertir de son danger. S'il voyageoit le jour, il étoit impossible qu'il échappât aux émissaires impériaux. La nuit, autres périls. Les paysans faisoient la garde dans tous les villages pour tâcher de surprendre les incendiaires dont on a parlé; ils ne laissoient passer personne sans l'interroger, et un ministre du roi de France eût eu bien de la peine à se tirer de ces interrogatoires. Tout le monde lui conseilloit de retourner sur ses pas. On ne put l'y déterminer; il résolut de périr, s'il le falloit, mais de s'engager dans l'Allemagne pour y remplir sa mission. Heureusement il trouva tout à l'entrée de ce pays (1) un ami plus généreux et moins timide que les autres, qui étoit dans les intérêts de la France, et qui lui donna un asile. Langey resta caché dans la maison de cet ami pendant plusieurs jours, qu'il sut bien employer. Secondé par son ami, il eut des conférences avec quelques uns de ces gens sages que le torrent de l'erreur entraîne difficilement, et qui ont toujours une oreille ouverte à la vérité. Ils desiroient d'être instruits, ils le furent; ils employèrent à détromper les peuples l'autorité que donne la sagesse. Langey, par leur moyen, répandit dans toute l'Allemagne la harangue de l'empe-

(1) A Andernach, en Westphalie, à ce qu'on prétend.

reur, telle au moins qu'on la connoissoit en France : il l'avoit fait traduire en allemand [a]. Il montra aussi des lettres de Leiderkerke, ambassadeur de l'empereur, écrites et datées de France, qui prouvoient du moins qu'il y étoit encore; qu'il n'y avoit par conséquent point de rupture, et que le défi étoit une fable; il montra d'autres lettres que des marchands allemands lui avoient écrites de Lyon pour le remercier de les avoir recommandés au roi, dont ils recevoient toute sorte de bons traitements. L'arrêt de proscription contre toute la nation allemande n'étoit donc encore qu'une chimère. En même temps on vit arriver de la foire de Lyon des négociants de tous les cercles de l'Empire. Langey, qui savoit combien ils avoient à se louer du roi, ne négligea pas cette circonstance, il écrivit à tous ses amis pour demander que ces négociants fussent interrogés, et que leurs témoignages fussent rendus publics. Ils démentirent tous et le défi et l'arrêt de bannissement; ils attestèrent la résidence actuelle de Leiderkerke en France; ils dirent qu'à la vérité tout annonçoit une rupture prochaine, mais qu'elle n'avoit point encore éclaté, que le roi les avoit reçus avec une bonté distinguée; qu'il leur avoit même promis de protéger leur commerce en cas de guerre, et de les traiter comme ses sujets; qu'il étoit entré avec eux dans les détails les plus obligeants; que prévoyant par une attention délicate le peu de sûreté qu'il y auroit pour eux de voyager avec des sommes un peu considérables, si la guerre venoit à s'allumer, il avoit offert de leur fournir l'argent dont ils pourroient

[a] Mém. de Langey, liv. 6. Belcar., liv. 21, n. 40.

avoir besoin pour leur commerce, ajoutant qu'ils ne le lui rendroient qu'après la guerre, ou qu'ils le remettroient en Allemagne aux personnes qui leur seroient indiquées. En effet, le roi ne s'étoit pas abandonné lui-même dans cette conjoncture. Instruit des calomnies de l'empereur, il avoit saisi le moyen le plus noble de les détruire. Sa généreuse politique à l'égard des négociants allemands le servit bien, et Langey sut en tirer un bon parti.

Pendant que la vérité perçoit avec effort, ses progrès enhardirent Langey à pousser jusqu'à Munick pour redemander au duc de Bavière les cent mille écus que le roi avoit consignés entre ses mains (1) pour la défense de l'Allemagne, lorsqu'à l'occasion de l'élection du roi des Romains, elle avoit paru menacée des armes de l'empereur. Le motif de ce dépôt n'ayant plus lieu, le terme où il devoit être rendu étant arrivé, le roi ayant besoin de son argent, il étoit naturel qu'il le redemandât; mais le duc de Bavière s'excusa de le rendre, sur la crainte ou véritable ou feinte que l'empereur ne le soupçonnât d'avoir donné de l'argent à son ennemi pour lui faire la guerre. D'ailleurs, déguisant peut-être sous les apparences du zèle l'empressement d'échapper aux sollicitations : « Vous n'êtes point en sûreté ici, dit-il à Langey, si l'empereur ou le roi des Romains viennent à « savoir que vous y êtes je ne tarderai pas à recevoir « l'ordre de vous livrer entre leurs mains, et je ne pourrai me dispenser d'obéir. » Langey fut contraint de retourner dans son asile.

(1) Voir le chap. 4 du liv. 3.

Ne pouvant se présenter aux électeurs, il leur avoit écrit; et, de l'aveu du roi, il les avoit établis juges de ses différents avec l'empereur, et des droits des princes ses fils au Milanez [a] : il ne demandoit que la convocation d'une diète où il pût faire entendre ses raisons; il avoit envoyé ses lettres de créance à l'électeur palatin, comme au doyen du collége électoral; l'électeur palatin répondit que le roi des Romains avoit été nommé vicaire de l'empire; que c'étoit à lui qu'il falloit s'adresser, et que les lettres de créance alloient lui être renvoyées.

Lorsque Langey se vit ainsi renvoyé aux ennemis de la France, il n'espéra plus ni diète ni justice; mais il ne négligea point la justification de son maître; il adressa ses lettres de créance directement aux électeurs et aux princes de l'Empire, il leur répéta que le roi en appeloit à leur équité de toutes les injustices de l'empereur; qu'il ne vouloit prendre qu'eux pour juges de ses droits; il détruisit toutes les calomnies dont on avoit noirci le roi; il exposa ses raisons, il écrivit tout ce qu'il auroit dit en pleine diète. Ses lettres furent éloquentes et hardies. Il s'y plaignit amèrement de ces embûches dressées, de ces émissaires dispersés sur toutes les routes, pour enlever ou assassiner les ministres du roi. « Pro« cédé, s'écrie-t-il, moins injurieux encore pour ce « prince qu'humiliant pour le corps germanique. Qu'est « donc devenue l'ancienne splendeur, l'ancienne dignité « du Saint-Empire? Qu'est devenue cette liberté si chère, « cette indépendance dont vous étiez si jaloux? Esclaves

[a] Mém. de Langey, liv. 6. Belcar., liv. 21, n. 39.

« de l'empereur, vous ne recevez plus d'ambassadeurs « sans sa permission. Vous souffrez que l'entrée de vos « États soit fermée aux ministres d'un grand roi, votre « allié, dont les services viennent de vous préserver « peut-être d'un plus grand esclavage, j'en atteste la « ligue de Smalcalde, et la révolution du Virtemberg! « Vous souffrez qu'un prince, votre chef, mais non « votre maître, viole chez vous le droit des gens par des « attentats criminels, comme il les a fait violer à Milan; « que la liberté, que la vie des ambassadeurs soient « abandonnées à l'insolence, à la fureur de ses satel- « lites. Ce caractère sacré, toujours respecté, même au « milieu de la guerre, devient une source de péril, un « titre de proscription dans la paix, chez une nation « amie, alliée, généreuse d'ailleurs, mais foible, et qui « n'ose empêcher son tyran d'exécuter chez elle des « crimes qu'elle déteste. Connoissez vos droits et votre « dignité, osez le juger, osez prononcer entre le roi et « lui. Ce roi qu'on vous a peint comme votre ennemi et « votre persécuteur, vous savez à présent s'il mérite « ces titres. La reconnoissance de vos négociants pu- « blie par-tout ses bienfaits. Protecteur de vos libertés, « bienfaiteur de vos princes et de vos moindres conci- « toyens, il se rend aujourd'hui votre justiciable, et « croit l'être naturellement, puisqu'il s'agit d'un fief de « l'Empire; si vous rejetez ses prétentions, il y renonce: « mais je vous en ai montré les fondements, l'équité « vous est chère, prononcez. [a]»

Les efforts de Langey ne furent pas sans effet; de

[a] Mém. de Langey, liv. 6. Belcar., liv. 21, n. 39.

treize mille Lansquenets que la haine pour les Français, plus encore que le desir du pillage, avoit engagés à prendre parti pour l'empereur, et qui ne demandoient point d'autre solde que le butin qu'ils se promettoient de faire en France, il y en eut à peine deux ou trois mille qui restèrent sous le drapeau, les autres cherchèrent des prétextes pour échapper à leurs engagements; ils demandèrent de l'argent, qu'ils savoient bien qu'on ne pouvoit pas leur donner; ils refusèrent de faire aucune invasion en France, où ils savoient qu'on les vouloit mener; ils finirent par se débander. Langey obtint même de quelques uns des princes protestants qui l'avoient admis à leurs assemblées particulières de la ligue de Smalcalde, la permission de faire des levées dans leurs États. Cette espèce de révolution fut le fruit de l'activité intelligente de Langey et de la politique du roi, à laquelle on ne put reprocher alors qu'un seul point que Langey dissimule dans ses mémoires [a]; c'est l'exécution que le roi avoit fait faire à Paris [b] de quelques luthériens dont le fanatisme insolent, mais frénétique (1), pouvoit avoir mérité la prison [c]. Le P. Daniel, qui paroît se complaire dans la description des tourments de ces malheureux qu'on brûloit à petit feu, dit que le roi vouloit par cette pieuse rigueur attirer la bénédiction du ciel sur ses armes; mais pouvoit-il par là attirer la bénédiction du ciel sur les armes des protestants ses alliés [d]? On n'examine ici ce fait que re-

[a] Mém. de Langey, liv. 5 et 6. [b] En 1535.

(1) Ils avoient affiché dans Paris et sur les murailles mêmes du Louvre des placards contre le Saint-Sacrement.

[c] Belcar., liv. 20, n. 59. [d] Belcar., liv. 21, n. 1.

lativement à la politique; on aura lieu de l'examiner sous un autre point de vue dans l'histoire ecclésiastique de ce règne. Il paroît que dans un temps où le roi recherchoit l'appui des princes protestants d'Allemagne contre l'empereur, cette rigueur à l'égard des protestants de France étoit au moins imprudente.

CHAPITRE VI.

Plan et préparatifs de François I pour la défense de ses États.

Après tant d'éclat et d'intrigues, la rupture étoit infaillible. L'empereur avoit même entièrement levé le masque; Antoine de Lève, par son ordre, avoit passé la Sessia dès le 8 mai, malgré la parole donnée au cardinal de Lorraine; il étoit venu camper entre Turin, Verceil et Saint-Germain [a]: c'étoit se rendre agresseur, et il semble que le roi eût pu laisser l'amiral et son armée dans le Piémont, mais il avoit formé un autre plan. Il vouloit que l'empereur s'avançât encore davantage, afin qu'il ne pût absolument rester aucune équivoque sur l'agresseur. Le passage de la Sessia, la présence d'Antoine de Lève dans le Piémont, étoit une préparation aux hostilités plutôt que des hostilités. Le roi s'attachoit principalement à deux objets, il vouloit conserver ses conquêtes du Piémont, et bien défendre la France si elle étoit attaquée.

[a] Mém. de Langey, liv. 5 et 6.

Mais de ces deux objets, c'étoit le second qui attiroit le plus son attention [a]. Il comptoit sur la vanité de l'empereur pour préférer une descente en France à une guerre dans le Piémont. C'étoit ce que le roi desiroit, c'étoit sur ses foyers qu'il attendoit l'empereur. Il levoit, pour le bien recevoir, une armée formidable, à laquelle il devoit joindre les restes de son armée du Piémont, que l'amiral lui ramenoit. Il trouvoit dans la descente des ennemis en France deux grands avantages pour lui; l'un que l'agression seroit plus éclatante, l'autre que la honte de Charles-Quint seroit plus complète. Si la guerre se faisoit dans le Piémont, l'empereur la feroit commodément, il tireroit du Milanez ses vivres et ses munitions; en cas de disgrace, la retraite seroit libre et facile, il n'y avoit point là pour l'empereur de grande confusion à essuyer. Si, au contraire, il portoit la guerre en France, le roi l'attendoit au passage des Alpes, où il espéroit lui faire perdre une bonne partie de son armée; il devoit ensuite se retirer vers le cœur du royaume, en faisant le dégât, en brûlant les vivres et les fourrages, en enfermant l'armée impériale dans un vaste désert, qu'il laisseroit entre lui et les Alpes, après avoir bien approvisionné et fourni de garnisons nombreuses toutes les places en état d'être défendues; c'étoit par la famine et par les fatigues qu'il vouloit ruiner l'armée de l'empereur, il ne devoit livrer bataille que s'il y étoit forcé; la maturité de l'âge, l'expérience, le souvenir de Pavie, l'avoient fait revenir de la fureur des batailles; il commençoit à préférer une guerre lente

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

et systématique. Or, dans cette vue d'attirer l'empereur en France, et de lui faire négliger la guerre du Piémont, il étoit essentiel de rappeler l'armée de l'amiral ; car si le roi avoit une armée dans le Piémont, il étoit impossible que la guerre ne s'y fît pas. L'empereur seroit-il assez imprudent pour laisser derrière lui une armée qui pourroit lui fermer le retour?

Mais d'un autre côté il falloit conserver au moins les principales conquêtes du Piémont; c'est pourquoi le roi avoit ordonné à l'amiral de fortifier promptement, avant son départ, les plus considérables places, et d'y laisser des garnisons suffisantes pour les défendre [a]; il étoit possible que l'empereur, dans l'empressement d'attaquer la France, ne voulût point s'arrêter devant ces places, qu'il espérât qu'elles tomberoient d'elles-mêmes, lorsque, maître du Milanez d'un côté, ayant conquis la Provence de l'autre, il les tiendroit enfermées entre deux États, dont il pourroit réunir contre elles toutes les forces.

Par-là le double objet du roi seroit rempli : pourvu que l'empereur s'engageât dans les Alpes, le roi se croyoit sûr de garder ses conquêtes du Piémont, et d'humilier son ennemi en Provence.

Si pourtant l'empereur, mieux conseillé, commençoit par faire le siége des places du Piémont, le roi se proposoit de passer les Alpes lui-même pour aller défendre ses conquêtes.

Son amour pour la gloire, son application aux affaires, reprenoient alors une nouvelle force. « Alexandre,

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

« dit le maréchal de Tavanes, voit les femmes quand « il n'a point d'affaires ; François voit les affaires quand « il n'a plus de femmes [a]. »

Phrase de pur bel esprit, où il n'y a pas un mot d'exact. Alexandre ne fut jamais sans affaires ; quand il fut amoureux, ce fut au milieu des affaires mêmes et par délassement. François le fut toute sa vie, les femmes le gouvernèrent encore plus dans ses dernières années que dans les premières, comme on le verra dans la guerre de 1542, mais toujours sans lui faire trop négliger ses affaires. S'il y eut un temps où il fut propre à l'amour, ce fut sur-tout depuis son avénement à la couronne jusqu'en 1525. Or, jamais, à quelques éclipses près, il ne se livra aux affaires avec tant d'ardeur que dans ces premières années de son régne. Il est vrai qu'il eut un intervalle de langueur depuis le traité de Madrid jusqu'au traité de Cambray ; mais cette langueur venoit moins de ses amours que de la longue impression de ses malheurs, qui le portoit au repos.

Ses soins s'étendirent à tout dans cette guerre de 1536. La France pouvoit principalement être attaquée du côté des Pays-Bas en Picardie, du côté de l'Allemagne en Champagne, du côté de l'Italie en Dauphiné et en Provence, du côté de l'Espagne en Guyenne ; il pourvut à tous ces objets, il fit réparer les fortifications des places frontières dans toutes ces provinces, il y fit distribuer toutes les troupes, et qui plus est tout l'argent nécessaire. Il embrassoit les moindres détails : il écrivoit à François de Montmorency (1), lieutenant du duc de

[a] Mém. de Tavanes.

(1) François de Montmorency de La Rochepot.

Vendôme au gouvernement de Picardie : « Ravitaillez « Thérouanne, visitez Montreuil, rendez-moi compte « de l'état de cette place. »

Le duc de Guise veilloit sur la Champagne.

Le roi envoya en Dauphiné d'Humières, dont la bonne conduite, l'intelligence, l'activité, justifièrent son choix. Ce brave et vigilant officier ferma soigneusement tous les passages des Alpes du côté du Dauphiné, il mit en état de défense toutes les places, même les plus enfoncées dans ces montagnes.

Qnant à la Provence, le roi n'oublia point que Marseille, par sa situation et par sa richesse, avoit attiré en 1524 les armes des Impériaux, conduits par le connétable de Bourbon; il y envoya Barbésieux, cet amiral du Levant, qui avoit succédé à André Doria, et qui, dans le poste où on l'envoyoit, pouvoit avoir affaire à ce dangereux rival.

La garde du reste de la Provence regardoit l'armée que le roi formoit alors.

Le choix qu'il fit du défenseur de la Guyenne étoit excellent par les circonstances, c'étoit le roi de Navarre: son voisinage alarma beaucoup l'Espagne.

CHAPITRE VII.

Affaires du Piémont. Défection du marquis de Saluces.

Cependant du côté du Piémont les affaires prenoient une face que toute la prévoyance du roi n'avoit pu prévenir [a]. L'amiral, en revenant à la cour, avoit laissé, par ordre du roi, le commandement des troupes qui étoient restées dans le Piémont au marquis de Saluces (1). L'événement prouva qu'on ne pouvoit faire un plus mauvais choix; on ne voyoit en lui qu'un général médiocre, on ne s'attendoit pas à y trouver un traître; on s'y attendoit d'autant moins, que le roi l'avoit comblé de bienfaits. Saluces avoit été élevé avec lui, le roi l'avoit toujours aimé, il avoit pris soin de sa subsistance, lorsque Saluces n'étoit qu'un cadet de sa maison, sans fortune, sans ressource du côté de ses proches, qui étoient tous ses ennemis; il lui avoit donné le marquisat de Saluces, confisqué sur son frère aîné (2), pour rebellion et félonie; il venoit d'ajouter à cet État de

[a] Mém de Langey, liv. 6.

(1) Le marquis de Saluces, Michel-Antoine, mort en 1528, dans le royaume de Naples, avoit trois frères qui lui succédèrent; savoir, Jean-Louis, qui étoit prisonnier en France dans le temps dont il s'agit à présent, c'est-à-dire en 1536; François, qui alors étoit marquis de Saluces, et dont il s'agit dans ce chapitre; enfin, Gabriel, évêque d'Aire, dont on parlera dans la suite.

(2) Jean-Louis, le second des quatre frères.

grands domaines dans le Piémont, il l'avoit décoré du collier de son ordre, il l'honoroit alors du commandement de ses troupes. Des chaînes si puissantes ne purent retenir l'inconstant Saluces; mais le principe de sa trahison devoit lui attirer plus de pitié que de haine. Il est toujours utile de retracer aux hommes des exemples frappants du pouvoir de la superstition. Le marquis de Saluces en est un. L'Italie étoit pleine alors d'astrologues et de prophètes que vraisemblablement la politique de l'empereur faisoit parler à son gré [a]. On lui prédisoit la conquête de la France, au roi la mort, ou une nouvelle captivité en 1536. On avoit prédit à Antoine de Lève qu'il mourroit en France, et qu'il seroit enterré à Saint-Denis, ce qu'il entendoit du tombeau des rois en France [b]. Il mourut, dit-on, dans un lieu nommé Saint-Denis, en Provence, et son corps fut transporté dans l'église de Saint-Denis de Milan; car tout ce qui est oracle et prédiction doit s'accomplir par équivoque. Quoi qu'il en soit, le marquis de Saluces ne voulut point douter de l'accomplissement de ces prédictions, il voyoit déja la France devenue province d'Espagne, il plaignoit tous les amis qu'il avoit en France, et dont le sort alloit si cruellement changer; il plaignoit tant de braves gens qu'il avoit commandés, et qui alloient s'immoler infructueusement pour la défense d'un pays que le ciel réprouvoit. Martin du Bellay-Langey étoit un de ses plus intimes amis; lorsque le marquis de Saluces eut pris ouvertement le parti de la trahison, il lui en avoua les motifs: « Si tous ces braves insensés veulent

[a] Mém. de Langey, liv. 5. [b] Belcar., liv. 21, n. 57.

« périr, dit-il, faut-il que je périsse avec eux? Irai-je du « moins jouer en France le triste personnage du prince « de Melphe, dépouillé de sa souveraineté pour n'avoir « pas su embrasser le parti du plus fort? Mon marqui- « sat de Saluces seroit la première proie du vainqueur. »

Il tâchoit ensuite de se déguiser à lui-même le crime de sa défection, en alléguant que le marquisat de Saluces étoit originairement un fief de l'Empire, qu'il l'étoit donc encore, puisque l'Empire ne connoissoit point de prescription passive; que ses ancêtres l'avoient mal-à-propos possédé comme mouvant du Dauphiné; qu'il ne faisoit que remettre les choses dans l'ordre en se reconnoissant pour vassal de l'empereur, et en lui consacrant ses services; il finit par offrir à du Bellay ses bons offices auprès de l'empereur, lorsque la France seroit conquise.

L'empereur, toujours si habile et si heureux à enlever aux Français leurs plus grands capitaines, se connoissoit trop en hommes pour estimer Saluces au-delà de sa valeur, il ne prétendoit point le mettre à la tête de ses armées, mais il avoit besoin de lui à la tête des troupes françaises. Saluces devenoit à ses yeux un homme considérable par un commandement qui mettoit, pour ainsi dire, en sa main les clefs de la France. Il traitoit avec lui par le ministère d'Antoine de Léve, dont le marquis devoit épouser la fille; il lui promettoit de joindre à son marquisat de Saluces le Montferrat, sur lequel le marquis avoit des prétentions; mais il n'avoit garde de permettre qu'il levât sitôt le masque : il vouloit se servir de lui pour ruiner les affaires de France en Piémont, et pour s'ouvrir une

entrée facile en France. Ce n'étoit point une simple défection qu'il lui demandoit, c'étoit une véritable trahison. Aussi le marquis de Saluces, avant de s'ouvrir à du Bellay, comme on vient de le voir, mit-il longtemps dans sa conduite la perfidie la plus étudiée; et si l'on eût pu ne la jamais découvrir, il ne se fût jamais déclaré [a].

Une seule démarche qu'il fit d'abord un peu imprudemment eût pu le rendre suspect, si les esprits avoient été tournés à la défiance [b]. On voit arriver en poste à la cour le marquis de Saluces, non pour aucune affaire relative au commandement dont il étoit chargé, mais pour demander la restitution de presque toutes les places importantes du Piémont, qu'il prétendoit avoir été détachées du marquisat de Saluces par les ducs de Savoie. Si on l'eût voulu croire, son petit État se seroit étendu vers le levant jusqu'au Tanaro; et si l'on y eût joint le Montferrat, auquel il prétendoit, il n'eût eu pour bornes de ce côté-là que le Milanez, et le marquis seroit devenu l'une des grandes puissances de l'Italie. On lui fit entendre doucement qu'il avoit déja reçu assez de faveurs, qu'il devoit travailler à les mériter, et sur-tout ne jamais prétendre à celles qu'il étoit venu demander. Il partit presque mécontent; mais comme cette démarche ne parut avoir de sa part aucune suite, on l'oublia et on crut qu'il l'avoit oubliée; on connut dans la suite qu'il avoit cherché ce refus comme le prétexte ou l'excuse des projets qu'il méditoit; car il est de ces ames également malhon-

[a] Mém. de Langey, liv. 6. [b] Belcar., liv. 21, n. 37.

nêtes et superstitieuses, qui comptent frauduleusement avec elles-mêmes, et qui trompent leur conscience pour l'apaiser. Quand on se représente le marquis de Saluces s'efforçant de croire que tous ces États lui appartenoient, excitant son cœur au mécontentement, s'alléguant à lui-même les décrets du ciel, toujours ignorés, ou de vieilles maximes féodales, interprétées par l'intérêt; puisant dans ces sources équivoques l'infame devoir de l'ingratitude et de la perfidie, on sent combien il est nécessaire d'écouter la voix de ce sentiment intérieur qui n'admet rien que de juste, et d'imposer silence au raisonnement, à ce séducteur complaisant et facile, toujours prêt à flatter les penchants, à excuser les torts, à colorer les crimes.

Antoine de Léve étoit exactement instruit de toutes les délibérations du conseil de guerre, et prenoit toujours ses mesures en conséquence. Le marquis avoit soin d'ailleurs de s'opposer à tous les projets utiles, et d'en empêcher l'exécution.

Il avoit été décidé que, pour assurer au roi les conquêtes du Piémont, on fortifieroit Turin, Fossan et Coni, et qu'on s'attacheroit à défendre ces trois places. D'Annebaut, chargé de la défense de Turin, s'y enferma avec l'élite de la noblesse. Les fortifications n'en étoient pas encore entièrement réparées, et l'ennemi approchoit; mais on travailloit sans relâche à les rétablir, et cette généreuse noblesse étoit résolue à s'ensevelir sous ses ruines.

A l'égard de Fossan et de Coni, le marquis de Saluces remettant en délibération ce qui étoit réglé depuis

long-temps par les ordres du roi, tenoit tous les jours des conseils de guerre, où d'abord il eut soin d'empêcher qu'on ne décidât rien ; puis, lorsqu'il fallut décider, il prétendit qu'on devoit se borner à la défense de Turin, et abandonner les deux autres places. Mais le brave Montpesat, qui avoit visité Fossan, entreprenoit de le fortifier et de le défendre, pourvu qu'on ne perdît point de temps ; Saluces s'attacha donc à en perdre. Heureusement pour lui La Roche du Maine, si connu par ses saillies audacieuses, un de ces hommes à qui un courage éprouvé, un tour d'esprit libre, hardi et facile, ont acquis le droit de tout dire, opina pour Coni, si l'on ne vouloit garder qu'une des deux places. Montpesat, sans disputer, offrit de se jeter dans celle des deux qu'on voudroit choisir, et ne demanda que de la célérité. Ce fut justement ce qu'on lui refusa. Le marquis, sous prétexte qu'on ne s'accordoit point, remit la délibération à un autre jour, et cependant il écrivit au roi pour lui proposer de se borner à la défense de Turin, et pour se plaindre du peu de soumission des principaux officiers. On sent que cette plainte tendoit à décréditer d'avance celles qu'ils pourroient faire avec raison contre lui.

Pour toujours gagner plus de temps, le marquis proposa de visiter Fossan de nouveau, dans le dessein de décider qu'il ne pouvoit être défendu ; de là on auroit été visiter Coni, qui ne se seroit pas trouvé non plus en état de défense : mais sur la nouvelle visite de Fossan, on jugea qu'il pouvoit être fortifié ; que les soldats, aidés de huit ou neuf cents pionniers, pourroient en peu de temps élever les remparts à une hau-

teur convenable; Montpesat avoit déja fait commencer les travaux. Le cri fut universel pour la défense de Fossan, on pressa le général de se déterminer; il renvoya l'affaire au lendemain, et la nuit tous les pionniers disparurent. Dès-lors on ne put se défendre des plus violents soupçons, on examina plus particulièrement la conduite du marquis, on s'aperçut que le comte de Pocquepaille, qui étoit attaché à son service, et qui avoit toute sa confiance, alloit et venoit sans cesse du camp français au camp ennemi; mais les prétentions du marquis sur le Montferrat, prétentions qu'il ne dissimuloit point, et pour lesquelles il étoit obligé de s'adresser à l'empereur, servoient de prétexte à ces allées et venues; cependant les murmures éclatoient, Martin du Bellay, auquel il n'avoit pas encore fait ses confidences, osa lui dire en plein conseil qu'un courrier du roi, qui venoit de Milan, avoit vu, en passant par Ast, le logement de Saluces marqué à côté de celui de l'empereur. Saluces ne répondit que par un sourire dédaigneux et une plaisanterie effrontée, que du Bellay son ami regarda comme des preuves de son innocence.

Depuis qu'il n'y avoit plus de pionniers, Saluces ne parloit que de la possibilité, de la nécessité de défendre Fossan, et même Coni; il gémissoit de la fuite des pionniers, il alloit en faire venir de ses États qui répareroient avantageusement la perte des autres; exercés aux périls comme aux travaux, ce seroit, au besoin, d'excellents soldats aussi bien que d'infatigables pionniers. Il ne manquoit à ces admirables travailleurs que d'arriver, on les promettoit pour le

lendemain, et ils ne vinrent point du tout. Les murmures redoubloient. Le roi, dans toutes ses lettres, insistoit pour qu'on gardât les deux places; il exhortoit, il prioit, il commandoit qu'on arrêtât les Impériaux un mois, trois semaines, quinze jours du moins; il espéroit, à force de diligence, être en état au bout de ce temps, de faire face aux Impériaux; il écrivoit à Saluces, il écrivoit à Montpesat et aux autres principaux officiers : « Vous me rendrez, leur disoit-il, le « plus important de tous les services. » Ceux-ci étoient disposés à obéir, mais Saluces arrêtoit tout; cependant les vivres se consumoient inutilement à Fossan et à Coni, on ne fortifioit ni l'une ni l'autre place, l'ennemi approchoit [a]; il y eut un moment d'inquiétude où l'on songea sérieusement à mettre l'artillerie en sûreté; le marquis, feignant beaucoup de zèle pour l'intérêt public, proposa de la conduire à Revel, place située dans ses États, et qu'il disoit être inexpugnable. Pour cette fois il ne fut pas possible d'être sa dupe, l'effronterie de cette demande fit perdre patience; on dissimula moins que jamais au marquis les soupçons que toute sa conduite inspiroit, les officiers prirent leur résolution malgré lui. « Notre zèle pour le service du « roi, s'écrièrent-ils tous, nous tiendra lieu de ce qui « nous manque; nous serons nos pionniers nous-mê- « mes, et, dussions-nous tous périr, nous défendrons « ou Coni ou Fossan. Et moi, dit le marquis, je pré- « tends les garder tous deux. Monsieur de La Roche du « Maine, vous dites que Fossan est la plus foible de ces

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

« deux places, c'est pour cela que je veux la défendre « en personne. Oh bien, je connois donc un homme, « répliqua La Roche du Maine, qui s'engage bien vo- « lontiers à s'y enfermer avec vous, et qui se fera « un plaisir de vous obéir, comme son devoir l'or- « donne. »

Le lendemain le marquis dit à La Roche du Maine : « La nuit porte conseil, et les paroles du matin ne « ressemblent pas toujours à celles du soir. Pour moi, « dit La Roche du Maine, mes pensées sont toujours « les mêmes au soir et au matin. Oh non, pas les « miennes, du moins pour cette fois, répliqua le mar- « quis » ; et il déclara qu'il jugeoit plus à propos de confier à Montpesat et à La Roche du Maine la défense de Fossan, et de se retirer à Coni, d'où il alloit envoyer à Fossan toutes les munitions nécessaires. Cette idée paroissoit utile; Saluces partit en effet pour Coni : mais on sut qu'il avoit fait instruire Antoine de Léve de toutes les délibérations du conseil; on sut que la veille, lorsqu'il avoit pris le parti de défendre Fossan, il avoit envoyé un courrier au général espagnol, pour l'avertir de cette résolution et du dessein où il étoit de lui livrer la place avec la garnison, mais qu'ensuite, craignant que les autres officiers n'empêchassent l'exécution de ce projet, il avoit envoyé un second courrier pour avertir de Léve des raisons de son changement, des mouvements que se donnoient les officiers français pour fortifier Fossan, de la nécessité de les prévenir par une extrême diligence, de la facilité de s'emparer de cette place, tandis qu'elle étoit sans défense. Saluces assuroit de Léve que dès qu'il

paroîtroit devant une porte, la garnison s'enfuiroit par l'autre, et il lui envoyoit un état des vivres qui étoient dans la place.

Les défenseurs de Fossan, ayant acquis ces odieuses lumières, et ne voyant point arriver de Coni les munitions promises, veillèrent de plus près sur les démarches de leur perfide général [a]. Montpesat alla lui-même à Coni voir pourquoi les munitions n'arrivoient pas; mais il fut très surpris et très content de trouver le marquis occupé à les faire partir. On chargeoit les voitures, on avoit préparé une longue couleuvrine, trois canons, des boulets, des poudres, douze cents sacs de farine, une grande quantité de tonneaux de vin. Montpesat vit une partie de ces munitions prendre devant lui la route de Fossan, le marquis l'assura que tout le reste seroit à Fossan avant la nuit. Montpesat ne savoit que penser, il commençoit à regarder comme faux les avis qu'on avoit reçus de l'infidélité du marquis; il retourne plein de joie et d'espérance à Fossan. A peine est-il arrivé qu'il reçoit deux canons, cinq barils de poudre, quelques boulets; mais tous ces boulets étoient ou trop gros ou trop petits pour les deux canons. Cette circonstance parut indifférente, parcequ'on attendoit d'autres voitures où seroient sans doute les boulets proportionnés à ces deux pièces, et les pièces auxquelles devoient servir les boulets déja envoyés; mais rien n'arriva. Toutes les autres munitions de guerre et toutes les munitions de bouche avoient pris, aussitôt après le départ de

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

Montpesat, la route de Revel, le marquis s'y rendit lui-même la nuit suivante, il passa ensuite à Ast auprès de l'empereur. Le reste de son histoire n'intéresse plus les affaires françaises que dans quelques points où l'on le verra reparoître. Il fut un traître obscur comme il avoit été un général sans gloire.

De Léve, profitant des avis qui lui avoient été donnés, étoit parti de devant Turin, dont il faisoit le siége, (qui fut continué par le général Scalenghe, gouverneur d'Ast) et s'étoit avancé vers Fossan, où il arriva cinq ou six jours après la défection de Saluces[a]. Il étoit aisé de voir qu'il avoit eu de bons avis. Son avant-garde, en arrivant, courut s'emparer d'un couvent de Saint-François, situé hors de la ville, et que les Français se hâtoient de démolir, parcequ'ils ne pouvoient le garder et qu'il pouvoit nuire à la défense de la place. Les assiégés marchèrent au secours des travailleurs, et livrèrent un combat assez vif. La nuit seule sépara les combattants, son obscurité fut favorable à de Léve, et il sempara du couvent.

Ce siége de Fossan est devenu célèbre par le courage avec lequel il fut soutenu par les Français trahis et sans défense. De Léve, au moyen du poste qu'il avoit forcé, se trouvoit logé à une portée d'arquebuse de la ville. Les remparts n'avoient que six pieds de haut, ce n'étoient que de simples levées de terre, faites à la hâte, et la terre au-dehors les dominoit en beaucoup d'endroits. Les assiégés n'avoient pour ainsi dire ni vivres ni armes, l'eau leur manquoit, ils étoient sans

[a] Guichenon, hist. de la maison de Savoie.

artillerie, il ne leur restoit pas même la ressource de pouvoir cacher leur foiblesse. L'ennemi étoit informé de tout, mais il ne connoissoit pas assez les ressources de leur courage; il n'imaginoit pas qu'il leur tombât dans l'esprit de se défendre; il laissoit libre le quartier de la porte qui méne à Coni, persuadé que la garnison profiteroit avec empressement de la facilité qu'il lui laissoit de s'y retirer sans être poursuivie. Elle ne voulut profiter que de la facilité de se pourvoir d'eau à une fontaine qui étoit par-delà la porte de Coni. Il fallut les attaquer dans les régles, ouvrir la tranchée, dresser les batteries. Dès le troisième jour, une batterie de deux canons avoit détruit toutes les défenses de la place. Les assiégés, au lieu de se rendre, font une sortie par deux endroits, la cavalerie d'un côté, l'infanterie de l'autre. Celle-ci gagne par un chemin creux une prairie éloignée, où étoit le quartier des Lansquenets, qui, ne pouvant s'attendre à être attaqués, faisoient la garde assez négligemment. L'infanterie française en fait un grand carnage, la cavalerie, qui les attaque d'un autre côté, augmente le désordre. L'alarme se répand dans tout le camp. Antoine de Lève envoie ses Espagnols pour soutenir les Lansquenets. Ceux qui étoient de garde à la tranchée, voyant courir aux armes de toutes parts, quittent leurs postes pour voler au lieu du combat, et laissent leurs travailleurs presque sans défense. La portion de la garnison qui étoit restée dans la ville, voyant ce mouvement, sort, attaque les tranchées, les comble, taille en pièces ceux qui les gardoient encore. Les différents corps des assiégés se réunissent, on court au quartier d'Antoine

de Léve, qui se voyoit alors presque abandonné, et qui pensa être surpris. La goutte lui permettoit à peine de se remuer, on le jette précipitamment dans une chaise, on le porte hors de sa tente, mais les porteurs poursuivis de près par les Français, n'imaginèrent pas d'autre moyen de le sauver et de se sauver, que de jeter de Léve avec sa chaise au milieu d'une piéce de blé, où ce général resta caché, comme Marius dans les marais de Minturne, jusqu'à la retraite des Français, qui se fit dans le meilleur ordre, et sans autre perte que de trois ou quatre hommes qui moururent au bout de quelque temps des suites de leurs blessures.

De Léve s'étant un peu remis des périls imprévus de cette journée, et ayant réfléchi sur ce courage de désespoir que les assiégés venoient de signaler, tandis qu'il ne tenoit qu'à eux de se retirer, car la porte de Coni restoit toujours ouverte, conclut qu'ils se faisoient un point d'honneur de se défendre, tant qu'il n'y auroit pas de bréche au corps de la place; il résolut d'en faire une. Il dressa une batterie de quatre canons, qui, en très peu d'heures eût fait une bréche où trente hommes pouvoient passer de front [a]. Le canon cessa de tirer pendant deux heures, on crut que les Impériaux se préparoient à l'assaut, et l'on se préparoit à les repousser. Déja Montpesat (1) avoit rangé ses troupes, partie le long des murs, partie dans un retranchement fait à la hâte derrière la bréche; on n'attendoit que l'instant de combattre et de périr; mais, qui eût pu le croire? douze

[a] Belcar., liv. 21, n. 41.

(1) Beaucaire reléve à propos Paul Jove, qui dit que c'étoit le jeune La Palisse qui commandoit dans Fossan.

jours se passèrent sans qu'on entendît parler d'attaque. Ce fut l'effet naturel du mélange des nations et de la mésintelligence des divers corps dans l'armée impériale. De Lève vouloit ménager ses Espagnols, qu'il réservoit pour la conquête de la France; les Lansquenets prétendoient mériter autant qu'eux d'être ménagés; les Italiens, qui pouvoient aussi avoir la même prétention, vouloient être payés avant d'agir. De Lève consentoit à les laisser tous dans l'inaction, parcequ'il comptoit sur la famine pour réduire Fossan; l'état que le marquis de Saluces lui avoit donné des munitions de la place prouvoit qu'elle touchoit au terme de sa résistance. Les assiégés n'avoient ni vin, ni farine, ni moulins pour moudre ce qui pouvoit leur rester de blé, ni ouvriers pour en construire, ni outils dont pussent se servir les soldats qui auroient su le métier de maçons ou de charpentiers. Le marquis de Saluces avoit poussé ses perfides précautions jusqu'à faire disparoître avec les pionniers tous les ouvriers, et jusqu'au moindre outil. Le seizième jour du siége, Montpesat ayant visité les magasins, trouva qu'il restoit à peine des vivres pour quatre ou cinq jours, et de la poudre autant qu'il en falloit pour soutenir un assaut. De Lève ne pouvoit concevoir qu'il en restât encore; souvent il soupçonnoit Saluces de s'être trompé, ou de l'avoir trompé: tant d'économie et de frugalité chez des Français lui paroissoit incroyable. Leur constance ne l'étonnoit pas moins; il les voyoit mettre à profit tous les moments qu'il leur laissoit, soldats, officiers, tous mettre la main à l'œuvre pour opposer de nouvelles défenses, pour élever de nouveaux remparts, malgré l'artillerie

qui détruisoit ces légères fortifications à mesure qu'on les construisoit [a].

Le désespoir des Français n'étoit point aveugle, ils ne demandoient pas mieux que de capituler. La faim et l'ennemi les pressoient également : l'artillerie seule suffisoit pour les écraser; les Impériaux, en élevant des plate-formes, pouvoient plonger à loisir dans la place; mais Montpesat vouloit que la première proposition de capituler vînt de la part des ennemis, afin qu'ils fussent disposés à accorder des conditions plus favorables.

Le hasard le servit bien. Antoine de Léve eut occasion d'envoyer un trompette pour traiter de la rançon d'un officier qui avoit été pris dans la sortie dont on vient de parler. La Roche du Maine, à la bataille de Pavie, avoit été prisonnier d'Antoine de Léve, qui avoit conservé de l'estime et de l'amitié pour lui; il lui fit faire des compliments par ce trompette, et lui fit demander s'il ne s'ennuyoit point de ne pas boire de vin. La Roche du Maine, par une fanfaronnade usitée chez les assiégés, ne manqua pas d'envoyer à de Léve deux flacons de vin par le trompette. Ce trompette étoit d'ailleurs chargé par de Léve de faire, autant qu'il pourroit, l'office d'espion dans la place; il se mit à causer de la défection du marquis de Saluces avec Montpesat et les autres officiers. Ceux-ci répondent qu'il n'en est rien, et qu'ils n'en croiront rien à moins que le marquis ne les en assure de sa propre bouche. Le lendemain de Léve envoie le même trompette avec ordre de dire à Montpesat que s'il vouloit envoyer au camp un homme

[a] Belcar., l. 21, n. 42.

d'armes de sa compagnie, on lui fourniroit des preuves de la défection du marquis (les assiégés n'en avoient que trop). En même temps de Léve envoyoit à La Roche du Maine quelques paniers de fruits en retour de son présent, dont il n'étoit pas la dupe, et lui faisoit dire qu'il avoit une envie extrême de le voir.

Il ne falloit pourtant pas le lui envoyer encore, car de Léve eût jugé, par cet empressement à le prendre au mot, du besoin extrême qu'on avoit de capituler. On ne parut occupé que du doute qu'on avoit montré sur la défection du marquis de Saluces. Un jeune gentilhomme périgordin, nommé Saint-Martin, fut envoyé au général espagnol, sous prétexte de lui demander un sauf-conduit pour aller à Saluces s'éclaircir avec le marquis. « Jeune homme, dit franchement le vieux de Léve « à Saint-Martin, mettons bas tout artifice, vous n'avez « rien à dire au marquis, vous savez qu'il n'est point à « Saluces, qu'il est à Ast, auprès de l'empereur. Vous « venez ici pour me sonder sur les conditions que j'ai à « vous proposer. Si vous croyez que j'ignore l'extrémité « où vous êtes réduits, jetez les yeux sur ce papier, c'est « l'état fidèle des vivres de Fossan, signé de la main du « marquis; l'économie, qui a su les ménager jusqu'à pré- « sent, n'a plus sur quoi s'exercer. Comment des capi- « taines aussi expérimentés que les vôtres ont-ils pu « s'enfermer avec si peu de ressources dans une si mé- « chante place? c'est une témérité de jeunes fous. Con- « cluons : il ne vous reste plus d'espoir que dans cette « clémence que l'empereur aime sur-tout à signaler en- « vers de braves gens tels que vous, et que je vous pro- « mets de solliciter vivement. Dites à M. de La Roche

« du Maine, mon ami, que je le plains, qu'il m'est dur « de le savoir où il est; dites à votre commandant qu'il « fasse promptement de sérieuses réflexions sur ce que « je vous ai dit. »

Saint-Martin balbutia quelques vaines bravades, quelques foibles dénégations, qui valoient des aveux, sur la fidélité de l'état fourni par le marquis de Saluces, et il partit; il revint le lendemain, s'ouvrit davantage; de Léve demanda un officier qui fût chargé de traiter; on crut apparemment encore qu'envoyer La Roche du Maine ce seroit avoir trop l'air d'implorer la miséricorde du vainqueur, on envoya Villebon (1).

De Léve, en parlant beaucoup de modération et d'humanité, proposa de laisser à la garnison la liberté de se retirer où elle voudroit, mais sans armes ni bagages. Villebon répondit que, quand on savoit mourir, on n'abandonnoit jamais ses armes; il assura d'ailleurs de Léve d'un ton très ferme qu'il apprendroit à ses dépens combien le traître Saluces l'avoit mal informé de l'état de la place; puis il partit brusquement sans vouloir rien entendre davantage. Sur son rapport, tous les officiers jurèrent de mourir plutôt que d'accepter les indignes conditions qu'on leur proposoit. De Léve, qui se souvenoit des périls qu'il avoit courus à ce siége, craignit de réduire les assiégés au désespoir; le lendemain matin on vit arriver son trompette avec quelques paniers de fruits pour La Roche du Maine, auquel de Léve faisoit faire des reproches de ce qu'il avoit si mal répondu aux invitations qu'il lui avoit faites de le venir

(1) Prevôt de Paris, et capitaine de cinquante hommes d'armes.

voir; il le prioit à dîner pour le lendemain. « Oh! pour « cette fois, dit Saint-Martin à Montpesat et aux offi- « ciers, il n'y a pas moyen de s'en défendre, ce ne sera « pas vous qui envoyerez La Roche du Maine à de Léve, « ce sera lui qui ira dîner chez son ami [a]. » On suivit son conseil, on fit dire par le trompette que La Roche du Maine sentoit ses torts, qu'il les répareroit le lendemain. Au bout d'une demi-heure, le trompette revint dire qu'il viendroit le lendemain matin à sept heures prendre La Roche du Maine, et il apporta encore quatre petits paniers de poires, présents d'un très grand prix dans la conjoncture. Le lendemain à sept heures précises le trompette parut, mais les assiégés eurent recours encore à un petit artifice. Il étoit clair que de Léve vouloit avoir le temps de s'entretenir avec son ami avant le dîner. Les assiégés, obligés de paroître éviter ce qu'ils desiroient le plus, voulurent que la démarche de La Roche du Maine parût une simple visite de politesse et d'amitié, et non un rendez-vous pour traiter d'affaire. On renvoya le trompette, avec ordre de ne revenir qu'à midi. Quand il revint, La Roche du Maine partit; il fut reçu avec la plus grande distinction dans le camp ennemi. Une foule d'officiers vint à sa rencontre, et de Léve se fit porter dans sa chaise au-devant de lui. Après les premiers compliments on parla d'affaire, et la fermeté de La Roche du Maine obtint des conditions honorables.

Les deux principales étoient entièrement en faveur des assiégés. L'une fut qu'ils sortiroient enseignes dé-

[a] Mém. de Langey, liv. 6.

ployées avec armes et bagages, laissant seulement dans la place l'artillerie et les chevaux d'une certaine taille qui fut exprimée; l'autre, qu'ils pourroient rester dans la place, et y attendre du secours pendant tout le mois de juillet (on n'étoit encore qu'au 5), et que, pour les laisser plus libres, l'ennemi mettroit la rivière de Sture entre Fossan et lui. On convint d'ailleurs que les assiégés pourroient réparer la bréche, mais non pas augmenter les fortifications, et qu'il en seroit dressé un état.

Les assiégés donnèrent trois otages, La Roche du Maine, La Palice, fils unique du maréchal de Chabannes, et d'Assier, fils unique du grand écuyer Galiot de Genouillac.

Montpesat signa bien volontiers cette capitulation; elle devoit être nulle, s'il se présentoit une armée pour faire lever le siége, et en ce cas les otages devoient être rendus.

Mais de ces conditions la plus favorable en apparence, la liberté de rester un mois dans la place, étoit réellement la plus embarrassante pour les assiégés. Pour pouvoir rester dans la place, il falloit des vivres, on n'en avoit point, et on n'avoit pu rien stipuler à cet égard, parcequ'il avoit fallu cacher aux ennemis ce manque de vivres, dont ils se seroient prévalus pour refuser des conditions honorables. Quand tout fut conclu et signé, La Roche du Maine dit à de Léve : « Vous « avez accordé à votre ennemi les conditions que vous « n'avez pu lui refuser; il faut actuellement accorder à « votre ami une grace qu'il va vous demander; mais « avant qu'il la demande, promettez de l'accorder. Je

« le promets, dit de Lève, vous êtes incapable de rien « proposer qu'un ami puisse refuser. » La Roche du Maine alors demanda que les Impériaux fournissent, pour de l'argent, aux assiégés les vivres dont ils auroient besoin jusqu'au terme marqué par la capitulation. De Lève fut surpris et balança : cependant il accorda tout, avec la seule restriction de ne fournir chaque fois des vivres que pour vingt-quatre heures, et cet article concernant les vivres fut ajouté à la capitulation.

L'empereur arriva au camp peu de jours après avec une armée formidable. Les otages lui furent présentés; il leur fit un accueil obligeant jusqu'à l'affectation, surtout à La Roche du Maine; il lui prit la main, l'embrassa, voulut absolument qu'il se couvrît; il donna ordre qu'on lui fît voir le camp. « Je vais, lui dit-il, vous « procurer le plaisir de voir une belle armée. J'en aurois « bien davantage, répondit La Roche du Maine, à la voir « ruinée, ou du moins employée contre les Turcs. » L'empereur prit plaisir à sa conversation gaie et hardie. Quand La Roche du Maine eut vu l'armée, il lui demanda ce qu'il en pensoit. « Elle est très belle, dit La « Roche du Maine, mais si votre majesté passe les « Monts, le roi mon maître lui en fera voir une plus « belle encore. »

« Que dit-on de mes projets, et où croyez-vous que « j'aille? »

« En Provence.

« Sans doute, les Provençaux sont mes sujets, et je « vais les voir (1). »

(1) Ce propos étoit relatif à de vieilles prétentions dont on rendra compte dans une dissertation particulière.

« Votre majesté les trouvera bien désobéissants, j'ose « l'en assurer. »

L'empereur s'imaginant toujours, ou feignant de s'imaginer qu'il alloit parcourir la France de victoire en victoire, demanda combien il y avoit de journées du lieu où il étoit jusqu'à Paris : « Si par journées, dit La « Roche du Maine, vous entendez des batailles, il y en a « au moins douze, à moins que vous ne soyez battu dès » la première. Vous voyez, sacrée majesté, dit à l'empe- « reur un de ses courtisans, que La Roche du Maine ne « reste jamais court, et je vous l'avois bien dit. » Le marquis de Saluces, caché alors dans la foule de ces courtisans, voulant se rendre utile à son nouveau maître, tâchoit de persuader aux otages que les Français devroient évacuer Fossan, et se retirer en France avant le terme fixé par la capitulation : les otages rioient de sa proposition, et admiroient que ce traître espérât les séduire.

C'étoit un spectacle singulier que cette armée immense de l'empereur, arrêtée pendant un mois devant une place qui ne se défendoit point, et occupée à nourrir son ennemi dans cette place, en attendant qu'il acquît peut-être les moyens de se défendre. Cette inaction forcée impatientoit l'empereur; mais il étoit lié par la capitulation, il la respecta : le roi de son côté n'ayant pu envoyer de secours, trouva bon que Fossan fût évacué au terme convenu; il avoit gagné plus de temps qu'il n'en espéroit, et La Roche du Maine l'avoit bien servi. Au jour marqué, un commissaire impérial vint dans la ville mesurer les chevaux pour retenir ceux qui, suivant la capitulation, devoient rester avec l'artillerie. On

prétend qu'il usa du droit du plus fort pour commettre quelques injustices dans cette opération. Les Impériaux en commirent encore une autre, ce fut de piller les bagages des Français, dont la fière contenance et les enseignes déployées à leur sortie sembloient insulter à ces forces supérieures qui n'avoient pu les réduire.

Quelques auteurs disent que les Français n'étoient point en reste avec les Impériaux du côté de l'infidélité, et que, par une fraude qui n'étoit pas exempte de cruauté, ils avoient rassasié de froment, pendant huit jours, tous les chevaux qu'ils devoient livrer, sans les laisser boire; de sorte qu'au premier abreuvoir où les Impériaux les menèrent, ils burent avec excès, et crevèrent presque tous (*a*). Quoi qu'il en soit de ce fait que Dupleix rapporte d'après Le Feron, les Français ne purent se retirer ni à Coni, dont Saluces avoit rendu maîtres les Impériaux, ni à Turin, dont on ne permit pas aux Français d'aller augmenter les ressources; ils furent obligés de gagner Fenestrelles, la première place frontière de France du côté des Alpes [*b*], toujours inquiétés dans leur route, soit par les gendarmes impériaux qui sortoient des différentes garnisons pour faire des courses, soit par les paysans attroupés et armés qu'on rencontroit dans les montagnes.

Il ne resta plus aux Français en Piémont que Turin, toujours assiégé par Scalenghe, et défendu par d'Annebaut. Il falloit de l'argent pour en payer la garnison; cet argent étoit tout prêt, la difficulté n'étoit que de le faire tenir à Turin. Jean-Paul Cerès fut chargé de cette

[*a*] Dupleix, Le Féron, Francisc., Vales.
[*b*] Mém. de Langey, liv. 6.

commission. On lui donna une troupe peu nombreuse et très leste, avec laquelle il falloit qu'il pénétrât de Suze à Turin par un chemin étroit, resserré entre de hautes montagnes; il falloit aussi qu'il passât par beaucoup de places où les Impériaux avoient garnison : il sut vaincre tous les obstacles, échapper à tous les périls; il arriva à Turin, n'ayant pas perdu un seul homme, et n'en ayant eu que deux de blessés.

L'empereur avoit si peu compté que Turin pût tenir, qu'il avoit cru pouvoir le laisser en arrière; cependant le parti du roi se fortifioit de ce côté-là par des levées considérables qu'il avoit fait faire en Italie : d'Annebaut faisoit de fréquentes sorties, et rentroit toujours avec du butin et des prisonniers. Les Impériaux avoient un excellent magasin, assez mal gardé, à Ciria, petite ville à sept milles de Turin; d'Annebaut le sut et s'en empara; il commençoit à s'étendre impunément; quoique assiégé, il assiégeoit lui-même, et prenoit des places : il prit Rivoli, Veillane, et quelques autres places autour de Turin. De ces petites entreprises il s'élevoit par degrés à de plus grandes; déja il avoit résolu de reprendre Fossan par surprise. Marc-Antoine Cusano, capitaine plein de vigilance et de courage, lui proposa une autre expédition plus utile, ce fut de s'emparer de Savillan, où l'empereur avoit un magasin immense d'artillerie. Cusano étoit averti par ses espions que la garnison de Savillan s'écartoit quelquefois dans la campagne pour fourrager, et que pendant une de ces excursions il seroit possible de surprendre la place. On le chargea de cette entreprise : elle eût réussi, mais malheureusement il prit le change, il s'amusa sur sa route à empor-

ter un château, où un détachement ennemi s'étoit retiré avec un riche butin. Les Français perdirent un temps précieux au pillage de cette bicoque, le projet sur Savillan fut éventé. Les Impériaux s'y rendirent en foule, levèrent les ponts à la hâte, barricadèrent les portes, se rangèrent sur les remparts, les garnirent d'arquebuses à croc et d'artillerie; les Français, arrivant trop tard, ne purent insulter que les faubourgs; ils brisèrent à coups de hache et de marteau deux gros canons, ils emporterent une assez grande quantité d'armes et de harnois; mais bientôt au malheur de n'avoir pu surprendre Savillan, se joignit le malheur d'être surpris par le général Scalenghe, qui accouroit en forces sur l'alarme que le danger de Savillan avoit répandue jusqu'aux environs de Turin. Cusano qui, à son retour, le rencontra dans la campagne, rangea promptement sa troupe en bataille, chargea les Impériaux avec vigueur, et les mit en déroute; Scalenghe ayant vainement essayé de les rallier, n'abandonna pourtant point la victoire, il envoya en diligence au camp quelques cavaliers des mieux montés pour avertir le marquis (1) de Marignan de son danger, et lui demander du secours. Marignan arriva trop tard pour la troupe de Scalenghe, qui avoit déja perdu trois cents hommes, sept enseignes, et qui avoit beaucoup de blessés; mais trop tôt encore pour les Français, qui se voyoient arracher les restes de leur victoire, et qui se trouvoient en danger à leur tour. Cusano, pour les sauver, fit sonner la retraite à l'approche de Marignan, et tourna vers Turin par un

(1) Médéquin.

autre chemin, ayant envoyé de son côté demander du secours à d'Annebaut. Les coureurs de la troupe de Marignan venoient sans cesse attaquer les Français, pour retarder leur marche par leurs décharges, et les attirer sur leurs traces par leur fuite; mais Cusano défendoit de poursuivre, et revenoit toujours à grands pas vers Turin : malgré toute sa diligence, Marignan l'atteignit; déja il étendoit ses bataillons pour envelopper les Français, lorsque d'Alégre, que d'Annebaut venoit d'envoyer au secours de Cusano, arrivant fort à propos, chargea si vivement les ennemis qu'il les obligea de se retirer et de respecter la marche des Français. Cusano, dans cette rencontre, reçut à la tête un coup d'arquebuse, qui l'obligea de s'arrêter à Pignerol, où il mourut au bout de quelques jours, regretté de toute l'armée [a].

Les Français continuèrent de s'étendre dans le Piémont [b]; et, pour punir le marquis de Saluces, ils conquirent presque tout son petit État. Le conseil du roi étoit d'avis qu'il restât confisqué pour la félonie du marquis de Saluces. Le roi pensa plus généreusement, il ne se permit de punir qu'en goûtant le plaisir de pardonner. La punition du frère aîné du marquis de Saluces avoit été de voir passer ses États au cadet; la punition du cadet fut de les voir retourner à l'aîné. Le roi se fit un plaisir de tirer ce dernier de la prison où il étoit détenu à Paris, et de lui donner l'investiture du marquisat de Saluces. Il le fit venir, il reçut son serment, lui donna une somme d'argent considérable, et l'envoya en Italie prendre possession de ses nouveaux États avec un équipage proportionné à son rang.

[a] Belcar., liv. 21, n. 53. [b] Mém. de du Bellay, liv. 8.

Le marquis dépouillé, que nous nommerons de son nom, François, pour le distinguer de Jean-Louis son frère aîné, avoit toujours eu le plus grand ascendant sur l'esprit de ce frère. On avertit celui-ci d'être en garde contre les artifices que François alloit mettre en œuvre pour le séduire; on l'exhorta au nom de la reconnoissance qu'il devoit au roi, au nom de son propre intérêt, d'éviter tout commerce avec le traître, de ne voir en lui qu'un compétiteur jaloux, que son ennemi et celui de son bienfaiteur. La foiblesse de Jean-Louis, ou, si l'on veut, la tendresse fraternelle, l'emporta sur tous ces avis. Jean-Louis étant au château de Carmagnole, François s'y rendit, demanda une entrevue, et l'obtint. Les portes du château s'ouvrirent, le traître y entra, et la trahison avec lui. On vit les deux frères se donner les marques de la plus vive tendresse, elles n'étoient sincères que d'un côté; on ignore par quels artifices François put parvenir à tromper si facilement son aîné; mais le résultat de leur conférence fut que Jean-Louis consentit à sortir de Carmagnole, et à suivre son frère au château de Valférière, où le perfide François se démasquant, retint Jean-Louis prisonnier. François espéroit recouvrer par surprise une partie de ses États, et il eût réussi peut-être, si on n'eût pas employé la séduction contre ce séducteur. On gagna un gentilhomme gascon, nommé Saint-Julien, qui, élevé dans la maison des marquis de Saluces, avoit été guidon de la compagnie du feu marquis Michel-Antoine (1), et depuis lieutenant du marquis François, qu'il auroit dû peut-être

(1) C'étoit l'aîné des quatre frères, c'étoit celui qui étoit mort à Naples en 1528.

laisser trahir à d'autres. Saint-Julien fit avorter tous les desseins de François; il fit plus, il gagna le capitaine d'Aguerres, qui commandoit au nom de François dans Vrezeul, une des plus fortes places du marquisat de Saluces; d'Aguerres la remit à Saint-Julien, qui la garda au nom du roi.

C'est ainsi que de Turin, où ils étoient toujours assiégés, les Français étendoient leurs conquêtes dans tout le voisinage, tandis que Scalenghe perdoit son temps devant cette place. Il n'attendoit qu'un prétexte pour lever le siège, ce prétexte lui fut fourni. Le comte Rangonè étoit depuis long-temps occupé à faire des levées pour le roi en Italie, où le roi l'avoit établi son lieutenant-général; ces levées, faites avec succès, formoient une petite armée avec laquelle Rangonè eût bien voulu faire de grandes choses; mais l'objet principal de sa mission, auquel il auroit peut-être dû tendre plus directement, étoit de faire lever le siège de Turin. Il crut avoir trouvé sur sa route (1) une occasion de surprendre Gênes, de concert avec César Frégose son beau-frère; mais un traître s'étoit détaché de son armée pendant la nuit, et étoit allé avertir les Génois. Rangonè les trouva sur leurs gardes; ceux des habitants qu'il croyoit avoir mis dans ses intérêts ne firent aucun mouvement en sa faveur. Il tenta cependant l'assaut; mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, toute la valeur des assaillants devint inutile. Les Génois perdirent peu de monde, Rangonè eut environ

(1) Il venoit des confins du Mantouan et du Ferrarais par le Parmesan, le Plaisantin et le Tortonèse, c'est-à-dire, en traversant tout un pays ennemi.

cent hommes tués ou blessés. Du nombre des premiers fut Hector Caraccioli, jeune seigneur napolitain, qui servoit en qualité de volontaire. L'histoire a encore oublié le nom d'un porte-enseigne, qui se couvrit de gloire à cet assaut. Malgré l'inconvénient d'une échelle trop courte, il trouva le moyen de gagner avec beaucoup d'efforts le haut de la muraille; là il se vit environné d'ennemis, il étoit seul défendant contre tous son enseigne; elle fut mise en pièces, mais elle ne lui fut point arrachée; il eut l'honneur d'en remporter le fer, et même quelques lambeaux de taffetas, qui rendoient témoignage des périls qu'il avoit courus et de la valeur qu'il avoit montrée. Si Gênes ne fut point prise en cette occasion, du moins l'enseigne française fut arborée impunément sur ses murs par ce brave soldat. Rangonè, contraint de se retirer, brûla et pilla autour de Gênes quelques villages et quelques châteaux, sans faire beaucoup de butin, les paysans s'étant retirés dans les montagnes avec tout ce qu'ils avoient pu emporter, et l'armée de Rangonè fut long-temps réduite à vivre de châtaignes. Enfin elle arriva à Cérisoles, près de Carmagnole. Son arrivée fut presque aussi agréable à Scalenghe qu'à d'Annebaut; charmé d'avoir trouvé le prétexte qu'il attendoit, il se hâta de lever le siége, en publiant qu'il alloit livrer bataille à la petite armée de Rangonè; il n'en fit rien, et cette armée s'avança impunément jusqu'à Carignan, tandis que d'Annebaut sortant de Turin à la tête de sept ou huit cents hommes, inquiétoit l'arrière-garde des ennemis, et prenoit encore quelques places autour de Turin. D'Annebaut et Rangonè unissant leurs efforts, soumirent successivement

Carignan, Montcallier, Quier. Une circonstance heureuse favorisa la reddition de cette dernière place. Lorsque le détachement français, chargé de la réduire, y arriva, toutes les maisons étoient remplies de soldats impériaux, qui, l'épée à la main, exigeoient le paiement d'une somme de vingt-cinq mille écus, à laquelle les habitants avoient été taxés, et qui étoit la seule ressource de l'empereur pour payer ses troupes. Les Français furent reçus par les habitants comme des sauveurs que le ciel envoyoit pour les délivrer de l'oppression : les Impériaux perdirent et la place et l'argent.

La prise de Carignan fit naître des divisions entre le comte Rangonè et un seigneur du nom de Gonzague (1). Celui-ci étoit comme associé à Rangonè dans la lieutenance générale en Italie. Il étoit du moins le premier après Rangonè; on avoit recommandé à Rangonè de consulter l'expérience de Gonzague, et de se concerter avec lui. Rangonè avoit fait sommer les défenseurs de Carignan de se rendre; et, comme ils n'étoient que soixante, il les avoit menacés de les faire tous pendre, s'ils l'obligeoient de faire venir du canon pour réduire une place qui étoit hors d'état de se défendre [a]; lois inhumaines que l'intérêt de l'humanité a fait établir, et sans lesquelles la valeur et la fidélité rendroient les guerres trop ruineuses et trop meurtrières. Les assiégés

(1) Le Gonzague dont il s'agit ici n'a de commun avec Frédéric de Gonzague, duc de Mantone, et avec Ferdinand de Gonzague, l'un des généraux de l'empereur, que d'avoir été de la même maison. Celui-ci se nommoit Caguino. On a dû s'accoutumer dans cette histoire à voir des seigneurs italiens de même nom et de même maison se partager entre les puissances ennemies.

[a] Belcar., liv. 21, n. 53.

demandèrent seulement le temps d'envoyer savoir les intentions du général Scalenghe. Sur cette réponse, Rangonè fit venir du canon. Les assiégés demandèrent alors à capituler; Rangonè répondit qu'il n'étoit plus temps, qu'ils avoient encouru la peine, et qu'ils la subiroient. Les soldats enfermés dans le château de Carignan étoient tous Napolitains. Un Napolitain attaché au service de Gonzague entreprit de sauver ses compatriotes, il sut inspirer à son maître des sentiments plus doux, et il fut décidé entre eux, sans la participation de Rangonè, que les assiégés se rendroient à Gonzague. Celui-ci envoya son lieutenant prendre possession de la place; on fit sortir les Napolitains à la faveur de la nuit, Gonzague retint pour lui les chevaux qui restèrent dans la place, et l'enseigne napolitaine; il ne laissa à Rangonè que les provisions de blé, de farine et de vin, que Rangonè fit transporter à Turin. Cette conduite de Gonzague irrita Rangonè, en lui montrant qu'il n'étoit général qu'à demi; il voulut l'être entièrement, Gonzague voulut toujours partager le pouvoir. De là naquit entre eux une mésintelligence qui nuisit beaucoup dans la suite aux affaires du roi. Cependant on prit encore Quiéras, on eut encore quelques petits avantages, et d'Annebaut ayant remis à Charles de Coucy, seigneur de Burie, le commandement de la ville de Turin libre, paisible et ravitaillée, alla rendre compte au roi du succès de ses travaux [a].

[a] Mém. de du Bellay, liv. 8.

CHAPITRE VIII.

Expédition de Provence. Mort du dauphin François.

Le roi, pendant ces mouvements du Piémont, et pendant les longues négociations dont l'empereur l'avoit amusé, avoit toujours été à Lyon ou dans le Forez, prêt à se mettre à la tête de ses armées, si la guerre devenoit digne d'occuper son courage [a]. Il s'avançoit alors par degrés au-devant de l'orage qu'il voyoit grossir. La guerre n'étoit point déclarée, mais elle se faisoit; Velly étoit rappelé, Leidekerke renvoyé. L'empereur feignoit pourtant toujours de négocier; quand il sut le renvoi de Leidekerke, il lui envoya un plein pouvoir pour traiter de la paix. Le roi reconnut l'empereur à cette démarche, et, pour ne point paroître s'y refuser, il envoya aussi un plein pouvoir à d'Humières, en Dauphiné, parceque Leidekerke étoit alors à Suse. Leidekerke tâcha d'endormir la vigilance de d'Humières, et d'Humières redoubla de vigilance. De Léve tenta vainement le passage des Alpes du côté du Dauphiné, Roquesparvière brava ses sommations, Château-Dauphin repoussa ses attaques.

Mais c'étoit du côté de la Provence que l'empereur avoit résolu de faire son irruption; il avoit toujours les yeux fixés sur une carte des Alpes et de la basse Pro-

[a] Sleidan., commentar., liv. 10.

vence, que le marquis de Saluces, trop voisin de ses provinces et de ses passages pour ne les pas bien connoître, avoit fait lever avec soin [a]. La foule des courtisans fatiguoit l'empereur d'applaudissements et de cris de victoire; mais on dit que ceux qui avoient plus d'usage de la cour, et qui savoient mieux l'art de flatter, s'opposoient en public à l'expédition de Provence, et s'attachoient à démontrer l'impossibilité d'un succès qu'ils croyoient infaillible, afin de ménager à l'empereur la gloire d'avoir eu plus de lumières que sa cour, que son conseil, et d'avoir vaincu contre l'espérance de ses capitaines les plus expérimentés. Le vieil Antoine de Lève se distingua parmi ces contradicteurs politiques. On le vit sortir de sa chaise, dont la goutte lui rendoit l'usage toujours nécessaire, et, comme si le zèle eût suspendu ses infirmités, se jeter aux pieds de l'empereur, le conjurer les larmes aux yeux de ne point exposer sa gloire aux hasards d'une expédition si téméraire. Cependant on savoit, ou l'on croyoit savoir, qu'il étoit en secret l'instigateur le plus ardent de cette expédition, qu'il s'attendoit à être vice-roi de France, et à mêler un jour ses cendres avec celles des rois de France à Saint-Denis. Au reste, quel que fût le langage des divers courtisans, la même espérance les animoit presque tous; ils comptoient sur la fortune de l'empereur, ils comptoient sur ses forces, ils le voyoient à la tête d'une armée (1) qu'ils estimoient invincible; les sol-

[a] Mém. de Langey, liv. 6. Belcar., liv. 21, n. 44.

(1) Elle étoit composée de vingt-deux mille Allemands, de dix mille Espagnols, de douze mille Italiens, de deux mille cinq cents hommes d'armes de diverses nations.

dats ne respiroient que le pillage, ils dévoroient dans leur cœur les plus riches provinces de France, l'empereur leur en promettoit la conquête. « Je veux, dit-il à « ceux de ses courtisans qui avoient l'adroite lâcheté « de le contredire, je veux prendre mes soldats pour « juges entre vous et moi. Si les foibles périls dont nous « devons acheter les plus immenses conquêtes étonnent « leur courage, je renonce à mon entreprise. » Il fait assembler l'armée, il la fait ranger en bataille, il parcourt tous les rangs d'un œil attentif et encourageant, il les harangue avec chaleur, il leur montre dans une perspective riante et prochaine la victoire et la fortune; il leur peint le malheur des provinces condamnées à être le théâtre de la guerre; il leur demande s'ils n'aiment pas mieux rejeter ces horreurs sur des provinces ennemies, que de les attirer au centre de l'Italie; s'ils n'aiment pas mieux recueillir un butin immense dans des terres conquises, que d'être réduits à leur solde, en défendant avec peine leur propre pays. « Si vous « êtes résolus de me suivre, dit-il, qu'un cri militaire « m'annonce vos généreuses dispositions et votre juste « impatience d'être menés à l'ennemi. » Aussitôt le cri que l'empereur demandoit s'élève dans tout le camp. L'empereur applaudit au zèle de ses soldats, il leur rappelle leurs victoires, il les loue, il les flatte. « Je l'ai « déja dit devant une auguste assemblée (1), et je le ré- « pète ici; si le roi de France avoit des soldats aussi « braves que vous, si j'en avois d'aussi mauvais que les « siens, j'irois tout-à-l'heure, les mains liées, la corde « au cou, implorer sa miséricorde. »

(1) A Rome, au consistoire.

Cet étrange propos pouvoit être bon à tenir devant ses soldats; l'empereur supposoit que François I, malgré tous ses efforts, n'auroit jamais de bonne infanterie nationale, et il se flattoit qu'elle ne seroit point suppléée dans cette guerre par l'infanterie étrangère; il croyoit avoir enlevé aux Français toute ressource à cet égard du côté de l'Allemagne et de la Suisse; mais en Allemagne, l'actif et sage Langey avoit, comme on l'a vu, changé la disposition des esprits. A l'égard des Suisses, il est vrai qu'une nouvelle délibération du corps helvétique, provoquée par les intrigues de l'empereur, défendoit aux Suisses de porter les armes hors de leur pays; peut-être cette loi eût-elle été exécutée, si François I eût été l'agresseur, et qu'il eût porté d'abord la guerre dans le Milanez; mais quand on sut qu'elle alloit être portée dans la France même, et qu'il s'agissoit seulement de défendre d'anciens alliés, les Suisses s'enrôlèrent en foule sous les drapeaux des Français, et le gouvernement helvétique ferma les yeux sur cette violation de sa loi. Il y en eut près de vingt mille qui s'engagèrent au service du roi. Le roi voulut les aller voir passer à Monluel; il donna de sa main à chaque capitaine une chaîne ou collier d'or de cinq cents écus; ils gagnèrent ensuite Valence, où le roi se rendit lorsqu'il fut assuré que l'empereur avoit pris la route de Provence. L'armée impériale, après avoir traversé le comté de Nice, arriva à Saint-Laurent, premier bourg de France du côté de la Provence, séparé du comté de Nice par le Var.

L'empereur eut soin de faire ses arrangements de manière qu'il arriva sur les terres de France le 25 juil-

let, jour doublement remarquable[a]: 1° parceque c'est la fête de saint Jacques, patron de l'Espagne, et particulièrement honoré, même par les Allemands, qui depuis plusieurs siècles s'empressoient d'aller à Compostelle faire leurs dévotions sur le tombeau du saint; 2° parceque c'étoit exactement l'anniversaire du jour où l'empereur étoit arrivé en Afrique, lorsqu'il avoit commencé cette expédition de Tunis, si noble et si heureuse. L'empereur n'avoit pas préparé ces circonstances avec tant d'art pour n'en point tirer parti; accoutumé à conduire les hommes par la superstition, et connoissant tout le pouvoir de ce grand ressort sur la multitude, il harangua de nouveau son armée, il rendit graces devant elle à la Providence, qui le conduisant comme par la main, et l'opposant tour-à-tour à tous les ennemis de la religion, avoit voulu qu'il arrivât sur les terres de France le même jour où, un an auparavant, il étoit arrivé sur les terres d'Afrique, et qu'il fît ses premières hostilités contre un prince qui n'avoit de chrétien que le nom, le même jour où il les avoit faites contre les infidèles dont ce même prince étoit l'allié. Quel présage plus favorable! même cause, celle de Dieu; mêmes auspices, ceux du patron de l'Espagne. Alors il répéta tout ce qu'il avoit dit de plus injurieux contre le roi dans la harangue qu'il avoit faite à Rome; et comme il avoit moins de ménagements à observer, comme il avoit affaire à une multitude sur qui les déclamations réussissent toujours à proportion de leur violence, il n'y eut point d'excès auxquels il ne s'em-

[a] Mém. de du Bellay-Langey, liv. 7. Dupleix, hist. de France.

portât. Guillaume du Bellay prétend que l'armée impériale avoit peine à cacher l'ennui que lui causoit cette *longue et impertinente* harangue, et que plusieurs de ceux qui l'avoient entendue le lui avoient avoué; il avoue pourtant lui-même que les acclamations du soldat firent connoître à l'empereur qu'il partageoit sa haine, son ardeur et ses espérances.

Les principaux capitaines de son armée étoient le marquis du Guast, digne parent, digne héritier de la gloire de Pescaire, mais héritier aussi de son caractère équivoque; il commandoit les bandes espagnoles. Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Naples, commandoit la cavalerie légère, le duc d'Albe la gendarmerie, Antoine de Lève commandoit l'armée entière sous l'empereur.

La confiance que l'empereur témoignoit alloit jusqu'à distribuer d'avance le gouvernement des provinces, des villes, des châteaux de France, et les dignités et offices de ce royaume; ce furent là les principales affaires qui l'occupèrent pendant huit jours qu'il passa au bourg de Saint-Laurent, en attendant que son armée fût entièrement rassemblée [*a*]. La flatterie avoit pris alors une autre tournure; tout-à-l'heure elle désespéroit de conquérir la France, maintenant elle la voyoit conquise et la partageoit [*b*]. Ces emplois chimériques étoient ardemment sollicités par tous les courtisans, c'étoit une marque de zèle que de les demander, c'étoit une marque de faveur que de les obtenir. Quelle grandeur dans les Romains, qui, réduits aux abois, resserrés

[*a*] Mém. de Langey, liv. 7. [*b*] Fréron, liv. 8 rer. gallic.

dans l'enceinte de leurs murs, mettent en vente le champ occupé par l'armée d'Annibal, et trouvent des acheteurs dont la noble confiance n'est point trompée! Quelle petitesse et quelle fanfaronnade dans leurs imitateurs.

Ce fut dans l'ivresse de ces vastes espérances que l'empereur dit à l'historien Paul Jove de faire provision d'encre et de plumes, *parcequ'il alloit lui tailler de la besogne.*

L'armée impériale se mit en marche, ne s'éloignant jamais des bords de la Méditerranée, sur laquelle on avoit embarqué les vivres, les bagages, et l'artillerie. Elle s'avançoit du côté de Grasse et d'Antibes.

Ce que le roi avoit prévu et desiré étoit arrivé; l'ennemi étoit sur ses terres, il falloit qu'il en fût chassé honteusement.

Le roi avoit établi son camp à Valence, pour être à portée de veiller à-la-fois sur la Provence et sur le Dauphiné. Quand il vit l'empereur entrer en Provence, il comprit que son dessein étoit de se rendre maître du cours du Rhône, qui lui procureroit l'abondance des vivres. Parmi toutes les places du Rhône, il n'y en avoit point de plus importante pour ce dessein qu'Avignon. Le roi se hâta d'y prévenir l'empereur, et sans quitter son camp de Valence qu'il falloit conserver, parcequ'il donnoit à-la-fois la main aux deux provinces, et que la marche de l'empereur pouvoit changer, il envoya le maréchal de Montmorency avec le gros de l'armée, pour établir devant Avignon un second camp plus considérable que le sien. Il avoit long-temps concerté avec lui tout le plan de cette campagne; Mont-

morency étoit rempli de ses vues comme lui-même. Le roi, sûr que ce général avoit parfaitement saisi l'esprit de la nouvelle guerre qu'il s'agissoit de faire, ne voulut point le gêner par des ordres particuliers, il ne mit point de bornes à ses pouvoirs. « Je connois, lui dit-il, « et votre valeur et votre prudence. Vous avez suffi- « samment signalé la première de ces qualités, c'est « sur-tout de la seconde que j'ai besoin aujourd'hui. « Qu'elle préside à toutes vos démarches; vous voyez « l'importance des intérêts que je vous confie, allez, « soutenez votre gloire, sauvez mes États. Les con- « jonctures vous apprendront ce que vous aurez à « faire [a]. »

Le maréchal arriva le 4 août [b] au camp d'Avignon. Son premier soin fut d'assembler un conseil de guerre, pour connoître les dispositions de l'armée, et la faire entrer dans celles du roi [c]. On y examina d'abord une question importante, et qui intéressoit le plan général de cette campagne. Une grande partie de l'armée impériale étoit encore engagée dans les défilés des Alpes. Falloit-il aller à sa rencontre pour l'attaquer à la sortie de ces défilés? Falloit-il l'attendre dans le camp d'Avignon? L'un et l'autre parti avoit ses avantages et ses inconvénients. Si on alloit au-devant des Impériaux, si on les battoit, on les empêchoit de s'établir en France; mais on couroit les risques d'un échec, qui, au commencement d'une pareille expédition, auroit découragé les Français déja trop effrayés des grands armements de l'empereur. Si on restoit dans le camp d'Avi-

[a] Mém. de Guillaume du Bellay-Langey, liv. 7.
[b] En 1536. [c] Belcar., liv. 21, n. 48.

gnon, l'on évitoit ce péril, on se fortifioit dans un poste avantageux, d'où l'on pouvoit suivre, pour ainsi dire de l'œil, toute la marche de l'empereur; on avoit devant soi la Durance, sur laquelle on dominoit, et qui devoit nécessairement arrêter l'ennemi; on étoit appuyé sur le Rhône; on étoit maître ainsi des deux principales rivières de la province, mais on abandonnoit à l'ennemi tout ce qui étoit entre les Alpes et la Durance.

Montmorency, en proposant ce grand objet de délibération, eut soin de cacher ses sentiments, il parut ne pas s'éloigner du parti de marcher à l'ennemi. Cet avis sembloit conforme à son caractère, et il prévalut; mais alors Montmorency se faisant mieux connoître, étala tous les dangers, tous les inconvénients de l'avis qu'on avoit cru le sien. Quoiqu'il ne voulût l'emporter que par la raison, et qu'il en fît valoir toute l'autorité, il ne dissimula point que l'avis de rester dans le camp d'Avignon étoit celui du roi comme le sien. En effet il avoit été arrêté entre le roi et le maréchal qu'on éviteroit toute occasion de bataille, qu'on n'en livreroit point sans une nécessité absolue, ou sans une certitude presque entière de réussir.

Ce parti de rester dans le camp d'Avignon sembloit pourtant contraire au projet que le roi avoit autrefois annoncé d'arrêter les Impériaux au passage des Alpes; mais soit que le roi n'eût formé ce projet qu'en supposant que les Impériaux entreroient en France par le Dauphiné, soit que voyant l'empereur chercher à faire quelque établissement sur le Rhône ou sur la Durance, il eût cru devoir borner sa défense à la garde de ces

deux fleuves, il est certain que ce fut de concert avec lui que Montmorency fit rester l'armée dans le camp d'Avignon.

Le plus grand inconvénient de ce parti étoit d'abandonner aux Impériaux une étendue de pays considérable ; mais ce pays qu'on leur abandonnoit n'étoit d'aucune ressource pour les vivres, par la cruelle et nécessaire précaution qu'on prenoit de faire le dégât depuis les Alpes jusqu'à la Durance. L'honneur, qui fait toujours aimer la patrie à la noblesse française, engagea plusieurs gentilshommes provençaux à donner en cette occasion l'exemple des plus généreux sacrifices. On les voyoit eux-mêmes brûler leurs granges et leurs greniers, abattre leurs moulins, briser leurs meules, enfoncer les tonneaux, prendre plaisir à faire boire leur vin aux soldats français, et se priver de tout de peur de laisser quelque chose à l'ennemi. Ils trouvoient du moins la récompense de leur zèle dans l'éclat même qui le faisoit remarquer. Mais le peuple, les paysans, tous ces citoyens obscurs et malheureux, qui nourrissent et soutiennent l'État, mais qui ne peuvent guère l'aimer qu'à proportion des avantages qu'ils en tirent, présentoient un spectacle bien différent. En vain Bonneval, envoyé à la tête d'un détachement pour exécuter cette rigoureuse commission, parcouroit la partie de la Provence qu'on sacrifioit à la sûreté de l'autre, et avertissoit par-tout les habitants de mettre en lieu sûr leurs fourrages et leur bétail, sous peine de se voir tout enlever, lorsqu'après avoir fait sa tournée, il repasseroit par les mêmes lieux ; soit négligence, soit espérance que ces menaces seroient sans effet,

soit impossibilité de trouver tous en si peu de temps le lieu de sûreté dont ils avoient besoin, la plupart furent surpris par Bonneval à son retour, et se virent enlever les provisions qu'ils n'avoient pas pu, ou qu'ils n'avoient pas voulu sauver. Rarement arrête-t-on ses regards sur ces détails horribles des malheurs de la guerre; ils sont si fréquents dans l'histoire, qu'elle ne les énonce que d'une manière générale, et sans daigner les peindre; l'humanité se souléveroit si elle entendoit les cris, si elle voyoit les efforts désespérés et impuissants de ces infortunés qui voient le feu dévorer leurs toits, leurs moissons, tous les fruits de leurs travaux passés, toutes leurs espérances pour l'avenir, qui s'élancent à travers les armes, les soldats et les flammes pour retenir, pour arracher les restes d'une subsistance nécessaire; qui, réduits aux dernières extrémités, non par des ennemis, ni par des étrangers, mais par leurs concitoyens, par leurs frères, par leurs défenseurs, n'ont pas même la triste consolation de détester légitimement les auteurs de leur misère. Voilà ce que coûte la gloire des héros, voilà les fruits des querelles des princes. Cette réflexion, tout usée qu'elle est, n'a rien perdu de ses droits; elle est toujours nouvelle, puisqu'elle n'est point écoutée, et qu'au grand opprobre de la race humaine la guerre se fait encore.

Les villes, les bourgs, les villages, les églises même, tout fut brûlé, ou du moins abandonné après avoir été pillé. Il y eut de petites villes, telles que Treiz et Luc, qui se trouvèrent assez fortes pour s'opposer au pillage, et pour fermer leurs portes aux soldats de Bonneval, leur sort n'en fut que plus cruel. Bonneval fit venir du

renfort, et elles furent saccagées avec la dernière rigueur; le soldat féroce ne faisoit que rire de tant de maux, et des officiers bien plus condamnables eurent l'indignité de s'enrichir au préjudice même du service de la patrie, en faisant racheter aux habitants un pillage jugé nécessaire, et en s'attachant plus, dit un historien du temps, *à vider les bourses que les greniers ou les granges.*

La capitale même de la Provence, Aix, fut comprise dans cette grande destruction; elle fut punie du malheur de n'être située ni sur le Rhône, ni sur la Durance. En vain Montejan, un des plus braves hommes de son temps, et qui ne s'étoit pas moins distingué dans la guerre du Piémont que d'Annebaut et Montpesat, fit les plus fortes instances pour qu'on lui permît de s'enfermer dans cette place, et promettoit de la défendre jusqu'à l'hiver, qui obligeroit d'en lever le siége; en vain les habitants, pour éloigner le danger le plus pressant, promettoient de le seconder par des prodiges de valeur et de constance; ni Bonneval, ni plusieurs autres officiers expérimentés, qui avoient déja visité cette ville, ni Montmorency, qui, ne voulant s'en rapporter qu'à lui, alla la visiter lui-même, ne jugèrent qu'elle pût être défendue, étant dominée de deux côtés par des collines sur lesquelles les ennemis auroient pu établir des batteries, dont il auroit été presque impossible de se garantir. Aix fut démantelé, on ne garda de place importante, au-delà du Rhône et de la Durance, que Marseille. On n'étoit plus dans le Piémont, où l'on pouvoit impunément risquer une défense même malheureuse, et où c'étoit vaincre que de gagner du temps.

On combattoit désormais pour ses autels et ses foyers, il falloit vaincre ou périr. Toute fausse démarche étoit d'une dangereuse conséquence, et rien sur-tout n'étoit plus à craindre qu'un échec dans la disposition où étoient les esprits, plus intimidés encore par ces prophéties politiques, sourdement répandues dans l'Europe, et qui avoient séduit Saluces, que par les menaces et les forces de l'empereur. Montmorency ne songeoit en toute occasion qu'à mettre un frein à la valeur impatiente des officiers français, qui brûloient de se signaler du moins par des expéditions particulières.

Montejan fut le plus pressant de tous les braves de l'armée; il ne pouvoit se contenir, il faisoit tous les jours de nouvelles instances pour qu'on lui permît d'en venir aux mains avec quelque détachement ennemi. Il avoit appris qu'un mestre-de-camp de l'avant-garde impériale alloit souvent à la découverte avec un corps de troupes très foible; il ignoroit que c'étoit un piége tendu à l'imprudente bravoure des Français, et qu'en même temps qu'on faisoit avancer ainsi quelque petit corps, on faisoit marcher par divers chemins d'autres détachements plus nombreux qui se tenoient à portée de le secourir.

L'importunité de Montejan l'emporta enfin sur la défiance de Montmorency, qui, pour ne le pas refuser toujours, lui permit d'aller tâter l'ennemi, en lui recommandant d'observer tout avec la plus grande circonspection, de n'attaquer qu'à son avantage, et de se tenir toujours près de quelque poste sûr, où il pût se retirer en cas d'inégalité. C'étoit lui recommander de changer de caractère. Montmorency le sentit bien; à

peine Montejan étoit-il parti, tout enivré du plaisir de pouvoir combattre, ayant déja oublié les conseils de son général, et ne songeant qu'à ceux de la gloire (1), qu'un exprès fut envoyé pour révoquer la permission, et pour enjoindre à Montejan de revenir. Mais cet exprès prit un autre chemin, et arriva trop tard. Montejan trouva à Brignole Bonneval, le comte de Tende et le jeune Boisy (2), qui continuoient le dégât ordonné; il leur proposa de l'accompagner, et de joindre à sa petite troupe une partie des leurs. Bonneval s'opposa fortement à cette entreprise; il allégua les intentions connues du roi et du maréchal, la sagesse de ces intentions, leur convenance avec l'état des affaires, le danger, l'inutilité des expéditions particulières; la dispute fut aigre et vive, Montejan fit beaucoup valoir l'avantage d'acquérir de la gloire, Bonneval la nécessité de se réserver pour les occasions de servir l'État utilement. Les deux officiers, témoins de la dispute, se partagèrent; le comte de Tende resta avec Bonneval, Boisy suivit Montejan. Bonneval, mieux servi par ses espions que ces deux braves imprudents, étoit instruit de la manœuvre de l'armée impériale, et du motif qui faisoit avancer ce mestre-de-camp de l'avant-garde. Malgré les avis de Bonneval, Montejan se flattoit toujours d'enlever ce corps. L'événement ne tarda pas à justifier Bonneval. On apprit le lendemain que Montejan et Boisy étoient prisonniers, nouvelle la plus funeste qu'on pût recevoir dans les conjonctures. Bon-

(1) Cet étourdi ne tarda pas à être maréchal de France.

(2) Fils de l'amiral de Bonnivet, et frère de Louis de Gouffier, tué devant Naples en 1528.

neval et le comte de Tende avoient quitté Brignole pour aller faire le dégât ailleurs, il sembloit qu'ils prévissent que cette place alloit être le théâtre des malheurs de Montejan et de Boisy. Ceux-ci s'étant avancés jusqu'aux portes de la petite ville du Luc, pensèrent en effet y surprendre le mestre-de-camp impérial qui venoit marquer les logis pour l'avant-garde; il s'enfuit précipitamment, et répandit l'alarme dans l'avant-garde entière. Ferdinand de Gonzague, qui la commandoit, la fit avancer pour envelopper les Français; ceux-ci reculèrent jusqu'à Brignole, où la fatigue des chevaux les obligea de passer la nuit. Gonzague les ayant poursuivis, avoit investi Brignole, et avoit de plus placé une embuscade sur le chemin par où Montejan et Boisy devoient passer, s'il sortoit de cette petite place. Brignole étant une de ces villes qu'on avoit abandonnées, et où l'on avoit fait le dégât, n'avoit pas même de portes [a]. Gonzague, au point du jour, voulut y entrer pour accabler les Français, mais la ville avoit été fermée à la hâte par des barrières, contre lesquelles plusieurs cavaliers impériaux vinrent heurter avec tant de violence qu'ils furent démontés; ce petit incident mit assez de désordre dans leur troupe pour que les Français soutinssent le premier choc, et entreprissent même de sortir de ce lieu, où ils ne pouvoient manquer d'être forcés; mais cette démarche nécessaire ne fit que hâter leur perte, ils allèrent tomber dans l'embuscade qui les attendoit, et le reste de la troupe de Gonzague s'avançant par derrière et sur les ailes pour les envelopper, ils

[a] Belcar., liv. 21, n. 50.

furent accablés par le nombre. Les Impériaux perdirent beaucoup plus de monde, mais tous les Français furent tués ou pris, Montejan et Boisy furent du nombre des derniers.

L'honneur d'avoir pris Montejan, autant que l'intérêt d'avoir un prisonnier de cette importance, excita entre trois officiers impériaux une contestation qui fut portée au tribunal de Gonzague. L'un avoit ôté à Montejan sa masse de fer, l'autre son gant, le troisième l'avoit arrêté en saisissant la bride de son cheval. Gonzague prononça en faveur de ce dernier; il se nommoit Marsilio Sola de Bresse.

Au milieu du désordre et de la trépidation que l'extrême inégalité des forces avoit dû mettre dans ce combat, la chevalerie, dont François I avoit ranimé l'esprit en Europe, n'avoit pas perdu ses droits; un capitaine espagnol, nommé Sanche de Lève (1) avoit fait un défi à Vassé, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Montejan, et Vassé l'avoit accepté; ils avoient d'abord rompu leurs lances, puis ils avoient éprouvé leurs forces avec leurs masses d'armes. L'ascendant des Français dans ces combats particuliers n'abandonna point Vassé au milieu du malheur de son parti; il triompha, l'Espagnol s'avoua vaincu et lui donna sa foi.

L'échec de Montejan produisit l'effet que le roi et Montmorency avoient craint [a]. Gonzague, par vanité, l'empereur par politique, enflèrent à l'excès cette petite

(1) C'étoit vraisemblablement le fils d'Antoine de Lève; du moins il est sûr qu'Antoine de Lève eut un fils nommé Sanche, qui ne fut pas indigne de lui.

[a] Mém. de Langey, liv. 7.

victoire, les lettres de Charles-Quint en instruisirent toute l'Italie et toute l'Allemagne. L'Europe retentit du bruit d'une escarmouche qui devoit à peine faire la matière d'une nouvelle dans les deux camps. C'étoit l'avant-garde entière des Français qui avoit été détruite par une poignée d'Impériaux, c'étoit déja un accomplissement des prédictions faites à Charles-Quint, c'étoit un glorieux prélude des triomphes qui lui étoient destinés. Ces idées attachoient à son parti ceux qui l'avoient embrassé, y attiroient les puissances neutres, détachoient du parti de François I les foibles, les timides, les superstitieux, les gens peu affectionnés. Mais le plus triste fruit de la défaite de Montejan fut le découragement et l'effroi de tout le camp d'Avignon. Montmorency, dont les soins vigilants se portoient par-tout, qui venoit de parcourir les bords du Rhône et de la Durance, de faire fortifier Arles, de pourvoir même à la sûreté de la côte orientale du Languedoc le long du Rhône, se hâta de retourner au camp pour rassurer les esprits par ses raisons, par son éloquence, par son courage, pour leur faire sentir en même temps la nécessité de ne rien hasarder, de se borner aux avantages du poste qu'on occupoit, de s'attacher uniquement à en augmenter les fortifications. Tout le camp pensoit alors comme lui sur la prudence, mais il ne partageoit plus le courage de son général. Troublés par les prédictions, par leur prétendu accomplissement, par les bruits qui exagéroient la défaite des Français, les soldats se croyoient encore trop près de l'ennemi, ils se voyoient déja forcés dans leurs retranchements par l'armée victorieuse.

La Provence et le Piémont n'étoient pas alors les seuls théâtres de la guerre. Du côté de la Picardie, les Impériaux commandés par le comte de Nassau et par Adrien de Croy, comte de Rœux et de Beaurein (1), et les Français commandés par le duc de Vendôme, se repoussoient tour-à-tour en-deçà et au-delà de la Somme, et dans ce flux et reflux, tantôt les terres françaises, tantôt les terres impériales étoient ravagées. Les Impériaux, ayant voulu surprendre Saint-Riquier, ne firent que rendre célèbres les femmes de cette petite ville par le courage avec lequel elles se défendirent, montant sur les remparts avec leurs maris, les unes armées comme eux de piques et d'épées, les autres inondant les assiégeants d'eau bouillante et de poix fondue; elles leur enlevèrent deux enseignes, quelques pièces d'artillerie, et les forcèrent à la retraite.

Mais les Impériaux ne prirent que trop bien leur revanche sur la ville et le château de Guise, dont les défenseurs, ayant été surpris, se livrèrent à une terreur panique qu'ils ne purent vaincre. Le commandant et les plus braves officiers voulurent en vain les engager à résister [a]. Les soldats se précipitoient dans les fossés au lieu de courir aux armes; le plus grand nombre même des officiers ne parla que de se rendre, et entraîna le commandant malgré lui. Cette lâcheté ne demeura pas impunie, au moins chez les nobles, qui furent tous dégradés de noblesse. L'histoire ne parle point de la punition des roturiers, peut-être les jugea-t-on moins

(1) Celui dont on a tant parlé dans le procès du connétable de Bourbon. Voir le chap. 6 du liv. 2.

[a] Belcar., liv. 21, n. 52.

étroitement obligés que les nobles d'être braves et fidèles.

Ces deux funestes nouvelles de la prise de Guise et de la défaite de Montejan furent portées à-la-fois au camp de Valence, où le roi commandoit; il n'en fut point ému : il redoubla, comme Montmorency, de vigilance et de circonspection; mais il restoit à lui apprendre une nouvelle plus accablante, plus irréparable, et contre laquelle ni la valeur, ni la prudence, ne pouvoient rien. Le cardinal de Lorraine, qui s'étoit chargé à regret de lui prononcer cette sentence de douleur, mais qui devoit ce triste ministère aux bontés dont le roi l'honoroit, se présenta devant lui avec un visage où on lisoit l'expression à demi étouffée de la plus profonde désolation. Le roi vit venir le coup. Un de ces pressentiments secrets qu'on veut toujours rendre merveilleux, mais qui naissent toujours du concours des circonstances, l'avertit qu'il alloit être frappé dans un endroit bien sensible; il se souvint d'abord de ce qu'il avoit de plus cher, son cœur se tourna de lui-même vers le dauphin son fils, il en demanda des nouvelles en tremblant [a]. Le cardinal se tut, puis bégaya avec effort les mots de maladie, de danger, d'espérance. « Ah! « mon fils est mort! s'écria le roi, mon fils est mort! « vous voulez en vain ménager son père. » Un morne silence et un torrent de larmes furent la seule réponse du cardinal. La chambre retentit à l'instant de cris et de sanglots. Le roi se traîna mourant jusqu'à une fenêtre (1), où, levant les yeux et les mains au ciel, il

[a] Mém. de du Bellay-Langey, liv. 7.

(1) Tous ces détails se trouvent en substance dans les mémoires de du Bellay-Langey, liv. 7.

pleura, il pria pour ce fils, pour lui-même, pour son peuple; il offrit à Dieu ce douloureux sacrifice avec la foiblesse d'un père, la fermeté d'un héros et la piété d'un chrétien. Il dut trouver une consolation bien touchante dans la vérité des regrets dont toute la France honora la mémoire de ce jeune prince. Le cri du cœur se fit entendre même à la cour. On y vit couler de ces larmes que la douleur seule fait répandre, et que ni la décence, ni le devoir, ni tout l'art du souple courtisan, ne peuvent fournir. Le dauphin étoit aimable et intéressant, il ressembloit à son père, il en avoit la figure comme le nom, il en promettoit le caractère, il en montroit déja les douces foiblesses, il vouloit aussi en montrer la valeur (1). Il alloit faire l'apprentissage de la guerre à la suite du roi, il s'étoit embarqué sur le Rhône pour l'aller joindre à Valence, lorsqu'il fut attaqué à Tournon d'une maladie subite et violente dont il mourut le quatrième jour [a]. Ce jeune prince aimoit les femmes (2), (nous venons de le dire) les historiens lui

(1) Montmorency écrivoit quatre ans auparavant (le 3 juillet 1532): «Est M. le dauphin très bien gueri d'une foulleure de jambe qu'il «avoit eue, et croist autant de vertu et d'honnêteté que de personne, «de sorte qu'il est presque aussi grand comme moi, et ne vistes onc-«ques homme à qui le harnois fust plus séant que à lui, ni qui l'aimast «mieux qu'il faict.»

[a] Sleidan., commentar., liv. 10.

(2) On avoit proposé de le marier avec la princesse Marie d'Angleterre, et il y avoit eu à ce sujet, en 1518, un traité, d'après lequel Marie appeloit toujours le dauphin, son époux, son consolateur, son unique espérance dans les tribulations qu'elle éprouvoit alors, ainsi que sa mère. Les femmes que la nouvelle reine Anne de Boulen avoit mises auprès d'elle, et qui, pour faire leur cour, se plaisoient peut-être à la contrarier, lui dirent un jour que le dauphin

ont reproché sur cet article des excès capables de nuire à sa santé, on nomme même celle qui le captivoit particulièrement, c'étoit la belle de l'Estranges [a]. Déja échauffé par les plaisirs, il couroit à la gloire au milieu des ardeurs d'un été si sec et si chaud, que dans des provinces plus froides que celles où il voyageoit, les plus grandes rivières étoient presque entièrement taries [b]. S'étant arrêté à Tournon, il s'amusa à y jouer à la paume avec cette vivacité qu'il mettoit dans tous ses goûts et dans tous ses exercices. Excédé de fatigue, de soif et de chaleur, il but de l'eau fraîche avec intempérance, et il est assez vraisemblable (1) qu'il mourut d'une pleurésie. Jusque-là le deuil de la France étoit

épousoit une fille de l'empereur. « Cela ne se peut pas, dit-elle, il ne « sauroit avoir deux femmes. » Depuis la répudiation de Catherine d'Aragon, ce mariage fut encore proposé, comme le seul moyen de réunir les trois grandes puissances qui donnoient alors le mouvement à l'Europe, et de réconcilier l'empereur avec Henri VIII, pour les nouveaux nœuds que la France formeroit avec l'un et l'autre. Le peuple anglais faisoit hautement des vœux pour ce mariage, qui pouvoit pourtant le soumettre un jour à la France. Anne de Boulen, qui eût pu vouloir le traverser, voyoit déja décliner sa faveur passagère; Marie ne cessoit de dire que le ciel lui devoit ce mariage pour dédommagement des chagrins qu'elle avoit soufferts. Elle apprit que les ambassadeurs français étoient allés rendre visite à sa petite sœur Élisabeth; elle crut alors tous les droits qu'elle avoit à la couronne d'Angleterre et au mariage du dauphin, transportés à sa sœur; elle fut agitée, elle pleura, elle voulut aller parler aux ambassadeurs, et protester contre ce qui pourroit être fait au préjudice de ses droits; il fallut employer la force pour la retenir dans sa chambre.

[a] Belcar., liv. 21, n. 52.

[b] Arnold. Ferron., rer. gallicar., lib. 8. Francisc. Vales.

(1) Je dis vraisemblable et rien de plus, car on va voir que rien n'est moins sûr. Le Ferron (rer. gallic., liv. 8. Francisc. Vales.) parle de cet évènement avec beaucoup de raison et de sagesse.

naturel, mais peut-être finit-il par être barbare. La douleur seroit trop intéressante, si elle ne se permettoit pas l'injustice. On ne voulut pas croire que les voluptés, toujours si meurtrières, que l'intempérie des saisons, si féconde en contagions et en mortalités, que le combat si dangereux de la fraîcheur et de la chaleur excessive, eussent pu causer la mort d'un jeune prince; on aima mieux concevoir les plus affreux soupçons, et on parvint bientôt à leur trouver quelque fondement.

Les hommes en général respectent tant les distinctions, véritablement respectables et nécessaires qu'ils ont établies entre eux, qu'à peine croient-ils la nature capable de détruire seule les princes et les grands. Ils aiment mieux supposer des crimes politiques, que peu s'en faut qu'ils ne respectent encore, en les détestant, parcequ'ils croient y voir de l'habileté jointe à la hardiesse de secouer les préjugés. Le peuple voulut donc absolument que le dauphin eût été empoisonné; on ne sait ce qu'en pensa la cour, mais le roi le crut sans doute. On arrêta le comte Sébastien de Montécuculi, Italien; et comme une erreur en fortifie une autre, quelques connoissances qu'il avoit en médecine, sa patrie, tout fut érigé en présomptions contre lui. On l'accusa d'avoir versé dans le vase du prince un poison mortel (1), on l'appliqua à la torture, moyen quelquefois assez efficace de faire avouer ce qui est déja cru, ou ce qu'on veut qui le soit; il y révéla d'étranges choses [a]. Il avoit, disoit-il, été poussé à ce crime par Antoine de Lève et par Ferdinand de Gonzague [b]; il devoit

(1) De l'arsenic, du sublimé.

[a] Mém. de Langey, liv. 6 et 7. [b] Belcar., liv. 21, n. 52.

attenter de même à la vie du roi et des deux autres princes ses fils. De Léve et Gonzague lui en avoient donné l'ordre après l'avoir présenté à l'empereur, qui, sans lui rien prescrire, avoit eu avec lui un entretien sur des détails évidemment relatifs à ce projet [a]. Comme Montecuculi avoit déja été en France, l'empereur l'avoit beaucoup questionné sur l'ordre que le roi observoit dans ses repas, et sur tout ce qui se passoit dans sa cuisine; il l'avoit ensuite renvoyé à de Léve et à Gonzague, qui lui avoient confié le plan de tout le complot, et l'avoient chargé de l'exécution. L'on ajoutoit une autre découverte à l'appui de toutes celles-là, c'est qu'un ambassadeur de l'empereur à Venise, nommé Lopès de Sora, faisoit vers ce temps des questions fort indécentes; il demandoit avec un intérêt marqué, et une curiosité suspecte, quel seroit le successeur à la couronne de France, et à qui son maître auroit affaire, si le roi et tous ses fils venoient à mourir. Assurément cet ambassadeur étoit trop ignorant. Il prenoit bien son temps pour faire cette question sous le règne de François I, qui, en qualité de premier prince du sang, avoit succédé au trône de Louis XII, qui avoit lui-même, au même titre, succédé à Charles VIII. D'ailleurs, l'exemple fameux de Philippe de Valois, et tant d'autres qui assuroient d'une manière invariable l'ordre de la succession collatérale au trône de France, ne remplissoient-ils pas toute l'Europe? Qui ne voit que cette fable des questions de l'ambassadeur de l'empereur à Venise n'a pu être faite que pour le peuple, qui,

[a] Sleidan., commentar., liv. 10.

ne sachant rien, ne réfléchit sur rien, et qui cherche par-tout du merveilleux et des crimes pour être remué? Quant aux questions de l'empereur, on sent qu'il a pu en faire de très innocentes sur les usages français relatifs à la cuisine et à la table, et on sent aussi qu'il peut très bien n'en avoir fait aucunes.

La foule des auteurs tient de la nature du peuple, et voit du poison dans la mort de tous les princes. D'autres auteurs se jettent dans l'excès contraire, et ne croient point, pour ainsi dire, au poison. Les premiers calomnient la nature humaine, les autres en ont trop bonne opinion. La règle peut-être la plus sûre, en matière de crimes douteux, seroit de combiner les mœurs publiques avec les caractères particuliers. Il faut bien malgré soi, croire aux empoisonnements et aux assassinats des Frédégonde et des Brunehaut. C'étoit presque l'usage alors, la méchanceté du temps alloit jusque-là; les autres nations barbares établies alors dans l'Europe nous fournissent les mêmes exemples d'horreur. Si Catherine de Médicis avec les mêmes graces, le même esprit, les mêmes talents, les mêmes vices que Frédégonde et Brunehaut, a commis moins de crimes, ou en a commis d'autres, c'est parcequ'elle vivoit dans un autre temps; ou si même elle en a commis de semblables, c'est parceque la fureur des discordes civiles et des guerres de religion avoit ramené une partie de la férocité des premiers temps.

Les mœurs du temps de François I et de Charles-Quint étoient celles de la chevalerie, mœurs romanesques, mais généreuses, qui écartent toute idée de bassesse et de crime. Le caractère particulier de l'em-

pereur ne rend pas plus vraisemblable le crime qu'on a voulu lui imputer. Ce prince habile jusqu'à l'artifice, peu scrupuleux sur l'observation de ses promesses, héritier de la politique frauduleuse de son aïeul Ferdinand, mais n'ayant point d'autres défauts, savoit tromper les rois, et ne savoit ni les assassiner, ni les empoisonner. Une erreur assez accréditée alors, et dont il reste encore aujourd'hui des traces, sembloit permettre de la mauvaise foi dans les affaires d'État, et rejeter sur le trompé la plus grande partie de la honte qui devoit appartenir tout entière au trompeur. Charles-Quint ne s'étoit point élevé au-dessus de cette idée, mais il étoit grand, avide de gloire, jaloux de sa réputation, trop ami de la vertu pour concevoir le projet de certains crimes, trop éclairé sur ses intérêts pour se les permettre. Toute l'Espagne le révère encore, autant comme un prince vertueux, que comme un grand prince. Eût-elle conservé ces sentiments pour l'empoisonneur d'un roi son beau-frère, et de trois enfants innocents? La France même, lorsqu'elle se rappelle ce prince, respecte sa mémoire, et ne se le représente point sous ces traits odieux. Qui ne voit d'ailleurs combien toute cette fable est mal ourdie? Qui ne voit qu'on n'a supposé à l'empereur le projet d'immoler à-la-fois le père et tous les fils qu'afin de lui donner un système lié et une apparence d'intérêt? car on a senti qu'il n'eût servi de rien de faire périr un des fils en laissant vivre les deux autres, et sur-tout leur père.

Si Charles-Quint vouloit exterminer à-la-fois tous ces princes, il étoit bien mal servi par l'imprudent exécuteur de ses desseins, qui empoisonnant séparément

le dauphin, et avertissant ainsi toute la France de veiller sur les jours du roi et des deux autres princes, faisoit échouer le crime par le crime même. Il est vrai qu'il y avoit encore plus d'inconvénient à faire périr les quatre princes à-la-fois, parcequ'alors il étoit impossible de cacher à l'Europe indignée la main d'où un coup si éclatant seroit parti, et c'est ce qui achève de prouver l'impossibilité d'un semblable projet.

Quel intérêt encore suppose-t-on à l'empereur? Le roi eût-il manqué de successeurs et de vengeurs? Les droits sur l'Italie, seuls objets de contestation entre lui et François I, n'étoient-ils pas devenus des droits de la couronne, et n'eussent-ils point passé au successeur (1)? Quel fruit l'empereur eût-il donc pu attendre d'un crime si monstrueux? Ne peut-on pas assurer qu'il étoit incapable de risquer ainsi sa réputation pour rien.

Mais, dira-t-on peut-être, ce n'étoit plus du seul Milanez qu'il s'agissoit, c'étoit de la conquête de la France, grand et difficile ouvrage, pour lequel l'empereur avoit préparé plus d'une machine. La mort de quatre princes, arrivant à la suite des prédictions et des calomnies répandues dans l'Europe, n'auroit-elle pas été regardée comme un trait de la vengeance divine,

(1) Les droits sur le Milanez auroient pu passer aux filles de François I, (il en avoit deux alors), à leur défaut, à sa belle-sœur, Renée, fille de Louis XII, duchesse de Ferrare. Il falloit comprendre ces trois princesses dans les projets exterminateurs de Charles-Quint. Alors toute la maison d'Orléans, issue de Valentine de Milan, eût été éteinte; mais quel avantage en eût retiré l'empereur? Celui de garder le Milanez? Eh bien, il le gardoit, et il sut le garder jusqu'au bout sans cela.

qui réprouvoit une race infidèle et alliée des Turcs? Les prédictions, les calomnies n'étoient que les moyens, ce crime étoit la fin, et l'empereur a intérêt de le commettre dans ce système.

1° Je réponds qu'aucun historien n'a présenté nettement cette idée, qu'ainsi on ne peut pas dire qu'elle soit fondée sur le témoignage de l'histoire. Elle reste dans l'ordre des possibilités vagues qui n'entraînent point l'esprit.

2° Je répète que la branche régnante n'eût point manqué en France de successeurs et de vengeurs qui n'avoient point traité avec les Turcs.

3° Je demande qu'on ne perde point de vue, sans que je les répète, toutes les raisons tirées, soit de l'esprit du temps, soit du caractère de l'empereur, soit de la nature même de l'entreprise, et qui prouvent qu'un tel crime est absolument sans vraisemblance.

Quant à ceux qui ont voulu imputer ce crime à la reine Eléonore, et dire qu'elle prétendoit, par la mort des enfants du premier lit, placer un de ses fils sur le trône, ils auroient dû prendre garde qu'elle n'eut jamais d'enfants de François I. D'ailleurs quel autre fondement de cette calomnie, que sa qualité de belle-mère?

Si l'on veut absolument trouver quelqu'un qui eût intérêt, non à faire périr les trois princes avec ou sans leur père, mais à empoisonner le dauphin, si la maxime, que celui à qui le crime est utile en est présumé l'auteur, doit être adoptée, c'est sur Catherine de Médicis que pourroient tomber des soupçons plus raisonnables, ce seroit elle qui auroit voulu, par la mort du

dauphin son beau-frère, ouvrir le trône au duc d'Orléans son mari, pour devenir reine. Cette idée, qui du moins ne présente qu'un seul crime, montre en même temps un grand intérêt de le commettre. Aussi fut-ce Catherine de Médicis qu'accusa l'indignation des Impériaux, en repoussant le soupçon qui les accusoit eux-mêmes; et le caractère de Médicis n'aide pas à la justifier.

Mais pourquoi promener ainsi ces affreux soupçons sur tant de princes? Pourquoi chercher avec tant de soin un coupable, quand le délit même n'est par certain [a]? C'est qu'il reste dans cette affaire une difficulté horrible et presque insoluble, le supplice du comte Montécuculi, qui fut écartelé à Lyon, comme convaincu, dit l'arrêt [b], d'avoir empoisonné le dauphin, et d'avoir voulu empoisonner le roi. François I, pour venger son fils qu'il pleuroit toujours, voulut qu'on donnât à ce jugement la plus grande solennité [c]; il y assista lui-même, il y fit assister les princes du sang, tous les prélats qui se trouvèrent alors à Lyon, tous les ambassadeurs, tous les seigneurs, même étrangers, qui l'avoient accompagné, et parmi lesquels il y avoit beaucoup d'Italiens. Faut-il croire que, pour donner une victime aux mânes du dauphin, et à la douleur du roi, on se soit fait un jeu barbare de faire périr un innocent dans des tourments auxquels on ne peut penser sans frémir? Un roi juste et bon, des juges, des évêques, tout ce que l'État a de grand et de respectable se sera-t-il uni pour faire cet ou-

[a] Mém. de Langey, liv. 7. [b] Arrêt du 7 octobre 1536.
[c] Mém. de du Bellay, liv. 8 Sleidan., commentar., l. 10.

trage à l'humanité? Se peut-il qu'une politique infernale ait voulu saisir cette occasion d'exciter par la calomnie une haine universelle contre l'empereur?

Ou bien faut-il croire que la jeune Médicis au crime horrible d'avoir empoisonné son beau-frère, ait su joindre à dix-sept ans le crime habile de tourner vers l'empereur les soupçons d'un peuple qui, à la vérité, desiroit de le trouver coupable?

Ou bien enfin ce Montécuculi étoit-il un des aventuriers, moitié scélérats, moitié fous, qui, sans complices comme sans motifs dans un accès de superstition religieuse ou politique, attentent à la vie des princes qu'ils ne connoissent point, et troublent un État sans servir personne. Cette idée lèveroit assez les difficultés, elle n'est point démentie par l'arrêt de Montécuculi, qui garde le plus profond silence sur l'empereur, et sur tout autre instigateur du crime.

Mais presque tous les auteurs qui ont cru Montécuculi coupable, l'ont regardé comme un instrument employé par de Léve ou par Gonzague sous la direction de l'empereur; les autres, ou ont accusé Catherine de Médicis, qui ne paroît pas avoir été crue coupable en France, ou ont jugé qu'il n'y avoit ni crime, ni criminel, et que le dauphin avoit péri d'une mort naturelle; ce qui rendroit l'arrêt inexplicable. L'idée qu'on vient de suggérer pour l'expliquer est absolument nouvelle, ce qui ne prouve pas qu'elle soit fausse.

Des pièces du temps témoignent que le peuple exerça sur le cadavre déchiré de Montécuculi toutes ces barbaries, toutes ces horreurs qui lui sont familiè-

res : c'étoit du moins une marque de l'amour qu'il portoit au dauphin ; il n'y a que les hommes dont l'éducation a poli les mœurs qui sachent respecter le malheur et la mort jusque dans un scélérat.

L'arrêt nous fournit une circonstance qui mérite d'être relevée, c'est que Montécuculi s'étoit donné un complice, qu'il avoit accusé le chevalier Guillaume de Dinteville, seigneur Deschenets, d'avoir eu connoissance de son projet d'empoisonner le roi. Il prétendoit le lui avoir confié à Turin et à Suse, mais cette accusation ayant été reconnue fausse, l'arrêt condamne Montécuculi, à faire une réparation publique à Dinteville, et adjuge à celui-ci une amende considérable sur les biens confisqués de son téméraire accusateur. Des juges qui répriment ainsi une calomnie contre un particulier auroient-ils prêté leur ministère à autoriser une calomnie contre l'empereur, ou auroient-ils calomnié Montécuculi lui-même par l'arrêt qui lui arrachoit la vie?

L'arrêt ne punit et ne nomme qu'un coupable : il faut au moins n'en pas chercher davantage. C'est ainsi que les faits seroient quelquefois clairs et simples, si on ne consultoit que les actes ; ce sont souvent les historiens qui gâtent et embrouillent tout par des récits ou obscurs, ou infidèles, par des conjectures téméraires, par leurs préjugés grossiers, ou par la fausse finesse de leurs vues, et par leur amour pour les ténèbres mystérieuses d'une politique chimérique.

L'arrêt offre encore une circonstance qui n'est pas indifférente, c'est qu'on trouva un traité de l'usage des poisons, écrit de la main de Montécuculi.

Quoi qu'il en soit de toute cette funeste aventure, sur laquelle il manque encore bien des lumières [a] (1), s'il est vrai que l'empereur eût fait faire toutes ces prédictions qui annonçoient un grand malheur à François I dans l'année 1536, il dut bien reconnoître le danger de ces artifices politiques, qui souvent retombent sur leur auteur; il étoit justement puni par les injustes soupçons (2) qu'il essuyoit, et qui ne purent être entièrement dissipés par la sincérité de ses regrets sur la mort du dauphin [b], qu'il avoit eu long-temps en otage, et qu'il se piquoit d'aimer (3).

[a] Mém. de Langey, liv. 5 et 6.

(1) *Adeò maxima quæque ambigua sunt*, dit Tacite, annales, liv. 3, chap. 19.

(2) Il paroît que la haine de Henri IV contre l'Espagne renouvela dans la suite ces soupçons. Malherbe, vers la fin du même siècle, disoit comme un fait reconnu :

François, quand la Castille, inégalé à ses armes,
Lui vola son dauphin,
Sembloit d'un si grand coup devoir jeter des larmes
Qui n'eussent jamais fin.

Il les sécha pourtant, et, comme un autre Alcide,
Contre fortune instruit,
Fit qu'à ses ennemis, d'un acte si perfide,
La honte fut le fruit.

C'est un poëte qui parle, et son témoignage, d'ailleurs moderne, ne prouve pas plus pour l'empoisonnement du dauphin par les Impériaux, que pour l'inégalité des armes de la Castille, si souvent victorieuse sous ce règne.

[b] Arnold. Ferron., rer. gallicar., lib. 8. Francisc. Vales.

(3) « Le pape, dit Dupleix, honorant la mémoire de ce prince « français, lui fit faire un service à Rome, tel qu'on le fait aux car- « dinaux, nonobstant l'opposition d'aucuns du consistoire, qui n'é-

François I ne s'étoit jamais montré plus grand que le jour qu'il apprit la mort de son fils. Accablé par le chagrin, soutenu par le devoir, dévorant ses larmes, ranimant son cœur flétri, soulevant le poids immense de sa douleur, on le vit dès le soir même s'efforcer de s'occuper des affaires de l'État, tenir conseil, adresser des dépêches à ses généraux. Ce courage est ou d'un insensible ou d'un héros, mais jamais on n'accusa François I d'insensibilité.

Le lendemain ayant fait venir Henri, duc d'Orléans, son second fils, devenu dauphin par la mort du premier, il l'embrassa en pleurant, et lui dit : « Mon fils, « vous avez perdu un modèle, et moi un appui (1). Le « deuil universel justifie nos larmes, et rend témoi- « gnage de la grandeur de notre perte. L'exemple de « votre frère, leçon la plus utile pour votre âge, vous « eût guidé dans la carrière de l'honneur, que sa mé- « moire vous inspire et vous conduise. Héritier de son « rang, soyez-le de ses vertus naissantes; elles eussent « fait ma joie, que les vôtres fassent ma consolation; « imitez votre frère, surpassez-le, s'il est possible; vous « ne me le ferez jamais oublier, faites-m'en toujours « souvenir [a]. »

La cour étoit présente, et fondoit en larmes, le

« toient pas fort affectionnés aux Français, ou qui, par quelque va- « nité, ne vouloient pas communiquer ce privilége à un prince, fils « du premier monarque de la chrétienté. »

(1) Les sentiments qu'on s'est permis de mettre ici dans la bouche du roi, sont exactement ceux que les mémoires du temps lui attribuent, et la substance de ce discours se trouve dans du Bellay-Langey, liv. 7.

[a] Mém. de du Bellay-Langey, liv. 7.

prince paroissoit pénétré, le roi attendri sembla un moment s'abymer dans sa douleur; mais, bientôt rappelé à lui-même par les devoirs sévères de la royauté, il se fit violence pour se livrer tout entier aux soins du gouvernement et à la défense du royaume.

L'empereur cependant poursuivoit sa route, étalant toujours aux yeux de ses soldats une confiance qu'il s'exagéroit à lui-même. En même temps il ne cessoit de négocier avec les puissances d'Italie, pour les engager dans une nouvelle ligue plus étendue contre la France; il leur faisoit valoir la constance avec laquelle il avoit toujours refusé l'investiture du Milanez à tous les prétendants, parcequ'il attendoit, disoit-il, que l'Italie entière lui nommât celui sur qui devoit tomber son choix. C'étoit cette persévérance à attendre le choix de l'Italie, qui l'avoit brouillé avec François I. Ce rival ambitieux n'aspiroit qu'à troubler l'Italie, il étoit donc de l'intérêt de tous ses princes de s'unir pour la défense de cette contrée si souvent exposée à ses ravages [a]; la nécessité de cette réunion étoit déja reconnue, et il y avoit une ligue formée en conséquence. Mais c'étoit pour écarter de l'Italie cet ennemi funeste, en l'occupant chez lui, que l'empereur étoit descendu en Provence, il falloit donc, par une conséquence nécessaire, concourir avec lui au succès de cette expédition. C'étoit le pape qu'il étoit sur-tout important de persuader, parceque c'étoit lui qui donnoit le mouvement au reste de l'Italie; l'empereur lui offrit l'investiture du Milanez pour son neveu, à ce que dit du Bellay (n'étoit-ce pas

[a] Belcar., liv. 21, n. 54.

plutôt pour Pierre-Louis Farnèse son fils?); mais le pape qui condamnoit l'expédition de Provence comme Clément VII avoit condamné celle de 1524, et qui, par l'éloignement de l'empereur, et par l'embarras où il prévoyoit que ce prince alloit se trouver, devenoit plus libre d'observer la neutralité, lui répondit par des vœux pour la paix, et par des exhortations de la procurer, en quoi on ne peut trop louer ou le désintéressement du pape, s'il croyoit les offres de l'empereur sincères, ou sa sagesse, si tout ce qu'il avoit vu lui avoit appris à s'en défier.

L'empereur ne s'étoit pas flatté d'engager les puissances d'Italie dans une ligue offensive contre la France; il ne demandoit le plus qu'afin d'obtenir plus sûrement le moins. Il espéroit ranimer l'ancienne ligue défensive de l'Italie, cette ligue dont Antoine de Léve s'étoit dit si long-temps le général, et qui étoit censée subsister encore, puisqu'elle n'avoit pas été rompue. Un avantage qu'il espéroit du moins en tirer, étoit d'empêcher les levées que François I faisoit toujours faire en Italie pour la guerre du Piémont. Mais l'empereur n'y réussit pas mieux qu'à empêcher celles qui s'étoient faites en Suisse pour la guerre de Provence.

L'empereur, réduit à ses propres forces, n'étoit encore que trop à craindre; mais sa marche à travers les montagnes fut très pénible, et presque toujours troublée par une espèce d'ennemis que l'avantage du lieu et le désespoir rendoient très redoutables. C'étoient ces mêmes paysans que le dégât fait sur leurs terres avoit privés de tout, et qui, réfugiés dans les montagnes, tournoient alors leur rage utile contre l'ennemi. Ils fa-

tiguoient l'armée impériale par des attaques irrégulières, mais continuelles; tantôt ils enlevoient des coureurs, tantôt ils insultoient l'arrière-garde, tantôt ils portoient à loisir, du haut des montagnes, des corps sûrs qui ne pouvoient leur être rendus; tantôt ils accouroient par pelotons à l'embouchure d'un défilé, faisoient leurs décharges d'arquebuse, et se déroboient par une prompte fuite à la vengeance de l'ennemi, qui ne pouvoit les suivre à travers des détours qu'eux seuls connoissoient. L'empereur, en descendant en Provence, avoit compté pour rien cette petite guerre de montagnes, qui pensa cependant lui être funeste; il y courut risque de la vie. Que ne peuvent le désespoir et le mépris de la mort! Cinquante paysans se dévouèrent pour éteindre l'incendie perpétuel de l'Europe dans le sang de celui qu'ils en croyoient l'auteur. Sûrs de périr, résolus de vendre chèrement une vie qu'ils ne pouvoient sauver, ils s'enfermèrent dans une tour, au pied de laquelle il falloit que l'empereur passât. Ils devoient tirer tous à-la-fois sur lui. La perte de l'empereur étoit inévitable, si ces forcenés l'eussent mieux connu. Ils espéroient le distinguer sûrement à ses habits, à son cortége, à l'appareil de sa dignité. Ces signes le trompèrent, ils virent passer un grand seigneur qu'à la richesse de ses vêtements et aux respects qu'on lui témoignoit, ils prirent pour l'empereur, ils le tuèrent sur la place. Guillaume du Bellay, en rapportant ce fait, auroit dû nommer ce seigneur, qui, d'après son récit, paroît avoir été un des principaux officiers de l'armée impériale. On somma ces aventuriers de se rendre; mais leur parti étoit pris, ils n'espéroient ni ne vouloient de

grace; il fallut faire venir du canon, la tour fut battue, on les prit presque tous. Porsenna eût fait grace à cette troupe de Scævola; mais une si noble politique étoit oubliée depuis long-temps; l'empereur les fit tous pendre. Quelque temps après il fit mettre le feu à un grand bois, qui couvroit une montagne sur laquelle une autre troupe de paysans s'étoit retirée avec leurs femmes et leurs enfants. Tout fut misérablement brûlé ou massacré par les soldats, entre les mains desquels tomboient ceux qui avoient pu échapper aux flammes. Ces barbares violences restent rarement impunies; elles inspirent trop d'horreur. Les Impériaux en souffrirent, les paysans provençaux jurèrent de ne faire grace à aucuns des ennemis qui tomberoient entre leurs mains, et ils tinrent parole.

Ce fut à travers ces périls et ces cruautés que l'empereur pénétra jusqu'à Aix; il lui fut aisé de s'emparer de cette place, ainsi que de toutes les autres qui avoient été abandonnées; c'étoit prendre des murs et passer par des rues, mais cela lui fournit un prétexte de publier que rien n'osoit lui résister; qu'il avoit parcouru en vainqueur toute la Provence; qu'il en avoit pris toutes les places, et même la capitale, sans avoir rencontré d'autres ennemis que quelques brigands montagnards dont il avoit sévèrement châtié l'insolence. Nous voyons quelques auteurs qui font honneur à Charles-Quint de ces conquêtes, et qui supposent que chaque place traversée par l'empereur lui coûta un siége; mais au milieu de toutes ces belles conquêtes que les valets de l'armée impériale auroient pu faire aussi-bien que les soldats, l'empereur, ne trouvant pas sur sa route plus

de vivres que d'obstacles, commençoit à sentir les atteintes de la famine. La conduite habile du roi et de Montmorency alloit insensiblement triompher. Ce n'étoit pas une petite victoire qu'ils remportoient sur eux-mêmes que la patience avec laquelle ils souffroient, paisiblement renfermés, l'un dans le camp de Valence, l'autre dans le camp d'Avignon, les bravades de l'empereur, qui ne parloit que d'aller forcer ses invisibles ennemis dans l'ombre de leurs retranchements; c'étoit où on l'attendoit : il falloit qu'il commençât par attaquer le camp d'Avignon, devenu inexpugnable par les soins du sage Montmorency; car ce n'étoit plus ce jeune et léger courtisan dont les hauteurs avoient aliéné Doria; c'étoit un ministre, un général instruit par l'expérience et par le malheur, qui mettoit à profit ses fautes passées. Les historiens vantent à l'envi l'ordre admirable, l'exacte discipline qu'il faisoit observer dans son camp. Le choix même de l'assiette de ce camp étoit extrêmement heureux. Le Rhône y portoit des vivres en abondance; la Durance en formoit la barrière du côté de l'ennemi. Montmorency, pour fortifier cette barrière, avoit rempli de nombreuses garnisons toutes les places situées sur la rive ultérieure de la Durance. Par-là il mettoit le camp à l'abri de toute insulte, il rendoit le passage de la Durance presque impossible, il empêchoit l'ennemi de s'étendre et de fourrager. Non content d'assurer ainsi les entours du camp, il n'avoit rien négligé pour la sûreté, pour la propreté intérieure; il l'avoit environné de tous côtés ou d'eau, ou d'un fossé sec très profond, et large de vingt-quatre pieds. Un ruisseau qu'il avoit fait couler au milieu du camp, et

qu'il avoit distribué en une multitude de canaux, recevoit toutes les immondices. Il avoit fait faire en-deçà du fossé des remparts de terre avec des plate-formes, le tout garni d'artillerie. Sa tente, placée dans un endroit élevé, lui ménageoit une inspection facile sur tous ces travaux, mais son activité ne se bornoit pas à cette inspection éloignée et tranquille; il étoit sans cesse à cheval parcourant avec ses principaux officiers, tantôt tous les dehors, tantôt tous les quartiers du camp [a], pressant les travailleurs, encourageant les soldats, animant et flattant les officiers, affable, caressant, cherchant tous les moyens d'être agréable à l'armée, afin d'être utile à son maître, ayant reconnu que l'affection est le grand principe de l'obéissance. Le mélange ou le trop grand voisinage des diverses nations dont l'armée étoit composée pouvoit introduire de la confusion, et faire naître des querelles. L'attentif général prit soin de les placer dans des quartiers différents, et de leur assigner à chacune leur poste en cas d'alarme; il avoit marqué à chaque capitaine celui qu'il devoit garder journellement. Il observoit tout et pourvoyoit à tout; il connoissoit son armée, il en étoit aimé et respecté. Ce camp, tous les jours accru et fortifié, sembloit ne renfermer qu'une famille, divisée en différentes branches, gouvernée par un père sage et tendre. Il écoutoit tous ses enfants, le moindre soldat trouvoit un libre accès auprès de lui, et pouvoit lui porter ses plaintes. L'autorité qu'il acquéroit plus encore par sa conduite que par son rang, et la sûreté qu'il procuroit au camp, l'ai-

[a] Mém. de Langey, liv. 7.

dèrent à dissiper les alarmes que les petits succès de l'empereur avoient fait naître. Le roi, de son côté, se fortifioit de plus en plus dans son camp de Valence, et envoyoit sans cesse des secours au camp d'Avignon.

Les Français ne devoient que se défendre, mais il étoit temps que l'empereur agît; quoi que publiât sa vanité politique, s'être emparé d'un terrain abandonné et de places démantelées, n'étoit pas un exploit digne d'une armée si formidable. Il voulut enfin attaquer des postes qui se défendissent, il ne parla plus cependant de forcer le camp d'Avignon. Le moment étoit passé, il auroit fallu l'attaquer dans la première consternation qu'avoient excitée la prise de Guise, la défaite de Montejan et la mort du dauphin, avant que Montmorency eût mis la dernière main aux travaux du camp, et reçu tous les secours que le roi lui avoit envoyés de Valence. L'empereur tourna du côté de Marseille, et envoya quelque temps après reconnoître Arles; mais quoiqu'il se bornât à faire reconnoître ces deux places (quelques historiens disent mal-à-propos qu'il en fit et qu'il en leva le siége) [a], il courut dans cette expédition de nouveaux dangers auxquels il n'échappa que par des affronts. Il s'étoit avancé avec le marquis du Guast par des chemins creux jusqu'à la portée du canon de Marseille, n'en étant garanti que par une maison ruinée dont il se couvrit, en même temps il envoya le marquis du Guast reconnoître un endroit par où il espéroit pouvoir attaquer la place. Mais le hennissement des chevaux et l'éclat des armes qui brilloient au soleil, ayant

[a] Belcar., liv. 21, n. 56.

trahi les Impériaux [a], on envoya de Marseille divers détachements pour couper celui de du Guast. Du Guast jugea qu'il n'auroit pas le temps d'aller rejoindre l'empereur dans l'endroit où il l'avoit laissé, et de se retirer avec lui, parceque les détachements ennemis alloient passer entre lui et l'endroit où étoit l'empereur, qui n'auroit pu manquer d'être pris, s'il eût été aperçu; du Guast prit la précaution de se retirer par des chemins détournés pour attirer l'ennemi sur ses traces, et l'éloigner de l'endroit où étoit l'empereur, puis il revint après un long détour reprendre l'empereur derrière sa masure; mais il fut encore aperçu, on tira de ce côté plusieurs volées de canon qui achevèrent de ruiner la maison, et qui tuèrent ou blessèrent quelques personnes de l'escorte de l'empereur. Ce prince précipita sa retraite à travers un vallon bien couvert. Mais le feu de l'artillerie de Marseille ayant dispersé dans la campagne quelques uns des Impériaux que la frayeur et l'ignorance des chemins empêchèrent de rejoindre leur troupe, ils furent pris par la garnison de Marseille. On apprit par eux qu'on avoit eu l'occasion de faire l'empereur lui-même prisonnier, lorsqu'il étoit derrière la masure, très peu accompagné; on se fit bien désigner ses vêtements et son armure; on vouloit courir après lui, on ne pouvoit se consoler de l'avoir laissé échapper, on proposoit de faire sur-le-champ une vigoureuse sortie, et, sans l'exemple récent de la défaite de Montejan, qui avertissoit d'être circonspect, il n'y a point de mouvement téméraire où l'on ne se fût porté. On se borna

[a] Arnold., Fer., rer. gallicar., liv. 8. Francisc. Vales.

sagement à employer les ruses de guerre. On mit sur des barques de pêcheurs un certain nombre de soldats qui devoient être suivis de galères chargées d'autres soldats, et sur-tout d'artillerie. Ces galères devoient s'arrêter et se cacher dans une anse où elles attendroient les évènements, tandis que les soldats des barques, descendus dans le vallon par où l'empereur s'étoit sauvé, affecteroient de montrer leur petit nombre à l'ennemi pour l'attirer sur leurs traces vers l'anse qui receloit les galères. Tout cela fut exécuté avec succès, mais l'empereur avoit déja repris la route d'Aix [a]. Le duc d'Albe qui assuroit sa retraite avec un gros peloton de gendarmerie, aperçut les soldats français, et envoya un détachement pour les observer; ce détachement fut chargé par les Français, qui, entretenant toujours l'escarmouche, obligèrent le duc d'Albe d'envoyer un gros de cavalerie au secours de son détachement. Les Français se retirèrent alors du côté de la mer, et lorsqu'ils eurent attiré l'ennemi jusqu'à la portée de l'artillerie des galères, ils prirent la fuite avec précipitation, et se jetèrent dans une espèce de verger bordé de buissons et de haies, le long desquels ils voyoient avec plaisir les ennemis s'avancer vers la mer, se gardant bien de les attaquer pour lors, et les attendant au retour. Alors les galères, du fond de leur anse, où elles n'étoient point aperçues, firent un feu terrible, qui couvrit en un moment la terre de bras et de jambes fracassés; les Impériaux prirent la fuite en désordre, mais en passant le long du verger, ils essuyèrent encore une grande dé-

[a] Mém. de Langey, liv. 7.

charge d'arquebuse de la part des Français qui s'y étoient cachés. Comme ceux-ci avoient toujours eu l'avantage de surprendre, leur perte fut légère, celle des Impériaux fut horrible ; ils comptèrent parmi leurs morts plusieurs officiers distingués, entre autres le comte de Horn. Ce tonnerre invisible et continuel qu'on leur avoit lancé de tous côtés leur avoit inspiré d'autant plus d'effroi, qu'il leur avoit persuadé que l'armée entière de Montmorency étoit sortie du camp d'Avignon, et s'étoit distribuée en différentes embuscades autour de Marseille. Ils furent désabusés par un des arquebusiers français qu'ils avoient fait prisonnier, il leur apprit que cet échec étoit l'ouvrage du seul Barbesieux, gouverneur de Marseille. Le duc d'Albe en frémit de rage, il détesta des lumières qui augmentoient à ses yeux la honte de sa défaite. Guillaume du Bellay rapporte à ce sujet un trait si incroyable, qu'il a l'air d'une imputation de parti, c'est que le duc d'Albe eut la barbarie de faire tirer à quatre chevaux le prisonnier qui l'avoit détrompé, sous prétexte qu'étant né Italien, et ayant été auparavant à la solde de l'empereur, il devoit être regardé comme transfuge. Quand cela eût été vrai, le supplice étoit trop cruel, et c'étoit joindre la honte d'une lâche vengeance à la honte de la fuite.

Telle fut l'issue de la tentative de l'empereur sur Marseille. Celle que du Guast fit par son ordre sur Arles ne réussit pas mieux, malgré des conjonctures très favorables dont l'ennemi ne sut pas profiter [a]. Cette place, que sa situation sur le Rhône rendoit si impor-

[a] Belcar., liv. 21, n. 56.

tante, et qui pouvoit ouvrir aux Impériaux d'un côté le Languedoc, de l'autre le reste de la Provence, manquoit de provisions de bouche et de guerre; les fortifications mêmes n'étoient pas entièrement rétablies, elle avoit pensé être comprise dans les places sacrifiées; et c'étoit contre l'avis des principaux officiers que Montmorency avoit pris le parti de la garder, afin d'interdire le cours entier du Rhône aux ennemis. Mais ces inconvénients n'étoient rien en comparaison des séditions qui s'élevoient très souvent dans la ville. Deux Italiens, Étienne Colonne et le prince de Melphe, y commandoient. Tous deux étrangers, ils avoient assez de peine à se faire entendre au peuple, ils avoient d'ailleurs un pouvoir égal, par conséquent partagé et foible; cependant Bonneval, qui, après avoir fait le dégât de la Provence, s'étoit enfermé dans Arles, où il commandoit sous le prince de Melphe et sous Colonne, faisoit observer la subordination en s'y soumettant, et l'intelligence de ces trois chefs affermissoit leur autorité; mais les diverses nations dont la garnison étoit composée, Gascons, Champenois, Italiens, avoient bien plus de peine à s'accorder que les chefs. Il y avoit mille fantassins champenois sous la conduite de d'Anglurre, et mille Gascons sous celle du comte de Carmain. Cet usage de séparer par provinces les divers corps nationaux, s'il avoit l'avantage d'exciter l'émulation, avoit l'inconvénient de faire naître des querelles. Mais c'étoit sur-tout entre ces corps nationaux et les étrangers que les querelles étoient fréquentes. Un soldat champenois s'étant battu contre un arquebusier italien, les deux nations en vinrent aux mains, et il y eut jusqu'à soixante

ou quatre-vingts hommes qui restèrent sur la place. Les Italiens, n'étant pas assez forts pour résister aux Champenois, se retirèrent dans la maison d'Étienne Colonne leur général, où ils croyoient être en sûreté; les Champenois poussèrent l'insolence jusqu'à vouloir les y forcer. Le prince de Melphe étoit allé au camp d'Avignon demander à Montmorency des provisions dont Arles avoit besoin en cas de siége. Il n'y avoit pour contenir cette soldatesque séditieuse qu'Étienne Colonne, dont elle bravoit alors l'autorité, et Bonneval. Cependant les Champenois plus animés que jamais, et marchant enseignes déployées, comme s'ils alloient combattre les ennemis de l'État, avoient enlevé de force une pièce d'artillerie, qu'ils avoient braquée contre la maison d'Étienne Colonne; ils avoient tué quatre ou cinq officiers italiens qui avoient paru aux fenêtres pour apaiser le tumulte [a]. Étienne Colonne lui-même n'étoit plus en sûreté. D'Anglurre vouloit en vain faire retirer ses Champenois, leur acharnement méprisoit ses ordres; enfin Bonneval accourut avec quelques gendarmes rassemblés à la hâte, il fit arracher aux mutins leur pièce d'artillerie; sa troupe, d'abord trop foible pour leur imposer, grossissant à chaque moment, et Bonneval les menaçant de rassembler contre eux toute la garnison, ses remontrances, son courage, sa contenance fière les firent rentrer dans le devoir; mais Étienne Colonne, outré de tout ce qui s'étoit passé, déclara qu'il ne lui convenoit plus de commander dans une place où lui et les siens avoient reçu un si sanglant

[a] Mém. de Langey, liv. 7.

outrage. Quelques remontrances que pût lui faire Bonneval, il voulut absolument se retirer. « Ces mutins, lui « dit-il, vous obéiront mieux qu'à un étranger tel que « moi. Je remets entre vos mains le commandement « qu'ils m'ont arraché. » Bonneval ne résista plus, il escorta Colonne et ses Italiens avec la gendarmerie, de peur qu'à leur sortie ils ne fussent insultés de nouveau par les rebelles Champenois.

L'insolence de ceux-ci fut punie par l'infamie; on leur ôta leurs enseignes, on les cassa, mais il n'en coûta la vie qu'à deux des plus mutins qui furent pendus devant l'hôtel-de-ville.

La destruction de ce corps et la retraite des Italiens ne contribuoient pas à la défense d'Arles, mais Montmorency eut soin d'y envoyer d'Avignon d'autres troupes; il y envoya aussi toutes les munitions nécessaires, et le prince de Melphe revint y commander avec Bonneval.

Ce ne fut que pour être témoin d'une nouvelle sédition; celle-ci fut excitée par les Gascons du comte de Carmain, ou plutôt du capitaine Arzac, qui commandoit sous lui cinq cents de ces Gascons. Des vivandiers passoient sous les murs d'Arles, conduisant des moutons au camp d'Avignon. Deux de ces soldats d'Arzac qui étoient en faction, les virent passer; ils quittèrent leur poste, descendirent des remparts, et enlevèrent cinq ou six moutons [a]. Les vivandiers portèrent leurs plaintes au comte de Carmain qui remit les deux soldats entre les mains du prince de Melphe et de Bonne-

[a] Arnold., Fer., rer. gallicar., lib. 8. Francisc. Vales.

val; on les envoya en prison. Arzac vint audacieusement les redemander à Bonneval qui les refusa, alléguant les ordres du prince de Melphe, la nécessité de procurer la sûreté des vivandiers, et sur-tout de punir des soldats qui abandonnoient leur poste dans une place menacée. Arzac rappela la révolte des Champenois, et dit qu'il en prévoyoit une pareille de la part des Gascons, si l'on ne leur rendoit leurs camarades. A ce propos, qu'il trouva indécent dans la bouche d'un officier, Bonneval s'échauffant, lui ordonna de mettre à l'instant hors de la ville tous ceux de ses soldats qui oseroient s'opposer à l'exécution des lois militaires. Arzac sortit avec un visage qui respiroit la colère et la désobéissance. La révolte des Gascons, soit qu'elle fût excitée, ou seulement tolérée par Arzac, ne tarda pas à éclater. Les mutins s'étant attroupés, parcoururent la ville en ordre de bataille, criant *Gascogne*, pour inviter tous ceux de leur nation à se ranger sous leurs drapeaux. Le comte de Carmain, leur colonel, se présenta devant eux l'épée à la main pour les retenir; ils refusèrent de l'entendre, et menacèrent de le tuer; ils allèrent à l'hôtel-de-ville, ils en brisèrent les portes, brûlèrent les registres, mirent les prisonniers en liberté. Ce fut encore Bonneval qui eut l'honneur d'éteindre ce nouvel incendie, mais il fut obligé de joindre l'adresse à la vigueur. Sans irriter les mutins, il négocia secrétement avec leurs officiers; il mit dans son parti ceux des Gascons qui n'avoient point eu part à la révolte, il les affermit dans leur devoir, il leur fit sentir la nécessité d'un grand exemple dans ce grand renversement de l'ordre. Le comte de Carmain

ayant repris quelque autorité sur sa troupe, la fit sortir le lendemain matin de la ville, par ordre du prince de Melphe et de Bonneval, qui, ayant rassemblé tout le reste de la garnison, environnèrent les Gascons de toutes parts, et ordonnèrent à Arzac d'amener les auteurs de la sédition. Arzac présenta les deux qu'il lui importoit le moins de conserver; le prévôt de l'armée les fit exécuter sur-le-champ en présence de toute la garnison. Mais on vouloit une justice plus complète et plus rigoureuse; Arzac eut ordre de présenter de nouveaux coupables. « Oh bien! répondit-il avec colère, ils le sont « tous, et si vous êtes si avides de ce spectacle de sup- « plices, faites donc préparer des gibets pour la troupe « entière. » Sa désobéissance l'ayant fait juger coupable lui-même, on lui ôta son enseigne, on le cassa ainsi que sa troupe, et on lui donna ordre de la conduire au camp d'Avignon, où le maréchal ordonneroit de son sort. La garnison, contente d'être délivrée de ces rebelles, rentra dans la ville. Arzac se sentit apparemment trop coupable pour oser paroître devant le sévère Montmorency, il prit la fuite, sa troupe se débanda.

Tel étoit alors le défaut de discipline en France; l'indocilité des chefs s'étendoit jusqu'aux soldats, en qui elle devenoit férocité. Cette indocilité funeste tenoit à l'esprit de chevalerie, qui, ramenant tout aux expéditions particulières, et à la gloire personnelle, nuisoit à l'unité des vues et au concert dans l'exécution; mais le même esprit de chevalerie fournissoit aussi le contrepoids, c'étoit l'honneur. Telles étoient les mœurs militaires de ce temps; l'occasion de les peindre par des

traits marqués, et de remonter à leur principe, doit être précieuse à l'histoire et à la philosophie.

Ce fut au milieu de tous ces troubles que le marquis du Guast se présenta pour reconnoître Arles. S'il eût vu l'intérieur de la place, s'il eût vu le levain de discorde qui y fermentoit, il eût sans doute été d'avis de tenter le siége; mais ne pouvant observer que les dehors, il ne vit que la vigilance des chefs, l'ardeur des soldats, sur-tout l'activité infatigable des travailleurs, qui, en treize jours, avoient tellement métamorphosé la place, que tous les endroits connus pour foibles étoient devenus les plus forts. Caché derrière des moulins à vent, sur une éminence qu'on lui avoit annoncée comme propre à plonger sur la ville, il s'assura qu'on avoit remédié à cet inconvénient et à tous les autres. Bientôt il vit qu'il étoit découvert, et qu'on avoit pointé contre lui deux pièces d'artillerie auxquelles on alloit mettre le feu; il n'eut que le temps de se jeter sur le côté pour éviter le coup. Son cheval couvert de terre s'effraya, prit le mors aux dents, l'emporta heureusement pour lui du côté opposé à la ville, et il eut peut-être encore à la promptitude de cette fuite l'obligation de n'être point poursuivi.

L'empereur voyant l'impossibilité d'attaquer aucune des places de la Provence, crut que toute l'attention des Français s'étoit tournée de ce côté-là, et qu'ils pouvoient avoir négligé la défense du Languedoc, il résolut d'y pénétrer par le Rhône; ses galères attaquèrent une tour qui défendoit l'embouchure de ce fleuve; mais rien ne lui réussissoit alors, l'artillerie de la tour coula à fond

une de ses galères, et obligea les autres de se retirer. Au reste, il eût peu gagné à forcer la tour, la vigilance du roi s'étoit étendue sur le Languedoc; Nîmes, Beziers, Beaucaire, les deux rives du Rhône, toutes les places à portée d'être attaquées avoient été mises en état de défense, et les ordres étoient donnés pour lever dans cette province toutes les troupes nécessaires.

Les bravades sont la ressource de l'impuissance. L'empereur se remit à publier que, sans s'amuser à des siéges inutiles, il alloit marcher droit au camp d'Avignon. La nouvelle de ce dessein, portée au camp de Valence, fit naître dans le cœur du jeune dauphin un violent desir de faire ce qu'eût fait son frère, de saisir cette occasion de gloire. Il sollicita vivement la permission de se rendre au camp d'Avignon, il mit dans ses intérêts tous ceux qui avoient quelque crédit sur l'esprit de son père. Il écrivit au maréchal de Montmorency pour le prier de le demander, et de bien faire sentir au roi que jamais il ne se présenteroit pour son fils une occasion si précieuse de se montrer digne de lui. Le roi, pour éprouver la constance de ce desir, et mettre au plus haut prix la grace qu'on lui demandoit, parut d'abord la refuser. Les gens que le dauphin prioit bien secrètement de le servir le trahissoient utilement; ils rendoient compte au roi, jour par jour, des progrès de l'impatience du jeune prince, et des tentatives qu'il avoit faites pour les séduire; le roi feignit enfin de se rendre à ses importunités et aux instances de toute sa cour. « Vous le voulez, mon fils, lui dit-il en l'embras-« sant, je ne puis vous résister. Allez venger votre père,

« allez cueillir les lauriers dont le ciel a été trop avare « pour votre malheureux frère. Mais sachez à quelles « conditions je vous envoie, sachez que vous ne devez « pas moins à mes soldats l'exemple de la soumission « que celui de la valeur [a]. Comptez votre rang pour « rien, vous n'êtes qu'un simple volontaire. Consultez « l'expérience, respectez l'autorité du sage général au- « quel je vous confie, qui vous demande, et qui vous « aime assez pour ne vouloir pas vaincre sans vous. « Défiez-vous des conseils que vous donnera même vo- « tre courage, lorsqu'ils n'auront pas obtenu son ap- « probation. Allez, n'oubliez pas que vous avez forcé « mon consentement, et qu'il faut le justifier. »

Le roi se proposoit de le suivre si l'empereur paroissoit persister dans le projet d'attaquer le camp d'Avignon; c'étoit une occasion de gloire qu'il permettoit à son fils de partager, mais qu'il ne vouloit pas lui abandonner tout entière; au reste, tant que la guerre se bornoit à l'observation et à la défensive, il ne pouvoit rien faire de mieux que de rester dans le camp de Valence, d'où il étoit à portée de défendre le Dauphiné, en cas que l'empereur voulût attaquer cette province, et d'où il veilloit à l'approvisionnement du camp d'Avignon par le Rhône; il faisoit d'ailleurs fortifier sous ses yeux cette ville de Valence, qu'il vouloit rendre un des plus puissants remparts du Dauphiné.

Le dauphin partit bien accompagné; la jeune noblesse s'étoit empressée de le suivre, celle du camp d'A-

[a] Mém. de Langey, liv. 7.

vignon le vit paroître avec transport, regardant son arrivée comme le présage de quelque grande expédition. Montmorency, suivi des principaux officiers de l'armée, alla au-devant du prince jusqu'au pont de Sorgue, le reçut avec les respects d'un sujet et l'autorité d'un général, et se promit bien de mettre un frein à l'impatiente ardeur de toute cette bouillante jeunesse, qui ne respiroit que les combats et les dangers.

Les hommes passent avec une facilité prodigieuse de la témérité à l'abattement, et de l'abattement à la témérité. Ce camp, que la défaite de Montejan avoit tellement découragé que rien ne pouvoit le rassurer, recommençoit à murmurer de l'inaction où Montmorency le retenoit; on ne vouloit plus voir que cette inaction même étoit la source de tous les succès, qu'elle empêchoit l'empereur de rien entreprendre, qu'elle le tenoit enfermé dans son camp auprès d'Aix sur le débris de ses tristes conquêtes, où il se voyoit assiégé par la faim. Ses fourrageurs revenoient toujours battus. Tous les capitaines, tous les aventuriers français étoient en campagne pour leur faire la chasse; des détachements plus heureux que celui de Montejan remportoient tous les jours quelque avantage sur les détachements impériaux qui vouloient soutenir leurs fourrageurs. Si les Impériaux parvenoient à s'établir dans quelque espèce de fort, ils en étoient à l'instant chassés.

Mais c'étoit aux paysans provençaux qu'il étoit réservé de faire essuyer à l'empereur ses plus grandes pertes. Ce prince n'ayant plus dans son camp ni farine, ni moulins, ni fours, toute son espérance consistoit

dans une grande quantité de biscuits qui venoit d'être débarquée à Toulon. Pour transporter ce convoi au camp, il avoit rassemblé toutes les bêtes de somme qu'il avoit pu trouver depuis Aix jusqu'à Nice. Les paysans furent avertis de ces préparatifs et de leur objet; ils se mirent en embuscade sur la route du convoi, coupèrent les jarrets à toutes les bêtes de somme, ou les prirent, et enlevèrent le convoi.

Alors il ne resta plus à l'empereur que le parti glorieux d'une bataille, ou le parti honteux de la fuite.

Quant à la bataille, il étoit trop dangereux d'attaquer les Français dans leur camp; il essaya de les en faire sortir; il envoya le duc d'Albe avec des troupes du côté de Marseille, qu'il feignit d'assiéger, espérant que les Français sortiroient de leurs retranchements pour venir au secours de cette place. En effet, toute la jeune noblesse brûloit d'impatience de faire cette étourderie, mais Montmorency n'y voulut jamais consentir. Les espions qu'il entretenoit dans l'armée impériale, entre autres un religieux franciscain, avec qui Bonneval s'étoit ménagé une correspondance, l'avoient trop bien averti des vues et de l'impuissance de l'ennemi.

L'empereur n'ayant plus de nouveaux stratagèmes à imaginer, en renouvela un bien usé [a]; il publia plus que jamais qu'il alloit attaquer le camp d'Avignon; il le répéta si publiquement et si constamment; il parut faire des démarches si directement tendantes à ce but, que les Français et les Impériaux s'attendirent égale-

[a] Mém. de du Bellay, liv. 8.

ment à une bataille. François I, qui consultoit toujours son armée, non pour savoir ce qu'il avoit à faire, mais pour savoir ce qu'elle pensoit, parut mettre en délibération s'il resteroit au camp de Valence, ou s'il se rendroit au camp d'Avignon pour combattre en personne l'empereur. Ce fut alors qu'on put voir quelle étoit sur les esprits les mieux disposés la force des préjugés superstitieux. Tous sentoient qu'après tant de défis, de cartels et d'outrages, il étoit de la gloire du roi d'aller faire tête à l'ennemi qui l'avoit tant insulté. Tous s'accordèrent cependant à supplier le roi de ne pas quitter le camp de Valence. Tant les prophéties qui lui annonçoient la mort ou la captivité dans cette année avoient fait d'impression.

Le camp d'Avignon joignit ses prières à celles du camp de Valence. Langei fut envoyé par le maréchal de Montmorency pour conjurer le roi de ne point venir au camp d'Avignon rendre la bataille inévitable par sa présence, et périlleuse par son courage. « Peut-être, « dit Langei, l'empereur ne fait-il encore que menacer; « s'il vous voit arriver, Sire, il se croira obligé par « honneur à vous attaquer, vous vous croirez obligé « par honneur à sortir de vos retranchements, et à « le combattre en pleine campagne. Cette valeur d'un « grand roi, d'un vrai chevalier, jugera indigne d'elle « de prendre aucun avantage sur son ennemi, et de « laisser une barrière entre elle et la gloire. Que de- « viendront alors ces projets si sagement conçus par « vous-même, si constamment suivis par le maréchal, « et dont la précipitation peut seule vous enlever les

« fruits? Je n'ose songer aux malheurs qu'on envisage, « mais, Sire, souvenez-vous du passé, et condamnez « nos alarmes, si vous le pouvez. »

« Ce n'est point le passé qui vous alarme, répondit « le roi, ce sont de vaines prédictions, ouvrage de l'ar- « tifice de nos ennemis, et dont il ne convient ni à des « hommes de courage tels que vous, ni sur-tout à des « chrétiens, de se laisser ébranler. Laissons ces frivoles « terreurs; vos cœurs me sont fidèles, c'est à l'ennemi « de trembler; il tremble en effet, ces prédictions en « sont la preuve; c'est parcequ'il redoute notre valeur, « qu'il cherche à l'enchaîner par ces ridicules prestiges. « Nous avons assez langui dans une utile obscurité, « dans une sage inaction; il est temps de nous montrer « et d'agir. Quant aux démarches particulières, elles se- « ront dictées par les conjonctures; mais si ce fier assail- « lant, qui m'a tant défié du fond de l'Espagne et de « l'Italie, veut qu'enfin nous exécutions le duel si « long-temps proposé en vain, j'espère l'approcher de « si près qu'il ne pourra méconnoître l'occasion. Quoi « qu'il en soit, je suis las de n'être à Valence que le pour- « voyeur de mon armée d'Avignon; il est temps que « j'en devienne le chef. »

En effet, au bout de deux jours le roi arriva au camp d'Avignon.

Les apparences d'une bataille prochaine étoient plus fortes que jamais. L'empereur, qui auparavant avoit fait embarquer son artillerie, comme s'il eût voulu se transporter sur la côte du Languedoc, l'avoit fait depuis peu revenir au camp. Ses troupes avoient ordre

de se tenir prêtes, et de se fournir de vivres pour huit ou dix jours. La disette n'étoit plus si grande, la flotte de Doria étoit arrivée, chargée de vivres et d'argent, mais elle ne portoit point de secours d'hommes, et l'empereur, qui venoit de faire la revue de ses troupes, avoit été effrayé de leur diminution. Des cinquante mille hommes qui avoient passé les Alpes, il en restoit à peine vingt-cinq mille, et il n'avoit pas encore vu l'ennemi. Des paysans, les maladies, la faim, avoient fait tout ce ravage : ces fléaux n'étoient que trop suffisants pour détruire les restes de son armée, sans qu'il les exposât à des périls plus certains. Ces considérations le disposèrent à la retraite, et l'arrivée du roi au camp d'Avignon contribua beaucoup sans doute à l'y déterminer. Ainsi pendant que l'armée française, animée par la présence de son roi, se préparoit à repousser l'ennemi dont elle espéroit à tout moment d'être attaquée, Martin du Bellay, qu'on avoit envoyé à la découverte, vint annoncer que l'empereur reprenoit le chemin des Alpes le long de la mer, qu'on pouvoit suivre sa route à la trace des morts dont elle étoit couverte, et de l'infection que tant de cadavres, ou laissés dans le camp, ou semés çà et là sur les chemins, répandoient dans l'air. C'étoit un spectacle capable de guérir à jamais de la manie des conquêtes. La mortalité avoit étalé ses ravages depuis Aix jusqu'à Fréjus, et par-delà [a]. Les hommes, les chevaux, les morts, les mourants, les armes, les harnois, les ba-

[a] Belcar., liv. 21, n. 55.

gages confusément entassés ; les morts portant sur leurs corps livides le témoignage des longues douleurs qu'ils avoient souffertes ; les malades troublant un triste silence par de plus tristes gémissements, appelant par de pénibles soupirs une mort trop lente, attendant de la cruauté de l'ennemi le coup fatal que leur refusoit la pitié plus cruelle de leurs amis, tandis que l'empereur, avec quelques débris menacés du même sort, fuyoit à travers tant de périls devant l'ennemi qu'il avoit bravé : tels étoient les fruits de ses vastes projets.

Que devoit faire alors François I? Sortir de son camp, accabler les misérables restes d'un ennemi détruit, outrager l'humanité en faveur de la politique, et, poursuivant ses succès, porter en Italie les mêmes ravages pour finir par y essuyer les mêmes désastres? La gloire et la fortune, ces deux grandes séductrices des rois guerriers, l'y appeloient, et François ne les écoutoit que trop. Des causes particulières firent manquer ce projet au moment de l'exécution; mais il faut s'arrêter un peu ici pour considérer quelques faux jugements des historiens.

La plupart d'entre eux accusent l'inaction de Montmorency dans cette retraite de l'empereur; ils disent que l'habitude d'être enfermé dans un camp l'avoit rendu trop timide; qu'il répétoit sans cesse qu'il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit, maxime qui, comme toutes les maximes générales, n'est vraie que quand elle est bien appliquée; ils ajoutent que l'empereur insulta par un remerciement ironique à la mo-

dération excessive de Montmorency, à laquelle il s'avouoit redevable de son salut [a]. D'autres excusent Montmorency par des raisons qui ne sont point la véritable [b] (1). Un mot seul le justifie, il n'avoit plus le commandement, le roi étoit au camp, et commandoit en personne.

Mais le roi, comment put-il consentir à une inaction si éloignée de son caractère? Nous l'apprenons de Martin du Bellay, dont le frère (2) fut envoyé à la poursuite des Impériaux avec le comte de Tende, et ce Jean Paul Cerès [c], (fameux pour avoir fait entrer dans Turin un convoi d'argent pendant le siége) (3). Ce fut l'effet des mauvaises nouvelles que le roi reçut alors de la Picardie, où Peronne, réduite à l'extrémité par les Impériaux, demandoit un prompt secours que

[a] Belcar., liv. 21, n. 58. Mezerai, abr. chronolog. Varillas, hist. de François I, etc.

[b] Paul Jove, histor. sui tempor., liv. 35.

(1) Beaucaire est du nombre de ceux qui condamnent Montmorency. Paul Jove prétend qu'il demanda un jour au roi pourquoi Charles-Quint n'avoit pas été poursuivi, et que le roi lui dit qu'il n'avoit pas voulu le poursuivre pour des raisons qui ont paru bien mauvaises à Beaucaire, à Dupleix et à tous les historiens sensés. C'étoit, disoit-il, pour ne pas commettre ses Suisses avec les Allemands impériaux, c'étoit de peur que le comte de Furstemberg ne prît le parti de l'empereur. Mais Beaucaire soutient que Paul Jove ne fut jamais assez admis à la familiarité du roi pour avoir pu s'entretenir avec lui sur ces détails; et il est vrai que Paul Jove cite un peu trop souvent le roi pour garant d'histoires assez hasardées. Dupleix dit, d'après du Bellay, la véritable raison de l'inaction du roi.

(2) Langey.

[c] Mém. de du Bellay, liv. 8.

(3) Voir le chap. 7 de ce liv. §.

le roi résolut aussitôt d'aller porter lui-même. Voilà ce qui sauva l'empereur. Mais quel salut ! D'Aix à Fréjus il avoit perdu deux mille hommes, moissonnés par la seule maladie. Il en perdit bien davantage, lorsqu'il se fut engagé dans les montagnes, et que d'un côté la cavalerie légère de Langei, de Tende et de Cerès, de l'autre ces inévitables paysans montagnards fondirent sur lui. Ceux-ci ramassant les armes que l'accablement faisoit tomber des mains des Impériaux malades, s'en servoient pour les détruire. Ils s'étoient d'ailleurs emparés des défilés, ils dominoient sur le sommet des rochers, ils avoient abattu les ponts nécessaires au passage : et les Impériaux, arrêtés à chaque pas par des torrents que les pluies avoient grossis, ne pouvoient avancer qu'à force de pionniers, qui raccommodassent les chemins, et jetassent des ponts à la hâte. Pendant ce temps la cavalerie légère des Français, qui tailloit en pièces leur arrière-garde, leur sembloit l'armée française tout entière; les paysans placés par-tout en embuscade les attaquoient en tête, en flanc, de tous côtés, et toujours impunément, du haut de leurs rocs inaccessibles. Les malades, que les Impériaux par un mouvement d'humanité avoient placés au centre, pour qu'ils ne tombassent point entre les mains de l'ennemi, portoient dans cette armée périssante une contagion funeste; eux-mêmes, fatigués des restes de leur vie, ils demandoient qu'on les livrât à cet ennemi, dont ils savoient bien qu'ils n'avoient point de grace à attendre.

Dans cette situation si difficile, les Impériaux n'au-

roient pu sauver ni leur gros bagage, ni leur artillerie, si l'empereur n'eût pris la précaution de faire transporter l'un et l'autre à Gênes sur la flotte de Doria. Ses courtisans lui conseillèrent de s'embarquer lui-même sur cette flotte, mais il sentit qu'il étoit de sa gloire de partager avec son armée les dangers où il l'avoit exposée.

C'étoit la seconde fois que Charles-Quint en personne fuyoit devant François I. Cette nouvelle retraite étoit bien plus honteuse que celle de Valenciennes [a] (1), elle valoit une déroute.

[a] en 1521.
(1) Voir le chap. 3 du liv. 2.

DISSERTATIONS

SUR DIVERS POINTS DE L'HISTOIRE

DE FRANÇOIS I.

Ire DISSERTATION.

Cette dissertation est relative au livre II, chap. VI, page 17.

Procès entre la duchesse d'Angoulême et le connétable de Bourbon.

On sait que Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis, épousa Béatrix de Bourgogne, héritière de la maison de Bourbon, et qu'il fut la tige de la branche royale de Bourbon.

L'esprit de la loi Salique se répandoit presque partout en France. On prétend que dans l'ancienne maison de Bourbon-l'Archambaud, dont Béatrix avoit porté les biens dans celle de France, la succession étoit toujours réglée par cette loi, et que tant qu'il restoit des mâles, quelque éloignés qu'ils fussent, ils succédoient toujours aux terres, à l'exclusion des filles. Agnès de Bourbon, mère de Béatrix, n'avoit hérité du Bourbonnais que parcequ'elle étoit restée seule de sa famille [a]. La même loi fut censée subsister plus que jamais dans la nouvelle maison de Bourbon, issue de Robert de Clermont.

[a] Pasquier, recherches de la France, liv. 6, chap. 11.

Cette loi fut souvent confirmée par des actes exprès.

En 1400, Louis II, duc de Bourbon, mariant le duc Jean son fils avec Marie de Berry, fille de Jean duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi Charles V, donne son duché de Bourbon et ses comtés de Clermont et de Forez à son fils, et aux enfants mâles, et descendants des mâles, tant que la ligne masculine subsisteroit. Au défaut de mâles, il stipule la réunion de ces provinces à la couronne. Le duc de Berry, du consentement du roi, fit les mêmes dispositions à l'égard du duché d'Auvergne et du comté de Montpensier.

Par ce mariage, les biens du duc de Berry passèrent dans la maison de Bourbon, soumis, relativement à l'ordre de la succession, aux mêmes lois et aux mêmes clauses que les propres anciens de la maison de Bourbon.

Le duc de Bourbon Jean eut deux fils (1), 1° Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez; 2° Louis, comte de Montpensier.

Charles eut plusieurs enfants, mais nous n'en avons que deux à considérer ici.

1° Pierre, seigneur de Beaujeu et duc de Bourbon, mari de la fameuse duchesse de Bourbon-Beaujeu, Anne de France, fille de Louis XI, dont il n'eut qu'une fille, nommé Susanne.

2° Marguerite, qui épousa Philippe, comte de Bresse depuis duc de Savoie, et qui eut pour fille Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême.

(1) Nous ne faisons mention que de ceux dont on a besoin pour l'intelligence de cette affaire; nous écartons, comme inutiles ici, les enfants morts sans postérité.

Louis, comte de Montpensier, eut pour fils Gilbert, qui mourut dans les guerres de Naples (1), et qui eut pour fils Charles de Bourbon, depuis connétable de France.

D'après la loi salique et les actes de famille, à la mort de Pierre de Bourbon-Beaujeu, Susanne, sa fille, ne devoit point hériter de lui; tous les biens de la branche aînée de Bourbon devoient passer à la branche de Montpensier, dont Charles, duc de Bourbon, étoit chef.

Cependant il paroissoit dur que Susanne fût privée de la succession de son père. Pour prévenir ce combat de la nature et de la loi, Louis XII proposa de marier la princesse Susanne avec Charles duc de Bourbon. Le mariage se fit : dans le contrat on eut soin de confondre tous les droits. Le duc et la princesse se firent une donation mutuelle de tous leurs biens, donation confirmée depuis par le testament de Susanne, et par celui de la duchesse de Bourbon-Beaujeu, sa mère.

La duchesse d'Angoulême étoit la plus proche parente et l'héritière légitime de la duchesse Susanne, si l'ordre des successions n'eût pas été réglé dans la maison de Bourbon en faveur de la masculinité; elle descendoit, comme la duchesse Susanne, de Charles, l'aîné des fils de Jean, duc de Bourbon; le connétable ne descendoit que de Louis comte de Montpensier, fils puîné du même duc Jean.

La duchesse d'Angoulême avoit donc à faire valoir les mêmes raisons qu'on eût dites en faveur de Susanne, elle vouloit aussi terminer le différent de la

(1) Voir l'introduction, chap. II, art. Naples.

même manière, c'est-à-dire en épousant le connétable. Les refus du connétable ayant détruit cette voie d'accommodement, la duchesse entama, par les conseils et avec les secours du chancelier Duprat, ce trop fameux procès. Elle ne pouvoit guère réclamer que les droits généraux de la nature annulés par les dispositions précises des pactes de famille, et par un usage constant.

Mais comme la duchesse vouloit plutôt humilier et ruiner Bourbon que recueillir la succession de Susanne, le chancelier Duprat lui persuada de faire intervenir le roi, parceque, par l'examen qu'il avoit fait des actes de famille, il trouvoit plus de facilité à établir le droit de réversion à la couronne, qu'à faire valoir les droits du sang, au préjudice de la masculinité ; et d'ailleurs, parceque c'étoit une maxime constante, *que le roi ne plaide jamais dessaisi.*

Parmi les actes que Duprat s'étudioit à interpréter en faveur de la cause à laquelle il s'étoit vendu, il y en avoit un sur lequel il paroissoit fonder de grandes espérances, c'étoit le contrat de mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec la princesse Anne de France [a]. Louis XI, en mariant sa fille avec Pierre de Bourbon-Beaujeu, avoit voulu tirer parti de ce mariage; cela n'étoit pas aisé, car l'ordre de la succession, dans la maison de Bourbon, étant réglé par des actes antérieurs, il paroissoit impossible de l'intervertir. Le roi vouloit s'assurer la succession de Pierre, en cas qu'il n'eût point d'enfants mâles; mais les collatéraux mâles de Pierre étoient appelés par le contrat de mariage du duc Jean

[a] Pasquier, recherch. de la France, liv. 6, chap. 11.

avec Marie de Berry. Toute la descendance masculine du duc Jean étant appelée à sa succession, la branche de Montpensier, descendue de ce duc Jean, étoit comprise dans l'institution, et Pierre ne pouvoit nuire aux droits de cette branche. Cependant comme la force n'a besoin que du plus léger prétexte, Louis XI, pour se ménager ce prétexte, voulut que Pierre de Bourbon-Beaujeu, en devenant son genre, exprimât dans le contrat de mariage qu'il consentoit, *en tant qu'il le touchoit, ou le pouvoit toucher* (ce furent les termes du contrat), que tous les duchés, comtés et vicomtés de la maison de Bourbon, s'ils mouroient sans enfants mâles, retournassent à la couronne; ce fut sur ces mots, *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher*, qu'on disputa beaucoup. Le sens en étoit pourtant assez clair.

Pierre de Bourbon-Beaujeu sentoit qu'il ne pouvoit nuire aux droits de la branche de Montpensier. Louis XI devoit le sentir comme lui; mais enfin Louis XI exige de lui une clause qui exclue la branche de Montpensier, sans la nommer; Beaujeu y consent *en tant qu'il le touchoit ou le pouvoit toucher*, c'est-à-dire, autant qu'il étoit en lui. C'étoit à Louis XI à faire valoir cette clause comme il pourroit contre la branche de Montpensier.

C'étoit donc le plan d'injustice tracé par Louis XI que la duchesse d'Angoulême et le chancelier Duprat suivoient alors.

Mais on remontoit plus haut, et en répandant de l'équivoque sur des termes très clairs du contrat de 1400, on excluoit encore la branche de Montpensier. Ce contrat, au défaut de la descendance masculine directe de Jean, duc de Bourbon, appeloit les rois de France à sa

succession; c'étoit de ce mot *directe* qu'on abusoit: on prétendoit que les aînés seuls étoient appelés. La branche de Montpensier, disoit-on, est dans la ligne collatérale; l'équivoque semble un peu grossière. La branche de Montpensier n'étoit collatérale qu'à l'égard de la branche aînée de Bourbon; elle étoit bien directe à l'égard de Jean, duc de Bourbon, de qui elle descendoit; et, si on n'avoit entendu appeler à la succession de ce duc que les aînés de ses enfants à perpétuité, en excluant tous les cadets qui pourroient après coup devenir aînés (clause inouie), Pierre de Beaujeu n'auroit jamais eu de droit à la succession de Bourbon, puisqu'il avoit eu un frère aîné.

Au reste, comme la réversion stipulée par le mariage de Pierre de Bourbon-Beaujeu avec Anne de France ne regardoit que les duchés, comtés et vicomtés, les autres terres moins considérables devoient, dans le système du chancelier Duprat, appartenir à la duchesse d'Angoulême, comme héritière du sang. Par-là il prétendoit satisfaire à la nature, tandis que la réunion des grands fiefs satisferoit à la loi. Bourbon seul étoit dépouillé de tout.

IIe DISSERTATION.

Histoire, liv. IV, chap. I, tome II, page 444 et suiv.

Droits de François I sur divers États du duc de Savoie.

En 1535, la rupture ayant éclaté entre la France et le duc de Savoie, François I revendiqua les droits de sa couronne sur divers États de ce duc.

1° *Droits sur le comté de Nice.*

Il paroît prouvé, par des actes authentiques, que de toute ancienneté le comté de Nice faisoit partie de la Provence.

Mais en 1388, les habitants de Nice se donnèrent à Amédée VII, comte de Savoie.

De plus, en 1419, Iolande, mère et tutrice de Louis III, duc d'Anjou, comte de Provence (1), céda, au nom de son fils, le comté de Nice au duc de Savoie (2), Amédée VIII, fils d'Amédée VII [a].

Enfin depuis que les droits de la maison d'Anjou eurent été transmis à la couronne de France par le testa-

(1) La Provence appartenoit alors à ces princes français, de la seconde maison d'Anjou, qui disputoient le royaume de Naples à la maison d'Aragon. Ce Louis III est celui dont il est parlé dans l'introduction, art. Naples.

(2) C'est pour Amédée VIII que le comté de Savoie a été érigé en duché, le 19 février 1416, par l'empereur Sigismond.

[a] Choppin, liv. 1 du domaine, chap. 9, n. 3.

ment du comte du Maine (1), Louis XII, en 1499, et François I, en 1523, avoient renoncé à tout droit sur le comté de Nice [a].

Mais François I, qui avoit fait cette renonciation dans un temps où il étoit content du duc de Savoie, et où il étoit un peu gouverné par sa mère, soutenoit, dans un temps où il étoit mécontent de ce prince, et où il régnoit un peu plus par lui-même, que sa renonciation et celle de Louis XII étoient nulles, parcequ'elles emportoient une aliénation de domaine illicite en elle-même, et qui d'ailleurs avoit été expressément défendue par l'édit d'union du comté de Provence à la couronne, édit renouvelé par les mêmes rois Louis XII et François I.

La même prohibition d'aliéner ou de démembrer le comté de Provence, du moins sans le consentement des États de ce comté, avoit été faite par plusieurs édits des comtes de Provence, tous antérieurs à l'époque de 1419, par conséquent Louis III ne pouvoit faire la cession qu'on fit alors en son nom. A plus forte raison sa tutrice ne pouvoit-elle la faire.

Le motif allégué pour cette cession prouvoit même qu'elle emportoit une lésion énorme. Amédée VI, comte de Savoie, avoit fourni pour l'expédition de Naples, à Louis I, duc d'Anjou, des secours qu'on avoit évalués à la somme de cent soixante-quatre mille francs; c'étoit pour acquitter Louis III, petit-fils de Louis I, envers Amédée VIII, petit-fils d'Amédée VI, que cette cession avoit été faite; mais les comtes de Savoie étoient plus

(1) Voir l'introduction, art. Naples.

[a] Dupuy, traité des droits du roi. Preuves des droits du roi sur Nice, etc.

que payés par la jouissance qu'ils avoient eue, depuis 1388 jusqu'en 1419, des revenus du comté de Nice.

Quant aux droits que la révolte des habitants du comté de Nice, en 1388, avoit pu donner aux comtes de Savoie, il étoit de l'intérêt de tous les souverains de les regarder comme nuls.

Telles étoient les raisons alléguées de part et d'autre.

Les rois de France avoient aussi des prétentions sur le Piémont et sur ses dépendances, parceque cet État avoit été possédé par les rois de Naples, comtes de Provence, de la première maison d'Anjou, et usurpé sur la reine Jeanne première, par les comtes de Savoie, en 1346 et 1347.

Le duc de Savoie alléguoit la possession de ses prédécesseurs, et les renonciations de quelques uns des rois successeurs des maisons d'Anjou.

2° *Hommage de Fossigny.*

La baronnie de Fossigny ou Faucigny, située près de Genève, entre la Savoie, le Chablais et le Génevois, relevoit anciennement du Dauphiné [a]. Les comtes de Savoie, qui la possédoient, en rendoient hommage-lige aux rois de France ou aux dauphins. Amédée VI l'avoit rendu, en 1355, au dauphin Charles (qui fut depuis le roi Charles V). Amédée VIII l'avoit aussi rendu, en 1410, au fils aîné de Charles VI.

Louis XI, étant encore dauphin, renonça, en 1445 et 1446, à la souveraineté de Faucigny, et Charles VII ratifia cette renonciation. Les ducs de Savoie la faisoient valoir; les rois de France la prétendoient nulle, parce-

[a] Dupuy, traité des droits du roi.

que c'étoit une aliénation du domaine, parceque d'ailleurs divers traités antérieurs entre les rois de France et les comtes de Savoie et de Genève avoient expressément décidé que ce fief ne pourroit jamais être séparé du Dauphiné, enfin parceque les traités mêmes, qui avoient assuré le Dauphiné à la France, défendoient l'aliénation de l'hommage de Fossigny.

Mais, disoient les ducs de Savoie, cette aliénation n'a été rien moins que gratuite de la part de la France, elle lui a même été avantageuse; elle s'est faite par voie d'échange. Louis de Poitiers, en 1419, avoit institué son héritier aux comtés de Valentinois et de Diois, le dauphin Charles, fils du roi Charles VI, et, à son refus, le duc de Savoie, tous deux sous la condition de payer ses dettes. Les troubles de la France n'ayant pas permis au dauphin de remplir cette condition, les ducs de Savoie l'avoient remplie; ainsi les comtés de Valentinois et de Diois leur appartenoient; ils les ont cédés à la France, qui, en échange, leur a remis l'hommage de Fossigny.

Les rois de France répondoient que, dès l'année 1444, le duc de Savoie avoit renoncé aux droits qu'il pouvoit prétendre sur les comtés de Valentinois et de Diois, et qu'il avoit reçu alors le prix de sa renonciation; c'étoit donc par un vain prétexte qu'on avoit fait revivre ces droits éteints pour les échanger avec l'hommage de Fossigny. Louis XI, alors dauphin et mauvais Français, n'avoit réellement fait cette cession que pour un petit intérêt pécuniaire, mais il n'avoit pas droit de la faire au préjudice des lois générales et particulières qui défendoient le démembrement du Dauphiné.

IIIe DISSERTATION.

Histoire, liv. IV, chap. VII, tome II, page 519.

Droits sur la Provence.

Lorsqu'en 1536 Charles-Quint fit son irruption en Provence, il allégua des droits; c'est l'usage.

Les droits sur la Provence étoient à-peu-près les mêmes que sur le royaume de Naples (1), les rois de Naples des deux maisons d'Anjou ayant possédé la Provence.

Il y avoit cependant des différences essentielles.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, étoit comte de Provence du chef de sa femme, et il ne fut roi de Naples qu'en vertu de l'investiture du pape Urbain IV [a].

Les droits de la maison de Suabe, transmis par Conradin et par Mainfroy à la maison d'Aragon, et dont Charles-Quint avoit hérité, étoient étrangers à la Provence [b].

Mais Charles de Duras ayant privé Jeanne I de la vie et de ses États, et Jeanne II, fille de Duras, ayant adopté Alphonse, roi d'Aragon, Charles-Quint prétendoit qu'a-

(1) Voir l'introduction, chap. 2, art. Naples.

[a] Choppin, du domaine, liv. 1.

[b] Dupuy, droits du roi.

lors la maison d'Aragon avoit commencé d'avoir des droits sur la Provence.

On lui répondoit, 1° que Charles de Duras, en dépouillant et en faisant étrangler sa bienfaitrice, n'avoit pu acquérir des droits bien légitimes.

2° Que Duras n'avoit pris à Jeanne I que le royaume de Naples, et non la Provence, et que ni lui, ni Ladislas, son fils, ni Jeanne II, sa fille, n'avoient possédé la Provence.

3° Que l'adoption d'Alphonse avoit été révoquée par Jeanne II en faveur (1) de la seconde maison d'Anjou.

L'empereur vouloit aussi faire valoir des droits de l'Empire, fondé sur ce que la Provence avoit fait partie du second royaume (2) de Bourgogne, qui, ayant été une fois possédé par les empereurs, n'avoit pu être prescrit contre eux, suivant les maximes impérialistes; mais ces droits de l'Empire étoient si vieux et si vastes, que ceux mêmes qui les alléguoient n'en faisoient aucun cas.

Des droits plus naturels étoient ceux que réclamoient les ducs de Lorraine, descendus de René d'Anjou, roi de Naples, par Ioland d'Anjou, sa fille. René avoit institué son héritier le comte du Maine, son neveu (3), au préjudice du duc de Lorraine, son petit-fils. Les mêmes principes qui avoient donné l'exclusion pour Naples à la maison de Lorraine la lui donnèrent pour la Provence. Elle défendit cependant ses droits sous

(1) Voir l'introduction, tome I, art. Naples.

(2) Ce royaume avoit été uni à l'Empire vers l'an 1033, par Conrad II, dit le Salique.

(3) Voir l'introduction, tome I, art. Naples.

Louis XI, sous Charles VIII, sous Louis XII; ces princes nommèrent des juges pour examiner les droits respectifs, et les juges décidèrent toujours en faveur de la France. On a vu que François I, à son avénement (1), avoit confirmé la réunion que ses précédesseurs avoient faite de la Provence à la couronne.

ÉCLAIRCISSEMENT

Sur l'article de la réunion de la Bretagne à la couronne.

En parlant de la réunion de la Bretagne à la couronne, liv. 3, chap. 1, j'ai insinué que cette réunion avoit introduit un changement dans les lois du pays : voyons quel fut ce changement.

Convenons d'abord que la réunion de la Bretagne à la couronne a évidemment été faite en vertu des lois de la Bretagne, et en abrogeant des stipulations particulières, contraires à ces lois générales.

La loi constante de la Bretagne, loi à laquelle on ne pouvoit déroger par aucune stipulation particulière, assuroit la succession du duché à l'aîné des mâles, et, au défaut de mâles, à l'aînée des filles.

Anne de Bretagne, légitime héritière du duché, eut de Louis XII, son second mari, deux filles, Claude et Renée; Claude fut son héritière au duché; elle épousa François I, dont elle eut trois fils. L'aîné de ces trois fils

(1) Liv. III, chap. I.

étoit son héritier légitime au duché, et, par l'avénement de ce prince à la couronne, la réunion devoit se faire de droit.

Tel étoit l'ordre de succession établi par l'usage immémorial et par les lois de la Bretagne; mais Anne de Bretagne avoit tenté d'intervertir cet ordre. Son zèle pour les intérêts (peut-être assez mal entendus) de la Bretagne lui faisoit souhaiter d'assurer à cette province un duc particulier.

Pour remplir cet objet, elle avoit stipulé dans son contrat de mariage avec Louis XII que la Bretagne appartiendroit, non à l'aîné de leurs fils, mais au second.

On n'avoit pas aussi clairement spécifié à laquelle des filles le duché passeroit, s'il n'y avoit que des filles, et s'il y en avoit plusieurs.

Mais lorsque le vœu unanime du royaume eut fait arrêter le mariage de la princesse Claude avec le duc de Valois (depuis François I), Anne de Bretagne, également aveuglée sur les vrais intérêts de son pays et sur ceux de la France, par sa haine pour la comtesse d'Angoulême, mère du duc de Valois, affecta d'étendre aux filles la clause de son contrat de mariage, qui transportoit la Bretagne au second de ses fils; elle voulut marier Renée, sa seconde fille, au prince d'Espagne, Charles (depuis l'empereur Charles-Quint), et lui assurer la possession de la Bretagne. C'eût été introduire dans la France son plus redoutable ennemi, et armer à jamais la Bretagne contre le reste du royaume.

On voit par-là dans quels égarements la passion jetoit cette grande princesse. Les clauses de son contrat de mariage avec Charles VIII, qui tendoient toutes à la

réunion, étoient d'ailleurs conformes aux lois de la Bretagne; les clauses de son contrat de mariage avec Louis XII, qui tendoient toutes à empêcher la réunion, étoient contraires et aux lois de la Bretagne et au droit commun.

Ce fut de ces clauses irrégulières et illégitimes que les États de Bretagne demandèrent eux-mêmes, en 1532, la révocation; ils reconnurent le dauphin pour propriétaire du duché par la mort de la princesse Claude, sa mère. La réunion qu'ils demandoient par la même requête, et qui fut consommée par les lettres-patentes données sur cette requête, n'a fait que consacrer les lois du pays, et que les garantir de l'atteinte qu'Anne de Bretagne avoit voulu leur porter.

On peut, sur ce grand et important objet de la réunion de la Bretagne, joindre aux auteurs que nous avons indiqués (dans la note de la page 363 du tome 2 de cette histoire), Dupuy, dans son *traité des droits du roi*; Nicolas Vignier, dans son *traité du droit de la couronne de France sur la petite Bretagne*. Mais sur-tout on ne sauroit lire avec trop d'attention les trois lettres et les deux mémoires imprimés à Paris en 1765, sous le titre de : *Preuves de la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne*.

Mais quel étoit donc enfin le changement de loi dont j'ai voulu parler, ce changement introduit dans la Bretagne par la réunion? le voici : La Bretagne, au moyen de la réunion, formant avec le reste du royaume un tout indivisible, recevoit l'impression de la loi Salique; ce n'étoit plus l'aîné mâle, ou femelle au défaut des mâles, qui étoit appelé à la succession, c'étoit l'aîné mâle seu-

lement, c'est-à-dire le roi. C'est en vertu de cette loi qu'après l'extinction de toute la race masculine de Henri II, le duché passa, comme le reste de la France, à Henri IV, quoique ce prince ne descendît point de la reine Anne de Bretagne, et quoiqu'il restât plusieurs descendants de cette reine par les femmes.

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

SUITE DU LIVRE DEUXIÈME.

page

CHAPITRE VI. Affaires d'Italie. Défection du connétable de Bourbon. 5

VII. Campagne de l'amiral de Bonnivet dans le Milanez, pendant les années 1523 et 1524. 59

VIII. Hostilités du côté de l'Espagne et des Pays-Bas pendant l'année 1523. 93

IX. Campagne du roi dans le Milanez pendant les années 1524 et 1525. 102

X. Hostilités en Picardie pendant les années 1524 et 1525. 160

XI. Contenant ce qui s'est passé depuis la bataille de Pavie jusqu'au traité de Madrid. 165

XII. Opérations de la ligue en Italie, depuis le traité de Madrid jusqu'au sac de Rome, et jusqu'à la prise du pape. 206

XIII. Cartels respectifs de Charles-Quint et de François I. 257

XIV. Nouvelle campagne de Lautrec dans le Milanez. Opérations de la ligue jusqu'à la délivrance du pape. 284

XV. Expédition de Naples. Défection d'André Doria. 297

XVI. Dernière expédition du Milanez jusqu'à la paix de Cambray, ou des dames, et à la dissolution entière de la ligue. 325

LIVRE TROISIÈME,

Qui comprend tout l'intervalle de la paix, depuis le traité de Cambray jusqu'à la guerre de 1535.

page

CHAPITRE I. Administration intérieure. Réunion de la Bretagne à la couronne. 360

II. Divorce de Henri VIII. Services que lui rend François I. Alliance intime entre ces deux princes. 369

III. État général des affaires de l'Europe. Nouveaux points de vue dans le système politique. Alliance des Turcs. 379

IV. Affaires d'Allemagne et de Hongrie. Ligue d'Ausbourg. Ligue de Smalcalde. 387

V. Affaires d'Italie. Ligue de Bologne. 401

VI. Entrevue du pape et du roi à Marseille. Mariage de Catherine de Médicis avec le duc d'Orléans. Mort de Clément VII. 410

VII. Suites de la ligue de Smalcalde en Allemagne. Affaire du Wirtemberg. 422

VIII. Assassinat de l'écuyer Merveille. 430

LIVRE QUATRIÈME,

Qui contient toute la guerre de 1535 jusqu'à la trève de Nice.

CHAPITRE I. Mort de Sforce. Face nouvelle des affaires en Italie. Négociations entre l'empereur et le roi. 439

II. Campagne de l'amiral de Brion dans les États du duc de Savoie. 455

III. Suite des négociations entre l'empereur et François I. Scène scandaleuse donnée à Rome par l'empereur. 462

IV. Suite des affaires du Piémont. Ambassade du cardinal de Lorraine. 478

V. Intrigues et négociations dans les différentes cours de l'Europe. 483

VI. Plan et préparatifs de François I pour la défense de ses États. 495

VII. Affaires du Piémont. Défection du marquis de Saluces. 500

VIII. Expédition de Provence. Mort du dauphin François. 530

page

PREMIÈRE DISSERTATION. Procès entre la duchesse d'Angoulême et le connétable de Bourbon. 589

DEUXIÈME DISSERTATION. Droits de François sur divers États du duc de Savoie. 595

TROISIÈME DISSERTATION. Droits sur la Provence. 599

ÉCLAIRCISSEMENT sur l'article de la réunion de la Bretagne à la couronne. 601

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

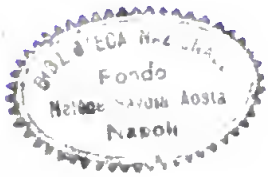

5h6918

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

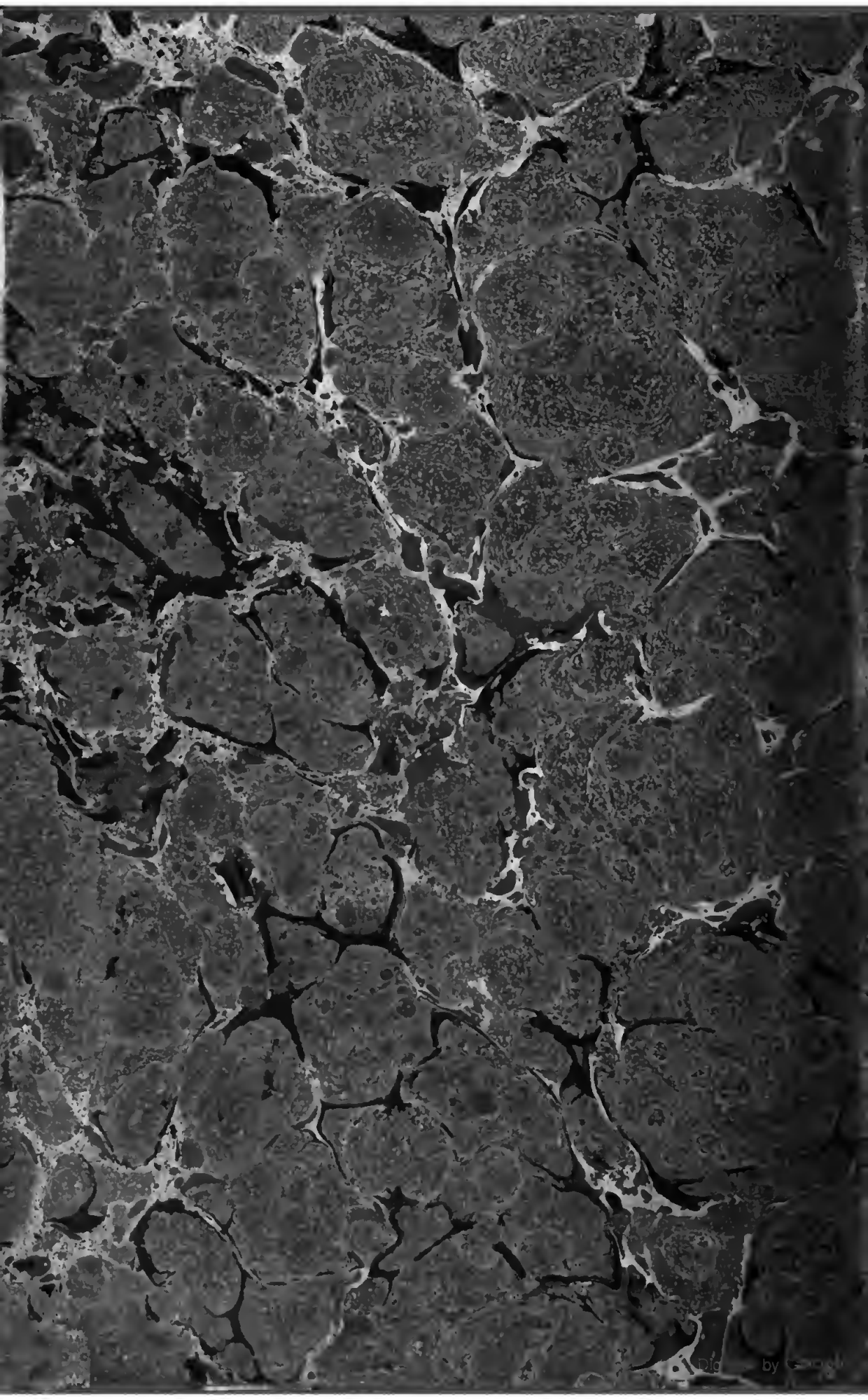
Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA